This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

22me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

22me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1912

Edouard Le Corbeiller : Lettres diverses à Cousin Despréaux de 1776 à 1778 *(fin)*. — Abbé C. Guéry : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — Abbé Tougard : Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie. — Table des matières 1911-1912.

LIBRARY
APR 1 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

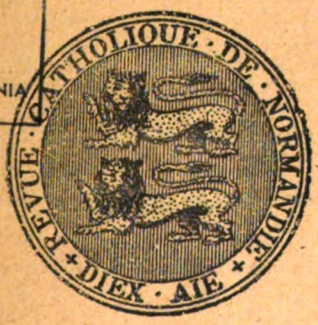

Burk-block
22
1912/13
(new)

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1912

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — Lettres diverses a Cousin Despréaux de 1776 a 1778 *(Fin)*. . . **E. Le Corbeiller.** 5

II. — Histoire de l'abbaye de Lyre (*suite*). . . . . **C. Guéry.** 16

III. — Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie. . . . . **A. Tougard.** 47

IV. — Table des matières 1911-1912. . . 64

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Voeu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Histoire de l'abbaye de Lyre, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie, par l'abbé TOUGARD (*suite*).

L'Enquête gouvernementale et l'Enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX a l'an XIII, par l'abbé Em. SÉVESTRE *(suite)*.

Les Manuscrits de l'abbaye de Mortemer a la Bibliothèque nationale, par Etienne DEVILLE (*suite*).

L'Hotel-Dieu de Bayeux (1466-1467), par E. DEVILLE.

Digitized by Google

DC611
N84R4
v. 22

LETTRES DIVERSES
A COUSIN DESPRÉAUX
de 1776 à 1778

(Fin).

Paris, le 18 février 1778.

« Arrivé ici, mon très cher, j'y ai trouvé des affaires par dessus les yeux, et j'en suis déjà haracé : ce n'est pas pour vous en entretenir que je vous écris, on ne fait part de ses facheuses affaires à ses amis que quand on en a le tems et je ne l'ai guères, c'est pour vous prévenir que par des circonstances très particulières et dont je ne puis vous entretenir par écrit j'ai trouvé en même tems le moyen de me débarrasser de mon Encyclopédie par ordre alphabétique et celui de souscrire pour celle par ordre de matière, avec la remise du libraire, et rendue en France, mon exemplaire à Amiens et celui de mon frère à Paris, ainsi je vous préviens qu'à notre égard c'est une chose faite. Le silence de votre libraire sur l'histoire de la remise, et son incertitude sur la sureté pour l'entrée de l'ouvrage m'ont déterminé. Tout cela ne change rien aux dispositions relatives à notre projet. Il me sera expédié un balot de Rouen en avril prochain, si votre affaire est prête alors, quoique je ne puisse m'en occuper encore, vous pourriés l'y joindre. Mon frère vous dit mille choses, je n'ai pas encore passé chez Lottin, salut de tout mon cœur. »

Paris, le 24 février 1778.

« Je profite de la circonstance, mon bon ami, pour vous écrire deux mots, je ne vous parle pas de M. Lottin puisque c'est par sa voie que je le fais et qu'il vous écrit lui-même. J'attens toujours avec empressement et impatience même la notice que je vous ai demandée des livres nécessaires à la confection de la besogne

Digitized by Google

dont vous vous occupés, et de ceux que vous avés et de ceux que vous n'avés pas. J'ai beaucoup réfléchi sur le projet formé ensemble, je tiens pour bons tous les articles convenus, excepté un dont je vous entretiendrai à la page suivante. Il étoit tems que j'arrivasse à Paris pour qu'on ne s'aperçut pas de mon absence, j'ai trouvé beaucoup de lettres à mon arrivée et entre autres un rendés-vous pour le lendemain par mon intendant de commerce. Les têtes ont été dans un grand mouvement d'effervescence, qui heureusement commence un peu à se ralentir. Nous partons demain incognito Bias et moi pour Crépy, d'où nous reviendrons à la fin de la semaine prochaine.

La chose dont je voulois vous parler et que j'ai rémise à cette page pour que les curieux n'y pussent pas mettre le nez est la convention d'intéret à laquelle j'acquiescai sans y beaucoup réfléchir, je suis très décidé à n'y en prendre aucun, que celui de concourir de tout mon pouvoir à la perfection de l'ouvrage, m'en raportant d'ailleurs absolument à vous sur la partie de l'honneur que vous croirés que je mérite et que vous jugerés convenable d'en faire rejaillir sur moi, mais je n'en suis pas moins disposé à concourir à l'entreprise par des secours pécuniaires, et sur cela comme ami vous ne devez faire ni façon ni résistance, ainsi prévenés-moi quinze jours d'avance pour la somme de 600 livres que vous pourrés tirer sur moi au premier besoin, nous verrons ensuite pour d'autres besoins, et nous en confèrerons de vive voix, vous me ferés votre billet payable 18 mois, deux ans après, si vous voulés. J'ai plusieurs raisons pour en agir ainsi : si je m'avise un jour de vouloir donner quelque chose de mon cru, vous m'obligeriés sans doute aussi par des soins, et je les réclame d'avance, car je ferois imprimer chés vous de préférence, peut-être par cette raison. Ne croyés pas que j'en montre moins de zèle du parti que je prens. Dans la suite si vous faites une deuxième édition, et que je m'y trouve pour de nouvelles recherches ce sera une autre affaire, et nous verrons, car j'espère que nous voila liés par tant d'endroits que ce sera pour la vie. Faites donc en sorte que la note que je vous ai demandée soit à Paris à mon arrivée afin que je puisse acquérir les livres dont je croirai avoir besoin incessamment. Nous avons fait le projet, Bias et moi, de vous aller voir à la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Conservés-vous, donnés-moi

Digitized by Google

souvent de vos nouvelles. Je vous embrasse de tout mon cœur, mille et mille choses de ma part à Me Despréaux et à Me votre mère, ne m'oubliés pas auprès du petit bonhomme, Bias vous salue.

(Sur le repli). Je vous prie de faire partir le paquet pour Melles Malortie par une occasion pour éviter les frais de port, d'autant que le livre qu'il renferme n'est pas pour elles. »

Voici la lettre sus-visée de Lottin.

« Ce jeudi gras, 26 février 78, 7 heures du matin.

Cher padrone, c'est aujourd'hui enfin le jour ou je puis ravoir ce privilège tant demandé, tant attendu, et qui pourra satisfaire une partie de vos vœux. J'espère sous deux heures aller le retirer, pourvu toutefois que la grande fête plus solennelle ici et ailleurs que beaucoup d'autres ne me fasse pas trouver le bureau fermé. Je me suis arrangé pour m'entretenir avec vous un moment d'avance, afin de pouvoir remettre au reçu le dit privilège à votre libraire M. Morin, et afin de ne pas retarder d'un instant un envoi que vous attendez avec quelque impatience.

Lorsque je me présentai dernièrement chez M. Le Besgue pour lui recommander la célérité et en même tems qu'on remplit toutes les conditions que vous désiriez et que M. Périn sembloit nous avoir promises on m'assura que *à perpétuité transmissible à ses enfants* ne s'y liroit point, qu'il n'y avoit qu'une seule et même formule toute imprimée qui remplissoit le parchemin et à laquelle on ne changeoit rien. Vendredi ou samedi dernier soir je fus tout étonné d'apprendre que M. Rolland s'étoit montré au logis comme un revenant, j'allai le dimanche lui rendre une visite à Cluni et m'assurer de la vérité de cette apparition, je le trouvai en effet dans son vivant, il y fut fort question du voyage de Rouen, de vous, bon ami, de la famille, et convenu en même tems qu'il en seroit fait plus ample mention le mardi suivant chez moi à table. C'est ce jour-là que nous ne déparlâmes pas de vous-même, de tout ce qui vous touche, de l'histoire de la Grèce, etc., etc. Nous causâmes aussi beaucoup de ses différens voyages, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre. Mais à vous dire vrai, l'intérest doubla lorsqu'on parla de Dieppe et de ceux qu'elle possede, l'amitié ranimoit notre langue et réveilloit nos oreilles...

Même jour 11 heures. J'ai tâché de joindre M. Le Besgue

Digitized by Google

lui-même pour causer avec lui, en retirant votre privilège, sur les causes ci-dessus mentionnées, il m'a bien dit que M. Périn ou de Néville avoient eu beau les lui demander, qu'il falloit pour cela qu'elles eussent été écrites de la main de M. le Garde des Sceaux. J'en suis très fâché mais je n'y pouvois rien..... *Ama me et vive.* »

La chose heureusement put être réparée, car le privilège daté du 25 février est dit donné à l'auteur *pour lui et ses hoirs à perpétuité.* Le verdict assez sévère des Rouennais avait passablement ému Cousin Despréaux à en juger par quelques mots d'une lettre de Thalés du 12 mars.

Thalès à Platon, salut.

« J'ai reçu, mon très cher, votre lettre en duplicata, et j'y vois que vous deffendés votre cause en vaillant champion, mais je ne voudrois pas que vous le fissiés comme si c'étoit vis-à-vis de moi qui n'ai ni jugé ni attaqué votre ouvrage que je n'ai pas lu, je vous ai dit ce qu'on m'a dit, et parceque j'ai pensé que cela vous feroit plaisir comme on m'en feroit en pareil cas. Ce reproche ne semble pas trop en amener un autre qui sera cependant à la suite de celui-ci, vous jugés déjà qu'il est fondé sur des éloges que je voudrois mériter mais qui me rappellent mon insuffisance; item c'est tout... J'ai beaucoup cherché et consulté pour les élémens d'histoire que vous me demandés, ils se réduisent à deux ouvrages, celui de Lenglet en 6 volumes, celui de Millot en 3 volumes, le premier par demandes et réponses que l'on conseille de préférence, parceque l'autre tiraille çà et là sur la religion et sur ses ministres, ce qui dit-on a beaucoup contribué à le faire recevoir de l'académie, mais ce qui n'est pas la chose la plus propre à un enfant, à quoi vous décidés-vous? écrivés-moi sur le champ, je compte rester ici encore 8 à 10 jours, et m'aller occuper tout entier de mon métier, de mon voyage et de vos recherches..... »

Mais une lettre du 8 mai, de Longpont sous Montlhéry où Bias venait d'être envoyé comme prieur, montre que les choses n'avaient pu se passer ainsi.

« Pouvez-vous penser que Bias oublie le cher Platon, quoique j'aye été singulièrement occupé depuis que je suis dans mon

Digitized by Google

nouvel hermitage il m'est resté plus d'un moment pour penser à mes amis et je ne suis pas homme à les oublier. J'ai quitté Paris pour m'aller fixer à Longpont quinze jours avant Pâques, Thalès m'accompagna assez longtems assez bien portant, il devoit partir pendant la quinzaine pour Amiens, vous écrire et m'écrire avant son départ, telles étoient nos conventions; pendant les fêtes de Pâques je vois des personnes de Paris qui me disent qu'il ne partira pas sitôt et que je le verrai encore la semaine suivante si je vais à Paris, et qu'il m'engage à aller même loger dans son appartement, comme j'avois encore quelques affaires à terminer je pars pour Paris immédiatement après la quinzaine de Pâques, et je suis dans le plus grand étonnement lorsqu'en arrivant à Paris j'apprens que Thalès est malade depuis mon départ et qu'il n'a pas quitté la chambre. Je cours chez lui, je le trouve pâle, maigre, défiguré, la fièvre l'avoit assailli le jour même que je l'avois quitté, il avoit été rudement mené, c'est M. Demachy qui a été son Esculape, pendant le peu de tems que je suis resté auprès de lui nous avons beaucoup parlé de vous, nous sommes convenus de faire de part et d'autre tout ce qui dépendroit de nous pour vous aller rendre une visite amicale, si nous ne le faisons pas n'accusez ni nos cœurs ni nos jambes, un curé ne doit point manquer de parole, mais il a un devoir à remplir. Nous ferons de notre mieux pour avoir le plaisir de vous embrasser et toute la chère famille aux vacances. Thalès pendant toute sa maladie n'a donné le moindre signe à personne, je l'ai laissé beaucoup mieux et comptant vous écrire au premier jour, je n'ai point reçu de ses nouvelles depuis que je l'ai quitté pour la dernière fois. Je suis cloué pour deux mois dans ma cure, sans pouvoir faire un pas hors de la paroisse, ma présence y est nécessaire; il seroit bien facheux s'il venoit à avoir une rechute, je ne pourrois aller le voir à Paris. Il me paroit que vous travaillez toujours à force, courage, mais il ne faut peut-être pas aller si vite, vous savez mieux que moi le précepte d'Horace. Dans la nouvelle position où je suis vous sentez bien que je n'ai pas les mêmes agrémens et les mêmes ressources qu'à Paris, je le sens que trop malgré les occupations que j'ai eues. Le pauvre Bias savoit s'accommoder au tems et aux circonstances, son petit-fils n'auroit-il pas hérité des mêmes sentiments? Il est pret à tout sacrifier excepté l'estime et l'amitié de ses amis et surtout

Digitized by Google

du cher Platon à qui il souhaite, paix, joye, santé, mille choses à la chère épouse et aux chers enfants. Vale. »

Le 22 mai Roland écrivait « je pars enfin décidément dans deux ou trois jours », et le retour de Voltaire lui inspirait ces lignes : « Vous me demandés des détails sur Voltaire, il a fait la plus grande sensation parmi les gens de lettres, qui l'ont hanté, proné, fêté à l'envie, et parmi les prêtres qui à raison de cela l'ont prêché avec un zèle qui a paru outré à bien des gens et indécent à plusieurs, jusqu'à la chaire de la chapelle du roi en a retenti, on y a déclamé comme à Paris sur la perversité du siècle et l'infamie des hommes de fêter, d'honorer le corrupteur des mœurs, le fléau de la religion, etc. Il avoit grande envie d'aller à la cour et de s'y faire remarquer, il vouloit y être plus que comme un curieux, mais que les autres le fussent de sa personne, il y a eu deffense. Son couronnement à la Comédie a été une caricature, rien en effet de plus ridicule que la manière dont cela s'est fait. On a abusé le peuple, et il n'y a pas peu contribué, sur ses prétendues rétractations, etc. Je vous embrasse, mon ami, de tout mon cœur. »

Une lettre du 19 juin est intéressante pour la manière dont le réviseur de l'*Histoire de la Grèce* entendait son rôle.

« J'ai reçu, mon très cher, votre lettre du 14, je ne vous cacherai pas que j'y vois avec peine la trop grande (ici un blanc, on pourrait suppléer *sensibilité*) avec laquelle vous recevés ce qu'on vous dit sur votre ouvrage; vous en jugerés bien d'ailleurs par les nottes que je vous envoie, vous y verrés combien de diffère dans la manière de voir des autres, j'ai beaucoup travaillé, toute autre affaire cessante, depuis que votre cayer m'est parvenu, des 6 heures du matin jusqu'à 2 heures après-midi, porte close, j'ai corrigé, changé, retranché, ajoutté, refondu, etc. Tout cela est encore à refaire, et vous avés mal pris votre tems d'aller à la campagne; il en faut revenir incessamment, revoir et retravailler tout ce que je vous envoie, que je sache ce que vous en pensés, ce que vous ferés, ce que j'aurai à penser et à faire moi-même. Vous me trouverrés dur, bourru, maussade, je veux être pis que tout cela, car si je ne l'étois pas vous verriés que le public seroit pis que moi. Je pars pour Abbeville, le Boulonnôis, le Calésis, etc., je ne serai de retour ici que vers le 8 de juillet, peut-être le 5 ou le 6;

Digitized by Google

si je savois le jour que je repasserai à Abbeville je vous l'indiquerois et nous nous y joindrions pour venir ici ensemble, mais je l'ignore. Arrangés-vous toujours pour arriver ici le 7 ou le 8 au plus tard, et qu'avant ce tems vous ayés travaillé au moins 10 jours sur la besogne que je vous envoie par Rouen à l'adresse de Mr God franc de port en recommandant qu'on vous la fasse passer incessamment. Comme vous avés vos brouillons sans doute vous m'entendrés, et pour cela je n'envoie que mes feuilles que vous raporterés avec une nouvelle rédaction. Nous aurons à travailler du reste plus que nous n'en pourrons faire, parceque j'aurai deux mémoires longs et pressés à faire en arrivant, j'y consacrerai mes matinées en plus grande partie, et je ne vous quitterai guères dans l'après-midi, nous passerons ici une quinzaine, car je vous dirai entre nous qu'il faut que je reparte pour Paris du 20 au 24 juillet, ainsi ne faites faute d'être ici au tems dit, et n'amenés pas le petit bonhomme pour cette fois, car la moindre distraction feroit tort à l'un et à l'autre, n'ayant pas un moment à perdre... » Voici des extraits de plusieurs autres lettres en partie sur le même sujet.

Paris, 19 août.

« Je vous réponds très promptement, mon cher, parceque la chandelle s'use et que je partirai le plutôt qu'il me sera possible, je vous renverrai sûrement un premier cayer avant de partir, il m'a donné beaucoup de travail ce qui n'empêche pas qu'il y ait encore beaucoup à refaire de votre part; il y a des choses mal vues, des raisonnemens louches, des conséquences fausses, des phrases qui ne riment à rien, j'ai corrigé beaucoup mais j'ai indiqué seulement en nombre d'endroits, et c'est un nouveau et très important travail, j'ai sabré une multitude de capucinades, d'explications rebattues, de morale commune. Bias qui est ici depuis deux jours, qui repart incessamment, qui vous fait mille amitiés, qui n'ira pas vous voir cette année, etc. Bias à qui je fais part de tout cet élagage, est de mon avis, mais relisés et recorrigés le tout pied à pied avec beaucoup d'attention.

Que voulés-vous que je vous dise à l'égard des Arcades? J'ai cru que la première fois que vous en parleriés seroit pour envoyer la besogne faite, vous savés bien que je n'ai pas le tems de m'en occuper. Si vous m'envoyés quelque chose de bon pour moi je

Digitized by Google

le ferai passer, s'il en est autrement je le jetterai au feu, et il ne sera question que de vous deux, voilà tout ce que j'en sais... Mon mémoire a très bien pris, je l'ai fait passer à M. Dambourney avec une épitre très modeste, si vous étiés tellement en relation avec lui que vous puissiés lui dire un mot à ce sujet... Je ne demande pas l'association de l'académie, j'insinue seulement que le suffrage de cette compagnie me donneroit l'encouragement nécessaire pour lui offrir de nouvelles preuves de mon zèle, etc., il m'entendra s'il veut. Aristote qui passe comme un éclair avec deux autres Rouennais lui a écrit à ce sujet deux mots d'édification, comme si je l'ignorois parfaitement, si vous en disiés quelque chose il faudroit faire de même.

Notre littérature est plate, tout est muet en ce moment, on attend avec beaucoup d'empressement les mémoires de Rousseau, tout le monde parle de ce grand homme avec un cœur plein de sentiment et de vénération, il est mort comme il a vécu, et jusqu'au dernier moment il a mis sa morale en action, on regarde au contraire la mort de Voltaire comme une vraie farce... »

Autre lettre datée du 31 août.

« Je vous envoie, mon cher Platon, de la besogne, je ne dis pas faite, au contraire très à faire, j'y ai beaucoup travaillé cependant, plus que je ne saurois vous le dire, et plus certainement que vous n'en jugerés, j'ai la tête hors d'état d'en faire davantage, je sens qu'elle se désorganiseroit bientôt; et pour toute votre fortune et le double de la mienne je ne recommencerois pas de sitôt, d'où je suis fâché que vous m'envoyés votre 4e volume, que je pourrois bien ne voir qu'avec vous, à Noël. Il y a beaucoup encore d'observations à faire sur ce que je vous rends : vous avés laissé me dites-vous des choses déplacées et d'autres deffectuosités dans le volume que vous m'envoyés, je ne puis que vous en blâmer parceque je ne vois pas tout, et que plus vous me laisserés de corrections à faire, plus je serai découragé, effrayé, plus j'en laisserai à faire certainement, et il est impossible que cela soit autrement : comptés qu'il y en aura toujours trop de celles que vous n'aurés pas aperçues, et qu'il en restera beaucoup que je n'apercevrai pas moi-même, indépendamment de répétitions sans fin, de phrases lâches, de mots parasites, d'une redondance surchargeante et plate au

Digitized by Google

dégoût, épuisant toujours la matière, n'ayant jamais assés dit, ne voulant rien laisser à penser; vous seriés insuportable à la multitude par votre système, inutile à rebattre, du gouvernement d'un seul, comme puisé dans la nature, par vos principes d'économie étalés à la manière et dans les principes de la secte, par vos contradictions sans cesse renaissantes sur les mœurs des tems anciens comparées à celles des tems postérieurs, sur la manie d'acabler d'injures les oracles, leurs prètres, etc., et de vouloir toujours pousser votre religion en avant, comme si elle avoit quelque chose à faire 1.500 ans avant qu'il en fut question. Mon cher, vous ne connoissés pas les hommes, voulés-vous que votre histoire soit lue par tout le monde? comme historien ne soyés d'aucun pays, sans aucun gouvernement, d'aucune religion etc., point de système. L'histoire est le narré des faits, ce n'est ni un pédagogisme ni une profession de foi. Votre affaire est de présenter les hommes ce qu'ils sont, de dire ce qu'ils font, et autant qu'il est possible pourquoi ils le font; tout ce qui sort de la est hors d'œuvre et ne sert qu'à déceler l'homme dont on n'a que faire. Peut-être me trouverés-vous roide, je m'en consolerai parceque je suis vrai. Je vais vous dire plus et prenés-y bien garde si vous faites quelque cas de mes avis, je vous jugerai sur ces mêmes avis au premier ouvrage que vous m'enverrés, et s'ils n'ont pas amené les réformes que j'indique je ne les réitérerai pas, et nous saurons l'un et l'autre à quoi nous en tenir.

Relisés et corrigés bien attentivement les deux volumes que je vous renvoie, ils en ont le plus grand besoin, je ne vous conseille pas de rien restituer de ce que j'ai effacé, au contraire effacés encore, si j'ai à regretter quelque chose c'est de n'avoir pas effacé davantage. Point tant de conjectures hasardées, et des conséquences ou fausses ou qui n'y reviennent pas, beaucoup plus de citations surtout dans les faits extraordinaires, ceux qui sortent de l'ordre commun, ceux qui suposent ou conduisent à de grands événements et de grandes révolutions, plus d'exactitude dans les citations. A propos de cela je sors d'avec une personne qui me parloit de réputation en fait d'histoire, et qui me citoit l'abbé de Mably, Voltaire et Rainal pour être entièrement décriés faute de citer, comme gens qui veulent qu'on les en croie sur parole, ce qui est du dernier ridicule en matière de fait, même à ceux qui ont su se faire une réputation quelconque

Digitized by Google

d'ailleurs. Votre ouvrage est un grand ouvrage, le sujet et l'ordonnance en ont été assés médités, mais l'exécution est traittée à la serpe et trop chicottée, taillés à la hache et polissés au rabot... Je viens enfin de recevoir le paquet contenant tout ce que vous m'annoncés, je n'en puis rien dire, je n'ai rien examiné, mais les poésies doivent être excellentes, car c'est bien court, pour se les attribuer à deux surtout, enfin vaille que vaille tout cela partira pour Rome ces jours-ci, et moi pour Amiens aussitôt après. »

Du 3 novembre.

« ... Je ne compte plus aller passer les fêtes de Noël avec vous, je crois qu'Aristote les viendra passer avec moi, j'attens son ultimatum à cet égard, mais je pars d'ici certainement entre les fêtes et le dernier de l'an, irai-je de suite chés vous ou prendrai-je par Rouen? c'est ce que je ne puis encore déterminer, quoiqu'il en soit je vous en informerai, et peut-être bien vous prierai-je de m'envoyer un cheval à Neufchâtel... J'ai cru vous avoir mandé que j'avois reçu une lettre très honnête de M. Dambourney, qu'il louait beaucoup mon mémoire, qu'il me mandoit qu'il attendoit avec empressement la rentrée de la société d'agriculture pour lui en faire part, etc., mais il ne dit mot de l'académie. Il vous remercie et M. Dornay de lui avoir procuré ma correspondance, etc. Non mon cher il ne faut plus écrire à ce sujet, il en sera ce qui pourra. Je ne puis pas voir les aréopagistes de Picardie avant la rentrée d'après la Saint-Martin, je reçois des nouvelles de Rome, on n'y attend plus non plus que cette rentrée, *e subito lei e pastore*, à propos de cela on me mande que votre traduction est si mal écrite qu'on ne sauroit la lire. Je reporterai à Dieppe l'ouvrage de M. votre frère qu'il proposoit pour Villefranche, nous n'en sommes pas là, et je ne serai pas assés osé pour présenter un semblable barbouillage, c'est un vrai brouillon à mettre au net et sur papier convenable. »

Du 23 novembre.

« Ce que vous me dites, mon ami, m'afflige plus qu'il ne m'étonne, mais ne vous laissés point abbattre : le tems est un grand maître; il arrange toutes les affaires; et j'espère que celle-ci sera en bon train lorsque je vous verrai; car je vous verrai indu-

Digitized by Google

bitablement, ou en allant à Rouen, ou en allant chés vous de Rouen même, je vous instruirai de ma marche dans le tems. J'ai quelque petites affaires, quelques brimborions littéraires à vous communiquer et sur lesquels il faudra peut-être que vous travaillés un peu. Nous ferons échange, moi de mon zèle, vous de votre docilité; nous aurons besoin l'un et l'autre d'en user ainsi. Ecrivés-moi dès que vous aurés reçu cette lettre que j'adresse à Rouen par une occasion, mandés-moi tout ce qui vous intéresse, où vous en êtes, ce que vous faites. Vous ne me dites toujours rien de mon travail sur la géographie de l'ancienne Grèce; ne l'avés-vous pas lu, où cela n'est-il pas de votre goût? Quoiqu'il en soit conservés-moi mes brouillons. J'ai vu nos aréopagistes qui sont des imbéciles : ils ne peuvent pas se départir de leurs règlemens, disent-ils, et il n'y a rien à faire à ce qu'il me paroit, on en parlera cependant, on me rendra raison etc. Mille choses à tous les chers parens, je vous embrasse, mon ami, de tout mon cœur. »

Dans la réunion des deux amis à Dieppe, quelques semaines après, il fut sans doute beaucoup question de la Grèce et de sa géographie, à laquelle Roland paraît tant tenir, comme du reste à tout ce qu'il faisait, mais un nouveau sujet vint alimenter la conversation, qui monta ensuite au premier plan, les *Lettres* de voyage dont Thalès méditait la publication; leur impression à Dieppe sous la surveillance de Platon remplit la correspondance désormais.

Edouard Le Corbeiller.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

A l'abbé de Rohan on doit donc les superbes bâtiments dont nous reproduisons les plans en hauteur, les plans de terre exécutés par dom Miserey, l'habile moine dessinateur, le superbe Inventaire en quatre volumes in-folio d'une si grande utilité pour nous. Il apporta dans son administration abbatiale toute la grandeur qu'il tenait de sa naissance et de ses talents. Loin de pressurer les revenus de son bénéfice, comme un grand nombre de ses prédécesseurs, ce prince généreux dépensa tout le produit de sa mense à l'embellissement du monastère.

Ses religieux, quoique divisés entr'eux par des questions théologiques dont nous allons dire quelques mots, surent cependant s'associer à ces nobles sentiments et contribuer à leur réalisation de leurs propres deniers.

La division intestine venait du néfaste jansénisme qui, après avoir séduit les grands seigneurs du XVIIe siècle, s'était infiltré dans les couvents, gangrenant particulièrement deux ordres célèbres : les bénédictins de Saint-Maur et les Pères de l'Oratoire.

Sur les ordres du Roi, en effet, le chapitre de 1723, que les fougueux jansénistes nommaient *le brigandage de Marmoutier*, avait décidé que les réappelants seraient exclus, non seulement de l'élection au chapitre, mais encore des places de supérieurs, professeurs, directeurs de novices, etc.

C'est le 6 juin 1733, pour l'élection d'un conventuel à l'assemblée provinciale qui devait se tenir à l'abbaye du Bec, qu'apparaît

Digitized by Google

pour la première fois cette malheureuse division. Sitôt le chapitre réuni le Prieur interroge les religieux sur leurs sentiments.

« Dom Mathurin Larcher dit qu'il avait eu le bonheur d'adhérer « à la cause de Mgr l'Evêque de Senez et qu'il regardait cette « adhésion comme une des meilleures actions que Dieu lui eut « inspirée pendant sa vie, espérant qu'il lui ferait la grâce de « persister dans les sentiments où il était de la justice de la « cause dudit seigneur Evêque de Senez qu'il regardait comme « injustement condamné par l'assemblée d'Ambrun.

« Dom Joseph Mullot, prêtre, dit qu'il avouait avec plaisir que « non seulement il avoit appellé de la bulle *Unigenitus* en 1717, « mais encore que depuis la déclaration du Roi en 1720 en faveur « de l'accomodement il avait déclaré par un acte authentique « qu'il s'opposait audit accomodement et persistait dans son « appel. Que par erreur son nom se trouvait sur la liste de ceux « qui avaient adhéré à Mgr l'Evêque de Senez, mais que quoiqu'il « n'eut fait aucun acte en faveur de ce Prélat et depuis sa « condamnation au Concile d'Ambrun (1), il n'avoit cependant « regardé ce concile que comme un *brigandage* pareil à celui « d'Ephèse, et que l'unique raison qui l'avoit empêché de « s'élever contre, c'est que dès l'année 1724 il avoit eu l'honneur « d'écrire en son particulier à Mgr de Montpellier pour lui faire « scavoir qu'il n'avait pas d'autre sentiment que luy sur le « formulaire..... Il a ajouté qu'il avoit fort balancé s'il donnerait « son suffrage dans la présente élection. Que deux motifs parti- « culiers l'y avoient enfin déterminé..... Le premier c'est qu'il « avoit remarqué que Dieu avoit béni la simplicité avec laquelle « on avoit obéi aux ordres du Roy dans les assemblées qui précé- « dèrent nos trois derniers chapitres généraux, puisque malgré « un si grand nombre d'exclusions, ces trois chapitres avoient « été composés de supérieurs assez courageux pour résister aux

(1) Pendant le Concile provincial d'Embrun, tenu en septembre 1727, on répandit une lettre adressée à Mgr de Soanen, évêque de Senez, qui s'y trouvait, lettre signée d'environ 120 religieux et ecclésiastiques de différents diocèses qui s'unissaient à lui et adhéraient à sa cause. C'était une espèce de bataillon, que l'on voulait opposer au jugement du Concile. *(Mém. pour servir à l'hist. Eccl. pendant le* XVIIIe *siècle*, t. II, p. 37).

Digitized by Google

« menaces d'un commissaire et aux intrigues d'autres personnes « qui avoient voulu les engager à recevoir la Constitution. — Le « deuxième motif c'est qu'il voyait dans la communauté plusieurs « religieux, non exclus, instruits et bien intentionnés qui étant « conventuels ne choisiraient pour députez que des supérieurs « qui auroient autant d'éloignement qu'eux pour toute accepta- « tion de la Bulle », ajoutant que si on passait outre il protestait contre cet acte, malgré les lettres du Roi *qu'il est résolu d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, dont acte.

Dom frère Pierre-Louis Bouet Cochetiere (1), sous-diacre, ainsi que frère Guillaume Lucas, religieux, clerc, parlèrent dans le même sens et le procès verbal signé de : fr. Joseph le Paulmier, prieur; fr. Pierre-François Boudier, sous-prieur; fr. Louis Pillon, antique; fr. Jean Desperroys, fr. Mathieu Larcher, secrétaire.

Au chapitre tenu le 3 avril 1736 le R. P. Mathurin Larcher demanda permission « au R. P. Prieur de faire lecture d'un écrit « dont il était porteur, signé de luy, de dom Joseph Mullot, de « Louis-Denys Hellot et de Charles Potier, tous prêtres religieux « de ce monastère. Laquelle lui ayant été accordée, le dit dom « Mathurin Larcher auroit lu cet écrit contenant en substance « que flattez de la douce espérance de voir revivre incessamment « dans la Congrégation l'union, la paix et la régularité qu'ils « avoient eu la douleur de voir s'affaiblir depuis la privation de « notre liberté dans nos élections que Sa Majesté a la bonté de « nous rendre aujourd'hui, déclarent qu'ils allaient contribuer à « l'élection d'un conventuel, se réservant toutefois la liberté de « demander en temps convenable et à qui il appartiendra l'exa- « men juridique des raisons qu'ils se croyent en droit de proposer « contre la canonicité du chapitre que quatorze supérieurs ont « tenu seuls à Marmoutiers en 1723 et demandant que la dite « déclaration fust insérée dans l'acte capitulaire de ce jour; ce « que le R. P. prieur leur ayant accordé sans avoir pris au « préalable les suffrages de la communauté dom Jacques Benoist,

---

(1) Né à Alençon, profès de Saint-Wandrille le 30 novembre 1724, âgé de 19 ans, mourut le 19 novembre 1763 à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, prêtre.

(Cf. *Soc. hist. et arch. de l'Orne*, 1911, p. 480).

Digitized by Google

« prêtre religieux profès auroit déclaré qu'il s'opposoit à l'enre-
« gistrement de la susdite déclaration, demandant que la commu-
« nauté délibérât sur cela, prétendant que cette déclaration était
« contraire aux intentions de Sa Majesté expressément marquées
« dans sa déclaration dattée du 11 juillet 1734 et dans la dernière
« lettre de cachet qu'Elle a eu la bonté d'accorder pour la
« liberté des élections dans la Congrégation. Sur quoy les dits
« RR. Pères se seroient désistez de leur demande par rapport à
« l'enregistrement et restreints à demander que deux religieux
« voulussent bien signer leur déclaration comme témoins de la
« lecture qui en auroit été faite. La chose mise en délibération
« par le R. P. Prieur, la communauté à la pluralité des voix se
« seroit opposée à l'enregistrement demandé et répondu que les
« suppliants pourraient faire signer leur déclaration par qui bon
« leur sembleroit aux conditions que leur signature seroit en
« leur propre et privé nom. La communauté déclarant à la
« pluralité ne vouloir en aucune manière authoriser le dit écrit
« dont il sera dressé acte sur le registre capitulaire. »

Signé : fr. Pierre Eudes, prieur; fr. Jacques Viole; frère Jacques Benoist, *senior;* fr. Mathurin Larcher, secrétaire (1).

Ce procès verbal nous montre bien la situation, d'autant plus lamentable des monastères, que l'hérésie avait captivé les âmes les plus vertueuses et les religieux les plus exemplaires. La preuve en est dans la rédaction de cette assemblée capitulaire, faite avec la plus grande sincérité par le secrétaire, dom Mathurin Larcher, l'auteur même de l'appel. D'un autre côté on peut se convaincre qu'à cette époque les religieux jansénistes étaient en minorité puisque toute la communauté, *à la pluralité des voix* s'oppose aux désirs des quatre appelants.

Mais convaincus de la justice de leur cause ils se firent apôtres près des jeunes religieux surtout, en sorte qu'au chapitre du 3 avril 1739, réuni pour élire un conventuel à l'assemblée provinciale de Jumièges, ils purent obtenir l'enregistrement de quelques protestations, malgré le zèle du R. P. Prieur, dom Pierre Collinet

---

(1) Arch. de l'Eure H, 582. C'est un registre in-folio moyen de 197 feuillets contenant les délibérations et actes capitulaires du 16 septembre 1676 au 15 juin 1788.

Digitized by Google

qui, la veille, leur avait adressé une exhortation. En effet la séance était à peine commencée, après la lecture des chapitres des Constitutions, que « le R. P. dom Louis La Coste, prêtre, et « frère Charles Le Roux, diacre, tous deux religieux de Lyre, se « sont levés et ont dit ne pouvoir concourir à l'élection du conven- « tuel pour raisons de conscience et ont présenté une protesta- « tion signée de leur main. Lecture faite de la dite protestation « et sur ce délibéré il leur a été déclaré qu'on ne pouvoit recevoir « et admettre leur protestation, ce que voyant ils se sont retirés.

« Après quoy s'est levé frère Henry Chrestien, sous-diacre, « aussi religieux, lequel a dit ne pouvoir aussi par raisons de « conscience concourir à l'élection du conventuel et a présenté « une protestation signée de sa main. Lecture faite de sa protes- « tation et délibéré on luy a dit que pour calmer ses inquiétudes « on recevoit et admettoit sa protestation dont la teneur en « suit, etc. » (C'est toujours une protestation contre les assemblées précédentes depuis 1723).

« Se sont aussi levés les R. R. Pères dom François-Joseph « Mullot, cellerier; dom Louis-Denis Hellot; dom Nicolas-Joseph « Derely; dom Louis le Comte et moy sous-signé frère Pierre « Jean Marie, secrétaire du Chapitre, tous prêtres et religieux qui « avons présenté une déclaration signée de nous contenant nos « sentiments au sujet des élections faites des supérieurs et « conventuels depuis 1723.

« Lecture faite de nostre dicte déclaration s'est pareillement « levé frère Pierre le Parsonnier, diacre, religieux, lequel a dit « adhérer à la dicte déclaration dans son entier comme contenant « ses vrais sentiments qu'il n'a pas eu occasion jusqu'à présent « de faire connaître. »

Ainsi donc, en trois ans, le nombre des appelants avait doublé, en sorte que les religieux demeurés fidèles n'osèrent plus s'opposer à l'insertion de ces protestations au procès verbal et consentirent même à donner des copies « aux requérants et appelants des dernières assemblées depuis 1723, particulièrement contre celle de 1733. »

Dom François-Joseph Mullot, ardent janséniste, fut élu conventuel, ce qui prouve amplement le chemin parcouru, depuis 1733, par l'hérésie dans les monastères bénédictins.

Il fallut les prétendus miracles du cimetière Saint-Médard pour

Digitized by Google

ouvrir les yeux de ces bons moines. Les scandaleuses indécences des convulsionnaires firent, en effet, comme l'avait dit un magistrat *du tombeau du diacre Pâris le tombeau du jansénisme.* La secte ne s'en releva pas; ses débris se perdirent dans la tourmente révolutionnaire.

Mais il est temps d'en venir aux actes administratifs de l'abbé de Rohan qui obtint d'abord, le 6 décembre 1735, un arrêt du Conseil d'Etat « pour la vente de la vieille futaye de l'enclos de « l'abbaye, plus 106 arpents 47 perches restant du quart mis en « réserve des bois et des anciens baliveaux laissés sur les « 32 arpents exploités en 1719, à la charge de réserver, dans les « 106 arpents, 20 baliveaux par arpent, pour le prix de ces bois, « moins le dixième destiné aux communautés pauvres de filles « religieuses, être employé au repiquage en glands et fesnes « desdits 32 arpents et le surplus aux réparations les plus « urgentes de la manse abbatiale pour la part de l'abbé et pour « celle des religieux à la réparation du clocher de Breteuil, que « autres étant à leur charge.

« Les 106 arpents 47 perches furent adjugés au sieur Michel « Hue, marchand à Rouen, pour 265 livres l'arpent et les « baliveaux ou vieille futaye pour 1.450 livres. Celle du parc de « l'abbaye fut adjugée au sieur Gabriel Le Chartier, de Conches, « pour 6.600 livres, le 31 janvier 1736. »

Sur le produit de cette vente on prit 14.000 livres destinées aux réparations de la grosse forge; 11.000 livres à la ferme Saint-Crépin de Romilly et à la grange dîmeresse de la Neuville-Chandoisel, à l'église et grange de Roman, à la ferme de Melbue (1), au clocher de Breteuil, etc. Quant au repiquement un arrêt du Conseil d'Etat en date du 24 avril 1736 y substitua le repiquage

---

(1) « Au commencement du XVIIIe siècle, Mgr Armand-Gaston de Rohan, chanoine, comte de Strasbourg, abbé de Lyre, donne pouvoir à François de Beaudot, escuyer, sieur d'Ambenay et de la Saussière demeurant à Rugles pour adjuger les travaux à faire aux logis et bâtiments de la ferme de Melbue et de la Biguerrie (Neaufles) et de la Bourgeraie. Jacques Legrain, maçon et couvreur à Breteuil, entreprit le travail moyennant 770 livres pour la Biguerrie et 430 pour Melbue et la Bourgeraie.

Il y a 25 ans environ (1875-1882) on a trouvé près de 200 pièces de

Digitized by Google

d'espèces de bois convenables au terrain avec dispense « de procéder à l'adjudication pour le clocher de Breteuil déjà réparé et ordonne de rembourser aux religieux 6.500 livres pour cette réparation. »

Une transaction intervenait, le 25 juin 1736, « entre Mgr le « Prince Constantin de Rohan, abbé de Lyre, et Mre Jean de « Bernières, seigneur du Boisle, au sujet du droit de présentation « exercé par ce dernier en vertu de l'accord du 18 avril 1612, il « abandonne ce droit aux abbés de Lyre, conservant, du consen- « tement de l'abbé, les droits et honneurs dans l'église de « Glos. »

Depuis longtemps la chapelle de la Madeleine, située sur le grand chemin de Paris, à droite, en allant de la Vieille-Lyre à la ferme de la Bourgeraye, était en ruines. C'est pourquoi l'abbé de Lyre écrivit, le 11 ou 12 juin 1737, à Messieurs les administrateurs de l'Hospice de Bernay, pour leur demander les matériaux qui restaient « des débris de la dite chapelle » réunie au dit hôpital. M. l'abbé d'Irlande répondit de suite au R. P. Mullot, cellerier de l'abbaye de Lyre, que le Conseil accordait toute permission, en sorte que les pierres de la chapelle servirent à réparer le logis abbatial. A cause de l'union des biens de la Madeleine à l'hospice de Bernay les habitants de Lyre ont toujours droit à un lit. L'arrêt de réunion est du 17 décembre 1708, confirmé le 20 janvier 1709 pour les léproseries de Saint-Jean de la Barre, de la Vieille-Lyre et de Chambrais.

En octobre 1741 Jean-Charles-Laurent Levasseur de Valmenil, écuyer, curé de Berville, transigeait avec l'abbaye et le chapitre d'Evreux, consentant de payer 100 boisseaux de blé méteil et 50 d'avoine au chapitre, 50 de blé méteil et 25 d'avoine aux religieux, rendus à Evreux où à Lyre, mesure du chapitre (boisseau de 16 pots pour le blé et 18 pour l'avoine) à condition de

---

monnaie dans la cour de Melbue. L'origine en est inconnue. — La grange édifiée dans cette ferme vient de disparaître (octobre 1907). C'était sans doute la plus ancienne des constructions existant dans la commune. Elle couvrait environ 400 mq. Sur un de ses piliers intérieurs et entaillée dans le bois on lisait la date de 1446, sans doute celle de la construction. (Notes de M. Delieuvin).

Digitized by Google

rester seul décimateur. L'abbé de Lyre demeurait patron de Berville (1).

Le prince Louis-Constantin de Rohan, avec son aveu au Roi, fournissait quatre déclarations de temporel de ses prédécesseurs dont une copie collationnée le 25 juin 1742 se trouvait dans un cahier :

La 1re de Simon (de Monceaux) du 8 avril 1418;
La 2e de Guillaume (VIII le Bas) du 1er janvier 1450;
La 3e de Jean III de Cléry du 10 avril 1511;
La 4e d'Hippolyte (d'Este) du 12 avril 1567.

Dans tous leurs monastères les bénédictins entreprenaient de superbes bâtiments. « S'ils aimaient la beauté de la maison de Dieu, dit le chanoine Porée, ils ne tenaient pas moins à occuper eux-mêmes des demeures spacieuses, commodes, imposantes dans leur simplicité, et d'une ampleur qui nous étonne encore aujourd'hui (2). » Caen, Le Bec, Lyre entreprirent les mêmes travaux vers la même époque et les exécutèrent avec autant de soin que de célérité. — Le 10 mars 1759 on trouve une délibération du chapitre « pour emprunter 10.000 livres afin de terminer les bâtiments, faire le dortoir et conserver une partie du cloître entièrement exposée aux injures des mauvais temps. » L'année suivante — 15 juin 1760 — nouvel emprunt de 5.000 livres affectées au bâtiment du milieu.

Un *factum* imprimé, du 26 juin 1762, nous apprend que les religieux étaient en procès avec le curé du Chesne. Voici l'en-tête de cette pièce, propriété de M. Delieuvin : « Mémoire pour « Me Louis Pipon, curé de la paroisse Du Chesne intimé en appel « et demandeur incidemment contre les sieurs Prieur et « religieux Bénédictins de l'abbaye Royale de Notre-Dame de « Lyre, appellants de sentence rendue en baillie de Breteuil,

(1) En 1745 Mre César-Antoine du Plessis-Châtillon, comte de Rugles, échangea son droit de patronage de Saint-Pierre de Bois-Arnault contre celui des moines sur Saint-Germain de Rugles et l'abbaye présenta depuis à la cure.

(2) *Histoire de l'abbaye du Bec*, t. II, p. 494.

Digitized by Google

« le 27 juillet 1758, anticipés et défendeurs en demande « incidente.

« A ce qu'il plaise à la Cour, accorder Acte à l'Intimé de ce « que vu la transaction de 1226, close le 12 février 1760, aux « mains de M. le Rapporteur, veille du jour par lui indiqué pour « le jugement; il consent que sur l'appel des Parties, la Cour « mette l'appellation et ce dont est appellé au néant, émendant, « ce faisant ordonner que les Parties jouiront de la grange dont « est question, parce que néanmoins la dîme provenante de la « Cure de la dite paroisse Du Chesne y sera repostée et qu'il « plaira à la Cour, vu l'affectation des Parties de n'avoir clos la « dite transaction aux mains de M. le Rapporteur que la veille « du jugement, les condamner aux dépens, tant faits en première « instance, qu'en cause d'appel; et au surplus, faisant droit sur « la demande incidente formée par l'Intimé, ordonner que la « dite transaction de 1226 sera exécutée suivant la forme et « teneur, ce faisant, que l'Intimé percevera à l'avenir la sixième « gerbe de toute la dîme de la paroisse, sans exception, sur « toutes les terres dixmées par les parties et les condamner aux « dépens de leurs contestations. »

Dans ce mémoire le curé prouve 1° que la grange étant dans sa cour lui appartenait; que depuis quinze ans environ les moines avaient profité de l'absence de curé pour pratiquer, à cette grange, une porte sur la rue; — 2° que les religieux n'ont produit que la veille du jugement la pièce de 1226, afin d'augmenter les frais du plaignant, puisqu'il avait proposé au R. P. Marette une conciliation, repoussée ironiquement en ces termes : « on vous montrera nos preuves! » — 3° Que l'acte de 1226 dit que le curé a droit de percevoir la sixième gerbe de toute la dîme *percipiet idem dictus Robertus sextam garbam totius decimæ Parochiæ.* Or les bénédictins ont pris une portion de la dîme sur les fieffes de Poligny et de Long-Buisson sans en faire part, depuis six ans, au curé du Chesne. C'est le motif pour lequel ils ne voulaient pas montrer leur pièce de 1226, ni en laisser prendre copie par leur adversaire.

Ce serait peu connaître l'esprit processif de l'époque que de croire l'affaire terminée aussi simplement. Une question de novales vint se greffer sur celle de la grange dîmeresse et douze ans après le curé finissait par obtenir, avec droit d'un

Digitized by Google

sixième sur la grange, une indemnité pour la sixième gerbe, non perçue depuis près de dix-huit ans (1).

On trouve enfin dans le registre des délibérations capitulaires, à la date du 10 janvier 1768, mention d'une association mutuelle alors connue sous le nom de *tontine*. Dom François Follin, prieur, dit le procès verbal, « a représenté que le R. P. Dom Jean le « Febvre, son prédécesseur, avoit sur sa tête une action de tontine « comme sur tous les autres effets du défunt, il étoit à propos de « déléguer de leur part, à Paris, un procureur constitué. » Dom Vernet fut autorisé à toucher les arrérages de la rente, due depuis le décès de dom Jean le Febvre, avec pouvoir de signer ce que Mr Le Clerc de la Ronde, receveur de la dite tontine, exigera pour toucher cette somme qui doit être de 22 livres 17 sols plus 17 livres 2 sols, moins cependant la retenue sur les 22 livres qui n'en laissera que dix-neuf.

Le Prince Louis-Constantin de Rohan-Guemené (2), comme toute

---

(1) « Le 14 février 1775 les religieux de Lyre en tant que gros déci- « mateurs de la paroisse du Chesne et en conséquence sujets aux « réparations du chancel de l'église, consentent que Mre Louis-Philippe « Potin, comte de Vanvineux, baron de Montgaudry, capitaine de « cavalerie, commandant pour le Roi du Maine, Perche et Laval, « demeurant ordinairement à Paris, faubourg de Saint-Germain, rue « Palatine, paroisse Saint-Sulpice, seigneur dudit lieu du Chesne, fasse « percer la muraille à côté du chœur, du côté de l'évangile pour y « placer un banc en qualité de seigneur de l'église pour y prendre luy « et sa famille séance et qu'il fasse construire une espèce de chapelle « qui excédera sur le cimetière, qu'il fera clore en murs de bonne « matière et entretenir entièrement à l'avenir, luy et ses héritiers, de « manière à ne causer aux religieux aucune peine, perte ny dommage. « Par le travail qu'il fera exécuter, personne ne pourra entrer de « l'église dans la dite chapelle qui aura une porte d'entrée du côté du « cimetière; à ce moyen les religieux demeurent déchargez des répa- « rations de murailles et de couvertures se trouvant sur la chapelle « et l'entrée d'icelle du côté du chœur de la dite église du Chesne, « lesquelles restent désormais à la charge dudit seigneur de Vauvi- « neux. ». (*Notariat de Lyre.* — Delieuvin).

(2) Dans les actes il prend les titres suivants : Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Monseigneur le prince Louis-Constantin de Rohan, cardinal et Prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Esprit, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, abbé commen-

Digitized by Google

sa famille, blasonnait *de gueules à 9 macles d'or, 3, 3 et 3 avec une bande.*

François de Narbonne-Lara (1779-1789), *56e et dernier abbé.* — Né, en 1720. au château d'Aubiac, ancien diocèse de Condom, de François de Narbonne, seigneur de Birac et d'Aubiac et d'Angélique-Olive de Goth de la même maison que le pape Clément V, il fut d'abord simple vicaire de paroisse; puis, grâce à son frère, vicaire général d'Agen, abbé de Pessan au diocèse d'Auch, le 8 mars 1759, enfin évêque de Gap le 16 novembre 1763. Transféré à l'évêché d'Evreux, le 19 décembre 1773, il en prit possession le 8 décembre 1775. Mgr de Narbonne à peine arrivé entreprit de nombreuses réformes qui firent beaucoup de bruit et causèrent un grand mécontentement.

Suppression d'un grand nombre de fêtes, avec solennité remise au dimanche, telles que celles des Apôtres, des Patrons, de saint Martin, de saint Jean l'Evangéliste, de saint Taurin, etc. Cette dernière surtout lui suscita un procès avec les bénédictins d'Evreux qui continuèrent, malgré l'évêque, à célébrer cette fête le 11 août, sous prétexte qu'ils étaient exempts de la juridiction épiscopale.

Suppression, du moins en ordonnance, de quatre paroisses d'Evreux sur huit, d'où révolte des paroissiens; assemblées tumultueuses; placards affichés à la porte de l'évêché représentant une église démolie par des maçons, sur le clocher de laquelle était l'Evêque d'Evreux jetant les pierres en bas. Au dessous il y avait des vers analogues à cette caricature.

---

dataire des abbayes royales de Notre-Dame de Lyre et de l'Epvre (près Toul).

Mort en 1779, il eut pour héritier avec bénéfice d'inventaire Très Puissant et Très Illustre Prince Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Mgr le Prince Louis-René-Edouard de Rohan, cardinal, évêque et Prince de Strasbourg, etc. *(Archives de l'Eure,* Maîtrise de Pacy, nº 16).

Le logis abbatial, sous le prince de Rohan, était habité de 1771 à 1777 par Nicolas Potin, négociant, maître de forges de Trizay, lieutenant de la grande louveterie du Roi, car dès 1765 il s'occupait des affaires du cardinal. Actes de 1771 et du 9 septembre 1777 . *(Notariat de Lyre.* — Delieuvin.)

Digitized by Google

Suppression des superbes tombeaux placés dans le chœur de la cathédrale, afin de le paver en marbre, travail qui lui coûta 12.000 livres.

Réforme de la chaussure des capucins parce que, disait-il, « les hommes ne sont pas des animaux et ne doivent pas marcher « nus pieds comme des brutes. » Ils durent donc porter bas et souliers comme les autres.

Aussi l'auteur des *Mémoires de Louis XVIII* a-t-il fait, de ce prélat, un portrait peu flatté qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre, car son amour des pauvres et ses largesses plaident hautement en sa faveur! On l'a vu pendant le rigoureux hiver de 1789 se présenter lui-même à la halle, pendant cinq semaines, fixer le blé au plus bas prix et faire ensuite compter la différence par un homme de confiance qui l'accompagnait avec une bourse. Aucune bonne œuvre n'était étrangère à sa noble générosité : pensions pour les filles pauvres, pour les jeunes lévites, pour des infortunés sollicitant son appui près d'augustes protecteurs auxquels ils croyaient devoir les secours reçus, alors qu'ils ne les devaient qu'à lui, comme ils le découvrirent après sa mort. Pendant les hivers il créait des ateliers de charité, établissait des chaufferies au rez-de-chaussée de son palais épiscopal, distribuait pain, bois, vêtements, etc., bref ses revenus étaient le patrimoine des pauvres.

La commende de l'abbaye de Lyre, obtenue le 3 octobre 1779, en augmentant ses revenus ne lui fournit que de nouveaux moyens de répandre de plus abondantes aumônes. Sous une écorce rude il avait un cœur excellent et compatissant qui lui faisait mettre son bonheur à rendre les autres heureux. Aussi ne fut-il gênant ni envers son chapitre, ni à l'égard de ses moines de Lyre qu'il laissa entièrement libres.

Le registre capitulaire ne mentionne aucune ingérence de l'Evêque dont l'administration nous serait inconnue sans un *factum* du sieur Theroulde, fermier général de l'abbaye royale de Lyre, imprimé en 1787 (1). Ce mémoire, souvent

(1) L'année précédente il en avait déjà publié un dont M. Delieuvin possède un exemplaire. Celui de M. Guillemare est plus complet. Il contient une copie « extraite sur l'original, de l'état présenté, signé par M. l'Econome général et annexé à la minute du Bail général des biens et revenus de l'abbaye de Lyre. » — Voir *Appendice n° 5*.

Digitized by Google

cité dans ces pages, nous a été gracieusement communiqué par M. E. Guillemare, le bibliophile ébroïcien, providence des travailleurs, à qui nous renouvelons toute notre gratitude pour les nombreux services qu'il nous a rendus, soit par le prêt de volumes rarissimes, soit par la correction méticuleuse de nos épreuves.

Comme tout *factum* ce mémoire, est, non seulement une défense, mais encore une accusation formelle de mauvaise foi, portée contre Mgr de Narbonne. Il expose d'abord le fait en ces termes :

« En 1779, l'abbaye de Lyre fut mise en économat, et on fit « annoncer que les biens de la mense abbatiale de cette abbaye « étoient à affermer : je me présentai comme enchérisseur, et je « devins adjudicataire par 64.100 livres. L'adjudication m'en fut « faite dans des termes qui me firent croire que les dîmes des « forêts de Breteuil m'appartiendroient sans partage avec les « religieux de Lyre; cependant ceux-ci étant venus en réclamer « un tiers, et m'ayant démontré que ce tiers leur appartenoit j'ai « fait mes représentations à Mr l'Evêque d'Evreux, à qui le Roi « avoit donné cette abbaye peu de jours après la passation de « mon bail, n'ayant pu obtenir de lui la justice que je réclamois, « je me suis vu obligé de la demander aux tribunaux.

« Je passe sous silence les premiers temps de la procédure; « quoiqu'ils offrent plus d'un exemple du crédit que Mr l'Evêque « d'Evreux a employé pour soutenir ce procès. Enfin, l'affaire « ayant été portée en la grand'chambre du Parlement de Paris, « nous y avons l'un et l'autre discuté par écrit et longuement « nos moyens respectifs. Mr l'Abbé de Tendos fut nommé pour « les examiner, dès lors on doit croire que dans son rapport il a « fait ressortir toute la force et l'énergie des raisons des parties; « aussi la grand'chambre, après l'avoir entendu, a condamné « Mr l'Evêque d'Evreux à ne tenir compte de la non-jouissance « du tiers des dîmes des forêts de Breteuil, que les religieux de « Lyre étaient venus prendre.

« Mais ce Prélat, considérant ce qu'il est, et ce qu'il peut « relativement à moi, s'est alors imaginé d'obtenir d'une autre « manière ce que venoit de lui refuser le Parlement de Paris : « (il a été trouver l'administration par elle, *ces mots sont biffés* « *sur le mémoire)* il a surpris un Arrêt du propre mouvement qui

Digitized by Google

« casse l'Arrêt du Parlement de Paris. et renvoie les parties pour « leur être fait droit devant Nosseigneurs de la Commission des « Economats.

« J'ai fait à ce sujet mes très humbles représentations à « Sa Majesté, et j'ai exposé que pendant cinq ans qu'avoit duré « la procédure, la régie des Economats avoit eu tout le temps « d'intervenir dans l'affaire si elle l'eût jugé à propos; qu'elle ne « l'avoit pas fait alors parce qu'elle étoit sans qualité comme sans « intérêt dans cette affaire, qui ne concernoit que Mr l'Evêque « seulement, par la raison que quand Sa Majesté nomme à une « abbaye, elle transporte dans la main du Titulaire tous les droits « qu'avoit l'administration.

« Mr l'Evêque d'Evreux, à qui on communiqua mes représen- « tations, me fit proposer par les Bureaux 15.000 et ensuite « 25.000 livres, pour me tenir lieu du dédommagement que je « prétendois; je ne crus pas devoir les accepter, parce qu'il m'en « appartient plus de 43.000 livres, et que ma fortune ne me « permet pas de faire un sacrifice de 18.000 livres. Alors « Mr l'Evêque d'Evreux s'est attaché à retarder le rapport de « l'affaire; depuis six semaines, elle étoit dans le portefeuille du « Ministre; une indisposition lui étant survenue, le portefeuille « fut envoyé à M. le comte de Vergennes. Mr l'Evêque d'Evreux « fut le voir, il lui fit parler, mais ayant pressenti dans ces « différentes audiences que l'opinion du Ministre n'étoit pas en « sa faveur, il le pria de ne pas se charger de cette affaire, « comme n'étant pas de son département; elle fut donc renvoyée « à Mr le baron de Breteuil, qui après son rétablissement voulut « bien me promettre d'en faire lui-même le rapport très inces- « samment; mais là je me suis encore trouvé croisé par « Mr l'Evêque d'Evreux, qui par de très hautes protections fit « demander de remettre le rapport de cette affaire au 2e ou 3e « conseil de Fontainebleau; le Ministre eut la bonté de m'en « prévenir, et de me faire inviter à aller dans ma province, « jusqu'aux premiers jours de novembre : nous étions alors au « mois d'août. Je m'en retournai, et vers la fin d'octobre je me « disposais à partir pour Fontainebleau. lorsque par ordre du « Ministre je reçus un nouvel avertissement, que je ne serois « rapporté qu'en décembre; un mois après on m'écrivit encore « que le rapport ne se feroit que dans les mois suivants.

Digitized by Google

« Pendant ce temps, Mr l'Evêque d'Evreux agissoit : à cette « époque, ayant cru le moment favorable pour lui, il a fait tout à « coup volte-face, et il a alors poursuivi le rapport avec autant « de chaleur qu'il avoit fait d'efforts pour le retarder. Aussi « l'affaire fut portée au Conseil le deux février; mes représenta- « tions y furent rejettées et il fut dit que l'Arrêt du propre mouve- « ment subsisteroit, et que les parties demeureroient renvoyées « au bureau des Economats pour leur être fait droit.

« On s'attend sans doute que Mr l'Evêque d'Evreux, content « d'avoir fait anéantir une procédure de six années, et un Arrêt « du Parlement, se dispose à discuter devant la commission l'objet « en litige? Moi-même je le croyois, mais Mr l'Evêque d'Evreux « vient de manifester des vues beaucoup plus étendues.

« Pressentant que mes moyens me suivroient par-tout, que « par-tout où ils seroient discutés, il rencontreroit le même sort « qu'il a eu au Parlement; il m'a dernièrement fait signifier que « je n'ai plus la liberté de contredire, ni même d'examiner ses « arguments, que je dois au contraire les trouver bons, et que « c'est l'ordre du Roi; il va jusqu'à me dénier ce droit sacré et « naturel de me défendre à la Commission où Sa Majesté nous « a renvoyés. Interprétant les termes du préambule de l'Arrêt du « propre mouvement, il leur fait dire que le Roi, en cassant « l'Arrêt du Parlement de Paris, a anéanti les moyens que « fournit en ma faveur l'article II du bail, qu'il ne m'est plus « permis de reprendre la discussion de ce même article II (c'est « cependant l'unique objet de difficulté) qu'ainsi, si je veux « continuer ce procès, je dois chercher quelqu'autre plan.

« N'entendant rien à ce système de Mr l'Evêque d'Evreux, qui « m'assigne pour procéder devant la Commission, et qui en « même temps me dispute le droit de m'en faire entendre, qui, « comme partie se présente devant ces Magistrats, et en même « temps veut commander leur opinion, j'ai été dans les bureaux « du Ministre demander l'explication d'une conduite qui me « paroissoit aussi étrange, et j'y ai lu le passage du nouvel écrit « de Mr l'Evêque d'Evreux, dans lequel il dévelope ce système.

« On m'a répondu que le préambule de l'Arrêt du propre mou- « vement ne faisoit point loi, que c'étoit l'Arrêt et non le préambule « qu'il falloit consulter, que par l'Arrêt, le Roi ayant renvoyé à « la Commission des Economats la connoissance du procès élevé

Digitized by Google

« sur la question de sçavoir si j'avois ou non droit au dédomma-
« gement prétendu pour la non-jouissance des dîmes des forêts
« de Breteuil, Sa Majesté avoit saisi ce Tribunal du pouvoir
« d'entendre les parties, et de leur faire droit d'après ce qui lui
« seroit apparu de leurs moyens respectifs; qu'ainsi je pouvois
« devant ces Magistrats rappeler et faire valoir tout ce qui pou-
« voit établir la justice et la légimité de ma demande.

« En effet, si cela n'étoit pas ainsi, pourquoi serois-je renvoyé
« pardevant la commission? Sur quoi ce tribunal auroit-il à
« prononcer? Comme j'imagine qu'il doit y être question de
« scavoir si en me rendant adjudicataire des revenus de la
« Mense abbatiale de Lyre, j'ai pu être induit en erreur, rela-
« tivement aux dîmes des forêts de Breteuil. Je vais retracer ce
« qui s'est passé lors de l'adjudication de cette ferme, rappeller
« les termes employés dans les actes, présenter mes moyens et
« discuter ceux que Mr l'Evêque d'Evreux a cru pouvoir invoquer
« en sa faveur.

Tout le procès portait sur l'article II dans lequel il y avait l'énumération des biens affermés, avec mention du prix de chaque chose. Théroulde ayant examiné ce mémoire, après un voyage dans le pays, afin de se rendre mieux compte des objets, devint adjudicataire de cette mense pour 64.100 livres, alors qu'elle était tenue avant lui pour 26.100 livres en ferme générale, produisant 41.400 livres par les sous-baux.

Voici ce fameux article II : « Jouira le preneur de tous les
« revenus temporels, fixes et casuels de ladite abbaye, *en quoi*
« *qu'ils puissent consister, sans aucune exception ni réserve,*
« *détaillés ou non détaillés en ces présentes,* et consistants *princi-*
« *palement* dans la dîme de Saint-Martin de Laigle; dîme du
« Désert, paroisse des Beaux-de-Breteuil; dîmes de Chalets et prés,
« paroisse de Vieille-Lyre; dîmes de Roman; dîmes d'Anceins;
« dîmes de Nauphle; dîmes de Fretils; dîmes des Beautheraux;
« dîmes de Saint-André de la Barre; dîmes de Beauvais, les
« terres appellées les hautes terres et près y joints; la dîme de
« Buisson-Morel; la ferme de la Bourgeraye; les prés des Essarts,
« la dîme de Saint-Denis de Béhelan; la dîme du Bois-Ernault;
« la dîme d'Auvergny; la dîme de Morinville et Boissy; la dîme
« de Chambord; la dîme des fiefs de Nauphle; la dîme d'Ambe-
« nay; la dîme de Gombert; la ferme et la dîme de la Brou-

Digitized by Google

« dière; la dîme de Couvin; la ferme et la dîme de Saint-
« Crépin de Romilly; la dîme de la Neuville-Champdoisel; la
« dîme de la Guéroude Saint-Ouen, d'Abtée *(sic)* et Champ-
« doisel; dîmes des Beaux-de-Breteuil; les prés de la Pierre; la
« ferme de Melbuc; la dîme de Chéronvilliers; la ferme de
« la Biguerrerie; la dîme de Saint-Germain de Rugles; la dîme
« des Noés; la dîme des Noyers; *la grosse forge de Trisé et dépen-*
« *dances, terres et prés y joints pour les deux tiers de la mense*
« *abbatiale*; le pré Ozanne; la dîme de Heuquet pour le fief de
« Montigny; la dîme de Marnefer; *la dîme des Haras des Baux*
« *pour les deux tiers qui s'acquittent par le fermier de M. des*
« *Minières*; la dîme de Berville; les vignes de Passy; *les deux*
« *tiers de la dîme de Passy*; les rentes seigneurales de la Vieille
« et Neuve-Lyre; *la dîme ancienne sur le receveur des deniers*
« *réservés du Comté d'Evreux, le supplément des dixmes sur la*
« *forest de Breteuil, Passy, Merey et Hécourt* (objets en contes-
« tation); la dîme de la forêt de Longbois, de la Maîtrise du
« Pont-de-l'Arche; les treizièmes des Seigneuries; les près Jarry
« et Bernier; les prés de l'Echange; le pré du Sous-Prieur; *les*
« *deux tiers de dix-sept à dix-huit arpents de bois; les deux tiers*
« *de quatre arpents quatre-vingt-quinze perches dans le bois de la*
« *Broudière;* deux parties de rente sur le Pont-Audemer; droits
« de profits seigneuriaux et féodaux, si aucuns il y a; les
« amendes et confiscations; la jouissance des droits d'aubaine et
« déshérence, à la charge par le preneur, du remboursement des
« frais, si aucuns sont faits à ce sujet.

« Pour du tout jouir par le dit preneur, audit titre, ledit temps
« durant, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les fermiers actuels,
« pour ce qui en appartient à la mense abbatiale; en consé-
« quence, tant du partage fait des biens et droits de ladite
« abbaye entre M. le Commandeur de Grémonville, lors abbé
« commendataire, et les Religieux de ladite abbaye, que de la
« transaction passée entr'eux, devant de Troye et Néra, notaires
« à Paris, le 9 mai 1682. »

L'article II déterminait donc, avec précision, ce qui se partageait avec les religieux par ces mots *les deux tiers de*, etc., indiquant ainsi que l'autre tiers appartenait à la mense conventuelle. Il aurait par conséquent fallu que la même expression fut employée pour les dîmes de la forêt de Breteuil, car, en les

Digitized by Google

mentionnant simplement, le preneur pouvait croire, et crut en effet, qu'il n'y avait, à ce sujet, aucun partage. Tous les arguments, explications, raisonnements, etc., ne purent renverser cette irréfutable objection, qui était un fait de toute évidence *contra factum non datur argumentum* dit la sagesse des nations.

On ignore la solution de ce procès, si toutefois il y en eut une, car, deux ans après, la Révolution venait mettre fin à toutes ces procédures, mais le bon droit était certainement du côté du sieur Theroulde. L'influence politique, seule, de l'Evêque d'Evreux aurait pu, contre toute justice, le faire condamner.

Issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Espagne, celle de Lara, qui portait cette fière devise : *nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous*; vicomte de Narbonne, seigneurie de sa famille depuis le XIIIe siècle; aumônier des tantes du roi Louis XVI; parent du fameux comte Louis de Narbonne-Lara dont la mère était dame d'honneur de Madame Adelaïde, et qui joua un rôle politique important à la fin du XVIIIe siècle, etc., l'Evêque d'Evreux avait certainement de très puissants protecteurs à la Cour de France. C'est pourquoi son adversaire commençait habilement son plaidoyer en ces termes :

« Je ne suis qu'un simple Particulier, et mon adversaire est « un grand Seigneur, je suis Fermier, et il est Evêque; presque « étranger à ce pays, je n'y ai ni connoissance ni protecteurs que « je puisse invoquer; je n'ai pour moi que des moyens » — et la justice de ma cause, aurait-il pu ajouter. Espérons que le charitable Evêque d'Evreux n'aura pas voulu faire l'aumône avec le produit d'un malentendu!

Il est vrai qu'a cette date l'Abbé de Lyre avait grand besoin d'argent pour payer les réparations ou reconstructions dont le total s'élevait à plus de cent mille livres.

Un orage épouvantable, en effet, arrivé le 13 juillet 1783, ou le 15 d'après un autre procès verbal, avait « consumé un grand « bâtiment attenant à l'église, avec le bled, foins, bois de char- « pente et de menuiserie qu'il contenait, la porte d'entrée et les « bâtiments tant dessus qu'aux deux côtés bâtis en pierre de « taille, et grès; jusqu'à un vieux bâtiment ainsi que les greniers « qui étaient à l'usage de l'Abbé; une partie du toit de l'aile « gauche qui a été en proye aux flames; la charpente en a été

Digitized by Google

« singulièrement endommagée, ce qui occasionne beaucoup de « réparations pour l'extérieur et l'intérieur de l'église, etc. »

Ces renseignements sont tirés d'une supplique, adressée le 20 juillet 1784, afin d'obtenir permission de vendre 146 arpents de bois de haute futaye au prix de 81.000 livres, outre les charges, pour faire face aux dépenses estimées, d'après le devis annexé à la supplique : 82.435 livres, 15 sols. Le Conseil d'Etat autorisa la vente et Mgr de Narbonne remerciait les Eaux et Forêts par la lettre suivante :

« Evreux, 15 avril 1786.

« Je vous remercie bien sincèrement, Monsieur, du soin que « vous avez bien voulu prendre pour la délivrance de deux « coupes des bois de mon abbaye. Je vous prierai dans le tems « de la même opération conformément aux arrêts du Conseil, « comme aussi de constater le bon état des nouvelles plantations, « j'y ai fait tout ce que j'ai cru le plus avantageux pour l'amé- « lioration de mon abbaye.

« Je joins ici, Monsieur, les quittances pour le payement du « dernier terme de la réserve échu à Pâques. Vous m'obligerez « infiniment de m'en faire passer de suite le certificat que je « dois envoyer moi-même à M. le Grand Maître pour avoir son « ordonnance. Je me flatte que vous voudrez bien engager votre « Greffier à me faire le plutôt possible cette expédition pendant « mon séjour à Evreux. S'il étoit possible de l'avoir mercredi ou « jeudi vous me feriez le plus grand plaisir. J'ajoute à mes « quittances celles que m'a fait remettre le Prieur de mon « abbaye.

« J'ai l'honneur d'être avec un bien sincère attachement, « Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

✠ fr. Evêque d'Evreux (1). »

Voici le résumé des réparations, constatées par un procès verbal d'architecte qui employa 60 vacations, en 1787, pour les vérifier, avec le prix à payer par l'abbé et les religieux.

---

(1) *Archives de l'Eure*, Maîtrise de Pacy, nos 16, 17 et 18. Ces deux derniers numéros sont les plans des bois de l'abbaye, tandis que le no 16 est un dossier de pièces et de procès verbaux.

Digitized by Google

	Sommes dues par l'Abbé	Par les Religieux.
Forge, fourneau, fenderie, moulin rouge, art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.	5.339l 6s 8d	2.669l 13s 4d
Bâtiments de MM. les Prieur et religieux. . . . . art. 9.		5.260l
Chancel de l'église du Chesne . . . . . art. 10.		3.402l
» de l'église de Romilly . . . . . art. 11.	2.090l	
» de la Neuville-Chandoisel . . . . art. 12.	1.600l	
» de l'église de Glos . . . . . art. 13.	4.152l	
Ferme de la Broudière . . . . . art. 14.	1.590l	
Grange des dîmes des Baux de Breteuil. art. 15.	3.200l	
Chancel de l'église de Roman. . . . . art. 16.	428l	
» de Boissy et de Morainville . . . art. 17.	950l	
» de la Barre et Chambord . . . . art. 18.	5.710l	
Bâtiments de MM. les Prieur et religieux		1.606l
Réparation à l'orgue de l'abbaye.		2.400l
	25.059l 6s 8d	15.337l 13s 4d
Réparations aux bâtiments de l'abbaye lors du procès verbal du 14 déc. 1784.	18.128l 9s	23.960l 6s
	43.137l 15s 8d	39.297l 19s 4d

Le total de ces dépenses faisait 82.435 livres, 15 sols, avec quittances à l'appui de tous les ouvriers charpentiers, menuisiers, serruriers, peintres, couvreurs, etc. Un autre état, joint au procès verbal de 1784, montait à plus de cent mille livres!

Dépenses inutiles, car quelques années après, la Révolution chassait abbé, religieux; vendait ces superbes bâtiments à l'encan, en sorte qu'en moins de dix ans il n'en restait pas pierre sur pierre!

Mgr de Narbonne dénoncé, traqué, dut s'enfuir d'abord à Paris où il resta peu de temps. De là il passa en Belgique et s'arrêta dans la ville de Tournay, d'où il envoya une lettre

Digitized by Google

pastorale dans laquelle il traçait aux prêtres fidèles de son diocèse la conduite qu'ils devaient tenir dans les temps malheureux et les circonstances difficiles où ils se trouvaient. Le Prélat y prononçait la peine de suspense contre Lindet et aussi contre les deux Evêques intrus de la Seine-Inférieure et de l'Orne qui avaient usurpé des portions de son diocèse. De là il partit pour aller rejoindre à Rome (1) Mesdames de France, tantes du Roi Louis XVI, desquelles il était l'aumônier. Peu après son arrivée, dans cette capitale du monde chétien, il fut attaqué de la maladie de la pierre dont il souffrit beaucoup. Il se soumit à la cruelle et dangereuse opération alors en usage pour cette maladie, et il en mourut le lundi 12 novembre 1792.

Son corps est « inhumé dans l'église nationale de Saint-Louis des Français, dit Fisquet, chapelle Sainte-Chantal, et, sur le marbre placé au dessus de son tombeau, on grava une épitaphe latine qui fut composée par Mgr Benoist Stay, dataire de la pénitencerie et secrétaire des brefs de Sa Sainteté aux puissances. Cette épitaphe disparut, en 1799, après l'enlèvement de Pie VI, nous ignorons si depuis elle a été replacée.

Mgr Guthlin, curé de Saint-Louis des Français, consulté par Sa Grandeur Mgr Meunier, évêque d'Evreux, a bien voulu

---

(1) En passant par la Bavière il resta six semaines gravement malade au monastère des Chanoines de Latran de Saint-Michel près d'Ulm, ainsi qu'en témoignent deux documents tirés des Archives du Vatican et qui nous ont été envoyés par le R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins, à Rome. Nous donnons le premier dans l'*Appendice, n° 6;* voici le second :

Le 19 novembre 1791, l'abbé « Nicolaus, Praelatus et Abbas Lateranensis », écrivait au Nonce de Munich qui lui reprochait de ne point lui avoir répondu : « Cum Illmus Episcopus Ebroicensis postquam « per 6 septimanas apud me infirmabatur, jam die 13 elapsi sanus « ac integer a me discesserit, responsum dare distuli... de expensis a « Summa Sede pro Illmo Dno Episcopo Solvendis ex lectis et relictis « tuis suavissimis nihil legi. Interim Illmus amantissimusque Episco- « pus et ego in osculo pacis invicem discessimus, partem expensarum « si non omnem, plurimum tamen et maximam in me suscipiens. « Deus T. O. M. sit tanti Episcopi in itinere comes donec Romam « incolumis deveniat. » (Archives du Vatican, *Nonciature de Bavière,* documents non classés).

Digitized by Google

répondre, en mars 1892, que la pierre tombale se trouve dans la troisième chapelle, à droite, chapelle dite autrefois de Sainte Jeanne de Valois, aujourd'hui de Jeanne d'Arc. Les armoiries, timbrées du chapeau à 10 glands et de la couronne ducale, le champ du blason, *de gueules plein*, constitué par une plaque ovale de porphyre rouge, se trouvent dans le pavé, à gauche de l'autel, avec l'inscription suivante :

D. O. M.
FRANCISCVS-E-COMITIBVS-DE-NARBONNE-LARA
EPISCOPVS-EBROICENSIS-ABBAS LIRENSIS
VICTORIÆ-LVDOVICI XV-REGIS-CHRISTIANISSIMI-FILIÆ
A-PIIS-LARGITIONIBVS
A-PIO VI-P.M.-BENIGNE-EXCEPTVS
OBIIT-ROMÆ-PRID. ID. NOV.-AN. MDCCXCII
ÆTATIS SVÆ LXXIII.

CHAPITRE SEPTIÈME

ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — DÉCRET SUR LES ORDRES RELIGIEUX. — INVENTAIRE DU MOBILIER, DE L'ARGENTERIE, ETC. — VOL A L'ABBAYE. — DISPERSION DES MOINES. — VENTE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. — RUINES DE L'ÉGLISE. — DÉMOLITION DE TOUS LES BATIMENTS DE NOTRE-DAME DE LYRE.

C'est le 5 mai 1789 que s'ouvrirent, à Versailles, ces Etats-Généraux qui devaient bouleverser tout l'ancien régime, sous prétexte d'en réformer les abus (1) et qui débutèrent par la confiscation des biens ecclésiastiques, tant du clergé régulier que séculier.

Les biens du clergé seront mis à la disposition de la nation, telle

(1) Sans doute il y avait des abus. L'abbé Delalande, curé d'Illiers-l'Evêque, syndic député de MM. les curés du diocèse d'Evreux, les constatait le 11 janvier 1788, surtout les abus commis dans le rôle des décimes et « dans l'amertume de son âme » suppliant de rapporter le rôle du 17 octobre de l'année dernière, ce que la Chambre ayant

Digitized by Google

est la motion laconique qui, proposée dans la séance du 2 novembre, votée malgré les réclamations de plusieurs évêques, mit entre les mains des ennemis haineux de l'Eglise les moyens de faire la Révolution. Rien ne fut respecté, pas même les possessions des hôpitaux (1)! Mais pour liquider tous ces millions on procéda méthodiquement, d'abord par des inventaires faits en présence des derniers possesseurs, puis par des décrets qui, en exigeant certains serments, avaient pour but de priver les réfractaires d'une modique pension, allouée à des vieillards qu'on chassait impitoyablement de leurs cloîtres. L'histoire, a-t-on dit, estun éternel recommencement, l'époque actuelle ne vérifie-t-elle pas cette incontestable vérité?... Revivons ces jours néfastes!

En vertu du décret de l'Assemblée Nationale, rendu le 13 février 1790, ratifié par Louis XVI le 26 mars, tous les vœux monastiques furent abolis, les ordres religieux supprimés. Les

---

refusé il dépose son mémoire comme protestation. Ce mémoire établit le revenu des bénéfices et les taxes correspondantes :

Evêché,	valeur annuelle	36.000l	taxé	1.283l	au lieu de	6.000l.
Abbaye de Lyre	»	64.000l	»	6.000l	»	16.000l.
Abbaye de Conches	»	49.333l	»	6.426l 6s	»	12.333l.
Un canonicat	»	7.800l	»	324l.		

Mense conventuelle de Lyre, valeur annuelle 45.000l taxée 2.283l au lieu de 7.500l.

Mense du Parc, taxée 333l au lieu de 2.166l.

Abbaye de Saint-Sauveur, valeur annuelle 60.000l, taxée 2.311l au lieu de 10.000l.

Les cures, au contraire, sont taxées avec une rigueur injuste. Ainsi celle de Laigle, casuel réuni vaut 200l et on la taxe 24l : celle de la Ferté-Fresnel réduite, à 66l paie 36l; celle de Foucrainville de 900l taxée 109l au lieu de 75l; celle du Cormier qui vaut 1.400l avec le traitement du vicaire, donc 1.200l pour le curé est taxée 233l 5s au lieu de 120l, etc.

Sommée à plusieurs reprises la Chambre refusa toujours de se réunir pour rapporter le rôle, ce fut la Révolution qui le rapporta, mais celui qui avait signalé les abus en fut une des victimes! *(Notariat d'Evreux).*

(1) Voir notre notice : *Annales de la Communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt,* p. 49. — Consulter aussi un article de l'abbé A. Picard intitulé : *La vieille France monastique* dans la *Revue des Deux Mondes,* 15 novembre 1909, page 424.

Digitized by Google

officiers municipaux devaient, disait l'article V, dresser un état des religieux profès de chaque maison, avec leur nom, âge, fonctions, désir de quitter ou de se rendre dans un monastère qui sera ultérieurement désigné. A la Vieille-Lyre les interrogatoires commencèrent le 5 mai par Dom Pierre-Marie Levasseur, dom Pierre-Michel Duvrac, dom Jean-Jacques-Henri Besserve qui déclarèrent accepter la pension offerte par l'Assemblée Nationale. Mais Duval du Mesnil, maire de la commune, interrompit ce questionnaire afin de procéder à un travail plus urgent et d'une plus grande utilité pour la Révolution, l'inventaire de tous les objets précieux renfermés dans le monastère de Notre-Dame de Lyre.

A cause de son importance en voici le procès verbal *in extenso*.

« Du vendredi quatorzième jour de may mil sept cent quatre « vingt dix sur les dix heures du matin en exécution des lettres « patentes du Roi données à Paris le vingt six mars dernier sur « les décrets de l'Assemblée nationale les vingt février, dix neuf « et vingt mars aussi dernier portant injonction aux municipa- « lités de se transporter dans les maisons religieuses de leur « ressort à l'effet de se faire représenter les registres et comptes « de régie, les arrêter, etc., inventorier par description sommaire « et dresser un état de l'argenterie, argent monnoyé, effets de « la sacristie et autres objets les plus précieux des dites maisons. « En conséquence nous Maire et officiers municipaux, en pré- « sence du Procureur de la commune, les fonctions de secrétaire « greffier remplies par M. le Maire, vu l'absence indispensable de « l'ordinaire, nous sommes transportés en l'abbaye de ce lieu, « ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, représentée « par dom Labigne, sous prieur d'icelle, dom Homméril, prieur « étant absent (1), en la présence de celle de dom Nicolas l'Artois, « de dom Alexandre du Bocquet, de dom Paul Labatte, de dom « Joseph Franck, de dom Louis Audry, de laquelle maison sont « absents pour le moment savoir : dom Jean Levasseur, dom « Pierre du Vrac, dom Besserve.

---

(1) Dans le chapitre IX, consacré aux moines de Lyre, nous donnerons deux lettres de ce dernier prieur de Lyre publiées par la *Revue benédictine*, XIX, 1902, 176-177.

Digitized by Google

« Nous avons demandé la représentation des registres de régie « générale de la maison, à quoi a répondu dom Labigne que « dom Hommeril, prieur, avant son départ ne lui en avait laissé « aucuns dans le cas d'être représentée *(sic)* et suffisant pour « remplir le vœu des décrets de l'Assemblée, pourquoi il nous a « requis de suspendre cette oppération *(sic)* jusqu'au retour « d'icelui dom Prieur auquel il a expédié un courrier à cet « effet, ce qui demeure consenti et arrêté que nous allons procé- « der à la description des effets de la sacristie en présence du « religieux cy dessus désigné, lesquels ont pris lecture des d. « lettres patentes.

« Nous sommes transportés dans la sacristie et y avons trouvé « premièrement un soleil d'argent doré, une croix d'argent « supportée par trois pieds, de deux pieds neuf pouces de hau- « teur, la croix processionnale d'argent de deux pieds et demie « d'hauteur et son bâton revêtu d'une feuille d'argent, deux « anges d'argent tenant deux reliquaires de la hauteur d'un pied, « deux autres petits anges aussi portant reliquaire d'argent de la « hauteur de neuf pouces sur pied destaux de bois, une croix de « vermeil portant du bois de la vraie croix à double bras, « soubassement carré, orné de pierreries de la hauteur de quinze « pouces, un reliquaire image de la Sainte Vierge, argent doré, « l'enfant Jésus non doré avec une couronne dorée sur la tête, « de vingt deux pouces d'hauteur y compris le pied destal, un « enfant Jésus avec sa croix d'argent massif, une couronne dorée « avec quelques pierres grenat et autres blanches et vertes sur un « pied destal de cuivre au pied duquel est un reliquaire, en « médaillon, l'enfant Jésus de la hauteur de dix-neuf pouces, un « saint Benoît d'argent massif avec sa crosse, de la hauteur de « quinze pouces sur un pied destal de cuivre doré et un petit « reliquaire (1), une sainte Scholastique d'argent massif avec un « bâton cassé de la hauteur de quinze pouces, deux autres saintes « en argent massif, l'une tenant une croix et l'autre une palme

(1) L'Inventaire ne donne pas les statues en pierres de l'église. Il y en avait une de saint Firmin à cause du pèlerinage établi par les Mauristes, d'après l'image ci-contre, propriété de M. Georges Quérey, de la Neuve-Lyre, qui nous l'a gracieusement communiquée. Une tradition locale prétend que les statues furent jetées dans la Risle.

Digitized by Google

Saint Firmin Evesque et Martir [illegible] dont l'Intercession est tres efficace
auprès de Dieu en faveur des [illegible] Malades, les qui l'invoquent dans
leurs maladies. Il y a une Chap[illegible] appelle dediée en son honneur
dans l'Eglise abbatialle de No[illegible] Nostre Dame de Lyre au diocese
d'Eureaux ou il est particulierement honnoré sa feste y celebre
le 25e Jour du mois de Septembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

« dorée de la hauteur de quinze et seize pouces, pieds destaux « de bois noir avec reliquaires dedans, un épistolier couvert d'un « côté d'une plaque d'argent doré avec quelques pierres et de « l'autre d'une plaque d'argent aux armes de la maison, douze « pouces de hauteur, un autre épistolier couvert d'un côté d'une « plaque d'argent doré et de l'autre en velours cramoisi de même « hauteur, un encensoir et sa navette d'argent ainsi que ses « chaînons, bassin hauteur de neuf pouces, les chaînons trente « deux pouces, la navette six pouces de longueur et une petite « cuiller d'argent, deux grandes burettes cizelée de hauteur de « six pouces avec leur bassin de six pouces de long sur sept de « large, deux autres burettes et leur bassin d'argent peint en « bleu avec guirlandes, quatre autres burettes d'argent, une « coupe pour l'ablution, en argent, hauteur de six pouces, un « petit ciboire d'argent avec son couvercle de six pouces d'hau- « teur, un petit vaze aux saintes Huiles de deux pouces, cinq « calices avec leurs patènes aussi d'argent dont un doré, trois « cizelés et un autre uni, un petit reliquaire d'argent doré de « trois pouces et demi d'hauteur; à l'autel huit chandeliers dont « deux pour les acolites, une lampe et une croix de cuivre « argenté; dans le tabernacle un ciboire d'argent d'environ dix « pouces, et attendu qu'il est midi, nous avons arrêté la séance « et renvoié la continuation à cette après dînée trois heures. Les « officiers de la municipalité présents sont M. le Maire, « MM. Jacques Masson, Marais, Dumoutier et Etienne Loiseau qui « ont signé ainsi que le Procureur de la commune et MM. les « religieux désignés présents.

« Du dit jour aux termes du renvoi de ce matin, nous officiers « municipaux avons sur les trois heures de relevée continué « notre oppération en présence comme dit est et commencé « premièrement par les ornements déposés au dit lieu de la « sacristie savoir : quatre chappes du premier ordre et parement « d'autel, deux dalmatiques, trois étoles, la garniture du dais et « l'écharpe ensemble deux voiles de calice d'étoffe de soye « blanche, fleurs or et soye de différentes couleurs, parement « étoffe fond or et fleurs en soye, *dans une petite boëte l'anneau de « saint Thomas en une émeraude.* Item cinq chappes, trois cha- « subles, deux dalmatiques et ce qui s'ensuit d'étoffe fond argent « et soye couverte en fleurs de soie rouge.

Digitized by Google

« Item quatre chapes blanches, une écharpe, une chasuble du « 2e ordre de soye fond blanc.

« Item trois chapes velours cramoisi, deux chasubles de même « et ce qui s'ensuit.

« Item sept chapes noire, violette et verte et ce qui s'en suit.

« Item deux chapes rouges, une chasuble, étole, etc., et une « chasuble verte passée et dix chasubles journalières.

« Enfin le linge de la sacristie annoncé par dom la Bigne « consiste en a peu près quarante aubes tant bonnes que « mauvaises.

« Dans une grande caisse trouvée dans la partie collatérale « gauche du chœur six devants d'autels de toutes couleurs.

« De là sommes passés à la bibliothèque où nous avons compté « dix tablettes dans le pourtour et compté le nombre de trois « mille huit cent vingt cinq volumes de tous les formats et « reliures différentes et boucains couverts en parchemin sans y « avoir remarqué aucuns manuscrits et attendu qu'il est six heures « et demie passées, nous avons clos la séance et renvoié la « continuation à demain neuf heures du matin et avons signé.

« Du samedi quinze mai mil sept cent quatre vingt dix, nous « officiers municipaux en présence de MM. les religieux désignés « en notre procès verbal d'hier, et en celle du Procureur de la « commune avons par continuation aux termes du renvoi « cy dessus, sur les neuf heures du matin oppéré à l'état des « effets de la dite abbaye avons commencé par le dortoir ou « chambre des religieux; dans celle de Dom Prieur trouvé pre- « mièrement dans le premier appartement deux bergères, trois « fauteuils en jeaune que nous croyons velours d'Amiens, un « trumeau sur la cheminée dont la glace porte vingt neuf pouces « de large et vingt un pour hauteur, un secrétaire fermé uni en « bois de noier, un fauteuil de cabinet en cuir, trois chaises en « paille et trois gravures sous verre à baillettes dorées, l'une por- « trait et les deux autres paysages, une petite table en bois, « enfin deux chenets pelle et pincette avec de petites garnitures « en cuivre argenté. Dans la chambre à coucher un lit complet, « la courte pointe, les rideaux et trois petits fauteuils en « indienne à fleurs rouges, fond blanc, une chaise en paille « et un paravant sur lequel est un papier ordinaire. Dans « l'appartement qui suit appelé chambre d'été un canapé

Digitized by Google

« passé, en tapisserie, un petit secrétaire en marqueterie, quatre « fauteuils et une chaise en paille. — Dans la chambre de Dom « Levasseur un lit complet en alcôve, la courte-pointe et les « rideaux en toile à carreaux, jaune et blanc, un secrétaire uni « en bois de noier, un grand fauteuil à malade garni en drap « bleu, une glace dont la bordure est en baillette dorée de vingt « trois pouces de largeur et quinze pouces de hauteur, un fau- « teuil et quatre chaises en paille, dans le cabinet à côté une « petite comode en marqueterie à dessus de marbre, sur une « petite corniche cent quarante cinq livres de différents formats « et reliure, un fauteuil vieux en tapisserie, un paravant et quatre « chaises en paille et le feu complet. Dans une chambre à côté « non occupée un bois de lit simple, une paillasse, un oreiller, « un traversin en coutil, un vieux bureau en bois de chêne, un « fauteuil et quatre vieilles chaises en paille. Dans une chambre « voisine non occupée un bois de lit et une paillasse et quatre « mauvaises chaises. Dans la chambre de Dom Duvrac absent et « dont personne n'a la clef a été déclarer contenir, par Dom Le « Frank, un lit complet, deux tables, six chaises, quelques livres « de la bibliothèque, enfin un feu complet. Dans la chambre de « Dom L'Artois un secrétaire uni en bois de noier, un grand « fauteuil à malade; un paravant, deux fauteuils et six chaises « en paille; dans celle à coucher un lit complet, la courte-pointe « et les rideaux en indienne fond blanc et fleurs rouges, une « comode unie en bois de noier, vingt deux livres de biblio- « thèque. — Dans la chambre de dom Labigne, sous prieur, un « lit complet en alcôve, une courte-pointe de perse fond blanc « à fleurs rouges, rideaux d'indienne rouge à l'alcôve, une table, « un fauteuil et six chaises en paille, un feu uni complet. — « Dans la chambre de décharge, deux fauteuils en canne. Le « lit de la courte-pointe désignée perse dans la chambre à « coucher et rideaux, un bois de lit uni. — Dans une chambre « voisine non occupée un vieux bureau, une paillasse sur un « simple bois de lit, dix livres de bibliothèque, un fauteuil et « trois vieilles chaises en paille. — Dans la chambre de dom « du Bocquet un petit secrétaire en marqueterie, une table simple « de bois peint en noir, un fauteuil en cuir, un fauteuil et « quatre chaises en paille, un feu uni complet, dans la chambre « à coucher un lit complet, courte-pointe d'indienne rouge,

Digitized by Google

« rideaux d'alcove indienne fond blanc, une table, sept chaises « en paille; dans un petit cabinet cent cinquante livres de « bibliothèque de formats différents et reliés. — Dans la chambre « de Dom Franke, un lit complet, courte-pointe, rideaux de « baldaquin et d'alcove d'indienne fond blanc à fleurs rouges, « deux fauteuils et six chaises en paille bois peint, deux tables « et un feu uni complet. — Dans la chambre de Dom Labatte un « lit complet, courte-pointe d'indienne et rideaux d'alcove tenture « de tapisserie, une petite table unie, six chaises et un fauteuil, « un mauvais feu complet. — Dans la chambre de Dom Audry, « un lit complet, courte-pointe de siamoise, rideaux d'indienne « à l'alcove, une table, un fauteuil et six chaises, une table de « nuit. — Dans la première chambre d'hôtellerie n° 3, à côté « de celle d'où nous sortons un lit complet en alcove, courte-« pointe et rideaux jeaunes à carreaux blanc et jaune, une table « et huit chaises en paille, dans le cabinet un lit de domestique, « un fauteuil et deux chaises et une table. — Dans la suivante « n° 5 un bois de lit, une paillasse, une couverture en laine et de « vieux rideaux de toile grise, une table et un prie-dieu en bois « de chêne, un vieux fauteuil et quatre chaises; dans le cabinet « un vieux bois de lit et une chaise. Dans la suivante n° 6 un « lit en alcove complet, la courte-pointe et les rideaux d'in-« dienne et deux chaises en paille. — Dans la suivante n° 7 un « lit simple, courte-pointe d'indienne, rideaux de toile grise, « deux tableaux près la cheminée l'un de saint Benoit et l'autre « de sainte Scolastique, milieu d'icelle une gravure encadrée, « portrait du roi Louis XV, à gauche quatre autres tableaux « portraits encadrés tous en bordure dorée vieux, une table « vieille et un vieux feu. — Dans la chambre n° 8 un lit simple, « courte-pointe d'indienne, rideaux de serge, quatre vieux « tableaux à bordure dorée, une table, trois fauteuils en vieille « tapisserie. — Dans la chambre de Dom Besserve absent n° 9 « il a été déclaré par le domestique qu'elle contenait un lit « simple, courte-pointe et rideaux d'indienne, une table, deux « fauteuils et six chaises, une table de nuit. — Chambre n° 12 « un petit bois de lit, une paillasse, deux matelas, rideaux de « serge bleue, une table et cinq chaises. — Suivent six chambres « de domestiques avec leurs petits lits de peu de valeur et « quelques chaises. — La chambre des cloîtres occupée par

Digitized by Google

« Dom Besserve un lit simple, rideaux de toile flambée bleue,
« cinq chaises et une petite table. — De là nous sommes passés
« à la salle d'infirmerie où nous avons trouvé une grande table
« de service, une petite de décharge, sur la cheminée un tableau
« en gravure de la Vierge sous verre, bordure dorée, seize chaises
« en paille, deux buffets contenant le service de la table en
« fayence française, anglaise... et vingt couverts d'argent tant
« à filets qu'autres, deux cuillères à potage, une longue et une
« ronde, six cuillers à ragoût, une grande fourchette de service,
« une seule cuiller à café, les autres venant d'être volées et dont
« il a été dressé procès-verbal par le Procureur du Roi du
« baillâge de Bretheuil. MM. les religieux nous ont prié sur
« ce que l'argenterie paraissait menacée par l'épreuve du vol
« précédent de trouver bon qu'il la distribue entre eux, ce qui
« leur a été par nous accordé à la charge de la représenter si
« besoin est, ce à quoi ils se sont obligés à peine d'en répondre.
« Le linge de la maison a été déclaré par la dame Grenier, blan-
« chisseuse d'icelle, consister en trente paires de draps de maître
« tant bons que mauvais, seize paires de draps de draps de maître
« tant bons que mauvais, seize paires de draps de domestiques,
« cinq doubliers neufs, quatre petits doubliers ou nappes, deux
« cent serviettes, douze nappes de cuisine, quelques tabliers de
« cuisine, essuie-mains, etc. La batterie de cuisine consiste en
« trois grandes turbotières, trois poissonnières, deux grandes
« casseroles rondes, dix sept petites *aquère* (aiguières), trois
« passoires, vingt petites tourtières, quatre grandes, quatre cou-
« vercles, une marmite, le tout en cuivre rouge. Le surplus en
« marmites de fonte, etc., tournebroche, garnitures de cheminée,
« table de cuisine et autres ustensiles, etc. Dans le salon de
« compagnie une glace sur la cheminée entourée de baillettes
« d'or et de vingt six pouces de longueur sur dix huit de hau-
« teur, deux consoles de bois doré avec leurs tablettes en marbre,
« une table longue contenant un jeu de trictrac, six fauteuils en
« velours cramoisi d'Amiens, six fauteuils en tapisserie, deux
« tables de jeu et un feu complet, garniture en cuivre doré.
« Dans la grande salle à manger deux tables peintes, un Christ
« sur velours noir dont le cadre est de bois doré, un portrait à
« mi-corps d'un cardinal de la maison de Rohan. — De là passés
« dans l'appartement de la cellerie : une table, sept chaises et

Digitized by Google

« fauteuils neufs en paille, un mauvais feu. Dans celui de la « dépositairerie une table et un fauteuil de tapisserie. — De là « sommes passés à la cave sous la cuisine et y avons trouvé le « fût de sept tonneaux et une petite tonne, un panier de bouteilles « vuides au nombre d'environ trois cents. Sous la remise trouvé « quatre tonneaux commencés sous trois cercles et non enfoncés. « Dans le pressoir trouvé cinq tonneaux deux petites et une « grande tonne. Trouvé dans la pâture près du pressoir six vaches « dont une génisse sous poil rouge, tête blanche. — Passés à « l'écurie trouvé une jument sous poil noir de l'âge de cinq ans « et deux autres déclarés en outre mais être absentes, l'une âgée « de 21 ans et l'autre de 7 ans. — La blanchisseuse a déclaré « que l'endroit où elle fait les lessives contient une grande et deux « petites cuves, deux chaudières, quatre chariers bons et mauvais. « Oublié sous la remise deux mauvaises voitures, une à quatre « roue et l'autre un cabriolet et deux charrettes. Et attendu qu'il « est près de six heures, qu'il ne nous reste plus rien qui « mérite en dresser état nous avons clos la séance et renvoié la « continuation pour le chartrier, comptes de régie et pour tout « ce qui nous reste à faire jusqu'au retour de Dom Prieur. »

(A suivre).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

COLLÉGIALE DU SAINT-SÉPULCRE A CAEN

REQUÊTE

POUR

une Soutane de Cérémonie (1)

Le Chapitre de la collégiale du Saint-Sépulchre de Caen, fondé en 1219 par Robert des Ableges, evesque de Bayeux, presenta a Mr l'Evesque actuel, à l'avènement du Doyen de la dite église, une requeste par la quelle il lui demanda : 1° de maintenir le

(1) Comment la pièce qu'une note en marge du premier feuillet appelle bien à tort *originale*, comment cette pièce est-elle venue de Caen à Rouen avant la Terreur; c'est ce que nous ne saurions dire. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été conservée plus d'un siècle dans une très belle bibliothèque voisine de la Collégiale de Saint-Georges sur la place de la Pucelle à Rouen. L'intelligent chercheur qu'est M. Alfred Poussier, l'ayant recueillie s'est persuadé que nous en tirerions un heureux parti, et a bien voulu nous l'offrir.

Elle paraît ici *in extenso,* alors qu'une page eût suffi à la résumer. Mais rédigée en 1786, sinon même quatre ou cinq semaines plus tard, elle semble bien l'un des derniers actes de l'ancien clergé de France que la tourmente révolutionnaire allait emporter. Cette préoccupation de costumes violets ou rouges peut paraître assez étrange à la veille des Etats-Généraux. C'est justement un état d'esprit qui mérite d'être constaté.

L'encombrement des matériaux et des documents devient tel que les manuels ne sont plus seuls à condenser leur rédaction. Les maîtres de la science en viennent eux-mêmes à recommander « le style télégraphique » (*Analecta Bollandiana,* XXVIII, 484). Nos lecteurs seront heureux, croyons-nous, que la *Revue Catholique* reste plus ample d'allures. L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google

sieur abbé De Mery, cy devant Chanoine et Archidiacre de la cathédrale de Lisieux, dans le droit ou il étoit de porter la soutanne rouge dans les cérémonies publiques ecclésiastiques et dans les festes solemnelles; 2° d'accorder aux Chanoines de la dite collégiale de porter la soutanne violette dans les mêmes cérémonies et festes. Le seigneur Evesque a dabord fait droit sur le premier article de la requête par son ordonnance du 16 aoust 1783; il a différé a faire droit sur le second à un tems plus opportun.

Au mois de février 1786 les Chanoines du Saint-Sépulchre ont présenté une nouvelle requeste à Mr l'Evesque pour le supplier itérativement de vouloir bien leur accorder la permission de porter la soutanne violette dans les jours cy-dessus exprimés, à quoi le prélat a répondu favorablement. Il a en conséquence rendu une ordonnance le 4 février 1786, laquelle, en confirmant celle rendue le 16 aoust 1783 en faveur du sieur Doyen, accorde aux chanoines de porter la soutanne violette comme *habit de chœur* dans les jours cy-dessus désignés.

Mr l'Evesque aïant marqué le désir qu'il avoit que son ordonnance fût homologuée au parlement de Rouen, le Chapitre a député aussitot un de ses membres pour présenter requeste à la Cour aux fins que dessus. Le Chanoine député, voyant que sa demande paroissoit neuve à la Cour, où il lui fut répondu par un des gens du roi que le Chapitre devoit s'adresser au Conseil; le député, dans l'incertitude de réussir à faire homologuer l'ordonnance de Mr l'Evesque, retira la requeste sur l'avis qui lui fut donné de consulter les différentes églises cathédrales et collégiales qui s'étoient trouvées en pareil cas, pour savoir la conduite quelles avoient tenue en semblables circonstances.

Sur le raport fait au Chapitre par son député, il fut arresté de s'en tenir à l'avis donné. Le Chapitre en conséquence écrivit à différentes églises de la province et autres, où l'usage de la soutanne rouge et violette avoit été établi nouvellement, pour savoir comment elles avoient été autorisées à les porter.

La collégiale informée par les diverses réponses reçues, que ces différentes églises n'avoient obtenu de porter les dits habits, qu'en vertu des ordonnances de leurs Evesques, qui sur requeste a eux présentée par les différents Chapitres, avoient confirmé les

Digitized by Google

arrestés de ces mêmes Chapitres, et autorisé par leurs ordonnances les dignités à porter des soutannes rouges et les chanoines à porter des soutannes violettes, *comme habits de chœur seulement dans les cérémonies ecclésiastiques publiques et jours solemnels.*

La collégiale du Saint-Sépulchre de Caen a crû pouvoir imiter cet exemple. Le Doyen, premier et seul dignitaire de la Collégiale du Saint-Sépulcre, a continué de porter la soutanne rouge dans les jours cy-dessus exprimés, comme il la portait dans l'église cathédrale de Lisieux, où il a encore droit de le faire en sa qualité d'Archidiacre honoraire, et en vertu de la première ordonnance de Mr l'Evesque de Bayeux; et les Chanoines, la soutanne violette en vertu d'une seconde ordonnance en datte du 16 aoust dernier.

Le Chapitre du Saint-Sépulchre a été informé que plusieurs chanoines de la cathédrale de Bayeux ont pris de l'inquiétude de la concession faite par Mr l'Evesque à la collégiale de Caen, et qu'ils se disposoient à prendre les moyens les plus efficaces pour empescher les Doyen et chanoines de la collégiale du Saint-Sépulchre de jouir du privilège qui leur a été accordé par leur Evesque, et a profiter des difficultés qu'ils scavent qu'elle auroit pu éprouver au Parlement à l'occasion de l'homologation demandée.

D'après cet exposé, le Chapitre demande :

1° Si l'évesque diocésain chargé par état de régler ce qui regarde le culte et le service divin n'est pas en droit d'accorder aux corps des Chapitres de son diocèse de porter des habits de chœur distingués de ceux des autres ecclésiastiques?

2° Les ordonnances des Evesques en pareil cas ont-elles besoin d'estre homologuées au Parlement pour avoir leur effet?

3° L'église cathédrale d'un diocèse a-t-elle quelque droit d'empescher les dignités et les Chanoines d'une église collégiale du même diocèse de porter les soutannes rouges et violettes, sous le prétexte que les Chanoines de la cathédrale se sont pas revestus de pareils habits de chœur dans les festes solemnelles, surtout *lorsque la collégiale n'est point dans la dépendance de la cathédrale, ni dans la même ville?*

4° L'église cathédrale seroit-elle fondée à appeler comme d'abus de l'ordonnance épiscopale, ou a présenter requeste pour en empescher l'exécution? Le Chapitre de la collégiale du

Digitized by Google

Saint-Sépulchre ne seroit-il pas fondé à prendre contre le Chapitre de l'église cathédrale *une fin de non recevoir?*

Enfin Mr l'Evesque pourroit-il retirer son ordonnance; et comment doit se conduire la collégiale en cas qu'il vînt à le faire, ce qu'elle n'a pas lieu de présumer. Le Conseil est prié de suppléer à ce qui auroit pu échapper aux consultans, et de leur indiquer la marche qu'ils doivent tenir dans les circonstances présentes ou à venir.

Nota. 1° Les quatre premières dignités de la cathédrale de Bayeux portent la soutanne rouge dans les festes solemnelles et cérémonies ecclésiastiques qui sont publiques. Elles n'y ont été autorisées que par une ordonnance de leur évesque. Il na tenu qu'aux chanoines de Bayeux de porter le violet. La permission leur en a été offerte plusieurs fois par Mr de Rochechouar, leur ancien évesque et par Mr de Chelus, l'Evesque actuel.

Nota. 2° Le Doyen de l'église collégiale du Saint-Sépulchre porte dans l'hiver de tems immémorial un habit de chœur distingué de celui des Chanoines, distinction dont ne jouit pas le Doyen de la cathédrale de Bayeux.

Nota. 3° Le chapitre de la collégiale ne dépend en aucune façon de celui de la cathédrale de Bayeux. Dans la charte de fondation de la dite collégiale, il y est dit seulement (1) « que « les Doyen et Chanoines du Saint-Sépulchre ne pourront « obtenir aucun privilège contraire à l'église cathédrale de « Bayeux; que si le contraire arrivoit, l'évesque fondateur se « réserve à lui seul le droit de l'empêcher : *Ad nos solum episcopum correptio pertinebit.* »

MÉMOIRE du Chapitre collégial du Saint-Sépulchre de Caen présenté à Mgr l'Evêque de Bayeux touchant l'opposition du

---

(1) Extrait de la charte de fondation de la collégiale du Saint-Sépulchre de Caen, en 1219.

Neque sæpe dicti Decanus et canonici sancti sepulchri aliquod privilegium seu indulgentiam contra ecclesiam bajocensem in posterum poterunt impetrare, et si impetraverint, nullam obtinebit firmitatem. Hoc autem concedimus, salvo omni jure et libertate ecclesiæ, capituli et præbendarum Bajocensis; contra quæ si fieri contigerit, ad nos solum episcopum correptio pertinebit.

Digitized by Google

Chapitre cathédral de Bayeux contre l'ordonnance rendue en faveur des Doyen et Chanoines de la collégiale qui permet aud. sieur Doyen de porter la robe rouge, et aux sieurs Chanoines de porter la robe violette aux fêtes solenneles et annuelles et dans les cérémonies publiques religieuses, comme habits de chœurs; la réponse à celui du Chapitre cathédral communiqué le 14 avril à ladite collégiale.

Decet Beneficium a principe concessum esse permansurum. Telle étoit la persuasion du Chapitre collégial du Saint-Sépulchre de Caen, lorsque le 24 février 1786 le seigneur Evêque de Bayeux accorda à son Doyen le droit de porter la robe rouge et aux Chanoines de porter la robe violette aux dits jours de fêtes. Ils étoient bien éloignés de penser que cette décoration qui n'avoit pour but que la splendeur du culte divin, et de distinguer les membres de ladite église des autres corps, dût être la source d'une contestation et d'une discussion aussi désagréables que surprenantes. Aussi, dès que le Chapitre collégial s'est apperçu de la sensation que pouvoit faire le changement d'habits de chœur arrivé nouvelement dans son église, il en a suspendu l'usage de son propre mouvement; ayant présente à son esprit, et gravée dans son cœur cette pensée de S. Paul : *Si esca scandalizat fratrum meum, non manducabo carnem in eternum, ne scandalisem fratrem meum.* I. *Cor.* ch. VIII, *v.* 13. Le dit Chapitre donna communication de sa résolution au dit seigneur Evêque de Bayeux, qui en parut satisfait On croyoit toute contestation finie, lorsqu'une requête lui a été présentée de la part de son Chapitre cathédral, et depuis signifiée par son ordre à la dite collégiale : de plus le dit Chapitre de Bayeux a fourni un mémoire signé par deux commissaires, députés par lui à cet effet, et quelques extraits d'actes capitulaires informes à ladite cathédrale. Dans ces titres et mémoire, les droits et privilèges du Chapitre collégial sont contestés, et l'autorité épiscopale compromise. Le silence et l'acquiesement sont devenus impossibles : pourquoi les Doyen et Chapitre de la dite collégiale se font un devoir indispensable d'y répondre, en démontrant : 1° que Mr l'Eveque a eu le droit de rendre son ordonnance du 4 février dernier touchant la robe rouge du Doyen et les robes violettes des Chanoines de l'église collégiale du Saint-Sépulchre; 2° Que le Chapitre cathédral n'est nulement fondé à s'opposer à

Digitized by Google

l'exécution de la dite ordonnance et a en demander la révocation.

PREMIÈRE PROPOSITION

Mr l'Evêque de Bayeux a eu le droit de rendre son ordonnance du 22 février dernier touchant les robes rouges du Doyen et violettes des Chanoines de l'église collégiale du Saint-Sépulchre de Caen.

Depuis que les ecclésiastiques ont porté hors l'église des habits différents de ceux des laïcs, il a toujours été réservé aux Archevêques et Evêques de régler la couleur et la forme des habits qu'ils doivent porter hors l'église dans la vie civile. Il n'est pas nécessaire de citer ici toutes les Constitutions des SS. PP., les Conciles provinciaux, les statuts synodaux sur le sujet. Nous ne raporterons qu'un seul article de la cession 14 du Saint Concile de Trente *(de Reform.* c. VI), conçu en ces termes : *Propterea omnes ecclesiasticæ personæ, quantumcumque exemptæ, quæ aut in sacris fuerint, aut dignitates, personatus, officia, beneficia qualiacumque ecclesiastica obtinuerint, si postquam ab episcopo suo etiam per edictum publicum moniti fuerint, honestum habitum Clericalem illorum ordini et dignitati congruentem, et juxta ipsius episcopi ordinationem... non detulerint, per suspensionem ab ordinibus, ac officio, et beneficio, ac fructibus, redditibus et proventibus ipsorum beneficiorum; nec non si semel correpti denuo in hoc deliquerint, etiam per privationem beneficiorum hujus modi coerceri possint et debeant. Constitutionem Clementis V in concilio viennensi editam, quæ incipit Quoniam, innovando et ampliando.*

Le Saint Concile ordonne que tous les ecclésiastiques porteront l'habit clérical honeste conforme à leur ordre et dignité, et suivant *l'ordonnance de l'Evêque*, sous peine de suspension de leur ordre, office et bénéfice; et que si après avoir été une fois repris, ils tombent dans la même faute, ils seront privés de leurs offices et bénéfices. Ce pouvoir des Evêques a été reconnu par tous les empereurs chrétiens, et spécialement par les rois de France. Aussi toutes les fois que les Archevêques et Evêques se sont adressés à nos augustes monarques pour réprimer les ecclésiastiques malvivans, ou qui ne portoient pas l'habit de leur état, ils ont obtenu des ordonnances conformes à leurs

Digitized by Google

vœux. Telles sont celles de Philippe Le Bel en 1324, de Henri II en 1549, l'édit de Charles IX en 1561 et la réponse de Henri IV au cahier qui lui fut présenté par l'Assemblée générale du Clergé de France convoqué en 1605 et conformément à cette réponse.

L'article 6 de l'édit de 1606 porte que les ecclésiastiques séculiers et réguliers sont tenus de porter partout les marques et l'habit de leur vocation et ministère. Et le bras séculier est obligé de prêter main forte aux Evêques pour l'exécution des règlements qu'ils jugeront à propos de faire pour les y contraindre.

Enjoignons à nos Cours de Parlement et à tous nos autres juges et officiers de tenir soigneusement la main à l'exécution des jugements et ordonnances des Archevêques, leurs officiaux, et chefs d'ordre, concernant la décence des habits, tant des ecclésiastiques séculiers que réguliers, sans avoir égard aux appellations.

Premièrement. La demande que fit l'assemblée du Clergé de France en 1605 et l'article 6 de l'ordonnance que nous venons de rapporter parlent en général des habits que doivent porter les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers; d'où il suit manifestement qu'on doit les entendre tant des habits de chœur que des autres habits qu'ils portent hors l'office et dans la vie civile; où la loi ne distingue pas, le sujet n'a pas droit de distinguer. Dailleurs il seroit plus indécent et plus scandaleux de voir un ecclésiastique au chœur dans tout autre habit que celui de son état, que de ly voir hors l'office. D'où il s'en suit évidemment que les Evêques sont également autorisés à donner des ordonnances et des mandements pour les habits de chœur des ecclésiastiques, et pour les habits qu'ils portent dans la vie civile.

Secondement. Du moins, le pouvoir qu'ont les évêques de faire des ordonnances et des mandements concernant les habits que portent les ecclésiastiques hors le chœur, est juridiquement démontré. Or, s'ils ont les pouvoirs de faire les ordonnances, peut-on méconnoitre qu'ils ont au moins le même pouvoir sur les habits servans au chœur et à l'autel! Le décret du Concile de Basle *Quomodo divinum officium sit celebrandum*, Tit. X quod incipit : *Si quis principem*, référé dans la Pragmatique

Digitized by Google

Sanction, n'est-il pas formel sur les habits de chœur, tels que la soutanne, le surplis, les camaux (1), les aumusses, les bonnets; et s'il n'a pas fixé la couleur, c'est qu'il n'a pas prétendu qu'elle fût la même dans toutes les églises, et qu'il a laissé aux prélats le pouvoir de les déterminer à leur gré suivant les personnes, les lieux, les dignités et les jours de fête. Le pouvoir du prélat dans son diocèse s'étend à tout ce qui n'est contraire ni aux loix de l'Eglise, ni aux loix de l'Etat et qui peut au contraire augmenter la splendeur du culte divin, n'est pas la conséquence de ce pouvoir qu'il est deffendu sous peine de suspense pour la première fois à un prêtre de célébrer la sainte Messe sans aube ou sans chasuble, qu'il est deffendu à un chanoine de paroitre au chœur dans son église pendant le service divin sous l'habit ordinaire du chœur? Qui a prescrit et réglé les ornements sous différentes peines comminatoires ou encourues *ipso facto*, sinon l'autorité épiscopale? On porte des chappes rouges, vertes, blanches, violettes dans des jours de féries ou des différentes fêtes; à pareils jours on ne porte pas les mêmes ornements dans tous les diocèses. Qui a établi cette différence de couleurs, sinon l'autorité épiscopale? Il est donc incontestable qu'elle s'étend aussi absolument aux habits de chœur et à leur couleur, qu'elle s'étend dans la vie civile; ces habits sont police purement spirituelle et de discipline ecclésiastique. Or l'article 4 de l'édit de 1695 dit expressément que la connoissance des causes concernant l'office divin, la discipline ecclésiastique et autres purement spirituelles, appartient aux juges d'Eglise; Mr l'Evêque de Bayeux ne l'est-il pas?

Les règlements que font les Evêques émanent de leur jurisdiction gracieuse et volontaire ils peuvent les donner *de plano* en quelque lieu qu'ils soient, sans aucune instruction judiciaire et même hors de leur territoire. Tout ce qui est grace, police, bienséance, dépend tellement de leur prudence et de leur discernement, que ceux à qui ils refusent ces graces ne peuvent (dit la Combe dans son *Dictionnaire de jurisprudence)* s'en plaindre aux supérieurs; et comme il n'a pas de compte à rendre de ses refus, il n'est pas tenu de les expliquer. » Telle est la décoration

(1) Pluriel insolite de *camail.*

Digitized by Google

des soutanes rouges et violettes accordées par M. de Cheylus aux Doyen et Chanoines du Saint-Sépulchre. Le refus qu'il auroit fait de l'accorder n'auroit pu donner lieu à aucune plainte de la part du dit Chapitre collégial. Mais aussi quel droit le chapitre cathédral a-t-il de demander à son prélat de s'expliquer? Quel droit a-t-il de fermer les thrésorts des graces de son chef et de son pasteur? L'ordonnance qu'il a rendüe est un acte de sa jurisdiction volontaire. Quand bien même elle n'auroit eu que pour objet la satisfaction du Chapitre, il auroit pu la rendre; mais de plus il a envisagé la décense et la splendeur du service divin et des cérémonies publiques dans une ville aussi considérable que celle de Caen et de procurer plus de considération aux membres d'une Eglise dont il est le fondateur, le premier et le principal patron; c'est sans aucun fondement et contre la vérité, sauf respect, et l'authenticité des titres de la collégiale que Mrs du Chapitre cathédral ont dit que Guillaume Acarin, clerc, étoit fondateur de cette collégiale; le contraire a été démontré au grand Conseil contre le brévetaire en 1783. Si le dit Chapitre avoit lû six lignes de Pasquier, il auroit vu que le nom de *clerc*, dans les XIIe et XIIIe siècles, avoit une signification plus distinguée que celle qu'ils veulent lui donner ici. Acarin étoit connu de saint Louis qui le préposa sur l'établissement des vingt-deux dominicains dans la ville de Caen, et sur la construction de leur église. Ces religieux, par reconnoisance, l'ont représenté à genoux au pied de la Sainte Vierge dans la grande vitre du chœur de leur église; mais il y a des gens qui voyent tout en noir, même l'autorité la plus sacrée.

L'exactitude avec laquelle on y célèbre l'office, ainsi que la conduite irréprochable du Chapitre actuel, et de tous et chacun de ses membres, lui ont attiré cette bienfaisance; quel droit le Chapitre cathédral a-t-il de sy opposer?

« Les Evêques, dit d'Héricourt à la page 103, font aussi des « ordonnances pour la police ecclésiastique de leur diocèse, hors « les assemblées synodales. Elles doivent être suivies comme des « loix, même après la mort de celui qui les a faites, amoins « quelles n'ayent été revoquées par quelqu'un de leurs succes- « seurs. » Il n'y a aucun cas de se soustraire à l'observation de ces loix, que celui où elles contiendroient des dispositions contraires aux loix générales de la discipline ecclésiastique, aux

Digitized by Google

libertés de l'Eglise gallicane, aux ordonnances de nos rois et aux usages particuliers du diocèse, quand ils sont légitimes. *Dupuy*, art. 10, des libertés et ses preuves.

Or ce que les évêques peuvent faire dans leurs synodes et hors leurs synodes pour toutes les églises, et pour tous les fidèles de leur diocèse, ne peuvent-ils pas le faire pour une collégiale de leur diocèse, qui est leur fille spéciale, dont ils sont les fondateurs, les premiers délateurs et les principaux patrons, comme l'église collégiale du Saint-Sépulchre? Qu'on nous montre dans l'ordonnance de M. de Cheylus quelque chose de contraire aux loix générales de la discipline ecclésiastique, aux libertés de l'Eglise gallicane, aux ordonnances de nos rois; qu'on nous montre dans cette collégiale quelque chose qui s'oppose à la décoration. L'église cathédral, sous prétexte qu'elle est la première église du diocèse, a-t-elle plus de droit sur la collégiale qu'elle n'en a sur toutes les autres églises? Non. Cette mère n'a aucuns de ces droits, tandis que son époux est vivant : elle ne peut rien changer à sa mort, elle a seulement, le siège vacant, l'administration de la jurisdiction épiscopale, sans hériter des droits qui sont personnels à l'Evêque comme nous verrons ci-apprés.

En vain quelques jaloux des droits épiscopaux oseroient avancer que l'Evêque ne peut rien ordonner, dans son diocèse, sans la participation et le consentement exprimé de son Chapitre cathédral; nous leurs repondons d'après d'Héricourt, Durand de Maillane, Piales et le savant Thomassin, etc., que « *l'usage dans le royaume est tel à présent de droit commun* « (pesez ces paroles) que les Evêques gouvernent seuls leur « diocèze, sans la participation d'aucun Chapitre; ils appellent « seulement dans leur Conseil ceux qu'ils jugent à propos, et ils « tirent les conseillers du Chapitre de leur cathédrale, *d'une* « *collégiale ou de tout autre église* à leur choix. On est entière- « ment revenu parmi nous de ce systeme que les interets des « Brevetaires avoit fait imaginer, pour donner plus d'étendue à « leur expectative, ou peut-être *au goût des chanoines*, savoir : que « la prélature de l'Evêque étoit commune au Chapitre; c'est-à- « dire composée d'un corps dont l'Evêque étoit le chef, et les « Chanoines les membres, ce qui divisoit l'autorité épiscopale, « qui est une de son essence entre tous les Evêques : *Episcopatus*

Digitized by Google

« *unus est, cujus pars in solidum tenetur;* il est évident que la « dignité épiscopale est indépendante du Chapitre cathédral, et « qu'elle auroit toute sa perfection dans un diocèze quoi qu'il « n'y eût point de Chapitre : l'épiscopat est d'institution divine; « les chapitres sont *des hors d'œuvres* dans l'Eglise : elle a « subsisté pendant plusieurs siècles, et elle pourroit encore « subsister sans cet établissement, au lieu qu'elle ne peut se « perpétuer sans Evêque. *Traité de l'expectative du serment de « fidélité,* p. 442. Piales.

« Un Evêque n'est tenu de requérir le consentement de son « Chapitre que pour ce qui regarde l'intérêt commun ou parti- « culier du Chapitre même, ou le dedans, comme parle *Dubois* « dans ses *Maximes*, p. 126, comme s'il s'agissoit d'aliéner son « temporel ou celui du Chapitre, ou des prébendes, ou de « l'union et suppression d'un bénéfice dans la cathédrale; comme « de changer l'ordre de l'office, ou le service divin, de réformer « le bréviaire, d'instituer ou de supprimer des fêtes, et autres « choses qui ne peuvent s'exécuter que par le concours et par « le ministère des Chanoines.

« A cela près, les Evêques sont en possession d'exercer les « fonctions de l'ordre et de la jurisdiction, sans *la participation « du Chapitre.* Ils font seuls des mandements, des ordonnances, « des règlements et des statuts sur les matières de foi et de « discipline.

Or, d'après des maximes aussi incontestables, puisées dans les plus savans canonistes français, n'est-il pas évident que la requête du Chapitre cathédral, ainsi que son mémoire, présentés à Mr l'Evesque de Bayeux contre son ordonnance touchant le Chapitre collégial sont attentatoires à l'autorité du seigneur Evêque de Bayeux, et de l'épiscopat entier.

Quoi donc! Les Evêques sont de droit divin les ministres de Jésus-Christ, les dispensateurs ou les économes des mystères de Dieu : ils ont par cela même le droit d'ordonner et de prescrire ce qu'ils jugent utile ou nécessaire pour exciter et nourrir la piété des fidèles, augmenter la splendeur du culte divin. Les oracles sacrés, les Conciles œcuméniques les obligent et les autorisent à veiller sur la foi et les mœurs de tous les fidèles, sur la décense des habits des ecclésiastiques tant au chœur que dans la vie civile : des autorités irrefragables prescrivent à ceux-ci

Digitized by Google

de se soumettre à leurs ordonnances à ce sujet : *qui vos audit, me audit, qui vos spernit, me spernit.*

Les rois de France ont donné des édits, fait publier des ordonnances pour que les magistrats prêtent main forte aux Archevêques et Evêques pour l'exécution de leurs ordonnances. Et malgré des autorités aussi respectables, un Chapitre cathédral entreprend de mettre son chef, son pasteur, son Evêque, en contradiction avec son autorité : il prétend le forcer de révoquer une ordonnance qu'il a portée en vertu de cette même autorité, pour faire célébrer avec plus de splendeur l'office divin dans une église collégiale qui ne dépend en aucune manière de ce Chapitre cathédral opposant. Mais ce que prétend le Chapitre cathédral de Bayeux, tout autre Chapitre cathédral du royaume pourroit l'entreprendre contre son évêque; alors l'autorité épiscopale seroit attaquée et compromise de toutes parts... Ne craignons pas un pareil malheur.

Mr l'Evêque d'Orléans a proposé aux Chanoines de sa cathédrale de porter des habits de chœur d'hyver fourrés d'hermine, tels qu'on en porte dans l'église cathédral d'Aix. Ce Chapitre a remercié son prélat et conservé les anciens habits. Il a permis de les porter à la collégiale de Meun qui est dans son diocèse; les Chanoines de cet église ont pris les habits, sans aucune réclamation du Chapitre cathédral (1).

Encore accordé la même faveur à la collégiale de Sully. Le Chapitre d'Orléans n'a réclamé dans aucun de ces cas. La raison en est bien évidente : instruits des prérogatives et des droits sacrés de l'épiscopat, ils savoient que leur Evêque auroit pu leur demander ce que demandoit Tertulien à des personnes qui de son tems étoient réfractaires à l'autorité épiscopale, et qu'il leur auroit dit : « Qui estes-vous? D'où venez-vous? Que faites-vous sur mon territoire? De quel droit ensemencez-vous et faites-vous paitres mes terres, pourquoi coupez-vous ma forêt? Pourquoi troublez-vous mes sources? De qui tenez-vous votre origine? Je possède le premier et avant que vous existassiez. De qui tenez-vous votre

(1) Une déchirure a emporté ici le bas du feuillet sur une hauteur de 45 m/m. On peut lire encore : « Il faut cependant observer que la collégiale... »

Digitized by Google

existence, votre état? Je tiens de Jésus-Christ et non des chapitres, mon droit de gouverner, d'édifier et d'orner son église. On ne peut prescrire contre le droit divin : vous nêtes pas recevables (1). Vos prétendus titres sont contre l'autorité dont Jésus-Christ m'a revêtu, et par cela même ils sont nuls et inadmissibles : vous n'êtes pas recevables : vous n'avez pas d'autre parti à prendre que l'acquiescement et la soumission à mon ordonnance. A ces questions, je ne vois pas de réponse. Le Chapitre de la collégiale du Saint-Sépulchre de Caen ose donc se flatter d'avoir démontré avec la plus grande évidence que Mr l'Evêque de Bayeux a eu droit de rendre son ordonnance du 24 février dernier pour permettre au doyen de porter la robe rouge et aux chanoines de ladite église de porter la robe violette aux jours de fêtes et cérémonies religieuses spécifiés par ladite ordonnance.

(A suivre.)

---

(1) Ici membre de phrase effacé : « Vous n'avez pas d'autre parti à prendre. »

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 4 bis, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Maison de retraite de Bon-Secours, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 56, rue du Renard, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue du Meilet, Evreux.

L'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX.

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionna Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 16, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 4 bis, rue du Meilet. — G. Poussin, Gérant.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

22me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1912

Chronique Normande. — Abbé C. Guéry : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — A. Feron : Un Concile Normand inédit. — Em. Sévestre : L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII *(suite)*. — Em. Sévestre : Quelques notes de bibliographie Normande *(suite)*.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1912

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Chronique Normande 69

II. — Histoire de l'abbaye de Lyre (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 72

III. — Un Concile Normand inédit. . . . **A. Feron.** 110

IV. — L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX a l'an XIII (*Suite*) . . . . . **Em. Sévestre.** 115

V. — Quelques notes de bibliographie Normande . . . . . **Em. Sévestre.** 125

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'Abbaye de Notre-Dame du Voeu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Histoire de l'abbaye de Lyre, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie, par l'abbé TOUGARD (*suite*).

L'Enquête gouvernementale et l'Enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX a l'an XIII, par l'abbé Em. SÉVESTRE (*suite*).

Les Manuscrits de l'abbaye de Mortemer a la Bibliothèque nationale, par Etienne DEVILLE (*suite*).

L'Hotel-Dieu de Bayeux (1466-1467), par E. DEVILLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

Après les brillantes fêtes du millénaire de l'an dernier la Normandie vient de nouveau, sous les auspices de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, d'attirer l'attention du monde savant sur l'un de ses fils les plus illustres, ORDERIC VITAL. Historiens, archéologues, littérateurs, poètes, — en présence du cardinal Amette entouré des évêques d'Orléans, Séez, Evreux et Saint-Flour, de membres de l'Institut, des Sociétés savantes de Normandie; des députés, conseillers généraux de l'Orne, du clergé régulier en la personne du R. P. abbé de la Trappe et de dom Morin, de nombreux prêtres, vicaires généraux, chanoines, curés, etc.; de la noblesse des environs et de plus de 5.000 personnes, — chantèrent tour à tour soit dans un brillant panégyrique comme Mgr Touchet, soit dans une étude remarquable de fond et de forme comme dom Morin; ou par d'harmonieux vers comme Paul Harel, le barde normand et le curé de la Neuve-Lyre, le poète du diocèse d'Evreux; par des compositions musicales artistement exécutées par la *Schola cantorum* de l'Orne ou par des discours académiques tels que ceux de MM. H. Omont, H. Tournouër, Mgr Bardel, Charles H. Haskins, Le Verdier, de Longuemare, etc., chantèrent, dis-je, le noble caractère, les connaissances variées, la scrupuleuse véracité, la valeur historique, en un mot, du moine bénédictin de Saint-Evroult.

Le bulletin de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* donnera bientôt, *in extenso*, toutes ces compositions littéraires avec un compte rendu complet de cette fête normande et de l'excursion archéologique qui la suivit, aussi bien que de la séance générale tenue chez M. Emile Picot après le plantureux déjeuner — vrai repas normand — gracieusement offert aux membres de la Société par l'aimable châtelain du Mesnil. M. René Gobillot qui a su captiver l'assistance d'élite, réunie dans l'immense salon du manoir, par une curieuse adaptation des *Mémoires d'un âne* de la comtesse de Ségur à la contrée perche-

Digitized by Google

ronne, fera revivre, pour tous, ces journées inoubliables et rendre à chacun la part qui lui revient dans l'organisation de ces belles fêtes. Le Président de la Société, M. H. Tournouër, et le spirituel curé de Saint-Evroult, l'abbé Sornin, ne seront pas assurément oubliés.

Au nombre des travaux signalons cependant, par anticipation, les *Notes archéologiques d'un bénédictin de Notre-Dame de Lyre* — dom Nicolas Toustain (1720-1731) — sur les abbayes de Lyre, Saint-Evroult, le Bec, la Noë, Préaux, Saint-Taurin, sur la cathédrale d'Evreux, sur Verneuil, données, d'après un manuscrit de la Nationale par M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, avec quelques notes biographiques sur ce bénédictin, auteur des deux premiers volumes du Glossaire de Du Cange.

Un superbe volume, distribué le jour même de l'inauguration de la pyramide en l'honneur d'Orderic Vital, élevée devant la vieille abbaye et sur un des côtés de laquelle figurent les noms du cardinal Amette et des évêques présents à l'imposante cérémonie, perpétuera le souvenir du moine normand. Publié par la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* sous ce titre : ORDERIC VITAL *et l'abbaye de Saint-Evroul*, il comprend :

1° Après une lettre-programme de M. H. Tournouër, la liste du Comité d'Honneur, du Comité d'Organisation et des Souscripteurs.

2° Notice sur Orderic Vital, par Léopold Delisle.

3° Liste des abbés de Saint-Evroul, par M. Emile Picot, de l'Institut.

4° Notes d'histoire et d'archéologie sur l'abbaye de Saint-Evroul, par M. René Gobillot.

5° Les objets d'Arts de Saint-Evroul, par M. Gaëtan Guillot.

6° Iconographie et Sigillographie de Saint-Evroul, par M. H. Tournouër.

7° Essai de bibliographie de Saint-Evroul, par M. Etienne Deville, qui vient de recevoir une récompense de 500 francs de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour l'index du *Mercure de France*.

8° Cantate, poème de Paul Harel, musique de M. de la Tombelle.

9° Enfin gravures et planches, au nombre de près de trente.

Ce délicieux souvenir aura sa place dans toutes les bibliothè-

Digitized by Google

ques de ceux qui aiment l'histoire locale, l'archéologie, les ruines pittoresques. On sera heureux de relire Orderic Vital avec ses légendes moyennageuses qui mettent au front des monuments séculaires comme le plus beau des diadèmes, comme un titre de noblesse et une suprême parure, ou comme une goutte de rosée sur le calice de l'anémone et comme la mousse à la rose!

Aimons et glorifions nos vieux auteurs normands!

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

« Du lundi dix septième jour du mois du mai mil sept cent « quatre vingt dix, nous maire et officiers municipaux, informés « par dom Labigne, sous-prieur de l'abbaye de ce lieu, pour « l'absence de dom Hommeril, prieur, que le trésor d'icelle « placé dans la partie gauche du cœur et contenant toute l'argen- « terie de leur église désignée par le détail que nous en avons « fait suivant notre procès verbal de vendredi dernier quatorze « de ce mois avait été volée dans la nuit dernière, en consé- « quence nous a requis d'en dresser procès verbal et de cons- « tater le peu d'objets qui en restent et par là avoir état de ceux « enlevés, à quoi procédant en présence du Procureur de la « commune et assistés du secrétaire greffier, nous sommes trans- « portés dans le cœur de la dite église, au lieu du trésor où nous « avons trouvé 1° les deux serrures du battant droit brisées, les « paines forcés par quelque fort instrument qui a fait brèche à la « bordure, entre icelle et le milieu des deux battants qui est en « forme de pilastre, une bayette y attenante avec cheville de « bois, laquelle a été brisée en plusieurs morceaux et éclats, « trouvé sur une table appelée crédence les objets de peu de « valleur extraits des effets enlevés et deux chandeliers argentés « que les voleurs ont reconnus pour ne pas mériter leur attention, « six pieds destaux avec et sans médaillon. Dans le trésor forcé « et volé en plus grande partie trouvé les objets cy après : Le « bâton de chantre, le soleil d'argent doré, une sainte d'argent

Digitized by Google

« massif de la hauteur de 15 et 16 pouces, pied destal de bois « noir, un ange d'argent massif portant un pied de hauteur, « piedestal de bois noir, l'encensoir d'argent, la croix proces- « sionale et son bâton, les deux épitoliers, un vase des saintes « huiles, un petit reliquaire d'argent doré, un morceau d'argent « massif en forme de crosse, six reliquaires moyens détachés des « pieds destaux et des mains de différentes statues de saints. « Persuadés que les objets manquant ne pouvaient pas avoir « été transportés bien loin et qu'il n'était pas impossible de les « retrouver, nous avons demandé l'assistance de la garde natio- « nale dont nous ne pouvons trop louer le zèle (1), avec laquelle « nous avons fait une perquisition exacte dans l'enclos de la « maison, accompagné de dom Labigne, sous prieur, qui ne nous « a pas quitté et qui a donné à connaître d'une manière qui nous « a paru franche et loyale combien il était sensible à l'événement, « et parvenus à environ cinquante pas de la porte pillière sous « une couverture de mur, il a été trouvé une partie de l'argen- « terie qui faisait l'objet de notre recherche, dont le détail suit :

« 1° Enfant Jésus en argent massif avec sa couronne dorrée « garnie de pierre grena verte et blanche de dix sept pousse de « long sans pied d'estal brisée par le bas et par le bras droit.

« Item une sainte Scolastique en argent massif de quinze « pouce de hauteur brisée par le bas au dessous du bras gauche.

« Item une navette d'encenssoire d'argent massif de six pouce « de longueur et trois pouces edemy de largeur.

« Item une sainte d'argent massif de quinze pouce de longueur « sans pied d'estal brisée par le bas, les bras forcée.

« Item deux anges d'argent massif de huit pouce edemy de « hauteur, ayant porté reliquaire ce qui se voit par la situation « des mains, sans pied destal. Le bas un peu froüessé.

« Item un pied de croix du metre autel argent massif sur trois « pieds, de sept pouces edemy de hauteur.

« Item deux autres partie de chandelliers argent massif, une « de sept pouces edemy de hauteur et l'autre qui est l'écuelle de « six pouces edemy de large.

---

(1) Le Directoire accorda, le 6 octobre 1790, une somme de 147 l. 1 s. 9 d. à la Garde nationale de la Vieille-Lyre pour ses fatigues à la recherche de l'argenterie disparue. (*Archives de l'Eure*, L. 182).

Digitized by Google

« Item une coupe pour la communion de six pouces de hau-
« teur, argent massif et quatre pouce de largeur moins deux
« ligne.

« Item un saint Benoît argent massif de quinze pouce de
« hauteur avec sa crosse cassée en trois morceaux.

« Item un ange argent massif d'un pied de hauteur. Le bras
« droit cassé, enfoncé en devant, le bras brisé.

« Item deux couronnes qui paraissent d'or et que nous avons
« désigné dans notre procès verbal comme dorée, ne pouvant les
« voir en dedans étant sur la tête des saints.

« Item une palme d'argent massif dorée en dessus de six pouces
« de longueur.

« Ensuite ayant été informé que la garde avait trouvé dans un
« autre endroit plusieurs autres pièces d'argenterie nons nous
« sommes rendue de suitte au lieu désigné et avont trouvé sur
« le grenier d'un lieu d'aisance ou latrine adossé contre le mur
« du potager,

« 1° Le pied d'un chandelier brisé argent massif avec sa visse
« en fer de la hauteur de onze pouces, l'écuelle de la largeur de
« huit pouces edemy.

« Item, un chandellier argent massif entier de la hauteur de
« dix neuf pouces qui est le pareil du morceau ci-contre.

« Item une vierge d'argent massif doré avec un petit Enfant
« Jésus sur un bras en argent de seize pouces de hauteur sur un
« pied destal de cuivre doré sur 4 pieds.

« Item un pied destal en bois avec trois clous en argent et une
« petite plaque d'argent déchirée, restée à un des clous portant
« un controlle à la lettre A, trouvée dans le potager en fasse
« de l'abbaye près de la petite porte qui sort dans l'enclos. — A
« été retrouvé dans un tiroir de la sacristie *l'anneau de saint Thom-*
« *mas, évêque de Cantorbie.*

« De la réquisition de dom Labigne, souprieur, et du con-
« sentement du procureur de la commune, toutte l'argenterie
« retrouvée et celle qui n'avait pas été volée a été transférée
« en notre présence dans le chartrier de la dite maison dont
« les clefs ont été remises au nombre de deux au procureur de
« la commune.

« Trouvé dans le dit trésor volé un mémoire en parchemin
« intitulé : Mémoire des reliques de l'abbaye de Notre-Dame de

Digitized by Google

« Lyre dont dom Labigne a consenti le dépôt au bureau de la « municipalité, certifié signé de M. le maire et lui.

« Le présent clos et arrêté ce dit jour et an que dessus. »

« Du dit jour premier juin mil sept cent quatre-vingt-dix le « procureur de la commune aiant présenté deux objets d'argen- « terie qui lui ont été apportés hier par Etienne Queulin, jeune « homme âgé d'environ douze à treize ans, né en cette paroisse, « lequel est fils du secrétaire greffier de cette municipalité, « lesquels sont la poignée de deux calices qu'il a apportés enve- « loppé d'un linge lié d'une corde moyenne. Nous maire et « officiers municipaux réunis en conseil complet, de la réqui- « sition du dit procureur de la commune, en présence de « M. Frémont, commandant de la garde nationale de ce lieu et « M. Etienne Leroux capitaine d'icelle, nous sommes transportés « sur le pont, appellé le pont de la Vieille-Lyre avec le dit « Queulin fils pour savoir de lui comment il a trouvé les mor- « ceaux de calice en question, où la étant le dit Queulin nous « aurait montré l'endroit où ces deux morceaux étaient envelopé, « comme dit est, d'un linge ou morceau de toile qui parait « avoir été peinte en rouge, sur lequel il a été mis un scellé « par le dit procureur et par lui conservé au besoin, lequel « endroit où étaient les dits morceaux d'argenterie envelopé est « le côté de l'abreuvoir sous la première arche, à environ trois « pieds du premier pilier; là s'est présenté le sieur François « Clozet, lieutenant de la dite garde nationale, lequel à déclaré « avoir attiré le dit morceau de linge avec son épervier à la « distance où le dit Queulin l'a ramassé, que lui dit Clozet n'y « avait pas apporté la moindre attention, mais qu'il l'avait « reconnu dans les mains du dit Queulin pour être celui qu'il « avait approché. Vu quoi et les soupçons que cette argenterie « fait naître en réfléchissant que ces deux morceaux envelopés « ne pouvait y être que depuis très peu de temps puis que le « linge ou toile était assés net et non enduit d'une bourbe légère « que l'eau dépose dans son cours et qu'il paraîtrait que l'argen- « terie volée ne serait pas encore très éloignée, le Procureur de « la commune remettra les morceaux de calice dans la dite toile, « les liera avec la même corde, afin que remis à l'Etat qu'on les « lui a apportés ils puissent servir s'il est possible à connaître les « voleurs, recéleurs, fauteurs ou autres y aiant participé ou qui

Digitized by Google

« en auraient connaissance. Pourquoi le dit procureur de la « commune demeure réservé quand bon lui semblera à donner « son réquisitoire pour faire entendre témoins si sur ses informa- « tions il apprend que bien soit fait.

« Et arrêté en l'hôtel de ville les dit jour et an que dessus. « Signé : Duval du Mesnil, maire, secrétaire par absence, Masson; « 1er officier, J.-Bte Marais; 2e officier Etienne Loiseau; 5e officier, « Jacques Dumontier, François Duval, Foucault, procureur.

« Du six juin mil sept cent quatre vingt dix sur les quatre « heures de relevée le procureur de la commune aurait fait « informer M. le maire par Jean-Antoine Landrieu, enfant « âgé d'environ dix ans, lequel est venu aussitôt au bourg de « cette paroisse, au domicile du dit procureur. Là se sont « trouvés MM. François Duval et Jean-Baptiste Marais officiers « de la municipalité d'icelle et il nous a été exibé sur une vieille « pièce de toile pleine de terre et de vase, laquelle renfermait « beaucoup d'objets d'argenterie volés dans la nuit du seize au « dix sept du mois dernier, lesquels venaient d'être retrouvés « envelopés dans la dite toile liée d'une corde par l'enfant « cy dessus désigné qui a déclaré avoir coupé la corde sur la « place du bois appelé le petit bois à Gonse, près le pont de Lyre « à la gauche d'icelui au triège nommé les Cotils où étaient « déposés les dits objets d'argenterie embalée. — Procédant à la « reconnaissance, nous nous sommes pleinement convaincus « ainsi que le procureur de la commune que cette argenterie fait « partie de celle par nous inventoriée dans le trésor de l'abbaye « de ce lieu le quatorze du mois aussi dernier et les dits objets « retrouvés consistant savoir le dessus de la croix de maitre autel, « argent massif à l'exception du pied que nous avons retrouvé « dans la perquisition du 17 du dit mois de mai, la croix d'argent « doré enrichie de pierreries, à double bras portant du bois de « la vraie croix, un ciboire avec son couvercle argent massif — « deux coupes de calices d'argent cizelé — une autre coupe de « calice d'argent doré, les trois pieds des dits calices, d'argent « massif, dont un doré et trois patennes d'argent massif dont une « d'argent doré, les quatre grandes burettes avec leurs bassins « d'argent massif dont un ainsi que les burettes émaillées en bleu « avec guirlandes. Il nous a été observé par le procureur de la « commune que lorsque le paquet lui a été remis il a remarqué

Digitized by Google

« qu'il avait été déposé dans l'eau et dont il avait été tiré depuis « bien peu de tems et que la toile ou emballage semble la même « que celle qui contenait les deux morceaux de branche de « calices trouvés sous le pont de Lyre ainsi qu'il a été constaté « par notre procès verbal du premier de ce mois, sur laquelle « toile le procureur a apposé un papier et son cachet. Il a été « arrêté que cette même argenterie retrouvée aujourd'hui va « être incontinent déposée avec les autres objets d'argenterie de « la dite abbaye dans le chartrier de la dite maison.

« Fait et arrêté ce dit jour et an que dessus. Signé Duval du « Mesnil (1), maire, François Duval, Jean-Baptiste Marais 2e officier, « Foucault procureur. »

Le maire, sur qui retombait tout ce travail, écrivait, le 30 mai, à Robert Lindet, commissaire du roi, pour l'informer du vol commis à l'abbaye, qu'une garde y était placée « que l'argenterie soit partie et que ses moines fussent au diable ». — Aussi le 5 août 1791 il envoyait le tout à la Monnaie, malgré les réclamations des paroissiens qui voulaient échanger leur ostensoir contre celui des religieux. La veuve Frémont de la Vieille-Lyre, épouse du feu commandant de la garde nationale, conserva, chez elle, plus d'un an, cette argenterie.

Les gardiens, MM. le Bas et David, avaient beau veiller, les vols continuèrent comme nous le verrons par la suite.

Ces inquiétudes un peu calmées le maire interrogea les religieux sur leurs intentions, mais sans grande ardeur, car cette enquête traina jusqu'à la fin de janvier 1791. Donc le 25 juin 1790 dom Pierre-Sévère-Joseph Franck, dom Antoine-Louis-Joseph Audry originaire de Saint-Omer-en-Artois déclarèrent que leur intention était de se retirer;

Dom Pierre Hommeril, né le 18 septembre 1742 à Vesly, diocèse de Coutances, religieux profès à l'abbaye Saint-Martin-de-Séez le 18 février 1762, prieur de Lyre, déclare, le 3 janvier 1791, se retirer dans sa famille à Vesly;

---

(1) Mr Duval du Mesnil fut un des administrateurs du district de Verneuil pendant les années 1791 et 1792 ainsi que Mr Mesnil, juge de paix à la Neuve-Lyre. (V. l'article de Lorin dans la *Soc. lib. de l'Eure 2e série, t. I, p. 406.*)

Digitized by Google

Dom J.-B. La Bigne, né le 22 mai 1736 paroisse Notre-Dame de la Couture à Bernay, diocèse de Lisieux, profès à Jumièges, le 29 mai 1758, sous-prieur de Lyre, consent à continuer la vie commune (4 janvier); mais quelques jours après (le 9) se rétractant il dit se retirer dans sa famille à Bernay;

Dom Pierre-Michel Duvrac, né le 11 juin 1747 à Guerbaville, diocèse de Rouen, profès de Jumièges, le 20 mai 1773, ira où bon lui semblera et le 21 janvier il ajoutait à sa déclaration du 5 : « peut être dans le district de Caudebec »; il avait 44 ans;

Dom Jean-Jacques-Henri Besserve, né à Rouen paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, le 11 avril 1745, profès de Jumièges le 29 mars 1773, désire continuer la vie commune d'après sa déclaration du 5 janvier.

Dom J.-B. Paul Labatte, né le 25 janvier 1761 au diocèse de Meaux, profès à Jumièges le 8 septembre 1782, ira ou bon lui semblera.

Dom Edme-Marie-Nicolas Lartois, né le 23 septembre 1745, opta pour une pension de 800 livres qu'il touchait encore l'an IX, comme domicilié à Evreux;

Dom Alexandre-Joseph Dubocquet, né le 21 septembre 1717, résidait à Breteuil où il touchait également les 800 livres de pension, après s'être retiré d'abord à Chelles le 30 septembre 1790;

Dom Louis-Georges Marchand se présentait enfin à Lyre, le 31 mai 1791, pour y vivre en communauté parce que, disait-il, ce monastère avait été choisi comme maison de retraite.

Ainsi donc sur dix religieux, présents à l'abbaye à l'époque révolutionnaire, deux seulement, dont un se rétracte bientôt, acceptent la vie commune, triste résultat des querelles jansénistes et de l'esprit philosophique du XVIIIe siècle! Puis celui qui avait déclaré vouloir continuer à vivre en communauté devint, le 29 août 1791, curé assermenté de Condé-sur-Iton!

Quant au projet de faire de Lyre une maison de retraite, en vertu du décret du 13 janvier 1791, il suscita une énergique opposition des habitants du Bec, le 8 avril suivant, en ces termes : « tous les habitants en général dudit lieu ayant été « informés depuis plusieurs jours qu'il était question de la « suppression totale de la maison conventuelle du Bec, et d'en « faire partir les religieux qui y sont encore résidants, pour les « transférer ainsi que leurs confrères qui préfèrent la vie

Digitized by Google

« commune, à l'abbaye de Lyre; cette nouvelle a causé l'alarme « et le trouble dans tous les esprits... le vœu des habitants et « même celui de plusieurs paroisses circonvoisines est qu'il soit « présenté une requête à MM. les administrateurs du département « de l'Eure pour demander la conservation de cette maison, et « qu'elle soit destinée à servir de retraite aux religieux qui juge- « ront à propos de finir leurs jours dans le cloître. » — M. le Chanoine Porée, à qui nous empruntons cette requête, dit que « malgré toutes ces démarches le directoire du département de « l'Eure maintint l'abbaye de Lyre comme maison de retraite (1). »

Le District de Verneuil, dans sa délibération du 18 mars 1791, formait, en effet, le projet d'établir cette maison de retraite avec ordre de procéder à un nouvel inventaire, afin de laisser les meubles nécessaires à une vingtaine de religieux. Cet inventaire établi par MM. Jacques-Robert le Bas et Charles-Louis David, le 26 février *(donc avant la délibération)* existe encore aux Archives de l'Eure, avec celui des objets qui sont destinés à être vendus.

Dans le premier état, on conservait : un buffet, 220 assiettes, plats, salières (n° 30); bouteilles, chandeliers argentés, grande table de salle à manger (n° 32); une poèle à marrons, broche à rôtir, etc. (n° 33); dix tables de réfectoire, une de compagnie (n° 35); 9 bonnets carrés, 6 robes rouges d'enfants de chœur, 15 surplis, 5 camails, 20 aubes, 21 amicts, 21 corporaux, 145 purificatoires, 15 nappes d'autel, grande glace dorée de 8 pouces, 7 chapes noires, vertes et violettes, 2 tuniques noires, chasubles, etc. (n° 59); 6 chandeliers au maître-autel, une croix argentée, 5 cloches au clocher, 3 timbres d'horloge, les orgues avec leurs 4 soufflets (n° 60); 4 chapes de premier ordre, 2 dalmatiques, 3 étoles, garniture du dais et l'écharpe, 2 voiles de calice en soie blanche, 5 chapes, 2 tapis de 1er et 2e ordre, 3 chapes velours

---

(1) *Histoire du Bec*, tome II, p. 539. — Cf. : *Archives de l'Eure L.* 1253. — L'affirmation de Mr le chanoine Porée, d'après E. Veuclin, est en partie inexacte, car le 25 juin 1791, l'abbaye du Bec était substituée à celle de Lyre comme maison de retraite, ce qui explique comment des moines restèrent au Bec jusqu'au 26 mars 1792, ainsi que le dit l'auteur lui-même à la page 541 du tome II. (V. *Archives de l'Eure L. 1254, p. 195.*)

Digitized by Google

cramoisi ainsi que deux chasubles, etc. (n° 61); un calice, 2 burettes, un ciboire d'argent, le vase des saintes huiles, etc. (n° 69).

Mais tout cela fut inutile, parce que d'après le *Rapport* — imprimé — *du Procureur Général-syndic fait à la session du Conseil Général du département de l'Eure le 15 et 16 novembre 1791* le monastère de Lyre était, paraît-il, trop étroit.

Au Chapitre *Epidémies, Secours et Récompenses*, page 18 de ce rapport, on lit, en effet : *Maisons de retraite.*

« Pour satisfaire aux décrets de l'Assemblée Nationale, qui « accordent aux religieux de tout ordre la faculté, ou de vivre « dans le monde, ou de continuer la vie commune, et pour en « même temps accélérer la vente et l'évacuation des maisons « religieuses supprimées, il étoit du devoir de votre Directoire « d'indiquer à ces religieux, ayant préféré de vivre en commun, « les maisons de retraite où ils pourroient se réunir; par sa « délibération du 26 mars 1791 il a indiqué pour les religieux « rentés et de même traitement la maison conventuelle de la « ci-devant abbaye de Lyre avec les lieux claustraux en dépen- « dant; et pour les religieux non rentés, la maison et aussi les « lieux claustraux en dépendant du ci-devant couvent de La « Garde-Châtel, district de Louviers; et postérieurement à cet « arrêté la maison de Lyre ayant été trouvée trop petite pour le « nombre des religieux voulant vivre en commun, celle *du Bec « trouvée plus grande et plus commode a été*, par délibération « ultérieure du 8 juin 1791, portant dérogation en cette partie à « celle du 26 mars précédent, *adoptée et définitivement indiquée « pour maison de retraite.* »

Dans l'inventaire du mobilier à vendre, détaillé chambre par chambre, outre les objets déjà mentionnés, il est intéressant d'en relever quelques uns : chambre n° 6, horloge dite réveil, armoire; n° 28, trois bibliothèques avec les papiers de l'abbaye (1);

(1) Le 27 octobre 1793 Masson demandait son salaire pour son inventaire des titres de l'abbaye en sorte que, le 9 novembre, le Directoire lui accordait 1.800 livres à raison de 6 livres par jour à prendre sur le receveur de l'enregistrement à Lyre. Le curé Morand obtenait 60 livres pour le catalogue de la Bibliothèque. (*Archives de l'Eure. L, 1275*).

Digitized by Google

n° 29 chambre dite de compagnie : 4 tables à jouer, 2 tables de marbre, dorées, 10 fauteuils en tapisserie, 2 chenets cuivre doré; n° 30 grande salle : 2 moulins à café, une poêle à café, un plateau à café, 32 verres *à pattes*, 41 assiettes, 8 compotiers, 4 coquilles, 2 plats à fruits, 16 plats de service, le tout faïence de Strasbourg, 20 assiettes, porcelaine, à dessert, 2 flambeaux, un plat à brochet en Strasbourg, 2 sucriers avec leurs plats, 2 sceaux à liqueurs, cafetière, plateau sur lequel il y a 4 figures, 11 petits pots à crème en Strasbourg, 12 autres sur deux plateaux, pyramide à dessert, etc.; n° 31 salle à manger : 114 assiettes blanches, 6 compotiers, un cabaret à café, 2 moutardiers en Strasbourg, table à pied de biche, etc.; n° 32 cuisine : écuelle de cuivre argentée, 2 plats d'étain, grande chaudière en cuivre, 12 casseroles, 6 grandes poissonnières, marmite de cuivre, salières de cristal, etc.; n° 48 remise : un carrosse à quatre roues, 2 voitures à deux roues, banneaux, etc.; n° 50 serre : 14 chassis, 22 cloches à melon, etc.; n°s 59, 60, 61 sacristie : 28 aubes, 5 chandeliers de cuivre, etc.; n° 64 *château de Camberzi* (sic) : une bergère avec paillasse et oreiller, table à jouer, 3 rideaux à fleurs, de croisée, 3 chaises et un fauteuil, paille, arrosoir, etc.; n° 65 autour du cloître une pendule avec sa boîte et à l'autre côté cadran neuf espèce de placard avec boiserie, etc.; n° 66 l'horloge avec ses poids; n° 69 dix couverts d'argent, 6 cuillières de service, deux à pot et une à café; n° 70 quinze paires de draps, 87 serviettes, 10 doubliers, 10 nappes communes, 48 tabliers de cuisine, 62 torchons; n° 72 la bibliothèque suivant inventaire particulier, etc. Fait à Lyre ce 3 mars 1791.

D'après le décret de l'Assemblée Nationale chaque religieux avait le droit d'emporter, s'il ne continuait pas la vie commune : sa chambre, plus un couvert d'argent, 12 serviettes et 3 paires de draps. C'est pourquoi, le 9 juillet 1791, dom Jean-Jacques Henry Besserve demandait 3 paires de draps, 12 serviettes, 2 nappes de cuisine, 3 ou 4 torchons, de la vaisselle, etc., ce qui lui fut accordé (1).

---

(1) Le 29 février dom du Bocquet avait réclamé divers objets et le 5 août demandait, en outre, 94 volumes restés dans sa chambre. (*Archives de l'Eure*, L, 1275).

Digitized by Google

Ainsi commençait la dispersion du mobilier et de tous côtés les demandes affluèrent, chacun venant prendre part à la curée.

D'abord les paroisses voisines, y compris la Vieille-Lyre, sollicitèrent des ornements, des autels, des cloches, l'église elle-même! Voici la réponse du district de Verneuil, à ce sujet, au maire de la Vieille-Lyre :

« *Verneuil, le 15 août 1791.*

« Monsieur,

« Votre lettre du 15 du mois dernier est relative à deux objets. « Le premier concerne la réclamation que vous faites des orne- « ments de la ci-devant abbaye de Lyre, le second l'échange de « son église avec celle de votre commune.

« Le premier a pour concurrent les paroisses de la Jeune-Lyre, « de la Ferrière et de Neaufle. Le Directoire adopte cette division, « mais vous conserve la majeure et la plus précieuse partie, il « adopte aussi purement et simplement la permutation dont « s'agit (1).

« J'ai l'honneur d'être respectueusement, etc.

« Monsieur, etc. »

Le Procureur syndic du District de Verneuil.
Signé : Bellemère.

L'église abbatiale devint donc, pour quelques mois, église paroissiale. Mais, bientôt, un certain nombre de propriétaires, de la Neuve-Lyre, des Baux et de Cernay, réfléchissant que l'entretien de ce temple serait autrement onéreux que leur petite église et serait la cause d'une augmentation d'impôts sur les terres qu'ils possédaient, dans cette commune, s'opposèrent à cet échange qui fut définitivement abandonné.

Cette requête, adressée au Directoire le 18 novembre 1791, le fut à l'insu des habitants de la Vieille-Lyre qui, le lendemain,

---

(1) La délibération du Directoire ajoute : « à condition que dans le transport qui pourroit être fait des choses religieuses nécessaires au service d'une paroisse ou autre on ait tout le respect du à tout ce qui peut servir au culte religieux à qui elles appartiennent. »

Digitized by Google

19 novembre, écrivaient eux-mêmes pour demander les cloches, en ces termes : « Elles sont indispensablement nécessaires pour « appeler les paroissiens à l'office, trop éloignés pour entendre « les petites cloches telles que celles de l'ancienne église, celles « de la cy-devant abbaye faisant aujourd'huy l'église paroissiale, « les paroissiens s'en étant mis en possession sur l'avis et d'après « le vœu du Directoire, leur ancienne église étant trop petite « pour la population qui s'élève à près de 1.200 habitants, « menaçant ruine et étant dans un état de dépérissement, c'est « pourquoi les habitants de la Vieille-Lyre réclament les trois « principales cloches de la cy-devant abbaye, abandonnant les « trois de leur église et les deux petites de l'abbaye (1). »

Les propriétaires de la Neuve-Lyre, des Baux et de Cernay, n'obtinrent pas immédiatement gain de cause. Mais bientôt ceux de la Vieille-Lyre mis en demeure de faire au monument les réparations indispensables à son existence, écrivirent au Directoire, le 24 messidor an III, pour réclamer leur église « celle de l'abbaye nécessitant 10.000 livres de réparations, tandis que pour 4.000 la leur serait remise en état. » Ainsi fut condamnée l'abbatiale!

Quant aux ornements, partagés entre quatre communes, en voici l'attribution d'après le registre du Directoire, à la date du 18 août 1791 : « *A la Vieille-Lyre :* les deux premiers articles de « l'Inventaire, soit 4 chapes du premier ordre et parement

---

(1) « Ayant ajourné, Messieurs, la réunion de la Vieille à la Jeune-« Lyre, ou de la Jeune-Lyre à la Vieille-Lyre jusqu'à cette époque, il « convient que l'office de la Vieille-Lyre continue d'être célébré dans « l'église de l'abbaye : en conséquence, nous vous prions, Messieurs, « de surseoir à la descente des trois principales cloches de cette der-« nière église; mais bien de faire procéder à la descente de celles de « la ci-devant église paroissiale de la Vieille-Lyre qui, de quelque « manière que s'effectue la réunion, disparaîtra de la carte géogra-« phique.

« Les administrateurs composant le directoire de l'Eure,

« Ledier, Desmoyaux, Savary,

« Delhomme, procureur général syndic. »

Le 15 ventose an II le citoyen Hébert reconnaissait avoir reçu 36 francs pour ce travail. — Le 29 prairial an II les administrateurs donnaient 10 fr. 38 pour la descente des orgues de l'abbaye. (Delieuvin).

Digitized by Google

« d'autel, 2 dalmatiques, 3 étoles, garniture du dais et l'écharpe, « 2 voiles de calice en soye blanche, fleurs d'or et de soye de « différentes couleurs, parement d'étoffe fond d'or et fleurs en « soye; — 5 chapes, 3 chasubles, 2 dalmatiques en étoffe fond « d'argent et soye couvertes en fleurs de soye rouge; — *A la « Neuve-Lyre :* 4 chapes blanches, une écharpe, une chasuble « du 2e ordre en soye fond blanc, 3 chapes velours cramoisi, « 2 chasubles de même et ce qui s'en suit; — *à Neaufles et à la « Ferrière* à partager également l'article V, c'est-à-dire 7 chapes « noires, violettes et vertes, 2 chapes rouges, une chasuble, « étole, etc. — De 10 chasubles et 40 aubes de l'article VI « la Vieille et la Neuve-Lyre auront 3 chasubles et 15 aubes, « le reste aux autres communes. — Enfin les 6 devant d'autel « resteront à l'abbaye jusqu'à nouvel ordre. »

La paroisse des Baux présentait aussi une requête, le 7 novembre 1791, afin d'obtenir Sainte-Suzanne ou le prieuré du Désert comme succursale parce que « la commune se compose de 18 villages, a 7 lieues de tour, 1.600 habitants, dont 400 à Sainte-Suzanne qui se trouve à une lieue de l'église. » Le Directoire accorda la demande.

On ne pouvait renverser l'ordre établi depuis des siècles sans laisser en souffrance certains services publics, comme les écoles, ou des intérêts particuliers comme ceux des créanciers de l'abbaye, ou des rentiers pour un capital prêté. Le conseil général de la Vieille-Lyre adressa, le 1er mars 1791, une pétition afin d'obtenir le maintien des secours alloués par les religieux à la Sœur qui tenait leur école, secours qui consistaient en 140 livres de traitement, plus le pain, le cidre et le bois. « Sur l'année 1790 « elle n'a reçu que 60 livres de l'abbé de Lyre en sorte que sans « ces secours, la Sœur ne pourra plus tenir les petites écoles, elle « sera obligée de se retirer dans sa communauté; la paroisse « serait ainsi privée de l'instruction de ses enfants et les pauvres « malades de leur médecin, privations qui occasionneraient les « regrets de tous les citoyens de la paroisse et à coup sur les « murmures de tous les pauvres qui sont en grand nombre. » — E. Veuclin dit que le Directoire accorda la continuation du secours et 200 livres, mais le registre (L. 229) affirme, au contraire, que la requête fut rejetée, l'Assemblée Nationale voulant organiser l'Instruction publique sur d'autres bases.

Digitized by Google

Le Directoire fut plus humain pour deux anciens serviteurs de l'abbaye. « La municipalité ayant exposé que les religieux du cy-« devant Ordre de Saint-Benoît au nombre de quatre sont sur le « point de partir, qu'il existe deux hommes dans cette communauté « dont la perspective serait affreuse, si l'administration ne s'occu-« pait de leur sort, que l'un nommé Jean Legrain, âgé de 79 ans, « sourd et muet dès sa naissance a été adopté par la dite com-« munauté à l'âge de 16 ans, qu'il y a toujours travaillé comme « un forçat et que sa maison n'a rien fait pour lui (*il n'est pour-« tant pas parvenu à près de 80 ans sans que les moines s'en soient « occupés!*); — que l'autre nommé Jean Ivelin, âgé de 75 ans, « était d'ancienneté le tailleur de la maison, qu'il a travaillé de « son métier tant que sa vue le lui a permis, qu'alors les religieux « eurent pitié de son sort en déclarant par un acte capitulaire le « prendre comme portier à la charge de le nourrir et entretenir « jusqu'à la fin de ses jours, ainsi qu'il est plus au long en la « requête tendante à ce qu'il plaise à l'administration, etc. Arrêté « par le Directoire que Jean Legrain et Ivelin se retireront dans « l'hôpital de Verneuil avec leur mobilier, moyennant 150 livres « pour Legrain et 100 livres pour Yvelin (1) qui portera le « revenu qu'il peut avoir. »

L'Assemblée Nationale, en s'emparant des biens monastiques, avait, dans son décret, promis d'indemniser ceux qui avaient des créances ou des rentes sur les abbayes. Chacun se hâta de produire ses titres.

Le 14 septembre 1790 Marie-Marguerite Lallemand, de Saint-Pierre d'Evreux, demande une rente viagère à elle due, selon un acte du 27 octobre 1787, par l'abbaye de Lyre, rente de 200 livres admise du Directoire, le 20 octobre, lequel en donna, le 17 décembre, l'ordonnance définitive.

Mr de Goey, capitaine de chasseurs, ancien régiment de Conty, demeurant à la Vieille-Lyre, demande, le 13 octobre 1790, 1.300 livres de rente pour 13.000 de capital, placés à fond perdu sur l'abbaye à 10 %, le 1er octobre 1786. — Le 14 mai 1791 on lui accordait 1.950 livres d'arrérages; le 28 septembre on ajoutait

(1) Le 16 fructidor an II il avait 81 ans et obtenait un secours du Directoire pour augmenter sa pension (L, 231, p. 24).

Digitized by Google

2.600 livres pour deux années échues, en décidant que la rente serait continuée jusqu'à son décès.

Pierre Bajle, demeurant à Paris rue Sainte-Marguerite, expose, le 22 décembre, qu'il est porteur d'un titre de rente, sur Lyre, au capital de 5.000 livres, soit 250 livres d'intérêt payées jusqu'en 1788. Le Directoire accorde les arrérages et la rente.

J.-B. Hardy, docteur en médecine à N.-D. du Val de Conches, présente, le 28 mars 1791, une créance de 762 livres pour visites à dom Courdemanche, ancien prieur, et à d'autres religieux. On lui accorda 860 livres à cause des frais.

Un bourrelier de Lyre, J.-B. Marais, obtient pour son travail à l'abbaye 39 livres 11 sols (23 avril); — le boucher, Joseph Hébert, 951 livres (12 juillet); — la veuve de Jean-Pierre de Monfreuisse, épicière à Rouen, 7.222 livres 8 sols; — enfin Antoine Lainé, organiste, demeurant à Laigle, paroisse Saint-Jean, 240 livres restant d'une somme de 800 livres pour réparations, fournitures à l'orgue de l'abbaye d'après « l'obligation du sieur Chahau cy-devant prieur, en date du 3 avril 1756, etc. »

Ainsi tout se réglait légalement et on ne peut s'empêcher d'admirer l'ordre qui présidait à cette colossale liquidation, en lisant les nombreux registres des districts et du Directoire. Rien n'est laissé à l'arbitraire tout est prévu par les décrets, exécuté ponctuellement par les administrateurs, enregistré soigneusement, vérifié par des inspecteurs. De nos jours, si certaines pièces n'avaient pas été perdues, on pourrait retrouver tous les objets donnés ou vendus, comme on peut s'en faire une idée par les procès verbaux cités plus haut.

Le Prieur claustral, dom Pierre Hommeril, avait exactement tenu les comptes de son couvent et les soumit au Conseil municipal afin d'en obtenir décharge. « L'administration du sieur « Hommeril, dit le Conseil en appuyant sa requête au Directoire, « paroit marquée au coin de la délicatesse la plus scrupuleuse, « puis qu'en sa qualité d'administrateur il auroit pu prendre « pour la dépense de sa maison sur les revenus de l'année 1790 « jusqu'à concurrence de son traitement et celui de ses religieux, « sans qu'on eut pu lui faire le moindre reproche, n'ayant rien « fait, il a cru se ménager et à ses collègues leur traitement « entier pour la dite année 1790. »

Le revenu de 1790 montait à 36.054 livres 15 sols 6 deniers sur

Digitized by Google

lesquels le district de Verneuil avait déjà reçu 34.225 livres, 15 sols, 6 deniers. Ces comptes furent enfin approuvés le 27 août 1791 de la manière suivante : recettes 26.172 livres 18 sols 4 deniers, dépenses 26.169 livres 13 sols 7 deniers avec un boni de 3 livres 4 sols 9 deniers.

En septembre commença la vente des immeubles provenant de l'abbaye de Lyre; voici quelques exemples de cette première aliénation :

2 acres de pré, paroisse de Neaufles	6.717l 1s 2d
9 acres de pré dit de la Pierre à Neaufles	18.640l 4s 8d
Ferme de la Biguerie à Neaufles	8.345l 8s 6d
Pré normand	5.952l 7s 6d
Pré de la Brétesche	3.916l etc.

Le décret d'aliénation des biens est du 19 août 1792 et voici ceux qui furent vendus à la Vieille-Lyre, avec le prix d'acquisition :

Le moulin à blé de la Vieille-Lyre.	4.700l
Prés du moulin	8.800l
Prés des petites Hunes	1.906l

	Produit net.	
Prés	169l	3.718l
3 acres 3 vergées 3 perches . .	316l 19s 11d	6.973l 19s 10d
Forge de Trisay (mense conventuelle).		50.123l 19s 6d
Prés de la forge	1.045l	22.990l 6s 6d
Ferme de la Boisselette	1.803l	39.666l
25 acres de terre.	267l	5.874l
Ferme de la Bourgeraye . . .	1.228l 7s 4d	27.024l 15s
Pré des Essarts	1.409l 3s 4d	31.001l 13s 4d
Ferme de Melbue	1.044l 1s 3d	22.969l 10s 3d
Ferme de Saint-Lubin		2.200l etc.

Le tout montait à 257.883 livres 10 sols 5 deniers, divisé en 30 articles, (*Archives de l'Eure*, L, 1258) d'après l'estimation de la Municipalité, mais fut en réalité vendu beaucoup plus. Voici les lots importants :

Digitized by Google

Forge de Trisay	60.000l
Ferme de Melbue	30.800l
Moulin Rouge	10.000l
Ferme de la Biguerrerie	13.175l
Moulin de la Vieille-Lyre	29.100l
Fermes de la Boisselette et de la Secreterie	67.300l
Ferme de la Bourgeraye	41.000l
Droit de champart de la Vieille-Lyre	10.500l

Ainsi rien que ces huit articles forment une somme supérieure aux trente articles estimés par la municipalité de la Vieille-Lyre!

Quant au mobilier avant d'en faire la vente on procéda, le 13 ventose an II, à un nouvel inventaire en présence de François-Robert Mesnil, notaire à la Neuve-Lyre, et de Jean-Germain Delaunay, huissier et agent national au même endroit. Un décret du 13 brumaire an II requérait, en effet, « un état des meubles « et immeubles provenant de l'actif affecté à quelque titre que « ce soit, aux fabriques des églises paroissiales, succursales, « chapelles et confrairies, etc. » Or, comme l'abbatiale était devenue paroissiale il fallut de nouveau inventorier ses meubles. Inutile de recommencer le détail des ornements, il suffit de relever quelques mentions inédites, telles que 153 livres de fer provenant des marteaux des cloches, 1 660 livres de plomb provenant des orgues, 290 livres d'étain, deux confessionnaux, une chaire à prêcher, « plusieurs autres grabats de boiseries « comme les petits autels (1), un buffet de sacristie en bois de « chesne à vingt un batants et tiroirs pour retirer les ornements, « 30 bancs, 10 selles, un lutrin, 18 escabeaux, le buffet d'orgue, « quatre autels en bois, deux antiphonaires, deux graduels, « quatre processionnaux, un missel, rituel, etc. »

Malgré de persévérantes recherches il nous a été impossible de retrouver l'acte de vente de tous ces objets, acte qui doit exister si nous en croyons E. Veuclin affirmant que, le 7 prairial an II : « Un huissier vendait aux enchères le mobilier de la ci-devant

(1) Tout ce qui précède se trouvait dans l'église paroissiale abandonnée, ce qui suit dans celle de l'abbaye où il y avait encore 310 livres de plomb et 212 livres d'étain provenant des orgues.

Digitized by Google

« église abbatiale, notamment : le buffet d'orgue, à François « Martin Le Roux, maître menuisier à la Vieille-Lyre, pour « 312 livres 10 sols; le grand autel du chœur, ou plutôt la « contretable du grand autel et le tabernacle, 56 livres 10 sols; « cinq autres contretables, de 12 livres 10 sols à 20 livres « chacune; le portique de la petite sacristie avec le tableau étant « au dessus, 55 livres 5 sols; la boiserie de la sacristie, 160 livres « 10 sols; 2 cadres, 50 sols; 2 autres tableaux 5 livres, 3 cadres « dorés remplis de verre blanc, 5 livres, etc. » (*L'Antiquaire de Bernay*, n° 79, p. 329, et 99 p. 408).

Le 12 pluviose an II tous les religieux avaient abandonné l'abbaye car, à cette date, Dumontier, percepteur de la Vieille-Lyre, demande « décharge de 1.700 livres pour les contributions « patriotiques, attendu que les ex-religieux qui auraient pu four- « nir leur quote-part sont partis sans laisser d'adresse, sauf les « religieux Homméril, la Bigne et la Batte; absents : Lartois, « Le Franck, Audry, Le Vasseur et Duvrac qui ont du payer « ailleurs. »

Il ne restait donc plus qu'à vendre les bâtiments et le terrain de l'abbaye. C'est pourquoi, le 15 fructidor an III, l'administration décidait de diviser le tout en trois lots « parce que les « bâtiments ne présentent pas la possibilité d'un établissement « de manufactures à rouages. Donc la municipalité de la Vieille- « Lyre fera faire un plan visuel (1) de ces trois lots, non compris « l'église et une autre partie à démolir. — Le citoyen Feuillet, « conducteur des travaux publics, est chargé de ce travail. » (*Archives de l'Eure*, L, 1270).

On vendit la manse abbatiale le 21 floréal an V à Simon Fontaine, demeurant à la Vieille-Lyre, moyennant 5.040 francs. Ce lot comprenait : « une maison, bâtiments et dépendances, « 82 pieds de longueur, 29 de largeur, 30 de hauteur; en bas « deux appartements à feu et une chambre froide, au second « quatre chambres avec chacune un petit cabinet, et, sur le tout, « un grenier; maison construite en pierre de taille, brique et « caillou, couverte en tuiles avec quatre égouts. »

---

(1) Ce plan visuel est probablement celui qui se trouve aux Archives Nationales.

Digitized by Google

Des trois lots le plus important était celui de la manse conventuelle, y compris l'église. Cette dernière, faute d'entretien, s'écroula en partie dans la nuit du 13 au 14 brumaire an VI. Voici le procès verbal du Directoire à cette occasion et les mesures prises par lui :

« 23 brumaire an VI. Vu une copie collationnée d'un procès « verbal rédigé le 15 de ce mois par les agent et adjoints de la « commune de la Vieille-Lyre qui constate que dans la nuit du « 13 au 14 la cy-devant église de l'abbaye dudit lieu s'est « écroulée en partie, que la flèche n'est plus suportée que par « une moitié de la tour, et qu'au premier moment elle s'écroulera « aussy;

« Et la lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de la Neuve-Lyre du 17;

« L'administration centrale de l'Eure considérant qu'il résulte « du procès verbal de l'agent municipal de la commune de la « Vieille-Lyre et de la lettre du commissaire du pouvoir exécutif « près l'administration municipale du canton de la Neuve-Lyre « que la chute de la flèche de la cy-devant abbaye de la Vieille-« Lyre est prochaine;

« Considérant que cette chute pourrait occasionner un grand « préjudice à la République par la perte de la thuile, de « l'ardoise et du plomb qui se trouveraient amoncelés sous les « décombres;

« Considérant qu'il convient de prévenir cette perte, mais « qu'il est préférable de faire contrôler par un homme de l'art « l'état de ruine dans lequel se trouve l'édifice dont il s'agit;

« Arrête : le commissaire du Directoire exécutif entendu, que « par le citoyen Bâton entrepreneur de bâtiments demeurant sur « la commune d'Evreux procès verbal sera dressé de l'état de « ruine dans lequel se trouve la cy-devant église de l'abbaye de « la Vieille-Lyre par la chute des murailles et des pilliers qui la « soutiennent, à l'effet de quoi celui rédigé le 15 de ce mois par « les agent et adjoints municipaux de la commune de la Vieille-« Lyre et la lettre de la commission du pouvoir exécutif près « l'administration municipale lui seront mis aux mains et le « procès verbal sera de suite adressé avec les autres pièces de « l'administration centrale pour être par elle pris une détermina-« tion ultérieure et faire acquitter sur le champ de la dépense

Digitized by Google

« qu'occasionnera l'opération confiée au citoyen Bâton (1). » — (*Archives de l'Eure*, Domaines nationaux, pièce).

D'après le procès verbal de la commune l'accident eut lieu, non dans la nuit du 13 au 14, mais dans celle du 14 au 15 « les « murailles et les pillés et les jambes de force des voutes du « cœur renversée; beaucoup de bois des charpentes cassée et « brissé, ce qui était le soutient de la flèche, etc. » C'est pourquoi le conseil municipal prit, le 17 brumaire, la résolution de faire descendre la cloche de l'abbaye moyennant 35 francs, payés au citoyen Fontaine le 21 brumaire. (Delieuvin).

L'écroulement définitif se produisit le 9 frimaire à dix heures du matin, d'après le procès verbal de l'agent municipal. Il n'y avait plus qu'à mettre en lieu sûr ce qui pouvait avoir quelque valeur. On ramassa donc les bois, le fer, le plomb qui gisaient parmi les décombres. Le tout mis dans la nef de l'église on en boucha les ouvertures, afin d'éviter les vols qui s'étaient produits déjà à diverses reprises (2).

Mais comme il fallait toujours recourir au Directoire siègeant à Evreux, ce qui demandait un certain temps, le conseil de la commune, afin de payer de suite les six hommes employés à ce travail, vendit aux enchères une grille de fer qui se trouvait dans la sacristie. Pierre Vallée en offrit 17 francs les cent livres. Or comme elle pesait 458 livres l'acquéreur versa, de suite, 60 francs distribués aux maçons et aux gardiens de l'église. (17 floréal an VI).

---

(1) Le 6 frimaire an VI le Directoire accordait au citoyen Baton 36 livres à raison de 12 livres par jour plus 20 sols pour le droit de timbre, soit 37 livres.

(2) Le 19 novembre 1791 Le Bas écrivait que « Chesnel, gardien de l'abbaye, est venu lui dire hier, qu'il avait été volé, jeudi la nuit ou vendredi, bien 400 livres de plomb, pris sur le fronton du bâtiment neuf et sur une des gouttières d'une chapelle de l'église; les voleurs ont emporté cela par une porte de l'enclos qu'ils ont cassée », ajoutant : « si la maison n'est pas vendue, ce n'est pas la bien sûrement la fin... »; — le 10 mars 1793 vol de ferrures et de plomb; — le 1 nivose an III le registre municipal constate un vol de plomb aux lucarnes et montants, aux greniers du cloître, des gouttières en plomb; — le 14 pluviose an VI, vol de fer et de plomb dans l'hôtellerie et les dortoirs, etc.

Digitized by Google

Cette façon d'agir, un peu cavalière pour l'époque, ne fut pas toujours aussi bien acceptée. Ainsi le 7 brumaire an VII, Foucher, receveur des domaines, expose au Directoire que la municipalité de la Neuve-Lyre a ordonnancé « les dépenses occasionnés par la « vente des matériaux provenant de l'écroulement du clocher de « la cy-devant abbaye du dit lieu, que ces dépenses montent à « une somme totale de 453 francs, mais que l'inspecteur refuse « d'admettre comme pièces de comptabilité les mandats de « l'administration municipale, pourquoi il demande qu'il lui en « soit délivré d'autres. » Le Directoire après avoir reconnu que la municipalité avait outrepassé ses pouvoirs, ordonna d'établir d'autres mandats jusqu'à concurrence de la somme de 453 francs à prendre sur les deniers provenant de la vente des matériaux.

Le 17 ventose an VI eut lieu la vente de la « maison ci-devant « conventuelle de l'abbaye de Lyre, consistant en plusieurs bâti- « ments considérables, construits en pierre et brique, ayant servi « de demeure, d'église et à différents autres usages, le tout « édiffié sur un terrain clos de mur, contenant viron 35 acres, « savoir : 15 acres de terre labourable, plantées d'arbres fruitiers, « 10 acres de bois taillis de l'âge de 14 ans; 4 acres de prairies, « les pièces d'eau comprises, 2 acres 1/2 de cour plantée d'arbres « fruitiers, sur laquelle est encore édiffié un pressoir; 3 vergées « de cour d'entrée dans laquelle il y a un vivier, 2 acres en « jardins potagers, avec terres, serres et arbres en espalier, enfin « 3 vergées plantées de hêtres formant avenue;

« Tous les dits objets sont estimés par procès verbal du 1er plu- « viose au revenu de 3.535 francs et en capital à 64.900 francs, « compris le prix des baliveaux, chênes et autres arbres modernes, « estimés séparément à 2.200 francs, de laquelle somme les « trois quarts forment la première mise à prix, soit 48.675 francs;

« Vendu au citoyen Jean-François Bereytter, demeurant à « Frétis (sic), dernier enchérisseur, pour la somme de douze « cents douze mille francs, plus 2.517 francs de frais. » — (*Archives de l'Eure, Dom. Nat.* 100 à 200, loi du 16 brumaire an V, n° 107).

Quelques mois après — 17 prairial an VI — l'acquéreur rétrocédait son achat à Nicolas Lejeune par acte passé devant Vingtain et Le Sourd, notaires à Paris. Enfin le 8 fructidor an VIII, devant Germain Fossey, notaire à la Ferrière-sur-Risle, Etienne

Digitized by Google

Lejeune propriétaire à la Vieille-Lyre, procureur de Nicolas Lejeune, huissier priseur et de Florentine d'Obersecq son épouse, demeurant à Paris, rue Guenegaud 1625, division de l'Unité, vendit au citoyen François Lecerf, législateur, demeurant au dit lieu de Paris, rue de Seine, 90, la manse conventuelle de Lyre pour la somme de douze mille francs de prix principal.

Ce François Lecerf était un ancien professeur de rhétorique au collège d'Evreux qui, accusé de fédéralisme, fût brûlé en effigie avec Puisaye, puis devint représentant du peuple et président de l'administration départementale.

Le 15 messidor an XII on le proposait au poste de juge de paix, à Rugles, en rappelant tous ses titres : « Lecerf François, domi-« cilié à la Vieille-Lyre, âgé de 48 ans, professeur au collège « d'Evreux, et depuis procureur général syndic, président de « l'Administration centrale, législateur et membre du collège « électoral du Département, etc. »

A François Lecerf, donc, il faut attribuer la démolition de la célèbre abbaye de Lyre, la vente des pierres, des tombeaux, le morcellement de ce vaste domaine (1), la dispersion enfin de tout ce qui, de près ou de loin, pouvait éterniser le souvenir des antiques bienfaiteurs du pays et des paroisses avoisinantes.

Heureusement que par une permission providentielle il nous reste ce qui fit la vie intellectuelle des moines, je veux dire leurs riches et précieux manuscrits, dont l'examen approfondi ne formera pas le côté le moins intéressant de leur histoire. Qu'importe, en effet, leur vie matérielle, la beauté de leurs bâtiments, la richesse de leur abbatiale, si nous avons ce que le

---

(1) Le 5 décembre 1820 François Lecerf, propriétaire, et Catherine-Françoise Branchard, sa mère, demeurant à la Vieille-Lyre, vendent une cour plantée d'arbres fruitiers, édifiée d'un four et contenant 1 hectare, 67 ares, 40 centiares, sise à la Vieille-Lyre, faisant partie de l'enclos de l'abbaye. B. D. C., au levant, l'acquéreur, D. C. les vendeurs par une pièce d'eau sur le bord de laquelle il y a des bornes plantées, D. B., au nord, les vendeurs par un passage tendant à la porte Pillière; D. B. les vendeurs, par leur jardin. Acquéreur François Duval. Prix 3.000 francs.

Aujourd'hui propriété de Melle Milcent, institutrice en retraite. (Delieuvin).

Digitized by Google

bénédictin désire avant tout; son livre de prières et ses livres d'étude?

Toute la vie du moine se résume en cela, et, sous ce rapport, l'abbaye de Lyre, assurément moins célèbre que celle du Bec, est beaucoup plus riche que sa voisine, comme on en pourra juger dans le chapitre suivant.

CHAPITRE HUITIÈME

BIBLIOTHÈQUE DE NOTRE-DAME DE LYRE. — LIVRES LITURGIQUES. — ECRITURE SAINTE. — PATROLOGIE. — AUTEURS PROFANES. — INCUNABLES. — INVENTAIRE DE LA RÉVOLUTION. — MANUSCRITS CONSERVÉS.

« Chaque monastère, suivant la règle de saint Benoît, était « obligé d'avoir une bibliothèque; on regardait celui qui en « manquait, comme *un camp dépourvu des objets nécessaires à sa « défense*. Le docte Mabillon nous apprend quelle était la richesse « d'une foule d'abbayes qui furent, dans des siècles d'ignorance, « des foyers de science et de lumière, telles que Lérins, Marmou- « tier, Luxeuil, Corbie, Saint-Remi de Reims, Saint-Bénigne de « Dijon, le Bec, etc. (1). »

Lyre ne fit pas exception à la règle bénédictine, puisque Emeric Bigot disait, dans une lettre déjà citée (p. 2), que ses manuscrits étaient *les plus considérables* de la contrée. Il en existe plusieurs anciens catalogues. D'abord un du XIIe siècle dans le manuscrit latin 4221 (fol. 164-167) publié dans la préface d'Orderic Vital par L. Delisle (*éd. de la Soc. de l'hist. de France*, p. XVI-XX) et par M. H. Omont dans le *Catalogue des Manuscrits*, etc. (*Rouen*, t. II, p. 380, 381). Cette liste comprend 137 numéros, réduits à 130 au XVIIIe siècle et mentionnés par Montfaucon dans sa *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova* (1739, t. II, p. 1256-1261).

---

(1) *Fleurs monastiques*, par Maxime de Mont-Rond, p. 468. Paris, 1860, in-8o.

Digitized by Google

« C'est à cette époque que plusieurs manuscrits de Lyre furent prêtés aux Bénédictins de Saint-Ouen de Rouen pour leurs travaux littéraires; ces volumes, qui n'avaient pas encore été restitués à l'abbaye au moment de la suppression des établissements religieux, sont maintenant conservés à la Bibliothèque de Rouen.

Plusieurs de ces manuscrits méritent un examen attentif et fourniront des détails intéressants sur la célèbre abbaye.

Livres liturgiques. — Un des plus curieux est le numéro 66 de la bibliothèque d'Evreux, intitulé : *Rituale Lirense*. Voici d'abord sa caractéristique : Ms. du XIIe siècle, Parchemin, 145 feuillets, 240 sur 160 millim, de 24 lignes à la page, avec rubriques tracées à l'encre rouge, souvent rayées. Initiales rubriquées. Les litanies des Saints, sur deux colonnes, sont répétées quatre fois, aux fol. 2, 45vo, 129vo et 144vo.

Parmi les Saints on trouve, après les Apôtres : « Ste Alexander, Ste Marcelle, Ste Sixte, Ste Laurenti, Ste Ypolite cum sociis tuis, Ste Corneli, Ste Cypriane, Ste Polycarpe, Ste Théodore, Ste Georgii, Ste Dyonisii cum sociis tuis, Ste Nigasi cum sociis tuis, Ste Luciane, Ste Eustachii, Ste Leodegarii, Ste Quintine, Ste Wandregisile, Ste Philiberte, Ste Ebrulfi, etc. »

Les litanies se terminent par diverses oraisons relatives à la pluie, à la guerre, à la sécheresse, aux mourants, etc.

Au verso de la page 4, dans la marge, on lit ces deux vers :

> Agag pinguis erat quia raro parumque studebat;
> Nec non pinguis erat quia carnem non macerabat.

Au feuillet 6 commencent les répons et les capitules pour le temps de l'Avent, avec les oraisons : *Capitula et orationes duplicia festorum dicend. ad Benedictus et Magnificat*. Ensuite se déroule le *Propre du Temps*, comme aujourd'hui. A remarquer seulement quelques variantes dans le chant noté, et dans les paroles de l'*Exultet* pour la bénédiction du cierge pascal, le Samedi-Saint. Ainsi avant *O vere beata nox*, etc., on lit : « O vere beata et « mirabilis apis cuius nec sexum masculi violant, fœtus non « quassant, nec filii destruunt castitatem; sed, sicut sancta « concepit virgo Maria, Virgo peperit et virgo permansit. O beata « nox quæ expoliavit, etc. » La terminaison est un peu différente de la liturgie romaine : « una cum patre nostro papa romano

Digitized by Google

« quiète temporum concessa in his paschalibus gaudiis conser-
« vare digneris. »

Les litanies du feuillet 45vo ont de plus : « Ste Audoene, Ste Taurine, Ste Germane, Ste Vigor, Ste Laude, Ste Ansberte, Ste Benedicte, Ste Maure, Ste Philiberte, Ste Columbane, Ste Wandregisile, Ste Leufrede, Ste Turiave, Sta Genofeva, Sta Juliana, Sta Radegundis, Sta Columba, Sta Fides, etc. » Les oraisons sont de la Sainte Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, des Apôtres, des martyrs, de saint Martin, de saint Benoît, etc.

Viennent ensuite les bénédictions (ff. 55) plus nombreuses que de nos jours, car il y en a pour la sacristie, le dortoir, l'infirmerie, le réfectoire, le cellier, le vestiaire, le fruitier, le pressoir, le bureau (*in scriptorio*), l'hôtellerie, les greniers, le four, *in lardario*, *in caminata*, etc.

Au verso du feuillet 66 se trouvent les prières pour les oblats et les profès. D'abord *dum primum tonditur infans*, — la tonsure se donnait, en effet, dès l'enfance; — puis *dum clericus efficitur infans*, et *oblatio laicorum* par cette formule : « Ego frater... offero hunc puerum secundum regulam Sancti Benedicti coram Domino et sanctis ejus in hoc monasterio quod est constructum in honore Sancte Marie Virginis, in presentia domini N. Abbatis. » On bénissait le froc *benedicatur cuculla* dont l'enfant était revêtu *tunc vestiatur puer sancto habitu in nomine Patris*, etc. Enfin, plus tard, s'il avait la vocation, conduit dans l'église il y faisait profession en ces termes : « Ego frater N... presbiter vel
« diaconus promitto stabilitatem meam et conversionem morum
« meorum ad obedientiam secundum regulam Sancti Benedicti
« coram Domino et sanctis ejus in hoc monasterio quod est
« constructum in honore sancte Marie in presentia domini N...
« Abbatis. »

Le religieux profès, après plusieurs prières prononcées sur lui, recevait le baiser de paix de tous les moines présents et gardait, pendant trois jours, un profond silence *dato pacis osculo ab omnibus*, *permaneat cum summo silentio in albis*, *usque ad tertium diem*. (ff. 70vo).

Au feuillet suivant commence le *Propre des Saints*, mais il y manque le premier feuillet puisqu'il débute au XV des calendes de janvier (18 décembre) et qu'il finit à la saint André (30 novem-

Digitized by Google

bre). Dans l'Appendice n° 7 on trouvera le calendrier avec les obits qui y sont marqués.

Le commun des Apôtres, des Martyrs, etc., de la Dédicace des Eglises, va du feuillet 114 à 124 verso. Puis, à la page 125, prières pour les moribonds : « Primitus canantur VII psalmi et sic dicantur, etc. »; cérémonies de l'Extrême-Onction, litanies des agonisants récitées par le couvent (1), mais, au lieu de *ora pro nobis*, il y a *intercede pro anima ejus; libera*, etc., et *defende animam ejus*.

Une fois la mort bien constatée on lavait le corps du religieux, avant de le revêtir du froc et de la coule, et on le portait à l'église en chantant *Subvenite :* « Post hæc portatur corpus in « Ecclesia cantando ℟ *Subvenite Sancti Dei*, etc.; *Non intres in « judicium cum servo tuo*, etc.; *libera me, Domine, de morte « eterna*, etc. (noté). Cum autem cantor inchoaverit *in paradisum*, « etc., tunc eat processio inantea. Deinde priores et post omnes « portetur corpus defuncti. Expleta autem antiphona dicat Sacer-

---

(1) Quand un moine était à l'agonie le couvent tout entier devait courir près de lui, laissant même l'office, d'après ce texte du coutumier de Lyre, cité par dom Martène :

« Ubicumque fuerit conventus extra ecclesiam nisi tantum ad pro- « cessionem in Dominica, sive festivam, sive pro afflictione per claus- « trum, audita tabula defuncti, omnes ad mortuum currant, nisi sint « ad hujusmodi processionem. Si in capitulo fuerit conventus ad « collationem, audita tabula non dicet Lector : *Tu autem :* sed « dimisso libro super analogium, cum aliis currat; deinde toto officio « completo de ecclesia revertantur in capitulum, et dicat qui præest : « *Benedicite*, et absolvat defunctum, et dividat vigilias, etc. » Tous les « cas sont prévus soit pour la messe, soit pour l'office, de telle sorte « qu'au tintement de la clochette tous accourrent au moribond : « Quando anima in exitu suo visa fuerit laborare, unus è famulis qui « eum custodiunt accipiat tabulam, et pulset eam minute et acriter; « tunc omnes frates cum summa velocitate accurrant ad mortuum « canendo moderata voce : *Credo in unum Deum*. Post letaniam si « moritur, idest si adhuc trahit, dicat Cantor : *Subvenite sancti Dei :* « *Requiem æternam dona ei*. Subjungat Sacerdos : *Proficiscere anima « Christiana*. »

(D. Martène *De antiquis monachorum ritibus*, p. 767, *ex M. S. consuetudinibus Lyræ.)*

Digitized by Google

« dos hanc orationem *In sancto adventu*, etc. (noté). Exequiis rite « celebratis membrisque feretro expositis : tumulo quoque ex « more composito *Post exitum Israël de Egypto deprecemur « clementiam*, etc. » — Ces cérémonies du XIIe siècle pour une inhumation, quoique différentes de celles suivies au Bec (1), se rapprochent beaucoup du rituel romain qui les a presque copiées.

Enfin l'office des morts, à neuf leçons comme aujourd'hui, n'a que quelques variantes. Voici le commencement de chaque leçon :

I. — *Parce mihi Domine, nihil enim sunt dies mei*, etc.
II. — *Tædet animam meam vitæ meæ*, etc.
III. — *Manus tuæ fecerunt me*, etc.
IV. — *Quantas habeo iniquitates*, etc.
V. — *Homo natus de muliere*, etc.
VI. — *Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno*, etc.
VII. — *Spiritus meus attenuabitur, dies*, etc.
VIII. — *Pelli meæ, consumptis carnibus*, etc.
IX. — *Vir fortissimus Juda collatione facta*, etc.

Ici se trouve intercalée la bénédiction (2) pour les voyageurs

---

(1) *Histoire de l'abbaye du Bec*, t. I, p. 498. Le manuscrit de Lyre dont se servit dom Martène pour son traité *de antiquis monachorum ritibus*, donne un texte un peu différent. Le voici : « Quando omnino « mortuus fuerit, celeris dimissis, incipiat Cantor ℟ *Subvenite : suscipiat « eam*, et sic fiat commendatio. Hanc commendationem dicet totus « conventus sedens circa corpus defuncti in loco quo mortuus est; et « interim sonent omnia signa in ecclesia ter. Post commendationem « exeat conventus infirmitorio dicendo : *Placebo*, et *Dirige;* et corpus « lavetur interim. Cum autem omnia parata fuerint, efferatur corpus « foras, cruce præcedente, et aqua benedicta cum candelabris et thu- « ribulo. Tunc Prior percutiat tabulam ter, et Sacerdos accedat ad « corpus, et post incenset et aspergat illud aqua benedicta, et dicat « alta voce : *Pater noster*, etc. ut in libro reperies. Tunc Cantor « incipit ℟ *Subvenite : Libera me;* et ingrediatur ecclesiam, signis « omnibus semel sonantibus, et reincipiant ubi desierant si totum « officium non dixerant; etc. » — Les deux manuscrits utilisés par D. Martène sont aujourd'hui perdus.

(D. Martène, op. cit. p. 795, *ex M. S. consuetudinibus Lyræ).*

(2) Il y a une bénédiction *ad peram* et une autre *ad baculos*.

Digitized by Google

(ff. 143) et l'office des morts reprend par la leçon *Quare de vulva*, etc., avec le *libera me Domine*, noté en chant grégorien.

Pierre de Chartres publia un *Manuale de officiis* qui se trouve dans le manuscrit 32 d'Evreux. Ce traité liturgique explique brièvement le *Pontifical*, la consécration des églises, l'ordination des clerrs, y compris celle des évêques, les prières du bréviaire, cérémonies de la messe, fêtes de l'année, de l'Avent au dernier dimanche de la Pentecôte, etc.

Quelques variantes sont à signaler, pour la messe, en particulier. Après le *confiteor* du prêtre, au bas de l'autel, le célébrant, dans certaines églises, donnait le baiser de paix au diacre et au sous-diacre « osculatur diaconum et subdiaconum quia ipse est vicarius ejus qui pacem osculi attulit in mundo. » — A propos du *Kyrie eleison* l'auteur remarque que l'Eglise se sert de trois langues à la messe (latin, grec, hébreu) parce que le titre de la croix était écrit en trois langues.

Il rapporte ensuite une opinion des théologiens du moyen âge sur la consécration. D'après quelques uns la transsubstantiation est opérée après *Accipite*, avant *Hoc est corpus meum*, parce que, dit-il, le sens est celui-ci : « Recevez et mangez, c'est-à-dire mangez sacramentalement et spirituellement, puis : *Ceci est mon corps*. Quoique cette expression ne soit pas répétée dans l'évangile il faut la comprendre comme réitérée, comme s'il disait : il donna à ses disciples, disant *ceci est mon corps* et alors se fait la transsubstantiation; en répétant ces paroles : recevez et mangez, ceci est mon corps, non pour transsubstantier, mais pour *montrer*, parce que le changement est déjà fait. *Dicunt tamen quidam quod cum dixit : accipite, jam facta est transsubstantio quadam benedictione nobis incognita. Quando autem protulit verba : hoc est corpus meum, non dixit illa ad transsubstanciendum sed ad ostendendum quod factum erat.* » (Fol. 42, verso.)

En parlant de la communion Pierre de Chartres écrit : « Dans « la primitive église le peuple communiait tous les jours, mais « les péchés se multipliant on décida de ne l'admettre que le « dimanche, puis trois fois l'an : à Pâques, à la Pentecôte et à « Noël. Maintenant la plupart ne communient qu'une fois, à « Pâques. Pour remplacer la communion dominicale, de nos « jours, on donne seulement le pain bénit *et pro communione*

Digitized by Google

« *quam solebant sumere in diebus dominicis, modo sumunt panem* « *benedictum.* »

Il n'y avait ni bénédiction du prêtre, ni évangile de saint Jean, la messe finissait avec l'*Ite missa est* ou *Benedicamus Domino*, etc.

Après la Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ Pierre de Chartres parle *de festo stultorum.* « Aujourd'hui, dit-il, fête des sous-diacres, nommée par certains *fête des fous.* On la célèbre ainsi : les uns à l'Epiphanie, les autres dans l'octave. *Fiunt autem quatuor tripudia, post nativitatem Domini : in ecclesia levitarum, sacerdotum, puerorum, id est minorum etate et ordine et subdiaconorum qui ordo incertus est. Unde quandoque annumerantur inter sacros ordines quum non enumeratur quod exprimitur. In eo quod certum diem non habet; et officio celebratur confuso.* »

Ducange, dans son glossaire de la basse latinité, consacre un long article à ces fêtes, en citant même le texte ci-dessus d'après Beleth, au mot *Kalendæ* (1).

Sur le feuillet 130, servant de garde, un écolier du xve siècle a écrit, probablement à l'insu de son maître, ces deux vers :

Candidior stellâ me diligit una puella
Non est in villâ que sit formosior ista.

Paroles corrigées d'une autre main, également au xve siècle :

Bien doit mourir de male mort (2)
Qui difame autrui à tort.

Cinq hymnes notées, en l'honneur de la Sainte Vierge, nous prouvent, une fois de plus, l'amour des bons religieux pour la patronne de leur monastère Notre-Dame de Lyre (ms. 39, fol. 1 à 5). Quelques-uns de ces morceaux sont inédits, d'autres excessivement rares ne figurent que dans Dreves (*Analecta hymnica*), ou dans Kehrein (*Lateinische Sequenzen*). C'est pourquoi, sur le conseil d'un de nos amis, très compétent en ces matières, nous les donnons ici *in extenso.*

---

(1) Sur ces fêtes consulter Bonnin *Opuscules et mélanges historiques sur Evreux*, 1845, in-12, p. 134.

(2) Ms. 32. xiiie siècles. Parchemin, 130 ff. — 195 sur 150 millim. de 20 lignes, rel. veau gaufré, 20 lignes à la page; initiales rouges, vertes, filigranées débordant sur la marge.

Digitized by Google

I

1

..... tencium
Debilium presidium
Columpna firmitatis
Alumpna sanctitatis
O benigna, laude digna.

2

Jubilus letantium
Flebilium solatium
Medela sanitatis
Tutela libertatis.

3

Tu..... oraculum
Caracteris signaculum
Itineris vehiculum
Tu limes equitatis
Ad lumen claritatis.

4

Tu medium discordium
Conubium amoris
Humilium refugium
Remedium languoris.

5

Tu pauperis umbraculum
Tu miseris latibulum
Tu sceleris piaculum
Tu lumen veritatis
Tu lima pravitatis.

6

Tu tronus Salomonis
Preclara celi thronis
Tu vellus Gedeonis
Tu rubus visionis.

7

Tu thalamus pudoris
Tu balsamus odoris
Tu libanus candoris
Tu clibanus ardoris.

8

Tu medium discordium
Conubium amoris
Humilium refugium
Remedium languoris.

9

Consilium errantium
Auxilium laboris
Conpendium currentium
Stipendium victoris.

10

Mundicie tu speculum
Tu glorie spectaculum
Per gratie miraculum
Es mater genitoris
Origo conditoris.

11

Ave speciosa
Rutilans aurora
Nubes pluviosa
Celitus cirroza
Cor aridum dulcora.

12

Ave gratiosa
Gratiam implora
Prece pretiosa
Filium exora
Adesto mortis hora. Amen.

Digitized by Google

II. — *Planctus beate Marie Virginis in passione filii sui Domini nostri* (1).

1

Plantus ante nescia
Plantu lassor, anxia
Crucior dolore;
Orbat orbem radio
Me iudea filio
Gaudii dulcore.

2

Fili dulcor unice
Singulare gaudium
Matrem flentem respice
Porrige solatium
Pectus mentem lumina
Torquent tua vulnera
Que mater, que femina
Tam felix, tam misera.

3

Flos florum, dux morum
Venie vena
Quam gravis in clavis
Est tibi pena!
Proh dolor, hinc color
Effugit oris
Hinc ruit, hinc fluit
Unda cruoris.

4

O quam sero deditus
Quam cito me deseris,
O quam digne genitus,
Quam abiecte moreris!
O quis amor corporis
Tibi fecit spolia
O quam dulcis pignoris
Quam amara premia.

5

O pia gracia sic morientis,
O scelus, o zelus invide gentis,
O fera dextera crucifigentis
O lenis in penis mens patientis.

6

O verum eloquium
Justi Symeonis,
Quem promisit gladium
Sentio doloris,
Gemitus, suspiria
Lachrymeque foris,
Vulneris indicia
Sunt interioris.

---

(1) L'abbé Ul. Chevalier la signale comme se trouvant dans un ms. d'Evreux et Kehrein l'a publiée d'après Miss. fratr. Paris 1520. On la trouve aussi à Rouen, ms. 666 (A. 506); nº 3639 (fol. 185) de la Bibl. Nat.; 15153 (fol. 229) et add. A. 44 de la Bodléienne, attribuée dans un manuscrit de Rouen 0,68 à saint Bernard, ms. du xvᵉ siècle. Attribution fausse, dit Hauréau. L'auteur parait être Godefroid de Saint-Victor, c'est en effet la dernière de ses œuvres poétiques dans le nº 942 de la Mazarine, fol. 234.

(Cf : *Poèmes latins attribués à saint Bernard*, par B. Hauréau, 1890, 8Yc 294, Bibl. Nat.)

Digitized by Google

7

Parcito proli
Mors michi noli
Tunc michi soli
Sola mederis :
Morte beate
Separer a te
Dum modo nate
Non crucieris.

8

Quod crimen, que scelera
Gens commisit effera :
Vincla virgas vulnera
Sputa spinas cetera
Sine culpa patitur;
Nato queso parcite,
Matrem crucifigite,
Aut in crucis stipite
Simul nos affigite,
Male solus moritur.

9

Reddite mestissime
Corpus vel exanime,
Ut sic minoratus
Crescat cruciatus
Oculis amplexibus;
Utinam sic doleam,
Non dolore peream,
Nam plus est dolori
Sine morte mori,
Quam perire citius.

10

Quid stupes gens misera
Terram se movere,
Obscurari sidera
Languidos lugere.
Solem privas lumine
Quomodo luceret?
Egrum medicamine
Unde convaleret?

11

Homicidam liberas,
Iesum das supplicio,
Male pacem toleras,
Veniet seditio.
Famis, cedis, pestium
Scies docta pandere
Iesum tibi mortuum
Barabbamque vivere.

12

Gens ceca, gens flebilis,
Age penitentiam,
Dum tibi flexibilis
Est Iesus ad veniam.
Quos fecisti fontium
Prosint tibi flumina
Sitim ceda[n]t omnium
Cuncta lavant crimina.

13

Flete Syon filie
Tante grate gracie
Iuvenis angustie
Sibi sunt delicie
Pro nostris offensis;
In amplexus ruite.

14

In hoc solo gaudeo
Quod pro vobis doleo
Vicem queso reddite
Matris dampnum plangite!

Digitized by Google

Dum pendet in stipite
Mutuis amplexibus,
Se parat amantibus
Brachiis extentis.

III. — *Sur le mépris du monde.* — Cette prose attribuée à saint Bernard dans ses Œuvres (t. p. 915, éd. de 1719) a été, de nos jours, attribuée à Philippe de Grève (1). Il y a cinq strophes de six vers chacune, et un refrain de 4 vers.

1

Cum sit omnis caro fenum
Et post fenum fiat cenum
Homo quid extolleris?
Cerne quid es et quid eris
Modo flos et verteris
In favillam cineris

Refrain :

Terram teris
Terram geris
Et in terram reverteris
Qui de terra sumeris.

2

Per etatum incrementa
Immo magis detrimenta
Ad non esse traheris
Sicut umbra cum declinat
Vita fugit et festinat
Claudi meta funeris.
Terram teris.

3

Homo dictus es ab humo
Cito transis quia fumo
Similis efficeris
Nonquam in eodem statu
Permanes dum sub rotatu
Huius vite volveris.
Terram terris.

4

O sors gravis, o sors dura
O lex dira quam natura
Promulgavit miseris
Homo nascens com merore
Vitam ducis com labore
Et com metu moreris.
Terram teris

5

Ergo si scis qualitatem
Tue sortis voluptatem
Carnis quare sequeris
Memento te moriturum
Et post mortem id messurum
Quod hic seminaveris.
Terram teris.

---

(1) Cf. : Abbé Vacandard : *Revue des Quest. hist.*, janvier 1891, p. 218-231; Hauréau : *Poèmes latins attribués à saint Bernard,* Paris 1890. Ce poème se trouve dans un manuscrit de Vienne, mentionné par Denis (cod. theol. Vindob. t. I, col. 1271); — dans un autre du musée britannique décrit par Paul Meyer *(Arch. des miss. scient.* 1866, p. 284); — publié par Klemming d'après un ms. de Norvège *(Latinska Sanger*, t. IV, p. I). — Dans le ms. de Londres l'auteur est nommé Philippe de Grève, ce qui est probable.

Digitized by Google

IV. — *Quod mundus sit transitorius.* Dreves a publié cette prose dans son ouvrage *Analecta hymnica*, XXI, p. 94, d'après le ms. 13 mil. Mel., tout en mentionnant celui d'Evreux avec ses variantes :

1

Dic, qui gaudes prosperis
Et veste purpurea,
Homo, massa cineris
Et ymago lutea,
Tanquam palea
Sunt et momentanea
Hec, quibus innitteris,
Et in fine fellea
Caudam habent viperis
Cum sint tibi mellea.

2

Qui natus conciperis
In vulva feminea
Attende, quid fueris
Es vel eris postea;
Sperne terrea,
Nam cum mortis lancea
Percussus egrederis
Hac de domo carnea,
Signum monstrat funeris,
Quod nil eras antea.

3

Si sub humo carperis
Ut vestis a tinea
Et spiritus duceris
Ad loca tartarea
Loca flammea,
Vasa tunc argentea,
Que nunc amas, oderis;
Benefae propterea,
Et eris, si feceris
Ereptus a framea.

4

Ade germen veteris
Et proles viperea,
Quid frustra deciperis
Tendens ad erronea,
Momentanea?
Ad regna siderea,
Dives, non admitteris,
Que de juris linea
Constat esse pauperis
Cum perhenni laurea.

5

Celum non ingrederis
Cum regali trabea,
Cum equorum faleris,
Cum domo marmorea
Vel eburnea;
Ab ignita romphea
Veniens repelleris,
Orei trusus spelea,
Dum Christum non sequeris
In corona spinea.

6

Hec si cogitaveris,
Quid in archa ferrea,
Que moriens deseris,
Ut pereas per ea,
Claudis erea?
Qui cras subitanea
Forte morte moreris,
Da sponte spontanea,
Ut tibi cum superis
Stola detur aurea. Amen.

Digitized by Google

V. — *Sur l'Annonciation.* L'Abbé Ul. Chevalier tout en signalant cette dernière, d'après le manuscrit de Lyre, ne mentionne pas qu'elle ait été publiée :

1

Investigans semitas
Nostre redemptionis
Deficit subtilitas
Humane rationis.
Arguit antiquitas
Vi consecutionis
Quod tulit feconditas
Labem corruptionis.

2

Omnis in hoc littera
Veterum consensit,
Si fuit puerpera
Masculum presensit.
Logica proposuit
Phisica concessit
Ubi partus affuit
Lubricum precessit.

3

Sed fecunda
Virgo munda
Solvit hanc argutiam
Novo more
Cum pudore
Pariens per gratiam

4

Rex nature
Suo iure
Hanc mutare potuit
Quod letari
Nec luctari
Sic mutanda debuit.

5

Pudor et fecunditas
In carne virginali,
Mira res est deitas
In homine mortali
Mirum est potentia
In numine vitali
Et mortis victoria
In cruce triumphali.

6

O felix puerpera
Que virum nescisti
Et tollentem scelera
Mundi genuisti.
Baiulans ad ubera
Nata genitorem
Contra carnis federa
Facta conditorem.

7

Novo more
Sine rore
Virga sicca floruit
Cuius fructus
Nostri luctus
Lacrimas absorbuit.

8

Rore tellus
Rore vellus
Fluxum rore gratie
Ex quo fluxu
Sine luxu
Profluit rex glorie.

Ces proses ou hymnes notées, copies ou œuvres peut être des bons religieux de Lyre au XIIIe siècle, prouvent que la poésie était en honneur et qu'on s'efforçait d'imiter les grands auteurs

Digitized by Google

sans négliger des travaux plus sérieux, comme le manuscrit 43 : *Sedulii carmen Paschale.* Sedulius vivait au ve siècle et composa son ouvrage à la demande du prêtre Macedonius : « Domino sancto ac beatissimo patri Macedonio presbitero Sedulius in X^to salutem. Priusquam me, venerabilis pater, operis nostri decurso volumine censeas, etc. » Le volume débute ainsi :

Romulidum ductor, clarius altera solis... etc.

Puis, au bas de la page (fol. 1) en lettres majuscules rubriquées :
« Incipit ars Sedulii poete qui primo laicus in lta || lia philoso-
« phiam didicit postea Cumaliis me || trorum generibus heroi-
« cum metrum Macedo || nio consulente docuit. In Achaia libros
« suos || scripsit tempore imperatorum minoris Theo || dosii
« filii Archadie et Valentiani filii Constantii. »
Après la préface, qui se termine au folio 5, vient le poème :

Pascales quicumque dapes conviva requiris
Dignatus nostris accubitare thoris... etc.

avec les premières lettres de chaque héxamètre rubriquées, ainsi que les titres de chapitre. Tout le livre est surchargé de notes interlinéaires, sorte de glose, et divisé en cinq parties : « Expliciunt quinque libri Sedulii viri eloquentissimi grammatice poetae per metrum scripti. Incipit ymnus ejusdem :

A solis ortus cardine
Ad usque terre limitem
Christum canamus principem
Natum Maria Virgine... etc.

Une partie de cette hymne se trouve à *Laudes* de la Nativité de Notre Seigneur au bréviaire romain, mais avec des variantes dues aux corrections faites sous Urbain VIII, tandis que l'*Office de Rouen* (t. I, p. 374, Rouen MDCCCXI) la donne exactement.

En tête du volume, sur un feuillet de garde, on lit cette formule solennelle d'excommunication : « Ex auctoritate Dei Patris omnipotentis, et Filii, et Spiritus Sancti, et sanctorum apostolorum, et sanctorum canonum, et nostri ministerii, excommunicamus N... nisi resipuerint et ad emendationem venerint. Amen, amen, fiat, fiat. » — C'est le plus ancien manuscrit de Lyre, il remonte au IXe siècle. (Parchemin, 61 ff. 195 sur 159 millim. Rel. peau blanche, avec fermoir et agrafe émaillée.)

Digitized by Google

Deux manuscrits de Lyre, aujourd'hui perdus, servirent à dom Martène, avec quelques autres, pour composer son livre *De antiquis monachorum ritibus.* Impossible de le suivre dans ce détail du *temporal* et du *sanctoral*, il suffira d'y relever quelques coutumes spéciales à notre monastère. Ainsi à certaines fêtes l'Abbé, le Cellerier, etc., servaient les moines, à table, en signe d'humilité : « tunc *ex M. S. consuet. Lyrensis monasterii*, in quibus in die Nativitatis Domini [ad coquinam scribitur Domnus Abbas, Cellarius et duo Hebdomarii, similiter in die Paschae, et in festivitate Sanctae Trinitatis, et in Assumtione Ste Mariae, et in festo omnium S. S.]. L'autre coutumier, au lieu de Cellerier, disait : le Bailli, et à la place de la Toussaint mettait *in omnibus festis in quibus Venite cantatur a quatuor monachis.* (p. 294).

Une autre coutume se rapporte au Carême et au lavement des pieds le Jeudi Saint (p. 350 et 404). Avant la distribution des livres on faisait une lecture sur les observations quadragésimales : « Ipsa die fit sermo a præsidente in capitulo *de institutione psalmorum prostratorum* et abstinentia ciborum; postea loquentur de ordine; deinde praesidens proferat sententiam pro criminibus qui numerari solent in hac die, etc.; tunc cantor legat tabulam librorum. » Après cette lecture le chantre annonçait une messe *de Spiritu sancto* et une autre *pro fidelibus* à l'intention de ceux qui avaient ou écrit, ou donné ces manuscrits à l'abbaye de Lyre, plus cinq messes *pro fidelibus, pro fratibus de Noa*, etc. » Quant au Jeudi Saint l'Abbé, ayant lavé les pieds à tous ses religieux, sortait du Chapitre avec le Prieur *Abbas linteum depositurus, Prior linteo, alio tamen quam Abbatis, praecincturus*, puis ils rentraient au Chapitre où le Prieur lavait les pieds à son Abbé.

Robert de Gauville, abbé de Lyre, afin d'augmenter la solennité de la fête de saint Benoît ajouta ce qui suit aux statuts de ses prédécesseurs : « Anno Domini MCCLXXVIII statutum est in « pleno Capitulo per voluntatem Domini *Roberti de Gauvilla* tunc « Abbatis Lyrae, per consensum conventus ejusdem loci, quod « festum S. Benedicti in xl solemniter celebretur in cappis : ita « videlicet quod ad majorem Missam, quæ erit de eo, dicetur : « *Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus* cum versibus, et *Credo*, et sona- « bit classicum post Missam. *Placebo* et *Exultabunt* non dicentur, « nec VII psalmi cum letania ad Primam; psalmi vero familiares

Digitized by Google

« sicut in Domicis xl dicentur; » — en 1304 un autre abbé, « *Guillaume Heduart*, ajouta « quod festum S. Benedicti in xl « solemniter celebretur in cappis, et erunt tres ad *Venite*, et « processio solemnis per claustrum, etc. »

Une fête *en chapes* ne se comprenait guère sans un adoucissement quelconque au réfectoire, même en Carême. C'est pourquoi *Robert de Gauville* ajouta ce statut : « In refectorio habebit con- « ventus de coquina 1 generale, et unam pittantiam, sicut festis « in albis consuevit habere, et quinque fercula dabuntur ad « scillam; et Pittantiarius qui pro tempore fuerit secundam « pittantiam ordinatam de bonis piscibus de conventus pittantiis « sine ullo cunctamine providebit. » (p. 587-588).

(A suivre).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

UN CONCILE NORMAND INÉDIT

Jusqu'en 1865, époque à laquelle M. l'abbé Loth publia dans la *Revue de la Normandie* une étude qu'il put à juste titre intituler : *Un chapitre inédit de la vie de M. de Harlay* (1), le Concile provincial de 1651 était resté dans l'oubli. La savante notice de M. Loth en nous faisant connaître : la lettre d'indiction, l'étrange arrêt du Parlement de Rouen portant « très expresses inhibitions et défenses audit Archevesque de Rouen, Evesques et autres Ecclésiastiques de ce ressort de s'assembler pour ledit Concile, » la fière attitude de l'Archevêque ouvrant son Concile au jour fixé, assisté seulement de l'Evêque d'Evreux et de quelques ecclésiastiques, les autres, évêques suffragants et chapitres, cherchant mille prétextes pour justifier leur absence; cette notice, dis-je, nous donne réellement la physionomie historique du Concile de Gaillon; mais le Concile lui-même restait inédit, et en 1868 l'abbé Lecomte, dans son étude biographique sur Mgr de Harlay (2), constatait avec l'abbé Langlois : « Il ne nous reste de cette assemblée que les lettres de convocation, le programme des matières qu'elle devait traiter et la lettre écrite en vain par Louis XIV à l'Archevêque », en février 1651, pour l'achèvement du Concile prorogé.

Une étude poursuivie sur le Jansénisme en Normandie nous faisait un devoir de rechercher méthodiquement ce Concile.

On sait que lorsque Nicolas Cornet eut condensé dans les cinq fameuses propositions l'esprit de l'*Augustinus*, un certain nombre d'évêques, quatre-vingts, dit-on, demandèrent à Rome [1650] la censure de cette doctrine; or Mgr de Harlay, sollicité de joindre

(1) *Revue de la Normandie*, mai-juin 1865; pp. 269 et 351.

(2) Monseigneur François de Harlai de Chanvallon, archevêque de Rouen, 1613-1653, par l'abbé J. B. Lecomte, aumônier du lycée impérial, etc... Rouen, Cagniard, 1868, in-8°. 50 pp.

Digitized by Google

sa signature à celle de ses collègues, s'excusa : non pas qu'il fût en quoi que ce soit favorable au Jansénisme, mais ce procédé lui paraissait une dangereuse dérogation aux usages de l'Eglise de France; et quant aux opinions des « nouveaux augustiniens » il se proposait précisément de les examiner dans un concile provincial. Peu après en effet une lettre d'indiction convoquait les évêques et chapitres de la province pour le 14 janvier suivant au château archiépiscopal de Gaillon.

Le Concile s'ouvrit bien à cette date, mais ne put tenir que trois séances; des canons cependant furent promulgués, et le P. Labbe (S. J.), en 1654, notait que, par ce Concile Mgr de Harlay s'était ouvertement déclaré contre le Jansénisme « Actis concilii prouincialis mentem suam aduersus Ianseniano satis aperte significasset » (1).

Nous n'avons pu trouver l'original du Concile de 1651, mais deux copies de l'époque, identiques à un mot près, existent dans le fonds de l'Archevêché (Arch. S.-Inf., série G. liasse 1917). C'est le texte que nous publions.

ACTA CANONICA

CONCILII PROUINCIALIS ROTHOMAGEN.
GALLIONE HABITI ANNO 1651, DIE 14 MENSIS JANUARII.

PRÆFATIO

Cum ad diem 14 januarii anni dominici 1651 iuxta indictionem concilii prouincialis, quæ cum concilium episcoporum sit, episcopos conuocat, capitula inuitat; ex præscripto cleri Parisiis nationaliter congregati, apud Gallionem in archiepiscopali arce consessum esset, votis pro Ecclesia et Regno de more persolutis, præmissoque Apostolico Edicto, quod presaga antiquitas ad nos transmisit, quod neque contra Regnum, neque contra Sacerdotium, ulli fas est insurgere; tribus continuis diebus quos pontificalis ceremonialisque liber celebrandis conciliis ordinat, sequentes tres canones conditi atque promulgati sunt.

---

(1) Bibliotheca Anti-Ianseniana. Parisiis, ex officina Cramosiana; M.DC.LIV, in-4o.

Digitized by Google

Plurium tamen tempore ad numerum viginti canonum Nicænorum, complendæ disciplinæ aptum, in autumnum, ut Nicææ statutum est, prorogato et ad diem 23 octobris mensis sancto Romano Rothomagensium patrono sacram, ex nunc, prout ex tunc, indicto, ne ex formulis canonum præsens conventus sine sequentis indictione soluatur, spesque frustretur reparandæ disciplinæ; sic ad specimen quisque dies triduanæ celebritatis suum canonem pro inuitamento exhibebit, ut et opus resumendi concilii, quod festinatione indigebat, leuetur, tandemque complementum suo tempore accipiat. Sufficiet ei qui attente legerit, *ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum;* et Prophetam Abdiam uno capite comprehensum, et Carpentoratense concilium unico canone terminatum : non displicet breuitas, cum certa est expectatio temporis commodioris æque ac longioris.

CANON PRIMUS

De Electione et Administratione quibus constat vigetque Ecclesiastica Disciplina.

In primis agendum videtur de duobus fundamentis ecclesiasticæ disciplinæ, operariorum videlicet electionibus, et bonorum administrationibus, quæ cuncta sæculi ambitio et malorum radix auaritia, modo hinc, modo illinc confundere ad tempus satagunt : Quibus ut resistatur in fide sorsque illa quæ mouetur ab homine a domino temperetur, monentur Ecclesiarum Præsides sic agere ut electos a Domino, sic administrare ut partem dantes, non solum accipientes. Redibit dispensatio, si firma sit electio : fluuiorum more, qui ad se redeunt, pluraque leniter referunt, quam turbide abstulerant.

CANON SECUNDUS

De Episcopali Schola deque christianorum Studiis canonice instituendis et reformandis.

Cum Scripturam et Canones consecrandis Episcopis, ad normam patrum, commendet Ecclesia Dei : horrenda illusio est non solum aliunde dogmata consectari sed quod spiritus suspiret gemitibus inenarrabilibus, neutri vacare, Scripturam nouatoribus lacerandam, canones vero qui patrum traditiones retinent,

Digitized by Google

indisciplinatis conculcandos tradere, proque reuelata theologia plerumque humani ratiocinii figmenta potius quam documenta supponere, quæ nouis quotidie sectis atque erroribus locum dant, iuxta illud Augustini : « Memento, christiane, quod non voceris rationalis, sed fidelis. » Repetenda itaque, cum moribus antiquis, antiqua studia; Deique Scientia docendorum populorum a Scriptura, prudentia autem Regiminis Ecclesiæ à Sacris Patrum Canonibus velut a puris fontibus haurienda, atque utraque sapienter factis dictisque nostris cum ædificatione miscenda, de qua scriptum est : *Et Scientia Sanctorum Prudentia.*

CANON TERTIUS

De Regula fidei irreformabili ac illicito innouationis : deque obiter nouis Augustinianis et Canonistis ad antiqua studia, antiquumque ordinem canonicum reuocandis.

Licentia temporum aut omnia irreformata aut reformanda permisit, contra christianam legem, quæ Fidem profitetur irreformabilem, Mores assiduæ reformationi submittit : Ex quo factum est, ut deficientibus humanis, Diuina humanæ temeritati subiaceant. Ne quid ultra tale accidat, antiqua regula inuiolabiliter seruetur : Nil nouandum præter id quod traditum est; et qui Augustino student, iudicium de Diuo Augustino nuper in Rituali Rothomagensi editum, ad sensum Platonici Doctoris requirendum sequantur, ne ex errore studii in errorem fidei stultamque præsumptionem ac fratrum accusationem, qui primus ad schisma gradus est, incidant, suaque priuata studia in publica decreta superbo errore conuertant. Similiter quoque de iis statuendum est, qui de canonum obseruatione præter modum certantes, jura canonum cum usu canonum confundunt, et vanis altercationibus minuunt : De prudentia [*l'autre copie porte :* prouidentia] namque Ecclesiæ, quæ per canones cum vario moderamine gubernat, est inquirendum, non disputandum, expectandusque potius ut in arboribus, vernus dies qui vim latentem in flores educat, nec mortuam sed sopitam defluentibus foliis ostendat, quæ statis temporibus jucundius mirabiliusque cum fœnore reuirescit.

Franciscus, in Christi nomine Episcopus Ecclesiæ Rothoma-

Digitized by Google

gensis Metropolis, Canonum statuta nostrorum Subscripsi, sub die 15 calend. februarii, Ludouico Decimo quarto regnante.

ÆGIDIUS Episcopus Ecclesiæ Ebroicinæ subscripsi.

Ce Concile, privé de la plupart de ses députés, signé seulement de deux prélats sur sept que comptait alors la Normandie, et auquel le Chapitre de l'Eglise de Rouen avait fait opposition, pouvait-il réellement avoir des conséquences canoniques; et ne serait-ce pas là l'explication du silence d'historiens comme Dom Pommeraye et Dom Bessin, pour ne parler que des Normands?

Je laisserai à de plus compétents le soin de trancher cette délicate question, cet acte en lui-même nous paraissant d'ailleurs présenter un intérêt suffisant pour justifier sa publication.

A. FERON.

Digitized by Google

L'ENQUÊTE GOUVERNEMENTALE

ET

L'ENQUÊTE ECCLÉSIASTIQUE

sur le Clergé de Normandie et du Maine

DE L'AN IX A L'AN XIII

avec les portraits des principaux personnages

(Suite)

4e Arrondissement : Evreux.

296. *Fresnay* (Nicolas); à Evreux; 64 ans, ancien chanoine instruit, ayant fait la soumission pour exercer le culte. jouissant de quelque estime. [Desservant l'église Cathédrale, nommé grand vicaire par le Chapitre, *1re enq. eccl.* Jureur du 2e serment traditeur soumissionnaire, exerçant les fonctions, *sede vacante* prétendu vicaire capitulaire. *2e enq. eccl.*].

297. *De Narbonne* (1) (François-Jean); à Evreux; 50 ans. [Archidiacre du Neubourg, desservant l'Eglise cathédrale nommé grand vicaire par le chapitre, *1re enq. eccl.* Jureur du 2e sermont traditeur soumissionnaire, exerçant les mêmes fonctions, prétendu vicaire capitulaire, *2e enq. eccl.*].

298. *Bourlet* (Michel-Eustache); à Evreux; 72 ans, desservant l'église cathédrale, *1re enq. eccl.* Jureur du 2e serment, traditeur soumissionnaire, *2e enq. eccl.*]. Ces deux chanoines (297 et 298) ont fait la soumission pour exercer le culte, méritent plus de

(1) Il mourut le 13 octobre 1810.

Digitized by Google

considération par leur conduite sage et honnête que par leur lumières.

299. *Le Boullenger* (Joseph); à Evreux; 65 ans, ancien Bernardin ayant fait la soumission, peu de mérites. [Desservant l'église cathédrale. ancien prieur Bernardin, *1re enq. eccl.*].

300. *Langeux* (Pierre-Nicolas); à Evreux; 46 ans, ancien chapelain de la cathédrale, instruit, estimé et exerçant le culte à Evreux. [Desservant l'église cathédrale, secrétaire du chapitre, *1re enq. eccl.* Jureur, traditeur, soumissionnaire faisant à la cathédrale les fonctions de chapelain. *2e enq. eccl.*].

301. *Baudry* (Louis); à Evreux; ancien chapelain, exerçant le culte, estimé. [Desservant l'église cathédrale, ancien sacristain de l'église cathédrale, *1re enq. eccl.*].

302. *Vallée* (Charles-Nicolas); à Evreux; 54 ans, ancien curé exerçant à Evreux, peu instruit mais estimé. [Desservant l'église cathédrale, ancien curé du Vieil-Evreux, rétracté en nos mains, bon sujet, *1re enq. eccl.*].

303. *Lamy* (1) (Charles-Robert); ancien curé de Saint-Clair d'Arcey, évêque constitutionnel de l'Eure depuis 2 ans, instruit, éclairé, jouissant de peu de considération dans la ville d'Evreux. [Traditeur soumissionnaire ayant acquis des biens de l'église, évêque intrus à Evreux, *2e enq. eccl.*].

304. *Legendre* (Pierre-Toussaint); à Evreux; 50 ans, vicaire épiscopal, des mœurs, pauvre de talent, moins estimé que les anciens chanoines et chapelains.

305. *Watremez Fleurisse;* à Evreux; 56 ans, ancien cordelier curé constitutionnel, n'exeçant pas.

306. *Thibault* (Louis-François); à Evreux; 56 ans, curé constitutionnel, il n'exerce pas.

307. *Demoulis* (Jean-Baptiste); 70 ans, ancien curé de Chrétienville, instruit, considéré. [Curé assermenté, non rétracté, membre du concile national, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, député du prétendu synode constitutionnel, *2e enq. eccl.*].

308. *Greuillet* (Jean-Baptiste); à Evreux; 60 ans, ancien custode des cordeliers d'Evreux, n'exerçant aucunes fonctions religieuses, ses lumières l'ont fait distinguer pour plusieurs fonctions publique qu'il a remplies avec honneur.

---

(1) Voir plus loin une notice biographique.

Digitized by Google

309. *Dozière* (Charles-Antoine-François); à Evreux; 49 ans, ancien curé d'Evreux, n'exerçant aucunes fonctions, aujourd'hui économe de l'hopital d'Evreux qu'il administre avec beaucoup d'intelligence et d'ordre. [Ayant adhéré à la constitution civile du clergé, non rétracté, *1re enq. eccl.;* traditeur, vicaire épiscopal ayant facilité le bien, protègé le catholicisme, *2e enq. eccl.*].

310. *Fournier* (François-Nicolas); à Evreux; 52 ans, ancien curé d'Evreux, n'exerçant aucune fonction et estimé [ayant adhéré à la constitution civile du clergé, non retracté, employé aux bureaux de la municipalité *1re enq. eccl.*, traditeur, vicaire épiscopal, administrateur, *2e enq. eccl.*].

311. *Leroi* (Jean-Baptiste); à Evreux; 43 ans, ancien vicaire constitutionnel instruit et estimé, mais n'exerçant aucunes fonctions.

312. *Lainé* (François); à Evreux; 58 ans, ancien curé ayant refusé le serment, rentré en France avec autorisation du gouvernement, il n'exerce aucune fonction quoiqu'il ai fait sa soumission.

313. *Biset* (Jean-Baptiste); à Guichainville; 54 ans, ancien professeur de rhétorique, à Evreux, ancien curé très ami de son pays, instruit et estimé [curé assermenté, non rétracté, n'ayant pas voulu reconnaître Lindet, évêque constitutionnel, déporté, n'exerce pas, très instruit, du talent, personne ne dessert sa paroisse, *1re enq. eccl.;* Jureur, déporté, non rétracté, rentré, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

314. *Bontems* (Louis); à Asnières; 70 ans, [curé rétracté en nos mains, bon sujet, instruit, exerce, *1re enq. eccl.*, traditeur commissaire, soumis et faisant tout, *2e enq. eccl.*].

315. *Caux* (Jean-Antoine); à Mesnil-Fuguet; 76 ans, [curé rétracté en nos mains, sans esprit ni talent, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

316. *Colombel* (Michel); à Saint-Martin-la-Campagne; 40 ans, [curé rétracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, rétracté et relevé par Mr le Bailly, le 31 mars 1795, relaps, *2e enq. eccl.*

317. *De Guerin* (Jean-Antoine); à Aulnay; 55 ans, [curé rétracté en nos mains, ivrogne, sans exercer, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, faisant tout, *2e enq. eccl.*].

318. *Dione* (Jacques); à Berengeville; 50 ans, [curé rétracté en nos mains, conduite peu édifiante, exerce, *1re enq. eccl.*; traditeur, soumissionnaire, retracté et relevé le 2 avril 1795 par

Digitized by Google

Mr le Bailly, faisant tout et vivant scandaleusement avec sa servante, *2e enq. eccl.*].

519. *Ducy* (Charles-François); à Fauville; 53 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, sans talent, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, retracté et relevé le 8 avril 1795 par Mr le Bailly, *2e enq. eccl.*].

320. *Beaumesnil* (Claude); à Sacquenville; 70 ans, [curé retracté en nos mains, très âgé, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

321. *Dupuis* (Jean-Nicolas); à Parville; 37 ans, [curé rétracté en nos mains, bonnes mœurs, sans talent, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, retraité et relevé par Mr le Bailly le 2 avril 1795, faisant tout, *2e enq. eccl.*].

322. *Chaillon* (François-Gilles); à Saint-André; 55 ans, [curé retacté en nos mains, peu instruit, exerce, équivoque, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, persécuteur depuis même la soumission, binant, *2e enq. eecl.*].

323. *Lebarbier* (Jean-Baptiste); à Sassey, 52 ans, [curé retracté en nos mains, bon, instruit, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, retracté, relevé par Mr le Bailly, le 1er avril 1795 *2e enq. eccl.*].

324. *Leroy* (Jean-Baptiste); à Jouy; 58 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire retracté, relevé par Mr le Bailly, le 30 mars 1795, *2e enq. eccl.*].

325. *Massot* (Charles-Auguste); à Huets; 60 ans, [curé retracté en nos mains, dessert à Boulley-Morin de notre agrément, *1re enq. eccl.;* on ignore son nom et sa conduite, *2e enq. eccl.*].

326. *Perron* (Nicolas); à Reuilly; 54 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, se disant retracté par Mr le Bailly, *2e enq. eccl.*].

327. *Chaillon* (Jean); à Thomer; 47 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

328. *Bertrou* (Louis-Joseph); à Saint-Luc; 61 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* jureur traditeur, *2e enq. eccl.*]. Anciens curés (314-328) de ces communes ayant à toutes les époques de la Révolution donne des preuves de leurs soumission aux lois, ayant repris l'exercice des fonctions du

Digitized by Google

culte quoique n'ayant que des moyens ordinaires. Ils jouissent de l'estime de leurs concitoyens.

329. *Lemaitre* (Simon); à Saint-Sébastien; 40 ans.

330. *Herlement* (Pierre-François); à Vaux-sur-Eure; 34 ans, [religieux cordelier, retracté en nos mains, dessert de notre agrément, bon sujet, *1re enq. eccl.*].

331. *Camus* (Louis-Pierre); à Les Ventes; 54 ans, [prête constitutionnel, retracté en nos mains, bonnes mœurs, peu de talent, dessert la paroisse de notre autorité, *1re enq. eccl.;* enfant de Lindet, *2e enq. eccl.*].

332. *Leroux* (Jean-Baptiste); à Cissey; 33 ans, [prêtre constitutionnel retracté en nos mains, bon sujet, dessert la paroisse, approuvé de nous, *1re enq eccl.;* enfant de Lindet, *2e enq. eccl.*].

333. *Perier* (Pierre); à Quillebeuf; 62 ans [prêtre retracté en nos mains, bonne conduite sans talent, y dessert de notre consentement, *1re enq. eccl.;* faisant tout, *2e enq. eccl.*].

Curés constitutionnels (329-333) estimés dans les communes qu'ils habitent et méritant quelques considération par leur conduite et leurs bonnes mœurs.

334. *Lamy* (Thomas); à Grossœuvre; 57 ans, ancien curé de Thomer, homme estimé, n'exerce pas [frère de l'évêque constitutionnel rétracté en nos mains retiré à Grossœuvre ou il dessert, ancien curé de Batigny, retourné au parti constitutionnel, assez bonne conduite, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, mercenaire, instrus, à Grosseuvre, *2e enq. eccl.*].

335. *Jouen* (Charles); à Champigny; 43 ans, instruit, estimé, il exerce le culte [prêtre constitutionnel, y dessert sans pouvoirs, *1re enq. eccl.;* binant *2e enq. eccl.*].

336. *Ramier* (Pierre); à Pacy; 35 ans, curé constitutionnel du Plessis, il exerce à Pacy et y jouit de quelques estimes [traditeur *2e enq. eccl.*].

337. *Joly* (Jean-Taurin); à Sébécourt; 59 ans, [curé rétracté en nos mains, peu de talent, conduite peu édifiante, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, spoliateur d'église, vivant scandaleusement, *2e enq. eccl.*].

338. *Reignier* (César); à Quincarnon; 47 ans, [curé retracté *in articulo mortis* et ayant persisté entre nos mains dans sa rétractation, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, exerçant dans plusieurs paroisses, sans permis, *2e enq. eccl.*].

Digitized by Google

Anciens curés (337-338) qui ont resté dans leur communes pour y exercer le culte et y sont aimés.

339. *Chaussois* (François); à La Madeleine par Nonancourt: 46 ans.

340. *Mayaux* (Joseph); à Marcilly-la-Campagne; 65 ans, [curé de Creton, vicaire de Creton, vicaire de Lindet, non rétracté, dessert la paroisse de Marcilly sans pouvoirs, *1re enq. eccl.;* traditeur, mercenaire, intrus à Marcilly, vicaire épiscopal de Lindet, ayant apostasié publiquement, présentement à Champigny, y disant 2 messes, *2e enq. eccl.*].

341. *Rossignol* (Jean-François); à Droisy; 47 ans, [prête du diocèse du Mans, rétracté entre les mains de ses grands vicaires, y dessert de notre agrément, conduite équivoque, aimant à boire, *1re enq. eccl.;* de Domfront, ivrogne, *2e enq. eccl.*].

Ces trois citoyens (339-341) sont aimés dans leurs communes où ils exercent leurs fonctions et méritent quelques estimes plutôt par leurs mœurs que par leurs talents.

342. *Courtalon*... à Tillieres; 52 ans, homme très instruit, âgé 52 ans, géographe estimé, il exerce dans la chapelle de Tillières.

343. *Dubois* (François); à Baslines; 47 ans [curé rétracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* non traditeur soumissionnaire, incrédule, *2e enq. eccl.*].

344. *Girard* ... à Pullay, 58 ans, [curé non retracté, on dit que des bans ont été affichés, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, jureur, faisant tout excepté le bien, *2e enq. eccl.*].

345. *Debordeaux* (Pierre); à Verneuil; 62 ans, [curé assermenté, non retracté, homme instruit, bonne conduite, philosophe, *1re enq. eccl.;* traditeur, administrateur, *2e enq. eccl.*].

346. *Cimetière* (Guillaume); à Verneuil; 66 ans, [curé de Saint-Jean, y dessert sans pouvoirs, curé assermenté, non retracté, bonne conduite, sans talent, dessert la paroisse de la Madeleine de Verneuil, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, intrus, *2e enq. eccl.*].

347. *Laurent* (Jean-Baptiste); à Charnelles; 54 ans, [curé assermenté, n'exerce pas, très bon sujet, de l'esprit, personne ne dessert la paroisse, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire acquéreur de biens d'église, *2e enq. eccl.*].

348. *Dorgebrai*... à La Guéroulde; 70 ans, [curé de la Poultière, insermenté trinitaire, homme de mérite très instruit, dessert la paroisse sous notre autorité, *1re enq. eccl.*].

349. *Lomonier* (Jacques); à Breteuil; 46 ans.

Digitized by Google

350. *Languerran* (Claude); à Breteuil, 64 ans.

351. *Bonnel* (Jean); à Auvergny [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, faisant tout, mauvais sujet en fait de foi, *2e enq. eccl.*].

352. *Lacosté* (Pierre); à Alincourt; 39 ans, [curé, retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

353. *Foubert*... à Nagel; [prêtre retacté en nos mains, bon sujet, y dessert de notre agrément, *1re enq. eccl.*].

Ces prêtres (343-353) par leur soumission aux lois, la douceur de leur caractère, une excellente moralité jointent à des connaissances méritent l'estime et la confiance.

354. *Guérin* (François-Dominique); à Saint-Autonin de Sommaire; 45 ans, instruit et généralement estimé [prêtre assermenté, suppôt de Lamy, dessert constitutionnellement, *1re enq. eccl.*].

355. *Lamarre* ... à Botterau.

356. *Panthon* (François); à Boisnormand.

357. *Jourdan* (Pierre); à Bois-Arnault.

358. *Chabot* (Pierre); à Chéronvilliers.

359. *Demaurey* (François); à Gournay [prêtre retracté en nos mains, dessert la paroisse, approuvé de nous, *1re enq. eccl.*].

360. *Esnault* (Alexis-Adrien); à Neaufles; [intrus à Rugles, personne ne dessert la paroisse, *1re enq. eccl.*].

Ces prêtres (355-360) estimés par leur sagesse, attachés au gouvernement jouissent d'une bonne réputation.

361. *Colmar* (Etienne); à Sainte-Marguerite; vieillard âgé de 70 ans, instruit, estimé, il exerce ses fonctions [curé retracté en nos mains, exerce, homme très instruit, beaucoup de talent*1re enq. eccl.;* traditeur, soumissionnaire, acquéreur de biens, faisant tout, *2e enq. eccl.*].

362. *Marion* (Louis-Guillaume); à Neuville; curé constitutionnel, 39 ans, estimé dans sa commune [prêtre constitutionnel, non retracté, exerce sans pouvoirs, *1re enq. eccl.;* originaire de Cayenne, *2e enq. eccl.*].

363. *Fayel* (Charles); à Saint-Ouen d'Attez; 40 ans, curé constitutionnel, estimé dans sa commune.

364. *Chevalier* (Pierre); à Semerville; 47 ans, [retracté en nos mains, mince sujet, *1re enq. eccl.*; traditeurs relaps, *2e enq. eccl.*].

365. *Rosselin* (Jacques); à Saint-Léger; 53 ans.

Digitized by Google

366. *Tancrey* (Nicolas); à Graveron; 60 ans. [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.*; traditeur soumissionné retracté et relevé par Mr le Bailly, le 4 avril 1775 faisant tout, *2e enq. eccl.*].

367. *Vattier* (Pierre-Marin); à Saint-Meslain et Roncheville; 46 ans, curé retracté à Mt Elie, n'exerce pas, *1re enq. eccl.*; jureur, retracté, relaps, *2e enq. eccl.*].

Tous quatres anciens curés (364-367), estimés dans leur communes et méritent quelques considérations par la sagesse de leur conduite et la douceur de leur caractère.

368. *Dumouchel* (Louis); à Vernon; 30 ans, curé constitutionnel, instruit et conciliant. estimé dans cette ville également divisée par les opinions politiques et religieuses, [curé constitutionnel, y dessert sans être retracté, conduite équivoque, *1re enq. eccl.*; jureur, traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

369. *Jonnard* (Robert); à Vernon; 51 ans, ancien haut vicaire de la Collégiale, déporté, rentré avec autorisation, il a fait sa soumission pour exercer les fonctions du culte, sa douceur et sa conduite le font estimer.

370. *Gauchard* (Pierre-Martin); à Vernon; 39 ans, prémontré estimé, mais n'exerce pas.

371. *Soymard* (Guillaume); à Vernonnet; instruit sage et généralement estimé.

372. *Bonnel* (Charles-Médard); à Saint-Marcel; 40 ans, [prêtre retracté, dessert la paroisse, s'est présenté plusieurs fois, *1re enq. eccl.*; binant, *2e enq. eccl.*].

373. *Marette* (Claude); à Saint-Pierre-d'Autils; 59 ans, [curé assermenté, non retracté, exerce, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, jureur, traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

374. *Lamache* (Charles-François); à Houlbec-Cocherel; 63 ans, [religieux bénédictin retracté en nos mains, y dessert de notre agrément, du zèle et du talent, *1re enq. eccl.*].

375. *Lamperière* (Pascal); à Mercey; 49 ans.

Ces quatre prêtres (372-375) éclairés jouissent de l'estime de leurs concitoyens.

376. *Louiset* (Pierre-Jean); à Saint-Vincent-des-Bois; 57 ans; curé constitutionnel, aimé dans cette commune, [prêtre assermenté non retracté, y dessert sans pouvoirs, mauvaise conduite, *1re enq. eccl.*; vivant scandaleusement, *2e enq. eccl.*].

Digitized by Google

377. *Ricquier* (Pierre); à Saint-Just; 40 ans, ancien oratorien, curé constitutionnel, instruit, considéré et estimé, [partisan de Lamy y dessert constitutionnellement, *1re enq. eccl.*].

378. *Troussel* (Claude); à Rouvray; bénédictin, curé constitutionnel, instruit, [prêtre retracté en nos mains, y dessert de notre agrément, bonnes mœurs et du talent, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, originaire de Vernon, *2e enq. eccl.*].

379. *Langueux* (Jean-Baptiste); à Conches; 50 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, beaucoup de zèle, trop répandu, exerce, *1re enq. eccl.*; traditeur intrus à Saint-Etienne du Val et du Vieil-Evreux, retracté le 2 août 1795, exerçant sans avoir été relevé, prêchant contre les prêtres insermentés, dénonciateur soumissionnaire, ivrogne, *2e enq. eccl.*].

380. *Letellier* (Etienne); à Conches; 45 ans.

Anciens curé et vicaire (279-280) de Conches, instruits et jouissant tous deux de l'estime de leur concitoyens.

381. *Gagnon* (Nicolas); à Le Fresne; 75 ans, [curé assermenté, non retracté, de bonne mœurs, exerce, *1re enq. eccl.*; traditeur, soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

382. *Champon* (Pierre); à Orvaux; 63 ans, [cordelier, traditeur soumissionnaire, chargé de tout, *2e enq. eccl.*].

383. *Hervieux* (Claude); à Ormes; 54 ans, [curé retracté en nos mains, bonnes mœurs, sans talent, exerce, *1er enq. eccl.*; traditeur soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

Anciens curés (381-383) estimés dans leur communes où il n'ont jamais démenti leur caractère de douceur et d'honnêteté.

384. *Auvrai* (Jean-Baptiste); à Saint-Elier; 54 ans, [curé assermenté, non retracté, conduite peu édifiante, hors sa paroisse sans exercer, *1re enq. eccl.*; traditeur chargé de tout, *2e enq. eccl.*].

385. *Lechandellier* (Mathieu); à Champdolint; 44 ans, [curé assermenté, non retracté, partisan de la constitution civile du clergé, très entêté, non exerçant, *1re enq. eccl.*; traditeur, persécuteur, prêchant la révolte, *2e enq. eccl.*].

Anciens curés de ces communes (384-385) instruits et estimés mais ils n'exercent pas leurs fonctions.

386. *Legrand* (Charles); à La Bonneville; 64 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce; *1re enq. eccl.*; on ignore son nom traditeur soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

387. *Toutain* (Pierre-François); à Caugé; 60 ans [retracté en

Digitized by Google

nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, traditeur soumissionnaire, de mauvais mœurs, *2e enq. eccl.*].

388. *Vaillant* (Jean-Joseph); à Louversey; 70 ans, [curé retracté en nos mains, retiré dans sa famille, *1re enq. eccl*].

289. *Carmonin* (Guillaume); à Creton; 43 ans [prêtre soumissionnaire, non retracté, bonnes mœurs, instruit, dessert la paroisse, sans pouvoirs, *1re enq. eccl.*; traditeur soumissionnaire, *2e enq. eccl.*].

390. *Leude* (François); à Vittelet; 48 ans, [curé retracté en nos mains, homme très instruit, bonne conduite, du talent, exerce, *1re enq. eccl.;* traditeur soumissionnaire, archiprêtre, nommé par Lamy, *2e enq. eccl.*].

Anciens curés (386-390) de ces communes, jouissant d'une excellente réputation.

391. *Metton* (Paul-Prosper); à Burey; 43 ans, ancien vicaire de Conches, aimé de ces consitoyens, mais il n'exerce pas.

392. *Laverroux* (Anne-Stanislas); à Glisolles; 39 ans, [prêtre assermenté du diocèse de Clermont en Auvergne dessert la paroisse sans pouvoirs, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, *2e enq. eccl.*].

393. *Lemierre* (Charles-Nicolas-Auguste); à Oissel-le-Noble; 47 ans, [curé retracté en nos mains, bon sujet, exerce, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, *2e enq. eccl.*].

394. *Lavarde* (Guillaume-Jean); à Ferrière-Haut-Clocher; 37 ans, [prêtre constitutionnel du diocèse de Coutances, retracté en nos mains, du talent, aimant à boire, y dessert de notre agrément, *1re enq. eccl.*].

Curés constitutionnels (392-395) aimés dans leur communes.

395. *Boisbluche* (Louis-Mathieu); à Grandvilliers [prêtre du diocèse du Mans, approuvé de nous, on ignore s'il est retracté, dessert la paroisse, *1re enq. eccl.*; on ignore son nom, *2e enq. eccl.*].

396. *Harang* (Guillaume); à Marnières, [retracté en nos mains, bon, sans grand talent, exerce, *1re enq. eccl.*].

397. *Bobe* (Jean); à Cernay; traditeur et relevé le 26 janvier 1795, *2e enq. eccl.*].

Prêtres exerçant (395-397), mais peu estimés, conduite inconsidérée et ils ne jouissent pas d'une bonne réputation.

(A suivre).

Em. Sévestre.
52, rue de la Clef, Paris Ve,
11, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen (Calvados).

Digitized by Google

QUELQUES NOTES

DE

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

A propos de la Consécration de la France à Saint-Michel.

MANDEMENTS DES EVÊQUES DE FRANCE SUR CET ÉVÉNEMENT. — RÉCENTES ÉTUDES SUR LE MONT SAINT-MICHEL. — LA CONFÉRENCE DE MAURICE BARRÈS A CAEN ET LE MONUMENT D'ORDERIC VITAL.

I

Le XIIe centenaire de la fondation religieuse du Mont Saint-Michel, qui fut si magnifiquement commémoré, a donné au culte séculaire du glorieux Archange une nouvelle impulsion et une extraordinaire intensité. Désormais, tous les diocèses de France célébreront, le 16 octobre, la fête de l'apparition de saint Michel au Mont-Tombe, et récemment, le 19 mai dernier, la France tout entière se consacrait solennellement à celui qui fut pendant toute son histoire et qui demeure toujours son patron et son protecteur.

Pour préparer et expliquer cet événement, dont l'importance ne peut échapper à personne, la plupart des évêques de France ont adressé à leurs diocésains des lettres pastorales. Ne convient-il pas de signaler en première ligne celle de l'évêque (1) qui fut

(1) Lettre pastorale annonçant *la Consécration de la France à saint Michel* du 16 avril 1912, publiée par la Semaine Religieuse de Coutances et dans les *Annales du Mont-Saint-Michel*. Mai 1912, pp. 34-49.

Digitized by Google

l'initiateur de cette consécration (1), de celui qui fut, en cette circonstance, pour employer ses propres expressions, « l'ouvrier de la Providence et l'interprète de l'Episcopat ». En sa belle lettre pastorale où, dans de saisissants raccourcis, sont évoqués les faits saillants de notre histoire nationale et où abondent les plus nobles aperçus et les plus vigoureuses exhortations, Mgr Guérard, évêque de Coutances et Avranches, rappelle « comment saint Michel a toujours été fidèle à la France et comment la France n'a jamais cessé d'être fidèle à saint Michel ».

Parmi les autres lettres pastorales, nous avons remarqué celles de Son Éminence le Cardinal Luçon (2), archevêque de Reims; de Mgr Fuzet (3), archevêque de Rouen; de Mgr Lemonnier (4), évêque de Bayeux; de Mgr Chollet (5), évêque de Verdun; de Mgr Touchet (6), évêque d'Orléans. Son Éminence le Cardinal Luçon a bien précisé les relations de Jeanne d'Arc et de

---

(1) La formule de consécration qui a été adoptée dans tous les diocèses, à l'exception des diocèses de Rouen, Orléans et Laval, fut celle qui fut prononcée par Mgr Guérard au Mont Saint-Michel, le 16 octobre 1909, jour anniversaire de la dédicace des Basiliques et en la fête de clôture du XIIe centenaire.

(2) Lettre pastorale... annonçant *la consécration du diocèse à saint Michel*, publiée dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 25 mai 1912, pp. 245-248.

(3) Lettre pastorale... *sur l'opportunité de restaurer le culte de l'Archange saint Michel en France et particulièrement en Normandie*, du 5 mai 1912, publiée par le *Bulletin religieux du diocèse de Rouen*, 18 mai 1912, pp. 503-515.

(4) Lettre pastorale... *à l'occasion de la consécration de la France à saint Michel* du 11 avril 1912, publiée par la *Semaine Religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux*, 12 mai 1912, pp. 289-296.

(5) Lettre pastorale... annonçant *la consécration de la France à saint Michel* du 8 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse de Verdun* du 11 mai 1912, pp. 301-310.

(6) Lettre pastorale... prescrivant *la consécration de son diocèse à saint Michel* du 10 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse d'Orléans*, pp. 323-327. Voir également dans la *Semaine Religieuse d'Orléans*, 25 mai 1912, un article très intéressant sur *saint Michel protecteur de la ville et du diocèse d'Orléans*, pp. 347-351.

Digitized by Google

saint Michel, dégagé les conséquences de l'apparition à saint Aubert sur le Mont-Tombe et montré combien il importait actuellement de se mettre sous la protection de l'Archange. C'est cette dernière idée qui a été surtout développée par Mgr Fuzet. Il en a profité pour présenter le tableau du « grand combat » qui se livre entre le catholicisme et ses adversaires. Après avoir jeté un regard plein de confiance en l'avenir, a cause des aspirations qui se font jour à l'heure présente, il est revenu vers le passé; en quelques pages d'une érudition minutieuse et appuyé sur des documents d'archives, il a énuméré les différentes marques de dévotion de l'archidiocèse de Rouen envers saint Michel.

L'on retrouve, dans la lettre de Mgr Lemonnier, plusieurs considérations indiquées par Mgr Guérard. Lui aussi, il a montré comment saint Michel « a rempli son rôle de patron et de protecteur de la France », et a fait valoir, en terminant, la reconnaissance de la Normandie pour le choix de l'Archange. Qu'on n'aille pas croire cependant que le culte de saint Michel soit une dévotion normande. Saint Michel a eu également des prédilections pour la Lorraine. Mgr Chollet, après un exposé théologique sur la mission de l'Archange, est fier de nous les signaler. Dans la lettre pastorale de Mgr Touchet, l'on aime à rencontrer sa superbe envolée sur le Mont Saint-Michel, qui fut l'un des plus beaux passages de son discours relatif au Millénaire de la Normandie.

Au reste, nombreuses sont les pages écrites en l'honneur de saint Michel qui méritent d'être mentionnées. Qu'il nous soit permis de citer celles que nous trouvons sous la plume de Son Eminence le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon (1); de Son Éminence le Cardinal Amette, archevêque de Paris (2); de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes (3); de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon (4); de Mgr Dubois, archevêque de

(1) Voir *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1912, p. 66.

(2) Voir *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1912, pp. 66-69.

(3) Voir *Semaine Religieuse de Rennes*, 18 mai 1912.

(4) Voir *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1912, pp. 69-73. Ces pages sont datées du 19 avril 1912.

Digitized by Google

Bourges (1); de Mgr Bardel, évêque de Séez (2); de Mgr Meunier, évêque d'Evreux (3); de Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc (4); de Nos Seigneurs les Evêques de Vannes (5), de Nevers (6), de Carcassonne (7), de Clermont (8).

Nous croyons enfin devoir faire connaître les communiqués officiels concernant la consécration de la France à saint Michel. Ce sont par ordre de date : le 2 mai, le communiqué de l'évêque de Saint-Flour; le 4 mai, le communiqué de l'évêque de Luçon; le 11 mai, les communiqués des évêques de Moulins, de Nantes, de Saint-Dié, de Saint-Claude, de Troyes, de la Rochelle, de Laval; le 12 mai, le communiqué de l'évêque d'Amiens; le 15 mai, le communiqué de l'évêque de Gap; le 17 mai, les communiqués des évêques de Limoges, d'Aire, du Puy; le 18 mai, les communiqués des évêques de Dijon, de Valence, de Fréjus, de Cahors, de Tarbes; le 19 mai, les communiqués de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque de Marseille; le 24 mai, le communiqué de l'évêque de Tulle; et les communiqués des évêques de Poitiers et de Grenoble, dont la date nous est inconnue (9).

---

(1) Voir la lettre... à l'*occasion du 5e centenaire de la naissance de Jeanne d'Arc et du 2e congrès diocésain*, du 7 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse de Bourges* du 11 mai 1912.

(2) Voir *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1912, pp. 73-74.

(3) Voir la lettre... concernant *la fête du 5e centenaire de la naissance de Jeanne d'Arc* du 4 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse d'Evreux*, 12 mai 1912, pp. 283-287.

(4) Voir *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1912, pp. 78-79.

(5) Voir la lettre... à l'*occasion de la prochaine fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc* du 5 mai 1912, publiée dans la *Semaine Religieuse de Vannes* du 11 mai 1912.

(6) Voir la lettre... à l'*occasion de la fête de Jeanne d'Arc*, du 8 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse* du 11 mai 1912.

(7) Voir la lettre... annonçant la célébration de la fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc (19 mai 1912) et la *consécration du diocèse à l'Archange saint Michel*, du 13 mai 1912 publiée par la *Semaine Religieuse de Carcassonne*, 18 mai 1912, pp. 381-387.

(8) Voir la lettre... à l'*occasion de la fête de Notre-Dame-du-Port et de Jeanne d'Arc*, du 8 mai 1912, publiée par la *Semaine Religieuse de Clermont*, 11 mai 1912.

(9) Mgr l'Evêque de Pamiers s'est contenté de donner des extraits de la remarquable lettre pastorale de Mgr Guérard. Dans le diocèse de Belley, la consécration aura lieu le 29 septembre.

Digitized by Google

II

Pendant que le culte de saint Michel progresse, l'histoire du Mont Saint-Michel continue à s'écrire : en 1910, ont paru deux ouvrages de premier ordre : *Le Mont Saint-Michel, son histoire et ses merveilles* (1), de M. le Chanoine Bossebœuf, et *Le Mont Saint-Michel, histoire de l'Abbaye et de la ville, étude archéologique et architecturale des monuments* (2), de M. Paul Gout.

Au premier abord, on est déconcerté par le plan de l'ouvrage de M. le Chanoine Bossebœuf, qui n'apparaît pas très rigoureux. Cette première impression ne subsiste pas et vite l'on s'oriente à travers les riches chapitres qui composent le volume : le Mont, le Mont Tombe, le Mont Saint-Michiels, le Moustier, le Sanctuaire, la Cité des livres, la Merveille, le Châtelet, la Bailliverie, Saint-Michel dans la chrétienté, le Mont autrefois et aujourd'hui. L'on est tout à la fois conquis par la science de l'érudit et de l'archéologue, quoiqu'elle ne se fasse pas valoir, peut-être pas suffisamment, par de nombreuses références au bas des pages et charmé par l'art de l'écrivain, quoiqu'il ait banni tous les ornements superflus.

La division de l'ouvrage de M. Paul Gout est très nette : après une introduction sur les sources, il étudie dans le Mont Saint-Michel la topographie, l'histoire et l'architecture. La première partie, qui n'est qu'esquissée, renferme toutefois tout ce qu'il est indispensable de savoir. Les deux autres parties sont très développées. L'on est en présence d'une étude très consciencieuse, très fouillée, très minutieuse; c'est une œuvre monumentale d'érudition et d'archéologie. Jamais, à notre sens, la partie architecturale du Mont Saint-Michel n'avait été traitée d'une façon aussi détaillée et aussi magistrale.

Les travaux de M. le chanoine Bossebœuf et de M. Paul Gout, qui se recommandent par des qualités si précieuses et qui se

---

(1) 1 vol. Tours, 1910, XIX-530 pages et 300 gravures dans le texte; ouvrage couronné par l'Académie française.

(2) 2 vol. 1910, 748 pages, 470 gravures dans le texte, 38 planches hors texte, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

complètent l'un l'autre, méritent cependant deux reproches. Leur documentation est incomplète. Ils ont négligé en règle générale les documents d'archives (1). Ils sont en quelque sorte excusables; ces documents sont moins connus, d'un accès plus difficile que les divers manuscrits des bibliothèques; puis ils ne sont pas classés pour la plupart et ils n'ont pas encore été inventoriés. L'on ne dispose même pas d'un répertoire pour le fonds capital sur l'Abbaye du Mont Saint-Michel aux archives départementales de la Manche (2). Est-ce à dire que ces obstacles devaient arrêter M. le Chanoine Bossebœuf et M. Paul Gout? Nous ne le pensons pas. Leur œuvre aurait probablement été retardée, mais elle aurait gagné en importance. Nous estimons que le dépouillement du fonds des archives départementales de la Manche sera très fructueux; c'est là, après tout, que se trouve la source originale d'une histoire du Mont Saint-Michel.

En outre, en adoptant le plan qu'ils ont suivi, ils ont été amenés à morceler pour ainsi dire l'histoire du Mont Saint-Michel. Ils ne nous l'ont pas montrée telle qu'elle s'est déroulée en réalité. Il y a eu plus d'unité dans la vie du Mont Saint-Michel qu'il n'y en a dans leurs ouvrages. Au lieu de séparer les événements, les manifestations artistiques, les productions intellectuelles, il fallait les rapprocher, les expliquer les uns par les autres. L'on aurait mieux compris, mieux saisi sur le vif l'histoire du Mont Saint Michel; l'on aurait pu en déterminer les traits caractéristiques. Nous avons d'excellentes études de détail; nous n'avons pas de vues d'ensemble.

Nous nous sommes attardés aux ouvrages très importants de M. le Chanoine Bossebœuf et de M. Paul Gout. Nous ne dirons qu'un mot des autres œuvres concernant le Mont Saint-Michel, qui ont paru récemment. Nous regrettons de ne pouvoir parler longuement de la beauté littéraire que renferment les pages consacrées par M. Emile Baumann au Mont Saint-Michel dans

---

(1) Nous avons abordé cette question dans notre article sur le *Mont Saint-Michel et Jules Barbey d'Aurevilly. Annales du Mont Saint-Michel*, février 1912. Nous avons apporté quelques précisions.

(2) Voir *Etat général par fonds des archives départementales. Ancien Régime et période révolutionnaire.* Paris, 1903.

Digitized by Google

son volume exquis *Trois Villes Saintes* (1). Nous avons là les impressions, la vision d'un vrai catholique et d'un grand artiste, et, une fois de plus, nous pouvons nous rendre compte combien le catholicisme épure, affine et grandit l'art. L'on nous permettra de dire franchement notre pensée : M. Emile Baumann est supérieur à Guy de Maupassant, qui a laissé lui aussi des pages classiques sur le Mont Saint-Michel.

Quant à l'ouvrage (2) de M. Dupont, nous donne-t-il la révélation du Mont Saint-Michel, comme l'auteur semble en avoir la prétention? Je n'ose répondre. Les douze chapitres qui composent le volume étaient déjà connus (3) en grande partie

---

(1) 1 vol. Paris, 1912; IX-244 pages.

(2) L'ouvrage est intitulé : *Le Mont Saint-Michel inconnu*, d'après des documents inédits, ouvrage orné de 8 gravures. 1 vol. Paris, 1912, 326 pages.

Voici les titres de ces douze chapitres : manuscrits, chartes, papiers; hospitalisations et pèlerinages, miracles; anciennes hôtelleries; les cloches de l'abbaye; flottille et citadelle; Tombelaine; un abbé félon; espions et espionnes, le traître Meurdrac; prisonniers et cachots; une astrologue bretonne; les mauvais moines, une aventure de chasse; le Mont Saint Michel et l'Angleterre; atelier monétaire, le Mont en Bretagne, un déjeuner royal, les salines de la baie, une vilaine femme au Mont Saint-Michel.

(3) On retrouve : aux pages 17-18, 19-42, des emprunts parfois textuels au *Légendaire du Mont Saint-Michel*, pages VII-VIII et VIII-XXV et à la *Bibliographie du Mont Saint-Michel*, page 1 et pp. 1-31; aux pages 43-45, 67-81, 83-96 des emprunts aux *Pèlerinages du Mont Saint-Michel*, du VIIIe au XIXe siècle, pp. 4-5, 23-31, 14-19; aux pages 151-207, des emprunts aux *Prisons du mont Saint-Michel*, pp. 1-23. Le chapitre cinquième, Flottille et citadelle, est un résumé des études du même auteur dans la *Revue encyclopédique Larousse*, n° 316, 23 septembre 1899, dans la *Revue britannique*, octobre 1901, dans le *Mont Saint-Michel et les pays étrangers* pp. 49-84.

Pourquoi dans ces conditions, M. Dupont déclare-t-il dans son Avant-propos, p. 1, que ces études « n'ont fait l'objet d'aucune communication à des académies savantes et qu'ils n'ont été rédigées pour aucune revue? » Pourquoi se montre-t-il si sévère pour l'abbé Desroches et si indulgent pour Lechaudé d'Anisy? Sur celui-ci, qu'il lise le jugement autorisé de M. R. Norbert Sauvage dans la préface du *Fonds de l'Abbaye de Saint-Etienne aux archives du Calvados*, Caen 1911, pp. X-XI.

Digitized by Google

des lecteurs de M. Dupont. Croyant intéresser davantage, il a visiblement recherché les historiettes, les anecdotes piquantes et nous le soupçonnons d'avoir dramatisé certaines scènes. Mais est-ce le meilleur moyen de faire connaître le Mont Saint-Michel?... Quoique plus court, l'ouvrage (1) de M. Ch. H. Besnard est peut-être plus révélateur. Sa mise au point de ce que l'on sait sur le Mont Saint-Michel est assez heureuse.

A la suite de l'étude de ces travaux (2), qui ont tous leur valeur propre, nous nous ferions un reproche de parler de l'ouvrage (3) de M. Martial Imbert; nous préférons nous demander immédiatement où en est l'étude du Mont Saint-Michel et quels sont les travaux qui nous paraissent les plus urgents. Un grand effort a déjà été fourni, c'est incontestable; une partie des sources (4), malheureusement une très faible partie, a été

---

(1) 1 vol. Paris, 141 pages. On lira avec profit le compte rendu critique de M. Robert Michel dans la *Revue historique*, mai-juin 1912, pp. 125-128, sur les ouvrages de MM. Gout, Dupont, Besnard.

(2) Il ne nous est pas possible de citer les mémoires des Sociétés savantes et les articles de revues sur le Mont Saint-Michel. Nous mentionnerons seulement : *Note sur la démolition de la forteresse de Tombelaine* en 1666, de M. Victor Hunger. Académie de Caen 1911, pp. 1-21; *La fête de saint Michel dans les diocèses de Bayeux et de Lisieux Baiocana*, 1911-1912, pp. 177-192 et 213-242.

(3) *La Vie et les mœurs au Mont Saint-Michel depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours*. 1 vol. 1912, VIII-194 p. Cet ouvrage ne pourrait être d'aucune utilité pour l'histoire du Mont Saint-Michel. Ecrit dans un style amphigourique, il n'est nullement scientifique, quoi qu'en dise l'auteur, qui a une prédilection fort amusante pour les grandes formules; il n'a point vu les sources, dédaigne même les progrès de la science historique actuelle, n'invoque que les auteurs anciens, a des digressions inattendues sur les ordres monastiques et sur la règle de saint Benoit, se permet des sorties anticléricales et des attaques contre les congrégations au XIXe siècle qui sont hors de propos, ignore complètement les origines religieuses du Mont Saint-Michel, rapporte des récits mélodramatiques sur les prisonniers du Mont Saint-Michel qui ne s'appuient point sur des textes.

(4) Voir surtout M. Gout, *op. cit.*, pp. 3-27 et 715-731, et M. le Chanoine Bossebœuf, *op. cit.*, pp. 159-222.

Digitized by Google

décrite; une bibliographie (1), à laquelle manquent des appréciations critiques, a été donnée; de multiples et importantes publications de textes (2) ont été fournies; les problèmes géographiques (3) ont été abordées; les questions archéologiques et architecturales (4) ont été traitées, notamment par Corroyer et M. Paul Gout; les études historiques (5) se sont succédées.

Malgré tout, il reste beaucoup à faire. Il importe que l'on se mette au plus vite à l'inventaire des documents d'archives. Un répertoire du fonds des archives départementales de la Manche, parce qu'il est le plus considérable, s'impose. MM. les archivistes n'ont-ils pas le devoir de tenir compte des besoins des travailleurs et de l'orientation du travail historique? Au risque de ne point suivre l'ordre traditionnel et de briser avec certains cadres communément admis, ne doivent-ils pas livrer tout d'abord les inventaires qui sont le plus universellement souhaités dans une région? Nous posons ces questions avec une liberté d'autant plus respectueuse que ces idées sont celles (6) de MM. les archivistes

---

(1) Voir Dupont, *Bibliographie du Mont Saint-Michel*, in-8° raisin, 1905, 62 pages.

(2) Les chroniques de Dom Huynes (éd. E. de Beaurepaire, 1872, 1873), de Robert de Thorigny (édit. Delisle, 1872-1873), de Leroy (éd. de Beaurepaire, 1877), la chronique du Mont Saint-Michel, 1343-1468 (édit. Siméon Luce) ont été publiées.

(3) Nous citerons les travaux de l'abbé Manet (1829), de Laisné (1866), du Vicomte de Potiche (1891). M. Vivier est également l'auteur d'un mémoire manuscrit sur l'*Esquisse géographique de la baie du Mont Saint-Michel*. Voir le chapitre quatrième de *Quelques notes de Bibliographie normande, l'année du Millénaire* 1911-1912.

(4) Voir les travaux de Corroyer (1877) et de Gout (1910).

(5) Voir les travaux de Desroches (1838-1839), de Le Hericher (1848), de Mgr Germain et l'abbé Brin (1883), de M. le Chanoine Bossebœuf (1910).

(6) Nous nous appuierons seulement sur l'exemple qu'a donné M. R. Norbert Sauvage dans sa remarquable publication : *le Fonds de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen aux archives du Calvados*. Caen, in-4°, XXIII, 56 pages. Il est à souhaiter qu'un travail de ce genre paraisse au plus vite sur le fonds de l'Abbaye du Mont Saint-Michel aux archives de la Manche.

Digitized by Google

et que toujours nous avons eu à nous louer de leur extrême obligeance et de leur véritable largeur de vues.

De plus, n'est-il pas temps que le fonds des archives départementales de la Manche soit dépouillé méthodiquement et scientifiquement? C'est une belle tâche pour des érudits. De leurs recherches pourront sortir de nouvelles publications de textes. Siméon Luce a puisé dans ce fonds très riche des documents qu'il a fait connaître. D'autres mériteraient de sortir de l'obscurité dans laquelle on les a laissés trop longtemps. Ainsi des matériaux nouveaux seront fournis aux historiens, qui devront les mettre en œuvre. Un seul pourra-t-il se charger de ce travail? Comme l'histoire du Mont Saint-Michel touche à quantité de problèmes, problèmes géographiques, problèmes religieux, problèmes archéologiques et artistiques, problèmes militaires et problèmes économiques (1), il serait préférable que l'œuvre qui serait à faire présentement fût une œuvre collective. Plus tard, mais beaucoup plus tard, une magnifique syntèse pourrait être tentée.

III

Volontiers, l'on demeurerait au Mont Saint-Michel. Il nous en faut sortir. Nous ne nous écarterons point complètement de ce qui nous y retenait. Actuellement, comme tout le monde le sait, se poursuit en France une campagne importante pour la défense des églises. L'initiative en revient à M. Maurice Barrès et il en est toujours le meilleur champion. Parce que les sociétés d'archéologie et les académies de province avaient surtout répondu à son appel qui, d'ailleurs, a été entendu, compris et approuvé par tous les Français, il a tenu à venir à Caen, le 30 mai, les en remercier toutes dans la personne de la Société française d'archéologie. Il prononça à cette occasion une con-

(1) M. R. Norbert Sauvage nous a donné un modèle d'étude de la vie économique d'une abbaye dans son ouvrage sur l'*Abbaye de Saint-Martin de Troarn*. Caen, 1911, in-4°, LII-524 pages. Voir chapitre quatrième de *Quelques notes de Bibliographie normande*.

Digitized by Google

férence (1), qui fut plutôt un acte qu'un discours. Ses graves déclarations, religieusement écoutées et vigoureusement applaudies, font espérer que bientôt par le Parlement sera voté un statut légal provisoire pour sauver les églises. La conférence de M. Maurice Barrès fut précédée d'une brillante causerie de M. Engerand, député du Calvados, et d'un docte entretien de M. Lefèvre-Pontalis. Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux, se chargea, à la fin de la réunion, de dire à M. Maurice Barrès la gratitude des catholiques.

Nous signalerons en terminant l'inauguration d'un monument et deux ouvrages. Le 27 août dernier, grâce à la Société archéologique de l'Orne, un monument fut inauguré à la mémoire d'Ordéric Vital (2) à Saint-Evroult. De grandes fêtes ont eu lieu: elles ont été honorées de la présence de Son Eminence le Cardinal Amette, archevêque de Paris, et pour rappeler cet événement, un volume a été publié relatant les faits importants de l'Abbaye à laquelle appartint le grand historien normand, l'auteur d'une *histoire ecclésiastique* (3). Les ouvrages dont il nous reste à parler sont *Notre-Dame-sur-Vire du diocèse de Coutances et Avranches* (4)

---

(1) Voir les comptes rendus de la *Semaine Religieuse de Bayeux*, 9 juin 1912, pp. 359-364, de l'*Echo de Paris*, 1er juin 1912, du *Figaro*, 1er juin 1912.

M. Maurice Barrès a prononcé une conférence sur le même sujet, le 12 juin, à la séance inaugurale du Congrès de la Société d'économie sociale. Voir le *Journal des Débats*, 13 juin 1912.

(2) Né à Attingham (Angleterre) en 1075, il mourut vers 1142 ou 1150. Il entra à 12 ans à l'abbaye d'Ouche ou à l'abbaye de Saint-Evroult du diocèse de Lisieux.

(3) Edité par Le Prévost (1855) pour la Société de l'Histoire de France.

A l'occasion de l'inauguration du monument, Mgr Touchet évêque d'Orléans fit l'éloge d'Ordéric Vital et des discours furent prononcés par M. Omond, membre de l'Institut, par Mgr Bardel, évêque de Séez, par M. Tournouer, président de la société archéologique de l'Orne, par dom Morin, bénédictin de l'abbaye de Maredsous, par M. Haskins, professeur à l'Université d'Harward, par M. Le Verdier, vice-président de la société d'histoire de Normandie, par M. de Longuemare, directeur de l'Association Normande.

(4) 2e édition. Saint-Lô, pet. in-8o, XXIII-327 pages.

Digitized by Google

du R. P. Datin et le *Culte de Sainte Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine* (1) de M. l'abbé Guéry. Le premier ouvrage très captivant nous rend merveilleusement compte des progrès de la dévotion envers la Sainte Vierge dans une région déterminée. Le second ouvrage, très curieux et fort intéressant, nous met au courant des origines du culte de sainte Catherine à Rouen, à Bizi, à Vernonnet et se propose de faire revivre cette antique dévotion.

De la sorte, il nous faut constater combien est profonde la vie religieuse à l'heure actuelle. Nous l'avons montré en étudiant les forces et les œuvres catholiques de la Normandie (2) après la Séparation, qui, dans l'esprit de certains, devait être si fatale au catholicisme. N'est-ce point encore ce qui se dégage de la consécration de la France à saint Michel, des productions historiques et des événements que nous avons étudiés? La France tend à devenir de plus en plus catholique. Et là-bas, du haut de son Mont, l'Archange saint Michel hâtera l'heure des nouveaux triomphes religieux.

Em. Sévestre,
52, rue de la Clef, Paris, Ve
11, rue Guillaume le Conquérant, Caen (Calvados).

(1) 1 vol., 115 p., en vente chez Lestringant à Rouen. 2 fr. 50.

(2) Après la Séparation. *La vie religieuse en Normandie d'après les comptes rendus des congrès diocésains*, 1911-1912. In-8° carré, 29 pages. Paris, Picard.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 4 bis, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Maison de retraite de Bon-Secours, Rouen ;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 56, rue du Renard, Rouen ;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen ;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux ;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches ;

L. RÉGNIER, rue du Meilet, Evreux.

L'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX.

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers ;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part ; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 16, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 4 bis, rue du Meilet. — G. Poussin, Gérant.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

22me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1912

M. Joseph L'Hopital : Le Mouvement catholique en Normandie. — M. Gaëtan Guillot : Les fils de Tancrède de Hauteville. — Abbé C. Guéry : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — Em. Sévestre : Les récentes monographies en Normandie (1909-1912). — Abbé Tougard : Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requête pour une soutane de cérémonie *(suite)*. — Bibliographie normande.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 6. — ÉVREUX.

1912

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

—

I. — Le Mouvement catholique en Normandie . . . . . **J. L'Hopital.** 137

II. — Les Fils de Tancrède de Hauteville . . . . . **G. Guillot.** 144

III. — Histoire de l'abbaye de Lyre (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 157

IV. — Les récentes monographies en Normandie (1909-1912) . . . . . **Em. Sévestre.** 179

V. — Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie (*suite*) . . . . **A. Tougard.** 186

VI. — Bibliographie normande 197

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Histoire de l'abbaye de Lyre, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Collégiale du Saint-Sépulcre a Caen, requête pour une soutane de cérémonie, par l'abbé TOUGARD (*suite*).

L'Enquête gouvernementale et l'Enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX a l'an XIII, par l'abbé Em. SÉVESTRE (*suite*).

Les Manuscrits de l'abbaye de Mortemer a la Bibliothèque nationale, par Etienne DEVILLE (*suite*).

L'Hotel-Dieu de Bayeux (1466-1467), par E. DEVILLE.

Digitized by Google

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE

en Normandie

A la plus grande surprise de ses ennemis et pour leur croissante confusion, le catholicisme se défend victorieusement contre eux en France. Notre pays n'est point du tout ce qu'imagine l'étranger, une terre où la foi n'a plus de racines et où domine sans contradiction un athéisme officiel. Il y a toujours des Français pour faire les gestes de Dieu.

A ce grand mouvement chrétien que la guerre antireligieuse a suscité, à ce renouveau de foi que les persécutions et les spoliations font fleurir, la Normandie, notre glorieuse petite patrie, ne pouvait rester indifférente. Elle y a pris part peu à peu, avec la prudence que lui dicte son esprit de *sapience*, mais aussi avec la décision tenace qui suit les réflexions mûries. Pas plus que les autres catholiques de France, les catholiques normands n'abandonnent la défense de leurs libertés religieuses et leur confiance dans la victoire finale du Christ. Les congrès, les pèlerinages sont là pour en témoigner et aussi, avec l'action par la presse et par l'école, les exemples de vitalité bienfaisante que donnent des œuvres chaque jour plus nombreuses et plus répandues.

La Normandie a le droit d'être tout particulièrement fière de sa foi en cette fin d'année 1912 qui a vu Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris prononcer devant le Congrès eucharistique de Vienne les paroles qui ont mis fin à des défiances regrettables et étouffé des préventions néfastes sous d'unanimes applaudissements, en rappelant avec un tact, une charité, une noblesse et une dignité incomparables la grande place que la France occupe toujours dans le monde catholique et l'amour de prédilection que le Chef suprême de l'Eglise lui porte. Cardinal, Monseigneur Amette appartient à la chrétienté tout entière; Archevêque de Paris, il est le plus haut représentant de la France

Digitized by Google

catholique; Normand, il est pour nous un compatriote dont nous ne saurions trop nous glorifier car il ne nous renie point et il nous aime toujours.

* * *

On ne peut mieux répondre à ceux qui s'en vont disant que l'Eglise est morte qu'en leur montrant la jeunesse qui se forme, s'instruit, se compte et se lève pour l'honorer et la défendre. Nos Congrès de cette année lui ont réservé une place très importante et c'était justice; car la jeunesse, c'est l'espérance.

Dans l'Eure, à Verneuil-sur-Avre, Mgr Meunier, évêque d'Evreux, a présidé un congrès de la Jeunesse Catholique. Il a béni les bonnes volontés de 450 jeunes gens qui, mettant sous leurs pieds la fausse honte du respect humain, se sont affirmés fièrement catholiques, et se sont fortifiés en commun dans la résolution de travailler à l'action sociale par les moyens chrétiens. Lorsqu'on se rappelle l'isolement où, il y a peu d'années encore, étaient laissés les jeunes hommes les mieux intentionnés et l'individualisme paralysant qu'il leur fallait vivre, on éprouve une grande joie à voir s'unir enfin ces forces dont dépend l'avenir.

Au commencement du mois dernier un Congrès diocésain important a eu lieu pendant trois jours à Pont-Audemer; et ce sont les œuvres de jeunesse qui ont occupé la majeure partie de son programme.

A Séez, Mgr Bardel a réuni le 4 octobre l'Union générale des œuvres de jeunesse féminine de son diocèse; et à Equemauville, lors du congrès des Unions catholiques d'hommes du diocèse de Bayeux, il y avait beaucoup de jeunesse parmi les trois mille fidèles que Mgr Lemonnier a groupés autour de lui.

Ces différents congrès ont constaté l'existence d'œuvres d'éducation et de formation religieuses et sociales qui sont du plus haut intérêt pour le salut du pays. Les patronages, les cercles d'études, les sociétés sportives, les associations d'émulation et de piété constituent, sous la protection des évêques et la direction de prêtres zélés, éclairés et prudents, une élite qui ne peut que s'accroître et qui, sagement maintenue sur le seul terrain catholique, oppose dès maintenant à la propagande antichrétienne une force disciplinée.

Digitized by Google

On ne saurait trop le redire, rien de semblable n'avait encore existé chez nous. Les catholiques dormaient, engourdis par la paix officielle qui leur semblait assurée pour toujours, sans prendre garde à la guerre sournoise qui détruisait leurs croyances et leur prenait leurs enfants. La Séparation a été comme un appel de trompette qui les a mis debout; les voilà réveillés, en Normandie comme ailleurs. Ils sont pacifiques : le Congrès eucharistique qui vient d'avoir lieu à Louviers ne les a pas réunis autour du Dieu d'amour pour les pousser aux provocations, leur apprendre la haine. Mais ils sentent la nécessité de s'affirmer enfin et de réclamer à voix haute leurs libertés.

* * *

Ces libertés, ils les réclament en les exerçant avec une persévérance magnifique et un croissant succès.

Partout où l'on a pu les maintenir, les écoles libres réussissent; il y a affluence d'élèves dans toutes. Quiconque s'occupe, au point de vue chrétien, de questions d'enseignement, a ce sentiment très net : que si des écoles primaires catholiques pouvaient être ouvertes dans toutes les paroisses, c'est à elles que la plupart des familles enverraient leurs enfants. Il y a là une indication grave dont les maîtres du jour devraient tenir compte pour cesser de faire de leurs écoles des instruments de guerre contre l'âme religieuse de la France. A l'école Saint-Pierre d'Evreux il a fallu, afin de subvenir aux dépenses, rendre la rétribution scolaire obligatoire. Les amis de l'école craignaient un fléchissement dans le nombre des élèves : il n'en a rien été; la population scolaire est demeurée la même; les familles ont accepté le sacrifice d'argent pour continuer à leurs enfants le bienfait de l'éducation chrétienne.

Quant aux écoles secondaires libres, très éprouvées d'abord par la proscription des congrégations enseignantes, elles ont repris courage et elles se relèvent. Pour ne citer que deux exemples, les jours mauvais semblent définitivement passés pour Saint-François-de-Sales d'Evreux, et Saint-François-de-Sales d'Alençon, riche de 400 élèves, vient d'être obligé d'agrandir ses locaux.

On a voulu tuer l'enseignement libre; on n'y est point parvenu; et il faut bien aujourd'hui qu'on y renonce, à moins que l'on ne

Digitized by Google

soit pris, comme aux époques tragiques de la Révolution, de folie furieuse, et que, ayant supprimé radicalement la liberté de l'enseignement et n'ayant plus pour instruire les petits français qu'un nombre insuffisant d'instituteurs, d'ailleurs syndiqués et en révolte, on ne condamne la France, au nom de l'instruction obligatoire, à l'inévitable ignorance. Si passionnés que puissent être certains de nos politiciens, ayons la charité de ne les point croire capables d'un pareil aveuglement; et espérons qu'ils hésiteront, si patients qu'ils nous supposent, à prétendre nous imposer pareille misère.

En tous cas, le meilleur moyen de leur ouvrir les yeux est d'être organisés et forts.

Nous sommes déjà organisés : dans les cinq diocèses normands les évêques, se mettant résolument à la tête du mouvement libérateur, sont intervenus pratiquement, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants officiels, dans la création de tous les organismes destinés à assurer l'enseignement libre : associations départementales, cantonales, paroissiales; associations de pères de familles; inspection des écoles; œuvres scolaires et post-scolaires; cours normaux pour le recrutement du personnel enseignant; caisses de retraites pour les maîtres et maîtresses; associations amicales d'anciens élèves; union régionale de ces associations.

Et nous serons forts le jour où, comprenant tous la nécessité de nous servir des moyens d'action qui nous sont ainsi offerts, nous cesserons tout à fait de nous cantonner dans de petites chapelles et de nous user stérilement en efforts isolés. Il faudra peut-être un peu de temps pour cela... mais les progrès déjà réalisés dans le sens du groupement, de l'entente commune et de la discipline nous permettent d'avoir confiance.

* * *

Le mouvement suscité par l'imprudence de nos adversaires ne s'arrête pas aux congrès et aux écoles. Il s'impose à l'attention de tous par la presse, par le livre; et il inspire des œuvres puissantes et délicates à une foule d'esprits distingués.

La presse catholique existe chez nous et elle dure. Grand miracle, étant données les préventions qui, dès ses débuts, se sont

Digitized by Google

élevées contre elle et qui n'ont pas encore disparu. Elle doit son existence tenace moins au talent, souvent très réel, de ses écrivains qu'à leur persévérance et à leur abnégation.

Le silence des amis qui volontairement les ignorent; la critique peu bienveillante de ceux-là même qui devraient être pour eux des conseils et des appuis; le snobisme étonnant de beaucoup de catholiques, apportant leur argent aux journaux qui combattent leur foi et ne trouvant pas un sou pour soutenir ceux qui la défendent, sont pour les journalistes chrétiens des épreuves qui, sans doute, ne sont pas près de finir. Ils tiennent bon cependant et, malgré qu'on en ait, ils se font lire; les feuilles de l'arbre de la Croix couvrent notre sol. Ainsi la défense publique de la religion pénètre dans les masses; elle s'oppose, dans l'esprit d'un chacun, aux attaques de la presse sectaire; et elle finit par intéresser à elle un grand nombre de journaux qui, sans avoir l'étiquette catholique, prennent position en faveur de nos libertés, parce qu'ils sentent que le temps n'est plus à l'ignorance ni au mépris des questions religieuses. Alors qu'en Normandie, il y a 25 ans, la presse catholique n'était nulle part, elle est aujourd'hui partout; et les feuilles antichrétiennes n'ont pas seulement à lutter contre elle, mais encore contre des journaux qui, neutres ou même malveillants jadis, prennent part aujourd'hui à un combat qui passionne leurs lecteurs.

Ce réveil d'opinion, qui met au premier plan la religion qu'autrefois l'on ignorait systématiquement, est éminemment favorable aux études et aux œuvres de l'esprit entreprises et conçues pour pénétrer son histoire et publier ses louanges.

Jamais en Normandie les archéologues, les historiens et les poëtes catholiques n'ont manqué; mais jamais peut-être aussi ils n'ont été aussi nombreux que de nos jours. Les lecteurs de cette *Revue* connaissent et apprécient leurs travaux; et si je ne cite pas ici des noms, c'est parce que la liste est longue, que je ne voudrais oublier personne, et que la place m'est mesurée.

Mais je ne puis passer sous silence les concours de poésie qui ont eu lieu cette année à Rouen et, dans l'Eure, à la Neuve-Lyre. Le Palinod de Rouen, reconstitué en 1909 par le Cercle artistique des Philippins, a tenu son quatrième congrès. N'est-il pas remarquable que des normands de 1912 se réunissent comme leurs ancêtres pour chanter Marie Immaculée? Quelle leçon pour ceux

Digitized by Google

qui prétendent que la foi est morte! Au dessus des agitations et des contraditions de notre époque sceptique et compliquée les louanges à la Vierge très pure recommencent à s'élever dans le calme du ciel; et c'est du pays qui le premier l'a saluée du nom d'immaculée que lui vient ce renouveau d'amour.

Le Palinod de Lyre a le même but et procède des mêmes inspirations. Cette année il avait ajouté aux poésies mariales des chants patriotiques et des sonnets. Ce fut une réunion charmante au cours de laquelle les auteurs des poésies primées reçurent des lyres d'or.

* * *

Il nous reste à parler des pèlerinages. Les pèlerinages, manifestations publiques de la foi considérées comme des moyens de faire violence au Ciel par la prière, ont toujours été en honneur en Normandie : aux deux extrémités de la province, le Mont Saint-Michel et le sanctuaire de Bon-Secours en portent témoignage, le premier par la gloire épique de son histoire et les merveilles de ses architectures, le second par la renommée plus moderne que lui a valu au dernier siècle un réveil d'antique piété.

Les Normands catholiques ont donc pris part à l'admirable élan qui entraîne chaque année des foules plus nombreuses sur les voies du surnaturel et qui, aux yeux de tous les croyants, est une des causes principales de la résistance victorieuse et des progrès de l'idée chrétienne en France.

En 1912, nous voyons la Normandie prendre part à de nombreux pèlerinages.

C'est l'archidiocèse de Rouen qui, du 15 au 21 septembre, envoie à Lourdes 1.500 pèlerins.

C'est le diocèse d'Evreux qui en achemine 700 du 22 au 28 septembre.

Vers la mi-septembre, 600 pèlerins du diocèse de Bayeux se réunissent dans la basilique de Montmartre, prennent part à l'Adoration nocturne, assistent à l'office pontifical célébré selon le cérémonial bayeusain, entendent aux vêpres une allocution du cardinal Amette leur ancien évêque, et terminent leur pèlerinage à Notre-Dame des Victoires.

Digitized by Google

Au Mont Saint-Michel, le 29 juin dernier, avait lieu la fête commémorative du couronnement de saint Michel, présidée par le primat de Normandie assisté par Mgr Guerard, évêque de Coutances et Avranches et par Dom Pothier abbé de Saint-Wandrille; et le 29 septembre cette fête était complétée par un magnifique pèlerinage du diocèse de Coutances.

A Bonsecours, en septembre, venaient prier les pèlerins de Gaillon et de Gisors; et la Vierge de la Délivrande recevait les hommages de ses fidèles du diocèse de Bayeux.

* * *

Je n'ai pas la prétention d'avoir, en cet article, fait une revue complète du mouvement catholique en Normandie pendant l'année 1912.

J'ai voulu simplement montrer que notre petite patrie s'y intéresse activement.

On parle trop de l'indifférence, de l'égoïsme, de l'individualisme des Normands; et pas assez de tout ce qu'il y a chez eux de ressources en piété, en charité, en courage chrétien.

Il est bon que, de temps à autre, nous nous rendions un peu justice, ne serait-ce que pour encourager ceux d'entre nous qui marchent, et pour décider à les suivre ceux qui marquent encore le pas.

Joseph L'Hopital.

Digitized by Google

LES FILS

DE

TANCRÈDE DE HAUTEVILLE

Dans le premier tiers du XIe siècle, vivait près de Coutances, à Hauteville-la-Guichard, sur un domaine qu'il tenait de ses pères, un seigneur normand converti au christianisme, nommé Tancrède. Pendant sa jeunesse, il avait fait la guerre, et commandé sous le duc de Normandie Richard II, dix chevaliers. Geoffroy Malaterra, qui nous renseigne sur lui, vante ses vertus domestiques, sa force physique. Il avait arrêté, disait-on, d'un seul coup de son épée, un vieux sanglier furieux. La chasse et l'agriculture se partageaient son temps.

De Murielle, sa première femme, il eut 5 fils : Serlon, Guillaume, dit Bras de fer, Drogon, que les érudits modernes appellent Dreux, Onfroy, Geffroy.

Devenu veuf, il épousa Fressende, qui lui donna 10 enfants, dont 3 filles. Les fils se nommaient : Robert dit Guiscard, Mauger, Auvray (Alverede), Guillaume, qui fut comte de la Capitanate, Tancrède, Humbert et Roger, grand Comte de Sicile.

A cette époque, de hardis pèlerins allaient porter leur dévotion de sanctuaire en sanctuaire, notamment du Mont-Gargan en Apulie, au mont Saint-Michel près d'Avranches. C'était le moyen presque unique qui mettait en communication les régions les plus distantes. Tout porte à croire que ce sont eux qui décrivirent aux châtelains de Hauteville la beauté du climat de l'Italie méridionale, ses champs plantés d'arbres à fruits, l'éclat de ses fleurs, l'abondance de ses moissons, Ils avaient reçu de Rainulfe comte d'Aversa, Normand lui-même, la mission de recruter des compatriotes pour assurer sa domination encore récente. D'autres parlaient au nom de Mélès, le chef des Italiens fatigués de la domination byzantine, et faisaient un appel pressant aux jeunes

Digitized by Google

guerriers avides d'aventures. La seigneurie de Hauteville était trop petite pour satisfaire l'activité de ces jeunes gens entreprenants. L'aîné, Serlon, qui était allé chercher fortune à la cour du duc de Normandie, dut s'exiler après une rixe sanglante. Il obtint son pardon, à la suite d'un fait d'armes pendant une campagne contre le roi de France, mais nous perdons depuis lors sa trace.

Ses trois frères, Guillaume, Dreux, Onfroy, se laissèrent séduire par les discours qu'ils entendaient, et partirent pour l'Italie. Ils prirent la voie de terre, en demandant à leur épée la vie de chaque jour (1030). Ils se mirent au service de Pandulfe, comte lombard de Capoue, puis de Guaimar, comte de Salerne.

En 1040 on les voit guerroyer en Sicile sous les ordres de Maniacès qui commandait les troupes de l'Empereur d'Orient, alors allié de Guaimar, Guillaume Bras de fer se distingua par sa force exceptionnelle. Il mit en fuite un corps de Sarrazins à Rometta. Après sa victoire, le général byzantin renvoya ses auxiliaires, disent les uns, les injuria gravement disent les autres. Les Normands rentrèrent en Italie. L'idée leur vint alors de se tailler à eux-mêmes dans les possessions grecques, un domaine. Ils assiégèrent Melfi (1041) s'en emparèrent, ainsi que de Venosa, d'Ascoli, de Lavello, dans la Pouille.

Maniacès, rappelé par la nouvelle de cette entreprise sur le territoire impérial, marcha contre les vainqueurs à la tête de 60.000 hommes. Avant de combattre des ennemis si inférieurs en nombre, il leur offrit dédaigneusement la paix. Pendant les pourparlers, le chevalier normand Tuebœuf, comme par plaisanterie, pour faire étalage de sa force, tua d'un coup de poing le cheval du parlementaire byzantin.

Le lendemain, les Grecs qui, suivant leur tactique habituelle, n'avaient engagé d'abord qu'une partie de leur monde, furent mis en déroute par la petite armée normande. Quelques jours après, nouveau combat. Guillaume était au lit, tremblant de fièvre. Apprenant que son monde pliait, il se leva, saisit ses armes, et se jeta dans la mêlée « comme un lion en furie » dit Geoffroy Malaterra. Les Grecs s'enfuirent devant lui, terrifiés.

L'année suivante, un nouveau général Grec, Dokheanos, vint attaquer les conquérants. Cette fois, ils servaient sous le duc lombard de Bénévent, Athénolfe. A Montepulciano, après une lutte

Digitized by Google

acharnée, Guillaume et ses alliés triomphèrent. Après la victoire, les Normands eurent à se plaindre du Bénéventin. Ils l'abandonnèrent et prirent un engagement avec Argyros fils de Mélès, le chef du parti de l'indépendance ; mais celui-ci ne leur fut d'aucun secours.

En septembre 1043, les Normands tentèrent de légitimer leur conquête en lui donnant une place dans l'organisation féodale de la péninsule. Ils choisirent pour leur chef de guerre Guillaume Bras de fer, et se placèrent sous la souveraineté de Guaimar, prince de Salerne. Melfi fut déclaré commun à tous les chevaliers, frères et compagnons de Guillaume. Les villes voisines leur furent distribués à charge de vassalité.

Guillaume mourut en 1046. C'était « un ange au conseil, un agneau dans la vie privée, un lion au combat » dit le chroniqueur.

Dreux, ou Drogon, qui succède à Guillaume, et épousa la fille de Guaimar, prince de Salerne, parait avoir exercé un rôle important. Les auteurs le nomment : « dux et magister Italiæ, comesque Normannorum totius Apuliæ et Calabriæ », (duc et maître de l'Italie et comte des Normands et de toute la Pouille et la Calabre.) Ces titres un peu vagues, qui s'appliquaient plus aux prétentions des Normands qu'à la réalité des choses à cette date, soulevèrent contre lui la jalousie des personnages qui dominaient jusque là dans le pays. Il fut assassiné en 1051 par un homme à la solde d'Argyros, fils de Mélès, chef du parti de l'indépendance des indigènes, qui avait rêvé de créer pour lui-même une principauté dans le territoire conquis par les Normands.

Onfroy, qui succéda à son frère, conclut un traité avec les gens de Bari, la ville principale des possessions de l'empire d'Orient en Italie. Il devait bientôt, en 1056, céder la place à un nouveau venu.

Robert Guiscard, l'aîné des fils de Tancrède et de Fressende, arriva à Melfi en 1047, sous un déguisement de pèlerin. Il avait 25 ans. Anne Comnène, dont la famille eut tant à souffrir à cause de lui, le dépeint comme un de ces hommes que leurs dons naturels appellent à dominer les autres. Sa taille gigantesque, l'harmonie des proportions de son corps, la beauté de ses traits, l'éclat de son teint, le rayonnement de ses yeux, le son de sa voix retentissante frappèrent tous ceux, amis ou ennemis, qui le

Digitized by Google

rencontrèrent. « Tout en lui annonçait un homme extraordinaire. »

Froidement accueilli par ses frères au premier abord, Robert se résolut à se faire lui-même une place.

Son histoire à cette époque est des plus romanesques. A la tête de quelques bons compagnons énergiques comme lui, il s'empara d'une résidence dans la montagne, sur le flanc de l'un de ces petits vallons qui divisent la terre de Pouille, en un endroit qu'on appelait Scribia et se fit chef de partisans. La fièvre le chasse de ce premier gite. De là il occupa un château perché sur une roche inaccessible, nommé San Marco. Là il éprouva toutes les horreurs de sa vie aventureuse et fut souvent en proie à la misère et à la faim. Mais, au milieu des circonstances les plus difficiles, il fit preuve d'endurance, d'énergie. Par la séduction qui émanait de sa personne, il trouva moyen de rassembler autour de lui une petite troupe de gens invincibles, et montra qu'il était capable de commander. Ses frères jugèrent utile à leurs intérêts de confier la direction d'expéditions de plus en plus importantes à celui qu'ils avaient d'abord tenu à l'écart. Aussi, lorsque le Pape Léon IX, dont les progrès des Normands dans l'Italie méridionale menaçaient les possessions, se déclara contre eux, et amena pour les combattre, une armée composée d'Italiens et d'auxiliaires allemands, sous les murs de Civitate, le 17 juin 1053, ceux qui avaient tenu à l'écart le jeune guerrier, lui confièrent la direction d'une des ailes de leur armée. Onfroy, qui commandait le centre, faillit être écrasé par les Allemands qui lui étaient opposés. Robert ne tarda pas à disperser le contingent italien et accourut au secours de son frère. Il rétablit le combat, et l'on peut dire que c'est lui qui gagna la bataille.

L'armée pontificale fut anéantie et le Pape fugitif se vit refuser l'entrée de la ville, dans la crainte des représailles de la part des vainqueurs. Ceux-ci n'abusèrent pas de leur victoire. Leurs chefs se soumirent, avec toutes les marques du respect à l'autorité du Chef de l'Eglise. De cette attitude ils ne se départirent plus, au milieu même de plus graves conflits. Quel que soit le chef qui ait choisi cette conduite, il agissait, l'événement l'a démontré, en véritable homme d'Etat. C'est par de semblables procédés qu'ils se concilièrent à la longue, l'estime du grand réformateur qu'était Hildebrand, plus tard, Grégoire VII. Lors de la lutte, vitale pour

Digitized by Google

la Papauté, engagée par ce dernier, Guiscard eut la gloire d'être choisi pour remplacer les Empereurs d'Orient et d'Occident les barons romains et ceux du Latium, dans la charge de protecteur armé du Sacré-Collège électeur des Pontifes, et du Saint-Siège lui-même. Il joua ainsi le rôle prépondérant dans le travail d'affranchissement de l'Eglise. C'est grâce à son concours qu'Hildebrand put se livrer dans une paix relative à sa besogne civilisatrice.

C'était la régularité des élections pontificales que les Normands défendirent, lorsqu'ils assurèrent la tranquilité de la prise de possession de Nicolas II (1059) malgré l'hostilité déclarée des seigneurs de l'Agro Romano.

Le grand Pape conserva toujours un souvenir reconnaissant de ce que Guiscard avait fait pour son œuvre. A un moment le bruit courut par toute l'Italie que le chef Normand était mort. Aussitôt le Pape écrivit à sa femme qu'il croyait veuve, une lettre qui exprimait toute son estime pour le vaillant guerrier, pour l'homme d'Etat claivoyant, qui l'avait soutenu dans un moment difficile. Ce document existe encore et constitue l'un des témoignages les plus honorables pour la mémoire du héros Normand.

En 1082, Guiscard acquit un titre nouveau à la reconnaissance du Pontife. Assiégé dans Rome par l'Empereur Henri IV, Grégoire VII fit appel à son protecteur. Celui-ci était en Illyrie et menait contre l'Empire byzantin une campagne qui avait débuté brillamment. Le *Basileus*, pour se défendre, soudoya une insurrection parmi les sujets de son agresseur. Robert rentra en Italie, laissant Bohémond, son fils d'un premier lit, à la tête de son armée d'Illyrie. Mais avant de pouvoir porter secours au Pape, il dut assurer ses propres domaines contre les rebelles. Ce ne fut qu'en 1084 qu'il put marcher vers Rome, où le Pape était enfermé dans le château Saint-Ange. Cette fois encore, Guiscard triompha, par l'habileté de ses dispositions et l'énergie de ses soldats, de forces plus nombreuses que les siennes. La répression fut sévère. Trois quartiers de Rome, que tenaient les troupes impériales, ou les rebelles Romains, furent livrés aux flammes. Mais le Pape délivré, que ces incendies avaient rendu impopulaire, alla demander asile à son libérateur et mourut à Salerne l'année même de sa victoire.

En dehors de cet appui prêté au seul pouvoir politique qui

Digitized by Google

représentât alors en Europe le droit et la justice, Robert Guiscard s'était appliqué, une fois affermi par le choix de ses compatriotes dans la direction des intérêts normands dans la Péninsule, à agrandir aux dépens de l'Empire d'Orient, son domaine de Pouille, dont l'investiture lui avait été conférée solennellement par le Pape. Il chassa définitivement les Byzantins du territoire italien. Il serait trop long de raconter les batailles, les sièges de villes, dans lesquels ce guerrier presque invincible mena ses compagnons à la victoire. Tout cédait devant lui. Les contingents allemands remarquables par leur haute taille, et leur habitude de la guerre, les phalanges grecques, organisées suivant les règles d'une tactique savante, subirent les échecs les plus retentissants. Quand ce guerrier habile se trouvait en présence d'une situation plus forte que sa volonté, s'il entrevoyait la possibilité d'échapper à un échec certain, il ordonnait une retraite momentanée, sauf à revenir en avant à la première opportunité. C'est ainsi qu'en Calabre, en Sicile, sous les murs de Bari, ou de Reggio, il abandonna des sièges qui traînaient en longueur. Un jour cependant, à Durazzo, sur le territoire Illyrien, il avait perdu par la tempête la majeure partie de sa flotte ; les navires vénitiens lui interdisaient le retour. Une armée byzantine de beaucoup plus puissante que la sienne, le menaçait de le jeter à la mer. Acculé à la victoire ou à la mort, il vainquit. Le basileus Alexis Comnène, entraîné dans la déroute, ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval, qui sauta par-dessus un précipice.

Le secours qu'il apporta au Pape Grégoire, et la campagne qu'il dut faire en Italie contre ses sujets rebelles, interrompirent le cours de ses triomphes dans la péninsule hellénique. Il ne put, en 1085, faire revivre les succès de la première campagne. Une fièvre maligne le terrassa à 65 ans. Il était le seigneur incontesté d'une partie de la Sicile qu'il possédait en indivision avec son frère Roger, et, sous le nom de Pouille, de toute la péninsule italique en dehors des Etats de l'Eglise.

Sa veuve Sykelgaite, qui avait suivi son mari dans sa campagne en Grèce, et lui avait rendu les plus grands services par son énergie et la promptitude en même temps que la sûreté de ses décisions, voulut ramener à Venosa, où avaient été enterrés, dans une église bâtie par eux, les premiers fils de Tancrède de Hauteville, les restes mortels du vainqueur de l'Empereur d'Orient. Au

Digitized by Google

moment où on le hissait sur le navire le cercueil tomba dans la mer. Ce ne fut qu'après de pénibles efforts que l'on parvint à remonter à bord la dépouille mortelle de cet homme qui n'avait pas connu d'échecs.

On lui attribue souvent une ruse de guerre qui semble au premier abord assez en harmonie avec l'idée que nous ont laissée les historiens du caractère des Normands de cette époque. Il avait, disent certains chroniqueurs, ne pouvant entrer par la force dans une ville qu'il convoitait, fait annoncer sa mort. Ses camarades demandèrent pour lui la sépulture chrétienne. Les assiégés ouvrirent les portes à un cortège d'hommes sans armes qui escortaient un cercueil. Au milieu de la messe des morts, a un signal donné, le chef Normand se leva subitement. Il avait caché à côté de lui les armes que saisirent ses compagnons. Les assiégés furent passés au fil de l'épée et la place fut prise... Les critiques modernes se refusent non sans raison à attribuer cette histoire à l'un des fils de Tancrède. On la retrouve sept fois dans les chroniques, et chaque fois le nom du mort simulé varie. Celui des Normands auquel on peut, avec quelque vraisemblance, faire les honneurs de cette entreprise, est Ragner Lothbrock, le premier de cette race normande qui ait abordé en Italie. Il était encore païen, et l'histoire ajoute un détail à l'anecdote qui le concerne. Arrivé sous les murs de Luna, qu'il prenait naïvement pour Rome, il commença par faire annoncer que, sur le point de mourir, il désirait recevoir le baptême. La scène du massacre dans l'église avait été préparée avec plus de soin que n'auraient pu en apporter les fils de Tancrède, qui avaient avec eux des ecclésiastiques, et qui se montraient fidèles observateurs des lois religieuses.

Un fait bien plus étrange et qui parait certain, est l'épisode qui amena, sous les murs de Reggio, la réconciliation de Roger et de Robert en guerre l'un contre l'autre.

A un moment où la Sicile était à peu près conquise, les deux frères se prirent de querelle à propos de la possession de la Calabre, et en vinrent aux mains. Roger, serré de près par son adversaire, s'enfuit vers la ville de Gerace, où il put se ravitailler largement, et se retrancher. Espérant hâter le dénouement par des intelligences qu'il avait dans la place, Robert entra seul, sous un déguisement, dans la ville occupée par son frère, et se logea chez un de ses fidèles. Mais il ne tarda pas à être reconnu et les

Digitized by Google

habitants, qui avaient pris parti pour Roger, voulurent faire un mauvais parti à ceux qui avaient hébergé l'ennemi de leur chef. Guiscard ne perdit pas son sang-froid. Il harangua la foule avec tant de bonheur qu'il obtint la vie sauve pour ses amis, mais resta prisonnier. On le garda très étroitement. Roger, prévenu, se sentit ému de voir réduit à l'impuissance le vainqueur de tant d'ennemis. Il se jeta dans ses bras. Les deux ennemis de la veille traitèrent à l'amiable du partage de la Calabre.

Cet anecdote est assez caractéristique de l'audace et de la souplesse particulière à cette race impressionnable et capable de retours inattendus. Par le fait les deux adversaires avaient compris qu'entourés de voisins jaloux de leurs triomphes, ils avaient bien plus d'intérêt à se coaliser qu'à se combattre. Ils saisirent pour reconnaître leur erreur, le premier prétexte honorable, donnant ainsi le plus noble exemple de sain jugement.

Lorsqu'il mourut, Guiscard croyait avoir assuré l'avenir de son domaine. Il le laissa à son fils Roger, qu'il avait eu de Sykelgaite, fille du prince de Salerne, Guaimar, son premier mariage avec Alverède ayant été annulé pour cause de consanguinité. Mais Roger ne sut pas conserver son héritage. Incapable de gouverner lui-même, il demanda à plusieurs reprises le secours de son oncle Roger, comte de Sicile. A chaque fois il payait le service d'un lambeau de ses domaines. Il abandonna une autre partie à son frère Bohémond, qui se tailla, à même le duché de Pouille, la principauté de Tarente.

Le petit-fils de Robert, Guillaume II, mourut sans enfants et la Pouille et la Calabre passèrent aux mains de leur cousin, formant ainsi le royaume des Deux-Siciles.

Quant à l'héritage des prouesses et de la gloire, ce fut Bohémond qui le perpétua. Il apparut à ses contemporains comme un héros de rêve. Ainsi que l'avait fait son père, il donna à l'Empire d'Orient les plus douloureuses inquiétudes. Ses apertises d'armes pendant la première croisade, sous les murs d'Antioche, la souplesse de sa conduite dans ses démêlés avec l'Empereur d'Orient et ses coreligionnaires, le placèrent rapidement au premier rang parmi les chefs des croisés. Il restera pour la postérité, entre son cousin Tancrède et deux ou trois autres, la figure dominante de la *Jérusalem délivrée* **du Tasse**. Mais il ne possédait assurément pas cette pondération, cette puissance organisatrice qui avait

Digitized by Google

permis à son père et à son oncle de fonder un empire. Ses descendants n'ont pas su défendre la principauté d'Antioche contre le retour offensif des Musulmans.

Roger était le plus jeune des enfants de Tancrède et de Frassende. Il n'arriva en Italie que longtemps après les autres. Son éducation avait été plus raffinée que celle de ses frères. Il avait subi plus longtemps qu'eux le contact avec les Normands bâtisseurs d'églises et de monastères. La civilisation au milieu de laquelle s'était passée son enfance était de beaucoup plus perfectionnée que celle dont ses aînés avaient été les témoins. Il nous apparaît comme ressemblant à Robert Guiscard, mais il était plus blond, avait le teint plus clair : on dirait une organisation plus raffinée.

Il se plaça en arrivant sous la direction de son aîné, qui l'employa à des besognes de plus en plus difficiles. A eux deux, après une lutte qui se prolongea pendant plus de vingt ans, ils arrachèrent la Sicile au joug des sarrazins et l'en affranchirent à jamais. C'est la première fois, dans l'histoire du haut moyen âge, que nous voyons les musulmans abandonner une terre européenne sur laquelle ils avaient pris pied. Un des frères de Roger, Serlon, périt glorieusement dans une embuscade tendue par un traître. La lutte fit d'autres victimes et donna lieu à des alternatives de triomphes et de revers, mais, à la suite d'efforts énergiques et intelligents, le dernier des fils de Tancrède rendit au pays la prospérité dont il avait joui du temps d'Hiéron et d'Archimède.

Il avait d'abord partagé son domaine avec Robert Guiscard, puis, après la mort de celui-ci, il profita de toutes les circonstances pour améliorer la situation. Il était né organisateur et paraît avoir pratiqué une vertu rare à cette époque, précieuse en tout temps, la modération dans le triomphe, et une sorte de respect pour les usages et les idées des populations conquises. Il apprit le Grec, conserva les noms des fonctions administratives qui paraissaient bien établies dans certaines régions. Il se garda d'expulser les musulmans qui voulurent se soumettre à son obéissance. Il les employa dans ses expéditions.

Contrairement aux errements dont il avait vu les inconvénients en Italie, il s'appliqua à ne s'entourer que de petits seigneurs, possesseurs de fiefs restreints. Grâce à cette politique très sage, il

Digitized by Google

évita les séditions qui avaient causé tant de soucis à son frère Guiscard.

Sa conduite et celle de son fils Roger II, qui avait hérité de ses qualités d'administrateur, ne fut pas aussi franche vis-à-vis du Saint-Siège que l'avait été celle de l'ami de Grégoire VII. Roger II profita des troubles qui divisèrent la Chrétienté lors de la compétition entre le Pape Anaclet II et son concurrent Innocent II, pour se proclamer roi des Deux-Siciles, après la réunion sur sa tête de l'héritage de Robert Guiscard et de celui de Roger de Sicile. Anaclet II donna l'investiture. Le nouveau roi s'en contenta. Le père et le fils usèrent vis-à-vis du Saint-Siège dans l'administration ecclésiastique de leur royaume, de procédés fort autoritaires, dont ils eurent le talent d'obtenir la sanction. Ils furent nommés légats de l'Eglise dans l'intérieur de leurs possessions.

Roger Ier et son fils furent de grands bâtisseurs. Leur système de colonisation eut pour base, dès le premier jour, la construction de forteresses très solides, de petite dimension, du haut desquels on surveillait le pays, d'où l'on partait pour des expéditions presque toujours fructueuses, de petite envergure. C'est presque toujours par de petits moyens que Roger Ier conquit la région.

Quant elle fut pacifiée, on vit s'élever les monuments religieux, les palais. Celui de la Martorana, les cathédrales de Cefalù, de Palerme, de Monreale, attestent la puissance créatrice dont était douée la race normande.

Le royaume des Deux-Siciles était voué à un avenir durable, mais la lignée des descendants mâles de Roger s'éteignit à la troisième génération. A Roger II succéda Guillaume Ier et Guillaume II, dont la fille Constance, apporta le royaume à la dynastie des Hohenstauffen.

Arrivés au sommet de leur ambition, les fils de Tancrède ne perdirent pas le contact avec leur pays d'origine. Avant de partir pour l'Italie, Roger s'était fiancé à Judith, sœur de Robert de Grentemesnil, abbé de Saint-Evroult, descendante de la race des ducs de Normandie. A la suite d'une brouille grave avec leur parent, Robert de Grentemesnil et ses sœurs arrivèrent en Italie. Roger épousa sa fiancée.

Deux évêques de Coutances, Robert Ier et Geoffroy de Montbray, vinrent en Sicile, et obtinrent de leurs cousins émigrés, d'importants subsides pour la construction de leur cathédrale. Le dernier,

Digitized by Google

qui avait conçu le projet d'un monument à mettre en comparaison avec les grandes abbayes fondées à cette époque, dut à la générosité de ses compatriotes de pouvoir, de réaliser son rêve.

L'œuvre de Geoffroy de Montbray n'a pas entièrement péri. Les novateurs du XIIIe siècle l'ont rhabillée d'un vêtement nouveau, mais les dimensions, le plan d'ensemble n'ont pas subi de changement. Le noyau de maçonnerie édifié en 1050, caché presque partout sous une parure plus récente, apparaît encore sur quelques points, attestant la générosité pieuse des Normands chrétiens, devenus ducs de Pouille, comtes de Sicile, protecteurs de la Papauté, vainqueurs de l'Empire d'Orient, ancêtres lointains des dynasties européennes.

Lorsqu'eut lieu, au XIIIe siècle, la réfection de la cathédrale de Coutances, le souvenir des héros bienfaiteurs du diocèse qui les avait vus naître était encore vivant. Le maître de l'œuvre ne crut pouvoir mieux exprimer la reconnaissance des fidèles qu'en plaçant sur les pilliers des contreforts de la basilique les statues en pied des douze fils de Tancrède de Hauteville. Détruites à la Révolution, ces statues ont été restituées par une restauration récente.

Ces fils du Cotentin ne se rattachent pas seulement à notre sol par leur naissance. C'est là qu'ils ont été élevés. Deux générations de leurs ancêtres avaient habité le pays. C'est en prenant contact avec notre terre déjà vivifiée par la civilisation gallo-romaine, puis par des siècles de christianisme, que les fils de Rollon, que Tancrède, que Guillaume Bras de fer, Robert Guiscard, Roger et leurs frères, se sont préparés à leur œuvre de colonisateurs.

Un siècle plus tôt, leurs expéditions en Italie n'auraient pas eu d'autre lendemain que celle de Ragnar Lothbrock, leur compatriote payen, brigand énergique, mais incapable de fonder un organisme politique.

Au milieu du XIe siècle, au contraire, les conquérants de l'Italie avaient été les témoins d'une aspiration générale vers une civilisation plus parfaite dont les chroniqueurs nous attestent l'existence au lendemain de l'an mil. Ils en avaient profité : l'exemple qu'ils avaient sous les yeux les avaient préparés à leur tâche de fondateurs d'empires.

Robert Guiscard ne devait pas à la nature seule cette éloquence qui séduisit tant de ses contemporains, Roger, son goût pour les

Digitized by Google

édifices somptueux et durables. Ces dons s'étaient développés en Normandie au contact de gens intelligents, instruits, cultivés, qui dirigeaient eux-mêmes des constructeurs pourvus d'une certaine expérience. Parmi ces fondateurs d'abbayes, plusieurs étaient les proches voisins, les parents de Tancrède de Hauteville et de ses fils. Les chroniqueurs nous parlent de l'amour de Robert Guiscard pour les lettres, de la passion de savoir qui animait Roger. Ils avaient reçu en Normandie, qu'ils ne quittèrent qu'une fois parvenus à l'âge d'hommes, une éducation qui ne se bornait pas à l'apprentissage des armes.

Le lieu qui les a nourris, Hauteville-la-Guichard, qui rappelle à la fois le souvenir de celui qui en avait été le seigneur, et celui du plus célèbre d'entre les douze, qui perpétue un surnon, dû à une dextérité, à une faconde exceptionnelles, semble donc le plus propice à l'érection d'un monument qui commémore leur gloire.

Jusqu'ici, presque rien n'a été fait par notre pays pour rappeler la mémoire de ses enfants glorieux. Le « Souvenir normand » a pris une initiative à laquelle il semble temps de répondre. Il a déposé à Hauteville-la-Guichard la première pierre d'un édifice à ériger. Cette pierre a été offerte par S. M. le roi de Grèce, l'un des nombreux descendants des Robert et des Roger de Hauteville.

Ce don gracieux, provenant d'une personnalité aussi haute, témoigne du souvenir impérissable que la race des conquérants de l'Italie a laissé dans tout l'Orient. Ces « professeurs d'énergie » qui ont ressuscité la Grande Grèce là où avaient échoué avec leur puissance, les empereurs byzantins, créé une civilisation sur un sol dévasté par trois siècles d'occupation musulmane, et joué dans l'histoire du développement de l'Europe méridionale un rôle prépondérant, se sont survécu dans leur postérité. Une des filles de Robert Guiscard épousa l'héritier de la couronne impériale de Constantinople. Une autre femme du comte de Toulouse, est l'une des ancêtres directs de Marguerite de Provence, épouse de saint Louis, de qui descendent les Valois et les Bourbons d'Espagne et de France, et de Sicile.

Par Bohémond, son fils, le même Robert Guiscard compte parmi les ascendants directs de la maison de Savoie actuellement sur le trône d'Italie.

Roger, grand comte de Sicile, le cadet des fils de Tancrède, par

Digitized by Google

son arrière-petite-fille Constance, a donné naissance à plusieurs empereurs d'Allemagne, à Charles VII roi de France, au duc François de Bretagne, beau-père de Louis XII, à Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne. Il n'est guère de famille royale en Europe qui ne voie figurer Tancrède de Hauteville dans son arbre généalogique.

De tels souvenirs ont décidé quelques-uns de nos compatriotes à grouper en Comités d'organisation et de patronage les membres de l'Episcopat, les sommités de la science et des lettres. Grâce à ces concours ils espèrent élever, sur un terrain voisin de l'église de Hauteville, non loin de l'endroit où s'élevait, d'après une tradition locale très vraisemblable, le château d'où sont partis les douze frères, un monument dont le plan et l'importance seront naturellement subordonnés à la générosité des souscripteurs.

Sur cet édifice sera gravée une inscription relatant les hauts faits des Normands partis de Coutances au XIe siècle. Cette inscription, MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres seront priés de bien vouloir en rédiger le texte.

Exprimons l'espoir que l'appel adressé au public sera entendu, et que justice sera faite de cet impardonnable oubli dont nos valeureux compatriotes ont été l'objet dans notre pays (1).

Gaétan GUILLOT.

---

(1) Le Comité d'organisation a pour président M. de la Conté, conseiller-général, château des Mares, Saint-Sauveur Lendelin (Manche).

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

Si, du Rituel de Lyre, on passe aux bréviaires des religieux, les remarques deviennent de plus en plus intéressantes. Qu'on ne se figure pas cependant ces bréviaires semblables aux nôtres qui renferment tout l'office! Ceux du XIIe ou du XIIIe ne contiennent guère que les rubriques, les hymnes, capitules et oraisons. Un autre manuscrit donnait les psaumes que les moines, du reste, savaient par cœur; un troisième, nommé *lectionarium*, les légendes des saints. La bibliothèque d'Evreux possède deux bréviaires de Lyre (nos 117 et 122); les *Heures* de la Sainte Vierge (no 121); deux psautiers *psalterium cum canticis et hymnis* (nos 70 et 78); le martyrologe d'Usuard (no 17); un *lectionarium* (no 104); un *evangelarium* (no 68); un *antiphonarium* (no 89); *Vitæ sanctorum* (no 96), etc.

Les deux bréviaires (1) ont un calendrier qui sera publié avec celui du manuscrit 66, à l'appendice no 7, ainsi que les obits d'abbés qu'ils renferment. C'est dans le no 117 qu'au folio 290 se

(1) Ms. 117, XIVe siècle. Parchemin. 399 ff. 92 sur 70 millim. Rel. parchemin. — Ms. 122, XIVe siècle. Parchemin. 165 sur 115 millim. non relié, enveloppé dans 4 feuillets d'un graduel de la fête de saint André, notes sur 4 lignes. Ad Vesp. ℣. *Venite post me faciam vos fieri piscatores*, etc. — A. Chassant a publié la poésie française du feuillet 290 vo avec d'autres prières du XVe siècle dans un opuscule intitulé : *Oraysons très devotes, plaisantes et bien composées en l'honneur de la royne du paradis* (XIIIe et XVe siècle). Evreux. 1838. in-8o gothique.

Digitized by Google

rencontrent des prières françaises du XIVe siècle. D'abord *Je me confesse à Dieu*, etc. :

Dex a vos me faz ge confes
Et Sainte Marie après.
A toz sainz et à totes seintes
De cen que geai fet choses meintes
En pensée, en parole et en fet
Donc j'ai vers vos dex mult meffet
Por cen pri ge seinte Marie
Et toste sa compaignie
Seinz et seintes conjointement
Quil prient deu omnipotent
Por moi que il par sa pitié
Me regart et get de pechié
Me done par sa miséricorde
Lamor, la pex et la concorde. Amen.

Ensuite une pièce de vers, en l'honneur de la Sainte Vierge, qui se trouve également dans le manuscrit anglais dont nous avons parlé à la page 32, en supposant qu'il venait de Lyre, ce qui en est encore une preuve :

Dame Seinte Marie Reine gloriose
Porte de Paradis pucele graciose
Virge oies ma priere si com tu es pitose
Dame sus totes autres plesant et delitose.
Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, etc.

. . .

Mere deu debonnere dame de grant renom
Por les V seintes letres qui sunt en votre nom
Gardez moi mes V sens et me donnez I don
Que de toz mes pechiez par vos aie pardon.
Ave Maria, etc.

. . .

Deproiez votre fils por ma solution.
Et que ge aie à la mort vraie confession,
Que mame ne set pas mise a dampnation.
Mes puisse avoir en ciel parfete mansion.
Ave Maria, etc.

Digitized by Google

. . .

Dame ie vos requier o grant devotion.
S'il vos plest quer moiez de ma peticion.
Quer ge sai bien por voir sanz nule obiection
Par vos puet mame avoir de mort rédemption.
Ave Maria, etc.

. . .

A toi haute pucele à toi haute reine.
Soivent tuit pecheoors secors quiere et mecine.
Quer tu es la fonteinne et la seinte piscine
Qui toz pechiez esleue par la vertu divine.
Ave Maria, etc.

. . .

Let doz es douce dame de pes et de concorde.
De pitie de dolcor et de misericorde
Virge anceis que la mort angoisouse me morde
A ton filz jeshucrist me se pes et acorde.
Ave Maria, etc.

. . .

Tant por a este mame desmenere et glote
Ne gart lore que terre por mes pechiez menglote
Pucele debonere ma repentance escote
Les elz deu cuer mesclere piecea que ne vi gote
Ave Maria, etc.

. . .

A nemis en ses laz tenu ma mult grant piece.
Virge par ta dolcor de romples et de piece.
Dedaignes consentir iames tant me meschiece
Quen nule vilanie qui te deplese en chiece.
Ave Maria, etc.

. . .

Dame merci te cri que puisse avoir ta grace.
Les pechiez que iai fez me pardonne et efface.

Digitized by Google

Et si motroie et donne que iames ne face.
Pechie ne vilanie donc ge vers toi mesface.
Ave Maria, etc.

. . .

Virge douce pucele qui por humilite
Temple fus dignement de seinte trinité.
Esloigne de mon cuer orguil et vanite
Et i met vraie amor simplece et charite.
Ave Maria, etc.

. . .

Rose de grant biauté qui fenestre es et porte
De ioie permanable si com reison aporte.
Moi chetif pecheoor qui si me desconforte
Par ta seinte dolcor esleece et conforte
Ave Maria, etc.

. . .

Ma dame coronee qui asise es a dextre
De ton filz jhesucrist en la gloire céleste.
Sens et santé me donne, et bien viure et tel estre
Que te puisse seruir et amender mon estre.
Ave Maria, etc.

. . .

Pucele debonere qui nommee es marie
Par qui tote chose est sostenue et garie,
Oste moi lennemi qui souent me tarie,
Deffent moi de ses laz quil nait de moi baillie.
Ave Maria, etc.

. . .

Dame ie le te pri par la componction.
Que de ton filz eus quant soufri passion.
Esloigne de mon cuer male temptation.
Mame pren et mon cors en ta subiection.
Ave Maria, etc.

Digitized by Google

* * *

Dame en qui la sustance de tot le monde meint
Mult ont grant espérance en toi meintes et meint.
Ton chier filz ma créance deprie qu'il tant meint
Quabone repentance et bonne fin me meint.
Ave Maria, etc. Amen.

Ces prières françaises sont suivies de celle-ci, en latin, qui fait allusion à une vision de saint Bernard dans laquelle Marie lui apparaît et laisse tomber de son sein, dans la bouche du saint, quelques gouttes de lait (1). C'est le sujet d'un admirable Murillo au musée de Madrid. La pièce semble inédite (fol. 293) :

1

Pluat stilla
De mamilla
Gloriose virginis
Fundat rorem
Qui ardorem
Extinguat libidinis.

2

Qui archana
Parum sana
Mentis mee foveat
Et quod sordis
Est in cordis
Occultis removeat.

3

Mater Dei
Cordis mei
Dolorem considera.
Preces meas
Queso veas
Ad regentem sidera.

4

Interpella
Dei cella
Pro me tuum filium;
Et dignare
Meo dare
Dolori consilium.

5

Delictorum
Funestorum
In profundum corporis
Vivens male
Criminale
Quod nunquam alloqueris (?)

6

Sum primitus
Non sum purus
A reatu sanguinis
Involutus
Et pollutus
Fetore libidinis.

---

(1) Le ménologe de Clairvaux inscrit le miracle de la Lactation à la date du 13 mai, mais le chanoine Vacandard n'y voit que « l'expression concrète et réaliste d'un phénomène purement mystique et moral ». Il cite un poème à ce sujet, autre que celui de notre manuscrit et postérieur. *(Vie de saint Bernard,* t. II. p. 79).

Digitized by Google

7

Sum prophanus
Mendax, vanus
Sum tenax et cupidus
Sompnolentus
Temulentus
Detractor et invidus.

8

Sum superbus
Et acerbus
Carens pacientia
Quasi demens
Ira fremens
Paratus ad iurgia.

9

Plenus vanis
Ac prophanis
Cogitationibus
Dolo plenis
Et obscenis
Offendens sermonibus.

10

Et malorum
Qui tantorum
Mole pressus iaceo
Cuius rei
Causa dei
Sanctum nomen taceo.

11

Dignus parum
Ob mearum
Sordium congeriem
Que penarum
Eternarum
Mihi parant seriem.

12

Quarum metu
Madens fletu
Pectus cogor tondere
Et ex mentis
Penitentis
Motu planctum fundere.

13

Deum ora
Mortis hora
Ne dampner cum impiis
Sed coniungar
Atque fungar
Sempiternis gaudiis.

14

Caro mea
Prorsus rea
Penas michi cumulat
Et de corde
Puro sorde
Germen mali pululat.

15

Quasi natus
Ad reatus
Ita reus omnium
Mater clemens
Tuum gemens
Imploro auxilium.

16

Tu culparum
Diversarum
Pregravato cumulo
Mater prolem
Stella solem
Michi placa postulo.

Digitized by Google

17

Spes dolorum
Contrictorum
Sola consolatio
Quem honorat
Et adorat
Angelorum concio.

18

Tu cunctorum
Delictorum
Posse michi veniam
Ut te duce
Plenum luce
Ad regnum perveniam.
Amen.

Le calendrier (fol. 295) comprend, à gauche, cinq colonnes. La première *cyclus epactarum;* la deuxième *littera dominica;* la troisième *Kalendæ, nonæ, Idus;* la quatrième *propre des Saints, obits;* la cinquième si l'office se chante en chapes *in cappis*, à XII leçons, etc. A droite du feuillet dans un rectangle, surmonté de trois croix de Malte, à l'encre rouge et à forme triangulaire aux deux extrémités, est inscrit *le nombre d'or.*

Viennent ensuite, avec lettres majuscules ornementées, les cantiques *Benedicite; Benedictus; Magnificat; Nunc dimittis;* le Symbole de saint Athanase, les Litanies des Saints sur deux colonnes. On y remarque saint Taurin, saint Léger, saint Ouen, saint Maur, saint Evroult, saint Leufroy, etc.

Les hymnes sont souvent différentes de celles du Bréviaire romain, toujours à cause de la réforme opérée sous Urbain VIII. Aux vêpres de saint Michel l'hymne commence par *Tibi Christe splendor Patris*, etc.; celle des laudes débute comme de nos jours, mais varie au second vers :

Christe Sanctorum decus angelorum
Rector humani generis et auctor
Nobis eternum tribue benignus
Scandere celum.

Au romain : Christe, sanctorum decus Angelorum
Gentis humanæ Sator et Redemptor,
Cœlitum nobis tribuas beatas
Scandere sedes.

Il en est de même pour l'hymne de la Passion, que nous avons eu le plaisir de retrouver exactement semblable dans l'*Antiphonaire d'Evreux* de Mgr Rochechouart (t. II, p. 306, à Paris 1738, in-12). Mais l'office des morts (fol. 393) avec ses antiennes notées,

Digitized by Google

sur une portée de 4 lignes, tracées à l'encre rouge, n'a aucune variante et se termine à ces mots de la deuxième leçon des matines : *indica mihi cur me ita...*

Ce curieux manuscrit porte sur le feuillet de garde cette mention : « Henricus Omont Ebroicensis hoc ms. perlustravit, gallicasque preces a domino A. Chassant anno 1839 jam editas, et Liranum necrologium summa cura transcripsit, anno 1877 die 25 octobris. H. O. » On sait que Henri Omont, ancien élève du Lycée d'Evreux, est aujourd'hui conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Nationale et membre de l'Institut.

Le manuscrit 121 (1) est intitulé : « *Hore beate Marie virginis, secundum usum Lirensis monasterii, quas emit dompnus Johannes Panthou, religiosus ac baillivus dicti monasterii, anno Domini...* » Jean Panthou était prieur de Lyre en 1542, l'achat fait par lui est donc antérieur de quelques années et place ce volume dans le premier quart du XVIe siècle. — L'ordre suivi est le même que dans tous les livres manuscrits ou imprimés de cette époque. Seules les Litanies varient à cause de quelques saints déjà cités : saint Léger, saint Quentin, saint Ouen, saint Evroult, saint Columban, saint Wandrille, saint Leufroy, etc.

fol. 74 vo : psaumes de l'office des morts avec les leçons de matines, etc.

fol. 102 vo : *Orationes Sancti Gregorii papæ.*

fol. 104 : Oratio de B. M. V. *O illustrissima et excellentissima gloriosa semper Virgo Maria*, etc.

fol. 107 vo : Forma plenarie remissionis in mortis articulo. etc.

fol. 109 : Incipiunt benedictiones secundum usum beate Marie

---

(1) Ms. 121. XVIe siècle. Parchemin et papier. 124 ff. de 23 à 27 lignes à la page. 152 sur 85 millim. — Belle écriture avec lettres initiales rubriquées et ornées. Reliure ancienne gaufrée avec fleurs de lis aux quatre coins et fleurons dorés au milieu : dos fleurdelisé entre les nervures. — Le calendrier qui va du feuillet 1 à 11 est écrit sur papier et d'une autre main que le manuscrit qui commence au feuillet 12, sur parchemin. — De même à partir du feuillet 116 le papier revient avec l'écriture des premiers feuillets. — Je possède un *Officium Beatæ Mariæ*, imprimé à Paris en 1595, latin-grec, dont l'ordre est absolument celui du manuscrit 121, avec la prière de saint Grégoire : *Bone Jesu, verbum patris*, etc.

Digitized by Google

de Lyra, ordinis Sancti Benedicti *in dominicis et festis xij lection. in nostro ordine*, etc.

fol. 113 : Les dix commandements de la loy :

Ung seul dieu tu adoreras
Et aymeras parfaitement.

Dieu en vain tu ne jureras
Ne aultre pareillement.

Les dimenches tu garderas
En servant dieu devotement.

Pere et mere honoreras
Affin que vives longuement.

Homicide point ne seras
De faict ne vollontairement.

La voye d'aultrui tu nes [ras ?]
Ne retiendras à escient.

Luxurieux point ne seras
Ne lubricque pareillement.

Faulx tesmoignage ne diras
Ne mentiras aucunement.

Femme point ne désireras
Qu'en mariage seulement.

Biens d'aultrui ne convoiteras
Pour les avoir injustement.

L'hymne des laudes, composée par Fortunat, se retrouve au bréviaire de Claude de Sainctes et dans Ul. Chevalier qui, cependant, ne donne pas la strophe suivante :

Maria mater gratie
Mater misericordie
Tu nos ab hoste protege
Et hora mortis suscipe (1).

Au verso du feuillet 114 on lit ces recommandations : « Nous « prions pour lestat de leglise; premierement pour nostre Sainct « Pere le Pape, tous cardinaux, archevesques, evesques, abbes,

(1) Dans *Opera omnia* de J.-M. Thomasii, t. II, p. 384, il y a la même hymne, avec mention que cette strophe manque au ms. C. 13.

Digitized by Google

« prieurs, cures, chappelains, gens de religion et touttes gens « deglise de quelque estat qu'ils soient. Que Dieu les benisse et « conserve et mette bonne paix en nostre mere Saincte eglise et « les ames quil met au gouvernement puissent si bien inservir et « gouverner que ce soit au prouffit et sallut dicelles ames, Amen.

« Et appres nous prions pour le bras secullier et especiallement « pour le Roy de France, pour la Royne et pour leurs enfants et « pour toul leur bon conseil, desdits comtes, barons, chevalliers, « escuiers, gens de justice que Dieu par sa grâce... » (Le reste est effacé.)

Enfin sur la garde du volume on a collé la prière suivante, imprimée :

ORAISON DE MONSIEUR SAINCT HUBERT.

O glorieux Sainct Hubert d'ardenne
Qui de Dieu as loyer tel,
Que garder peux les corps de peine
Des biens-faicteurs de ton Hostel.
Contre la rage et danger tel,
Aller convient en ton Eglise
Pour estre de ce cas mortel
Préservé par ta grâce exquise
De la saincte estolle et divise
Que l'envoya le Roy Iesus,
Vueilles garder en ta franchise,
Tes bons confreres sans abus,
Si qu'ils ayent en leur devise
La gloire des heureux là sus... Amen.

La feste de Monsieur Sainct Hubert est le III iour de nouembre.

Un Bréviaire, dit *ad usum Ebroicensem* par M. H. Omont, manuscrit du xve siècle (n° 56), commence au folio 2 — le premier est illisible — par l'office de la Nativité de J.-C. — Au feuillet 17 : fête de saint Thomas de Cantorbéry, dont la *lectio 1^a* débute ainsi : « Quoniam, fratres Karissimi, de passione gloriosi martyris Thome Cantuariensi archiepiscopi qui non modo, etc. » — Puis office de saint Evroult : « Venerabilis igitur Ebrulfus admodum nobili

(1) Ms. 56. xve siècle. Parchemin, 178 ff. à 2 col. 233 sur 153 millim. 21 lignes environ à la page. Lettres rubriquées, filigranées d'une extrême finesse, rinceaux, fleurons, etc.

Digitized by Google

ortus prosapia Bajocasme urbis oriundus extitit. Quem parentes nimia educantes, etc. » Oraison : « Supplicationibus nostris omnipotens Deus, piissimas aures tuas inclina, ut qui sancti Ebrulfi confessoris tui atque abbatis, etc. »; ou : « Concede, misericors Deus, ut intercedente beato Ebrulfo confessore tuo atque abbate, ab omnibus nos digneris custodire adversis. »

fol. 39vo : à la généalogie *qui fuit Jesse* tête expressive de ce patriarche.

fol. 40vo : office de saint Maur. *Lectio 1a* : « Beatus igitur Maurus clarissimo senatorum gencie... etc. » Oraison : « Adesto, Domine, populo tuo ut beati Mauri confessoris tui abbatis merita preclara suscipiens ad impetrandam misericordiam tuam per eius patrociniis adjuvetur, etc. »

fol. 42vo : Saint Sulpice, évêque et confesseur. *Lectio 1a* : « Beatus quidem Sulpicius ortus claris parentibus, etc. » — Oraison : « Omnipotens sempiterne Deus claritate in hodierne celebritatis propitius respice ut quibus Sulpicii confessoris tui atque pontificis frequentare gaudemus supplicia, eo apud te intercedente cunctorum veniam peccatorum reportare mereamur. »

fol. 48 : Fête de sainte Agnès, tête de vierge.

fol. 57vo : Têtes grotesques.

fol. 72 : Saint Aubin. *Lectio 1a* : « Religiosorum vita virorum quantum est meritis, etc. »; *lectio 2a* : « Igitur Albinus episcopus Venetice regionis occeane, britannie et finis indigena, nec exiguis parentibus, etc. »

fol. 74vo : Saint Benoît (1), abbé. *Lectio 1a* : « Fuit virtute venerabilis gratia Benedictus et nomine, ab ipso puericie sue tempore, cor gerens senile, etc. » Au fol. 74vo, 75 et 75vo, lettre azurée, rehaussée d'or, tête de saint Benoît.

fol. 78vo : double tête; fol. 81, tête expressive.

---

(1) Le ms. 61, avec la règle de saint Benoît, offre au folio 1 une initiale A, dans laquelle est figuré saint Benoît, avec un moine prosterné à ses pieds. — XIIe siècle. Parchemin, 23 ff. 245 sur 145 millim. — Le ms. 67, également du XIIe siècle, traite le même sujet : *Bedæ presbyteri liber de temporibus*. Il est remarquable par ses initiales, fol. 1, 2, 62, etc. Parchemin, 83 ff. de 34 lignes, 232 sur 152 millim. Rel. peau blanche avec fermoir.

Digitized by Google

fol. 105 : Saint Leufroy. *Lectio 1ª* : « Beatus vir Leufredus iusta Gallias pago ebroicensi exortus est, sanguinis nobilitate conspicuus, parentibus christianissimis natus. Hic in adolescentia sua cum in vana mundi hujus gloria se exercere posset, totam militiam suam Domino vero regi devovit, magis cupiens pauperem Christum nudus ipse sequi quam diviciis seculi vestitus ad tempus, sicut flos feni florere, etc. »

fol. 107 : Lettre à 3 têtes remarquables de finesse; puis, 107vo grotesque.

fol. 108 : Tête de jeune fille. — Autres têtes ff. 113, 114, 116, 122, 126, 127, 148, 166, etc.

fol. 167vo : Saint Taurin. Quelques variantes, pour les leçons, avec le Bréviaire du XIVe siècle de la Société libre de l'Eure et avec celles publiées par L.-T. Corde (*La Châsse de Saint-Taurin*, 1866, in-4o). La Bibliothèque Nationale possède cinq manuscrits de la légende de saint Taurin. L.-T. Corde donne, après Ch. Lenormand dans sa fameuse brochure *Découverte d'un cimetière mérovingien*, le numéro 989 qui est du XIe siècle.

Le manuscrit s'arrête au 15 août, fête de l'Assomption.

Deux *psautiers* de Notre-Dame de Lyre (1) (mss. 70 et 78), l'un du XIe siècle et l'autre du XIIe, sont intéressants par leurs miniatures ou leurs lettres ornées. Au folio 66 du no 78 il y a, en effet, une miniature à pleine page représentant saint Georges terrassant le démon (160 sur 125 millim.); en regard : « Quid gloriaris in malicia qui potens es iniquitate » en capitales rustiques d'or, sur fond pourpre. De même au folio 28 du no 70, une superbe lettre initiale à *Quid gloriaris* (ps. 51), tête de monstre marin, arabesques à l'intérieur de la lettre, etc., ainsi qu'à la page 118 verso. Les couleurs employées sont : vert, rouge, bleu et or, filigranes jusque dans les marges.

Après les psaumes viennent, folio 111, les prières : le *Credo* de saint Athanase, le *Pater noster*, le Symbole des Apôtres, le *Gloria in excelsis Deo* et les Litanies, toujours sur deux colonnes, avec

(1) Ms. 70. XIIe siècle. Parchemin, 180 ff. 220 sur 140 millim. Rel. parchemin. Incomplet du commencement et de la fin. — Ms. 78, XIe siècle. Parchemin, 203 ff. 155 sur 220 millim. Rel. parchemin. Incomplet.

Digitized by Google

les noms des saints du diocèse, sauf saint Maur, saint Evroult, saint Leufroi, ajoutés, au XIVe siècle, dans la marge.

Enfin au folio 149 l'hymne de saint Evroult, notée en neumes et que Dreves (1), seul, a publié. La voici :

1

Summi regis potentia
Cuncta disponens sæcula
Divina spargit munera
Credentium per pectora.

2

Quo postulemus supplices
Ut nos illustret desides,
Quo simus apti capere
Donum supernæ gratiæ.

3

Cujus nitoris schemate
Ornati decentissime,
Laudes promamus inclitas
Ebrulpho sancto debitas.

4

Qui per iter monasticum
Pervenit ad æthereum
Excelsi throni thalamum,
Sanctorum consors civium.

5

Ebrulphe pater lucide.
Nostros clamores suscipe
Tuisque sacris precibus
Nos munda culpis omnibus.

6

Ut luce spiritalium
Resplendentes charismatum
In corde simus sobrii,
In carne semper liberi.

7

Tuoque nos precamine
Fac poli summa scandere,
Quo valeamus cernere
Jesum benignum sedule.

8

Sit regi regum Domino
Cum prole et paraclito
Imperium et gloria
Per sæculorum sæcula.

Une hymne à saint André débute de la même manière.

Le calendrier du nº 78 paraît avoir été à l'usage de l'abbaye de Tegernsee (Bavière) (2) et on y a marqué au 1er janvier le décès de Robert d'Aviron, ancien doyen du Chapitre d'Evreux (1228-1232),

---

(1) *Analecta hymnica*, tome XII, p. 108, d'après notre manuscrit de Lyre, nº 70.

(2) Voir quelques mots sur cette antique et considérable abbaye dans la *Revue Bénédictine*, avril 1912, p. 208. L'article est intitulé : *Les inscriptions dedicatoires des premières églises de Tegernsee sous l'abbé Fondateur Adalbert*, par Dom G. Morin.

Digitized by Google

3

Virgo sancta te precatur
Grex hic ut exaudiatur
  Ejus deprecatio
Ut ad regnum perducatur
In quo quisque deprecatur
  Diurno denario.
Amen (1).

III (fol. 4vo)

1

Gaude gloriosa
Morborum medela
Laude copiosa
Iustorum tutela
Tutela iustorum
Copiosa laude
Medela morborum (2)
Gloriosa gaude.

2

Via in viando
Viantes procura
Curia curando
Deviantes cura
Cura deviantes
Curando curia
Procura viantes
In viando via.

3

Prece preciosa
Precantes intende
Nec tenebrosa
Peccantes deffende
Deffende peccantes
Tenebrosa nece
Intende precantes
Preciosa prece.
Amen.

---

(1) Inédite, car Ul. Chevalier, qui la croit du XIIe siècle, ne dit pas qu'elle ait été publiée.

(2) Hymne du XIIe siècle peu connue, éditée par Pertz et Mone. Les poètes de cette époque, comme ceux des siècles suivants, se forgent, à plaisir, d'énormes difficultés dont ils triomphent plus ou moins. Ainsi dans le cas présent le premier mot de la strophe : *gaude*, en sera le dernier; le second : *gloriosa*, devient l'avant-dernier; le 3e *morborum* et le 4e *medela*, formeront le 7e vers : *medela morborum*. Même tour de force pour le 3e et 4e vers, dont le 5e et le 6e seront, en sens inverse, la reproduction.

Digitized by Google

IV (fol. 156) (1)

1

Salve, celi janua
Porta paradisi
Vervecis ingenua
Genitrix occisi
Nudis extas pallium
Egris medicina
Flos florum convallium
Rosa sine spina.

2

Vitri non integritas
Sole violatur
Nec tua virginitas
Partu defloratur
Nec tua preconia
Des oblivioni
Sis pro nobis domina
In conspectu throni.

3

Castitatis lilium
O virgo Maria
Interpella filium
Mediatrix pia.
Ut a sordis vitio
Nos purget virtute
Sicque celi gaudio
Nos donet salute.

Amen.

Enfin, au verso de ce feuillet, se trouve le vieux *Noël* suivant, publié par Dreves :

1

Congratulamini
Marie Virgini
Cuncti catholici
Qui fertis Domini
Vasa, mundamini
Vos omnes clerici.

2

Laudantes virginem
Que Deum hominem
Fert virgo pariens
Fontem, originem
Boni, dulcedinem
Amarum nesciens.

3

Istis exultemus
Illis insultemus
Qui sint increduli
Deo jubilemus
Matrem collaudemus
Istius parvuli.

4

Populus gentium
Vadens per devium
Videt nunquam lumen
Dum matris gremium
Portat mancipium
Quod est verum numen.

(1) Hymne publiée par Pertz et Mone d'après le manuscrit de Lyre qui, seul, l'a conservée.

Digitized by Google

5	6
Natus est parvulus	In hac miserie
Nobis infantulus	Valle, nos hodie
Omnibus gaudium	Mater nos conforta
Fons hic fit rivulus	Misericordie
Arbor ramunculus	Fons, vena veniæ
Per carruca pium.	Felix celi porta.
	Amen.

Les autres hymnes commencent ainsi :

fol. 3vo : Salve, virgo, vere domina celorum, nostri miserere.....
publiée par Pertz VIII, 376 et Mone II, 449, d'après ce manuscrit.
fol. 11 : Spiritus et alme orphanorum paraclite.....
très commune et très répandue.
fol. 12 : Exultet aula celica
Letetur mundi machina
Dum refert solis orbita
Nicholai solempnia.

A la suite on lit ces mots : « Anno Domini M̃C̃C̃L̃ĨĨ, vj idus julii « receperunt dominus prior de Warham et monachi qui cum eo « erant... concesserunt ei participationem omnium bonorum... (1) « qui fient in ecclesia sua in perpetuum, tam in vita quam in « morte et cum dies ipsius ad illorum notitiam pervenerit, memo-

(1) Il s'agit ici d'une association de prières comme Lyre en avait avec le Bec, le chapitre d'Hereford et d'autres abbayes, mentionnées dans un manuscrit indiqué par Montfaucon sous ce titre : *Associationes Monasteriorum cum Lirinensi Cœnob*, in-4o. *(Bibl. Biblioth.*, t. II, p. 1261.)

Un manuscrit de Saint-Evroult (Bibl. nat., 10062, fol. 78-81) donne le nom de toutes ces abbayes avec les prières consenties. Voici celles du diocèse d'Evreux :

Pro defunctis Sancte Marie Lirensis VII officia.
» » Sancti Petri Castellionis » » . Même note pour Saint-Taurin d'Evreux.

Le Bec devait 30 messes chantées, Bernay 7 messes ainsi que Cormeilles et Préaux. Au fol. 80, on lit : « Hoc etiam Rogerio de Lira, monacho Becci, concessimus. »

fol. 81 recto : « Pro Tusteno monacho de Lira, audito obitu ejus, cantabit unusquisque nostrum tres missæ et ipse similiter pro nobis. »

Digitized by Google

« ria de eo fiet in ecclesia et in capitulo et nomen ejus fuerit « martirologio annotatum, etc. » On a vu (p. 160) que *Wareham* était un prieuré d'Angleterre relevant de Notre-Dame de Lyre.

fol. 157vo : Spe mercedis et corone || stetit Thomas in agone.....
fol. 159vo : O domina dominatrix || illumina, vite datrix.....
publiée par Pertz, VIII. 376, et par Mone, II, 449, d'après notre manuscrit.

Le manuscrit 57 donne également le martyrologe d'Usuard avec la règle de saint Benoît, et, au folio 139, une liste des abbés de Lyre, depuis Robert du Châlet jusqu'à Simon de Monceaux, 31e abbé (1).

L'unique *lectionarium* (2) de Lyre commence à la veille de la Nativité : « Lectio 1a secundum Matheum. In illo tempore cum esset desponsata mater, etc. » Ce manuscrit du XIIIe siècle, à deux colonnes, mesure 380 sur 270 millimètres, contient 251 feuillets en parchemin et ne donne lieu à aucune observation.

Il en est de même pour l'*Evangeliarium* (no 68) du XIIe siècle, sauf deux notes. Une au folio 2 : « Reliquie sancti Petri apostoli, « unus dens. He reliquie fuerunt archiepiscopi Arnoldi, et ipse « unciam auri Rome emit. Ego vero Winnocus, servus servorum « Xpisti, post obitum ejusdem episcopi Godrico de tiam derquinc « ipsius cenobii manu mea inde precium dedi, scilicet medieta- « tem uncie auri; habet vero simul de sepulcro Xpisti. » (XIIe s.) L'autre note est au folio 140 : « Iste liber constat Ric [ardo] Blacwylle », en écriture du XIIIe siècle. Le volume a 143 feuillets de 24 lignes à la page, mesurant 250 sur 150 millim., avec lettres ornées, titres rubriqués, etc.

Après l'*antiphonarium* du XIIIe siècle (3), vient le manuscrit des *Vitæ Sanctorum* du XIIe, no 96, avec 111 feuillets de 265 sur 180 millim. Il commence par la vie de saint Nicolas, représenté dans

---

(1) Ms. 57. XIIIe siècle. Parchemin. 139 ff. de 23 à 24 lignes. Lettres multicolores, filigranes, titres rubriqués. 232 sur 163 millim. Rel. parchemin.

(2) Ms. 104. XIIIe siècle.

(3) Ms. 89. XIIIe siècle. Parchemin. 237 ff. 285 sur 195 millim. Rel. peau blanche. Les fol. 27, 31, 71, 108, 147, 199, 228, 230 et 233 ont été lacérés.

Digitized by Google

l'intérieur de la première lettre, mitre en tête et crosse à la main.

Au folio 24 un moine du Bec raconte les miracles opérés par saint Nicolas, avec une histoire de la fondation de la célèbre abbaye, histoire reproduite par Robert de Torigni dans sa Chronique. L'endroit où se sont produits ces miracles est parfois indiqué, comme celui de Brionne (fol. 30) : « Brionensi castro qui abest a supradicto Beccensi cenobio fere miliario, fuit quidam vir nomine Isoardus pater Noberti patris Roberti Cementarii qui extitit monachus in memorata ecclesia a quo didicit hoc ille qui hæc scripsit... » Plus loin (fol. 34), récit d'un miracle arrivé à Malleville-sur-le-Bec : « Quidam vir Goscelinus nomine de villa quæ vocatur Mala villa sita in pago rothomagensi, ardens, etc. Hoc actum est anno ab Incarnatione Domini M̊C̊X̊I̊, mense decembri qui est apud ebreos X, apud nos vero XII, regnante Domino nostro Jesu Christo. »

Deux autres miracles eurent lieu à Pont-Saint-Pierre. Le premier se rapporte à un certain Hugues de Pont-Saint-Pierre qui obtint de saint Nicolas, grâce aux prières de son épouse, de venir terminer ses jours en Normandie, quoiqu'il fut mort dans un lieu « qui ob nomen magni loci qui ibi defluit lacus Losona vocitatur ». Le narrateur affirme tenir ce miracle du fils du bon Hugues, moine à l'abbaye du Bec (1).

Le second miracle se rapporte à deux jeunes gens qui, la nuit, volèrent de l'argent mis en dépôt dans l'église Saint-Nicolas par une femme du pays. A plusieurs reprises ils s'efforcèrent de s'enfuir dans la forêt et toujours ramenés par une force invisible, près de l'église, finirent par enfouir le trésor dans un jardin, où il fut retrouvé.

---

(1) Aug. Le Prévost a donné une partie du texte dans ses *Notes* (t. II, p. 597-598) d'après le ms. 19 de la Bibliothèque d'Alençon; — M.-A. Joly en a donné une traduction partielle dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* (t. IX, 1881) et M. Gustave Prévost dans *L'Eglise et les campagnes au moyen âge* (p. 66-67). Enfin M. l'abbé Porée dans son *Histoire de l'abbaye du Bec* (t. I, p. 35, note 3) et surtout M. Louis Régnier dans sa notice sur *L'Eglise de Pont-Saint-Pierre* (p. 6-7) en ont parlé et le dernier auteur en a tiré toutes les conclusions archéologiques que comporte ce curieux récit.

Nous donnons les deux miracles à l'*Appendice* nº 9.

Digitized by Google

Pris de scrupule pour tous ces faits merveilleux, craignant d'avoir été trop crédule et de transmettre à la postérité des erreurs, le bon moine du Bec allait détruire son précieux manuscrit lorsque, par une indéniable protection de saint Nicolas. il échappa lui-même à une mort certaine *anno ab Incarnatione M̊C̊X̊X̊V̊ mense augusto mediante* (fol. 37).

Cette histoire se termine par deux miracles similaires arrivés, l'un à Montfort (fol. 44vo), l'autre au prieuré de Beaumont-le-Roger (fol. 45), alors desservi par des chanoines.

Après les leçons pour la translation de saint Nicolas, vient au feuillet 49 la vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, avec ces distiques :

Clare sunt valles, sed claris vallibus abbas
  Clarior, his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis, et clarus honore,
  Clarior eloquio, religione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum
  Clarior exultat spiritus ante Deum.

Puis, folio 80, un psautier de la Sainte Vierge composé par un moine de Pontigny qui a pris un verset de chaque psaume afin d'en faire l'application à la Reine du Ciel :

Suscipe, regina celi, que mente benigna
  Cantica de psalmis offero sumpta sacris.

Ave lucerna seculi
Beati cujus oculi... etc.

Comme les XIIe et XIIIe siècles chantèrent la Vierge Marie aussi bien dans les poésies que dans les sculptures des basiliques!

* * *

ÉCRITURE SAINTE. — On ne sera pas étonné des nombreux manuscrits, relatifs à ce sujet, entre les mains des moines de Lyre. D'abord une magnifique Bible, en deux volumes in-folio, ainsi mentionnée dans le catalogue du XIIe siècle :

Isti libri in hac ecclesia continentur in duobus voluminibus que vocantur Bibliotheca divinarum scripturarum.

1. — In primo volumine continentur isti libri : Genesis, Exodus, Levi-

Digitized by Google

ticus, Liber Numeri, Deuteronomium, Liber Jesu Nave, Liber Judicum, Liber Ruth, Liber Regum IIII, Ysaias, Jeremias, Ezechiel, Daniel, Liber duodecim Prophetarum, scilicet : Osee, Johel, Amos, Abdias, Jonas, Micheas, Naum, Abbacuc, Sophonias, Aggeus, Zacharias, Malachias.

II. — In secundo isti : Liber Job, Libri Salominis tres, scilicet : Proverbia, Ecclesiastes, Cantica canticorum, Liber Sapiencie, Liber Jesu filii Sirach, qui appellatur Ecclesiasticum, Libri Paralipomenon duo, Liber Tobie, Liber Judith, Liber Hester, Liber Esdre, Libri Machabæorum II, Psalterium David. — Hii sunt libri novi Testamenti : Liber Actuum apostolorum, Apocalipsis Johannis, Epistolle canonice VII, scilicet Jacobi Ia, Petri IIe, Johannis IIIe, Jude Ia, Epistole Pauli XIIII, Libri IIIIor evangelistarum, scilicet : Mathei, Marci, Luce, Johannis.

In hac Bibliotheca deest Psalterium quod sanctus Jeronimus transtulit de hebreo in latinum, verbum ad verbum, et liber qui appellatur Pastor, qui non est in canone.

Cette Bible, remarquable par ses miniatures, est conservée à la Bibliothèque de Rouen (mss. 2-3) et figurait à l'exposition du millénaire normand. Elle est du XIe siècle, sur parchemin, mesure 464 sur 245 millim., avec 231 et 206 feuillets. On y rencontre quelques indications stichométriques. Prêtés par les bénédictins de Lyre à leurs confrères de Saint-Ouen, avant la Révolution, ainsi qu'une vingtaine d'autres, ces manuscrits, après la suppression des ordres religieux, sont devenus la propriété de la capitale normande.

Sur le texte biblique, le moyen âge, à l'instar des Pères de l'Eglise des premiers siècles, s'appliqua souvent à faire des gloses conservées dans les bibliothèques monastiques.

Les *Postillæ* (1) de Nicolas de Lyre, avant tous les autres commentateurs, quoiqu'il ne fut pas bénédictin, devaient se trouver

---

(1) Ms. 97 d'Evreux. — XVe siècle. Parchemin. 271 feuillets à 2 col. 290 sur 200 millim. Rel. veau. Miniatures aux fol. 140, 140vo, 141, 141vo, 142, 143, 144, 145vo, 147, 161 et 196. Le titre est celui-ci : *Nicolai de Lyra postilla in Pentateuchum.* Les autres manuscrits existaient encore à Lyre quand Montfaucon fit son catalogue. Après le premier il mentionne :

Postilla ejusdem in Josue, Judicum, Ruth, Regum, Paralipomenon, Esdræ, Nehemiæ et Esther, in-fol.

» » *in Job et Psalm.*, in-fol.

Digitized by Google

en grand honneur dans l'abbaye de Lyre. Une copie faite par Nicolas Guy, ami de Raoul Bouvier d'Angers qui la corrigea de concert avec maître Jacques Maugny, à Narbonne, porte la date de 1455 *mense martio*. Ce Raoul Bouvier, autrefois élevé à la dignité d'Evêque de Beziers et d'Agde à cause de l'éminence de sa doctrine et de ses vertus, puis vicaire général de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux et abbé commendataire de Lyre, offrit ce riche manuscrit à notre abbaye, avec six autres contenant l'exposition littérale et mystique, du même Nicolas de Lyre, sur la Bible. Vingt saluts d'or avec un calice de vermeil accompagnaient ce don généreux, à condition de faire pour lui et ses successeurs, un obit solennel le sept des ides de juillet.

Un manuscrit conservé à Rouen (n° 35) renferme la *Genesis* avec glose marginale et interlinéaire ; au folio 3, huit médaillons formant un I et représentant la création ; XIIIe siècle, avec 141 feuillets de 335 sur 228 millimètres en parchemin.

A la même bibliothèque se trouvent trois autres manuscrits (1) (40, 45, 46) donnés par maître Etienne de Reims à l'abbaye de Lyre, au XIIIe siècle, et qui renferment une glose sur l'*Exode et le Lévitique* (n° 40) ; — sur les *Nombres*, *Josué*, *les Juges* (45) ; — sur le *Deutéronome*, *Ruth*, *Tobie*, *Judith*, *Esther* (n° 46).

Quatre manuscrits encore sont des gloses sur le prophète *Isaïe*,

---

Postilla ejusdem in Tobiam, Baruch, Judith. libr. Machabeorum, Sapientiæ et Ecclesiasticum, in-fol.

» » *in Parabolas Salomonis, Cant. Canticorum, Ecclesiasten, Isaiam, Jeremiam, Ezechielem, Danielem et in 12 Prophetas minores*, in-fol.

» » *in universum Testamentum novum*, in-fol. — In calce hujus libri additur quæstio ejusdem autoris *contra Judæos de adventu Messiæ*.

Item *tractatus de visione divinæ essentiæ ab animabus Sanctis*.

(*Biblioth. Bibliothecarum*, t. II, p. 1257.)

(1) Ms. 40. XIIIe siècle. Parchemin. 243 feuillets, 322 sur 218 millim Rel. mod. — Ms. 45. XIIIe siècle. Parchemin. 225 feuillets, 326 sur 220 millim. Rel. mod. — Ms. 46. XIIIe siècle. Parchemin. 145 feuillets, 315 sur 220 millim. Rel. peau blanche.

Digitized by Google

trois d'Evreux (nos 14, 21, 69) (1) et un de Rouen (no 67); un sur *Jérémie* (74 de Rouen) donné par Luc, évêque d'Evreux, grand bienfaiteur de Lyre; — un sur les livres *Sapientiaux* (no 63, Rouen) (2); — deux sur *le Cantique des Cantiques* (nos 9 et 14, Evreux) (3); — enfin de Cassiodore *expositio in psalmos* (4) (493-495, Rouen). Le copiste de ce dernier, Richard Gautier, a mis une souscription en vers à la fin du premier et du troisième volume :

I. Libri, scriptorem donet mercede be
Qui celis residet per quem sunt cuncta cre } ata
Gaute, scrib } atur si sciri nomen am
Posteris add } atur ut nomen sic habe } atur
Car post *ri* veniat, post *car*, *dus* deinde sequ } atur
. . . . . .

III. Pro scriptore roget qui librum perlegit } istum
Donarique sibi poscat pro munere cr
Dum vivit vivat sanus, sit prospera v } ita
Virtutisque colat vitiorum labe sop
Anglicus est scriptor, Gauterius est sibi n } omen
Pro mercede bonum Dominus sibi conferat

(A suivre).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

---

(1) Ms. 21. XIIIe siècle. Parchemin. 146 feuillets de 180 sur 150 millim. 32 à 36 lignes à la page. Rel. peau blanche. — Ms. 69. XIIe siècle. Parchemin. 85 feuillets, 260 sur 188 millim. Lettres ornées, rouges, vertes, filigranes; lettres remarquables aux ff. 29, 64, 65, etc. — Ms. 14. XIIIe siècle. Parchemin. 132 ff. 182 sur 140 millim. couv. peau.

(2) Ms. 67. XIIIe siècle. Parchemin. 99 feuillets, 260 sur 180 millim. Rel. peau blanche. — Ms. 74. XIIIe siècle. Parchemin, 143 feuillets, 338 sur 215 millim. Rel. mod. — Ms. 63. XIIIe siècle. Parchemin, 182 feuillets, 328 sur 230 millim. Rel. peau blanche.

(3) Ms. 9. XIIe siècle. Parchemin. 162 ff. 180 sur 125. Rel. peau avec ais de bois. Initiales azurées et rubriquées. — Ms. 14, *supra*, note 2.

(4) Ms. 493-495. XIIIe siècle. Parchemin. 144, 138 et 108 feuillets à 2 col. 375 sur 255 millim. Rel. mod. Ce sont trois superbes manuscrits avec lettres initiales de toute beauté. Les bénédictins de Lyre s'étaient dépouillés, au profit de leurs confrères rouennais, de leurs plus précieux manuscrits, avec espoir de retour, cependant.

Digitized by Google

LES RÉCENTES MONOGRAPHIES EN NORMANDIE

(1909-1912)

I

Incontestablement ce sont les monographies qui constituent la partie la plus importante des travaux d'histoire locale. Une bibliographie régionale doit donc s'en préoccuper d'une façon toute spéciale. Pour notre province, les meilleures monographies qui ont paru jusqu'en 1909, ont été signalées et appréciées par M. Prentout dans son étude si remarquable sur la *Normandie* (1). Mais depuis lors, de nouvelles monographies ont été publiées. Nous voudrions les faire connaître, en marquer les caractères et indiquer les principes qui doivent diriger les travailleurs.

Quoique la division du travail tende à s'accentuer, nous avons encore des monographies générales, la monographie d'une ville, Valognes (2), de deux bourgades Isigny-sur-Mer (3),

---

(1) 1 vol. 1910, 126 p.

(2) Abbé J. L. Adam, *Etude sur la ville de Valognes* (Manche), Valognes considérée au point de vue géographique et historique, archéologique et monumentale, économique et scientifique. 1 vol. 1912, VIII-503 p. Il faut encore signaler l'*Histoire de Mortain* de M. Hipp. Sauvage, 1 vol., 1909, 77 p.

Nous signalons de plus des monographies qui ont un caratère moins scientifique : *Un coin de Normandie, Pont-Audemer et ses environs*, publié par le Comité d'Initiative de la Basse-Risle. 1 vol., Paris (s. d.); *Rouen et la Haute-Normandie* (Seine-Inférieure et Eure), livret guide par la même Société. 1 vol. Rouen, 1909; Henri Turgis, *Guide du Touriste à Verneuil-sur-Avre, son histoire, ses curiosités*. 1 vol. Verneuil, 1909, 4 pl. h. t. (cf. André Hallays, *En flânant, Verneuil-sur-Avre, Journal des Débats*, 12 août 1910); G. Fossey et G. Longnon *La Haute Normandie*, 1 vol. s. d. (1912). Collection des guides artistiques et pittoresques des Pays de France publiés sous la direction de L. Dimier.

(3) Abbé L. Huet, *Histoire civile, religieuse et commerciale d'Isigny* (Calvados). 1 vol. Caen, 1909, VIII-333 p.

Digitized by Google

Balleroy (1), de plusieurs communes rurales, Biéville-sur-Orne (2), Nacqueville (3), Saint-Marcouf-de-l'Isle (4), Tourouvre (5), mais d'ordinaire les auteurs se cantonnent dans une période restreinte, nous avons les monographies d'Avranches (6), de Flers (7), de Fécamp (8) pendant la Révolution, du Havre entre trois Révolutions (9) 1789-1848) et pendant la guerre de 1870, de Caudebec-les-Elbeuf à ses origines, etc., etc.; par contre certains auteurs ne craignent pas d'embrasser dans leur étude, tout un département

---

(1) Abbé Aubert, *Histoire de Balleroy* (Calvados), *jusqu'au XIXe siècle*. 1 vol. Caen, 1912, 378 p. 4 gravures.

(2) J. Morel, *Biéville-sur-Orne, histoire d'une petite commune du Calvados*. 1 vol. Caen, 1911, 415 p., un croquis, 10 phototypies.

(3) Abbé A. Hue, *Histoire paroissiale de Nacqueville* (Manche). 1 vol. Cherbourg, 1909, 124 p.

(4) Abbé A. Couillard, *Livre paroissial de Saint-Marcouf-de-l'Isle* (Manche), Notes sur l'histoire générale de la paroisse, Clergé parosisial, Familles seigneuriales et nobles de Saint-Marcouf : Listes et Notices, Appendice. 1 vol. Evreux, 1910, 407 pages.

(5) Abbé L.-V. Dumaine, *Tourouvre* (Orne) *et ses environs*. 1 vol. Montligeon, 1912, II-372 p.

Mous nous sommes bornés à citer les principales monographies. On trouve des éléments de monographies dans des revues et dans des mémoires des Sociétés savantes. Nous signalons de Chollet, *Courmesnil-Malnoyer* (Orne) (Bulletin de la Société archéologique de l'Orne, juillet 1910, p. 435-456), de R. Duquesne, la *Légende de l'histoire à propos de Notre-Dame de Montfort* (Eure), (extrait de la Normandie). 1 vol. 1909. Nous mentionnons à nouveau la *Monographie d'un canton type* de M. Ed. Michel, 1. vol. 1910; J. Tardif, *Saint-Pair-sur-Mer au XIVe siècle*, 1 vol. 1911, 43 pages; abbé Goudier *Esquisse sur l'histoire de Lisieux pendant le XIXe siècle*, 1 vol., Bayeux, 1911.

(6) Félix Jourdan, *Avranches* (Manche), *ses rues et places, ses monuments, ses maisons principales, ses habitants, leurs professions pendant la Révolution*. 1 vol. Avranches, 1909, 512 p.

(7) Surville, *Flers* (Orne) *pendant la Révolution*. 1 vol. Flers, in-4° 68 p. avec 2 colonnes.

(8) De Baurepaire, *Fécamp* (Seine-Inférieure) *pendant la Révolution*, (Mémoires, Académie de Rouen, 1911, pp. 417-443).

(9) Roger Levy, *Le Havre* (Seine-Inférieure) *entre trois Révolutions* (1789-1848). 1 vol. Paris, 1911.

Digitized by Google

ou bien un canton, nous avons la monographie de l'Eure avant la Révolution (3), du canton de Passais pendant la Révolution (4), du Cotentin et de l'Avranchin sous les ducs de Normandie (5). D'autres au contraire concentre leurs efforts sur un point déterminé de la vie d'une ville, d'une commune, ou sur une simple question, et assez souvent pendant une période peu étendue : nous avons les monographies de l'Abbaye de Jumièges (6), de l'Église de Notre-Dame d'Ecouis (7), autrefois collégiale, des Etablissements

---

(1) Louis Brindeau, *Les Evénements de 1870-1871 au Havre* (Seine-Inférieure), t. I, 15 juillet 1870-25 janvier 1871, 1909, XXXII-406-49 p.

(2) H. Saint-Denis, *Essai sur les origines et la topographie d'Uggate* (Caudebec-les-Elbeuf, Seine-Inférieure). 1 vol. 1910, 710 p.

De cette étude nous rapprochons les études suivantes moins étendues : L. Coutil, le *Trésor gallo-romain d'Acquigny et les trésors de monnaies romaines découvertes dans l'Eure* (Société libre de l'Eure, 1909) ; A. Desloges, le *trésor romain et la villa romaine d'Ambenay* (Eure) (Société Libre de l'Eure, 1909); L. de Vesly, *les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*. 1 vol. Rouen, 1909.

(3) P. Duchemin, le *Département de l'Eure avant la Révolution*, t. II, Rouen, 1912.

(4) Hamon, La *Vie municipale dans le canton de Passais* (Orne) *pendant la Révolution*, thèse de doctorat en droit. 1 vol. Rennes, 1909, 316 p.

(5) Chesnel *Le Cotentin et l'Avranchin* (département de la Manche) *sous les ducs de Normandie* (911-1204) ; institutions et état social de la Normandie, 1 vol. Caen 1912. IV-260 p.

(6) Roger Martin du Gard, *L'Abbaye de Jumièges* (Seine-Inférieure), étude archéologique de ses ruines. 1 vol. Montdidier, 308 p.

Nous signalons à cette occasion : Abbé Chevallier. *L'Abbaye de Fontaine-Guérard* (Eure) (Annuaire des cinq départements de Normandie, 1909, p. 193-200); Abbé Archelet, *Une Abbaye de Bénédictine, Verneuil* (Eure). 1 vol. Bar-le-Duc, 1911 ; R. Anchel, *Quelques notes sur l'Abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux*, 1 vol. Evreux, 1911.

(7) Louis Regnier, *L'Eglise Notre-Dame d'Ecouis* (Eure), *autrefois Collégiale* (Société des Amis des Arts 1908-1912); du même auteur, *l'Eglise Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre et les châteaux de Douville et de Loyenpré, l'église d'Ecouis, le donjon de Neaufles* (Annuaire des 5 départements de Normandie, 1909) *l'église paroissiale du Bec-Hellouin*

Digitized by Google

de Charité d'Eu (1), des hospices fondées au Comté d'Eu (2), des châteaux de Gratot (3), de Régneville (4), des familles de Longueville (5), de la Rivière (6), de Touchet (7), de Tournebu (8), de l'Arsenal du Havre pendant la Révolution (9), d'un port normand sous la Révolution et l'Empire (Dieppe) (10), de l'Instruction à Caen pendant le XVIIIe siècle et la Révolution (11), des billets de

---

et ses objets d'arts (Almanach de l'arrondissement de Bernay, 1910), *Notes sur l'abbaye de la Lucerne au diocèse d'Avranches*, 1 vol., 1911.

Par ailleurs il faut signaler du Chanoine Porée, l'*église abbatiale de Bernay*. 1 vol. Caen, 1910; de l'Abbé Blanquart, *Epitaphes et inscriptions du XIIIe au XVIIIe siècle recueillis dans le canton d'Amfreville-la-Campagne*. 1 vol. Rouen, 1909; d'Armand Trève, *Silhouettes d'églises de Cherbourg*. 1 vol., Cherbourg 1911; de l'abbé Goudier; *Mémoire sur la cathédrale de Bayeux*, 1 vol. Bayeux, 1911.

(1) Abbé Legris, *Etablissements de Charité d'Eu* (Seine-Inférieure), 1 vol. 1909, Eu, 158 p.

(2) Abbé Legris, *Les Hospices fondés au Comté d'Eu par Mademoiselle de Montpensier, Eu, le Tréport, Blangy, Criel* (Seine-Inférieure). 1 vol. Eu, 1910, 128 p.

(3) E. Sarot, *Le chateau de Gratot (Manche), étude descriptive et Coutances*, 1 vol, Coutances, 1911.

(4) E. Sarot, *Le chateau de Régneville*, (Manche), 1 vol. Coutances, 1912.

(5) *Une famille Normande à travers mille ans. Histoire généalogique de la maison de Macy de Longueville*, 1 vol., Coutances, 1910, CXXXIX-554 p.

(6) Abbé Alix *Généalogie de la famille de la Rivière*, 1 vol. Caen, 1911.

(7) Marquis de Touchet, *Histoire généalogique de la maison de Touchet*. 1 vol. Caen, 1911, 466 p.

(8) *Recherches historiques et généalogiques sur la maison de Tournebu*, 1 vol., 1911, 199 pages.

(9) Ph. Barrey, *L'Arsenal du Havre pendant la Révolution* (1789-1801). 1 vol. Le Havre, 1909). Nous signalons du même auteur, la *Représentation commerciale du Havre, au XVIIIe siècle*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

(10) Gerges Lebas, *Histoire d'un port normand sous la Révolution et l'Empire* (Dieppe), vingt années de guerres maritimes, les Corsaires de la Manche, la Pêche. 1 vol. Dieppe, 1912, 409 p.

(11) Pouthas, 3 vol. Caen, 1909-1912.

Digitized by Google

confiance à Caen pendant la Révolution (1), de la peste à Alençon et dans le département de l'Orne avant et après la Révolution (2), d'un cours provincial d'accouchement dans la généralité d'Alençon à la fin du XVIIIe siècle (3).

II

Ce qui apparaît dans ces travaux, c'est que les auteurs ont eu une *préoccupation scientifique* : ils fournissent leurs références même quand ils se contentent d'exploiter les études qui ont déjà paru; le plus souvent ils ont recours aux sources, connaissent assez bien les documents qui sont à leur portée et qui se trouvent dans les archives communales et dans les archives privées de la région; de la sorte des renseignements importants nous sont fournis; en particulier, pour ne citer que quelques exemples, les archives de la famille de Bricqueville à Isigny et du château de Fontenay, ont été bien utilisées par MM. Huet et Couillard.

Quelques auteurs ont fait des dépouillements sérieux aux archives départementales et nationales, tels le général Morel, MM. Aubert, Barrey, Lebas, Legris, Hamon. Aucun d'eux n'a eu la pensée de faire des recherches dans les archives étrangères. Or elles s'imposaient pour quelques travaux, notamment pour les monographies de l'Arsenal du Havre pendant la Révolution et d'un port normand sous la Révolution et l'Empire (Dieppe). Le *Record Office* à Londres aurait procuré maintes indications précieuses. Nous regrettons qu'elles aient été négligées. Les travaux, qui sont déjà très remarquables, auraient gagné en valeur. Toutefois nous ne sommes pas surpris de cette lacune dans la documentation M. Levy Schneider dans son étude sur *Jeanbon Saint-André* (4), qui est un monument d'érudition, a ignoré cette source capitale pour l'histoire de la marine française pendant la Révolution et l'Empire.

---

(1) Beranger, *Les Billets de confiance, émis par la société patriotique de Caen*, 1791-1795. 1 vol. 1911.

(2) Louis Duval, *La Peste à Alençon et dans le département de l'Orne avant et après la Révolution*. 1 vol. Alençon, 1911.

(3) 1 vol. de M. Louis Bénard, thèse de doctorat en médecine, 1909.

(4) 2 vol. 1901.

Digitized by Google

Par rapport à l'esprit scientifique, les monographies continuent à progresser; les auteurs arrivent plus difficilement à avoir *l'intelligence des questions qui se posent*; la partie généalogique, chronologique, anecdotique est ce qui les retient davantage; beaucoup de problèmes religieux leur paraissent inconnus; si l'on a généralement quelques données sur le protestantisme et sur l'histoire religieuse de la Révolution, l'on cherche rarement des renseignements sur la contre réforme catholique qui est une question capitale; les problèmes économiques ne commencent qu'à être envisagés et ne sont pas encore discutés avec toute l'ampleur qu'ils méritent; cependant les monographies d'Isigny, de Balleroy, de Biéville-sur-Orne, fourmillent de détails précieux; à part l'étude si pénétrante de M. Roger Lévy sur le Havre, les problèmes administratifs et politiques ne sont pas suffisamment éclairés. C'est qu'en réalité on ne s'improvise ni érudit ni historien, et que la monographie est l'une des études historiques les plus délicates.

III

Ce principe élémentaire est trop souvent oublié. L'opinion courante même est qu'une monographie est la chose la plus facile du monde et ne nécessite aucune préparation. Cette erreur à peu près universelle ne résiste pas à l'examen. Car, enfin, pour écrire une monographie utile, il faut avoir une compétence très étendue et avoir une idée nette des problèmes historiques qui se sont présentés au cours des âges et des résultats obtenus par la science. Aussi serait-il à souhaiter que l'on donnât des leçons sur ce sujet dans les séminaires, comme cela se pratique dans les écoles normales. Les membres du clergé, plus que les instituteurs sont aptes par leur culture à composer des monographies et à servir l'histoire, d'autant plus que presque partout maintenant existent des bulletins paroissiaux.

Avoir l'intelligence des questions historiques, c'est la première connaissance indispensable; jusqu'à ce moment elle a fait trop défaut aux auteurs de monographies. Savoir trouver les documents c'est ce qu'il importe en second lieu. Il n'est pas nécessaire d'aller les chercher très loin. Des documents existent dans la commune même; et ce sont ces documents qu'il faut avant tout connaître, lire et étudier; cette exploration intelligemment menée sera féconde

Digitized by Google

et pourra à la rigueur être suffisante. Evidemment il sera préférable de compléter cette documentation purement locale par des recherches aux archives départementales et nationales. Elles sont même indispensables pour un travail tant soit peu définitif.

Quand les documents seront trouvés, il faudra les rapprocher des questions historiques qu'il ne faut jamais perdre de vue. L'on constatera, peut-être non sans une certaine surprise et non sans quelque ennui, qu'ils n'éclairent qu'une faible partie des problèmes posés : ce sont ces problèmes seuls qu'il sera nécessaire de traiter et dire pourquoi on laisse les autres dans l'ombre. Telle est la méthode (1) qui permettra d'aboutir à des résultats sérieux et d'avoir des monographies locales importantes, instructives et scientifiques.

Em. Sevestre.
52, rue de la Clef, Paris Ve,
11, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen (Calvados).

---

(1) Nous nous sommes bornés à exposer quelques principes généraux intéressant les monographies locales. Ce sujet si important, demanderait plus de développements. Il sera bon de consulter le travail de MM. Busquet et Cremieux, les *Archives communales et les monographies des communes*, 1 vol. 1912, 62 p. et de parcourir notre *Essai sur les Archives municipales et les archives judiciaires des chefs-lieux de département et de dix-huit en Normandie pendant l'époque révolutionnaire* (1787-1910) pour se rendre compte des documents que renferment ces archives pour cette période si importante de la Révolution.

Digitized by Google

COLLÉGIALE DU SAINT-SÉPULCRE A CAEN

REQUÊTE

POUR

une Soutane de Cérémonie

SECONDE PROPOSITION

Le Chapitre cathédral n'est aucunement fondé à s'opposer à l'exécution de lad. ordonnance, ni à en demander la révocation.

Avant d'entrer directement dans la réfutation du fond des moyens qu'oppose le Chapitre cathédral pour faire révoquer l'ordonnance du seigneur Evêque, nous effacerons quelques-unes des couleurs désobligeantes que le Chapitre de Bayeux a voulu imprimer sur les doyen et chanoines de lad. collégiale, ainsi que sur son érection et sa fondation.

1° Le rédacteur de la requête dit *que l'on a surpris la religion du seigneur Evêque* de Bayeux; le prélat connoit bien ses droits, ses devoirs, et les titres de son église collégiale. C'est insulter à sa prudence, de dire qu'on a surpris sa religion (1).

2° Le rédacteur du mémoire cathédral pour diminuer les droits du seigneur Evêque de Bayeux sur la collégiale et ravaller son origine, affecte de dire que *Guillaume Acariu clerc en est le fondateur;* qu'elle est *l'établissement d'Acariu.* Cet énoncé est faux, sauf correction : Acariu était prêtre; il avoit été curé de Biéville et ensuite de Broucy : il n'a fondé que le doyenné en 1233. Il est singulier que le Chapitre cathédral veuille ressusciter les

(1) Nouvelle lacune résultant du bas de feuillet disparu.

Digitized by Google

objections du Bréviaire du joyeux avènement, objections pulvérisées en 1783 devant MM. du Grand Conseil.

3° Le rédacteur du mémoire parlant de chanter l'office dans l'église collégiale, met charitablement en parenthèse (quand on ly chante). Il ny a point d'office qui ne se chante régulièrement dans lad. collégiale. L'assistance à l'office est exacte, tant de la part des sieurs chanoines que de celle de leurs officiers : la musique peut être comparée avec la meilleure de la province. Le Chapitre collégial ne fait point usage de sa jurisdiction correctionnelle; parce qu'il n'a point de *membres delinquans*. Entrons maintenant en matière.

Examen des moyens que le Chapitre cathédral oppose.

Ces moyens se réduisent à cinq renfermés dans ce raisonnement : l'ordonnance rendue par Mr l'Evêque de Bayeux touchant les robes rouges du doyen, et violettes des chanoines de la collégiale du Saint-Sépulcre, est une innovation 1° qui les élève audessus du Chapitre cathédral; 2° préjudiciable aux droits, privilèges et prérogatives de la première église; 3° elle renverse la hiérarchie; 4° contraire à la charte d'érection de la collégiale et aux lettres patentes confirmatives d'icelle; 5° contraire à une enquête faite en 1358 pour fixer le nombre des prébendes et canonicats de la dite collégiale. Donc l'ordonnance de M. de Cheylus doit être révoquée.

Nous allons discuter et réfuter par ordre les cinq moyens du Chapitre cathédral.

1° La décoration de la robe rouge accordée au doyen et des robes violettes accordées aux chanoines de la dite collégiale ne les élèvent point au-dessus du Chapitre cathédral. Cette décoration d'habits de chœur ne donne point de nouveaux droits de préseance aux dits sieurs doyen et chanoines; elle les laisse dans l'état où ils étoient auparavant et on peut luy appliquer la maxime d'Honoré III : *Cum innovatio nec jus novum conferat nec etiam tollat vetus, te in eo statu esse volumus in quo tempore impetratæ innovationis dignosceris extitisse.*

Les sieur doyen et chanoines déclarent adopter cette maxime,

Digitized by Google

conformément à l'ordonnance du seigneur Evêque qui l'a rendue *sans préjudicier aux droits d'autruy.*

Il est donc de cette décoration accordée à la dite collégiale comme de celle du doyen et de quelques dignitaires de la cathédrale de Bayeux, qui portent des robes rouges. Ces Messieurs peuvent-ils affirmer que leurs dignités ont été plus élevées par les robes rouges qu'elles ne l'étoient auparavant? Seulement on les a plus aisément distingués d'avec les autres dignitaires et des autres simples chanoines qu'on ne les distinguoit, lorsque leurs robes étoient noires. Les autres dignitaires de la cathédrale, qui ont conservé les robes noires, n'en sont pas moins élevés au-dessus des chanoines non dignitaires. Nous osons affirmer, sans crainte d'être contredits, que ces Messieux reconnoissent entre eux la vérité de notre assertion. Le doyen n'est pas plus grand doyen que lorsqu'il avoit sa robe noire; le grand chantre n'est pas plus grand chantre que lorsqu'il portoit la robe noire. Le Doyen et les autres dignitaires sont en robe noire ainsi que tout le haut chœur aux jours de féries et de fêtes simples ou semi-doubles. Perdent-ils en ces jours-là leurs degrez d'élévation qu'ils ne recouvrent qu'aux fêtes solennelles? Qu'en pensez-vous? Eh bien! les habits qui ne changent pas votre rang et vos rapports les uns entre les autres, ne changent pas non plus vos rapports entre vous, ne nous élèvent pas plus que lorsque nous ne les portions pas encore. Vos confrères non dignitaires peuvent vous dire : *Innovatio vestium jus novum vobis non confert.* Vous pouvez aussi dire à notre Chapitre collégial : *innovatio vestium jus novum non confert.* Nous en convenons : nous reconnoissons de bonne foy que cette décoration ne change point notre état. Convenez donc aussi de bonne foy que votre assertion est mal fondée. En effet, lorsqu'il a plu à Sa Majesté d'accorder à Mrs les lieutenant général et conseillers du Baillage et siège présidial de Caen des robes rouges telles qu'en portent Mrs les conseillers du Parlement de Normandie, cette nouvelle décoration les a-t-elle élevés au même rang et au même degré d'autorité judiciaire que Messieurs les conseillers du Parlement de Rouen. Ce Sénat [...?] s'est-il opposé à cette innovation? Point du tout. Eh bien! Son silence réprouve votre assertion. Quant à ce qui regarde le bâton cantoral, le statut d'Odon en 1268 ordonne de choisir un des chanoines de la collégiale pour faire l'office de chantre; il ordonne aussi que l'office

Digitized by Google

se fasse comme dans l'Eglise de Bayeux, de prendre la cathédralle pour model : or celuy qui fait l'office de chantre dans la cathédralle porte le bâton cantoral; donc en vertu de ce status, celuy qui fait l'office de chantre dans la dite collégiale a droit de porter le bâton cantoral. Si la collégiale l'avoit pris sans une nouvelle ordonnance, le Chapitre cathédral n'auroit pas réclamé. En voici la preuve :

Les religieux Bénédictins de Cérisy, de Fontenay, de Troarn, de Saint-Etienne de Caen, les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu de Caen, d'Ardene, de Mondaye, etc., portent des bâtons cantoraux. Cette décoration, intérieure à l'église, change-t-elle leur état, les raproche-t-elle du Chapitre cathédral de Bayeux? Avoit-on jamais imaginé de s'opposer à cet ornement du chœur? Les chanoines réguliers de Sainte-Croix avant leurs extention dans la ville de Caen, portoient un bâton cantoral; cependant il ne les élevoit pas au dessus de la collégiale du Saint-Sépulcre, à laquelle ils étoient obligés de venir rendre hommage chaques années aux deux fêtes de la sainte Croix. Personne n'en a pris hombrage. Concluons donc que les robes rouge du doyen et violettes des chanoines et le bâton cantoral soit d'église cathédralle soit d'église collégiale sont des ornements purement ecclésiastiques qui décorent ceux qui les portent, ainsi que le chœur, sans préjudicier aux droits de qui que ce soit; et que par conséquent ce moyen dont le Chapitre cathédral veut faire usage, est au moins illusoire. Ajoutons à ce qui vient d'être dit que d'après les plus célèbres Canonistes qui existent de nos jours : « Il est du aux « doyens des églises collégiales des droits et des honneurs, comme « aux doyens des cathédralles : on les met au rang des prélats du « second ordre; et à certains égards, ils pouroient être consi- « dérés comme supérieurs aux autres doyens; en ce que ceux-ci « ne sont pas comme eux les époux de leurs églises. Durand de « Maillane, tome II, p. 232, *verbo* doyen. » M. Piales, *traité de l'expectative*, tome II, partie II, ch. 2, où il prouve que les « doyens des collégiales sont les époux de leurs églises comme « l'évêque l'est de sa cathédralle, sur cela on doit observer que « la collégiale du Saint-Sépulchre est en même tems patron et « collateur alternatif des Canonicats avec les seigneurs Evêques « de Bayeux. Est-il donc surprenant que le prélat l'ait confirmé « dans le droit de porter la soutanne rouge aux fêtes solennelles

Digitized by Google

« et dans les cérémonies religieuses, qui se font dans la ville de « Caen. De tout tems il portoit un habit d'hiver doublé de « veloure violet, distinction contre laquelle on n'a jamais réclamé. « Cette décoration n'est point préjudiciable aux droits, privilèges « et prérogatives de la première église du diocèse. »

La maxime d'Honoré III conçue en ces termes : *Cum innovatio nec jus novum conferat, nec tollat vetus, te in eo statu esse volumus inquo, tempore impetratæ innovationis, dignosceris extitisse*, maxime adoptée par le Chapitre collégial, démontreroit suffisamment la vérité de notre proposition; cependant nous ne refuserons pas d'aller plus loin.

Qu'est-ce en effet qu'un privilège? C'est, d'après plusieurs auteurs, un passe-droit, une grâce, une prérogative, un avantage particulier dont jouit une personne à l'exclusion de plusieurs autres, qui lui vient par le bienfait de son supérieur. *Diction. universel.*

Or peut-on dire que le droit de porter une robe rouge accordé au doyen, et des soutannes violettes accordé aux chanoines du Chapitre collégial avec un bâton cantoral au chœur, et à certains jours de fêtes ou de cérémonies religieuses, soit une prérogative, un passe-droit, un avantage particulier à l'exclusion de plusieurs autres? Y a-t-il là quelque passe-droit fait au Chapitre cathédral? Les seigneurs Evêques de Bayeux ne lui ont-ils pas accordé, ou lui refusent-ils de jouir de ce droit. Son Doyen et quelques-uns de ses dignitaires ne portent-ils pas aussi la soutanne rouge? Pourquoi le doyen de la collégiale ne pourroit-il pas obtenir le même droit? Ces messieurs peuvent-ils dire qu'ils ont un droit exclusif? Qu'ils le montrent : *Tamdiu privilegium reputatur nullum, quamdiu non probatur*. Nous pouvons en dire autant des autres chanoines de la dite cathédrale : il n'a tenu et il ne tient encore qu'à eux de porter la soutane violette. Leur refus les autorise-t-il à empêcher d'autres chanoines de profiter de la même libéralité et des faveurs de leur Evêque? Nous ne voulons pas user de la liberté qu'on nous offre de célébrer d'office divin avec plus de splendeur : donc vous n'avez pas droit d'en user. Monsieur d'Agoumer, célèbre professeur de l'Université de Paris, qui nioit toujours la conséquence, où estes-vous?

Cette nouvelle décoration du Chapitre Collégial lui donne-t-elle le droit d'avoir de nouvelles préséances qu'elle n'avoit pas

Digitized by Google

auparavant? 1° Toutes les places des différents corps de la ville de Caen l'ont fixées : la cathédrale n'est pas dans la même ville. Quand bien même elle y seroit, les habits de chœur ne donnent pas la préséance. 2° Qu'on lise l'ordonnance du 24 février : elle porte expressément, *sans préjudicier les droits de qui que ce soit.* Enfin peut-on soutenir que la nouvelle ordonnance est un privilège? Nous répondons qu'il n'est point exclusif; qu'il est *in favorem*, qu'il n'est onéreux à personne; qu'il ne porte atteinte aux droits et libertés de qui que ce soit. Nous défions qu'on nous montre le contraire. Privilège *quasi privata lex* est une loi particulière qui accorde une grâce à celui en faveur duquel elle est faite... un privilège est audieux, quand le tiers en souffre, comme de ne point payer la dîme; il est favorable quand le tiers n'en souffre pas, comme le privilège d'entendre la messe dans un tems d'interdit. Maillane, t. IV, *verbo* privilège.

3° La dite ordonnance n'est aucunement opposée à la charte d'érection de la collégiale; mais au contraire il en résulte que la requête du Chapitre cathédral est inconsidérée, contre ses promesses et ses engagemens solennels. Prenons donc et lisons la Charte. Voici les propositions dont le Chapitre cathédral veut étayer son sistème de supériorité de jurisdiction.

Et sciendum est quod decani ad nos episcopum solummodo et successores nostros, canonicorum vero loci ad suum decanum, si per eumdem emendari potuerint, excessuum correptio pertinebit neque sæpe dicti decanus et canonici Sancti Sepulchri aliquod privilegium seu indulgentiam contra ecclesiam Bajocensem in posterum poterunt impetrare, et si impetraverint, nullam obtinebit firmitatem. Hoc autem concedimus salvo omni jure et libertate Ecclesiæ capituli et præbendarum Bajocensis; contra quæ si fieri contingerit, ad solum episcopum correptio pertinebit. Nos igitur guillelmus Acariu decanus totumque capitulum Sancti Sepulchri ea quæ continentur in prædicta charta, rata et grata habentes, fideliter promittimus eadem in perpetuum firmiter serraturos, nec in aliquo tempore aliquid contra prædicta facturos. Ad cujus rei testimonium, etc. anno domini MCCXIX.

Cette charte ayant été présentée au Chapitre cathédral de Bayeux, il dressa un acte dans lequel, après avoir référé mot à mot la Charte ci-dessus, il conclu ainsi : *Nos igitur ea quæ in prædicta charta continentur, rata et grata habentes, promittimus*

Digitized by Google

nos eadem in perpetuum firmiter servaturos, nec in aliquo tempore aliquid contra prædicta facturos. Ad cujus rei testimonium et pleniorem securitatem præsenti scripto sigilli nostri munimen duximus apponendum; actum anno gratiæ M. CCXIX.

Que contient donc cette charte qu'on objecte avec tant d'emphase? Robert, en érigeant sa collégiale, se réserve à lui seul et à ses successeurs de reprendre le doyen : il le soumet à sa jurisdiction personnelle et à celle de ses successeurs seulement, *ad nos episcopum solummodo correptio pertinebit.* Il donne au doyen le droit de reprendre les chanoines dans les fautes légères *excessuum correptio pertinebit;* voilà sa jurisdiction. Mais dans les fautes graves, le seigneur Evêque réserve à lui seul le droit de les corriger, *ad solum episcopum correctio pertinebit.* Voilà donc la jurisdiction sur le doyen et sur les fautes graves des chanoines réservée personellement à l'Evêque exclusivement à tous autres : *ad solum Episcopum correptio, correctio pertinebit.* Le Chapitre cathédral a reconnu et consenti que la jurisdiction tant sur le doyen que sur les chanoines fût reservée personellement aux seuls Evêques de Bayeux. Il a promis de s'y conformer exactement, sans s'en écarter aucunement dans la suite. Il a donc reconnu que le doyen de la collégiale et les chanoines étoient exemps pour toujours de toute jurisdiction de sa part. *Ea quæ in prædicta charta continentur promittimus in perpetuum firmiter servaturos.* Le dit Chapitre n'a donc aucune supériorité, au moins juridique, sur les doyen et chanoines de la dite collégiale. Secondement Robert dans la dite charte règle et ordonne que les dits doyen et chanoines ne pourront par la suite obtenir aucun privilège contre l'Eglise de Bayeux, *contra ecclesiam Bajocensem;* que tout ce qu'il accorde, est sans préjudicier aux droits et libertés du Chapitre et des prébendes de l'Eglise de Bayeux : il ajoute de plus que si le Chapitre collégial fait quelque chose de contraire aux droits libertés et privilèges, il se réserve à lui seul de la réprimer : *Contra quæ si fieri contigerit, ad solum Episcopum correptio pertinebit.*

Les doyen et Chapitre cathédral ont consenti, approuvé, ratifié, et eu pour agréables tous les articles ci-dessus et toutes les clauses et réserves y contenues, précisément dans les mêmes termes que les dits doyen et Chapitre collégial : donc les droits et les obligations respectives sont également inviolables, comme les promesses

Digitized by Google

des uns et des autres sont également authentiques, également ratifiées; donc autant que le dit Chapitre collégial est obligé de ne rien faire, de ne rien obtenir que conformément au jugement et à la permission du seigneur Evêque de Bayeux; autant le Chapitre cathédral est obligé de consentir et d'approuver les concessions ou faveurs faites à la dite collégiale conformément au jugement et à la permission du seigneur Evêque. Or le droit accordé aux doyen et chanoines de la dite collégiale de porter des soutanes rouge et violettes est une concession, une faveur non seulement conforme; mais, qui plus est, immédiatement émanée de l'autorité judiciaire dudit seigneur Evêque et jugée par lui ne préjudicier aucunement aux droits et libertés du Chapitre cathédral; donc que les dits doyen et Chapitre cathédral sont obligés de consentir, ratifier, et avoir pour agréable la dite concession et faveur, *quæ continentur in prædictâ chartâ rata et grata habentes promittimus firmiter servaturos in perpetuum.* Vouloir faire révoquer ladite ordonnance et retirer ladite permission, est de la part du Chapitre de Bayeux dire : une promesse solennelle n'est pas une promesse, un contract authentique n'est plus un contract, une obligation à perpétuité n'est pas une obligation à perpétuité; enfin c'est dire positivement *deux ne sont pas deux.*

C'est en vain que ladite cathédrale prétextera que ses droits et privilèges sont lésés; premièrement il n'a tenu qu'à elle de jouir de la même faveur pour tous ses membres; dailleurs il ne s'agit pas ici de son intérêt commun ni particulier, du dedans comme parle Dubois dans ses *Maximes*, page 126, ni d'aliéner son temporel ni celui de l'évêché, ni de l'union ou suppression d'un bénéfice de la dite cathédrale. Elle ne peut donc pas dire que ses droits et privilèges sont lésés. Secondement, la promesse qu'elle a faite par son acte d'adhésion ne consiste-t-elle pas précisément et principalement à s'en rapporter au jugement de son évêque sur ce qui seroit pour ou contre ses droits, privilèges et libertés. Elle ne peut donc pas maintenant apporter ce prétexte sans être censée vouloir anéantir son contract, et violer sa promesse. De plus nous avons établi dans la première partie de notre réponse qu'il résultoit de cet acte que le Chapitre cathédral n'a aucune jurisdiction sur les doyen et chanoines de la dite collégiale; donc la réclamation du Chapitre cathédral est démontrée

Digitized by Google

inconsidérée et impossible par la charte de 1219 et par son acte d'adhésion. Enfin le Chapitre n'a pas de jurisdiction par la constitution naturelle. Il n'en a que par les concessions des Evêques il n'en peut apporter d'autres preuves que lusage. Donc si l'Evêque de Bayeux en érigeant une collégiale, n'accorde à sa cathédrale aucune jurisdiction sur cette Eglise, elle n'en a aucune; donc si au contraire il exempte cette nouvelle Eglise de la jurisdiction de tout autre que de la sienne, elle ne peut être forcée d'en reconnoitre. Telle est l'église collégiale à l'égard du Chapitre cathédral.

4° Le quatrième moyen dont fait usage le Chapitre cathédral est un étalage pompeux des droits dont il dit jouir pendant la vacance du siège episcopal, qui cependant, mis à sa juste valeur, se réduit à ce syllogisme. « Pendant la vacance du siège épiscopal « le Chapitre cathédral a *l'administration de la jurisdiction Episcopale* (et ne jouit pas des droits réservés personnellement à « l'évêque). Ce seroit *un renversement dans l'ordre hiérarchique*, « que le doyen de la collégiale du Sépulchre en robe rouge, et « les chanoines en robes violettes assistassent à une cérémonie « où un chanoine député par la cathédrale administreroit la « jurisdiction épiscopale vêtu seulement d'une robe noire. Donc « l'ordonnance de M. l'évêque de Bayeux doit être révoquée « comme tendante au renversement de l'ordre hiérarchique. »

Le Chapitre collégial accorde la première proposition qu'en stile de l'école on appelle la *majeure*, et pour ne pas sortir de la question, le dit Chapitre s'abstient d'examiner jusqu'à quel point s'étend cette administration, quelle est son origine, quels en sont les fondemens. Il s'en rapporte à ce sujet aux loix de l'Eglise et de l'Etat et aux arrêts des cours souveraines sur cette matière, pour passer tout de suite à la seconde proposition, appellée pareillement en stile de l'école la *mineure,* qui n'a jamais mieux mérité ce nom que dans le cas présent.

En effet quelle absurdité (qu'on nous pardonne l'expression, nous allons la justifier), quelle absurdité ne renferme-t-elle pas? Quoi la hiérarchie consiste dans la couleur des habits! C'est un renversement dans l'ordre hiérarchique qu'un chanoine en robe noire préside à une cérémonie religieuse, la dirige et y célèbre même la sainte Messe, tandis qu'un doyen en robe rouge et des chanoines en robes violettes seroient présidés et dirigés par cet

Digitized by Google

administrateur de la jurisdiction épiscopale! Mais ne savez-vous pas que la couleur des habits n'est que d'institution humaine, qu'elle a varié, qu'elle peut encore varier; tandis que la foi nous enseigne que la hiérarchie est d'institution divine, qu'elle est composée d'évêques, de prêtres et de ministres (*Concile de Trente*, sess. 23), et qu'un évêque ou un prêtre ne cesse pas d'être évêque ou prêtre, parce qu'il cesse de porter un habit de telle ou telle couleure. Jamais pareille proposition n'avoit encore été avancée. Quoi donc? M. le Cardinal de la Rochefoucault en habit rouge prend séance au chœur de sa cathédrale entre les chanoines aux jours de féries; le grand chantre en robe noir dirige le chœur : un chanoine aussi en robe noire célèbre la sainte Messe; y a-t-il donc là un renversement dans l'ordre hiérarchique? Lorsque les diacres de l'Eglise romaine, députés par les SS. PP., présidoient aux Conciles œcuméniques, en habits inférieures à ceux des évêques qui composoient les saintes assemblées, les Souverains pontifs causoient-ils un renversement dans l'ordre hiérarchique? Non sans doute; les diacres n'étoient que les représentants des SS. Pontifs. Un chanoine cathédral député *sede vacante* n'est que le représentant de l'évêque. Les diacres dans ces augustes fonctions étoient en grand ce qu'un chanoine cathédral, *sede vacante*, est en petit. Nous pourrions ajouter que s'il y avait quelque singularité, elle viendroit du Chapitre cathédral, qui n'a pas voulu, sans doute par humilité, porter des robes violettes. Mais en voilà trop sur un si faible moyen; passons donc au cinquième moyen que le Chapitre cathédral regarde comme décisif.

5° Robert, lors de l'érection de la dite collégiale, demanda le consentement du Chapitre cathédral : il fut même obligé de lui présenter sa charte d'érection; autrement elle n'auroit pu avoir lieu. Donc le Chapitre cathédral a une supériorité de jurisdiction sur la dite collégiale.

1° Ce que le Chapitre collégial a dit, d'après les plus savants canonistes, que le consentement des Chapitres, qu'on jugeoit nécessaire, dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles à tout ce que faisoient les Evêques, touchant l'administration de leur diocèse, n'étoit plus regardé comme tel de nos jours, suffiroit pleinement pour répondre à l'objection du Chapitre cathédral; 2° nous venons de démontrer, par la charte même d'érection, et par celle d'adhésion

Digitized by Google

du Chapitre à la dite érection, qu'il n'a aucune supériorité de jurisdiction sur le Chapitre; d'où il suit que la conséquence que le Chapitre cathédral tire du consentement que Robert a demandé, ne peut nous préjudicier maintenant, puisqu'il s'en suit qu'il a renoncé pleinement et librement à la dite supériorité de jurisdiction. Nous ne nous en tiendrons pas à ces réponses. Nous allons en donner une particulière à l'érection de la dite collégiale, qui achèvera d'anéantir le sistème cathédral. Lors de ladite érection, Robert n'avoit point d'emplacement. Les ecclésiastiques, qu'il vouloit réunir en collégiale, faisoient l'Office divin dans la chapelle Sainte-Anne, qui appartenoit avec tout son emplacement aux enfans de chœur de la cathédrale, dont les revenus sont dans l'administration dudit Chapitre cathédral. Il falloit attacher cette chapelle et le terrain y attenant à ladite Collégiale. Cette aliénation ne pouvoit se faire par le seigneur Evèque sans le consentement formel du Chapitre cathédral. Robert le demande; il l'obtient, rend son ordonnance. le Chapitre cathédral l'approuve, et peu de tems après il passe à la collégiale son contract de fieffe. Le Chapitre collégial paye annuelement 10 livres pour cette fieffe de ladite chapelle et de son emplacement. C'est là précisément le cas où le consentement du Chapitre cathédral étoit, et seroit encore nécessaire; mais cette circonstance particulière donne-t-elle une supériorité de jurisdiction au Chapitre cathédral sur la collégiale pour le spirituel? Non, sans doute; elle lui donne seulement le droit de faire payer la dite rente (voilà la sujetion de la Collégiale). Et bien loin que Robert ait admis et reconnu d'autre supériorité, bien loin qu'il ait voulu y assujettir le Chapitre, c'est que dans cet acte même il l'en exempte entièrement, en se réservant à lui seul ce qui regardoit le droit de reprendre et de corriger les doyen et chanoines, et de prononcer sur ce qui seroit contraire aux libertés et droits du Chapitre cathédral comme nous l'avons vu ci-devant.

(A suivre.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

Aujourd'hui commence, dans la *Revue Catholique*, une bibliographie de tous les ouvrages normands parus entre chaque numéro, et, pour le cas présent, du 1er septembre au 1er novembre, sauf de rares exceptions antérieures, cette fois seulement. On conçoit facilement que, pour semblable travail, l'administration ait fait appel au dévoué concours de plusieurs de ses abonnés. Voici les noms de ses collaborateurs :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen*, M. le Chanoine L. Jouen;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. l'abbé Gilles, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres.

CALVADOS : M. l'abbé Sévestre.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, auquel on enverra tous les renseignements, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société Libre de l'Eure.

MANCHE : M. Le Cacheux, chanoine de Coutances, et M. l'abbé Couppey, curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre-de-Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Eure.

* * *

RECUEIL DES SOCIÉTÉS EN 1912

1. — ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE (79e année). — *Binot-Paulmier dit le capitaine de Gonneville* (1503-1505), ar M. Boissais. — *Les marques signatures dans les anciens actes notariés*, par M. Paul Bréard. — *Le vieux Honfleur*, par le même. — *Le Général de Mezange de Saint-André*, par M. H. Sauvage. — *Deux épisodes inédits du passage de Louis XVI dans la vallée d'Auge*

Digitized by Google

en 1786, par E. Veuclin. — Etudes locales, analyse d'anciens registres paroissiaux, par M. de Chanterenne (Asnelles, Meuvaines). — Nécrologie : M. Pochon; M. Guislé et M. Christophe Allard. — Les excursionnistes visitèrent : Côte de Grâce, le Chêne de l'Image, Barneville-la-Bertran, le manoir de Prestreval et des Vallées, l'étang du Mont-Saint-Jean, le Villambert, Saint-Martin-du-Bosc, Pennedepie, Vasouy (pp. 6 à 14, notices). — Pénétration des Northmans (p. 18). — Un normand alchimiste au XVIe siècle (p. 29). — Quelques autres Honfleurais oubliés (p. 34); publications sur la région, protection des vieilles maisons, etc.

2. — Recueil des Travaux de la Société Libre de l'Eure. — *La Société Libre de l'Eure et les fêtes du Millénaire Normand à Saint-Clair-sur-Epte*, par M. E. Guillemare, p. 21. — *Le Millénaire de Normandie*, 911-1911, par M. Etienne Deville, p. 28. — *Saint Gaud, évêque d'Evreux*, par M. l'abbé J.-B. Mesnil, p. 79. — Nécrologie : *M. Léon Petit*.

3. — Précis analytique de l'Académie de Rouen, année 1910-1911. — *L'abbé Louis Le Gendre* (1659-1733). par Mgr Julien Loth, p. 187. — *Notice sur Jean-Charles Costé* (1753-1842), par M. Chardon, p. 393. — *Les moines chroniqueurs normands :* Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Orderic Vital, par Edw. Montier, p. 455. — *La plus ancienne ordonnance royale connue concernant la corporation des Chirurgiens de Rouen* (1453), p. 520.

4. — Mémoires de l'Académie Nationale de Caen. — A l'occasion du Millénaire l'Académie a publié un volume supplémentaire, intitulé : *Essai sur les origines et la fondation du Duché de Normandie*, par M. Henri Prentout, in-8o, 296 pages. — Le volume annuel renferme : *Trois légendes du Cotentin*, par M. G. Vanel, p. 1. — *Un professeur de mathématiques à l'Université de Caen, François-Gilles Macé* (XVIIe s.), par H. Prentout. — *Inauguration du monument de Segrais à Fontenay-le-Pesnel.* — *L'Instruction publique à Caen pendant la Révolution*, par M. C. Pouthas. — *Note sur la démolition de la forteresse de Tombelaine en 1666*, par M. V. Hunger. — *Les recettes et les dépenses de l'abbaye de Troarn*, par M. R.-N. Sauvage.

5. — Bulletin de la Société Historique de Lisieux, année 1912, no 20. — *Le livre de raison du Conseiller Bicherel*, avec une notice et des notes, par le Commandeur H. Le Court (2e édition). —

Digitized by Google

Notes de M. Ch. Vasseur : Archives de la Ville de Lisieux (XVIe s.). — *Arrêt sur la Mendicité*, du 10 janvier 1741.

6. — Société Historique et Archéologique de l'Orne, 1912 : *Excursion dans le Bocage Normand*, par M. Creste, p. 21. — *L'Abbage de Belle-Etoile et le mont Cerisy*, par M. A. Surville. — *Un poète oublié, l'abbé Jean-François Clinchamps*, par M. J. Lechevrel. — *Napoléon Ier en Basse-Normandie*, par M. J.-A. des Rotours. — *Mœurs et coutumes d'autrefois, dans la région de Tinchebray*, par M. A. Surville. — *Un peu d'archéologie à Vire en 1911*, par M. R. de Brébisson. — *L'Industrie du fer à Tinchebray*, par M. Le Mardeley. — *Promenade Archéologique en 1911*, poèsie de M. H. de Broc. — *Le Baron Amaury de la Barre de Nanteuil*, par M. l'abbé Desvaux.

(2e Bulletin). — *Lettres de missionnaires intéressant le département de l'Orne*, par le P. Ubald d'Alençon. — *Curieux voyage d'une Abbesse d'Almenesches au XVIIIe siècle* (Hélène-Marthe de Chambray), par M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux. — *Centenaire de Léon de la Sicotière*, par M. R. Gobillot. — *Les bénédictins de Saint-Maur, originaires du diocèse de Séez* (suite et fin), par Dom Denis. — *Episodes à Arçonnay et aux environs pendant la Révolution* (suite et fin), par M. l'abbé Legros. — *Gabriel Le Veneur*, par M. de Castilla. — *Histoire illustrée du Kaolin d'Alençon*, par M. de Brébisson.

(3e Bulletin). — *Documents*, par le P. Ubald d'Alençon. — *Histoire illustrée du Kaolin d'Alençon* (fin). — *Le Marquisat de Courtemer* (suite), par M. Ch. Vérel. — M. H. Tournouer, président, a relevé dans un *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture... au moyen âge, XIe et XIIe s. publié par Victor Martel*, ce qui intéresse la Normandie, savoir :

1024-1093. — Reconstitution de la cathédrale de Coutances, etc. (p. 70).

1049-1093. — Services rendus par un charpentier d'Isigny, nommé Vital, pour la confection des châssis de vitraux (p. 144).

Après 1050. — Fondation de Saint-Evroul. Etablissement d'ateliers monastiques, dans l'intérieur dudit couvent (p. 149).

1077 av. 1179. — Travaux de constructions exécutés au Bec (p. 216).

1079-1110. — Cathédrale de Rouen (p. 249).

1080. — Statuts du Concile de Lillebonne sur les cimetières ruraux (p. 250).

Digitized by Google

Vers 1080. — Constructions à l'abbaye de Lessay (p. 253).

1088-1123. — Constructions de Châteaux-forts en Normandie par Robert de Bellême. — Tombeau de Serlon d'Orgères, évêque de Séez (p. 273).

1106-1135. — Travaux au palais ducal de Rouen, aux châteaux de Rouen et de Caen (p. 331).

1126. — Reconstructions de la Cathédrale d'Evreux (p. 371).

1128-1184. — Constructions au Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge (p. 372).

7. — Bulletin de la Société Libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, Rouen, Léon Gy, 1912. *La Vierge de Cuverville* (figure h. texte), par M. Lepage, p. 122. — *La Conquête de Rollon* (légende-poème), par M. Daniel Lenoir, p. 127. — *Note sur la restauration d'une maison ancienne, 141, rue de la Grosse-Horloge, à Rouen* (fig. h. texte), par M. le Capitaine R. Quenedey, p. 145. — *Les matériaux de construction et le sous-sol dans la région située entre Bagnolles-de-l'Orne et la Mayenne* (14 fig. h. t.), par M. le capitaine R. Quenedey, p. 149. — *Les bureaux de charité pendant la Révolution* (1791-an IV), par M. A. Poussier, p. 161. — *Notes archéologiques* (cour d'Avenelle à Rouen et monogramme, rue Crevier), par M. Ed. Duveau, p. 327. — *Mesure de capacité à bascule*, par le même. — *Note sur M. Léopold Guimard*, par M. Le Page. — *Le Manoir et la Chapelle de Saint-Julien de Flainville* (fig. dans le texte et h. t.), par M. Léon de Vesly, p 337. — *Notes archéologiques* (trésor monétaire de Fourmetot, Eure; médailles rares trouvées à Lillebonne, amulettes phalliques) par le même, p. 347. — *Légendes, superstitions et vieilles coutumes*, par le même, p. 353. — *Notice sur M. V. Quesné* (né à Elbeuf), par le même. — *Notice sur Auguste Houzeau* (1829-1911, né à Elbeuf), par M. O. Picquet, p. 363. — *Notice sur Mme Lethuillier-Pinel*, par M. Ed. Duveau, p. 375. — *Notice sur M. Jules Sourdois*, par M. Daniel Lenoir, p. 380.

8. — Adam (Abbé J.-L.). Etude sur la ville de Valognes. Valognes, 1912, viii-503 pp. avec grav. in-8°.

9. — Alençon (N.-D. d'). Règlement de la Congrégation de la Sainte-Vierge. Chapelle-Montligeon, 1912. Petit in-16, 49 pp.

10. — Alix (Abbé A.). Notes sur un historien normand au xviiie s. : Michel Beziers, ses rapports avec l'abbé Expilly. Rouen, L. Gy, gr. in-8°, 8 pp. — Un moine bibliophile au xviie s. : Pierre Pecquet. Paris, 1912, in-8°. — Un héros normand : Jean Nicolet

Digitized by Google

(1618-1642). (L'abbé A. Gosselin a traité ce sujet dans la *Revue Catholique de Normandie*, 2e et 3e année).

11. — Alix (Frédéric). *L'Auxiliaire des Chercheurs*, revue mensuelle, premier numéro octobre 1912 : *Sources du nobiliaire de Normandie*, p. 5 (à suivre); in-8o. Biéville par Beuville (Calvados), abonnement 2 fr.

12. — Allard † (Christophe). Cf. no 1 († ce signe indique un article nécrologique).

13. — Allinne (Ch.). Analyse d'un contrat de mariage normand au xviiie s. Rouen, L. Gy, gr. in-8o.

14. — Almanach-Indicateur *de l'Indépendant*, 1913. Imp. Alençonnaise. — Contient une revue de l'année (octobre 1911 à septembre 1912).

15. — Amette (S. E. le Cardinal). Lettre à M. l'abbé Labutte sur la mort de M. l'abbé Goudier. *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 octobre 1912. S. E. le Cardinal à Etrépagny. *Sem. Rel. d'Evreux*, 14 septembre 1912.

16. — Andelys. Clefs de voûte de l'église du Petit-Andely; art. dans le *Bull. des métiers d'art*, Bruxelles, avril 1912, signé F. F.

17. — Anquetil (E.). Le livre rouge de l'Evêché de Bayeux, ms. du xve s., t. II. Bayeux, J. Tuebœuf, in-8o, ix-418 pp.

18. — Anthiaume (Abbé A.). Un pilote et cartographe havrais au xvie s. : Guillaume le Testu. Paris, Imp. Nat. in-8o, 70 pp., avec 8 fig.

19. — Antiquaires de France. Article nécrologique sur L. Delisle, p. 84; — sur Eug. Chatel, archiviste du Calvados, p. 87; — Notes sur Nicolas Quesnel et Mathieu Laignel, sculpteurs rouennais au xvie s., p. 134.

20. — Astoul. Observations sur l'évolution du régime matrimonial normand et les doctrines juridiques au xve s. Rouen, L. Gy, gr. in-8o, 7 pp.

21. — Aubé (Raoul). Souvenirs rouennais : Orgues et organistes. *Journal de Rouen*, 24 octobre 1912.

22. — Baillière (Emile). Nécrologie : Alphonse Lemerre, né à Canisy (Manche), Bibliog. de la France, no du 25 octobre 1912.

23. — Balitrand (Léonce). L'homme au Camélia, le fondateur des journaux d'enfants, né à Argentan. le 21 avril 1801. Art. publié dans *La Liberté* en septembre 1912, reproduit par le *Journal de l'Orne*.

24. — Barbay (Louis). Histoire de la télégraphie à Argentan. Alençon, A. Coueslant, 1912.

25 — Barbey d'Aurevilly. Fragment à mettre en tête de Joseph

Digitized by Google

Delorme que je dois donner à..... Préface de François Laurentie. Paris, 1912, in-16, VII-15 pp. et port.

26. — BARREY (Ph.). Guide du Havre et de la région. Le Havre (s. m.), petit in-8° de 144 pp. avec grav. et plan. Les navires de guerre construits à Caen en 1757. Paris, Imp. Nat. in-8°, 7 pp.

27. — BEAUCOUDRAY (R.-G.). Le langage normand au début du XVe s., noté sur place dans le canton de Perey (Manche) avec une préface de Ch. Joret. Paris, Picard, in-8°, XI-478 pp.

28. — BEAUDOIN (Dr F.). Un médecin de Saint-Cénéry au XIe s. : Raoul Malecouronne. Caen, 1912, in-8°, 7 pp. Puis, avec l'abbé Letacq : Notice sur le P. Debreyne, médecin de la Grande-Trappe. Bellême, 1912, in-8°, 52 pp.

29. — BEAUMONT (Eure). Un comte de — ignoré (Louis de Merillac), *Avenir de Bernay*, 21 septembre 1912, portrait.

30. — BEAUREGARD (Roger DE). Les fêtes de Saint-Evroul et l'inauguration du monument d'Orderic Vital. *Petit Patriote de Normandie et du Maine*, du 1er septembre 1912.

31. — BEAUREPAIRE (G. DE). Le livre de raison de Jean Fiquet. Rouen, L. Gy, gr. in-8°, 14 pp.

32. — BÉNET (Armand). Les comptes de la ville de Lisieux pendant l'occupation anglaise (1423-1449). VIII-119 pp., autogr.

33. — BERTOT (J.). Guides du cycliste en France. Les plus belles excursions des environs de Paris. Paris Ch. Mendel (s. m.), petit in-16, XIII-218 pp.

34. — BERTRAND (Louis). Gustave Flaubert, avec des fragments inédits. Paris, *Mercure de France*, 1912, in-8°.

35. — BESNARD (C.-H.). Le Mont Saint-Michel. Paris, H. Laurens, petit in-8°, 144 pp., 54 grav., 4 plans en couleur.

36. — BESNIER (Maurice). Observations sur les estampilles céramiques trouvées en Normandie. Paris, 1912, in-8°, 8 pp. (Ext. du *Bull. Arch.* de 1911).

37. — BEVER (Ad. Van). La Normandie vue par les écrivains et les artistes. Soc. des Ed. Louis Michaud, in-12 de 450 pp., 110 illust. plans et grav.

38. — BIRÉ (O). Etude historique sur la foire de Guibray. Rouen, L. Gy, gr. in-8°, 17 pp. (Extr. de l'Académie de Caen).

39. — BLANPAIN (G.). L'astronomie à Rouen au XVIIIe siècle. Rouen, L. Gy, in-4°, 19 pp. et portr.

40. — BOISSAIS. Cf. : n° 1.

Digitized by Google

41. — Bougourd (A.-H.). Saint-Pair-sur-Mer et Grandville-la-Victoire. Abrégé de leur histoire..... suivi d'étymologie de noms de pays et de notes antiques. Grandville, 1912, in-8°, grav.

42. — Bréard (Paul). Cf. : n° 1.

43. — Brébisson (R. de). Le Prieuré de Fossard ou Moulicent (Orne) depuis 1150. Bellême, imp. Levayer, 1912, in-8°, 32 pp., grav. Cf. : n° 6, 1, 2 et 3 bull.

44. — Brindeau (Louis). Les événements de 1870-71 au Havre. T. II (le t. I paru en 1909). Le Havre, 1912, in-8° de 500 pp., portr. et pl. Cf. : *Journal de Rouen*, 23 septembre 1912.

45. — Broc (M. de). Cf. : n° 6.

46. — Broquelet (A.). Nos cathédrales. Préface de Maurice Barrès. Paris, Garnier frères, 1912, in-18 jésus, viii-508 pp., grav. et plans.

47. — Burel (Chanoine Léon). † curé de la Lande-Patry (1828-1912). La *Semaine Catholique de Séez*, n° 33.

48. — Caen. Association des anciens élèves de l'Ecole normale (22e année, 1911-1912). Caen, Valin, 1912, in-8°, 39 pp. et portr. — Compte rendu sommaire des travaux de la Chambre de commerce de Caen, etc. Caen, 1912, in-8°, 184 pp.

49. — Caillemer (E.). Les Annales en Normandie vers la fin du xve s., d'après plusieurs mss. de la bibl. de Lyon. Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8°, 24 pp.

50. — Caix de Saint-Aymour (Comte de). Les archives et les livres de raison de Brossard des Ils aux Ils-Bardel (Calvados). Caen, Delesques.

51. — Castilla (M. de). Cf. : n° 6, 2e bull.

52. — Cérémonial à l'usage des fidèles. Bayeux, in-32, 6 pp.

53. — Chanoine-Davranches. Le Maréchal et la Marquise d'Ancre. L'histoire et les pamphlets. Rouen, L. Gy, 1912, in-8°, 184 pp. Extr. de l'Académie.

54. — Chanterenne (M. de). Cf. : n° 1.

55. — Chardon (E.). Notice sur Jean-Charles-Marie Costé, avocat, notaire au Havre, etc. (1753-1842). Rouen, L. Gy, 1912, in-8°, 63 pp. et portr. Extr. de l'Académie de Rouen. Cf. : n° 3.

56. — Charles-Pierre (E.). Le port de Rouen et son commerce avec l'Amérique. *Journal de Rouen*, 11 octobre 1912.

57. Chatin (P.). Une fête intime aux « Travailleurs français », à Rouen. Chartres, 1912, in-12, 23 pp.

58. — Chesnel (P.). Le Cotentin et l'Avranchin sous les ducs de Normandie, in-8°, iv-260 pp. Caen, H. Delesques.

Digitized by Google

59. — Clouard (Henri). Les ruines vivantes (à propos des fêtes de Saint Evroul). *Indépendant de l'Orne*, 8 sept 1912.

60. — Combes (Paul). L'origine des eaux de Pougues. *Cosmos* du 17 octobre 1912, cartes.

61. — Coullié (S. E. le cardinal). Souvenir de — à Aunay-les-Bois. — Sem. cath. de Séez, 23 octobre 1912 et *Croix de l'Orne*, 3 novembre 1912.

62. — Couppey (abbé L.). Le passé de Barneville (Manche). Bull. paroissial depuis 1907.

63. — Coutances (Manche). Guide, imp. N.-D. 1912, in-8°, 96 pp. — Les prêtres et religieux déportés sous la Révolution. Sem. Rel. de Coutances, 10 octobre 1912.

64. — Coutil (Léon). Le casque d'or orné d'émaux d'Amfreville-sous-les-Monts et le casque en fer de N.-D. du Vaudreuil (Eure). — Le Mans, 1912, in-8°, 16 pp., fig.

65. — Creste (M.). Dons au musée percheron et nécrologie dans le *Bull. de la Soc. Perch.* n° 3, juillet 1912. Cf. : n° 6.

66. — Damville (Eure). La Charité de Damville. — Bull. Cath. de Damville 1911 et continué en 1912.

67. — Datin (R. P. Léopold). N.-D. de Vire au diocèse de Coutances et Avranches, 2e édition. — Saint-Lô, 1912, petit in-8°, xxiii-328 pp. avec grav.

68. — Delavaud (Louis). Conférence sur le rôle de la Normandie dans l'histoire de France, Rouen, L. Gy, 1912, petit in-4°, 25 pp. Extr. Soc. Norm. de Géog.

69. — Delesques (Paul). Poèmes normands. Récits Cauchois du Pé Malandrin, préface de Jean Revel, Caen, 1912, in-8°, xii-188 pp. dessins, etc.

70. — Delisle (Léopold). Correspondance adressée à M. Aug. Castan, 2e fascicule (1855-1907). — Saint-Lô, 1912, in-8°, 101 pp. Cf. : L. Delisle et le pays de Valognes par le chanoine Le Cacheux.

71. — Denis (Dom). Cf. : n° 6, 2e bull.

72. — Depoin (J.). Etudes d'histoire normande. Origine d'Arlette et malédiction de Saint-Wandrille. — Rouen et Pontoise, 1912, gr. in-8°, 19 pp. — Cf. : n° 79.

72 bis. — Deslandes (le chanoine). Etude sur l'église de Bayeux. Baiocana, 15 septembre 1912.

73. — Desmonts (M.). Le port de Rouen et son commerce avec l'Amérique. Soc. Norm. de géog. 4e bull. 1911, p. 403-418. — Cf. : n° 56.

Digitized by Google

74. — Desvaux (abbé). Une excursion archéologique dans le Haut-Perche. Bellême 1912, gr. in-8°, 32 pp. — Cf. : n° 6.

75. Deville (Etienne). Orderic Vital. Souvenir des fêtes de Saint-Evroul. Imp. Alençonnaise 1912. — Cartulaire de l'Eglise de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger. Paris, H. Champion 1912, in-4°, LXVI-314 pp. — Cf. : n° 2.

76. — Doranto (R.). Les squelettes préhistoriques de Lion-sur-Mer (Calvados). — Le Mans, 1912, in-8°, 6 pp. — Ext. du Bull. de la Soc. Préh. Franç.

77. — Drouet (Joseph). La haute justice de l'abbaye de N.-D. du Vœu, Cherbourg, 1910. — L'abbé de Saint-Pierre, d'après les documents de la bibl. de Caen et le ms. de celle de Rouen. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1912, art. de Emile Faguet.

78. Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen :*

Les connaissances médicales de Gustave Flaubert, 9 septembre 1912; — Les bureaux de charité de Rouen sous la Révolution, 11 septembre 1912; — Un modèle du sculpteur rouennais N. Jaddoulle, 13 septembre 1912; — Les échevins de Rouen de 1382 à 1695, 23 septembre 1912; — Une colonnette du portail Saint-Jean à la cathédrale, 23 septembre 1912; — Le monument de Tancrède de Hauteville, 3 octobre 1912; — Le culte de Sainte-Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon (Eure) 3 octobre 1912; — L'obélisque de Louqsor à Rouen, 4 octobre 1912; — Le vieux Rouen en cartes postales, 7 octobre 1912; — Le rachat de la maison natale de Pierre Corneille, 13 octobre; — A propos de la Madone de Saint-Sixte du musée de Rouen, 17 octobre; — La cour des comptes et le comte Mollien, 18 octobre; — Un portrait de J.-J. Rousseau par un rouennais (Jean Houel), 25 octobre; — Un monument funéraire par les frères Anguier, sculpteurs normands, 27 octobre; — Guy de Maupassant intime (art. de la *Grande Revue)*, 27 octobre; — L'abbaye de Saint-Georges de Boscherville. Rouen, L. Wolf, s. m. in-8° 24 pp. grav.; — Vieux-Rouen : un coin qui disparaît l'hôtel de Beaubec. — L'ancienne église Saint-Laurent à Rouen avec planche h. t. *L'architecture et la construction dans l'Ouest*, revue mensuelle, n° de septembre. Cf. n° 44, 56, 129, 214.

79. — Dubuisson-Aubenay. Itinéraire de Normandie, publié par le chanoine Porée, L. Régnier et J. Depoin. — In-8°, XXII-295 pp. Rouen, 1912.

Digitized by Google

80. — Duchemin. Le département de l'Eure avant la Révolution. T. II, Rouen 1912, in-8°.

81. — Du Coudray (R.). Etat d'esprit pendant la Révolution. Bull. de la Soc. hist. et écon. *le pays de Granville*, septembre 1912.

82. — Dugué de la Fauconnerie. Souvenirs d'un vieil homme. (Avant propos par Fréd. Masson) Paris, Ollendorf, 1912. Cf. : *Journal d'Alençon* du 13 octobre 1912 et le *Bonhomme Percheron* du 20 octobre.

83. — Dumaine (Chanoine). Tourouvre et ses souvenirs. Montligeon, 1912, II-372 pp.

84. — Dumesnil. Biographie. Sem. Cath. de Séez, 11 octobre 1912.

85. — Dumont, curé et vicaire de Cambremer lors de la Révolution. Sem. Rel. de Bayeux, 15 septembre 1912 et rectification à cet article par Queudeville; Caen, 15 pp.

86. — Dupont (E.). Montgommery. Episode de l'histoire du Mont-Saint-Michel. — Tours, Mame, s. m. gr. in-8°, 143 pp. ill. de René Lelong. — Le Mont-Saint-Michel d'après des documents inédits. Paris, 1912, 326 pp., 8 grav.

87. — Durand (Maurice). Sur le livre de M. Perey Dearmer « par les grand'routes et les petits chemins de la Normandie. » *Le Bernayen*, 14 septembre 1912.

88. — Duval (Louis). La médecine à Saint-Evroul au XIe siècle. (Raoul Maucouronne). Argentan, E. Langlois 1912, in-16, 16 pp. — Cf. : n° 28. La vie rurale au XVIIIe siècle, aux environs d'Alençon. Imp. Herpin, 1912, in-8°, 32 pp. Extr. de l'Annuaire de la Soc. d'agric. de l'Orne 1912. — Le duc de Vicence et le postillon de Vingthanaps. *Almanach de l'Indépendant*, 1913. — Les Ornais à l'étranger. Les missionnaires et les voyages scientifiques au XVIIe et XVIIIe siècles; v. p. 137-143.

89. — Duveau (Ed.). Cf. : n° 7.

90. — E. A. (C. d'). Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. T. II : Cib. — Cor. — Evreux, 1912, in-8°, 499 pp.

91. — Engerand (Fernand). L'histoire d'une folie, le rachat de l'Ouest (en cours de publication). *Correspondant*, 10, 25 octobre 1912.

92. — Enlart (Camille). Conférence sur l'influence extérieure de l'art normand au moyen âge. Rouen, 1912, petit in-4°, 32 pp. avec grav. Extr. du *Bull. de la Soc, Norm. de Géographie*, 1911.

93. — Etudes Franciscaines (Revue mensuelle). Les œuvres

Digitized by Google

satiriques du P. Zacharie de Lisieux, par M. l'abbé Ch. Guéry, 1912 (mars, avril et juin).

94. Espinas (Georges). Notice nécrologique sur Léopold Delisle (1826-1910). Paris, 1912, in-8°, 57 pp. — Cf. : n° 19.

95. — Eudes (Jean), prêtre de Séez. Notes d'histoire diocésaine. Sem. Cath. de Séez, n°s 39 et 40, octobre 1912.

96. — Evrard (Fernand). Mme Buzot (1747-1812). — Louviers, imp. de l'*Industriel*, 1912, in-8°.

97. — Faguet (Emile). Fontenelle. Textes choisis et commentés. Paris, Plon, 1912, petit in-8°, II-339 pp. avec portr. — Fanet, Cf. : *Valère-Fanet*.

97 bis. — Féret (chanoine). † Doyen du Chapitre d'Evreux. — Sem. Rel. d'Evreux, 5 et 12 octobre 1912.

98. — Flaubert (Gustave). Notes inédites. — Tours. Imp. J. Allard, (s. m.) petit in-8°, XVI pp. avec plan. — Cf. : n° 34 et n° 161.

99. — Flers (Orne). Fête du cinquantenaire de la fondation de l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres. Sem. Cath. de Séez, 20 septembre 1912.

100. — Fossey (abbé). La Haute-Normandie, guide artistique et pittoresque. Paris, Ch. Delagrave, VII-592 pp. avec plan, in-12.

101. — Fréville de Lorme (Robert). Fonctions des avocats normands au XIVe siècle. Leur rôle dans les conseils de parties. Rouen, L. Ly, 1911, gr. in-8°, 11 pp.

102. — Gaffre (abbé L. A.). Le bûcher de Rouen, sa splendeur catholique et française. — Rouen, in-8°, 45 pp.

103. — Galland (Gabriel). Le secret de la Brêche-au-Diable (Normandie). Paris (s. m.) in-4°. 240 pp.. illust. de Pegot-Ogier.

104. — Gallery (famille, originaire de Domfront). *Intermédiaire des Chercheurs*, vol. LXVI, col, 289, 367 (n°s des 10-20 septembre 1912).

105. — Genestal (R.). Note sur un style de procéder de l'abbaye de Saint-Ouen. — Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8°, 8 pp.

106. — Giriend (J.). Liste des maires de Rouen. Résumé de l'histoire communale. — Rouen, 1912, in-8°, 54 pp. avec grav. en noir et en couleurs.

107. — Gobillot (René). : n° 6, 2e bull.

108. — Gosselin (abbé) † curé de Bubertré. — Sem. Cath. de Séez du 18 octobre 1912.

109. — Guéry (abbé Ch.). Culte de Sainte-Catherine d'Alexan-

Digitized by Google

drie à Rouen et à Vernon-sur-Seine. Evreux, 1912, in-8°, 114 pp. illust. — Cf. : n° 78, 7e article et n° 93, plus n° 6, 2e bull. — Curieux voyage d'une abbesse d'Almenesches au XVIIIe siècle. (Hélène-Marthe de Chambray). Alençon, 1912, gr. in-8°, 10 pp.

110. — GUILLEMARE (Ernest). Catalogue de la Bibl. de la Société libre de l'Eure (1re partie, Normandie) Evreux, 1912, in-8°, 92 pp. — Cf. : n° 2.

111. — GUIRAUD (Jean). Quelques idées pédagogiques et morales de Tocqueville. — *Revue Pédagogique*, 15 septembre 1912, pp. 201-214.

112. — GUISLÉ (M. †). Cf. : n° 1.

113. — HALLAYS (André). Dans la vallée de l'Avre. Feuilleton du 22 février du *Gaulois*. Cf. : *La bonne parole*, bull. paroissial de Nonancourt, avril 1912.

114. — HARCOURT (Comtes et comté d'). *Intermédiaire des Chercheurs*, LXVI, 141, 458. Nos des 10 août et 10 octobre 1912.

115. — HAREL (Paul). Le Charretier. Poème. *Normandy-Revue*, octobre 1912. — La forêt. *Revue Française* du 4 février 1912.

116. — HÉRISSAY (Jacques). Un comédien révolutionnaire : Bordier (1778-1789) pendu à Rouen le 21 août 1789. — *Revue Hebdomadaire* 21 septembre 1912, grav.

117. — HEURTEVENT (Raoul). Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne. — Paris, Beauchesne, 1912, in-8°, XIII-312 pp.

118. — HOSKINS (Ch. H.). Quelques problèmes de l'histoire des institutions anglo-normandes. — Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8°, 11 pp.

119. — HUNGER (M. V.) Cf. : n° 4.

120. — JOANNE-ROUEN and vicinity (guide Joanne). Paris, Hachette et Cie, 1912, petit in-16, 64 pp. avec 3 plans, une carte et 11 illust.

121. — JOUEN (Chanoine L.). Regards sur le passé : le beffroi de la tour Saint-Romain. — Bull. Relig. de Rouen, 17 août 1912. — Orderic Vital, id, 24 août 1912.

122. — LA BUNODIÈRE (M. de). Dom Gourdin et les aérostats. — Rouen, L. Gy, 1912, in-8°, 21 pp. et une pl. — Extr. de l'Acad. de Rouen, 1911.

123. — LA FAVERIE (A. Schalck de). Les normands et la découverte de l'Amérique au Xe siècle. — Paris, G. Ficker, 1912.

124. — LAFOND (Jean). Etude sur l'art du vitrail en Normandie. Les artistes étrangers à Rouen au XVe et XVIe siècle, in-4°, 32 pp. avec pl. prix 2 francs.

Digitized by Google

125. — Langé (Gabriel-Ursin). Louis Peccate (causerie littéraire) *Le Normand de Paris*, 7 juillet, 11, 18 août et 1er septembre 1912. — Cf. : n° 188.

126. — Lantier (R.). Le théâtre gallo-romain du vieux Lisieux. — Paris, 1912, in-8°, 7 pp. et une pl. Ext. du *Bull. Arch.* 1911.

127. — Laurent-Cernières. Fragments d'un livre brisé, poésies (1894-1899). — Le Hâvre, 1912, in-8°, 93 pp.

128. — Laurentie (F.). Sur Barbey d'Aurevilly. Etudes et fragments. Paris, E.-Paul, 1912, petit in-8° de II-350 pp.

129. — Lavalley (Gaston). L'arme blanche sous la Révolution. Caen, L. Jouan, 1912, illust. Cf. : *Journal de Rouen*. 3 septembre 1912, art. de G. Dubosc. — Etude historique sur 15 phototypies reproduisant 25 imprimés. Caen 1912, 11 pp.

130. — Leblond, député, maire de Rouen : allocution prononcée aux prix du Lycée Jeanne d'Arc le 26 juillet 1912, in-8°, 11 pp.

131. — Le Bocage. Les inondations à Vire (en cours de publication). Les inondations de 1782. (30 août, 6 septembre 1912).

132. — Leboulanger (abbé). La dentelle d'Argentan, 2e édition. Imp. E Langlois, 1912, in-8°, pl. 68 pp.

133. — Leclerc (Adhémard). La Révolution à Alençon, 1789. — Cf. : *Normandy-Revue*, n° 1. — La commune d'Alençon, feuilleton de l'*Echo d'Alençon*, n° 1-43, 17 octobre.

134. — Lechevrel (M. J.). Cf. : n° 6.

135. — Le Court (Henry). Un coin de la Normandie (1798-1801). Le livre de raison du conseiller Bicherel, 2e éd. Caen, E. Domin 1912, in-8° portr. 37 pp. Cf. : n° 5.

136. — Lefebvre (Ch.). L'ancien droit matrimonial en Normandie. — Soc. Norm. de Géographie, 4e bull. p. 339-368.

137. — Lefort (V.) Dorsy, graveur en médailles à Bouttemont *Revue illustrée du Calvados*, septembre 1912, p. 133.

138. — Legros (abbé). Cf. : n° 6, 2e bull.

139. — Lemaitre (C.). Eiou qu'y va lé trachi, contes drôlatiques en patois bas-normand par le chansonnier du Bocage, Caen, 1912, in-16, 126 pp.

140. — Le Male (abbé). La fête commémorative de la délivrance de la Normandie en 1450. — Caen 1912, 88 pp.

141. — Lemarchand (Victor). Le lion de Pierre de Falaise. Poème, chez Alb. Messein 1912.

141 bis. — Le Mardeley. Cf. : n° 6.

Digitized by Google

142. — Lemerre (Alphonse). † Libraire éditeur. Cf. : n° 22.

143. — Lemonnier (Mgr). Lettre pastorale relative à l'Adoration Nationale devant le Saint-Sacrement. Sem. Rel. de Bayeux, 8 septembre 1912. Lettre pour la création d'un cours supérieur d'instruction religieuse. Sem. Rel. de Bayeux 22 septembre 1912. — Lettre à l'occasion de la mort de M. l'abbé Goudier; id 21 octobre. — Lettre à M. l'abbé Denis directeur diocésain de la ligue des femmes françaises, id 21 octobre 1912. — Catéchisme à l'usage du diocèse de Bayeux. Bayeux 1912, in-32.

144. — Lemonnier (abbé Louis-Auguste) † curé-doyen de Vimontiers. Sem. Cath. de Séez, 6 sept. 1912.

145. — Lenoir (Daniel). Cf. : n° 7, 2e art.

146. — Leonhard (Rodolf). Les additions au coutumier de Normandie de Guillaume Le Rouillé d'Alençon, etc. Rouen, L. Gy, in-8°, 13 pp.

147. — Lepage. Cf. : n° 7, 2 articles.

148. — Le Prévot de Beaumont. Mémoires. *Avenir de Bernay* 15, 22 et 29 juin 1912, 27 juil., 3, 10, 17, 31 août, 14 et 28 sept. 1912.

149. — Le Révérend (G.). Sous la bannière aux trois lions. — Poème. Illust. norm. de L. Moignet. — Caen et Paris, 1912, in-16, 96 pp.

150. — Leroux (Louis). Monographie générale du canton d'Argueil (Seine-Inférieure). Gournay-en-Bray, 1911.

151. — Leroy (Ch.). Paysans normands au xviiie siècle. La vie rurale. Rouen, F. Cavé, 1912, 2e éd. in-8°, 149 pp. — Cf. : n° 88.

152. — Leroy (Roger). La réaction antirobespierriste au Hâvre. *Annales Révolutionnaires*, octobre 1911.

153. — Letacq (abbé). Cf. : n° 28.

154. — Le Verdier (P.). La Charte aux Normands, notes historiques et bibliographiques. Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8° 16 pp. — Extrait du discours prononcé par M. Le Verdier à l'assemblée générale de la Soc. des Bibliop. Norm. le 4 mai 1912. — Rouen, 1912, petit in-8°, 3 pp.

155. — Liot (André). Les apothicaires Dieppois du xvie au xixe siècle. — Rouen, L. Wolf, gr. in-8°, 90 pp. illust.

156. — Lohier (D. F.). Les mss. des « *Gesta abbatum Fontanellensium* ». Saint-Wandrille. *Revue Mabillon*, Paris, Jouve, 1912, in-8°, 38 pp. — Histoire de la restauration de Saint-Wandrille

Digitized by Google

aux xe et xie siècle; sa valeur pour l'histoire des premiers ducs normands. — Rouen, L. Gy, gr. in-8o, 4 pp.

157. — Longuemare (P. de). Notes sur quelques collèges parisiens de fondation normande au xiiie xive et xve siècle. — Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8o, 11 pp.

158. — Loth (Mgr J.). Rapport sur les travaux de la Soc. de l'Hist. de Normandie de 1869 à 1911. Rouen, L. Gy, gr. in-8o, 12 pp. — Cf. : no 3 (un tirage à part, Rouen, L. Gy, 1912, 28 pp.).

159. — Lyre *(Annales de)*. Fêtes de la Neuve-Lyre, de Verneuil et de Saint-Evroul. No 97, septembre 1912. Palinod de Lyre, no 98.

160. — Magne (Ch.). Gaultier Garguille, un des pseudonymes de Hugues Quéru, né à Séez vers 1393, connu aussi sous le nom de Flichelles.

161. — Mahérie (de la). Monographie d'une commune rurale : Pervenchères (Orne). (Travail honoré d'une médaille de vermeil).

162. — Maricourt (baron André de). Tancrède de Hauteville et ses fils. *Echo de Paris*, 10 octobre 1912.

163. — Marion (Madeleine). Eugénie de Guérin (1805-1848). Extraits du journal et lettres choisies. — Paris, Hatier, (s. m.), in-16, 248 pp.

164. — Marty (Jacques). Albert Réville, sa vie, son œuvre. — Cahors et Alençon, imp. A. Coueslant, 1912, in-8o, 200 pp. (thèse).

165. — Mathiez (Albert). Danton et Louis Comte [ce dernier chargé d'une mission en Normandie]. *Annales Révolut.*, octobre 1912.

166. — Maynial (Ed.). Gustave Flaubert et L. Bouillet. *Mercure de France*, 1er novembre 1912, pp. 74-85.

167. Mériam (Melle). Historique de la maison des Nouvelles Catholiques de Rouen (1642-1789). — Rouen, L. Gy, gr. in-8o, 11 pp.

168. — Mesnel (Abbé J.-B.). Les Saints du diocèse d'Evreux : saint Gaud.—Evreux, Ch. Hérissey, 1912, in-8o, 154 pp.—Cf. : no 2.

169. — Mesnières (Seine-Inférieure). Bull. de l'assoc. des anciens professeurs et élèves. — Années 1910 et 1911. Rouen, L. Gy, 1912, petit in-8o, 55 pp. — Lettre de Mgr Fuzet dans le *Journal de Rouen* au sujet de la réorganisation de cette école normale libre.

170. — Meunier (Mgr). Souvenirs. Poésies. Evreux, Imp. de l'Eure 1912, in-4o, 180 pp. — Outre les comptes rendus du diocèse sur ce délicieux volume voir l'article de l'abbé Mille dans la *Société d'Emulation d'Abbeville*, 1912, p. 97. — Lettre

Digitized by Google

pastorale concernant le congrès des Œuvres de Pont-Audemer et le Congrès eucharistique de Louviers. Sem. Rel. d'Evreux, 28 septembre 1912.

171. — Montier (M. Edw.). Cf. : n° 3.

172. — Montivilliers : Guillaume Petit, le savant évêque. Montivilliers 1912, in-8°, 11 pp. — Melle Noémi Bobée. *Bull. parois. de Montivilliers*, 1912.

173. — Mortain. Bulletin de l'Assoc. amicale des anciens élèves et professeurs du collège de Mortain (1912) petit in-8°, 32 pp. avec grav. *Revue du Mortainais* (octobre 1912) : La biographie du Général J. F. Graindorge et la St-Mathieu à Ger, en septembre 1795, par Victor Gastebois ; — Le Mortainais en 1647, par M. Henry Josset, maire de Mortain ; — Notabilités du Mortainais, par M. H Sauvage ; — Histoires de Chérencé Le Roussel et de Bion, par M. Leneveu et M. Lefèvre.

174. — Mouchel. Les Ferrons aiglons. Imp. Alençonnaise, 1912.

175. — Mourey (Gabriel). Gaston Le Bourgeois, sculpteur, né à Vire en 1880. *Art et décoralion*, n° de mai 1912.

176. — Nicolle (Marcel). Les artistes normands aux salons. — *Journal de Rouen*, 14 et 15 octobre 1912.

177. — Nobis (Ch.). Comme quoi il advint que pays alentour Domfront fut dénommé Pyssais. *Le Pays bas-normand*, revue, 5e année, n° 3.

178. — Nonancourt (Eure), son histoire, ses droits et privilèges en 1775 par Beaufils Jean, etc. *La bonne parole* du 12 fév. 1912, puis nos 1, 3, 4, 6, 8.

179. — Normandie. Guide du touriste au bord de la mer. Nouv. éd. 1912. Les Châtelles, imp. L. Geisler, petit in-8°, 184 pp. avec grav. et cartes.

180. — Normandy-Revue. Directeur : J. Duguet. Le 1er numéro a paru le 1er octobre 1912. — Par an 6 francs, le n° 0 fr. 50. In-8° jésus, 16-IV pp.

181. — Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Evroul. Notices et travaux publiés par la Soc. hist. et Arch. de l'Orne. gr. in-8°, 205 pp. grav. et planch.

182. — Osmont (Henri). Le livre des fontaines de Rouen. Notice sur la publication de ce précieux ms. *Journal des Savants*, juin 1912.

183. — Oursel (Me N.). La réforme en Normandie, les « Pla-

Digitized by Google

cards » de Marcouf à Rouen en 1535. — Paris, imp. nat. 1912, in-8°. Ext. *du Bull. hist. et philolog.* — Nouvelle Biographie Normande, 2e suppl. — Rouen, 1912, in-8° à 2 col. XXI-462 pp.

184. — PANTIN (abbé) : A propos des fouilles à la cité romaine du Vieil-Evreux. *Croix de l'Eure*, 14 et 28 septembre, 5 octobre et 2 novembre 1912 (à suivre).

185. — PATRY (Chanoine). Souvenirs d'un brancardier de la 7me (1870-71). *Bull. Rel. de Rouen*, 14 septembre 1912.

186. — PAYNEL (Famille — en Normandie, seigneurs de Hambye). — *Interm. des Chercheurs*, vol. LXVI, col. 436, n° du 10 oct. 1912.

187. — PAULOWSKI (Auguste) : Les mines de fer en Normandie. Soc. Norm. de Géog. 4e bull. de 1911, p. 368-403. (Basse-Normandie).

188 — PECCATTE (Louis) : A sainte Jeanne de France, immortelle paysanne, etc. Poésie. — La Ferté-Macé, 1912, in-16, 8 pp.

189. — PETIT (Léon). † Cf. : n° 2.

190. — PICOT (Emile) : Les imprimeurs rouennais en Italie au XVe siècle. Rouen, L. Gy, 1911, in-8°, 61 pp.

191. — PICQUET (O). Cf. : n° 7.

192. — POCHON. † Cf. : n° 1.

193. — PONT-AUDEMER (Le Patriote de). Exposition artistique normande en août 1912. Compte rendu dans tous les journaux de la région.

194. — PONT-DE-L'ARCHE. Souvenirs d'autefois. *Journal de Louviers*, 18 et 25 octobre 1912 (à suivre). — Massenet à Pont-de-l'Arche : *Journal d'Evreux* du 17 août 1912.

195. — PORTBAIL (histoire de) par R. Asselin, officier mécanicien de la marine. *Bulletin paroissial*, 5 derniers numéros.

196. — POUSSIER (Alf.). Institution à Rouen au XVIe siècle d'un collège de pharmacie. Rouen, L. Gy, in-8°, 23 pp. Cf. : n° 7 et *Journal de Rouen*, 11 septembre 1912.

197. — POUTHAS (C.). Cf. : n° 4.

198. — PRENTOUT (Henri). Le duc de Berry, Louis XI et l'Université de Caen en 1467. Paris, Imp. Nat. in-8°, 15 pp. — Louis XI et les foires de Caen, Paris, Imp. Nat. 1012, 20 pp. — Cf. : n° 4, deux art.

199. PRUDENT (Chanoine). Discours de réception à l'Académie de Rouen. L. Gy, 1912, in-8°, 27 pp.

200. — QUENEDEY (capitaine). Cf. : n° 7, deux art.

Digitized by Google

201. — Rebillot (Général baron). Le Mont-Saint-Michel. Sem. Rel. de Bayeux, 20 octobre 1912.

202. — Régnier (Louis). Notes sur l'abbaye de la Lucerne au diocèse d'Avranches, in-8°, 34 pp. avec grav. — Articles archéologiques dans le *Bull. paroissial de Gisors* sur Amécourt (n° 31); Authevernes (n° 32); Bazincourt (n° 33); Tierceville (n° 34 et 35); Bernouville (n° 36 et 37). — Cf. : n° 79.

203. — Revel (Jean). Faicts et dicts normands. — Rouen, Lecerf fils, 1912, in-18 jésus, 283 pp.

204. — Riley (Athelstan). Les fiefs de haubert normands encore existants dans l'île de Jersey. — Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8°, 8 pp.

205. — Roberge (J.) Le pays normand, poésies. — Caen, C. Valin, 1912, petit in-8°, 24 pp.

206. — Robet (Melle Louise). Les fêtes d'Orderic Vital à Saint-Evroul. — Alençon, 1912, petit in-8°, 18 pp.

207. — Romanet (le vicomte Olivier de). Les délimitations régionales. *Action française*, août 1912 et *Petit Patriote de Normandie et du Maine*, 1er septembre 1912.

208. — Rotours (baron J.-A. des). Cf. : n° 6.

209. — Rouen. Œuvre hospitalière de nuit de Rouen. Rapport sur les travaux de la 29e année, Rouen, 1912, petit in-8°, 18 pp.

210. — Rouxel (Georges). Station préhistorique de Nacqueville-Bas (Manche). Un atelier de fabrication d'anneaux de lignite. *Bull. Arch. du Comité des travaux hist. et scient.* 1912, p. 25-34.

211. — Saint Godegrands. (Notes d'histoire diocésaine). Evêque de Séez et martyr. Sem. Cath. de Séez, 6 septembre 1912.

212. Saint-Lo (Manche). Congrès régional du 6 et 7 mai 1912. — Coutances, impr. N.-D. 1912, petit in-8°, vi-152 pp.

213. — Salles (Auguste). Les normands de Paris réclament au ministre un cuirassé « *Normandie* ». *Echo de la Ferté-Macé*, 21 septembre 1912.

214. — Sanson (abbé Victor). Répertoire bibliographique de la période révolutionnaire de la Seine-Inférieure, tome IV, in-8. Cf : *Journal de Rouen*, 3 octobre 1912.

215. — Saulnier (Eugène). Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X) 1523-1590. — Paris, H. Champion. 1912. In-8, 324 pp., portr.

216. — Sauvage (H.). Cf. n° 1.

217. — Sauvage (R. N.). Le fonds de l'abbaye St-Etienne de Caen

Digitized by Google

aux arch. du Calvados, in-4° à 2 vol. XXIII-60 pp. — L'abbaye de St-Martin de Troarn. *Antiquaires de Normandie*, in-4° LII-524 pp. Une descente du Bailli de Caen à l'abbaye de St-Pierre-sur-Dives en 1546. *Baiocana*, 15 septembre 1912. — Le tombeau poétique de Jean Regnault de Segrais. Caen, 1912, in-8° 25 pp. — Cf : n° 4.

218. — Schweitzer (Marcel-A.). Le culte de la raison à Verneuil (Eure). *Révolution Française*. 14 sept. 1912, p. 260.

219. — Seine-Inférieure. Dénombrement officiel de la population en 1911. — Rouen, L. Py. 1912, petit in-8°, 30 pp.

220. Sévestre (abbé Em.) Xavier Eude et Edouard Le Corbeillier. — La déportation du clergé orthodoxe : registres des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux ports de France. Vol. in-8e carré. — Essai sur les Arch. municip. et les arch. judiciaires des chefs-lieux de département pendant l'époque révolut. (1787-1801). Vol. in-8e jésus, 196 pp. Paris, Alph. Picard. — Les sources du « Chevalier des Touches » de Barbey d'Aurevilly. Vol. in-8° jésus, 32 pp. Paris, A. Lemerre,

221. — Sionville (Jules) L'orographie rouennaise. Promenade autour de Rouen. Soc. Norm. de Géog. 4e bull. 1911, pp. 420- 432.

222. — Sornin (abbé) Ordéric Vital. Récits d'histoire et légendes du pays d'Ouche, etc. Sem. Cath. de Séez 4 octobre 1912.

223. — Surville (Augustin). Landisacq (Orne) pendant la Révolution (suite et fin). *Le pays Bas-Normand*, etc., revue trim. 5e année, n° 3. Cf. : n° 6, deux articles.

224. — Tabourier (Abbé). Une visite de M. Louis d'Aquin, évêque de Séez, à l'église de Mesnil-Bérard. — L'hermitage de St-Blaise. *Bull. parois. d'Auguaise* (Orne), septembre 1912 et octobre. — L'âme percheronne. *Bull. de la Soc. Perch.* n° 3, juillet 1912, in-8°.

225. — Tardif (E.-J.), Etude sur les sources de l'ancien droit normand, spécialement sur la Législation des ducs. — Rouen, L. Py. 1911, in-8°, 50 pp.

226. Thn ofverhogdals (E.). Tapeten. A propos de la tapisserie de Bayeux. — Konst (Suède) n° du 1er mars 1912.

227. — Thomas (A.). Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc : Maître Robert Masselin. *Annales du midi*, octobre 1912.

228. — Thuillier (Abbé). Les Escoviennes : I. Les grands jours d'Ecouis : II. Chez nous ; 2 vol. in-12, de 142 et 144 pp. Evreux, 1912.

229. — Tougard (Abbé). Documents concernant l'histoire

Digitized by Google

littéraire du XVIIIe siècle, conservés aux archives de l'Académie de Rouen. T. I. Rouen, Lestringant 1912, in-8° XVI-294 pp.

230. — TOURNEUX (M.). Particularités intimes sur la vie et l'œuvre de Géricault. — Nogent-le-Rotrou. 1912, in-8°, 8 pp.

232. — TOURNOUER (H.). Cf : n° 6, 3 bull.

232. — TRUTAT (Paul). Poésies (1829-1912). Evreux, imp. de l'Eure 1912, petit in-16, 65 pp.

233. — TURGIS (Suzanne). La très véridique histoire de la bonne Mathilde de Flandre, duchesse de Normandie, etc. Caen-Bayeux-Paris, 1912, in-8°, 136 pp.

234. — R. P. UBALD *d'Alençon*, Cf : n° 6, 2e et 3e bull.

235. — VALÈRE-PANET. Caen révolutionnaire. L'hôtel du Rosel de Beaumanoir. Extr. de l'Académie de Caen, 1912, 60 pp.

236. — VALOGNES. Association des anciens élèves du collège. — Cherbourg, 1911, in-8°, 91 pp.

237. — VANEL (G.). Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. La vie privée à Caen. Les usages. La société. Les salons. — Caen, 1912, petit in-8°, 405 pp. — Cf n° 4.

238. — VASSEUR (Ch.). Cf : n° 5.

239. — VATTIER (Jos.). Alex. Carel, avocat (1833-1896). — Rouen, L. Gy, 1911, gr. in-8°, 10 pp.

240. — VEREL (Ch.). Cf : n° 6, 3e bull.

241. — VESLY (Léon de) Cf : n° 7, 5e art.

242. — VEUCLIN (E.). Histoire d'un petit coin du pays d'Ouche. Le Pont-Echenfrei. Son ancienne forteresse. etc. *Le Petit Messager de N.-D. du Hamel*, travail commencé en 1911, continué en 1912, n° 6, 7, 8, 10. — Cf : n° 1.

243. — VILLE D'AVRAY (Louis-Thierry de) † Obsèques du lieutenant de — Verdun — Honfleur, avril 1912. Honfleur 1912, in-8° portr. et grav.

244. — VIRE. Les Assises de Vire les 28-29 juillet 1912. *La Pomme* (août, septembre, octobre 1912, n° 229) donne tous les discours, les poésies, lus ou prononcés. Numéro très intéressant.

NOTA : M. l'abbé Em. Sevestre continuera ses comptes rendus bibliographiques, dont le prochain est intitulé : *Etudes générales du XVIIIe siècle et la Révolution Française intéressant la Normandie.*

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6 rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Maison de retraite de Bon-Secours, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 56, rue du Renard, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 6, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue du Meilet, Evreux.

L'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX.

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 16, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 6, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

22me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1913

Abbé Ch. Guéry : Monseigneur Philippe Meunier, évêque d'Evreux. — Chanoine Jouen : Chronique normande. — Abbé L. Tabourier : La Vision de l'Ermite, conte de Noël. — Abbé C. Guéry : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — Abbé Tougard : Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requête pour une soutane de cérémonie *(fin)*. — Ch. A. de Beaurepaire : Bibliographie. — M. le chanoine Legris : Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre). — Bibliographie normande.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 6. — ÉVREUX.

1913

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — MONSEIGNEUR PHILIPPE MEUNIER, ÉVÊQUE D'EVREUX . . . . . **C. Guéry.** 217

II. — CHRONIQUE NORMANDE . . . . . **Ch. Jouen.** 220

III. — LA VISION DE L'ERMITE, CONTE DE NOEL . . . . . **L. Tabourier.** 226

IV. — HISTOIRE DE L'ABBAYE DE LYRE (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 235

V. — COLLÉGIALE DU SAINT-SÉPULCRE A CAEN, REQUÊTE POUR UNE SOUTANE DE CÉRÉMONIE (*fin*). . . . . **A. Tougard.** 265

VI. — BIBLIOGRAPHIE . . . . . **de Beaurepaire.** 277

VII. — LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN, SAINTS NICAISE, QUIRIN, SCUVICULE, PIENCE (11 OCTOBRE) . . . . **Ch. Legris.** 280

VIII. — BIBLIOGRAPHIE NORMANDE 297

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

PHILIPPE DE HARCOURT, ÉVÊQUE DE BAYEUX (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE LYRE, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

COLLÉGIALE DU SAINT-SÉPULCRE A CAEN, REQUÊTE POUR UNE SOUTANE DE CÉRÉMONIE, par l'abbé TOUGARD (*suite*).

L'ENQUÊTE GOUVERNEMENTALE ET L'ENQUÊTE ECCLÉSIASTIQUE SUR LE CLERGÉ DE NORMANDIE ET DU MAINE, DE L'AN IX A L'AN XIII, par l'abbé Em. SÉVESTRE (*suite*).

LES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE MORTEMER A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

L'HOTEL-DIEU DE BAYEUX (1466-1467), par E. DEVILLE.

LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN : SAINTS NICAISE, QUIRIN, SCUVICULE, ET PIENCE, par le chanoine LEGRIS.

Digitized by Google

Monseigneur PHILIPPE MEUNIER

ÉVÊQUE D'ÉVREUX

La *Revue Catholique de Normandie*, au moment de prendre une nouvelle vigueur, sous l'impulsion de Mgr l'Evêque d'Evreux, a l'extrême chagrin de voir disparaître ce Pontife si vénéré! Mgr Philippe Meunier, l'auteur de la *Vie* de sainte Austreberthe, de la monographie d'Hesdin, de délicieuses poésies (1), d'une superbe lettre à propos du millénaire normand, etc., comprenait, plus que tout autre, l'importance d'une revue historique, littéraire, artistique, groupant toutes les forces vives de la Normandie intellectuelle. Voilà pourquoi, il y a quelques jours à peine, il écrivait aux Evêques normands, ses frères dans l'Episcopat, afin de solliciter à nouveau leur haute protection en faveur de ce bulletin provincial parvenu, déjà, à sa vingt-deuxième année.

Tous les deux mois, pensait le Vénérable défunt, chaque diocèse exposerait tour à tour ses efforts, ses moyens, ses succès, pour le triomphe de la religion, le salut des âmes, le bonheur de l'humanité, le développement des lettres et des arts; puis, à la fin de l'année, M. Joseph L'Hopital, avec son talent si connu, synthétiserait, sur ces données, la vie religieuse, historique, littéraire de la Province, de manière à encourager les apôtres de la foi, les amateurs du vrai et du beau, afin, aussi, de prouver à tous que l'Eglise catholique n'est pas ennemie de la science mais, au contraire, la favorise, la bénit et l'apprécie hautement.

Tel était le plan de notre Cher et si regretté Pontife, plan admirablement conçu, accepté avec sympathie et réalisé, dans cette livraison même, par M. le chanoine Jouen, au

---

(1) Réunies en un volume intitulé : *Souvenirs*.

Digitized by Google

nom de l'archidiocèse de Rouen, magistral début de cette Chronique normande.

Et notre Evêque disparaît sans avoir vu son heureuse idée recevoir un commencement d'exécution! Mais avec quel bonheur il nous renvoyait les réponses favorables à ce projet, telle que celle de Mgr Lemonnier : « Je vous communique avec grand plaisir la lettre de Mgr l'Evêque de Bayeux; je l'enveloppe dans les vœux que je forme pour notre *Revue de Normandie* (1). »

Nous laissons à d'autres le devoir de raconter la bonté de Mgr Meunier, sa profonde piété, sa dévotion inlassable à Notre-Dame de Lourdes; son empressement, malgré les défenses de la Faculté, à se rendre à toutes les invitations de ses prêtres sitôt qu'il s'agissait de prêcher, de bénir les drapeaux de sa chère jeunesse, de présider des congrès, des retraites pastorales, etc. D'une activité dévorante, d'une prodigieuse facilité de parole, l'Evêque d'Evreux a préféré, volontairement et sciemment, une vie courte remplie de bonnes œuvres, à une existence plus longue, peut-être, mais moins fructueuse.

Mgr Meunier emporte avec lui les unanimes regrets des habitants de sa ville épiscopale, comme des prêtres et des fidèles de son diocèse. Ses quinze années de ministère auront été fécondes en œuvres suscitées par lui, soutenues de ses vibrantes paroles, vivifiées par ses souffrances, car, de même que son divin Maître, il connut bien des fois, trop souvent, hélas! l'amertume du calice. Les premières joies de son sacre firent, bientôt, place aux épines de l'Episcopat : la Séparation, l'expulsion de l'évêché, ses prêtres sans pain, leurs églises menacées, la confiscation des biens ecclésiastiques, l'exil de ses religieuses, ses séminaires dispersés, etc. Tristesses intimes, douleurs morales et physiques, rien ne lui fut épargné. Et cependant il chantait :

Là, s'il faut pleurer
Qu'importent les larmes,
Les deuils, les alarmes!
Pleurer a des charmes
Pour mieux t'implorer.

Amer est le fiel
Au fond du calice;
Si ta main propice
Aide au sacrifice,
Souffrir c'est le ciel.

(1) Lettre du 15 décembre 1912.

Digitized by Google

Sois bénie, ô mort.
Quand, bonheur suprême,
A ma mère même
Je dirai : « Je t'aime ».
En touchant au port (1).

En toute confiance il peut dire comme saint Paul : *bonum certamen certavi, cursum consummavi... in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus* (2), et ces paroles : *Un serviteur de Marie ne saurait périr!*

Que la Vierge de Marconne, que Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame d'Evreux, Notre-Dame de la Couture soit son avocate débonnaire près du Juste Juge, *justus judex!* C'est le vœu le plus ardent que nous formons aujourd'hui, assurés que les pieux lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie* s'efforceront de le réaliser par leurs charitables et reconnaissantes prières.

L'adieu dit aux défunts est sublime d'espoir.
Non, tout n'est pas fini quand la terre se ferme
Sur ceux que nous aimons. Si le tombeau renferme
Leurs restes, l'âme vit et c'est pour l'au revoir (3).

Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

(1) *Souvenirs* par Mgr Meunier, p. 91 « *Planctus amoris* ».
(2) II ad Timoth. IV, v, 7.
(3) *Souvenirs*, 3e partie, VI, p. 128.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

La vie intellectuelle, sociale et religieuse dans le diocèse de Rouen pendant novembre et décembre 1912.

Rarement la vie intellectuelle et religieuse a été plus intense chez nous qu'aux derniers jours de 1912. Il semble que vers la fin de l'année on sente mieux le prix du temps, et que l'on comprenne mieux que le temps perdu ne se rattrape pas.

* * *

Parmi nos sociétés savantes dont les publications sont toujours si recherchées, nous citerons au premier rang la Société de l'Histoire de Normandie. Elle met en distribution le second volume des *Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle conservés aux archives de l'Académie de Rouen,* édités par M. l'abbé Tougard, elle annonce la prochaine apparition de Reproductions de miniatures d'après des manuscrits normands; enfin son dernier *Bulletin* contenait une étude sur *Les conflits entre l'Eglise de Lyon et l'Eglise de Rouen relativement à la Primatie*, étude due à M. Caillemer, doyen honoraire de la Faculté de droit de Lyon. La Société Rouennaise des Bibliophiles a mis en distribution un nouveau fascicule de *Vieux Papiers Normands*. Au Havre la Société d'Etudes diverses, ayant eu à juger le concours poétique périodiquement institué par M. Follope a attribué un prix de 500 francs à un curé de notre diocèse, au poète exquis qu'est M. l'abbé Lemercier, curé de Beaunay. L'œuvre ainsi couronnée est intitulée *Livre d'Heures*. Souhaitons-en la prompte publication!

A côté des Sociétés savantes il est à Rouen un autre centre littéraire très vivant, c'est la maison des Philippins. M. Edw. Montier qui en est l'âme y a ressuscité le Puy des Palinods. Cette Académie Mariale a tenu sa quatrième séance annuelle le 7 décembre sous la présidence de M. Vermont, président de l'Académie de Rouen. Le cercle artistique des Philippins représenta un petit

Digitized by Google

drame du moyen âge, « La Dame à l'agneau et la Dame à l'aspic », œuvre d'un prêtre rouennais, Guillaume Thibault. Le rapport sur le concours de poésie fut présenté par M. l'abbé Carrel, vicaire à la cathédrale. Si ce concours n'a apporté qu'une seule pièce véritablement hors de pair, du moins, a-t-il affirmé par le nombre toujours grandissant des concurrents (91, et de tous côtés, même d'Amérique, même du Maroc), qu'il prenait de plus en plus d'importance. Quand les ressources permettront de le faire connaître par une plus large publicité et de le récompenser plus dignement, nul doute qu'il ne retrouve les beaux jours d'autrefois.

Le prix unique a été attribué à Mlle Juliette Pénard, à Montluel (Ain) ; les mentions, à MM. Mauviel, vicaire à St-Bomer-les-Forges (Orne), Ruche à Montluçon, Massy, professeur honoraire du lycée de Douai.

Une autre initiative de M. Montier, c'est *les Mardis littéraires*. Ces conférences ont eu le plus franc et le plus légitime succès. Rien d'étonnant à cela, étant donné les sujets et les orateurs : *Madame de Maintenon éducatrice* par Edw. Montier, *Rouen religieux à la fin du XVIIIe siècle* par Mgr Loth, les *Vitraux normands des XIIIe et XIVe siècles* par Jean Lafond, *la Gravure française au XVIIIe siècle* par Robert Homais, *le régime matrimonial de nos aïeux et les habitudes actuelles*, par G. de Beaurepaire, tel fut le programme de la première série. La seconde va bientôt commencer, sans Mgr Loth, hélas! Elle sera digne de son aînée.

Quant aux autres arts, signalons rapidement d'abord quelques exécutions musicales de tout premier ordre : au Havre, en novembre, dans l'église Notre-Dame, une phalange d'amateurs, remarquablement conduite par un des vicaires, a donné devant un très nombreux auditoire l'*Enfance du Christ* de Berlioz. A Rouen nos chorales, la Gamme, l'Accord parfait, la Cœcilia, la Melodia rivalisent d'entrain, de science, de dévouement. L'Accord parfait a, vers la fin décembre, contribué au succès d'une très belle audition de Wagner (Parcifal), audition à laquelle la participation de M. Chanoine-Davranches, notre célèbre concitoyen, a donné un éclat tout particulier.

Dans les salons de M. Legrip, trois excellents peintres rouennais ont successivement attiré à leur exposition annuelle les nombreux connaisseurs que compte notre ville. Les nommer suffit : Madelaine, Minet, Fréchon.

Digitized by Google

Les Amis des Monuments rouennais ont organisé deux très intéressantes visites archéologiques avec des cicerones tout à fait compétents : le docteur Coutan leur a fait admirer les restes du vieux Saint-Paul, et le jeune Jean Lafond pour qui

La valeur n'attend pas le nombre des années,

leur a expliqué en maître consommé les vitraux de Saint-Ouen.

La Société normande de Géographie a donné à ses adhérents dont ainsi elle fait croître le nombre, deux sensationnelles conférences où nous avons applaudi à tout rompre Amundsen, le conquérant du pôle sud, et l'abbé Wetterlé, l'infatigable défenseur de la culture française et de l'autonomie en Alsace.

* * *

Si Rouen est une ville artistique (et l'activité que je viens de constater en est une nouvelle preuve) n'allez pas conclure qu'elle est aussi une ville égoïstement bourgeoise. Non ; les œuvres sociales et charitables y tiennent une place importante dans les préoccupations de tous, des catholiques en particulier. Témoin le développement pris dès sa fondation par une œuvre toute de solidarité et de charité, de prévoyance et de guérison sociale. Elle s'est appelée « La grande Famille rouennaise », elle a pour but d'assurer des logements sains et suffisants aux familles nombreuses ; elle lutte donc contre la dépopulation, l'alcoolisme, la tuberculose ; elle veut le bien général en procurant le bien-être des individus et des familles. Voici son adresse : 12, rue Jeanne d'Arc. Envoyez-lui vos cotisations et... vos meubles inutiles.

Une autre œuvre en pleine prospérité et qui s'étend, celle-là, à toute la Normandie, c'est l'*Union Normande des Associations d'Anciens élèves des écoles catholiques*. Elle a tenu son assemblée générale à Rouen, le 1er décembre, sous la présidence d'un homme dont il n'est pas besoin de faire l'éloge aux fidèles lecteurs de cette *Revue*, M. J. L'Hopital d'Evreux. Cette assemblée a décidé d'organiser plus solidement encore son office de placement, dirigé par M. Oger, 24, rue Saint-Nicolas, et de nommer un vice-président par chaque département, pour aider le président général.

La partie plus particulièrement pratique de l'Union Normande

Digitized by Google

est en effet son bureau de placement qui, en l'exercice de 1911-1912, a reçu : pour les hommes. 1.330 demandes et 1.430 offres d'emploi; pour les femmes (office Sainte-Clotilde), 870 demandes et 1.040 offres d'emploi. Au total, 2.200 demandes et 2.470 offres; ce qui fait un minimum de 4.670 personnes ayant eu recours à l'intermédiaire de l'Union. Celle-ci a élu comme président M. l'abbé Jomard, déjà président de la Mutualité Ecclésiastique Normande. Cette élection est significative de l'esprit tout à fait catholique de l'Union Normande, qui ne pouvait être mieux inspirée.

Nos catholiques continuent sans découragement leur campagne contre l'alcoolisme. En novembre a eu lieu la première Assemblée générale de la Société catholique antialcoolique « la Croix-Blanche rouennaise », sous la présidence de M. l'abbé Charles Alleaume, président de l'Union Normande des sections de la Croix-Blanche. Un rapport du secrétaire général, M. Pierre Valmont, avocat à la Cour d'appel, a fait connaître l'état actuel de l'association vieille seulement de quelques mois : 19 sections (d'hommes, de dames ou d'enfants), une trentaine de membres isolés, en tout 400 membres actifs répartis dans les paroisses de Rouen, de Darnétal et de Déville, tel est l'effectif de la société. Ces premiers résultats sont bien faits pour encourager les adhérents de la C. B. R. à continuer leurs efforts et à étendre leur action.

En décembre une excellente réunion de la *Croix-Blanche Havraise*, s'est tenue dans la salle des fêtes de l'Externat Saint-Joseph. Un témoin m'a résumé ainsi ses impressions : assistance nombreuse (plus de 600 personnes, beaucoup d'enfants). — Conférence de M. l'abbé Beaupin, documenté, vigoureux, ironique, persuasif. — Scènes cinématographiques traduisant pour les petits les idées et les suggestions du conférencier. — Des adhésions à la *Croix-Blanche* et des abonnements à la *Tempérance Havraise*.

Les Havrais du reste ne le cèdent en rien aux Rouennais sur le terrain des œuvres charitables et sociales. Lisez pour votre édification le merveilleux rapport lu en novembre dernier devant Monseigneur Fuzet par Madame Frédéric Perquer, présidente des Dames de charité et vous y verrez quels miracles accomplissent ces vaillantes servantes de l'ouvrier, avec le concours des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Une simple énumération : œuvre des

Digitized by Google

pauvres malades, patronages, crèche, ouvroirs, orphelinat, écoles ménagères, colonies de vacances, fourneaux économiques, gouttes de lait, polyclinique, dispensaire mis à la disposition de la Société de Secours aux blessés militaires pour la formation de ses infirmières, maison de santé, etc. Quelques chiffres : 53.000 pansements au dispensaire, 32.000 portions et 1.000 litres de bouillon aux fourneaux économiques, 1.750 enfants fréquentant les patronages de l'œuvre, 11.437 journées de présence à la crèche, 12.000 visites aux malades pauvres à qui on a distribué 47.000 francs.

* * *

Inutile de demander si une foi aussi active est une foi sincère? La vie religieuse proprement dite n'est pas moins intense que la pratique de la charité fraternelle. Pour ne pas fatiguer le lecteur, je me contenterai d'une simple énumération qui, du reste aura son éloquence. Nos patronages ont créé un journal des œuvres qu'ils ont appelé l'*Effort*. Au Havre et à Rouen des retraites d'hommes ont groupé chacune un millier d'auditeurs. Monseigneur l'archevêque a décidé d'établir ou de rétablir partout des Confréries du Saint-Sacrement, et à la cathédrale, pour commencer, trois cents vaillants chrétiens ont suivi, « flambeaux ardents en main », le Saint-Sacrement à la procession de l'adoration perpétuelle. Partout des églises se bâtissent. Près de Rouen, celle du Petit-Quevilly est presque achevée; une autre est en projet à Sotteville. Fauville, gros bourg cauchois, va commencer la sienne. Au Havre, Saint-Anne a été achevée, Sainte-Cécile de Graville et Notre-Dame des Neiges constituent de nouvelles paroisses; Sainte-Honorine de Graville a inauguré son église il y a trois semaines. Saint-Léon jette les fondations d'un vaste sanctuaire. Ignauval et Mayville auront bientôt le leur.

Partout la vie, partout le zèle des pasteurs, le dévouement des fidèles. Qui donc a dit que la Séparation serait la mort de l'Eglise de France? pas en Normandie, en tous cas. Que ceux qui ont pu l'espérer et qui s'y sont essayé regardent nos œuvres, elles leur crieront bien haut, dans le langage du Normand Corneille :

Les morts que vous tuez se portent bien!

Digitized by Google

* * *

Malheureusement parmi les ouvriers, il en est qui succombent à la peine. Si Dieu les rappelle à lui, c'est, nous n'en doutons pas, qu'il trouve que leur journée a été bien remplie. Avec nous, ami lecteur, donnez une prière et un hommage aux vaillants chrétiens que furent MM. Gaultier de la Ferrière, ancien magistrat, ancien bâtonnier du barreau de Rouen, défenseur infatigable de nos congrégations religieuses, le commandant Henri de Bonnechose, ancien combattant de 1870 à Orival et au Château-Robert, Louis Le Vaillant de Douet, marquis de Graville, ancien député de la Seine-Inférieure.

Les premiers jours de cette année 1913, ont amené deux autres deuils des plus attristants. Mgr Loth, curé de saint Maclou, aussi connu et aimé du monde savant que du monde ouvrier, est mort le dimanche 5 janvier, et Mgr Meunier, évêque d'Evreux, le 11 janvier. J'ai salué la mémoire du premier dans le *Bulletin Religieux* de Rouen. Aux pieds du lit funèbre du bon, du saint évêque d'Evreux, qui, il y a trois semaines m'écrivait pour me demander cette chronique, je dépose, avec mon indigne prière, l'hommage de ma respectueuse et reconnaissante vénération.

Rouen, le 12 janvier 1913.

Chanoine Jouen.

Digitized by Google

LA VISION DE L'ERMITE

CONTE DE NOËL

A l'orée de la forêt de Bonmoulins, sur le vert sommet d'un pré mamelonné, protégé et dissimulé par la futaie, s'élève, au territoire de Mesnil-Bérard, un petit oratoire dédié à saint Blaise. C'est un modeste sanctuaire dénué de caractère architectural, mais malgré l'effritement journalier des traditions de foi, resté très cher aux populations voisines.

L'origine de cette chapelle est fort ancienne. C'était primitivement un ermitage, témoin la bulle du pape Innocent III qui, en l'an 1190, sous le pontificat de Liétart, 39e évêque de Sées, confirme au Chapitre de la Cathédrale « les *dîmes de Mesnil-Bérard* avec *l'ermitage* ».

Mais le poète l'a dit avec, hélas! trop d'expérience :

> Les siècles en passant firent pâlir la foi (1).

Au XVIIe siècle, l'humble retraite de saint Blaise est quasi déserte; un seul ermite, le bon frère *Louis*, y mène encore sous la feuillée vie de *sobriété* et « *tempérance* », de silence et prière, tout en bienheureuse contemplation divine. De lui, messire Charles Bernard, alors curé de la dite paroisse, eût pu témoigner en toute véracité, comme Boulard d'Essoy, en 1702, sur l'ermite de Chaumont, frère Guillaume (2) : « On le dit d'assez bonnes mœurs et

(1) Lamartine. — *Odes*.

(2) *Les Ermitages d'Ecouves*. Société Historique de l'Orne (juillet 1906). Abbé Mesnil.

Digitized by Google

assistant régulièrement aux offices. » Frère Louis avait en effet en grande révérence et pratique les sentences des livres d'heures (1).

Humilite qui n'est pas faincte
Pauvreté sans nulle contrainte
Pureté de cœur et de corps.

Sur les parois de torchis et branchages de sa pauvre hutte, il avait peint à l'ocre et au bleu cette autre pieuse devise :

Si tu veux vivre sagement
Attray à ta langue silence
Et ne désire largement
Des biens fors que pour ta substance.

Le 24 décembre 1675, à la vesprée de la vigile de la Nativité bienheureuse de Jésus Enfant, frère Louis regardait avec anxiété tomber du ciel gris en flocons épais et pressés la blanche ouate de neige. Sans doute, pensait-il en son âme ingénue et toute benoitement confite en la présence du ciel à deux chérubins que messire saint Jean nous représente, en son apocalypse, jouant près du trône de l'Eternel, effilochant ce soir-là, par risée céleste, la longue traîne d'hermine que Madame Marie avait délaissée le matin même. Pour l'anniversaire de sa glorieuse Maternité et la naissance de son divin Poupon, Mmes Marguerite et Catherine lui en avaient tissé une autre toute d'azur et d'or — et sur l'heure, pour ne point les mârir, elle l'avait endossée et trônait maintenant, toute joyeuse, sise à la dextre de son Fils adorable.

Or donc, frère Louis, ainsy s'expliquait la chute des blancs flocons. Les arbres de la forêt, comme en colère, avaient beau secouer par rafales violentes leurs noirs et puissants rameaux, l'humide parure s'acharnait et demeurait collée sur les os agités de ces squelettes géants. Sous l'huis mal jointe de l'humble cabane, le vent poussait la poussière blanche trempée et sifflait comme la chouette des nuits, son agonisante plainte.

Jadis quand les frères étaient nombreux, point n'était besoin de sortir de la paisible retraite pour ouïr le saint sacrifice aux dimanches et grandes solennités chrétiennes; la Noël de Jésus, sa

(1) *Les livres d'heures*. Société Historique de l'Orne (juillet 1908). M. de Broc.

Digitized by Google

Résurrection triomphante ou les fêtes de « Notre-Dame ». Près des cellules branchues des frères, s'élevait le modeste oratoire dédié au grand saint Blaise d'Orient. Car depuis que le pieux saint Louis, roi de France, de si bonne et douce mémoire, avait acheté à Beaudoin II, de Constantinople, avec la sainte couronne, la Vraie Croix, le chef de M. saint Blaise, et l'avait placé en précieux reliquaire à la sainte chapelle du palais, c'était partout en l'honneur de ce puissant des quatorze auxiliateurs, les plus secourables du paradis, louanges et actions de grâces.

Frère Louis n'avait point reçu l'onction qui fait les prêtres du Seigneur. Force lui était donc de quitter chaque dimanche et fêtes chômées sa douce Thébaïde pour venir chanter hymnes et proses, graduels et sequences des grands Antiphonaires. Mais ce soir-là, comment gagner l'église de la paroisse. La nuit était toute noire, et la terre couverte d'un blanc tapis si épais, si épais que oncques toutes les hautes lisses des châteaux voisins entassées n'eurent pu égaler la mesure.

Pourtant la fête serait belle, car chaque an, à la messe de minuit paroissiale, messire Jean de Mallart (1), haut et puissant *seigneur de Beaulieu*, écuyer, maître des eaux et forêts au duché d'Alençon, patron de Mesnil-Bérard — car ses armes étaient peintes sur la litre seigneuriale du pourtour de l'église — assistait, lui, sa femme et tout son train, en grand apparat. Son suzerain, messire de Saint-Aignan de la Grimmonière, devait, d'après les sentences de l'année 1561, offrir le pain bénit. Seraient là aussi, messire Mangeot-d'Avesgo, du manoir de la Guérinière; messire de Bonnenfant, du castel de Chailloué; Guillaume Nicole de Santigny et moult manants et gens de roture.

Tous ces seigneurs, de châteaux, gentilhommières, logis ou manoirs et même gens de chaume avaient, pour déchirer et pourfendre l'épais tapis de neige, chevaux, mulets ou ânons aux sabots sûrs. Hélas! lui, le pauvre frère Louis, avait vu son cher baudet, le compagnon de sa solitude, le serviteur fidèle, toujours prêt à partir pour les quelques vivres, périr de misère deux mois auparavant. Et comme en son escarcelle il n'y avait pas la moindre

(1) Société Historique de l'Orne. — *Histoire de la Ferrière-au-Doyen*, par M. Baron, Octobre 1906 — juillet-août 1907.

Digitized by Google

livre tournois, il n'avait pu acheter jusqu'à ce jour nouvelle cavale. N'était la piété vive qui le portait de suite à douce et humble résignation, frère Louis aurait maugréé quand, par intervalle, balayés par le vent rageur, les sons de la cloche lui apportaient l'invitation au « *Christus natus est!* »

Sans donc plus amples murmures qu'un gros soupir de poitrine et de cœur, le pieux ermite, après avoir toutefois laissé rouler sur ses joues attristées deux gros larmons, se résigna à fêter seul, en prière fervente, dans l'oratoire Saint-Blaise, l'anniversaire de la naissance du Fils de Dieu.

Tout échauffé en son cœur de ferveur dévote, frère Louis ne parut pas se soucier de la bise froide et, chaussant de hauts brodequins, il franchit, sans trop de peine, les quelques aulnes de terrain qui le séparaient de l'oratoire.

Arrivé en face de l'autel de M. saint Blaise, il allume les cierges et, comme minuit approchait, sans tarder il se mit en oraison, tourné du côté d'une frustre image de Marie. Tout benoitement, il débuta par cette naïve prière :

Dame qui de vostre doulx laict
Allaitasses le Créateur
Prenez en gré le chapelet
De vostre pauvre serviteur.
Vous suppliant du fond du cœur
Que lui veuilliez impétrer grâce
Vers vostre Filz vray Rédempteur
Tant qu'à la fin pardon luy face.

Vit-on jamais le ciel, avare et ingrat, dédaigner prière tendre et confiante? Aussi l'ermite avait à peine, après cet exorde, commencé de débiter lentement son rosaire, en méditant le joyeux mystère de minuit, que piété et résignation trouvèrent haute récompense.

Noble Mère du Rédempteur
Fontaine de toute liesse
Jamais ne peut voir douleur
Celuy qui envers vous s'adresse.

Tout à coup, une vive lumière éblouit frère Louis. Ravi dans une extase béate et toute fin belle, il vit d'abord des anges et des anges aux blanches ailes, aux robes étincelantes parse-

Digitized by Google

mées de paillettes d'or et d'argent. Les uns touchaient des lyres qui frémissaient en cadence, les autres modulaient d'une voix suave des *Alleluia!* des Noëls et vivats de triomphe. Soudain la féerie change; dans une masure quasi pareille à la cabane de l'ermite, Madame Marie, le visage inondé de joie, de ses mains habiles enveloppait de langes le bel Enfant venu des cieux. M. Saint Joseph, cependant, arrachait de ci, de là, au chaume du toit, quelques fétus de paille pour donner en pitance à un bel âne gris-bleuté, à un gros bœuf fauve. A peine la toilette de l'Enfançon fut achevée que parurent maints jeunes et accortes bergers jouant des pipeau, hautbois et chalumeau, et de bons vieux pâtres, obligés d'abandonner l'instrument pour appuyer leur échine courbée sur la houlette noueuse. Tous fléchissent le genou et déposent à l'envie, fruits dodus ou rabougris, gros moutons de fines laine, chèvres de longue toison...

Et la vision durait toujours. Après ce fut un troisième tableau, éclipsant encore en splendeur de décor les deux premiers déja évanouis. Non pas seulement les yeux de frère Louis voyaient, mais aussi ses oreilles entendaient comme des sons de cor, des bruits animés de fanfares, ou bien le grossier tintamare de castagnettes et tambourins agités par des vives mains de nombreux pages et écuyers. Car tout à coup succède la vision étonnante d'une brillante et nombreuse escorte. Les gens y pullulent en costumes chamarrés, comme brillent les abeilles quand luit le soleil. Des hérauts montés sur des chevaux aux rênes pomponnées ou des chameaux bossus, des cavaliers affublés de châles aux voyantes couleurs. Enfin, hissés sur de superbes palanquins incrustés de pierreries, sur des cavales caparaçonnées de tentures au rouge écarlate ou vert émeraude, les Mages, solennels.

Dès qu'ils arrivent à la demeure, où s'arrête l'étoile étincelante — car la sainte Famille a quitté l'humble étable — les royaux visiteurs s'inclinent en grande révérence et muette adoration. Marie, très sobrement, mais bellement habillée, leur présente son Jésus, lui apprend à bénir.

Tandis que dure l'extase du bon ermite, les heures se succèdent et, quand trop tôt hélas! pour l'heureux voyant, cesse le brillant enchantement, déjà l'aube teinte de ses lueurs le ciel, et chasse les nuages gris. Le soleil d'hiver essaie de paraître et ses rayons scintillent sur la neige et la cristallise. Si bien que frère Louis, sortant

Digitized by Google

de son extase, le corps transi, mais l'âme en chaude affection divine, en jetant ses regards ébahis autour de lui, ébloui à nouveau par des légions d'épinglettes, se demande si la vision céleste dure toujours. Non ! cette fois, c'est la réalité — le froid mais beau paysage d'hiver, l'œuvre du bon Dieu sur terre.

Peu à peu il se ressaisit, mais non sans garder impression vivace et profonde de la vision bénie. Le dernier tableau surtout l'a tellement émerveillé que les offices du jour auxquels il put enfin se rendre, non sans grands efforts, lui parurent tristes, maussades et de peu de splendeur. Les jours suivants, le rêve le hante et le poursuit, les détails demeurent en son souvenir toujours nets et précis, à tel point que l'idée lui vint de le reproduire en image et en peinture.

Jadis, avant que le saint désir de la quiétude lui envahit l'âme, il avait travaillé chez un habile imagier, faiseur de statues, crucifix et peintures pieuses. Les notions étaient rudimentaires, mais est-ce que Madame Marie, qui l'avait si fort récompensé en la nuit de Noël, ne lui viendrait point encore en aide? Fort de cet espoir, il n'hésite plus.

Quelques jours avant la Noël, il s'était rendu — le souvenir lui en était cuisant, car ce fut la dernière course du cher baudet — chez messire de Saint-Aignan. Ce seigneur de la Grimmonière avait été, par Jean Mallard, maître des eaux et forêts au duché d'Alençon, investi de la charge de *verdier*. Et une sentence du dit Mallard (1), donnait droit au sieur de Saint-Aignan de prendre en la chatellenie de Beaulieu : « Six arbres de chêne et arbres de faou (fouteau), du terme de Noël. » D'autres sentences lui délivraient aussi : Quatorze arbres et quatre cuisses de chêne pour être employés aux réparations des moulins, ponts et autres bâtiments. »

Or, le seigneur de Saint-Aignan n'était point avare. C'était même très charitable et dévote personne. Il avait octroyé deux de dessus les quatre cuisses de chêne qui lui revenaient à frère Louis, pour l'aider à reconstruire sa cabane en ruines. Tout en devisant, ermite et seigneur avaient parlé peinture. Messire de Saint-Aignan avait même prêté à frère Louis son *Livre de Raison* (2) où, très

(1) Histoire de la Ferrière-au-Doyen.

(2) *Livre de Raison*, de M. de Saint-Aignan (propriété de M. Du Bouillonney).

Digitized by Google

exactement, il avait noté *utiles recettes* pour les *ouvriers curieux*.

La décision de l'ermite fut donc vite prise. Il fendrait un quart de l'une des cuisses de chêne, y taillerait une planche de trois pieds six pouces et, à l'aide des précieuses recettes de M. de Saint-Aignan, il ferait un *superbe tableau*, mémoire à jamais ineffaçable de la maternelle condescendance de Marie qui lui avait ménagé si céleste vision.

Il feuilleta le registre à la page cent trente-quatre et lut, relut jusqu'à trois fois les recettes suivantes : « 1° Pour *faire le jaune de Naple*; 2° Pour *le verd*, premier, second et le plus beau verd qui est le troisième; 3° Pour *le bleu*, le *bois de chêne*, de *noyer*, la couleur *jonquille*, la couleur *rouge* très belle, l'*or* et l'*ocre*; enfin l'application de *toutes ces couleurs*... en la confection desquelles jouent le grand rôle la céruze, le vert-de-gris, l'huile, l'essence de térébenthine, l'ammoniaque et le vermillon. »

L'étude terminée, frère Louis se mit aussitôt en devoir d'exécuter son tableau. Un beau soir de gaie gelée, en la semaine suivante, au début de janvier, nous le trouvons à la lisière de la forêt, le pinceau en main, cherchant à imiter le bleu du firmament. Déjà les personnages de l'Adoration des Mages étaient exquissés et parés de vêtements verts et ocres, la mantille de Marie dessinée en la perfection.

Il était là depuis deux heures, sans nul souci de la froidure de l'air, tout aussi distrait du monde extérieur que lors du beau rêve. Tout à coup des sons de bruyants cors se font entendre. Sur le sol gelé retentit, sonore et cadencé, le bruit des sabots des chevaux. C'est la grande chasse au sanglier octroyée par le roi à messire de Beaulieu, en sa qualité de maître des eaux et forêts : « J'ai accordé la *permyssion cy dessus*, disait le contrat féodal du châtelain, soigneusement gardé — car c'était privilège spécial. Est concédé pour le seigneur de Mallart (1) d'avoir dans ses bois, garennes, de toutes bêtes puissance de chasse à cor et à cri et de poursuivre les bêtes levées; avec obligation pour les vassaux d'entretenir les haies, de façon qu'aucun gros gibier ne puisse s'échapper et de faire trois journées de huée, l'une au cerf, l'autre au chevreuil, la troisième au sanglier. »

---

(1) *La Chasse* par M. Surville. Société Historique. Janvier 1912.

Digitized by Google

Or donc c'était la huée au sanglier faite par messire de Mallart en l'honneur de la fête de M. Saint Jean, son glorieux patron, fondée depuis le 27 décembre. Outre le puissant châtelain et tout son train, sa meute, ses piqueurs et cavaliers, on avait invité tous les seigneurs ou sieurs vassaux et parents, c'étaient messires de St-Aignan de la Guimmonière et d'Auguaise, les seigneurs de La Ferrière et Falandre, du Breuil, de l'Aunay. de la Lizotière, de la Vacherie, de la Haute-Voie, de la Rogerie et des Chênes. Jamais chasse ne fut si nombreuse, clinquante et animée.

On a beau être ravi comme saint Paul au troisième ciel, il est des heures où force est de convaincre qu'on est encore sur terre, et ainsi fut pour frère Louis, qui eut à peine le temps de se démarrer de la route pour s'abriter avec ses pinceaux et sa planche au pied d'un hêtre, à la bordée du chemin. Et vite, et bruyante, et riante, la caravane passa sans quasi faire attention au pauvre ermite. Mais, à la queue du cortège, cavalait sur un beau cheval marron, messire Jean de Mallart lui-même, qui connaissait bien frère Louis, et, en galant seigneur, toujours révérend pour les hommes de Dieu, salua d'abord avec inclination l'ermite. Un rayon de soleil, de ce soleil jaune de janvier, tombait à ce moment sur le tableau du frère et animait la physionomie vraiment réussie des personnages. Jean de Mallart les distingue, il est frappé et ravi. D'un saut élégant et guilleret, il met pied bas et quitte l'étrier.

Minutieusement il examine le tableau. La Mère divine a sur sa tête une mantille légère aux rayures teintées comme les grisailles de cathédrale. Sa taille est enserrée en un corsage rose pâle où s'attache une robe bleu de roi. Elle présente son Fils aux courbettes pieuses de la troupe. Et Jésus, comme un bébé attentionné à faire le geste commandé, essaie de façon drôlette de bénir les arrivants. Un vieux Mage, à la barbe grise, baise les pieds de l'Enfant. Sur son dos voûté s'étale sans élégance une longue traîne jaune. Le second se fraie passage et le troisième se présente avec un large et prétentieux plastron d'hermine, tandis qu'un cavalier tout casqué retient un beau cheval blanc.

Au second plan, à droite, s'esquisse en pénombre une demeure mi-orientale, mi-renaissance française dont les colonnes et le tout se dessinent dans le flou. A gauche, au lointain, la ville de Jérusalem, son temple, ses coupoles. On dirait œuvre d'inspiration espagnole.

Digitized by Google

« Par saint Jean, mon glorieux patron, dit-il, voilà qui est réussi, messire bon frère. — Mais c'est là, Madame la Vierge — et Dieu prenne mon âme, si elle n'est point comme il me semble, en toute ressemblance avec Mme Marguerite, ma très chère épouse. — Messire, j'ai promis en la nuit de Noël de fonder, doter, ériger une chapelle en mon château de Beaulieu, je vous demande ce tableau pour l'autel que je dédierai à saint Louis en votre souvenir (1). Et achevez donc au plus tôt votre chef-d'œuvre, bon frère, déjà il est mien. » Et ce disant, le seigneur détache de sa ceinture de cuir son escarcelle et donne sans même compter plusieurs livres d'argent tournois au pauvre ermite, confondu en grand ébahissement et gratitude témoignée par profondes et multiples révérences.

Mais il en était encore à chercher son premier mot de compliment, que Jean de Mallart remontait lestement en selle et éperonnait sérieusement sa bête pour lui faire regagner au galop l'escorte distancée.

La joie de frère Louis est plus facile à comprendre qu'à dépeindre. Sur l'heure, il tombe à genoux et remercie d'un *Ave* Madame Marie. Il va pouvoir racheter un bel ânon bien velouté et d'amble gaillard, et même, en secret, il caresse l'espoir d'aller à la Guibray prochaine acheter pour l'autel de M. Saint Blaise, un bel ornement de soie rouge aux damas en relief, pour fêter et remercier aussi le glorieux martyr.

Sacrifice est toujours compté au ciel !

Abbé L. Tabourier,
Curé d'Auguaise (Orne) (2).

---

(1) Plus tard, ce tableau fut donné à l'église paroissiale. Il est aujourd'hui à l'autel principal.

(2) Paroisse jadis du diocèse d'Evreux.

Digitized by Google

mort religieux à Bonport où il s'était retiré, *obiit magister Robertus de Aviron* (1er janvier).

Le *Martyrologe d'Usuard* (ms. 17) renferme l'obituaire de Lyre publié dans le *Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 470, que nous donnerons dans le chapitre dixième. Outre la règle de saint Benoît on y trouve encore plusieurs hymnes, copiées à différents endroits, la plupart avec musique notée. En voici quelques-unes peu connues ou inédites :

I (fol. 2)

1

Deus in adjutorium
Meum, intende vitium
Delens superbiæ
Ut fermentum psallentium
Non fermentet obsequium
Regine gloriæ.

2

Deprecemur mente læta
Ut qui caret semper meta,
Aperiat mire
Cordis aures hic propheta
Istud grecum per effeta,
Quod est aperire.

3

Collaudemus pluraliter
Dei matrem concorditer
Concordia mira.
Concordantes suaviter
Non delirantes pariter
Delirante lyra.

4

Rogitemus matrem miram
Ut acceptet nostram lyram
Qua[m] sibi cantamus,
Avertat a nobis iram
Ne inviam vel deliram
Viam incedamus.
Amen (1).

II (fol. 3)

1

Verbo Verbum incarnatur
Dum Maria salutatur
E salutis bajulo
Sponso sponsa collocatur
Pax in terra reformatur
Universo populo.

2

Virginale gravi datur
Claustrum nimis admiratur
Naturalis regulæ
Totum Deus operatur
Sic breviter persolvatur
Ista questiuncula.

---

(1) Dreves XV, p. 139, nº 180 : Cod. Ebroic. (R. Liren.) 17 sæc 12 add. sæc. 12/13. Ohne melodie mis Systemen für eine solche. — Ms. 17. xiie siècle. Parchemin, 159 ff. 185 sur 125 millim. Rel. en bois, brisée.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

Le manuscrit (1) 47 d'Evreux contient différents livres de l'Ancien Testament, tels que : Isaïe, Jérémie avec ses *Lamentations*, les douze petits prophètes, Ezéchiel, paraboles de Salomon, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, l'*Ecclésiastique*, le *Livre de la Sagesse*, Job (2).

On trouve souvent sur les derniers feuillets ou sur les gardes de livres des annotations, soit du scribe, soit des lecteurs. Ainsi au dernier folio de celui-ci un moine écrivit au xve siècle :

> A son chier frère salut et amitié en ntre Seigneor.

Au dernier feuillet le *rébus* suivant :

> Res est in nemore nigro vestita colore
> Si caput abstuleris res erit alba nimis.

---

(1) Ms. 47, xiiie siècle. Parchemin, 294 ff. à 2 col. de 37 lignes, 185 × 135 millim. Rel. parchemin. Quelques lettres rubriquées et filigranées. Gardes avec un antiphonaire du xve siècle, office de saint Martin; au commencement et à la fin, sermon sur la calomnie et glose sur l'officier de Pharaon dans la prison, avec Joseph.

(2) Le ms. 9559 de la Bibl. Nat. renferme les morales de saint Grégoire sur Job; liv. 1-16, xiie siècle, c'était le numéro 124-125 du catalogue de Lyre.

Digitized by Google

Il s'agit évidemment du mot *cornix*. Puis plus bas les signes symboliques des quatre évangélistes :

Virgo Johannes avis, Lucas vitulus, Leo Marcus
Est homo Mathæus, quatuor ista Deus.

Enfin le manuscrit (1) 42 *Interpretationes hebraicorum nominum* termine ce qui se rapporte à l'Ancien Testament. C'est en quelque sorte un dictionnaire hébreu du XIIIe siècle, sur deux colonnes, avec lettres initiales rubriquées, la première filigranée en bleu et rouge, débordant dans la marge.

Les premières gloses du Nouveau Testament commencent par le manuscrit 90 de Rouen *super Matthæum et Marcum* (XIIIe siècle) et 73 d'Evreux *super Matthæum et Lucam* (XIIe siècle); — se continuent par le numéro 69 (Evreux) sur l'Evangile *de saint Jean* (2) (XIIe siècle) avec une lettre initiale très ornementée et au-dessus un aigle tenant un livre dans ses serres; — les *Actes des Apôtres* dans le numéro 20 avec la préface de saint Jérôme (XIIIe siècle); le commentaire du diacre Arator sur le même livre (n° 24, XIIe s.) (3).

---

(1) Ms. 42. XIIIe siècle. Parchemin. 45 ff. 220 sur 150 millim. 45 lignes à la page sur 2 col. Rel. peau blanche.

(2) Ms. 90. XIIIe siècle. Parchemin. 208 ff. 380 sur 250 millim. Rel. carton. — Mss. 73. XIIe siècle. Parchemin. 176 ff. 240 sur 158. Rel. bois. — Sur saint Jean il y a de plus le n° 59 du XIIe siècle. Parchemin. 245 sur 160, de 83 ff. à 14 lignes. Rel. veau gaufré, cavaliers dans la bordure, quadrupèdes, et, au centre, David jouant de la harpe, accosté de deux évêques, crosse en main. — Ms. 91. XIIIe siècle. Parchemin. 79 ff. 288 sur 200 millim. Rel. bois brisé : et le ms. 111 du XIIIe siècle. Parchemin. 136 ff. à 2 col. 300 sur 210 millim. Rel. parchemin avec fermoir. Il renferme encore, outre 3 dialogues de Sulpice Sévère sur les vertus de saint Martin, le Ier livre des Sentences de Pierre Lombard, l'histoire du siège de Troie et surtout une vie de saint François compulsée par le R. P. Edouard d'Alençon pour sa belle édition intitulée : *S. Francisci Assisiensis vita et miracula... auctore Fr. Thoma de Celano, Romæ, Desclée*, 1906, in-8° de 480 pages.

(3) Ms. 20. XIIIe siècle. Parchemin. 94 ff. à 2 col. 195 sur 135 millim. Rel. parchemin. Beau ms. — Ms. 24. XIIe siècle. Parchemin. 122 ff. 210 sur 145 millim. de 18 lignes jusqu'au fol. 82, puis à 2 col. Lettres rouges, vertes, filigranes, etc.

Digitized by Google

Arator, diacre de l'Eglise romaine, vivait au VIe siècle. Il dédia son ouvrage au Pape Vigilius qui le fit lire publiquement à l'église :

Domino Sancto et Venerabili in Christi gloria
Spiritualiter erudito Floriano abbati
Arator diaconus salutem. } Titre rubriqué.

Qui meriti florem maturis sensibus ortum
Hominis ore tui iam Floriane tenes, etc.

Quatre manuscrits commentent les épîtres de saint Paul (nos 74, 75 et 84 d'Évreux, 149 de Rouen) (1). Dans ce dernier manuscrit, au feuillet 2, il y a une note relative à l'incendie de l'abbaye de Lyre, le 23 avril 1414 :

« Anno gratie domini millesimo cccc^mo^xiiij, die xxiij mensis
« aprilis, festo beati Georgii martiris, inflammatus et succensus
« fuit locus monasterii seu ecclesie hujus abbatie ubi nonnulla
« incommoda irreparabiliaque damna fuerint, venerabili patre
« Domino Symone de Moncello existente abbate ejusdem loci, qui
« per resignationem seu demissionem magistri Stephani de Prato...
« benedictionem cum magno honore et ingenti apparatu in eadem
« ecclesia a Domino ebroicensi susceperat (2). BOUVIER. »

Le numéro 75 est remarquable par ses lettres, particulièrement aux feuillets 2, 3, 24, 43, 55vo, 62vo, 69, 74, 78vo, 82vo, 85, 90, 93vo, 95vo, 97, etc.

Enfin le manuscrit 63 (3) fournit *sententie super Apocalipsim* de Richard de Saint-Victor en sept livres (XIIe siècle).

---

(1) Ms. 74. XIIe siècle. Parchemin. 122 ff. 210 sur 140 de 15 lignes. Rel. Parch. — Ms. 75. XIIIe siècle. Parch. 113 ff. de 20 lignes, 238 sur 160 millim. Rel. peau blanche. Sur la couverture en haut, sous une corne transparente fixée avec six clous, on lit ce titre : *Epistole Pauli, Glose veteres.* — Ms. 84. XIIIe siècle. Parchemin. 138 ff. 250 sur 162 millim. Rel. peau blanche avec closes en plomb. — Ms. 149. XIIe siècle. Parchemin. 191 ff. à 2 col. 350 sur 245 millim. Rel. peau blanche.

(2) Bibl. mun. de Rouen, ms. 149 (A. 197) fol. 2.

(3) Ms. 63. XIIe siècle. Parchemin. 140 ff. de 28 lignes tracées. 232 sur 152 millim. Rel. peau blanche avec fermoir. Au fol. 1 lettre A sur fond or très jolie de forme et d'ornementation, de même aux fol. 44, 45, 111vo, 118.

Digitized by Google

Comme glose générale sur l'Evangile il y avait (1) *Magistralia super IIII Evangelistas* qu'un prieur de Sainte-Marie-du-Val tira des ouvrages de Pierre le *Mangeur-Comestor* (ce doyen de Troyes est plus souvent cité sous le nom de Comestor), d'Hedwin et de maître Herbert. On y trouve les vers suivants :

Si tibi discendi sit amor, sit cura legendi,
Si legis intente, poteris prodesse repente;
Hic potes audire quod erit satis utile scire.
Hic sunt doctorum presentia dicta bonorum
Forsitan ubi noscas qui sint, si nomina poscas.
Non dicam rursum, titulus docet, aspice sursum.

Au feuillet 83vo, sont des conseils hygiéniques sur les saignées, l'époque, les avantages, la manière, etc., et à la fin, sur la garde, avec le paraphe du bon moine Alecis ces mots :

De Abbaytia Lire
Nolite eum alienare;

puis, un peu plus bas, de la même main :

Quis ut Deus
Salutare meus
In me non prevalebit
Inimicus.

avec paraphe formant une tête, à droite. En face, autre signature déjà rencontrée, semblable à celle d'Alecis et comme une tête de hareng, ce qui confirmerait notre opinion qu'il se nommait Guillaume Harent.

Un manuscrit de Rouen (1422) contient les *Miracula sancti Jacobi* de Turpin, archevêque de Reims; une épître du pape Calixte II; les miracles des saints Paul, apôtre, Clarus et Cyriaque, martyrs (fol. 41); une vie de saint Léonard (fol. 49); un ouvrage de Hugues, archevêque de Rouen, *super hæresibus in Aremorica* (fol. 137), etc. (2).

---

(1) Ms. 41. XIIIe siècle. Parchemin. 152 ff. 205 sur 145 millim. Rel. peau blanche. Il y a 28 à 30 lignes à la page avec lettres rouges, bleues, vertes, filigranées dans les marges, titres rubriqués jusqu'au feuillet 84, etc., puis mis dans les marges.

(2) Ms. de Rouen, 1422. XIIe, XIIIe siècles. Parchemin. 168 ff. 253 sur 170 millim.

Digitized by Google

Patrologie. — En suivant l'ordre du catalogue de Lyre, établi au XIIe siècle, on trouve d'abord de saint Jérôme *epistolarum LXXV ad diversos excerpta moralia* (ms. 1) (1); *Excerpta varia Hieronymi* (ms. 2, fol. 68) (2). Dans ce manuscrit existent plusieurs hymnes, notées en musique, qui seraient plutôt mieux désignées par le nom de satires, du moins pour la suivante :

De malis Monachis.

1

Ego mundi timens naufragium
Et mundanis involvi fluctibus,
Fugi tandem ad monasterium,
Quasi portum salutis omnibus.
Heu Caribdis elapsus faucibus
Et attractu vitato Syrtium,
Modo timens maius exicium
Circumfundor Scylleis canibus.

2

Monachalem assumens habitum,
Evasisse putavi vitia,
Sed quod erat prius absconditum
Modo patet, fraus et malitia;
Nisi Dei succurrat gratia,
Factus ero tanquam vas perditum
Et reversus canis ad vomitum,
Sed retrorsum nulla vestigia.

3

Non hoc tamen dico, quod sæculi
Sint amanda cuiquam flagitia
Nec ad morem vivendum populi,
Sed ubique pugna pro patria;
In mundo sunt acroceraunia,
Et hic latet caverna reguli,
Sed non fiunt Christi discipuli,
Nisi crucis ferant supplicia.

4

Religio fuit antiquitus
Jejunium et contemplatio,
Modo non sic, sed regnat ambitus,
Fastus, livor, murmur, detractio,
Hypocrisis et superstitio;
Sed monachum non facit habitus
Nec cervicis pronæ circuitus,
Sed caritas et conversatio.

5

Hæc est ficus siccanda penitus
Fructu carens umbrosa folio,
Vere fundi vasa interitus
Inceperunt a sanctuario;

6

Non Ebrei, dico, sed ebrii
Redierunt ad ollas carnium,
Hos affligunt item Ægyptii
Redactos ad luti servitium;

---

(1) Ms. 1. XIIIe siècle. Parchemin. 169 ff. à 2 col. 180 sur 135 millim. Rel. bois brisée.

(2) Ms. 2. XIIIe siècle. Parchemin. 155 ff. de 26 lignes à la page. 170 sur 128 millim. Rel. peau blanche, brisée. — Le ms. 9. fol. 141 donne aussi une lettre de saint Jérôme *ad Dardanum*.

Digitized by Google

Naburzadan jacet imperio
Hierusalem eversa funditus,
Ergo tantum dolor et gemitus
Restat bonis et lamentatio.

Plora, Rachel, noli solatium,
Quia tibi jam non sunt filii,
Ceciderunt in ore gladii
Sicut olim per adulterium (1).

Ce moine scandalisé serait-il le même qui, plus loin, folio 9, note avec grand plaisir, en face de l'année 1246, son départ de Lyre : « Isto anno veni in Anglia jam moratus in religione sexdecim annis, habens etatis pene triginta et VII annos »? Guillaume Alexis dut, plus tard, trouver dans ce morceau d'une belle venue l'idée de son *Mireur des moines :*

Retirez-vous, noirs emplumez
Qui avez fait à Dieu les vœux
Destre en lieu obscur enfermez
Sans manger chair, n'estre repeuz
D'aucuns morceaux délicieux
Pour mieux tenir vie angélique
Et vous estes, jeunes et vieulx
Tenans vie diabolique, etc.

Le manuscrit 14, folio 43, donne l'opuscule de saint Jérôme *Super Isaiam* et *super cantica canticorum* déjà cité; il y a encore *Sermo in nativitate Sancte Marie matris Domini* (ms. 37, fol. 59); *auctoritates excerptæ ex operibus S^ti Hieronymi* (ms. 39, fol. 132vo); *tractatus de membris Domini* (ms. 45, fol. 1 à 156 et ms. 71) (2).

---

(1) Dreves donne cette diatribe d'après notre ms., mais d'un vers en fait deux, à tort selon nous, car ce sont des vers décasyllabiques avec rimes bien marquées. (Dreves, *op. cit.* XXI, 132).

(2) Ms. 37. XIIIe siècle. Parchemin. 108 ff. à 2 col. 210 sur 150 millim. Rel. parch. — Ms. 39. XIIIe siècle. Parchemin. 174 ff. 230 sur 165 millim. Rel. peau blanche. 29 lignes à la page. Lettres rouges, bleues, filigranes, etc. Le feuillet de garde est tiré d'un traité de l'Incarnation du XIIe siècle. — Ms. 45. XIIIe siècle. Parchemin 196 ff. 210 sur 165 millim. Rel. parchemin. — Ms. 71. XIIIe siècle. Parchemin. 118 ff. 235 sur 185 millim. Rel. parchemin.

Des extraits de saint Jérôme sont encore dans le ms. 553 de Rouen, fol. 244 : « *Ieronimus super epistolam ad Titum.* » Ms. XII-XIIIe siècles. Parchemin 254 ff. en partie à 2 col. 222 sur 156 millim.

Digitized by Google

— Ce dernier traité possède de nombreuses notes au bas des pages, des lettres initiales intéressantes, des titres rubriqués, etc. Au folio 114, verso, on lit : « Quidam abbas secum cogitaret quomodo, clauso utero, Christus exire potuisset et hoc impossibile reputaret; invenit zonam qua cinctus erat ante pedes suos, ita nodatam sicut erat circa se ante, et audivit vocem dicentem sibi : sic potuit Christus, clauso sepulcro, prodire. »

Saint Ambroise dans l'ancien catalogue était représenté par neuf ouvrages (nos 69 à 78). Le manuscrit latin 10596 de la Bibliothèque Nationale en renferme plusieurs. A Evreux il ne reste que *exceptiones de libris beati Ambrosii episcopi de officiis ministrorum* (ms. 48) (1). Volume précieux pour ses lettres rouges, vertes, filigranées, ses volutes, etc., surtout aux fol. 56, 58vo, 67, et par ses hymnes en l'honneur du Christ et de la Sainte Vierge. La plupart sont inédites et composées, très probablement, par les moines de Lyre. Ul. Chevalier signale la première sans indiquer qu'elle ait été publiée. Ce sont des vers léonins dont la césure du deuxième pied rime avec le sixième :

I

Cernite, captivi, pro vobis quanta subivi
In cruce morte mea dampnatur mors aliena
Et sic emendo quod Adam deliquit edendo
Nec Deus hec nec homo presens qui cernis imago
Sed Deus es et homo quem sacra figurat imago
Quod non vivit homo quod sit Deus esse negatur
Traditur, patitur, moritur, petit ima supernis
Nec satis es tecum qui rebus subjicis equum
Quippe quod argentum, quod forma, quod ordo clientum
Quod celebres fundi Festum breve gloria mundi.

II

En l'honneur de la Vierge (2).

---

(1) Ms. 48. XIIe siecle. Parchemin. 177 ff. 205 sur 145 millim. Rel. peau blanche. 32 à 35 lignes à la page.

(2) Se trouve à la Bibl. Nat. L. 8307, à Vienne (Autriche), publiée par Denis et Hauréau, XIIe siècle, vers léonins avec rime du deuxième pied comme ci-dessus.

Digitized by Google

Alma, serena, pia, precelsa beata Maria,
Tu fons ortorum, tu certa salus miserorum
Lumen cecorum, requies optata laborum,
Da mihi, te clare, carissima, semper amare,
Te mihi da clare clara cum laude vocare
Alma serena, etc. (1).

Dulcior es melle, te laudant quoque puelle,
Mirantur stelle, fugiunt metuendo procelle;
Sis mihi solamen, sis eternale levamen,
Sis et tutamen, sis et per cuncta juvamen.
Alma serena, etc.

Tu delictorum veniam mihi posce meorum,
Et fac me morum vernare decore proborum;
Sis mihi salvatrix, sis obsecro semper amatrix,
Sis consolatrix, sis mater et auxiliatrix,
Alma serena, etc.

Tu perpulcra genis, oculis tu grata serenis,
Tu dulcis, lenis, cunctis tu mater egenis;
Me tam ferventer, clamantem, tamque libenter,
Alma serena, etc.

III

Cette pièce, inconnue d'Ul. Chevalier, se compose d'héxamètres dont les césures du premier et du troisième pied riment ensemble, sorte de tour de force, très usité à cette époque.

Diva parens, merore carens, dilecta Maria
Sponsa Dei, memor esto mei, miserere dolenti.
Sum fragilis, non sum stabilis, succurre cadenti.
Quid faciam? Quid deveniam? Quid ero miserandus
Te rogitans, ad te fugitans, venio recreandus.
Diva parens, etc.

Si pereunt, si pretereunt quecumque videmus,
Nos teneri, veri pueri, quonam fugiamus,

(1) La répétition du premier vers formait le refrain. Il en sera de même dans les morceaux suivants.

Digitized by Google

Stella maris quos ipsa paris solita pietate
Ipsa tua nos dulciflua salva bonitate.
Diva parens, etc.

Te lacrimis precor, oro nimis flos optime florum,
Sis requies, sis leta dies, sis cura tuorum;
Mire decor, te virgo precor, digneris adesse
Nosque polo, pereunte solo, fac semper inesse.

IV

Ul. Chevalier indique le morceau suivant sans autre mention, il est donc probablement inédit. Vers léonins ordinaires avec rimes bien observées, poésie intéressante :

Clara pudicicia, pulcherrima prole Maria
Tu vite portus, tu delectabilis ortus
Dulcior es manna, te felix edidit Anna.
Ortum virtutis, portum largire salutis
Et manna vite, mihi da sine fine, cupite (1).
Clara pudicicia, etc.

Celorum porta, mundo feliciter orta
Eruat a portis tua me clementia mortis
Lacta me manna, dulcissima mater et alma
Lacta languentem, lacta, rogo te, sitientem,
Clara pudicicia, etc.

Omnes tu flores, omnes tu vincis odores
Flos honestatis sit odor mihi virginitatis
Pulcrior es luna, sublimior omnibus una
Fac sic sublimis mea vita levetur ab imis.
Clara pudicicia, etc.

Tu vite pomum, tu mellifluum, cinamomum
Purpureis violis radiisque simillima solis
Da mihi quod quero, quod per te cernere spero
Regnum celorum, veniam scelerumque meorum.

V

Dreves a publié la poésie suivante d'après un manuscrit parisien (XXXII, 168), mais inférieur à celui d'Evreux. Il faut remarquer

(1) Génitif fém. de cupitus, a, um, désirable.

Digitized by Google

la singularité de la facture qui conserve la mesure de l'héxamètre, mais deux rimes intérieures, sans souci de la césure. Les rimes de la deuxième et de la troisième strophe tombent après deux pieds ce qui produit un singulier effet!

Pulchra Maria! serena Maria, benigna Maria
Dulcis alumna, superna columna, decusque perhenne,
Tela maligna repelle, benigna, metumque gehenne,
Nostra mamilla, deique papilla, mei miserere;
Quæ fugienda nimisque cavenda diu retinuere
Pulchra Maria, etc.

Dira cupido, ceca libido, regnat ubique
Quisque malorum, queque bonorum tractat inique
Casta virago, sancta propago, corrige vanos
Aula pudoris, mater [honoris] amoris protege sanos
Pulchra Maria, etc.

Lux orborum, dux claudorum, dirige justos
Os mutorum, spes cunctorum, sis mihi custos
Sis dilectrix, sis protectrix, sis mihi mater
Pulcher I. H. C., dulcis I. H. S. sis mihi frater.
Pulchra Maria, etc.

Dia puella, venusta puella, puella colenda
Virgo jocunda, deoque secunda nimisque stupenda
Tolle timorem, pelle dolorem perpetualem.
Fac me fortem vincere mortem spiritualem.

VI

Pièce inédite, vers léonins ordinaires, signalée par Ul. Chevalier.

Mater casta, pia clarissima, Virgo Maria
Fac mihi quod posco, melius quam poscere nosco
Et que corde peto tribuas mihi munere leto
Fac me mundari, mundatum justificari
Justum firmari, firmatum salvificari.
Mater casta, etc.

Sit meus, oro, pater carus tibi, caraque mater
Fratrum nostrorum memor esto simulque sororum
Et fac gaudentes notosque meosque parentes

Digitized by Google

Consolans cunctos in amore pio mihi junctos
Mater casta, etc.

Fac nostros reges justas componere leges
Principibus presta donari mente modesta
Divitibus prebe cum Christi vivere plebe
Pauperibus dona vite gaudere corona
Mater casta, etc.

Ecclesie patres custodi, protege matres
Dilige chatholicos, fidei reprimens inimicos
Et non credentes fac Christo credere gentes.

VII

Indiquée simplement par Ul. Chevalier, même facture que le IIIe et Ve morceau.

Virgo puerpera, sis mihi prospera, Sancta Maria.
O venerabilis, o memorabilis, o generosa
Mater amabilis, inviolabilis, imperiosa
Suscipe carmina, dilue crimina, suscipe vota
Funde precamina, ferto juvamina, spes mea tota,
Virgo puerpera, etc.

Tu violaria, tuque rosaria, vincis odore
Lactea lilia, pulcra monilia vincis amore
Te modulamine, te jubilamine vocis honoro
Te quoque pectore, te quoque corpore totus adoro
Virgo puerpera, etc.

Te carissima, te clarissima gloria celi
Oro, supplico, laudo, predico mente fideli,
Tu pulcherrima, tu celeberrima, tu decus orbis
Tu nostris pia ac ad omnia consule morbis
Virgo puerpera, etc.

Splendida moribus, altior omnibus optima nutrix
Me, rogo, dirige; me, pia, dilige, sis mihi tutrix
Ad mea cantica, spes, precor, unica dulcius audi
Jam mea timpana, jam precor organa precipe claudi.

Digitized by Google

VIII

Ul. Chevalier n'indique pas, en la signalant, qu'elle ait été publiée.

O flos egregia nascens de stirpe Maria
Sancta tua dextra benedic nos intus et extra
Per te vivamus, per te Christo placeamus
Fac nostras animas meritis. oramus, opimis
Corpora purifica, virgo sacra, virgo pudica,
O flos egregia, etc.

Assis oraclis assis nostris habitaclis
Assis et rebus cunctis benedicta diebus
Non has flamma voret, non hos ardere laboret
Non sit tempestas, non seviat ulla potestas.
O flos egregia, etc.

Terre fecunde, plene sint piscibus unde
Conserva fructus, undarum comprime fluctus
Ventos refrena, celum pluviale serena
Fulminis ardorem tonitrus depelle fragorem.
O flos egregia, etc.

Magnos algores nimios moderare scalores
Pestis tollatur. bellum non inveniatur
Crimina linquantur, cuncti veniam mereantur
Christus adoretur, Christus rex verus ametur.
Amen.

On trouve encore, folio 101, l'épitaphe du Pape Urbain II (1088-1099), précédée de ces trois vers :

Si moriatur ovis multum valet illa ruina
Extrahitur pellis, describitur intus et extra :
Si moriatur homo, moritur caro, pellis et ossa.

Voici enfin l'inscription du Pontife romain :

Hic jacet Urbanus, quo non urbanior alter;
Grammaticus, rethor, dialecticus, omnis in arte
Qui valuere magis, minus hoc valuisse probantur.

Digitized by Google

Innumeras gentes solo sermone coegit
Ire super Persas, et Persis abstulit urbem
Qua de morte sumus vita moriente redempti (1).

Le manuscrit 430 de Rouen contient trois ouvrages de saint Ambroise *de fide* V; *de Spiritu Sancto* libri III; et *de incarnationis dominicæ sacramento* liber I (2). D'autres mss. d'Evreux ne renferment que des extraits, tels que les numéros 1, fol. 64; 2, fol. 68; 37, fol. 8; 39, fol. 139; 54, fol. 188 (3).

Des dix-huit ouvrages de saint Augustin, mentionnés au catalogue du XIIe siècle, il ne reste que le livre *de edificationibus fidei ecclesiasticorum dogmatum* (ms. 9, fol. 144). — En dehors des huit lettres au comte Boniface (ms. 46, fol. 97) on n'a que des extraits dans les manuscrits 2, 10, 19, 49, 48 et 54.

Le ms. 48 conserve de saint Cyprien son sermon *de oratione dominica* (nº 104 au XIIe s.) et les numéros 1 et 2 quelques extraits.

Trois ouvrages de Cassiodore (105, 106 et 107 au XIIe s.) sont conservés à Rouen par le manuscrit 490 : *Cassiodori variarum form [ul] arum* [libri I-IV]; fol. 54 : *ejusdem variarum epistolarum* libri VIII-XII; fol. 107 : *liber Magni Aurelii Cassiodori senatoris*

---

(1) Ms. 48. XIIe siècle. Parchemin. 177 ff. de 32 à 35 lignes. 205 sur 145 mill. Rel. peau blanche.

(2) Ms. 430 de Rouen. XIIe siècle. Parchemin. 118 ff. 280 sur 190 millim. Rel. peau blanche.

(3) Ms. 54. XIIe siècle. Parchemin. 203 ff. — 205 sur 145 millim. Rel. peau blanche. Lettres multicolores, initiales filigranées, rehaussées d'or, etc. Au folio 202 verso, ces vers à noter :

Si quis in hoc mundo vult multis gratus haberi
Det, capiat, querat, plurima pauca nichil.

Et au folio 203 un fameux remède contre les serpents : « Accipe aquam fontis et infunde eam super cultellum cum albo manubrio mucrone sursum in vase directo, et dic interfundendo aquam, signo crucis preposito : in nomine Patris, etc., Amen et *Pater noster*. ter. Porro. Pota. Zyro. Zebeta. Aray. Zaray. Paraclitus. In nomine Domini summi. Amen. Postea detur predicta aqua ad bibendum vel ipsi leso a serpente, vel ei qui eum esse lesum putat, et lesus statim sanabitur. Probatum est. »

Il est très curieux de rencontrer pareille recette dans un livre écrit par des moines.

Digitized by Google

de anima; fol. 130 ejusdem *de institutione divinarvm litterarum.* (XIIe s. Parchemin. 151 ff. 268 sur 182 millim. Rel. peau blanche) (1).

Saint Bernard dès le XIIe siècle était représenté par quatre ou cinq manuscrits dont deux sont conservés à Evreux et les autres à Rouen. Le numéro 38 (2), fol. 7, possède le livre *de duodecim gradibus humilitatis et superbiæ* (ex-116 du XIIe) et *apologia ad Guillelmum, S. Theodorici abbatem* (fol. 1). Au folio 21 il y a, de plus, *Sancti Bernardi tractatus ad Henricum, Senonensem archiepiscopum.* Au XIIIe siècle les moines se procurèrent *tractatus, sive omelie, quatuor venerabilis Bernardi, in evangelio secundum Lucam : Missus est angelus* et des extraits *in honorem Mariæ,* (ms. 37 (3), fol. 60 et fol. 8; ms. 39. fol. 143 v°). La vie de saint Bernard, écrite vers 1167 par Alain, évêque d'Auxerre, se trouve dans le manuscrit 96 d'Evreux avec la *vita S. Malachiæ* de saint Bernard (fol. 49 et 81); 145 sermons au numéro 14; le traité *de interiori homine* (ms. 21); une lettre à Robert, son neveu, et une autre aux chanoines de Lyon *de conceptione Mariæ* (ms. 46, fol. 145 et 148) (4). Enfin le numéro 553 de Rouen nous fournit les opuscules suivants : *Sermones de adventu Domini* (fol. 5); des extraits (fol. 134); le sermon sur l'évangile *Missus* et d'autres *qui desunt in superioribus* sur l'Avent et *de verbis Ysaie* (fol. 171 v°); sermon *de obedientia et contemptu divitiarum* (fol. 207). Sur le feuillet de garde de ce manuscrit, en tête du volume, on lit de première main : « Hunc librum in parte scripsit et in parte scribi fecit Johannes monachus Lirensis et indigena. » Ce Jean, dit M. Henri Omont, a probablement écrit les fol. 5-45 et les huit premières lignes du fol. 46 recto, à pleine page.

---

(1) A la page 292 nous avons parlé du psautier de Cassiodore en trois volumes (108-110 du XIIe siècle), en sorte que nous avons tous les ouvrages de cet auteur, tels qu'on les possédait à Lyre.

(2) Ms. 38. XIIe siècle. Parchemin. 127 ff. de 35 lignes à la page. 225 sur 145 millim. Rel. peau blanche, avec agrafes formées de deux tournois. Lettres rubriquées.

(3) Ms. 37. XIIIe siècle. Parchemin. 108 ff. à 2 col. 210 sur 150 millim. Rel. parchemin.

(4) Ms. 46. XIIIe siècle. Parchemin. 148 ff. de 30 lignes. 195 sur 135 millim. Rel. peau blanche.

Digitized by Google

Ce dernier manuscrit, au fol 231, donne quelques extraits de Pierre de Riga qui a paraphrasé une grande partie des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, en vers de différents mètres. Ce poème est intitulé *Aurora* « parce que, dit l'auteur, il dissipe « les obscurités de l'ancienne loi, comme l'aurore dissipe et met « en fuite les ténèbres de la nuit. » Les extraits *Auroræ* sont ceux du livre *Josue ben Nun*, le second de l'opuscule :

Post mortem Moysi factum est Deus ut loqueretur...

« Tous les critiques conviennent, dit Michaud, que le poème de Riga annonce un talent de versification très remarquable pour l'époque où il a été composé. »

Quant à Jean, moine de Lyre au XIIe siècle et *indigena* il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de l'identifier. L'obituaire de cette époque inscrit, sans doute, aux nones de janvier le décès de Jean Pichez, prieur de Lyre, mais il y en a d'autres! Deux en février, un en mars, un en août du XIIIe, un en septembre, etc. Enfin vers le milieu du XIIIe siècle on trouve un Jean de *Chambreis*, moine de Lyre.

Hugues de Saint-Victor († en 1140) ainsi nommé de l'abbaye où il passa son existence depuis 1118, à Paris, composa un certain nombre d'ouvrages qui se trouvaient dans les monastères du moyen âge. Lyre en possédait cinq (119 à 124) qui existent dans les manuscrits suivants : le numéro 23 d'Evreux, folio 1, donne le *Liber de duodecim abusionibus claustri materialis* (ex-122); folio 38 *Liber de claustro anime*, dit *de arra anime* dans le catalogue du XIIe siècle (121); le *summa sententiarum* (nº 38, fol. 58) est le premier cours complet de théologie en ce genre, divisé en sept traités; enfin *de sacramentis* le plus considérable de ses ouvrages (ex-119).

Le manuscrit 23 (1) contient, en outre, le fameux traité du

(1) Ms. 23. XIIIe siècle. Parchemin. 167 ff. de 20 lignes. 150 sur 132 millim. — Initiales rubriquées et azurées, lettrines avec filigranes jusque dans les marges, de trois couleurs, rouges, bleues, vertes. Au fol. 149 on lit : Che livre est Guillemin Ducreux qui lemblera pendu sera au post de l'*Ave Regina. Ave Maria gratia.* — même mention au folio 167.

Digitized by Google

Pape Innocent III *de contemptu mundi*, traduit en vers français par le bon moine de Lyre, Guillaume Alexis.

On y trouve encore — fol. 132 — en l'honneur de la Sainte Vierge la prose suivante (1), notée :

1

Benedicta es celorum regina
Et mundi totius domina
Et egris *medicina*
Tu preclara maris stella

2

Vocaris que solem justitie *(paris)*
A quo illuminaris
Te Deus pater ut Dei mater
Fieres et ipse frater

3

Cujus eras filia
Sanctificavit, sanctam servavit
Et mittens sic salutavit
Ave plena gratia!

4

Per illud avē prolatum
Et tuum responsum gratum
Est ex te verbum incarnatum
Quo salvantur omnia.

5

Nunc mater exora natum
Ut nostrum tollat reatum
Et regnum det nobis paratum
In celesti patria.
Amen.

Et cette autre en l'honneur de saint Edmond (2) :

Confessor Christi, Emunde
Pro nobis preces infunde
Marie Virgini fecunde
Deitatis gratia.

Maria regina mundi
Per preces sancti Edmundi
Munda nos in sinu mundi
In Dei presentia.
Amen.

---

(1) Cette prose est dans nos vieux missels d'Evreux, édition de 1497, f. CCIII, ainsi qu'à l'Appendice de celui de 1610 en usage jusqu'en 1740, Kehrein l'a publiée, mais il n'a pas le dernier vers, il répète *quo salvantur omnia*, ce qui est une faute.

(2) Signalée par Ul. Chevalier et publiée par Dreves XXVIII-292.

Digitized by Google

Quant au glossaire *latino-gallicum* du feuillet 149 il a été publié par Alph. Chassant sous ce titre : *Petit dictionnaire latin-français du XIIIe siècle* (Paris, Aubry, 1857, in-8° et 2e éd. en 1877), de même que le traité de médecine de la page 163 l'a été par MM. P. Meyer et Ch. Joret dans la Revue *Romania*, 1887.

Des six ouvrages de saint Grégoire-le-Grand au XIIe siècle (124-131) il ne reste que des extraits dans les manuscrits 19 (fol. 128 et 194), 54 (fol. 131) et 2 (fol. 102). Mais on a le *psalterium* (ms. 28) et surtout XIV livres *epistolarum* dans le manuscrit 110 d'Evreux (1). — De plus, la perte du *Dialogus* (129) est compensée par la traduction du n° 8 français, dont la *Romania* en 1879 (page 512) a donné le prologue, avant de publier la *Vie saint Gregore*, du même manuscrit et qui contient 2378 vers octosyllabiques. Ce volume du XIVe siècle est le plus intéressant, au point de vue littéraire, de ceux de Lyre, aussi a-t-il été presque complètement imprimé. M. A. Chassant a donné *l'Advocacie Notre-Dame*, du folio 147, et *La chapele de Baiex* du feuillet 160, d'abord dans le tome VII (p. 126-180) du recueil de la Société libre de l'Eure, puis dans le tome VIII (p. 314-349) avec des notes nombreuses.

Ce manuscrit devait être le livre de chevet du bon prieur de Bucy, Guillaume Alecis, qui y a mis son empreinte un peu partout! — D'abord au feuillet 165 on lit : « Iste dyalogus beati « Gregorii est de cenobio Lirensi, qui rapuerit, aut furto eum « abstulerit, sit anathema. Scriptum II idus junii 1469. Alecis. » Puis plus bas, de la même main, ces vers :

Homme vivant selon raison
Considère le temps qui court.
Est plus eureux en sa maison
Que les grands qui vivent en court.
Alecis.

Plus bas encore mais d'une autre écriture, ce sixain :

Cil n'est pas sans Ire
Qui d'ostel est sire
Et trouve despence.

(1) Ms. 110. XIIe siècle. Parchemin. 174 ff. 330 sur 220 millim. Rel. veau gaufré avec fermoirs.

Digitized by Google

Celui bien aise est
Qui trouve tout prest
Et à rien ne pense
(Signé) : *Lemonnier*.

Sur la garde, en écriture du xve siècle : « Guille Duval escuier filz de Colin Brunehault. » — Plus bas : « Gaude mater X^ti que per aurem concepisti. »

Puis ce quatrain historique :

Mars aux marteaux
Et avril aux coustiaux
Mil CCC IIII^xx et VII
C'esmut à Paris le commun

par allusion sans doute au soulèvement des parisiens, mécontents des impôts établis par le duc d'Anjou.

Et encore, de la fin du xive siècle,

Pour poy de cresson nouvellet
Fut prins en grève le maillet.

toujours au sujet de la même révolte. Enfin sur le même feuillet (1) :

Le tavernier m'appelle ge di que suy *assum*
Ge pourpence en mon cuer et *meditatus sum*,
Despendre le mien *semper paratus sum*,
De mener bonne vie *semper natus sum*.

---

(1) Ms. 8 fr. xive siècle. Parchemin. 165 ff. de 47 lignes à 2 col. 298 sur 210 millim. Rel. peau blanche, avec fermoir et agrafe. — A. de Montaiglon signale une copie de ce manuscrit à la Bibliothèque Nationale (Lancelot 140, Regius 7271. 3. 3.) de la seconde moitié du xve siècle, exactement semblable, sauf les différences d'orthographe résultant de la postériorité de la transcription. La copie est d'Antoine Simonet à la demande de la comtesse de Penthièvre. M. de Montaiglon pense qu'il s'agit de Louise de Laval, épouse de Jean de Brosse, IIIe du nom, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Bonnac et de L'Aigle, mariée en mai 1468 et morte en 1480. La copie est du 20 mars 1472, d'après ces lignes : « Actum per me, Anthonium [Si]

Digitized by Google

Comme il ne reste que des extraits d'Isidore de Séville (ms. 2, fol. 68 et 139; ms. 39, fol. 150) le dernier du catalogue du XIIe siècle, nous allons parler de ceux qui sont entrés à Lyre au XIIIe siècle, en suivant l'ordre du catalogue d'Evreux, pour les manuscrits non encore examinés.

D'abord le numéro 4 avec son traité *de ecclesiasticis officiis* de Jean Beleth, divisé en trois parties :

1° Des institutions ecclésiastiques { de locis sanctis. / de festis, processionibus, etc. / de ecclesiasticis officiis, matines, laudes, etc.

2° De divers sermons;

3° Des explications liturgiques sur les fêtes.

Au folio 83vo l'auteur donne la signification du *dragon*, avec sa longue queue, qu'on portait, jadis, à la procession, les deux premiers jours des rogations *devant* la croix et la bannière, le troisième jour *derrière*. — A la fête de SS. Jacques, Jude et Simon (fol. 104), ces vers (1) :

Tres tribus Anna viris fertur peperisse Marias
Que nupsere viris ioseph, Alpheo. Zebedeo.
De Iacobis binis... non ambigat amodo quivis

« monet, et patratum vicesima die mensis marcii anno Domini M° « quadringentesimo septuagesimo secundo, ad instanciam Domine « Domine (sic) comitisse Panthevrie, cujus optata compleat Deus « pienter in exitu presenti, scilicet ingressum regni celestis. Amen. » (Cf. : *Romania* 1879, p. 510-511).

Pour comprendre le sens des deux mots *cresson* et *maillet* il suffit de lire Mezeray à la date 1382 : « Il arriva l'année suivante que le duc d'Anjou ayant fait publier les fermes des impôts au Châtelet, comme un des commis du partisan fut dans la halle demander un denier à une herbière, pour une *botte de cresson*, le peuple s'amassa aux cris de cette femme, se mit en fureur, alla enfoncer l'hôtel-de-ville pour avoir des armes, et y prit trois ou quatre mille *maillets* de fer, à cause de quoy en appella ces séditieux les *maillotins*. »

(1) Ul. Chevalier signale cette hymne comme étant dans un ms. de Vérone, cap. 84, 120 b.

Digitized by Google

Hic fatus Alpheo; fuit alter et a Zebedeo,
Quem prius audisti; fratrem memor assere Christi,
Jerusalem primum legimus quem sede potitum.
Vulgo solempnis maii solet esse Kalendis
Ultimus ast ille frater fuit *apochalipse*
Galicie qui sunt te gaudent esse *colonum?*
Nathalem qui sui colit A PEDE septima VIII.

Le purgatoire de saint Patrice commence au feuillet 121 : « Cum continua salute patri filius obedientie munus, jussisti, « pater venerande ut scriptum vobis mitterem quod de « purgatorio in vestra me retuli audisse presentia, quod « quid libencius agredior eo quod ad id exemplum pater- « nitatis vestre jussione instancius compellor. Licet enim utili- « tatem, etc. »

De remarquables dessins à la plume sont aux feuillets 132 à 136 : David tuant un lion; sacré par Samuel; tuant le Goliath; un guerrier du XIIIe siècle; Jonas figure de Jésus-Christ; David jouant de la harpe devant Saül, etc.; prêtre disant la messe, saint Grégoire probablement.

Au folio 137 lettre de l'abbé Gilbert (Crespin) à saint Anselme *de disputacione nostre fidei :* « Reverendo Patri et Domino Anselmo « abbati suus filius ac servus frater Gillebertus Westmonasterii « cenobii procurator et servus, prosperam in hac vita « diurnalitatem et beatam in futura eternitatem. Paternitati et « prudencie tue discutiendum mitto libellum quod nuper « scripsi, etc. » Cette lettre est en forme de dialogue et termine le volume.

Deux notes identiques relatent une prise d'habit dans l'abbaye de Lyre, en 1321, de « Johannes Pepin, Johannes Piquelier, « Johannes de Gournayo, Petrus de Elemosina, Richardus de « Frigidomonte, Garinus de Seulez, Johannes de Conchis. » — (Ms. 4. XIIIe s. 152 f. de 23 lignes. 170 sur 130 millim. couvert. peau rouge gaufrée. Initiales rubriquées et ornées, titres de chapitre rubriqués, etc.).

Les numéros suivants n'ont rien de particulier au point de vue local. Un traité de Raymond de Pennafort *de penitentia* (ms. 5); un autre, mais anonyme, *de excommunicationibus*, etc. (ms. 6); un compendium *veritatis theologice* d'Albert de Colonia, attribué,

Digitized by Google

dit M. H. Omont, à Hugues de Strasbourg (ms. 7) (1), nous amènent au *campus floridus* d'Henri de Pacy, moine de Lyre, d'après une note du XVIIe siècle (ms. 8). Cette glose sur l'Ecriture Sainte commence en ces termes : « Quum in Claustro sederem tacitus, quietus quidem corpore, sed per campos silvasque scripturarum oculis et mente discurrens, inveni de Floribus scripturarum, etc. » Le volume qui comprend 116 feuillets donne, à partir du folio 74, des sermons dont un (f. 105) sur l'Oraison dominicale. On trouve Henri de Pacy, à Lyre, en 1244.

Le manuscrit 9, déjà souvent cité, renferme, en plus, des vers d'Hildebert, évêque du Mans, de Marbode et de Serlon (f. 159vo). Hildebert, né en 1057, religieux de Cluny, disciple de Bérenger et de l'abbé Hugues, évêque du Mans en 1098, puis archevêque de Tours en 1125, jouissait d'une grande réputation pour sa science de la morale, de la discipline et de l'histoire. Ses sermons, ses vies de saints et ses poésies sacrées sont dans toutes les bibliothèques du moyen âge. Dans le cas présent il s'agit d'une poésie en l'honneur de la *Sainte Vierge :*

Virgo parens Christi
Placa mihi quem genuisti.
Exora pro me Petre
Nobilis incola Rome
Et tu Paule sacer
Vir specialis et acer.
Et tu care Deo
Qui natus es ex Zebedeo, etc.

---

(1) Ms. 5. XIIIe siècle. Parchemin. 100 ff. à 2 col. de 40 lignes à la page, environ. 180 sur 132 millim. Rel. parch. avec gardes formées d'un fragment d'Antiphonaire du XVe siècle. Titres rubriqués et initiales azurées et ornées. — Ms. 6. XIVe siècle. Parchemin. 73 ff. de 16 lignes à la page. 175 sur 120. Rel. parch. — Ms. 7. XIVe siècle. Parchemin. 119 ff. de 25 à 26 lignes. 170 sur 125 millim. Dérelié. Titres rubriqués. — Ms. 8. XIIIe siècle. Parchemin. 116 ff. de 29 lignes. 170 sur 135 millim. Rel. peau avec courroies. — Après la messe les moines se rendaient au cloître pour s'y adonner à la lecture, ou aux réflexions : « missa celebrata, uti Regula præcipit sedentes in claustro vacent lectioni. » (D. Martene *de antiquis Monach. ritibus*. p. 78).

Digitized by Google

Dans le manuscrit suivant (nº 10) (1) il y a de lui *Passio sancte Agnetis*, poëme sur le martyre de la jeune romaine,

Agnes sacra sui pennam scriptoris inauret...

« Illustre Agnès, donne-moi une plume d'or, et distille sur mes « lèvres le parfum du nectar : je veux, avec les fleurs de la « poésie, célébrer ton martyre, afin que le récit de tes souffrances « nous fasse connaître la grandeur de ta foi. La naissance de cette « vierge a mis sur la tête de Rome une couronne de fleurs, et, « comme un miroir brillant, elle a envoyé ses rayons par toute la « terre. L'éclat de sa famille, la beauté de sa personne, etc. » (Cf. : *Actes du martyre de Sainte Agnès par Mgr D. Bartolini*, trad. par M. l'abbé E. J. Materne, Paris, 1864, in-8º).

Trente trois de ses sermons figurent au numéro 38, fol. 87, et, dans le numéro 54 (fol. 40vo), des vers sur la Sainte Trinité (2) :

Alfa et omega, magne Deus, Heli, Heli, Deus meus...
. . . . . .
Cum Moyse et Helia pium cantem alleluia.

Marbode, évêque de Rennes (XIe et XIIe siècle) et Serlon natif de Vaubadon près Bayeux, abbé de Savigny au diocèse d'Avranches, ont, l'un et l'autre, composé des ouvrages très connus au XIIe siècle et quelques poésies dont le numéro 9 donne des extraits.

Revenons au manuscrit 10 à cause de la vie de saint Thomas de Cantorbery et de ses miracles. « C'est, dit M. H. Omont, le « recueil composé par Benoît de Peterborough et publié dans le « tome II des *materials for the history of Thomas Becket* (London,

(1) Ms. 10. XIIIe siècle. Parchemin. 150 ff. de 34 à 35 lignes, 168 sur 112 couv. bois. — Dans le ms. 77 se trouvent les miracles de saint Thomas de Cantorbery. XIIIe siècle. Parchemin. 95 ff. à 2 col. de 37 lignes. 250 sur 160 millim. Rel. peau blanche, avec fermoir. Initiales multicolores.

(2) Cette poésie, souvent imprimée, est d'Hildebert certainement quoique attribuée parfois à Conrad le Chartreux, à Abailard, enfin à saint Bernard par le ms. 950 de l'Arsenal (ms. du XVe siècle).

Digitized by Google

« 1876, in-8°); le prologue est celui de Jean de Salisbury (publié « *ibid.)* » — Au folio 83 hymne en l'honneur de saint Thomas, signalée par Ul. Chevalier et probablement inédite :

Ante chaos jurgium indigeste molis...
. . . . . .
Præstet id quod petimus regni rex celorum. Amen. (Plus de
Finito libro reddatur cena magistro. [500 vers).

A la suite, ces deux distiques :

Annus millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas quo ruit ense Thomas,
Quinta dies natalis erat, flos orbis ab orbe
Vellitur et fructus incipit esse poli.

Le manuscrit 13 (1) contient un traité de saint Thomas de Hibernia *de tribus punctis christianæ religionis;* le livre *conscientie* par Robert de Sorbonia et l'*amatorium* de saint Bonaventure. Une note nous apprend que la reliure a été payée par un moine de Lyre, Jean Bouard : « Hunc librum religari fecit Johannes Bouardus, Lirensis monasterii monachus, ex permissis sibi pecuniis, anno millesimo quadragentesimo octogesimo tertio. *Bouard.* »

Hugues de Bilhonio, prédicateur, avec son ouvrage *super quartum librum Sententiarum* et saint Anselme avec son *elucidarium* forment le numéro 15. (XIIIe siècle. Parchemin. 171 ff. de 25 à 32 lignes. 195 sur 145 millim. Rel. parchemin.)

Des extraits de saint Grégoire, de saint Augustin, de Bede, de maître Hugues de Conches, d'Origène *super Vetus Testamentum*, de saint Bonaventure *opusculum de sex alis Cherubim* sont dans le manuscrit 19, avec deux miniatures à pleine page. La première (fol. 127vo) représente le Christ en croix entre Marie et Jean, la seconde (fol. 227vo), un Chérubin. Les feuillets 127-134 sont palimpsestes. (XIIIe siècle. Parchemin. 240 ff. de 36 lignes. 182 sur 135 millim. Couverture peau blanche avec fermoir.)

---

(1) Ms. 13. XIIIe siècle. Parchemin. 121 ff. de 20 lignes (fol. 1 à 42) et de 30 lignes (fol. 42 à 121). 172 sur 126 millim. Rel. peau. Dans d'autres manuscrits de Rouen H. Omont au lieu de *Bouard* a lu *Bonard*.

Digitized by Google

Un moine de Lyre, Raoul de Romilly (1). plus tard abbé de ce moustier (1282-1296), compila les sermons du manuscrit 21 qui fournit encore (fol. 110) des extraits de Jacques de Vitry et de Pierre de Chartres sur les *offices ecclésiastiques* (fol. 138), avec ce distique au folio 119 :

Virgo Deum genuit, sed si quis quo modo querit
Non est nosse meum, sed scio posse Deum (2).

« Incipit prologus pannonnie vel pannormie Ivonis venerabilis « Carnotensis episcopi multimoda distinctione scripturarum sub « castorum eloquiorum facie contentarum » libri VIII, ainsi débute le manuscrit 25 du XIIe siècle. C'est un recueil de lois avec lettres initiales à fleurons, filigranes multicolores jusque dans les marges (3).

Un des célèbres prédicateurs du XIIe siècle, Pierre Comestor, dit *le mangeur*, à cause du grand nombre de livres en quelque sorte dévorés par lui, illustre pendant près de trois siècles pour son livre *Scolastica historia*, sorte d'*histoire sainte*, le fut à plus juste titre par ses sermons. Le manuscrit 28, folio 75, en donne quelques-uns qui ont été imprimés dans l'édition des œuvres de Pierre de Blois par le P. Busée. D'autres sont aux numéros 2, fol. 21; 23, fol. 133, 147; 46, fol. 84 (4).

La *Vie* des Pères du Désert se trouvait, dès le XIe siècle, au monastère de Lyre, c'est le manuscrit 30 d'Evreux (5). Il faut

---

(1) C'est lui encore qui fit un statut afin de forcer les prieurs vivant en dehors du monastère à venir faire leur semaine à Lyre, tels que les prieurs de Capelles, du Désert, etc.

(2) Un ms. de Rouen 650 [A. 341] émet la même pensée dans ce quatrain :

Virgo Deum peperit, sed si quis quomodo querit
Non est scire meum, sed scio posse Deum.
Nec scio, nec dicam dubie peperisse pudicam
Credo catholice castam peperisse pudice.

(3) Ms. 25. XIIe siècle. Parchemin. 122 ff. de 35 lignes. 210 sur 145 millim.

(4) Ms. 28. XIIIe siècle. Parchemin. 143 ff. de 35 lignes environ. 200 sur 140 millim. Lettres rubriquées, filigranes, etc. Rel. peau blanche.

(5) Ms. 30. XIe siècle. Parchemin. 118 ff. 230 sur 150 millim. Rel. parch. 28 lignes à la page avec initiales rouges.

Digitized by Google

remarquer ici, une fois pour toutes, que les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles ont peu d'abrévations, par conséquent la lecture en est facile, tandis que le XIIIe et le XIVe en sont farcis, c'est une véritable sténographie qui suppose, pour les déchiffrer, de fortes connaissances paléographiques.

Dans le manuscrit 46 (1) (fol. 99) sont des lettres de Godefroy de Breteuil, sous-prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, et de Jean, abbé de Beaugency, publiées, d'après ce manuscrit, par dom Martène *(Thes. anecd.* t. I, p. 494-555). Le copiste a mis à l'encre rouge, au bas des pages, quelquefois même en haut, quatre vers latins, quelquefois plus, qui résument la lettre, avec des réminiscences d'Ecriture Sainte et même des auteurs païens.

Pour la première lettre on lit :

Consolator abi! quia luctu vincor et ira,
Iram qui didici vincere sœpe Lyra.

(Timoheo) Verbera patris habes, ubera matris habe :
(Tito) Ubera matris habes, verbera patris habe.

A la 2e :

His famulatur honor qui non famulantur honori,
Jure tenet virgam, cui non est virga timoris.

Diligit ille Rachel; nec Liam ferre recusat
Uxoremque novus ducit utramque Jacob.

Fin de la 3e :

Felices in sorte sua quos terminus arcet
Et quibus est contra maxima grata quies.

(Pudore) Mens tua sit turtur, pro simplicitate columba;
Sic accepta Deo, sic fies hostia sancta.

---

(1) Ms. 46. XIIIe siècle. Parchemin. 148 fl. 195 sur 135 millim. Rel. peau blanche. Titres et initiales rubriqués, filigranes, etc. Au fol. 1, fragment de saint Martin de Tours.

Digitized by Google

Fin de la 4e :

Sæpius in vili virtus latet obruta panno,
Sæpius in vili sunt bona multa domo.

Est pietas punire scelus, scelus est sceleratis
Parcere, nil pietas hæc pietatis habet.

A la fin de la 5e :

Felix qui donis tantæ virtutis abundat
Ejus enim mentem vix ulla molestia turbat.

Vive, precor, sed vive Deo; nam vivere mundo
Mortis opus, viva est vivere vita Deo.

Tam felix utinam quam pectore candidus essem
Extat adhuc nemo saucius ore meo.

A la fin de la 6e :

Si culpa est in eo quam sit purgare necesse
Purget, et æternum purgato det Deus esse.

A la fin de la 7e :

Huic sine nocte diem, vitam sine morte, quietem
Det sine fine, quies, vita, diesque Deus.

Hostia pro justis, laus est pro justificandis,
Cautio pro reliquis, causam agit alterius.

A la fin de la 8e :

Sit lenis ventus, placidum mare, lucidus aer.
Sollers nauta, tenax anchora, firma ratis.

A la fin de la 11e :

Est aliquando bono bene ne gravibus superetur.
Est male quo maculas lavet, adversisque pietur :
Est aliquando malo bene quo gravius feriatur,
Est male quo redeat vel ut hic quoque jam patiatur.

A la fin de la 12e :

Gaudebas dapibus, gaudebas divite mensa;
Nunc tenuum victum sobria cœna dabit.

Digitized by Google

Terram contemnas, qui cœlum quœris habere,
Si mansura voles, hic fugitiva fuge
Non dabitur segni cœlestis gloria regni,
Non dabitur lento, sed forti, sed violento.

A la fin de la 13e :

Vitis est ut arboribus decor est, ut vitibus uvæ,
Ut gregibus taurus, segetes ut pinguibus arvis,
Tu decus omne tuis.

A la fin de la 14e :

Vitæ prœsentis sic comparo gaudia ventis
Cum neutrum duret, nemo comprehendere duret.

A la fin de la 15e :

Quos ligat œquus amor, quos mentis identidat ardor
Non pro diversa sunt regnare duo.

A la fin de la 16e :

Quamvis lætari soleant novitate moderni
Nihil tamen est novitas utilitate carens
Ardenti studio sacra perlege dogmata, si vis
Dulcis aquæ saliente sitim restringere rivo.

A la fin de la 17e :

Felices undae quibus interiora lavantur,
Et mentis facies clarior efficitur,
In terris duo sunt quæ nil abscondita prosunt,
Fossus humo census, clausus sub pectore sensus.

Fin de la 18e :

Petrus vocaris, firmus esto
In Christo petra fidei fundamine jacto
Spe paries surgit, culmina complet amor.
Vivit agendo fides, ubi non est actus amoris,
Gignit abortivam spem moribundus fides.
Quamvis multorum multi placeant tibi libri,
Hanc habeas, sapias, sufficit ipsa tibi.

Digitized by Google

Fin de la 19e :

Non odio, non sit pretio, non sit prece cœcus
Justitiæ rigor et fidei vigor omnibus æquus.

Fin de la 20e :

Implens officium, reprimensque prioris honorem,
Sic vita sicut tempore primus eras
Mens, facies, oculus, pura, serena, pudicus,
Dextera, lingua, pedes, larga, modesta graves.

Fin de la 21e :

Quis sit verus amor, quid verbis pieta simultas
Verba notant, vultus indicat, acta probant.

Fin de la 22e :

Vivitur obsequio mortis, mors janua vitæ est
Sed quibus ad vitam vita paratur iter.
Parvo perpetuam mereare labore quietem,
Et fletu pensa gaudia longa brevi.

Fin de la 23e :

Sed via virtutis dextrum petit ardua collum
Difficilemque aditum primo spectantibus offert.

Fin de la 24e :

Nunc animi Rex esto tui, moderare dolorem
Nemo doloris ope damna levare potest.

Fin de la 25e :

Res bene si detur quamvis data, semper habetur
Nulla reservata gloria, multa datæ.

Fin de la 26e :

Actorem laudabo Deum, quem laedit aperte
Quisquis in hoc operis invidiosus erit.

Fin de la 27e :

Hieronymi meritis applaudens gloria famæ
Laudibus attollit, perpetuatque virum.

Digitized by Google

Fin de la 28e :

Pauperiem modico contentus semper amavit,
Et Dominus rerum nihil cupiendo fuit.
Candidus insuetum miratur lumen olympi,
Sub pedibusque videt nubes et sydera cœli.

Fin de la 29e :

Dans celle-ci le bon moine se souvient de la première églogue du poète de Mantoue :

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi
Quam vester nostro labatur pectore vultus.
Sermo brevis, si vivere vis, clam judice teste,
Clam pudeat quod non deceat fieri manifeste
Corpore deposito cum libet ad ætera perges
Evades hominem factus Deus ætheris almi.

Fin de la 30e :

Fit vox grata chori quotiens cor concinit ori,
Multaque dulcedo dulci venit ex citharedo
Illa dies mihi cum liceat tua dicere facta
En erit ut liceat mihi totum ferre per orbem.

Fin de la 34e :

Aut metues dulces, aut experieris amores.
Sensibus humanis res est non parva, reponas.
Nec succus pecori, nec lac subducitur agnis
Nec mala vicini pecoris contagia laedunt.

Fin de la 40e :

Diligo te sane, si quæris quomodo? Pure.
Si quantum? Juxta pondus amicitiæ.

Fin de la 41e :

Si quis amat vere, quod amat nescit removere
A cordis thalamo
Est ratio, quod amor rationis nesciat usum
Est in amore modus, non habuisse modum.

Digitized by Google

Fin de la 42e :

Conflictu triplici me vexant tres inimici,
Serpens antiquus, caro lubrica, frater iniquus.

Fin de la 43e :

Ille Deum vita accipiet, divisque videbit
Permixtos heroas, sed et ipse videbitur illis.
Lenta salix quantum pallenti cedit olivae
Puniceis humilis quantum saliunca rosetis
Tantum cedo tibi!

Dans la 45e lettre :

Abbas Fulcherius mihi mel pro melle rependit
  Spirituale dedi, materiale dedit.
Esculei fructus pira coctana melle redundant,
  Gratia mittentis plus mihi melle sapit.
Dona recompenset donis, quæ dulcia per se
  Plenius indulcat melle lingua senis.
Verba representans Domini faciemque serenam,
  Munera commendat nuntius ipse mihi.

Fin de la 49e et dernière lettre :

Censeo laude styli dignum quam regia cœli
Suscipit et rutilis inscribunt sydera gemmis.
Exilium patria, mare portu mutat agonem
Pace, crucem palmam, cognitione fidem.

(*A suivre*).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

COLLÉGIALE DU SAINT-SÉPULCRE A CAEN

REQUÊTE

POUR

une Soutane de Cérémonie

Il est si constant qu'en cet endroit il s'agissoit de la jurisdiction que le seigneur Evêque se réservoit à lui seul sur la collégiale, que Thibaut, archevêque de Roüen, en donnant l'an 1223 sa charte de confirmation, rapporte en entier la charte de Robert, excepté les termes qui concernoient les droits et libertés du Chapitre cathédral : *Contra quæ si fieri contigerit, ad solum Episcopum correptio pertinebit;* parce que il seroit lui-même dépouillé de sa jurisdiction de métropolitain, dont il a eu soin de faire la réserve expresse en ces termes, *salvo in omnibus jure et authoritate Sedis Rothomagensis.* De sorte qu'il demeure constant 1° par les propres termes de la charte de Robert, 2° par la ratification du Chapitre cathédral, 3° par la suppression que Thibaut a faite des termes ci-dessus, et par la réserve expresse qu'il a faite de sa propre jurisdiction dans la charte, que le Chapitre cathédral n'en a aucune sur la dite collégiale; que l'Evêque de Bayeux a seul le droit de prononcer sur ce qui seroit contraire ou non aux droits et libertés de la dite cathédrale relativement à la dite collégiale; et que, par une conséquence immédiate, il a droit de lui accorder telles grâces et distinctions qu'il jugera pouvoir lui être avantageuses, et non contraires aux loix générales de l'Eglise ou de l'Etat, sans que la dite cathédrale ait aucunement le droit de réclamer, d'après l'acte de ratification qu'elle a passé à ce sujet.

Droit plein et entier: Monseigneur de Cheylus, Evêque de

Digitized by Google

Bayeux, en jouit actuellement : ses illustres prédécesseurs en ont joui jusqu'à ce jour sans interruption quelconque. C'est en conséquence de ce droit qu'Odon, Evêque de Bayeux, a rendu l'an 1268 une ordonnance et donné des statuts à la dite collégiale, concernant le spirituel et le temporel, concernant *le dedans et le dehors* de l'église, sans y appeler aucunement le Chapitre cathédral : c'est encore en conséquence de ce droit qu'Olivier de Marolles, archidiacre de Caen, Gauffray de Loches, sous-chantre, et Radulphe de Piguères, chanoines de la cathédrale, vinrent à Caen avec une commission expresse *super hoc* pour faire exécuter les statuts d'Odon : ils en ajoutèrent de nouveaux sur la forme de régir la thrésorrie, sur la manière dont le Chapitre devoit se comporter pour admettre ou refuser des chanoines viagers qui se présentoient, et cela afin d'empêcher à l'avenir toute contestation entre l'Evêque de Bayeux et le Chapitre collégiale :

Recueil de pièces], page 1. L. 21. *Ut inter dictum reverendum Patrem et successores suos... et vos super creatione et receptione canonicorum de novo in Ecclesia vestra omnis contentionis materia de cætero sepiatur, etc.* Il y avoit eu une contestation entre le seigneur Evêque et le Chapitre collégial sur l'admission de nouveaux chanoines. Pour la terminer, il envoya ses grands vicaires, usa du droit qu'il s'étoit réservé par la charte, sans y appeler aucunement son Chapitre cathédral. Ils arrêtèrent qu'on ne pourra à l'avenir recevoir aucuns chanoines nouveaux *nisi idem Pater licentiam super hoc præstiterit et assensum.* Dans tous les statuts, il n'est (pas?) fait aucune mention du consentement ou de l'attache du Chapitre cathédral : ces trois députés étoient cependant des membres de la cathédrale, le premier étoit archidiacre de Caen, le second étoit sous-chantre, tous trois étoient chanoines de la dite église : leurs statuts furent envoyés de Bayeux; ils ne les donnèrent pas sur le lieu comme doivent faire les archidiacres : ils pouvoient donc prendre le consentement du Chapitre de Bayeux, s'il leur eût été permis de le faire; mais non, ils ne sacrifioient pas la vérité de la charte d'érection et de leur commission à des prétentions que le Chapitre cathédral n'avoit point alors, et qu'il devoit même penser que leurs successeurs n'auroient jamais. Ces commissaires savoient qu'ils ne faisoient leurs fonctions ni en qualité d'archidiacres, ni comme députés de leur Chapitre; mais seulement en qualité de grands vicaires de

Digitized by Google

leur Evêque avec une commission spéciale *super hoc*, comme le prélat l'a dit expressément dans son ordonnance en 1294. Pierre de Bemis, Evêque de Bayeux vint à Caen le vendredi avant les Rameaux, visita l'église collégiale suivant son droit *(prout ad nos pertinet)* et l'an 1295, le samedi avant l'Ascention, quarante-deux jours après sa visite, il envoya de Cambremer une nouvelle ordonnance confirmative de celle d'Odon et de ses grands vicaires *(vicariorum nostrorum)*, fit des réprimandes au doyen, réfractaire aux anciens statuts; il le menaça de le punir en cas de récidive; il prononça sur la réception de nouveaux chanoines viagers, sur la manière dont devoit se comporter le Chapitre collégial, lorsqu'il s'en présenteroit encore de nouveaux; en un mot il exerça tous les droits que Robert s'étoit réservés dans la charte d'érection. Or dans toutes ces circonstances il n'est plus aucunement fait mention du consentement du Chapitre cathédral; or nous le défions de prouver le contraire. En 1641, le Chapitre collégial veut annexer ses maisons canoniales à chaque prébende, il fait à ce sujet un acte capitulaire, présente une requête à Jacques d'Angennes, pour lors Evêque de Bayeux, qui rendit son ordonnance au dit Bayeux, le 18 octobre de la dite année, sans aucune mention quelconque du Chapitre cathédral, qui n'a jamais réclamé jusqu'à ce jour. Il a été au contraire constant et fidèle à exécuter sa promesse pendant 567 années entières.

Seroit-il donc possible que les membres actuels voulussent s'en départir? Le droit que le seigneur Evêque actuel vient d'exercer est un droit essentiel à l'épiscopat, émané de la puissance qu'il tient de Dieu : il est imprescriptible de sa nature. Quand bien même il seroit prescriptible, il a un titre commun entre lui et le Chapitre cathédral et le Chapitre collégial; les chartes de 1219 : *inter successores titulo universali non currit præscriptio :* quand bien même il n'auroit pas d'autre titre il a une possession constante, un exercice non interrompu, et sans aucune ombre de contradiction pendant 567 ans. C'est le premier de tous ces titres, quand bien même il n'auroit aucun de tous les titres victorieux et accumulés sur son siège, ce seroit au Chapitre cathédral d'en produire de formels et d'incontestables *(actoris est probare)*. Il ne peut en produire aucun, il n'est donc aucunement recevable à demander la révocation de l'ordonnance de M. de Cheylus du 24 février 1786.

Digitized by Google

Quant à ce qu'on objecte que les lettres patentes ont regardé le consentement du Chapitre cathédral nécessaire dans tout ce qui concerne la dite collégiale; cet énoncé n'est pas plus exact que le reste. Les lettres patentes disent seulement que l'on a représenté à Sa Majesté que *l'église du Saint-Sépulcre de la ville de Caen a été érigée en collégiale en 1219 par Robert, évêque de Bayeux, du consentement du Chapitre de l'église cathédrale de Bayeux*. Cela est vrai : nous avons expliqué pourquoi Robert a requis et exprimé le consentement; ainsi les lettres patentes ne signifient rien contre la dite collégiale. Ce que nous allons ajouter va en être la démonstration et confirmera la ruine du système cathédralique.

Le Chapitre cathédral dénué de preuves qu'il sent lui être nécessaires, a eu recours à une personne bienfaisante, qui lui a mis aux mains un recueil de plusieurs titres dont le Chapitre collégial aida M. de Cheylus en 1783 contre les prétentions du brevetaire de joyeux avènement. Ce recueil imprimé par l'orde du seigneur Evêque renferme entre autres titres deux enquêtes : l'une faite en 1358, l'autre en 1361. Le Chapitre cathédral aidé de la première, a prétendu que le Chapitre collégial avoit recherché son appui en la dite année 1358, et demandé son consentement, lorsqu'il s'agissoit de fixer à neuf le nombre des chanoines et des prébendes de la dite collégiale; d'où ils concluent la supériorité et la jurisdiction sur la dite collégiale, même du vivant de l'Evêque de Bayeux et la révocation de son ordonnance : tant il est nécessaire d'être circonspect, même dans les présents que l'on fait; mais ne craignons rien : nous allons tourner contre nos adversaires leurs propres armes.

Ces allégations sont trop évidemment contraires à des faits récens, à la vérité de l'histoire, au droit Episcopal, au contenu même de cette enquête et à la bonne foi de ceux qui en ont haché les extraits, pour ne pas les refuter. Le Chapitre Collégial n'aura pas lieu d'en rougir.

1° C'est une contre-vérité, sauf respect, de dire que dans l'enquête de 1358 il *s'agissoit de fixer le nombre des prébendes* à neuf : il s'agissoit seulement de constater que le nombre des prébendes étoit fix à neuf, dès l'an 1233, tems de la fondation du doyenné. La requête même, qu'on objecte, présentée à Pierre de Vilaine, le dit expressément. Voici les termes : *Venerandæ vestræ*

Digitized by Google

paternitati notum facimus per hoc scriptum quod in nostra ecclesia sancti Sepulchri de Cadomo vestræ diocesis, A FUNDATIONE DECANATUS Ejusdem ecclesiæ collegiatæ et secularis et a tanto tempore et per tantum tempus, de cujus memoria hominum in contrarium non existit, fuerunt et sunt in dictâ Ecclesiâ unus decanus et novem præbendæ duntaxat fundatæ et dotatæ a singulis novem canonicis perpetuis fuerunt et consueverunt dari et assignari in perpetuis beneficiis, page 61 du recueil imprimé, ligne 12 et suiv. Les doyen et chanoines disent au seigneur Evêque : « Nous « vous notifions que dès la fondation du doyenné de notre *église* « *collégiale il y a eû et il y a seulement un doyen et neuf prébendes* « *fondées et dotées* et ces neuf prébendes ont été données en « bénéfices perpétuels à neuf chanoines perpétuels, sans que de « mémoire d'hommes il se soit rien fait de contraire. » Le doyenné a été fondé en 1233; le nombre des prébendes étoit donc fixé dès avant 1358. Donc lors de la dite requête *il ne s'agissoit pas de fixer ce nombre;* mais seulement de constater qu'il étoit fixé; ce qui est bien différent. Pour fixer le nombre des prébendes il falloit une authorité, une jurisdiction; pour constatter qu'il étoit fixé, il suffisoit d'avoir les qualités requises pour servir de témoin. Mrs les rédacteurs du mémoire cathédral ont été trompés par un traducteur infidel.

2° La fin que se proposoit le Chapitre collégial démontre également la vérité de ce que nous venons de dire. En effet plusieurs ecclésiastiques vertueux avoient offert à la collégiale de lui donner des revenus, à condition qu'ils seroient admis au chœur en habit canonical pour y célébrer l'office avec les doyen et chanoines perpétuels et à percevoir les distributions pendant leur vie; qu'après leur décès la moitié des biens par eux donnés seroit employée à faire leur anniversaire, l'autre moitié serviroit à augmenter les distributions des doyen et chanoines perpétuels. Le Chapitre collégial les admit, *Ex permissu et tolerantia Episcoporum bajocensium.* Conformément à leurs offres et demandes, après la mort de quelques-uns de ces chanoines viagers, quelques ecclésiastiques regardèrent les donations comme des canonicats et prébendes perpétuelles, et cherchèrent à les obtenir en cour de Rome. Jean Durel se fit pourvoir en cour de Rome l'an 1356, d'une prébende qu'il disoit fondée à perpétuité par Philippe d'Urville. Le Chapitre collégial refusa de l'admettre; il se pourvut

Digitized by Google

en cour de Rome contre ce refus, étayé de la protection du cardinal Taleyrand de Périgord qui étoit alors en France. C'étoit pour l'évincer que le dit Chapitre supplia Pierre de Vilaine de faire une enquête pour constater qu'il n'y avoit que neuf prébendes perpétuelles et que celle de Philippe d'Urville n'étoit que viagère et éteinte à sa mort. Le Chapitre cathédral a sous les yeux l'enquête de 1361, ainsi que celle de 1358, qui démontre ces vérités; pourquoi les méconnoitre?

Le Chapitre, voyant que les impétrans, que l'on refusoit, se pourvoyoient, *omisso medio*, en cour de Rome, crut parer à ces impetrations et à cette forme de procéder aussi abusive qu'onéreuse, en présentant une requête à Pierre de Vilaine, pour lors Evêque de Bayeux, expositive que dès la fondation du doyenné, et depuis le dit temps il n'y avoit eû dans la dite collégiale qu'un doyen et neuf chanoines perpétuels avec neuf prébendes perpétuelles, sans que le nombre eût jamais été augmenté; que les autres personnes qui porteroient le nom de chanoine, n'étoient point des chanoines perpétuels; que leurs prébendes n'étoient que pour leur vie ou viagères. De plus le dit Chapitre sçavoit que lorsque le S. P. trouvoit dans une église des revenus suffisans pour entretenir un plus grand nombre de chanoines, il y en créait de nouveaux, comme il avoit été réglé dans le Concile de Ravenne, tenu en 1317, le Concile de Palerme tenu en 1332, conçu en ces termes : *In ecclesiis tot constituendi sunt canonici, quot possunt de eorum redditibus commode sustentari;* et comme il avoit été réglé dans l'église d'Ascoli, pour parer en même tems à cette augmentation, il eut aussi l'attention de faire constater le peu de revenus dont jouissoit la dite collégiale. Il supplia donc le seigneur Evêque de faire une enquête : 1° pour constater que le nombre des chanoines étoit fixé à neuf dès la fondation du doyenné, par l'évêque Robert, et cette fixation confirmée par Thibaud, archevêque de Rouen; 2° Que les revenus de la dite église étoient de si peu de valeur qu'ils ne pouvoient suffire pour entretenir les dits doyen et neuf chanoines; et pour que le jugement que rendroit le dit seigneur Evêque d'apprès l'enquête, fût plus solennel et plus authentique, le Chapitre collégial le pria de le porter avec le consentement du Chapitre cathédral. Voilà le fait historique, la fin que se proposoit le Chapitre en présentant sa requête. Nous défions qu'on le contredise avec fondement sur aucun point.

Digitized by Google

Or de ce fait le Chapitre cathédral peut-il conclure que son consentement et son suffrage étoient nécessaires dans la circonstance présente? En peut-il conclure qu'il a une supériorité de jurisdiction sur la dite collégiale, même du vivant de l'Evêque? 1° Il ne s'agissoit pas de fixer le nombre des prébendes; ce qui demande une autorité juridique; mais d'attester qu'il étoit fixé, ce qui ne demande que des témoins idoines; 2° Si le Chapitre cathédral avoit été un assesseur nécessaire du tribunal de l'Evêque dans cette circonstance, le Chapitre collégial n'auroit pas supplié le seigneur Evêque d'appeller le dit Chapitre cathédral à son jugement. Lorsqu'une personne présente une requête à un juge en chef pour le supplier de faire une enquête et de juger en conséquence, cette personne prie-t-elle le juge d'y appeller les conseillers ou assesseurs de son siège? Non sans doute; parce que c'est leur droit et leur devoir. Donc la prière que fait le Chapitre collégial est une preuve que le dit Chapitre cathédral n'avoit pas droit par lui-même d'y assister.

3° Lors même que le consentement du Chapitre étoit regardé comme nécessaire, c'étoit dans le cas ou il s'agissoit de concessions, d'aliénations des biens de l'évêché ou de la cathédrale; ou de faire des ordonnances, des statuts, ou de réformer des abus; en un mot lorsqu'il s'agissoit de la discipline ou des loix ecclésiastiques touchant le gouvernement du diocèze; mais non pas lorsqu'il s'agissoit simplement de constater un fait, comme dans le cas présent. L'Evêque de Bayeux convoqua donc son Chapitre, comme un juge en chef qui n'ayant pas assez de conseillers à l'assister, prend l'avis des anciens avocats du siège, autres cependant que ceux des parties litigantes, pour asseoir son jugement; ou comme un official qui dans une affaire épineuse et de grande conséquence invite des ecclésiastiques d'un mérite reconnu, quelques fois même des conseillers du bailliage, pour l'aider de leurs avis et donner plus de poids et de solemnité au jugement qu'il doit porter; sans que pour cela les personnes appellées par le juge et par l'official puissent se regarder comme des assesseurs nécessaires de son tribunal, sans qu'elles puissent en conclure qu'elles ont une supériorité de jurisdiction. L'accession que fit le Chapitre cathédral dans le cas dont est question, montre la bonne volonté pour le Chapitre collégial, nous le prions d'en agréer encore nos sentimens de reconnoissance. Mais cette accession ne

Digitized by Google

prouve pas du tout sa supériorité de jurisdiction sur notre collégiale; ainsi il auroit pu se dispenser de proposer le moyen.

Nous espérons même qu'il désirera n'y avoir jamais pensé. Voici les motifs de notre persuasion : 1° la bonne foi exige que lorsqu'on cite un passage, ou le témoignage d'un auteur, ou d'un titre quelconque, on ne le tronque point dans des points essentiels. Si les phrases coupées, dégradées ou tronquées sont une preuve du contraire de ce qu'avance la personne qui veut s'en étayer, elle ne peut éviter des qualifications désagréables; on ne peut l'excuser que dans le cas où une bouche infidèle les auroit mal dictés, ou encore une main *grecque* (1) les auroit transcrits pour les administrer. Nous connoissons trop la probité, l'équité et les sentimens d'honeure des deux députés du Chapitre cathédral pour leur imputer cette altération du texte. Ils ont certainement été trompés par une personne peu délicate qui n'a dicté que ce qu'elle désiroit voir, et supprimé ce qu'elle désiroit qu'on ne vît pas; et nous espérons que elles, les députés avoüeront avoir été trompés, *errare humanum est, decipi quoque.* Nous sommes fâchés d'être obligés de dire qu'un extrait de l'enquête de 1358 rapporté dans le mémoire du Chapitre cathédral est maculé de la manière dont nous venons de le dire. Voici le texte en intégrité : *Quapropter venerandæ paternitati vestræ nos Petrus decanus et novem Canonici dictæ ecclesiæ sub præmissâ et expressâ protestatione quod per aliqua, quæ diximus aut fecimus, dicemus aut faciemus, non intendimus apostolicis contra ire mandatis, nec jus alicujus, maxime quod Apostolicâ fundetur authoritate, quomodo libet impedire, Supplicamusque (? A) quod vos, qui in civitate et diœcesi vestris* jurium juris authoritate executor estis legitimus, dictum numerum novem præbendarum et novem canonicorum ac bona et redditus donatorum et erogatorum eidem ecclesiæ, prout antea fuit, et est ordinatum, habitum, obtentum et observatum a temporibus supra dictis, et per ipsa etiam cum causæ cognitione et informatione legitimâ *ad quam faciendam ad dictam nostram ecclesiam Sancti Sepulchri condescendere dignemini, vel saltem ibi mittere aliquem seu aliquos viros*

(1) Mot souligné, et en marge ont lit *tierce.*

Digitized by Google

providos et boni testimonii, qui loco vestrum de inquirendis inquirant, et se informent diligenter, et ea, quæ reperierint, sciant et valeant vobis referre fideliter (? B) et cum consensu decani et capituli vestræ ecclesiæ Bajocensis, et ex certa scientia confirmare, ratum et gratum habere, laudare et approbare; et si quid deficiat in promissis, in quantum ad officium vestrum spectat (? C) et de jure potestis supplere, et ratificare et decretum vestrum interponere ac de et super promissis de remedio opportuno providere (? D). Ce texte est extrait mot à mot de la charte en original et conforme en tout point au recueil imprimé [en] 1783, page 63 et 64 du recueil imprimé.

Premièrement, tous les termes renfermés entre les lettres A et B sont supprimés dans le mémoire présenté à Monseigneur de Cheylus : le Chapitre collégial l'a supplié de ne pas s'en dessaisir. Ces termes sont essentiels dans la circonstance présente : car le Chapitre cathédral avance que dans cette enquête il *s'agissoit de fixer* le nombre des prébendes. Or, les expressions supprimées énoncent au contraire que le nombre des neuf prébendes et de neuf chanoines étoit réglé, tenu, obtenu et observé dès et pendant les tems susdits, *dictum numerum novem præbendarum et novem canonicorum prout antea fuit ordinatum, habitum et observatum a temporibus supra dictis.* De plus ces paroles renvoient à l'endroit où la dite fixation avoit été faite dès la fondation du doyenné, page 61 du recueil imprimé : *a fondatione decanatus.* Donc la suppression de la première partie de la proposition est faite de mauvaise foi et à dessein de cacher une vérité évidente au seigneur Evêque : elle a été faite, parce qu'elle prouvoit exactement le contraire de ce qu'ont avancé les députés du dit Chapitre cathédral.

Secondement, les termes *Confirmare, ratum habere* supposent la chose faite et non pas à faire. L'Evêque étoit prié *de confirmer*, ratifier, loüer et approuver ce qui étoit fait; nouvelle démonstration de l'inexactitude de la proposition que le Chapitre cathédral a avancée en disant, *qu'il s'agissoit de fixer le nombre des prébendes à neuf.* Ce n'est pas le seul endroit que le lecteur du Chapitre cathédral ait osé tronquer dans un texte intéressant de la dite enquête page 68, l. 8 suiv. dudit recueil. *Nos itaque, visis supplicatione et informatione prædictis; insuper vobiscum et cum honorabili capitulo nostro Bajocensi A, et cum aliis prædictis, B, pro habitâ deliberatione diligenti, salvis tamen in omnibus jure et*

Digitized by Google

authoritate Sancta Sedis Apostolicæ, quibus per præsentes non intendimus derogare in aliquo, sed ea quæ facta sunt, prout superius exprimitur cum omni obedientiâ in hac parte in ejus sanctitatis conspectu, si expediat C, recitare volentes, dictum numerum novem præbendarum et novem canonicorum *ac bona, redditus, donationes et erogationes eidem ecclesiæ Sancti Sepulchri prout antea fuit ordinatum, habitum et obtentum a temporibus supradictis et per ipsa tempora, D, nostri capituli accedente consensu et ex certâ scientiâ, autoritate ordinariâ, quantum cum Deo possumus, mediante justitiâ laudamus et approbamus, ratum et gratum habemus, ac etiam confirmamus.*

1° Le lecteur a supprimé les termes, *et cum aliis prædictis*, entre A et B, parce qu'ils auroient fait connoître que le seigneur Evêque avoit encore apellé à son jugement d'autres personnes qui déliberoient avec lui, ainsi que le Chapitre; *cum honorabili capitulo nostro Bajocensi et cum aliis prædictis*, sans que les uns ni les autres fussent des assesseures nécessaires, ayant jurisdiction.

2° Il a encore supprimé tous les termes compris entre C et D, parce qu'ils énonçoient que Pierre de Vilaine dit expressément qu'il ne veut point déroger à l'autorité du Souverain Pontif, mais seulement *lui raconter et lui exposer* les choses qui étoient faites auparavant, *sed ea quæ facta sunt recitare volentes*, savoir qu'il louoit, approuvoit et confirmoit *le dit nombre de neuf prébendes et de neuf canonicats* selon qu'il avoit été fixé, tenu et observé *dès et pendant les temps susdits*. Et parce que le verbe *confirmamus* indiquoit une chose faite, on a cru devoir encore le supprimer.

Après cette opération, on dit hardiment, *qu'il n'est pas besoin d'un long commentaire pour justifier et appuyer leur réclamation;* et au contraire nous leur disons qu'il leur est impossible d'excuser l'auteur d'un pareil attentat; que, pour altérer les textes les plus formels d'une manière aussi révoltante et aussi inouïe, il faut... A qui vouliez-vous donc en imposer? Au Chapitre collégial? Non, vous saviez qu'il a fourni à son prélat les titres dont vous voulez abuser : vous saviez que les membres les avoient transcrits eux-mêmes, pour les faire imprimer : à qui vouliez-vous donc en imposer? Vous croyiez que, contre les loix de l'instruction des procès, le prélat ne communiqueroit pas votre mémoire. C'étoit donc au prélat que vous vouliez en

Digitized by Google

imposer. C'étoit *sa religion que vous vouliez surprendre.* Eh! pourquoi, bon Dieu! Pour l'obliger et le forcer de suivre vos conseils et de demander votre consentement à tout ce qu'il feroit dans son diocèse et spécialement touchant une collégiale dont il est le fondateur, le premier et principal patron, et qui heureusement n'est point et n'a jamais été aucunement soumise à votre jurisdiction; jurisdiction contre laquelle, d'après ce que dessus, nous protesterons à jamais comme nous avons toujours protesté, protestons dès maintenant. Ce n'est pas tout.

Nous trouvons dans la dite enquête page 65 du dit recueil l. 5 et suiv. que les neuf prébendes ont été fondées, dottées et leur nombre fixé par Robert, évêque de Bayeux, et confirmé par Thibauld, archevêque de Rouen : il est constant par la lecture des Chartes de fondation de la collégiale par Robert et de confirmation par Thibauld, et de plus par les Chartes de fondation des neuf prébendes, que cette fixation n'a eu lieu qu'après l'an 1219. Il est également constant que cette fixation a eû lieu dès la fondation du doyenné : ou le Chapitre cathédral n'a point eû de part à cette fixation. Donc lors de la fixation des prébendes le Chapitre cathédral n'étoit plus appellé pour rien dans ce qui regardoit son établissement. C'étoit une suite de la réserve expresse que Robert s'étoit faite dans la dite Charte et de l'exemption de votre jurisdiction qu'il avoit accordée au Chapitre collégial, et que vous aviez consentie et ratifiée... Répondez.

Nous trouvons encore dans la dite enquête que lorsque les douze prébendes viagères, qui y sont référées avec les noms des donateurs (page 69), furent dottées et les donateurs admis à porter les draps dans la dite église collégiale, le Chapitre cathédral n'a aucunement été consulté, qu'on n'a point demandé son consentement sur cette admission sur les statuts faits à ce sujet, quoi que la matière fût importante, mais que cela s'est fait par la permission et la tolérance des Evêques de Bayeux qui existoient alors et de leurs successeurs : *fuerunt creatæ et habitæ de consensu et ordinatione dictorum decani et capituli ex tolerantia et permissu episcoporum Bajocensium;* nouvelle preuve également décisive que le Chapitre cathédral n'exerçoit aucune jurisdiction sur la dite collégiale : cependant de votre aveu *les seigneurs Evêques de Bayeux ont toujours été attentifs à veiller au maintien des droits et des prérogatives de leur église cathédrale.* Donc les dits seigneurs

Digitized by Google

n'ayant fait aucune mention du consentement de l'église cathédrale à tout ce qui se faisoit touchant l'église collégiale depuis son érection, soit dans ses statuts soit dans le nombre de ses chanoines, et prébendes, dans sa dotation et dans l'admission des chanoines viagers, comme nous l'avons démontré, il s'en suit que les dits seigneurs Evêques de Bayeux ont jugé que vous n'aviez aucun droit ni aucun privilège qui vous y appelât ou qui dût vous y faire appeller.

Encore une dernière réflexion. Vous dites positivement que « les Evêques de Bayeux dans leurs statuts touchant la dite « collégiale, le nombre des prébendes dans sa dotation, ont eu « soin de prendre et d'exprimer le consentement du Chapitre « cathédral *à tout ce qui se faisoit touchant cet établissement* ». Eh bien! nous offrons [de] vous produire mille chartes touchant la dotation de la dite collégiale, ses statuts, le nombre de ses prébendes, tant perpétuelles que viagères et ses acquisitions, ou aliénations, ou échanges; de plus nous offrons vous produire douze mille actes capitulaires et des journaux depuis 1326 jusqu'à ce jour. Et si parmi tous ces titres vous en trouvez un seul, excepté celui où il s'agiroit de la Charte de Robert et des revenus appartenant au Chapitre cathédral ou à quelqu'une de ses prébendes, qui autorise votre assertion, nous consentons reconnoître la jurisdiction du Chapitre cathédral et dépendre de lui à tel degré qu'il lui plaira. Mais dans le cas où votre assertion ne seroit point prouvée, en acceptant notre défi, et où au contraire nous vous produirions un titre sans réplique qui démontreroit le contraire, je laisse à tout homme juste à vous apprécier et vous décerner la récompense méritée. Répondez à notre défi. Acceptez-vous? Nous sommes tout disposés. Refusez-vous...; votre silence autorise les conclusions que nous avons prises et déposées au secrétariat de l'évêché et aux quelles nous persistons,

MONSEIGNEUR.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Du Principe aristocratique. De la noblesse et des noms patronymiques, par G. Le Hardy. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'après les notes de l'auteur, Caen, Louis Jouan, libraire éditeur.

Je suis heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* cette intéressante notice dont une partie fut publiée autrefois dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. (1871, t. XXVI).

Ceux qui ont eu l'honneur de connaître M. G. Le Hardy le retrouveront dans ces pages d'un style précis, vivant, coloré, très personnel et dans les quelles la fougue du soldat s'allie si bien à l'érudition du savant.

M. G. Le Hardy se montra en effet défenseur aussi intrépide du Pape et de la France qu'historien consciencieux.

L'Histoire du protestantisme en Normandie, *l'Etude sur la baronnie et l'abbaye d'Aunay*, l'excellente édition qu'il a donnée à l'Histoire de Normandie des *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, de Michel Beziers etc., seront toujours lues avec profit par ceux qui s'occupent des annales de notre antique province.

Très attaché à la commune de Rots qu'il habita et dont il fut maire, il souffrit de voir les habitants de cette paroisse et des paroisses voisines, déserter la campagne pour émigrer vers les grands centres. Que de villages de la plaine de Caen, aujourd'hui en ruines, furent jadis un centre de vie et de traditions familiales! M. G. Le Hardy qui en connaissait l'histoire notera dans sa brochure, parmi les causes d'extinction des familles, « l'oubli du foyer traditionnel et l'abandon du milieu où la famille avait les racines de son influence ».

Le *Principe aristocratique* est divisé en deux parties. La première traite de la noblesse et le second des noms patronymiques.

L'auteur s'occupe tout d'abord de l'égalité et de la noblesse.

Digitized by Google

Il montre que l'égalité n'existe dans aucun ordre de la création puis après avoir indiqué qu'un état social régulier implique une hiérarchie, il conclut en disant que l'existence des classes aristocratiques est inévitable.

Il montre que l'exemple de la famille noble, veillant toujours à son honneur et au culte de ses traditions, était jadis suivi dans le peuple et jusque dans les plus humbles familles de paysans. Chacun avait conscience de la solidarité morale, reliant tous ceux qui étaient autour du même foyer.

M. G. Le Hardy critique, en passant, les descendants des vieilles et nobles familles qui dérogent en n'agissant pas et en se contentant de jouir de leur naissance et de leur fortune.

La noblesse écrit-il, est une institution sociale de droit naturel qui consiste essentiellemeut dans la notoriété de certaines familles, à raison de l'importance qu'elles ont dans les traditions d'un pays.

« Mais le plus souvent, une famille acquiert la noblesse en habituant pendant plusieurs générations ceux qui l'entourent à répéter son nom avec la considération qu'inspire l'exercice d'une autorité quelconque, et ses descendants continuent à la posséder tant qu'ils n'ont pas laissé perdre autour d'eux le souvenir de leurs pères. »

Dans un second chapitre, M. G. Le Hardy montre que la noblesse n'est pas une caste, mais qu'elle est le terrain où doit germer l'aristocratie.

Après avoir rappelé que longtemps la noblesse se confondit avec la propriété, il montre à travers les âges des familles nouvelles s'élançant pour ainsi dire dans l'administration de l'Etat, se tirant de l'égalité d'une manière frappante et s'élevant « entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis ».

Dans le troisième chapitre : *Des races et de leurs mélanges; Notre parent ne remonte pas si loin qu'Adam*, M. G. Le Hardy indique qu'il ne faut pas remonter très loin pour retrouver des liens communs de parenté. En comptant seulement trois générations par siècle, pour les femmes, comme pour les hommes, il est d'une certitude mathématique que chaque individu vivant aujourd'hui compte plus de seize millions d'aïeux vivant au XIIe siècle.

La loi providentielle impose ainsi, dit l'auteur, un mélange de

Digitized by Google

races tellement incessant et tellement profond que, s'il apporte à chacun quelques gouttes du sang des rois, il lui apporte aussi le sang de tous les contemporains, depuis les plus glorieux jusqu'aux plus humbles parmi les sujets, et il est aussi absurde qu'impie de vouloir diviser un peuple en races distinctes, coexistantes côte à côte et devenant étrangères les unes aux autres, sinon hostiles.

Dans la deuxième partie de la brochure consacrée à l'origine et à la formation des noms patronymiques ainsi qu'aux variations de ces noms il y aurait beaucoup à citer et à glaner. En déchiffrant les chartes et en compulsant les registres de catholicité, l'auteur a noté avec soin la transformation des noms.

Si comme le fait remarquer l'auteur les diverses formes de noms patronymiques remontent au XIe siècle, il ne faut pas croire que tous les noms portés par les familles existant aujourdhui, soient de cette époque.

L'usage des désignations patronymiques était universel seulement au XVIe siècle.

En tous cas, la noblesse ne se mesure pas à la longueur des généalogies, mais, comme le dit si justement M. G. Le Hardy, à la fidélité, au courage et à la valeur que les générations successives ont mis à garder, à entretenir et à raviver les traditions glorieuses qu'elles avaient reçues et qu'elles transmettaient.

L'aristocratie suivant l'auteur subit une crise grave et il faut qu'elle se reforme.

Quand une famille est arrivée à un degré de fortune la mettant au dessus des premiers besoins de la vie sociale, ses descendants restent oisifs ou actifs. Mais cette activité si nécessaire peut avoir pour mobile le devoir ou l'égoïsme.

Pour remplir les aspirations d'un homme de cœur, il n'y a que le devoir et l'honneur. C'est là le principe fondamental de l'éducation pour toute famille qui veut progresser.

Telle est résumée dans ses grandes lignes la brochure de M. Gaston Le Hardy réeitée grâce aux bons soins de M. l'abbé Alix.

L'analyse si courte et si imparfaite que je viens d'en donner, donnera, je n'en doute pas à tous les lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* le désir de la connaître et ils éprouveront comme moi à sa lecture, beaucoup d'intérêt et de plaisir.

Ch.-A. de Beaurepaire.

Digitized by Google

LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN

SAINTS NICAISE, QUIRIN, SCUVICULE, PIENCE (11 octobre)

SOMMAIRE

§ I. — Les Sources.

Passio. — Martyrologes d'Usuard et de Pulsano. — Charte de Riculphe.

§ II. — Pérégrinations des corps saints.

Les corps saints reportés de Rouen à Gasny. — Culte des martyrs dans la vallée de la Seine; à quelle époque il remonte.

Dispersition des reliques. — Reliques de saint Nicaise à Meulan; leur histoire par le prieur Davanne. — Reliques de sainte Pience à Saint-Cande-le-Vieux et à Avranches.

Départ des châsses pour Condé. — Reliques de saint Quirin à Malmédy. — Les châsses à Vambase, à Saint-Ouen de Rouen. — La fête du 12 décembre.

§ III. — La Passio.

L'abbaye de Saint-Ouen au XIe siècle. — Influence de la *Passio S. Dionysii* d'Hilduin. — Parallélisme des deux *Passio;* conséquence pour la légende de sainte Pience.

Une application de la prophétie *dæmonia ejicient, serpentes tollent.* — La fontaine de Vaux, la caverne de Monceaux. — Le martyre. — Etymologie de Gasny. — Les droits d'Ecos. — Grattage sur un feuillet du *Livre noir;* il en sort un saint apocryphe.

§ IV. — Diffusion de la Passio.

Retouches aux martyrologes. — Réserve du clergé de la cathédrale. — Interpolation de la chronique métrique et des *Acta*

Digitized by Google

Archiepiscoporum. — Argumentation subtile, affirmation audacieuse de l'interpolateur.

Influence de la *Passio* et des Actes interpolés. — Orderic Vital. — Les listes épiscopales. — Les Annales. — Interpolation du *Livre Noir*. — La messe de saint Romain.

§ V. — Culte des saints Martyrs.

Diocèse de Rouen. — La cathédrale; office, reliques. — Saint-Ouen; reliques brûlées en 1562. — Saint Nicaise. — Saint-Cande-le-Vieux. — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — Les abbayes.

Diocèse d'Evreux. — Gasny; nouvelles reliques, charte de Hugues d'Amiens; le prieuré au XVIIIe siècle; état actuel. — Ecos. — La Roche-Guyon.

Diocèse de Coutances et Avranches. — Reliques de la cathédrale d'Avranches. — Procession au Mont-Saint-Michel. — Le *De Officiis* de Jean d'Avranches.

Diocèse de Versailles. — Vaux; la fontaine, édicule détruit. — Mantes; l'église Saint-Nicaise; ostension et procession des reliques le jour de l'Ascension. — Rosny; le chef de saint Quirin; recueil de miracles. — Mantes. — Corbeil.

Diocèse de Chartres. — Livres liturgiques.

Diocèse d'Orléans. — Reliques de saint Scuvicule à Saint-Aignan d'Orléans, brûlées par les protestants.

Diocèse de Paris. — Livres liturgiques.

Diocèse de Liège. — Malmédy; abbaye, fontaine; Vie de saint Quirin; châsse de saint Quirin dans l'église paroissiale.

A Dublin.

En Italie.

LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN

Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule et Pience (11 octobre).

§ I

Dans tout le bassin de la Seine, de Paris à la Manche, on honore un groupe de martyrs dont le plus populaire est saint Nicaise.

Comme pour les autres martyrs de notre région, les documents

Digitized by Google

sur eux sont rares et d'époque tardive. Au jugement des Bollandistes, la *Passio sanctorum Nigasii*, ne serait pas plus ancienne qne la première moitié du XIe siècle. Calquée en ses grandes lignes sur la *Passio S. Dionysii* de l'abbé Hilduin, et pour le reste complétée par deux ou trois faits d'un merveilleux suspect, elle mérite peu de crédit (1).

En remontant plusieurs siècles, on trouve, vers 875, dans le manuscrit original d'Usuard (2), cette mention succincte mais précise et d'une incontestable valeur :

---

(1) Nullius auctoritatis est ipsa Passio Nicasii seculo XI demum conscripta et fabulam prorsus olens. (*Act. SS.*, Nov. t. II., p. 441). Le P. de Bye l'avait jugée de trop peu de valeur pour la publier au tome cinq d'octobre. Cette omission a été réparée par ses successeurs. La première fois que, en dressant leurs catalogues des manuscrits hagiographiques, ils ont rencontré la *Passio*, ils en ont inséré le texte dans leurs *Analecta* (t. I, p. 628-632). Par malheur, ces manuscrits (cod. 2 et 45 de la bibliothèque de Namur) étaient des lectionnaires. La *Passio* n'y avait pas de prologue; les quatre premiers chapitres y étaient résumés en quelques lignes. Un peu plus tard, les manuscrits 58 et 256 de la bibliothèque de Liège offrirent aux Pères le texte complet. Les parties omises précédemment, prologue et chapitres, ont été alors mises en appendice du nouveau catalogue. Depuis, les Pères ont encore relevé dans les manuscrits de la bibliothèque nationale deux phrases à insérer, l'une à la suite du ch. 7, l'autre dans le corps du dernier chapitre, *incognito et iccirco deinceps ad sanctorum memoriam Vadum Nigasii nuncupato*. Le dépouillement des lectionnaires leur a montré que ceux de Namur contiennent, pour le début, un texte plus abrégé que les autres. Ils disent de ceux-ci : *Paulo prolixius refertur adventus S. Dionysii Romam; initium paulo prolixius est.*

Trompé par Farin, le P. de Bye a cru à l'existence *d'Acta S. Nicasii.* Farin a en effet coutume de donner, sous cette rubrique, dans les marges de la *Normandie chrestienne*, des textes de provenances différentes : vies de saints, légendes de bréviaires, pièces d'archives. Au cours du chapitre consacré à *S. Nicaise ou le tableau de la Foy*, il ne cite guère sous ce titre que la *Passio*, tantôt d'après les archives de la cathédrale, tantôt d'après le *lectionnaire de Saint-Nicaise de Rouen*, copie fidèle du *Livre noir* de Saint-Ouen.

(2) Bibl. nat. de Paris, cod. lat. 13, 745, de Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

In pago Vilcasino, passio sanctorum Nigasii presbiteri (1) et sociorum ejus Quirini et Pientiæ.

Un mot manque pourtant dans cette liste, celui de Scuvicule. Au martyrologe de Pulsano, reproduction exacte de celui de Saint-Ouen de Rouen, pour le premier quart du XIe siècle (2), on lit :

In pago Vilcassino, passio sancti Nicassii presbiteri et sociorum ejus Excubiculi, Quirini et Pientiæ virginis et martyris (3).

---

(1) On a prétendu que *presbyter* pouvait signifier *episcopus*. Non pas dans la pensée d'Usuard; il donne à saint Denis de Paris et non à saint Nicaise le titre *d'episcopus*. Vacandard, *Liste chronologique des Archevêques de Rouen*, p. 4, note 3.

(2) Le martyrologe de Saint-Ouen de Rouen est perdu depuis longtemps. D. Pommeraye, l'historien du monastère, ne l'a pas connu. On ne le voit pas sur la liste des manuscrits de l'abbaye donnée par Montfaucon. Mais il reste trois martyrologes qui manifestement en dérivent : le premier porté au monastère de Pulsano près du Mont Gargan au cours du XIe siècle, et publié par du Sollier en tête de ses *Auctaria*, le second transcrit au XIIe siècle pour l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, alors dans la dépendance de Saint-Ouen de Rouen (Ms. lat. 1549 de la bibliot. nat.), le troisième (XIIIe siècle) de Saint-Michel du Tréport, filiale de Saint-Ouen par la Sainte-Trinité du Mont. (Ms. Y. 36 de la bibliot. de Rouen).

La composition singulière de ces martyrologes accuse nettement entre eux une parenté. Au milieu d'un Usuard assez pur, tous trois intercallent en juin quelques feuillets d'Hieronymien; vers la fin de novembre, ils abandonnent de nouveau Usuard et lui substituent le texte abrégé d'Adon.

Leur dépendance de Saint-Ouen n'est pas moins évidente. Ils ont tous trois les fêtes des saints honorés dans cette abbaye à cause de la présence de leurs reliques, les différentes fêtes de saint Ouen, celles de ses parents, Authaire, Ayga, Adon, Radon. Aux martyrologes de Pulsano et du Tréport, on lit le 21 août :

Eodem die consecratio altaris beati Andreæ apostoli, quod succensum a paganis novimus, deinde ab abbate Hildeberto decenter constructum. Hildebert est cet abbé, mort vers 1006, dont il est dit dans les miracles de saint Ouen : *Multitudo monachorum sub venerabili patre Hildeberto arduam regularis militiam vitæ agebat.* (*Act. SS.*, Aug. t. IV, p. 830).

(3) *Act. SS.*, Junii, t. VI, p. 536.

Digitized by Google

Une charte du même temps complète les données d'Usuard. Riculphe, archevêque de Rouen et abbé du monastère de Saint-Ouen, est venu à Gasny-sur Epte, la première année de son épiscopat (v. 874), vénérer le corps de son illustre prédécesseur, saint Ouen, et ceux des saints martyrs du Vexin. A cette occasion il a fait une fondation et il écrit dans sa charte : Primo anno ordinationis meæ, videlicet XVI Kalendarium decembrium, dignum duxi limina sanctorum scilicet Christi confessoris Audœni præfatæ urbis (Rotomagensis) quondam almi antistitis, et beatorum martyrum Nigasii, Quirini, Scuviculi et Pientiæ adire, quorum sacrosancta corpora tunc temporis ad Vuadiniacum villam, causa metus Normannici, licet in proprio solo exulabantur, eorumque suffragiis supplicare (1).

On aura remarqué que, tandis que Riculphe prend soin de rappeler que saint Ouen a été son glorieux prédécesseur sur le siège de Rouen, il ne dit rien de semblable de saint Nicaise, ne lui donne même d'autre titre que celui de martyr. Cependant si dès lors avait cours la tradition qui fait de saint Nicaise le premier évêque, envoyé de Rome pour fonder le siège de Rouen, Riculphe se serait-il abstenu d'y faire allusion? Le P. de Bye ne le pense pas; il en conclut que cette tradition était ignorée de Riculphe (2).

On sait par cette charte que les châsses des martyrs étaient venu reposer de nouveau à Gasny, lieu de leur première sépulture, *ad Vuadiniacum villam licet in poprio solo exulabantur* (3). A une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui ne remonte pas plus haut que le VIIe siècle, les corps des martyrs avaient été apportés à Rouen. On a voulu faire honneur à saint Ouen de cette translation (4). Le silence observé à ce sujet par ses biographes, notam-

---

(1) *Act. SS.*, Oct. t. V. p. 523.

(2) *Act. SS.* Oct., t. V, p. 520. — L'archevêque Riculphe ne le considère pas comme un de ses prédécesseurs sur le siège de Rouen. Vacandard, *La liste chronologique des archevêques de Rouen*, p. 4.

(3) C'est ainsi que le P. de Bye interprète le mot *exulabantur* Oct. V. p. 523, n° 48-52). Tel est aussi le sens qui ressort des trois récits de translation écrits à Saint-Ouen.

(4) Farin, *Normandie chrestienne*, p. 65.

Digitized by Google

ment le clerc de Rouen qui atteste avoir compulsé les archives de la ville et des abbayes (1), rend le fait invraisemblable. Au temps de saint Ouen, il est rare encore que les corps des saints quittent l'église élevée sur leur tombeau. La translation consiste à lever le corps de terre pour le déposer dans le chœur près de l'autel principal. C'est plutôt au VIIIe siècle et au IXe, lors des invasions normandes, que l'on recherche, l'on se dispute et se partage les corps des saints (2).

§ II

Gasny était devenu une possession de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Les corps des martyrs inhumés à Gasny, reposaient à Rouen dans l'église du monastère, quand l'apparition sur la Seine des pirates normands déjà très redoutés, décida les religieux à mettre leurs reliques en lieu sûr. Un groupe de religieux s'enfuit à Gasny, portant sur ses épaules les châsses des saints (3).

Elles s'y trouvaient encore au temps de l'archevêque Riculphe, mais, semble-t-il, pour peu de temps. En 876 les Normands reparaissaient dans la vallée de la Seine et remontaient le fleuve jusqu'à Saint-Denis. Peu en sécurité dans l'île de Gasny trop voisine du confluent de la Seine et de l'Epte, les moines de Saint-Ouen reprirent avec les châsses leur marche errante. Ils se

---

(1) *Act. SS.*, Aug. t. IV, p. 819, n° 42.

(2) V. Mabillon. *Acta SS. Ord. S. Bened.*. Sæc. II. Prœf. n° 73, 74.

(3) On a, pour cette époque, trois récits des translations, deux des reliques de saint Ouen. (*Act. SS.*, Aug. t. IV, p. 820, 823), un de celles de saint Nicaise (Martène. *Thes. nov. Anecd.*, t. III, col. 1669). Les trois récits se complètent, à condition qu'on n'y cherche pas une précision qui n'est pas dans les habitudes des hagiographes. Ceux-ci vont à leur but, supprimant les étapes, emmêlant la chronologie. Le premier se propose de raconter le retour de son saint patron de Condé; il omet, à l'aller, le séjour à Gasny. Le second connaît la charte de Riculphe et il en tient compte en rétablissant Gasny dans l'itinéraire des corps saints, mais il veut que Riculphe ait présidé au départ de Rouen en 842. Enfin le troisième, qui nous apprend comment les reliques sont revenues de Vambase à Saint-Ouen de Rouen, omet de parler d'un premier séjour à Saint-Ouen et de l'étape à Condé.

Digitized by Google

dirigèrent vers une autre de leurs terres, Condé-sur-Aisne, au diocèse de Soissons (1).

Ces châsses contenaient-elles encore intacts les corps des martyrs? Ne s'étaient-elles pas vues allégées considérablement durant le séjour à Gasny, comme elles le furent plus tard au cours du voyage à Vambase? Au XIe siècle, lors du retour de Vambase, il y a en trop de lieux et en trop grande abondance des reliques de nos martyrs pour qu'elles puissent être dues toutes à la générosité des religieux de Saint-Ouen. Après la visite de Riculphe, il n'est plus mention chez eux de celles de sainte Pience. Elles n'ont jamais été comptées à l'abbaye parmi les reliques rapportées de Vambase en 1032.

On doit donc admettre, bien qu'il n'en subsiste aucune preuve écrite, une première dispersion des reliques de nos martyrs pendant leur séjour à Gasny, de 841 à 876. Les termes de la charte de Riculphe n'impliquent pas qu'il y ait vu les corps intacts. Alors, comme plus tard, il était d'usage de présenter la partie pour le tout, il suffisait de posséder la machoire d'un saint pour mettre sur le reliquaire l'inscription : *Caput sancti N.*

Dès avant l'apparition des Normands, le culte de nos martyrs était répandu dans la vallée de la Seine, au moins depuis Vaux jusqu'à Rouen. Depuis combien de temps? Cette extension de leur culte ne paraît pas remonter plus haut que la fin de la période mérovingienne. En dehors des textes, il est, pour cette époque, une autre marque de culte. Elle se trouve dans le choix que les paroisses naissantes se font d'un patron, dans les églises dédiées aux saints en honneur dans la région. C'est ainsi que, dans le seul diocèse de Rouen, saint Denis de Paris comptait vingt-huit églises placées sous son vocable; et la proportion était à peu près la même aux diocèses voisins. Dans la région de Bayeux, sainte Honorine, inhumée au Colonica vico, est la patronne de seize églises. Rien de semblable pour saint Nicaise. A part l'église élevée vers le XIe siècle par les religieux de Saint-Ouen dans un faubourg de Rouen voisin de leur monastère, aucune église n'est sous son vocable. Gasny même a pour patron saint Martin.

---

(1) Vadiniacus... Sansiacus, Condatus, cum omnibus appendiciis earum. Charte de Charles le Chauve pour Saint-Ouen de Rouen. *Hist. des Gaules*, t. VIII, p. 650

Digitized by Google

Vaux et Gasny avaient leur fontaine de Saint-Nicaise. L'abbaye de Saint-Ouen de Rouen se flattait d'une longue possession des corps des martyrs. Comment les populations de la Seine, les guerriers eux-mêmes, terrifiées par les incursions si fréquentes des Normands, en proie à ce *metus Normannicus* dont parle Riculphe, n'auraient-elles pas cherché à s'assurer un gage de la protection des saints, en réclamant pour elles quelque portion insigne de leurs reliques?

Dans ce partage Meulan fut de beaucoup le plus favorisé. Aussi attribuait-il à l'intervention de son comte la venue en son enceinte des reliques de nos martyrs. Sa part fut si importante qu'elle a pu faire oublier les pérégrinations des autres reliques à Condé et à Vambase. Un moment même elle a effacé les souvenirs du séjour à Gasny de 841 à 876. Depuis 1728, on lit dans la légende du bréviaire de Rouen : *Circa annum octingentesimum quadragresimum secundum (ossa) sacra Martyrum translata sunt in insulam quam prope Mulantum aluit Sequana* (1).

Ce n'est pas que les titres de Meulan soient bien anciens. Mais il s'est trouvé, à Meulan, dans la première moitié du XVIIe siècle, un prieur, M. Davanne, en même temps prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen, qui s'est beaucoup employé à étendre la renommée des reliques de son prieuré. Et il y a réussi au delà de toute attente. Circonstance favorable pour lui, les reliques de Saint-Ouen de Rouen avaient été brûlées en 1562 par les protestants, sur le pavé de l'église abbatiale. Dans la région il n'y avait plus que le sanctuaire de Meulan, où l'on put vénérer les reliques des saints martyrs de Gasny. Davanne s'était acquis la reconnaissance du Chapitre de la cathédrale en lui offrant un ossement de ce saint (2). D'autre part, dans sa *Vie et martyre de saint Nigaise* (3), il faisait montre d'érudition, renvoyait aux manuscrits de son prieuré, à ceux de la grande abbaye de Saint-Ouen, des

(1) On convient que le corps de saint Nicaise est aujourd'hui dans l'isle de Meulan où l'on a basti un prieuré de son nom. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 485.

(2) Archives de la Seine-Inf., serie G, 2188.

(3) Il a donné deux éditions de cette vie, en 1628 et en 1643.

Digitized by Google

églises Saint-Nicaise et Saint-Cande-le-Viel, si bien qu'il en imposa aux écrivains rouennais, Farin (1) et Pommeraye (2), et plus tard à l'auteur du bréviaire de 1728.

Les manuscrits de Meulan sont des récits de miracles, qui vont du commencement du XVIe siècle jusqu'à Davanne. Pour l'époque antérieure, il n'a recueilli que des traditions confuses, difficilement acceptables.

Les saintes reliques auraient été apportées à Meulan non pas en une seule fois, comme on le présumerait, mais à trois reprises différentes.

A la première apparition des Normands dans la vallée de la Seine, un comte de Meulan, que Davanne dit par sa femme seigneur de la Roche-Guyon et de Gasny, s'empresse de faire transporter les corps saints dans l'île de Meulan. « Et au regard des principaux ossemens des corps de saint Nigaise, saint Quirin, saint Scuvicule, et sainte Pience qui estoient au dit lieu de Gany, lors de la venue de ce Hastenc, l'an huit cent quarante deux, le comte de Meullent, qui estoit par le moyen de sa femme, seigneur de la Rocheguyon, Gasny et plusieurs autres lieux es environ, les fist apporter en sa ville de Meullent et déposer en la petite église Notre-Dame de l'Isle, le lieu et assiette de laquelle n'avoit autre fortification que sa naturelle situation... Et advint miraculeusement que par les mérites des saints Martirs, la ville de Meullent fut lors conservée des attaques et pilleries de ces barbares. » Ch. L.

Les apports suivants s'expliquent moins facilement. Il faudrait en effet admettre, dans la précipitation du départ, l'abandon de reliques insignes comme le chef de saint Nicaise recueilli et gardé par des paysans, puis un silence de plusieurs siècles sur ces reliques jusqu'au jour où les détenteurs les viennent présenter au clergé du prieuré. Davanne a entrevu tout ce que cela soulevait d'objections. Il a pensé y couper court en produisant, chaque fois que surviennent de nouvelles reliques, un fait merveilleux qui en garantit l'authenticité.

Le comte Galeran a reconstruit l'église de Meulan vers 1032.

---

(1) *Normandie chrestienne*, p. 65.

(2) *Hist. des Archevêques de Rouen*, p. 35.

Digitized by Google

Au temps de son fils Hugues, « un pauvre homme demeurant à Gasny, vint vers le comte dire qu'il savoit par tradition de son père et autres, où il estoit resté caché quelques reliques et ossemens de saint Nigaise, et que si on vouloit secourir de quelque charité, pour subvenir à luy et à sa famille qui estoit en extrême misère et pauvreté, il apporteroit ces reliques. Le comte promit tout secours et assistance de biens, moyennant qu'il n'y eut aucun abus, et que ce fust les vrayes reliques de saint Nigaise.

Ce pauvre homme vint au jour déterminé, apporta ces ossemens, et le comte les receut avec révérence en l'église Saint-Nigaise où il fist assembler le clergé et le peuple de la ville, pour en leur présence esprouver la vérité des dites reliques apportées. Et pour cet effet fist faire au milieu de l'église un grand feu. Et à l'instant on mist au milieu du feu ces reliques enveloppées d'un linge, lesquelles y demeurèrent longuement, sans qu'elles fussent, n'y mesme ce linge, entièrement touchez du feu. Et après long espace de temps, d'elles mesmes elles saillirent du milieu des flammes. Lors s'éleva un grand cry de joie par les assistans louant Dieu. » Ch. LXV (1).

Au siècle suivant, Gosselin, évêque de Chartres (1149-1155), venu au prieuré, s'apprête à transférer les reliques dans de nouvelles châsses que le comte Galeran II a données. Le comte est là. Voici qu'on lui apporte « le chef saint Nigaise qui n'estoit lors avec les autres reliques. Et d'autant que l'on doubtoit que ce fut le vrai chef du saint, ce bon évesque et le comte en voulurent faire l'expérience. »

Devant le peuple et le clergé de la région assemblés, l'évêque place sur l'un des bouts du grand autel le chef, à l'autre bout, « le reste des ossemens de saint Nigaise qu'on avoit tirez de leur chasse. Puis luy et tous les assistans se mirent en prières vers Dieu à ce qu'il luy plust par quelque signe évident faire connoître si c'étoit bien le vray chef. La prière achevée, ce chef de soi-même miraculeusement s'alla joindre avec les autres ossemens; ce qui fit cognoistre évidemment la vérité, dont ce bon évêque avec le comte et tout le peuple rendirent grâces à Dieu et au bienheureux martyr saint Nigaise.

---

(1) Sur l'usage d'éprouver ainsi les reliques, v. Mabillon, *Act. SS. bid. S. Bened.*, Ord. sæc VI, pars 1ª, præfatio, nº 45.

Digitized by Google

Cela fait les saintes reliques furent remises en des chasses neufves qu'avoit fait faire le dit comte Galeran; et demeura les chefs de saint Nigaise, saint Quirin et sainte Pience en des chasses à part, pour estre souvent veues et venerez, comme il se fait de présent. » Ch. LXIII.

Meulan était désormais assez riche en reliques pour en doter quelques prieurés du voisinage. Selon toute vraisemblance c'est de Meulan que sont allés au prieuré de Rhosny le chef de saint Quirin, à Saint-Jean-le-Petit de Corbeil des reliques des saints Quirin et Pience.

Il faut placer encore pendant le séjour des châsses à Gasny, le départ de la majeure partie du corps de sainte Pience pour Saint-Cande-le-Viel de Rouen et Avranches. L'archevêque Riculphe l'y a vénéré vers 874; par la suite il ne figure plus dans le groupe, ni durant la marche vers Vambase, ni après le retour à Rouen.

« L'église de Saint-Cande-le-Vieil, écrit Farin, a eu ce bien de posséder longtemps une partie des reliques de sainte Pience, ainsi qu'on peut voir dans un ancien chartrier dudit lieu (1). » Les clercs d'Avranches, réfugiés à Rouen, longtemps après le baptême de Rollon, ont pu à leur retour en emporter une portion considérable.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte ne ramena pas la sécurité dans les diocèses extrêmes d'Avranches et de Coutances. Ces deux pays furent concédés au fils de Rollon en 933 seulement. Et les Normands qui s'y établirent alors conservèrent plus longtemps leurs mœurs et leurs pratiques paiennes. Loin de retourner en leur diocèse, les évêques de Coutances retirés à Rouen, y firent apporter les corps de saint Lô et de saint Romphaire.

On est moins renseigné sur le clergé d'Avranches. La liste épiscopale présente, pour cette époque, une lacune de près d'un siècle. Elle ne reprend que vers 990 avec Norgaud. Mais des corps saints furent pareillement dirigés d'Avranches sur Rouen, celui de saint Senier, peut-être aussi ceux des saints Paer et Scubilion (2).

---

(1) *Normandie chrestienne*, p. 69.

(2) Pigeon, *Vie des saints des diocèses de Coutances et d'Avranches*, t. I, p. 64.

Digitized by Google

C'est encore le temps des déplacements et des échanges de reliques. La cathédrale de Rouen garde pour elle celles de saint Senier. On peut conjecturer que, sur le point de retourner en leur diocèse, les clercs d'Avranches obtinrent d'emporter avec eux une notable partie des reliques de sainte Pience, des fragments des chefs de saint Nicaise et de ses deux compagnons.

On lit dans un inventaire de 1295 : « *Item una casa eborea cum reliquiis sanctæ Pientiæ,* » dans une autre de 1417 « Item un coffret d'ivière où sont les reliques et chiefs de sainte Pience et de saint Nicaise et ses compagnons. » Robert Cenalis, donnant le catalogue des reliques d'Avranches, cite deux reliquaires de sainte Pience, dans l'un desquels « *Dentes sanctæ Pientiæ infixi in maxillas;* » dans une autre châsse, « *Capita tria beatorum Nicasii et sociorum ejus* » (1).

La date de leur venue resta inconnue à Avranches. Quand on s'avisa de la fixer, on ne sut mieux faire que d'emprunter à la Translation de saint Quirin à Malmédy le nom de Charlemagne et la date fautive de 804 (2). Une chose cependant est certaine, la célébrité de nos saints martyrs en cette région dès le xie siècle. Sainte Pience a donné son nom à une paroisse voisine du parc et du château fortifié des évêques d'Avranches, Sainte-Pience, doyenné de la Haye-Pénel. Jean d'Avranches met la fête de saint Nicaise au second rang, avec celles des apôtres et des martyrs Laurent, Maurice et Denis (3).

Nous avons laissé à Gasny les châsses visitées vers 874 par l'archevêque Riculphe. Peu d'années après, les religieux de Saint-Ouen de Rouen se virent contraints de quitter ce lieu et de chercher plus avant dans l'intérieur des terres, pour eux et leurs reliques un asile moins exposé aux incursions des Normands.

En 876, ceux-ci avaient remonté la Seine jusqu'à Saint-Denis. Gasny n'offrait plus assez de sécurité aux religieux. Portant sur

---

(1) Pigeon, t. II, p. 173.

(2) His temporibus, anno 804, regnante et instante Carolo magno. Ex brev. Constantiensi, cité par Pigeon, t. II, p. 172.

(3) *Liber de Officiis ecclesiasticis.* Patr. lat., t, 147. col. 61.

Digitized by Google

leurs épaules les châsses considérablement appauvries durant ce séjour, ils gagnèrent leur terre de Condé-sur-Aisne (1).

Cette étape allait être marquée par une nouvelle soustraction de reliques. Les religieux étaient depuis peu de temps à Condé, lorsque se présentèrent à eux des clercs de l'église de Malmédy, au diocèse de Cologne, porteurs de lettres de Charles-le-Chauve (2). A leur requête, l'empereur enjoignait aux détenteurs des châsses de leur remettre une partie des reliques qu'elles contenaient, notamment ce qu'il restait du corps de saint Quirin (3).

On leur donna, avec ce corps, un bras de saint Nicaise, quelques ossements de saint Scuvicule et de l'évêque Mélance, une chasuble de saint Ouen (4). Ils se mirent en route, escortés, l'espace de

---

(1) Invalescente sevitia paganorum et hostium dietim crescente exercitu, cum omnis pene Occiduæ regionis provincia crebris irruptionibus et incendiis depopularetur. *Act. SS.*, Aug. t. IV, p. 283.

(2) Charles le Chauve passa le mois de septembre 876 à Aix-la-Chapelle et à Cologne. Il était à Liège le 9 octobre. *Annales de Saint-Bertin. Hist. des Gaules*, t. VIII, p. 121.

(3) Dans le récit de la translation à Malmédy (*Act. SS.*, Oct. t. V. p. 550), la préface est à distinguer de l'itinéraire. Celui-ci offre toutes les garanties d'authenticité; il note les principales étapes de Condé à Malmédy, enregistre les incidents et les miracles survenus au cours du voyage. Rien ne s'oppose à ce qu'on y voie l'œuvre de l'un des clercs venus à Condé.

Il n'en est pas de même de la préface. De grossiers anachronismes y accusent une époque bien postérieure. Ces reliques, concédées sur un ordre de Charlemagne à la prière de l'évêque de Cologne, Hildebold, seraient arrivées à Malmédy en 808. Sans doute, au temps où fut composée cette préface, les souvenirs de l'abbaye étaient déjà confus. Il se peut que l'auteur n'ait erré que sur le nom de l'empereur, attribuant à Charlemagne ce qui était le fait de Charles le Chauve. On connaît de ce dernier un fait similaire. Vers 841, les moines de Saint-Médard de Soissons, qui croyaient leur patron frère de saint Godard, se présentèrent au clergé de Rouen avec des lettres impératives de Charles le Chauve, et se firent livrer le corps de l'archevêque Godard. *Anal. Boll.*, t. VIII, p. 402.

(4) *Act. SS.*, Oct. t, V, p. 542, 552. — Cet évêque Mélance est le successeur de saint Prétextat sur le siège de Rouen. On a d'autres preuves que les moines de Saint-Ouen, qui le comptaient au nombre de leurs bienfaiteurs (*Neustria pia*, p. 9; Archives de la Seine-Inf.

Digitized by Google

quatre milles, par la population du pays portant des cierges allumés. Un vent violent soufflait, la pluie tombait avec abondance; néanmoins, ajoute le narrateur, aucun cierge ne fut éteint, pas une goutte ne toucha les châsses.

Le premier jour ils campèrent dans une prairie; le second ils s'arrêtèrent dans un faubourg de Laon. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'au delà d'un monastère du nom de Rebais. Mais déjà la renommée des miracles obtenus dans le trajet attirait en foule sur leur passage les habitants du pays; ceux-ci manifestaient l'intention de s'emparer par force des saintes reliques. Les clercs, profitant d'un brouillard épais, s'enfuirent dans les défilés des Ardennes et gagnèrent Bastogne, dans la partie la plus abrupte de cette région. Quelques jours plus tard, ils étaient à Amblève, sur la rivière de ce nom, entre Liège et Stavelot; enfin, après une dernière station au petit village de Campaniatum, ils déposaient leur précieux fardeau dans l'église de Malmédy.

Les châsses des martyrs de Gasny ne demeurèrent que peu de temps à Condé. Une calamité nouvelle força leurs gardiens à s'en éloigner et à gagner plus au nord, dans les diocèses de Trèves, une autre terre de leur abbaye, le Val-aux-Moines, à Vambase (1). Condé ne suffisait pas à faire vivre tous les religieux. On dût se séparer (2).

Le départ pour Vambase était déjà ancien, quand, en 918, les clercs de Rouen vinrent à Condé chercher le corps de saint Ouen pour le reporter triomphalement dans l'église de son abbaye. Il ne paraît pas que alors, ni dans tout le cours de ce siècle, ils se soient souvenu des martyrs de Gasny. On ignore en quelles mains était l'abbaye de Saint-Ouen; il faut attendre le commencement du siècle suivant pour y faire refleurir la vie religieuse sous l'abbé Hildebert (3).

---

série G. 1272), lui ont rendu un culte pendant quelque temps. Son nom est inscrit, au 16 janvier, dans trois martyrologes dérivés de celui de Saint-Ouen de Rouen; il a passé de là dans le martyrologe de Bruxelles. *Act. SS.*, Junii, t. VI, p. 34.

(1) Sur les prieurés de Condé et de Vambase, Cf. : D. Pommeraye, *Hist. de l'Abbaye royale de Saint-Ouen*, p. 376

(2) Inedia invadente, in loco nostræ possessionis qui Vambasius dicitur, detulerunt. *Acta* Oct. t. V, p. 530

(3) Hic multitudo monachorum sub venerabili Hildeberto.

Digitized by Google

Vambase cependant était resté dans la dépendance du monastère. Sous l'abbé Henri, successeur d'Hildebert, un moine de Saint-Ouen, âgé, d'une sagesse et d'une expérience éprouvées, y fut envoyé pour les affaires de l'abbaye. A son retour, on l'interrogea sur l'état des reliques. La population de Vambase, répondit-il, s'y montre très attachée; les clercs, eux en ont un soin médiocre et semblent les laisser à l'abandon.

L'occasion de rentrer en possession des reliques des martyrs s'offrait trop belle pour ne pas être saisie. Le vieux moine retourna à Vambase, accompagné de quelques frères. La nuit venue, ils se glissèrent silencieusement à l'endroit où étaient les châsses, soulevèrent les couvercles, recueillirent les ossements des saints, *sanctorum martyrum Nigasii ac Scuviculi corporibus cum sancti Quirini reliquiis reverenter Assumtis* (1), puis refermèrent si bien les châsses qu'il ne subsista aucune trace de leur larcin.

Le lendemain, ils quittaient Vambase, laissant les clercs dans l'ignorance de ce qu'ils avaient fait. En route, le chef du groupe députa à l'abbé de Saint-Ouen l'un des siens l'informer de l'heureux retour des reliques. Une procession s'organisa à Rouen pour aller au devant d'elles. Le duc de Normandie y prit place entouré de ses barons et chevaliers; tout le clergé de la ville y accompagnait les abbés de Saint-Ouen et de la Sainte-Trinité du Mont. Au chant des hymnes, au milieu de l'allégresse générale, les saintes reliques furent portées dans l'église de l'abbaye et déposées sur l'autel, à côté de celles de saint Ouen.

Une fête annuelle, célébrée le 1er décembre, perpétua le souvenir de cette translation. Au catalogue des reliques, on inscrivit :

Capsa S. Nicasii.
Capsa S. Quirini.
Capsa S. Scuviculi.
Brachicum S. Nicasii.
Crux parva argentea cui digitus S. Scuviculi vitro insertus est (1).

La nouvelle promptement répandue du retour des reliques des saints martyrs, l'éclat de ces fêtes, accrurent le rayonnement de leur culte. Les abbayes en relation avec Saint-Ouen, demandèrent

(1) *Act. SS.* Oct. t. V, p. 530, nº 73.
(2) *Neustria Pia*, p. 59. Farin, *Normandie chrest.*, p. 605.

Digitized by Google

et obtinrent quelques fragments de ces ossement précieux. Fécamp eut une dent et un os de saint Nicaise (1). Plus belle fut la part concédée à Saint-Vandrille. On lit sur son catalogue :

Un bras de saint Nicaise.

Une dent et un petit os de saint Quirin.

Un osselet de saint Scuvicule (2).

§ III

Plus que jamais aussi on désira connaître les circonstances de leur glorieux martyr, les principaux faits de leur vie. Aux pélerins accourus implorer leur protection, vénérer leurs reliques, il fallait redire leurs vertus, leur puissance, l'héroïsme de leur sang versé en témoignage de leur foi. Jusque-là, en dehors du texte d'Usuard et de la charte de Riculphe, rien encore n'avait été écrit sur eux. La *Passio* ne peut guère être antérieure au retour en 1032. Elle reproduit dans ses grandes lignes la *Passio* de saint Denis composée par l'abbé Hilduin vers 835, par suite elle se placerait difficilement avant l'arrivée des châsses à Gasny en 841. Et comment, dans les temps calamiteux qui ont suivi, parmi les transes et les déplacements continuels, eût-on songé à l'écrire?

Après le retour, les circonstances se révèlent au contraire très propices. C'est, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Ouen, une époque vraiment remarquable par le mouvement religieux, littéraire et musical.

La réforme de Cluny, récemment introduite par Guillaume de Dijon dans les monastères normands, donne ici les plus beaux fruits. La vie religieuse y a repris sa régularité. Les moines sont nombreux, ils essaiment. De petits groupes vont fonder tout près de Rouen, le monastère de la Sainte-Trinité du Mont, à l'extrémité nord de la Normandie, le monastère de Saint-Michel du Tréport.

On cultive les lettres avec ferveur. Tout une littérature s'élabore en ce siècle et se prolonge dans le suivant en l'honneur des saints vénérés de l'abbaye. On ne se contente pas de transcrire les *Vies*

---

(1) *Le Thrésor de la noble et royale abbaye de Fécamp*, p. 239, 243.

(2) Bibliothèque municipale de Rouen, Ms. Y. 208, f° 101.

Digitized by Google

déjà en usage, on en compose de nouvelles en prose et en vers léonins. Après les *Vies*, ce sont les translations, les récits de miracles, les offices. Il se forme ainsi un imposant recueil, le *Livre noir* de l'abbaye, ou chacun des saints protecteurs a sa place (1).

L'œuvre liturgique est plus remarquable encore. Les plus vénérés de ces saints, saint Ouen, saint Nicaise, ont un office complet. Les offices si populaires de saint Nicolas et de sainte Catherine, qui ont charmé tout le moyen âge, sont aussi l'œuvre de religieux sortis de Saint-Ouen de Rouen.

L'idée devait naturellement venir à l'un des religieux de composer quelques pages en l'honneur des martyrs rangés désormais parmi les protecteurs de l'abbaye. Son œuvre nous est connue. C'est la *Passio sanctorum martyrum Nigasii episcopi, Quirini presbyteri et Scuviculi diaconi*, qui se lit au *Livre noir* de Saint-Ouen (2). Introduite de suite dans la liturgie, elle a de ce fait joui longtemps d'une autorité indiscutée. Il convient cependant, pour en apprécier la valeur, de rechercher à quelles sources l'auteur a puisé ses données.

(A suivre.)

---

(1) Bibliothèque municipale de Rouen, Ms. Y. 41. — V. *Anal. Boll.* t. XXIII, p. 220.

(2) Ms. Y. 41, f° 17-23.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen*, M. le chanoine L. Jouen;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. l'abbé Gilles, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sévestre.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

MANCHE : M. Le Cacheux, chanoine de Coutances, et M. l'abbé Couppey, curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre-de-Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

* * *

245. — SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE : Album artistique et archéologique, 4e série. Evreux, 1912, in-4o, tiré à 120 exemplaires numérotés à la presse. I. *Clôtures des chapelles de la Cathédrale d'Evreux*. II. *Missel de Raoul du Fou*. Texte par M. le chanoine Porée et M. l'abbé Blanquart; planches (19) exécutées par le procédé phototypique de MM. Braun, Clément et Cie d'après les photographies de MM. Léon Duchesne et Maxime Buisson.

245 bis. — RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ETUDES DIVERSES, 1911, paru en décembre 1912. — *La distribution des prix au collège du Havre en 1779*, par M. l'abbé Anthiaume, p. 53; — *Une caisse d'échange gratuit au Havre pendant la Révolution*, par M. E. Delamare, p. 99; — *Historique de la propriété rurale dans le pays de Caux et particulièrement dans le canton de Criquetot-*

Digitized by Google

l'Esneval, par M. A. Lechevalier, p. 117 et p. 273; — *La faïence de Rouen*, par M. Lormier, p. 193; — *Les vieilles maisons de France*, par M. Lefèvre-Pontalis, p. 215; — *La famille de Mme Lafayette*, par M. Alph. Martin, p. 221; — *L'ancienne église Saint-Michel au Havre*, par M. le Dr Leroy, p. 225; — *Recherches sur la science nautique antérieurement à la découverte du nouveau monde*, par M. l'abbé Anthiaume, p. 233; etc.

246. — Société Historique et Archéologique de l'Orne. 1912 (4e bulletin). Compte rendu des fêtes de Saint-Evroul, par M. E. Deville, p. 481; — *Toast* de M. Tournouer, p. 496; — *Toast* de M. le baron de Mackau, p. 500; — *Poésie* de M. l'abbé Thuillier, p. 501; — *Toast* de M. Adigard, p. 503; — *Toast* de M. l'abbé Sornin, p. 504; — *Toast* de M. Salles. p. 506; — *Panégyrique d'Orderic Vital*, par Mgr Touchet, p. 514: — *Inauguration du monument et discours*, p. 527; *Discours*, de M. Omont, p. 529; — de Mgr Bardel, p. 532; — *Remise du monument* par M. Tournouer, p. 539; — *Réponse* du colonel de Maussion, p. 542; — *Discours* de dom Morin, p. 544; — de M. Haskins, p. 555; — de M. Le Verdier, p. 557; — de M. de Longuemare, p. 560; — *Cantate* de M. Paul Harel, p. 564; — *Les cloches de l'Horloge de l'Hotel-de-Ville d'Alençon*, par M. l'abbé Legros, p. 567; — *Marquisat de Courtomer* (fin), par M. Ch. Vérel, p. 575. Illustrations. Un tirage à part, grand format, contient le compte rendu et les discours prononcés aux fêtes de Saint-Evroul.

247. — Les Concerts a l'Ecole, revue mensuelle des fêtes laïques, juillet-octobre. Les Andelys, 1912, in 4o, ill. et musique. *Sous la bannière aux huit couleurs*, par M. G. Le Révérend, de Lisieux, ouvrage commenté par Ch.-Th. Féret; — *A l'Exposition d'art normand aux Andelys*, par L. Drieux; — *Pages normandes : Le normand de la mer; la cauchon d'août*, etc., poésies.

248. — Le Pays Bas-Normand. Flers, Domfront, Vire et environs. *Soc. hist. et arch. litt., art. et scient.* 4e trimestre (octobre-novembre-décembre). La fête de la libération de la Normandie (12 août 1450) par Louis Duval; — la Normandie et les Normands à l'Exposition de Géographie de la Bibl. Nat., par A. Schalck de la Faverie, fils; — Un souvenir, par Marguerite Hamard; — Les dessins de Léandre, par A. L.; — Sœur Angèle *(suite)*, par F. Schalck de la Faverie; — Jacques de Champrepus, par de Cénival; — Bibliographie : Un instituteur poète (Eléonore

Digitized by Google

Daubrie, instituteur-adjoint à Lessay), par G. Desdevises du Désert.

249. — ABRAHAM (L. G.) curé de Barenton (1764-1849). *Sem. Rel. de Coutances*, 5 décembre 1912.

250. — ADIGARD (M.) député. Cf. : n° 246.

251. — ALENÇON *historique, illustré*. Imp. Alençonnaise. — Deuxième congrès Noëliste à Alençon, le mardi 5 novembre, *Sem. Cath. de Séez*, 15 novembre 1912. — Agenda 1913 du Gagne-Petit à Alençon : Ephémerides biographiques et historiques; — Alençon au temps de la Ligue, par Nestor; — Alençon au XVIIIe siècle, Mre de Farcy, par Marcel Voisin; — Un amateur alençonnais au XVIIIe siècle, Jean Castain; — Aux courses d'Alençon en 1840, la renommée, les voix de la forêt, par Abel Leroux; — Dessins par Broux, peintre à Alençon et par Henri Besnard, élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

252. — ALIX (abbé F.). Les sources du Nobiliaire en Normandie (suite). *L'Auxiliaire des Chercheurs*, revue mensuelle, novembre-décembre 1912.

253. — ALLARD (Paul). Les origines du servage en France. Paris 1913, in-18 jésus.

254. — AMETTE (Le cardinal) à Saint-Aubin d'Ecrosville, *Sem. Rel. d'Evreux*, 2 novembre 1912.

255. — ANCHEL (Robert). Cinq procès de religion dans l'Eure, *Révolution Française* 14 décembre 1912, pp. 513-539.

256. — ANTHIAUME (abbé). Cf. : n° 245 bis, deux articles.

257. — ARCAMBEAU (E.). Les cathédrales de France : I Région du Nord. Archevêchés de Cambrai, Reims, Paris, Rouen et Rennes. Paris. A. Perche, petit in-18, 60 reproductions.

258. — ARGENTAN. La mort du Point d'Argentan en France, *Journal d'Alençon*, 3 janvier 1913. — Le captage des eaux de l'Orne au Conseil municipal d'Argentan; la canalisation de la rivière d'Orne, *Journal de l'Orne*, 30 novembre, 7 et 14 décembre 1912. — *Almanach de l'Orne* pour 1913, Argentan, E. Langlois; De siècle en siècle, par le baron A. des Rotours; — Centenaire de Léon de la Sicotière; — Les fêtes d'Orderic Vital; — La Société Arch. et Hist. de l'Orne à travers le pays d'Ouche; — A l'Académie française : prix Audiffred décerné à Mgr Augouard; second prix Fabin attribué à M. Frédéric Duval; second prix F. F. Berger à M. l'abbé Baleche, ancien vicaire d'Argentan pour son ouvrage

Digitized by Google

intitulé *Eglise de Saint-Merry de Paris;* prix Lambert à M. Paul Harel; — le plus beau rosier de France; — le Palinod de Lyre; — Nécrologie : le général Lagarenne, Alexandre Bisson, Achille Delorme, etc. — Cf. : n° 263, 272.

259. — Aubé (Raoul). Croquis de Noël : la messe de minuit, son origine, ses traditions, *Journal de Rouen*, 22, 24, 26 décembre 1912; — Les Martinales, us et coutumes de jadis, *Journal de Rouen*, 12 novembre 1912. — Vieux papiers normands, série E. Ex-libris, images de confréries et annonces diverses, *Société Rouennaise des Bibliophiles*, Rouen L. Gy 1912, petit in-4°.

260. — Auguaise. *Almanach paroissial d' —, de Mesnil-Bérard et de Brethel* (Orne) 1913 : Histoire des maires et conseillers municipaux à travers les sièles en France; les maires d'Auguaise depuis la Révolution; Mesnil-Bérard, chronique religieuse et civile, ses maires; maires de Brethel, etc., signé : abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

261. — Augustin (T. H. Frère) † Supérieur général des Frères de la Miséricorde de Montebourg. *Sem. Rel. de Coutances*, 5 décembre 1912.

262. — Banse (Daniel). L'église Saint-Nicolas. (Vieux Fécamp). Cf. : *Journal de Rouen*, 13 novembre 1912, art. signé G. D.

263. — Barbay (L.). Histoire de la télégraphie à Argentan. Alençon 1912, in-16, 64 p.

264. — Bardel (Mgr). Cf. : n° 246.

265. — Barrey (Ph.). Répertoire des Archives anciennes et révolutionnaires de la ville du Havre. Le Havre 1912, in-4°.

266. — Bayeux. Vie de saint Jérobod, évêque de Bayeux, dans les vitraux de l'église de Saint-André de Chartres, *Bulletin de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir* 1912, p. 196. — La tapisserie de Bayeux, cf. : n° 226, 391.

267. — Beaudouin (Dr F.). Sept mois de captivité en Allemagne, conférence par le colonel de Blémont, *Journal d'Alençon*, 16 décembre 1912.

268. — Beaumont-Hague. Monographie paroissiale, *Sem. Rel. de Coutances*, signé abbé Hulmel, 21 et 28 novembre 1912.

269. — Besnier (Maurice). Pygmée de bronze récemment découvert à Vieux (Calvados). Paris 1912, in-8°, 8 pp. et 1 pl., Ext. du *Bull. arch.* 1911.

270. — Besnier (G.). et Génestal (R.). Instrucions et ensaigne-

Digitized by Google

mens. Style de procéder d'une justice seigneuriale normande (1386-90). Caen, in-8°.

271. — Bonnechose (commandant Henri de) † 12 novembre 1912. Cf. : *Journal de Rouen*, 12 novembre 1912.

272. — Boucherie (Chef de Bataillon au 104e de ligne à Argentan) † *Journal de l'Orne*, 30 novembre 1912.

273. — Bourdon (Pierre). Nouvelles recherches sur Lodovic Canossa, évêque de Bayeux (1516-1531), *Bull. hist. et philolog.* 1912, p. 260-301.

274. — Cénival (Pierre de). Cf. : n° 248.

275. — Chartrain (Abbé), curé de Condé-sur-Huisne, †, *Sem. Cath. de Séez*, 22 novembre 1912.

276. — Conte Percheron (d'après Achille Genty), *Le Bonhomme Percheron*, 15 décembre 1912.

277. — Cormeilles. Un document pour l'histoire de l'abbaye, *L'Echo de Saint-Pierre de Cormeilles*, octobre et novembre 1912.

278. — Coutan (docteur). L'Eglise Notre-Dame de Vernon. Rouen, Lecerf fils, 1912, in-8°, pl., Ext. du *Bull. de la Soc. des Amis des mon. Rouennais*, année 1911.

279. — Coutances. Les prêtres et religieux déportés sous la Révolution (suite et fin), *Sem. Rel. de Coutances*, 14 novembre 1912. La table de la *Sem. Rel.* indique ce travail aux pages 28, 62, 84, 151, 169, 205 et 236 de 1912; le conventionnel Lecarpentier, p. 407; Beaumont-sur-Hague, p. 870 et 884; enfin Précorbin, p. 486. — Lettre circulaire de Monseigneur annonçant le transfert au château de Coigny de l'Ecole de Théologie, 7 novembre 1912; — Compte rendu des Conférences eccl. du diocèse en 1911. Coutances, C. Daireaux, 1912, in-8°, 47 pp. — Memento d'Instruction Relig. Simples notes rédigées par un prêtre du diocèse de Coutances, 1912, in-16, grav.

280. — Damville. La Charité de —, *Bull. Cath. de Damville*, décembre.

281. — Decressain (Abbé). N.-D. d'Eu et le vœu de 1636. Eu, Pouchin. 1912, in-12, 12 pp.

282. — Delamare (E.). Cf. : n° 245 bis.

283. — Derome, capitaine au 115e de ligne à Mamers : Mme de Villedieu inconnue. La famille des Boesset et ses relations avec le Maine. Mamers, Fleury, 1912, in-8°, xix-103 pp. Tableaux généalogiques.

Digitized by Google

284. — Deschamps (Louis). La filature de coton en France. Rouen, Cagniard, in-8°, 41 pp.

285. — Descharmes (René) et Dumesnil (René). Autour de Flaubert. Etudes historiques et documentaires, suivies d'une biographie, d'un essai bibliographique et d'un index des noms cités. Paris, *Mercure de France*, 2 vol. in-18, 1912.

286. — Desdevises du Désert. Cf. : n° 248.

287. — Deslandes (Chanoine). Etude sur l'église de Bayeux (suite) *Baiocana*, 15 novembre 1912, pp. 173-188. Cf. : n° 72 bis.

288. — Deville (Etienne). Cf. : n° 246.

289. — Dictionnaire Historique et Arch. de la Picardie, t. II, arr. d'Amiens. Paris, A. Picard, 1912. Très utile pour les villes suivantes : Aumale, Eu, Neufchâtel, Ellecourt, Rouen, etc., et pour les familles normandes, telles que : Ailly, d'Artois, d'Aumont, de Bailleul, Beaufort, Belloy, Béthencourt, de Breteuil, de Broglie, de Caumont, de Chambray, Créquy, Crévecœur, Croy, des Essarts, Mailly, de Ponthieu, de Sarcus, etc.

290. — Doranlo (Docteur R.). Une pierre à légende inédite du Calvados. Le Mans, 1912, petit in-8°, 12 pp. avec fig. Ext. de *L'Homme préhistorique*, 1912.

291. — Drieux (L.). Cf. : n° 247.

292. — Dubois (Abbé Joseph), curé de Sanvic. L'Abbé Cochet, sa vie, son œuvre. Conférence du Centenaire faite en l'Hotel-de-Ville du Havre le 7 mars 1912. Ext. du *Rec. des Publ. de la Soc. Havraise*. Le Havre, Micaux, 1912, in-8°, 27 pp.

293. — Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen* : Gustave Flaubert et Louis Bouilhet, 1er novembre 1912; — Une rivière dans la Manche, à propos du livre de M. E. Hull : *Monograph on the Sud Océanie physiography of the North Atlantic Ocean*, 2 novembre et dans les *Débats*, art. de M. H. de Varigny; — Les œuvres posthumes de Bernard Bastide, poète, 4 novembre; — Balidar, d'après un livre nouveau, 8 novembre; — L'ancienne église N.-D. de Fécamp, 13 novembre, Cf. n° 262; — Au musée d'art normand : Chapelle Saint-Pierre, inscription latine intéressant les familles Damiens, Godard, Quintanadoine, Daviron, Bigot de Monville, etc., 14 novembre; — Les biberons antiques rouennais, 18 novembre; — un don au musée Jeanne d'Arc : la maquette de Jean Feuchère, 19 novembre; — Saluts d'or d'Henri V et d'Henri VI, 20 novembre; — Le Concile provincial

Digitized by Google

de Gaillon en 1651, 22 novembre; — Une intéressante découverte archéologique, une vierge du moyen âge à Ecouis, 28 novembre; — Le génie de Flaubert, d'après M. Jules de Gaultier, 30 novembre; — La Rome antique de Paul Bigot, 5 décembre; — Dieppe en 1830, d'après le journal du comte R. Apponyi, 6 décembre; — L'ancienne tour du colombier à Rouen, 10 décembre; — Un nouveau récit de la mort de Guillaume-le-Conquérant à Rouen, 11 décembre; — Chez Roald Amundsen, 14 décembre; — Le capitaine Nilsen, 16 décembre; — Une nouvelle salle de fêtes et d'expositions, le projet modifié, 23 décembre; — Edouard Detaille à Rouen, 26 décembre. — Cf. : n° 391.

294. — Duchemin (Pierre). † le 20 novembre 1912, *Journal de Rouen* 21 et 23 novembre 1912.

295. — Dupont (Jean). Types ruraux, *Journal de l'Orne*, 16 novembre 1912.

296. — Duval (Frédéric). Les livres qui s'imposent. Vie chrétienne, vie sociale, vie civile; 4e édition. Ouvrage couronné par l'Académie Française. Paris, G. Beauchesne, 1913, in-8°, XLII-709 pp.

297. — Duval (Louis). Les Ornais à l'étranger, in-8°, 8 pp. Ext. Cf. n° 88 et n° 248. — La situation actuelle comparée à la politique traditionnelle de nos rois, *Petit Patriote de Normandie et du Maine*, 22 décembre 1912. — L'Abbé F. Gautier, *Avenir de l'Orne*, 26 décembre 1912.

298. — Ecouis. La collégiale d'Ecouis, *L'Impartial des Andelys*, 16 et 20 novembre 1912.

299. — Eudes (Bienheureux Jean). Un sanctuaire en l'honneur du — à Ri, *Sem. Rel. de Séez*, 8 novembre 1912; — Une page du bienheureux Jean Eudes, id. p. 723.

300. — Evreux. Conférences diocésaines de 1911 et examen des jeunes prêtre en 1912. Rapports et résultats. Evreux. Imp. de l'Eure, 1912, in-8°, 60 pp. — Evreux à Lourdes, 17e pèlerinage diocésain 1912. Evreux, 1912, in-16, grav. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-François-de-Sales. Evreux, 1912, in-8°, 83 pp. (24e année).

301. — Féret (Ch. Th.). Cf. : n° 247.

302. — Fouquet (Camille) † le 3 décembre 1912, *Journal de Rouen*, 4 et 8 décembre; *Courrier de l'Eure*, 5 et 10 décembre; *Sem. Rel. d'Evreux*, 7 et 14 décembre.

Digitized by Google

303. — Fuzet (Mgr). Lettre à M. le Supérieur de son Grand Séminaire, *Bull. Rel. de Rouen*, 16 novembre 1912; — Lettre pastorale sur le rétablissement des confréries paroissiales du Très Saint Sacrement, *Bull. Rel. de Rouen*, 28 décembre.

304. — Gaubert (Charles). L'abbaye de Saint-André en Gouffern près Falaise, *Revue illustrée du Calvados*, octobre 1912, pp. 45-148.

305. — Gaultier (Jules de). Le génie de Flaubert, *Mercure de France*, 16 novembre et 1er décembre 1912, pp. 225-260, 490-526. Cf : n° 293.

306. — H. G. (Geispitz). Visite des amis des monuments Rouennais à l'église Saint-Ouen le 15 décembre, conférence de M. Jean Lafond sur les vitraux, *Journal de Rouen* 15 décembre 1912.

307. — Gidon (Dr F.). Les Rues cavées et les Camps cavés du littoral de la campagne de Caen. Le Mans, 1912, in-8°, 4 pp. Ext. du 7e congrès préhistorique de France, session 1911.

308. — Girard (abbé Gustave) † *Sem. Cath. de Séez*, 23 novembre 1912.

309. — Goblet (G.) curé de St-Jean-de-la-Forêt. Souvenir de la fête religieuse et patriotique offerte à Mgr Augouard, vicaire apostolique au Congo français, le 23 juin 1912. *Le Semeur de St-Jean-de-la-Forêt* n° 41, 1912; A travers, n° 42.

310. — Gout (Paul). Le Mont Saint-Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville. Etude archéologique et architecturale des monuments. Paris, 2 vol. in-8°, 470 gravures, 38 pl. h. texte.

311. — Grappin (Henri). Le mysticisme de Gustave Flaubert, I. *La Revue de Paris*, 1er et 15 décembre 1912, pp. 609-629, 849-870.

312. — Hamard (Marguerite). Cf. : n° 248.

313. — Harel (Paul). Cf. : n° 246.

314. — Haskins (M.). Cf. : n° 246.

315. — Hulmel (abbé). Cf. : n° 268 et 388.

315 bis. — Hunger (V.). Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450. Paris. imp. Champon et Pailhé, 1912, gr. in-8°, 70-CXII p., planches.

316. — Jamet (abbé), † ancien curé de Gandelain, *Sem. Cath. de Séez*, 3 janvier 1913.

317. — Joanne (Guides). Normandie par Paul Cruyer. Paris, Hachette et Cie, 1912, petit in-16, 48 cartes, 27 plans. — Joanne (P). Géographie du département de l'Orne avec une carte et 14 grav. 8e édition, Paris, 1912, in-16, 70 pp.

Digitized by Google

318. — Jouen (Chanoine L.). Chez nous autrefois. Confréries du St-Sacrement. *Bull. Rel. de Rouen*, 30 novembre, 7 et 28 décembre. On y trouve mentionnées les villes de Rouen, le Havre, Dieppe, les Andelys, Pont-Audemer, Lyons-la-Forêt, etc.

319. — J. L. Le plateau de Saint-Exupère, *Revue illustrée du Calvados*, octobre 1912, p. 161. — Le Couplet des enfants, *ib.* novembre 1912, p. 171.

320. — La Haye-Aubrée (Eure). Autrefois. *Le Petit Semeur*, Bull. paroiss. autogr. n° 10, octobre; la Haye-de-Routot, même numéro, copie de l'abbé Caresme, sauf l'article suivant : confrérie du St-Sacrement fondée en 1848; écoles; ifs de 12 à 1600 ans.

321. — Laporte (M.). Le port du Havre est-il menacé d'envasement? in-8° 20 pp. publié par *La Ligue maritime française*, 1912, fig.; Le Havre port d'Escale, in-8°, 20 pp. Communication au *Congrès des Travaux publics*, novembre 1912.

322. — Laval (Le Père). Le serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval, prêtre de la Congrégation du St-Esprit (ancien curé de Pinterville, Eure) apôtre des noirs à l'île Maurice (1803-1864). Paris, J. Mersch, 1912, in-8°, portrait.

323. — Lebas (Georges). Histoire d'un port normand sous la Révolution et l'Empire (Dieppe). Dieppe, 1912, 410 pp.

324. Lebrun (Pierre). Les derniers jours du Premier Empire, *Revue Bleue*, 7 et 14 décembre 1912, pp. 714-718, 754-761.

325. — Lechevalier (A.). Cf. : n° 245 *bis*, tirage à part, Le Havre, Micaux, 1912, in-8° de 80 pp.

326. — Leclère (Adhémar). Histoire du commerce alençonnais, *Avenir de l'Orne*, 26 décembre. — La Révolution à Alençon (suite), *ib.* 26 décembre.

327. — Lefebvre des Noettes (Commandant). La tapisserie de Bayeux datée par le harnachement des chevaux et l'équipement des cavaliers, 7 pl. et 19 fig. *Bulletin Monumental*, 1912, pp. 213-241.

328. Lefèvre-Portalis. Cf. : n° 245 *bis*.

329. — Le Fort (V). La porcelaine à Bayeux (1812-1912), *Revue illustrée du Calvados*, octobre 1912, pp. 151-155.

330. — Legris (Chanoine). Les armes de la ville d'Eu, Eu, 7 pp. — Beaumont; Eu, R. Odic. 1912. 11 pp. — La peste à Eu et le vœu de la ville; Eu, Pouchin-Perrée, 1912, in-8°, 21 pp. — L'église N.-D. de Blangy; Eu, Pouchin, 24 pp. — La chapelle du

Digitized by Google

collège d'Eu, *Le Réveil d'Eu*, 31 octobre, 7, 14, 20, 28 novembre, 5, 19 et 25 décembre. — St-Laurent d'Eu, *Le Messager Eudois*, 7, 28 novembre, 1, 5, 15, 22 décembre et 2 janvier 1913.

331. — Legros (abbé). Cf. : n° 246.

332. — Le Male (abbé). Mandement de Mgr de Chaylus du 7 juin 1795, *Baiocana*, 15 novembre, pp. 194-202. — Quelques documents sur les dépouilles des monastères et des églises de Bayeux, *ib.* pp. 203-211.

333. — Lemoine (Paul). La géologie du fond des mers, Manche et Atlantique, Nord, *Annales de Géographie*, novembre, pp. 385-392.

334. — Lemonnier (abbé). Toast (poésies) au banquet de l'Association catholique de la Jeunesse française, *Sem. Cath. de Séez*, 24 novembre, et *Indépendant de l'Orne*, 1er décembre 1912.

335. — Le Monnier (J. Romain). L'affaire des Camemberts, édition du *Réveil de la Province*.

336. Le Page. Note sur la Vierge de Cuverville. Ext. Cf. n° 7. Rouen, L. Gy, 1912, in-8°, 7 pp.

337. — Le Play (né au Havre). Une étude sur Le Play, par Emile Faguet, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1912, pp. 897-911.

338. — Le Prévot de Beaumont (suite). *Avenir de Bernay*, 5 et 12 octobre 1912. Cf. : n° 148.

339. — Le Roumois. Origine du nom, le pays qu'il désigne, *Journal Le Roumois*, Routot, 1er décembre 1912.

340. — Leroux (abbé). Cf. : n° 251.

341. — Leroy (Docteur). Cf. : n° 245 *bis*.

342. — Lesort (André). Répertoire numérique de la série C. (intéressant la Seine-Inférieure). Versailles, 1912, in-4°, IV-12 pp. — Rapport [contenant des renseignements sur les archives communales de... Pontoise...], in-8°, 1912, 45 pp.

343. — Levacher (Italo). Memorie, lettere e documenti per servire alla biografia del Chirurgo F. G. Levacher (1732-1816) raccolti da Italo Levacher (fils de son arrière petit fils Philippe). Treviso Veneto, typ. Vianello, gr. in-8°, 1911. (Famille originaire de Breteuil-sur-Iton, Eure).

344. — Levainville (J.). Les transformations du port du Havre, *Annales de Géographie*, 15 novembre 1912, pp. 455-458.

345. — Le Verdier (P.). Discours prononcé à l'inauguration du

Digitized by Google

monument élevé à la mémoire d'Ordéric Vital à Saint-Evroul. Rouen, Gy, 1912, petit in-8°. Cf. : n° 246.

346. — LEVÉVILLE au XVe siècle. (Eure et-Loir). Intéressant pour : Tillières, Anet, Nuisement, Thevray, Menilles, la Ronce, Aulnay, etc., et pour les familles : de Mauvoisin, Painel, le Baveux, Paviot, Montaigu, des Courtils, de Saint-Avy, évêque d'Avranches, de Prunelé. de Chambray, le Vacher, Briçonnet, etc., *Bull. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir*, 1912. pp. 228.

347. — L'HOPITAL (Joseph). L'pé Tourneville à la Saint-Nicolas, monologue normand, Evreux, Ch. Hérissey, 1912, in-8°, 12 pp. — Bibliographie : Article sur les poésies de l'abbé Thuillier *Escoviennes*, *Annales de Lyre*, décembre 1912 ; sur Le culte de Sainte-Catherine à Rouen et à Vernon, de l'abbé Ch. Guéry, *La Croix de l'Eure*, 2 novembre 1912.

348. — LIARD (Louis). Souvenirs d'un normand, Louis Liard, de l'Institut, parus dans la *Revue Bleue*. *Journal de Rouen*, 9 décembre 1912.

349. — LIEURE (Jules). Les bâtiments de l'abbaye aux hommes. Clichés de A. Ravizé et eaux fortes et texte de J. Lieure. Caen, in-8°.

350. — LISIEUX. Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, carmélite, *l'Echo de Saint-Pierre de Cormeilles* 9 novembre et *Sem. Rel. d'Evreux*, 21 décembre.

351. — LONGUEMARE (M. de). Cf. : n° 246.

352. — LORMIER (M.). Cf. : n° 245 *bis*.

353. — LORRAINE (Bse Marguerite de). *Sem. Cath. de Séez*, 8 novembre, 13 et 20 décembre 1912.

354. — LOTH (Mgr). Rouen religieux de 1759 à 1792, *Journal de Rouen*, 14 novembre et 18 décembre (1792 à 1802).

355. — LYRE. Le Palinod de Lyre en 1912, *Sem. Rel. d'Evreux*, 16 novembre et *Annales de Lyre*, n° 99, novembre. Cf. : n° 258.

356. — MACKAU (baron de). Cf. n° 246.

357. — MALEISSYE (le comte de). Attribution d'un prix de 1000 fr. par l'Académie pour son livre : Les lettres de Jeanne d'Arc, *Indépendant de l'Orne* 8 décembre 1912.

358. — MARAIS (Octave), † ancien bâtonnier du barreau de Rouen, *Journal de Rouen* 25 décembre.

359. — MARTIN (Alph.). Cf. : n° 245 *bis*.

360. — MARTYRE (le) de Jean Bucaille d'après un récit du

Digitized by Google

temps par un arrière petit-fils de Bucaille [Episode de la-Révolution en province] Yvetot, s. d. in-8°, 7 pp.

361. — Marx (Jean). Un nouveau récit de la mort de Guillaume le Conquérant, *Revue Historique*, novembre-décembre, t. cxi, pp. 288-291. Cf. : n° 293.

362. — Mathorez (J.). Le poète Olényx du Mont-Sacré bibliothécaire du duc de Mercœur (1561-1610). [Nicolas de Montreux, curé de Barenton (Manche)], *Bulletin du Bibliophile*, 15 août-15 octobre 1912.

363. — Maunoury (Henry). Un préfet de la Manche en 1814-1815, *Revue de Paris* 15 décembre, pp. 832-848.

364. — Maussion (Colonel de). Cf. : n° 246.

365. — Memento. Cf. : n° 279.

366. — Meunier (Mgr). Lettre circulaire au clergé de son diocèse concernant l'Adoration réparatrice nationale, *Sem. Rel. d'Evreux*, 16 novembre.

367. — Millet (Stanislas). La vie littéraire. Les mœurs des campagnes au xviiie siècle, *Journal de l'Orne*, 4 janvier 1913. Cf. : n° 88.

368. — Milon (V). Le culte décadaire dans le Calvados. *Baiocana* 15 novembre, pp. 212-218.

369. — Monnier (P.). Causerie littéraire. Un chansonnier idéaliste : Henri Colas, *Journal de l'Orne*, 28 décembre.

370. — Mont Saint-Michel. Article dans la Revue *Je sais tout* par M. Léon Gosset, 18 octobre 1912.

371. — Morin (dom.). Cf. : n° 246.

372. — Mortain. Saint Guillaume Firmat, évêque, second patron de l'église de Mortain (xie siècle), sa vie et son culte. Mortain, A. Leroy, 1912, in-16, 68 pp.

373. — Nonancourt. Histoire de — (suite), *La bonne parole*, novembre. Cf. : n° 178.

374. — Normandy-Revue. Les Pommiers normands, chanson par M. Lhommas (n° 2). — N° 3 : Au gui l'An neuf, poésie par Gaston Le Révérend ; — Le mariage de Mathilde de Flandre (nouvelle) par Suzanne Turgis ; — Nos clochers par Achille Paysant ; — Rêve de Noël, par Paul Harel ; — Rupture par René Le Cœur ; — Tristesses par Henri Le Bret ; — L'art humoristique, Dames seules par G. Guilleré ; — A l'affût par Henri Le Bret ; — Un point qui va disparaître, le Point d'Argentan, etc. Cf. : n° 258.

Digitized by Google

375. — Omont (Henri). Cf. : n° 246.

376. — Pantin (abbé). A propos des fouilles aux ruines de la Cité Romaine du Vieil-Evreux, *Croix de l'Eure*, 2 et 23 novembre, 21 décembre. Cf. : n° 184.

377. — Pawslowski (A.). Les mines de fer en Normandie. Rouen, Gy, 1912, petit in-4°, 38 pp. Ext. Cf. : n° 187.

378. — Peccatte (Louis). Vers Dieu, par le poète Achille Paysant. Etude publiée en mars et avril 1912 dans l'*Echo de la Ferté-Macé*. La Ferté-Macé, Tardivat, in-8°, 31 pp.

379. — Pérignon (Marie). Autobiographie (1868-1906). Montligeon, 1912, in-16, portrait.

380. — Philippe. Une page d'histoire locale : Desgrouas, *Le Bonhomme Percheron*, 8 décembre ; — Mortagne dans l'histoire de France ; — Robert-le-Diable, drame historique, en vente chez l'auteur, directeur de l'Ecole Bignoux.

381. — Piel (M.). Henri Colas, chansonnier populaire, *Echo de la Ferté-Macé*, 16 novembre. Cf. : n° 369.

382. — Pont-de-l'Arche. Souvenirs d'autrefois *Journal de Louviers et l'Indépendant réunis*. 1 et 29 novembre, 6, 13, 20, 27 décembre 1912. Cf. : n° 194.

383. — Porquet. A Berlin, *Le Bocage*, octobre 1912.

384. Porquet (J.). Le droit d'aînesse dans la coutume de Normandie (thèse). Paris, A. Rousseau, 1912, in-8°.

385. — Poussier (A.). Les bureaux de charité de Rouen pendant la Révolution, 1791 — an iv. Rouen, Gy, 1912, in-8°, 60 pp. Ext. Cf. : n° 7.

386. — Prudent (Chanoine). Sur la côte. Pour la restauration de l'église Saint-Martin aux Buneaux. Rouen, 1912, in-16, 16 pp.

387. — Quenedey (Capitaine R.). Ext. du n° 7. Rouen, Gy, 1912, in-8°, 6 pp.

388. — Quettehou (Manche). Monographie paroissiale, *Sem. Rel. de Coutances*, 19 décembre, signé : Abbé Hulmel (à suivre).

389. — Regnier (Louis). Article archéologique sur Bézu-Saint-Eloi, *Bull. paroiss. de Gisors*, n° 38. Cf. : n° 202.

390. — Rotours (baron A. des). Cf. : n° 258.

391. — Rouen. « Jehan de Crespy, trésorier du Roi au vicomte de Roen, salut, etc., 1344. » Même pièce pour Bayeux, 2 août 1345, *Comité Arch. de Senlis*, t. III, p. 103. — Quelques souvenirs du Vieux-Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 7 décembre. — Notre vieux

Digitized by Google

Lycée, *Bull. de l'Assoc. des anciens élèves du Lycée Corneille*, *Journal de Rouen*, 18 novembre, article signé G. D. — Eglise Saint-Vincent : Trois nouvelles statues, *Journal de Rouen*, 2 novembre. — Visite à l'église Saint-Paul, *ib.* 25 novembre. — Un ms. rouennais du XVe siècle : Livre d'heures vendu à New-York 32 000 fr. *ib.* 28 novembre. — Livre d'heures à l'usage de Rouen, *Intermédiaire des Chercheurs*, 10 décembre, p. 730. — Les mardis littéraires et artistiques, conférence de M. Jean Lafond sur le vitrail à Rouen aux XIIIe et XIVe siècles, *Journal de Rouen*, 11 décembre. — Rouen religieux : Cf. : n° 354. — La fontaine de la Grosse-Horloge, *Journal de Rouen*, 27 décembre et Henry Chartraine dans le *Journal des Arts*. — Au musée des Antiquités, la collection Giraucour, *Journal de Rouen*, 29 décembre et *Dépêche de Rouen*. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conseil central de Rouen et d'Evreux. Assemblée générale du 2 juin 1912. Rouen 1912, in-8°.

392. — Rougemont (E. de). Portraits graphologiques de M. M. Henri de Regnier..., *Mercure de France*, 16 décembre, pp. 731-753.

393. — Rousseau (Xavier). La Normandie ignorée. Les métiers originaux de la campagne (taupiers, sourciers, guérisseux, rebouteux, etc.). Etude couronnée en 1912 par la Société littéraire et artistique *La Pomme*. Lettre préface de Paul Harel. Caen, L. Jouen. MCMXIII. — Argentan, *Journal de l'Orne*, in-24, 48 pp.

394. — Saint-André de Gouffern (1215). Lettre de Robert, abbé de Saint-André relative à la concession faite à son abbaye par Philippe-Auguste de la terre de Mermouton en vertu d'une charte de Robert fils du comte de Leicester de qui cette terre était tenue par Raoul de Saint-Hylaire qui nomme son frère et Thomas, son neveu, etc., entre le chemin d'Argentan et la forêt de Gouffern et entre, etc., à condition de n'y pas faire de bois, ni d'y construire de village (villa).

395. — Salles (M.). Cf. : n° 246.

396. — Sauvage (R. N.). Une visite épiscopale à l'abbaye de Troarn en 1581, *Baiocana*, 15 novembre, pp. 189-193.

397. — Schalck de la Faverie. Cf. : n° 248, deux art.

398. — Séez. — Manuel du 19e pèlerinage du diocèse à N. D. de Lourdes, 2-6 septembre 1912. Séez, Leguerney, 1912, petit in-16, 54 pp. — Nécrologie du diocèse : Prêtres décédés du 20 décembre 1911 au 2 décembre 1912, *Sem. Cath. de Séez*, 3 janvier 1913.

Digitized by Google

399. — Sévestre (abbé Em.). Les idées religieuses et politiques du Haut-Clergé à la fin de l'ancien régime d'après la correspondance et les papiers inédits de Mgr Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches (1762-1803), Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1912, xvi-298 pp. in-8° carré. — La déportation du clergé pendant la Révolution : Registres des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux ports de France, in-8° carré, xxxii-286 pp. (Edition des documents d'histoire).

400. — Sionville (J.). L'Orographie rouennaise. Ext. Rouen, L. Gy, 1912, petit in-4°, 15 pp. Cf. : n° 221.

401. — Société Normande de Géographie. Célébration du millénaire 911-1911. Trois conférences : la Normandie dans l'art, — dans l'histoire, — dans son évolution économique. Rouen, Gy, 1912, petit in-4°, 37 pp. avec grav. Ext.

402. — Sorel (Albert). Correspondance 1870-1871, *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre, pp. 864-896.

403. — Sornin (Abbé). Cf. : n° 246.

404. — Thomas (L.). La maladie et la mort de Maupassant. Nouvelle édition augmentée et revue. Paris, 1912, in-18.

405. — Thuillier (Abbé H.). Pastorales : I Jeanne d'Arc, drame pastoral en 3 actes (1895). II Cour d'amour, saynète (1899). III Bergerets, pastorale (1900). Evreux. Imp. de l'Eure, 1912, in-16, 20 pp. Cf. : n° 246.

406. — Touchet (Mgr). Orderic Vital, historien normand, moine de Saint-Evroult. 4 février 1076 — 3 février 1141 (?). Allocution prononcée le 27 août 1912. Orléans et Paris, Lethielleux, 1912, in-8°, 20 pp. Cf. : n° 246.

407. — Tougard (Abbé). Quelques souvenirs du Vieux-Rouen, *Bull. Relig. de Rouen*, 7 décembre.

408. — Tournouer (M. H.). Cf. : n° 246.

409. — Toutain (Laurent). Le mouvement commercial et l'avenir économique du Havre, publié par la *Ligue Maritime française*, 1912, in-8° de 26 pp.

410. — Vanel (G.). Une grande ville aux xviie et xviiie siècles (3e et dernier volume). Caen, in-8°. Portrait. Ce qu'on lisait à Caen, livres et bibliothèques, comment on voyageait, etc., 378 pp.

411. — Vautier (Henri) † *Journal de Rouen*, 9 décembre et *Bull. Relig. de Rouen*, 14 décembre.

Digitized by Google

412. — Vérel (Ch.). Cf. : n° 246.

413. — Verneuil. Almanach paroissial de Sainte-Madeleine de Verneuil, 1913. Grande fête du 25 août 1912 pour l'inauguration de quatre plaques : 1° Mgr Artus Fillon (1468-1526); 2° Mgr Louis Neez (1680-1764); 3° Jacques Godebille, curé de Verneuil (1545-1613); 4° Claude de Sainctes, évêque d'Evreux (1524-1591), in-8° de 62 pp.

414. — Vernier (F.-J.). Répertoire numérique des archives départementales antérieures à 1790, Seine-Inférieure, archives civiles, séries C et D. Rouen, 1912, grand in-4°.

415. — Vesly (L. de). Le manoir et la chapelle de Saint-Julien de Flainville, Rouen, 1912, in-8°, 18 pp. avec pl. Cf. : n° 7. — Légendes et vieilles coutumes. La vallée du Dun. Le Bouc protecteur du troupeau. Rouen, L. Gy, 1912, in-8°, 8 pp. Ext. — Le cimetière franc de Petitville (Seine-Inférieure) au lieu dit Bois des Tombeaux. Paris, 1912, in-8°, 4 pl. Ext. du *Bull. Arch.* 1911.

416. — Veuclin (E.). Le Pont-Echenfrei, etc. (suite) *Le Petit Messager de Notre-Dame du Hamel*, n° 11. Cf. : n° 242. — Un étui à missel du xve siècle. Paris, 1912, in-8°, 4 pp. et une pl. Ext. du *Bull. Arch.*, 1911.

417. — Vire. L'hostie miraculeuse de Notre-Dame de Vire, xvie siècle, signé Jean Robert, *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 et 29 décembre.

418. — Voisin (Marcel). Cf. : n° 251.

419. — X. — 150 ans de théâtre, Caen, Bayeux, Lisieux, *Revue illustrée du Calvados*, novembre 1912, pp. 161-164.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Maison de retraite de Bon-Secours, Rouen ;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 56, rue du Renard, Rouen ;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen ;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 6, rue du Meilet, Evreux ;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches ;

L. RÉGNIER, rue du Meilet, Evreux.

L'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX.

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... M. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 16, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 6, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

22me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1913

Abbé Ch. Guéry : Sa Grandeur Monseigneur Louis-Jean Déchelette, évêque nommé d'Evreux. — Abbé Ch. Guéry : Elégie de Robert Denyau, curé de Gisors (1581-1684), en l'honneur de Jeanne d'Arc. — M. le chanoine Legris : Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre). — Abbé C. Guéry : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — Abbé A. Tougard : Un écho des Congrès du Millenaire. — Em. Sévestre : L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII *(suite et fin)*. — M. J. Masselin : Chronique normande. — Bibliographie normande. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 6. — ÉVREUX.

1913

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — Sa Grandeur Monseigneur Louis-Jean Déchelette, évêque nommé d'Evreux . . . . . **C. Guéry.** 313

II. — Elégie de Robert Denyau, curé de Gisors (1581-1684), en l'honneur de Jeanne d'Arc . . . . . **C. Guéry.** 315

III. — Les premiers martyrs du Vexin, Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre) *(suite)*. **Ch. Legris.** 320

IV. — Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)* . . . . . **C. Guéry.** 330

V. — Un écho des Congrès du Millénaire . . . . . **A. Tougard.** 366

VI. — L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclesiastique sur le Clergé de Normandie et du Maine de l'an IX a l'an XIII *(suite)*. . . . . **Em. Sévestre.** 373

VII. — Chronique normande. . . . . **J. Masselin.** 389

VIII. — Bibliographie normande. 398

IX. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen . . . 415

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Voeu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) *(suite)*.

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Histoire de l'abbaye de Lyre, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux *(suite)*.

Les Manuscrits de l'abbaye de Mortemer a la Bibliothèque nationale, par Etienne DEVILLE *(suite)*.

Les premiers martyrs du Vexin : Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule et Pience, par le chanoine LEGRIS *(suite)*.

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harley sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

Quelques notes de bibliographie normande : 1° *Etudes générales du XVIIIe siècle et de la Révolution intéressant la Normandie*, 1708-1913; — 2° *Hommages aux historiens et aux érudits normands récemment décédés*, 1909-1913, par M. l'abbé Em. SÉVESTRE.

Digitized by Google

SA GRANDEUR

Monseigneur Louis-Jean Décheletto

Évêque nommé d'Évreux

N. S. P. le Pape Léon XIII en désignant les Evêques d'Evreux, dans sa lettre du 7 août 1891, comme directeurs de la nouvelle *Revue Catholique de Normandie*, ajoutait : « Nous préconisons « cette œuvre d'autant plus volontiers que vous en recommandez « les auteurs et que vous les montrez enflammés du plus ardent « désir de défendre la dignité et la cause de l'Eglise. Cette recom- « mandation de votre part nous donne l'assurance que tout ce « qui sera publié dans cette Revue sera spontanément soumis à « votre vigilance et à votre autorité » (1).

Et Mgr Hautin avec son esprit délicat, fin, judicieux, dirigea notre Revue grâce à une expérience acquise par quatorze années dans l'enseignement secondaire, ensuite près de Mgr Coullié dont il fut le condisciple, l'ami, et le vicaire général à Orléans. Un licencié ès lettres n'était-il point tout indiqué pour diriger nos premiers pas?

La Normandie était bien belle
Pourtant... avec ses prés fleuris
Et sa campagne où l'or ruisselle
Quand la faux couche la javelle
Lourde d'épis!

Hélas! L'archevêché de Chambéry attendait l'Evêque, toujours soumis à la Voix de Rome :

Respect à son ordre suprême!
Et qu'il vous donne secours;

(1) Lettre à Mgr Hautin. Cf. : *Revue Catholique*, 1re année.

Digitized by Google

Car, nous sommes vos fils quand même,
Monseigneur. Notre cœur vous aime
Et pour toujours (1).

Mgr Sueur, professeur de rhétorique, de philosophie, supérieur du Séminaire Saint-Thomas, vicaire général d'Arras, nous apporta, quelques années seulement, ses lumières, l'habileté de sa direction, une âme vaillante jointe à une robuste santé.

Puis ce fut Mgr Colomb, littérateur distingué, conteur charmant, bibliophile entendu, encourageant les écrivains prêtres ou laïcs, comme à Valence où les auteurs étaient toujours certains de trouver auprès de lui le meilleur accueil. Hélas! quel chagrin! dix-huit mois après, l'aimable colombe s'envolait vers les cieux!

La Providence nous réservait un Consolateur en la personne du bon et pieux Mgr Meunier : l'historien, l'archéologue, le poète et le restaurateur de notre chère Revue Normande. Son appui nous fut toujours assuré et nous lui gardons le plus affectueux souvenir.

De Lyon, à la florissante Faculté Catholique, nous vient aujourd'hui un nouveau Prélat à la paternelle devise *misit me Pater*, l'ami du cardinal Coullié duquel il fut l'évêque auxiliaire. Son Eminence le cardinal Amette, toujours si dévoué à son diocèse d'origine, nous le présente gracieusement comme un autre lui-même, son *alter ego*.

Nous offrons notre bien vive reconnaissance à Mgr l'Archevêque de Paris et nous y joignons nos plus respectueux hommages à Mgr Déchelette, intimement convaincus que Sa Grandeur saura nous conduire avec la fermeté d'un Claude de Sainctes, la sûreté de doctrine d'un cardinal Du Perron et la douceur de notre Evêque si regretté.

Puisse notre Revue se réjouir longtemps de recevoir la savante et habile direction de l'Evêque nommé d'Evreux.

Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

(1) Poésie des élèves d'Ecouis.

Digitized by Google

Elégie de Robert DENYAU

Curé de Gisors (1581-1684)

en l'honneur de Jeanne d'Arc

Aux approches des fêtes de la bienheureuse bergère de Domrémy il nous semble que les lecteurs de la *Revue Catholique* verront avec plaisir une jolie poésie, composée au XVIIe siècle par un curé normand, grand admirateur de la libératrice d'Orléans. Dans son histoire de la *Bienheureuse Jeanne de Valois*, restée manuscrite et aujourd'hui perdue (1), Robert Denyau, curé de Gisors, s'étendait, au chapitre VIIe du premier livre, sur la jeune pastoure qui avait « bouté hors de France les Anglais ». C'est après ce chapitre qu'il avait placé la composition poétique que nous publions aujourd'hui.

Mais le prévoyant curé, de peur que l'impression de cette sainte vie ne fût trop différée, eut la bonne pensée d'insérer l'élégie dans son *Histoire de Rollon*, après le chapitre XX (p. 235) (2). Sage précaution, sans quoi cet intéressant travail eût été irrémédiablement perdu.

Voici d'abord le passage qui sert, en quelque sorte, de préface à sa pieuse élégie :

« Après le règne de Charles VI, de beaucoup trop long pour le

---

(1) M. Louis Régnier, en effet, dans son intéressante notice intitulée : *Robert Denyau, curé et historien de Gisors*, n'en fait aucune mention. (*Annuaire de la Normandie, 1909*. p. 277.)

(2) *Rollo Northmanno Britannicus*, auctore V. N. Roberto Denyaldo, Ecclesiæ, urbisque Gisortianæ in Diœcesi Rothomagensi Rectore Presbytero. Rothomagi, apud Ioannem le Boullenger, prope Collegium Societatis Iesu, MDCLX. In-folio, aux armes de Normandie.

Digitized by Google

« bien public, un nouvel astre s'éleva sur la France en la per-
« sonne de Charles VII. Le fils fut bien meilleur que le Père,
« *Patre melior filius*, quoique quelque temps obscurci par les
« Anglais, comme le soleil l'est par les nuages. Du sein de ces
« ténèbres, une belle aurore, Jeanne la Pucelle, surgit; elle appor-
« tait la clarté du midi à ces affaires embrouillées. Belle comme
« la lune au milieu de capitaines semblables à des étoiles d'un
« moindre éclat, elle se manifestait, de tous côtés, au sol de
« France.

« Il est vraiment incroyable, qu'une jeune fille des champs,
« ignorante des lois de la guerre, sortant de garder ses brebis,
« *depost fœtantes egressam* (ps. 77, ℣ 76), âgée de dix-huit ans,
« soit venue trouver le roi Charles VII alors à Chinon, ait pu,
« tant par la grâce de ses gestes et de son maintien que par son
« éloquence persuasive, convaincre ce Prince à tel point que, lui
« et ses courtisans, entraînés par l'admiration, ne purent s'empê-
« cher de déclarer ouvertement que personne ne pouvait nier
« qu'il n'y eût en elle du divin, *ut nemo esset, qui non aliquid*
« *divinum in ea relucere, palam profiteretur.*

« Mais comme il serait téméraire d'ajouter foi à ce qui est
« extraordinaire, son âge et son état de jeune fille réclamaient des
« garanties; ses incroyables promesses demandaient un sérieux
« examen sur elle et sur sa mission, *quæ promitteret cum inau-*
« *dita essent, non levem occasionem dedit tentandi eam, quæ et*
« *qualis esset.*

« Je rapporte bien des singularités à son sujet dans mon *His-*
« *toire de la B^se^ Jeanne de Valois.* Après une rigoureuse enquête,
« elle fournit au Roi de nombreux signes, des preuves évidentes,
« sur sa divine et céleste vocation pour commencer le rétablisse-
« ment du royaume de France.

« Dieu permit, qu'après d'éclatantes victoires, elle fut prise,
« l'an 1430, au siège de Compiègne par le traître Jean de Luxem-
« bourg qui la vendit aux Anglais. Conduite à Rouen, condamnée
« par Cauchon, évêque de Beauvais. créature de la faction Anglaise,
« elle fut livrée aux flammes comme hérétique et sorcière, sur la
« place du Vieux Marché ou du Marché aux veaux, où l'on voit
« une fontaine en pierre sur une éminence, *ubi fons lapideus et*
« *suggestus visitur.*

« Vingt ans après la mort de cette innocente victime, Calixte III,

Digitized by Google

« Souverain Pontife, désigna des Prélats en qualité de juges pour « examiner si la condamnation était méritée ou si elle était « injuste. D'un vote unanime ils déclarèrent Jeanne de vie intègre, « exempte de tout crime.

« Dans la crainte que mon *Histoire de la B^se^ Jeanne de Valois* « (dont Charles VII fut l'aïeul) tarde à paraître je publie ici, dès « maintenant, une élégie que j'ai composée en l'honneur de « Jeanne d'Arc. Je la transcris du chapitre VII du premier livre, « dans l'espoir que le bienveillant lecteur y trouvera quelque « plaisir, *quod spero non ingratum fore benevolo Lectori.* »

(*Rollo Northmanno Britannicus*, p. 233.)

Voici le texte latin et les notes de cette élégie avec la traduction en regard, faite par « le poète aimé du diocèse d'Evreux », M. l'abbé Thuillier, curé de la Neuve-Lyre. Nous lui en offrons, avec nos sincères félicitations, nos très vifs remerciements.

De Ioanna Darc puella Virgine iniquo iudicio Anglorum Rothomagi in ignes damnata.

ELEGIA

Virgo Ioanna decus secli, quæ nomen ab arcu
Traxit, Amazonides prælia multa parat.
Cœlitus Angligenas legata fugare phalanges,
Ex pharetra iaculum docta vibrare manu.
Forte redibat ovans hostis cumulata tropheis,
Tradidit in victos invidiosa manus.
Arcensi cui nomen erat, combusta vocetur
Arcensis, charæ fecit amor patriæ.
Agna fuit vitulis circumdata, de nece quando
Prodere mugibant supplicium immeritum.
Bellovaci Antistes plenus livore Cochonus
Iudicium in sanctam gruniit ore nefas.
Iusta sit, inquirit, sententia, Papa Calixtus,
Anglorum ut facinus iure retractet Iber.
Virgineum corpus cineres fecere Britanni;
Sed cinis ille oculis obfuit Angligenûm.
Ex illo mens cæca Ducum, populique protervi
Tempore, et ex busto lux nova Francigenis.

Mali judices,
vituli (ps. 21).

Ioannæ corpus
redactum in cineres,
qui Anglos obcæcavere.

Digitized by Google

Regum corda Dei quæ dextera servat, eadem
Regiferæ intactum cor cineri rapitur.
Tradiderat vix flamma neci, de corpore abire
Alba columba fuit visa Ioannæ anima.

Ex busto eius lux Francis.

Suppliciique loco surgens fons limpidus, Anglum
Purget, et ut fugiat monstrat iter liquidum,
Quo patriam repetens trepidus, manibusque puellæ
Viventis victus venerat, hac redeat.

Crux fonti sociata loco quo passa, dolore
Gaudia parta, pia morte refrigerium.
Manibus exactus defunctæ littora Franca
Non nisi turbato lumine respiciet.

Olim erat Crux supra fontem eminens.

Vallicolor cui terra parens, nunc arcus, et Iris
Multicolor meritis, emicat alta polo.

Ioanna orta oppido, cui Vallicolor nomen est.

Sur Jeanne d'Arc, la jeune Vierge que, par un jugement inique, les Anglais brulèrent a Rouen.

ELÉGIE

Vierge, Honneur de son temps, le nom d'Arc la désigne
Dans vingt combats, cette amazone insigne
Que le ciel envoya pour chasser les Anglais
De son carquois leur décocha les traits.
Un jour qu'elle s'était davantage illustrée,
A ses vaincus par un jaloux livrée,
Elle accepta dans son carquois des traits de feu,
Tant elle aimait sa Patrie et son Dieu!
Des taureaux mugissants s'assemblent autour d'elle,
Vouent à la mort cette innocente agnelle.
L'Evêque de Beauvais, Cauchon, est avec eux :
Il balbutie un jugement hideux.
Mais, le Pape Calixte, en condamnant ce crime
Rendra l'honneur à la sainte victime.
L'Anglais incinéra le corps immaculé :
L'Anglais resta par la cendre aveuglé :
Aveuglés, les fauteurs de ce bûcher infâme,
Où les Français retrouvèrent leur flamme.
Dieu, qui garde le cœur des Rois et le défend
Garde le cœur royal de cette enfant :

Digitized by Google

Car, il résiste au feu si le corps y succombe.
L'âme s'envole en forme de colombe,
Une source limpide ainsi que d'un rocher
Jaillit soudain du milieu du bûcher.
Que l'Anglais s'en approche, et qu'il s'y purifie
Et que bientôt, comme cette onde, il fuie :
Une croix fut dressée où Jeanne d'Arc souffrit :
Grâce à la Croix, la mort même sourit.
Et depuis les Anglais regardent avec crainte
Le sol où Jeanne a marqué son empreinte :
Pour elle, ses vertus rayonnent dans l'azur.
Elle est un Arc en ciel sublime et pur.

Bien rares (1) furent, au XVIIe siècle, ceux qui chantèrent ainsi la bienheureuse Jeanne d'Arc et qui osèrent, en la plaçant au nombre des Saints, stigmatiser et le juge inique et son criminel arrêt :

Judicium in Sanctam gruniit ore nefas.

Robert Denyau, curé de Gisors, méritait donc, à juste titre, de figurer dans la *Revue Catholique de Normandie*, puisqu'il fut l'un des premiers, non seulement à publier l'innocence de la douce bergerette, mais à prédire de plus qu'elle était digne d'être honorée sur nos autels.

Et cela nous pensons que les lecteurs l'auront pour agréable, *spero non ingratum fore benevolo Lectori.*

Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

(1) On peut citer aussi cette strophe peu connue de Boileau (1656), dont s'est inspiré l'auteur de la *Marseillaise :*

Mais bientôt le Ciel en colère
Par la main d'une humble bergère
Renversant tous leurs bataillons
Borna leurs succès et nos peines
Et leurs corps, pourris dans nos plaines,
N'ont fait qu'engraisser nos sillons.

Digitized by Google

LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN

SAINTS NICAISE, QUIRIN, SCUVICULE, PIENCE (11 octobre)

On aura remarqué que, pour Usuard, saint Nicaise est un simple prêtre, *Nigasii presbiteri*. Le martyrologe de Pulsano, copié peu après l'abbé Hildebert, porte encore *Nicassii presbiteri* (1). Ni dans la charte de l'archevêque Riculphe, ni dans les deux récits de translations de saint Ouen, on lui donne le titre d'évêque. Et cela est d'autant plus remarquable que à côté se trouve le nom de saint Ouen, *præfatæ urbis quondam almi antistitis*.

Mais, durant ces derniers siècles, parmi les foules, autour des châsses des saints et en raison même de la dispersion croissante des reliques, une autre opinion avait pu se former, à laquelle la rapide diffusion de la *Passio* de saint Denis d'Hilduin peut ne pas avoir été étrangère. En l'absence de données authentiques, la tentation était facile de rattacher au groupe de saint Denis les martyrs de Gasny. Rouen n'avait-il pas, comme Paris, son siège épiscopal? Pourquoi n'aurait-il pas, de même que Paris, reçu de Rome dès les temps apostoliques un évêque désigné pour son siège, et, comme saint Denis, victime de la persécution? Cette tendance s'accuse un peu partout, si bien que le groupe qui, d'après Grégoire de Tours, ne comptait que sept évêques, se trouve en comprendre quatorze (2).

Cette conjecture une fois admise, on s'imagine facilement le reste, le travail d'adaptation accompli graduellement par l'imagination populaire, faisant entrer dans le cadre de la *Passio* de saint Denis les légendes locales attachées aux fontaines et autres lieux placés sous le vocable de l'un des martyrs de Gasny.

---

(1) Il a, au 21 août, la mention de la consécration de l'autel Saint-André, sous cet abbé.

(2) Robert de Torigny, éd. L. Delisle, t. I, p. 1-2.

Digitized by Google

Le religieux de Saint-Ouen lui aussi écrit avec les idées de son époque. Son œuvre s'inspire de la *Passio* de saint Denis (1), et en conserve les grandes lignes. Les principaux faits de la vie de saint Denys sont aussi ceux de la vie de saint Nicaise. Comme lui, il est venu d'Athènes à Rome, a recu sa mission du pape Clément; il s'avance au nord de la Gaule jusqu'à Paris et la vallée de la Seine, excorté d'un prêtre et d'un diacre; poursuivi et mis à mort par le préfet Fescennius Sisinnius, il se relève après le trépas et s'avance, la tête dans les mains, vers le lieu choisi pour sa sépulture; une pieuse matrone l'ensevelit (2).

Le souci de maintenir jusqu'à la fin le parallélisme des deux vies, amène ici notre auteur à modifier la condition de sainte Pience. Selon le martyrologe d'Usuard (3), Pience était une vierge, unie, comme l'a remarqué le P. de Bye (4), dans le martyre avec saint Nicaise et ses deux autres compagnons. Ici elle devient une riche matrone qui survit à ce martyre. Entourée de ce qu'il y a de notable dans la région, elle préside à la sépulture des martyrs, fait don à leurs tombeaux de la terre où ils reposent et de tous ses biens. L'auteur ne dit pas qu'elle même ait souffert le martyre.

Des divergences aussi accentuées n'ont pas laissé d'embarrasser les modernes hagiographes. La plupart ont développé le thème de la *Passio;* quelques-uns s'appliquent à interpréter le *Virginis* du martyrologe.

Davanne, qui sait tant de choses, donne le nom de son époux : « elle étoit veuve d'un grand seigneur nommé Vuadiniacus, ainsi qu'avons trouvé dans un antien manuscrit. » Elle garda la virginité dans le mariage, ajoute du Moustier; d'ailleurs elle perdit son mari de très bonne heure (5).

---

(1) Il serait facile de relever dans la *Passio* de saint Nicaise les expressions et les phrases empruntées à la *Passio* de saint Denis.

(2) Tum matrona quædam... locum sanctorum martyrum ossa servantem... requisivit atque inventum eminentis mausolei constructione signavit. *Passio S. Dionysii.*

(3) Texte du martyrologe de Pulsano.

(4) *Act. SS.*, Oct. t. V, p. 518, nº 31.

(5) *Neustria sancta*, 17 octobre.

Digitized by Google

Restait à faire connaître les circonstances de son martyre. La légende ici s'inspire de celle de sainte Barbe. Le père de Pience est « un idolâtre cruel et obstiné. » Furieux de la savoir chrétienne et de la voir inhumer des chrétiens suppliciés, « il la fait saisir, la condamne premièrement à être déchirée à coups de fouets, ordonne ensuite qu'elle soit décapitée avec Clair et d'autres chrétiens » (1).

Le religieux présente la prédication de saint Nicaise comme on la concevait de son temps, une lutte corps à corps avec le démon maître par le péché des pays paiens (2). L'idolâtrie à tout réduit sous sa puissance, les âmes, les corps, la nature entière. Ce ne lui est pas assez de régner sur les âmes, il exerce sur tous les êtres un empire despotique et pernicieux. Il vit caché sous les eaux, il hante les cavernes, il déchaine les tempêtes au long des fleuves; il est la terreur et le fléau des populations. L'apôtre, revêtu du pouvoir des miracles, libère la nature, affranchit les corps et, par là, amène les âmes à la foi de Jésus-Christ. Quand, par la vertu du signe de la croix, il a expulsé le démon, les foules reconnaissantes descendent dans la fontaine baptismale (3).

De cet apostolat dans la vallée de la Seine, notre auteur ne

---

(1) P. Giry, 11 octobre. — Godescard ignore l'intervention du père. « Pience, écrit-il, étant venue faire sa prière au tombeau des martyrs, les infidèles l'arrêtèrent et la mirent à mort. »

(2) Comparer les vies de saint Mellon et de saint Taurin.

(3) Peut-être entre-t-il, dans cette manière de se représenter l'action funeste du démon sur la nature, quelque ressouvenir des croyances scandinaves. « Quiconque est un peu familier avec l'ancienne mythologie germanique, sait trop bien comment les nations teutoniques nourrissaient la croyance que, dans les eaux, demeuraient des esprits de nature maligne. Des monstres, plus ou moins bizarres et effrayants, peuplaient les ondes de la mer, des démons, toujours portés à tourmenter et à tuer les mortels se cachaient dans les lacs, les sources, les rivières; les plus malfaisants de ces dominateurs des forces naturelles avaient élu domicile dans les étangs et les marais. Non seulement ils éloignaient par les exhalaisons méphitiques et les miasmes putrides tout être vivant de leur sombre demeure, mais ils répandaient tout à l'entour la désolation et la mort. » *Rev. d'Hist. et de litt. relig.*, janvier 1901, p. 37.

Digitized by Google

retient que deux étapes, Vaux et Monceaux, en raison des légendes qui s'y rattachent, des prodiges opérés en ces lieux par le saint. Vaux a sa fontaine de Saint-Nicaise, Monceaux sa caverne du diable.

Vaux semble l'endroit de la vallée où s'exerce avec le plus de violence l'action néfaste du dragon, agent ou forme extérieure du démon. Son souffle empesté répand la désolation par tout le pays. Malheur à ceux, hommes et animaux, que la nécessité amène à la fontaine où il git, la mort les y attend (1).

Aussi, lorsque Nicaise vient là prêcher l'évangile, les habitants lui répondent par l'exposé de leurs maux et concluent : Si le Dieu que vous annoncez est puissant, délivrez-nous de ces maux, nous croirons à votre parole et vous obéirons.

C'était pour le saint l'occasion souhaitée de faire éclater la puissance du Christ. Il remet son étole au prêtre Quirin, lui enjoint d'amener en présence de tout le peuple le dragon enlacé dans l'étole. Au signe de la croix tracé par le prêtre, le dragon a senti sa force s'évanouir; le voici aux pieds de Nicaise. Sa vue a d'abord jeté la frayeur parmi la foule; Nicaise la rassure, l'exhorte à reconnaitre la divinité du Christ et la force de sa croix rédemptrice. A peine a-t-il fait le signe de la croix au dessus du dragon que celui-ci disparaît. Convaincus et pleins d'admiration, les assistants descendent, au nombre de trois cent dix huit, dans la fontaine et reçoivent le baptême.

Les saints missionnaires poursuivent leur course et retrouvent un peu plus loin, à Monceaux, le démon. Réfugié dans une caverne, il déchaine les tempêtes sur les nombreux vaisseaux qui près de là passent sur la Seine. Nicaise veut l'en chasser, délivrer de cette autre calamité la région qu'il évangélise. Après avoir prié quelque temps, il s'avance à l'entrée de la caverne, adjure le démon de quitter cette demeure. Le démon frémit, rugit; ses cris, ses mugissements ébranlent la caverne. Comment sortir sans éprouver la vertu du signe de la croix? Il perfore le rocher,

---

(1) Draconem immanissimum, fraudis suæ ministrum, circa fontem constituit, qui non solum homines et animalia, potus necessitate accedere cupientia, crudelissime enecabat. *Anal. Boll.*, t. I, p. 629.

Digitized by Google

creuse dans sa partie supérieure une sorte de cheminée par où il s'enfuit et disparaît (1).

Un autre personnage que l'hagiographe a coutume de mettre en scène est le prêtre des idoles. Lui aussi sent tout son crédit s'avanouir à la voix des missionnaires. Ses idoles gisent mutilées aux pieds des autels, ses temples devenus déserts vont s'écrouler; la foule les abandonne pour aller à ceux qui annoncent l'évangile du Christ. Et pour maintenir son antique prestige, le prêtre des idoles dénonce au pouvoir civil les porteurs de la doctrine nouvelle.

Député par l'empereur, Fescennius Sisinnius est à leur poursuite. A Paris, il a tout récemment mis à mort saint Denis, ses clercs Rustique et Eleuthère. Il rejoint près de Gasny les missionnaires du Vexin, et, après qu'ils ont hautement confessé leur foi, il les fait décapiter.

Les corps restent exposés tout le jour aux oiseaux de proie et aux animaux errants. Mais les anges veillent sur eux. La nuit venue, quand les satellites du démon se sont retirés, les saints martyrs se relèvent; escortés par les anges, ils s'avancent, leur tête entre leurs mains, jusqu'à la rivière d'Epte, la traversent à un gué inconnu jusque-là et vont reposer dans l'île voisine. Une dame du voisinage, Pience, convertie par eux à la foi chrétienne, accompagnée des principaux personnages de la région, ensevelit dans l'île de Gasny les corps des martyrs et leur fait don de la terre où ils sont inhumés.

Telle est, en un court résumé, l'œuvre du religieux de Saint-Ouen de Rouen (2). Il n'a pas résisté au désir de nous fournir

---

(1) Est super Sequanæ ripam rupes excelsa valde, et in rupe spelunca quædam in qua sibi dæmon domicilium collocaverat. Erat autem prætereuntibus et maxime navigantibus ita infestus ut neque navis onusta neque vacua ibidem pertransiret, quæ non mergeretur... Ipsam rupem a summo specu usque ad montis summitatem scindens, et quasi putei foramen faciens quod nunc usque ad testimonium Dei virtutis sanctorumque monstratur. *Anal. Boll.*, t. I, p. 630.

(2) Interquos fuerunt et isti patres nostri sanctissimi.

Digitized by Google

cette étymologie de Gasny. Le gué ignoré où la nuit passèrent les saints martyrs, prit de là le nom de Gué de Nigaise, *Vadum Nigasii;* ce nom s'étendit à l'île et au village situé sur la rive droite de l'Epte. Malheureusement pour notre auteur, il n'est pas le premier à parler de ce village. Antérieurement à lui un diplome de Charles le Chauve, la charte de Riculphe, même des écrits de son monastère comme le second récit de translation de Saint-Ouen, l'appellent *Vuadiniacus;* une bulle d'Alexandre III, de 1170, la désigne encore ainsi (1). Et si l'on consulte sur le suffixe *iacus* M. d'Arbois de Jubainville, il répondra : « le suffixe *iacus* date de la période mérovingienne. Dès le sixième siècle, on a su former des noms de lieu en ajoutant *iacus* à un nom d'homme » (2).

Longtemps on ne connut, pour le martyre et la sépulture, qu'un seul lieu, Gasny. Le trajet accompli la nuit par les saints, aurait consisté à passer de la rive droite de l'Epte dans l'île, en traversant le gué inconnu. Oubliait-on le *Scannis* de la *Passio*, ou voulait-on n'y voir qu'un synonyme de forum, *in quodam foro quod dicitur scannis?*

Vint une époque plus soucieuse de précision, qui voulut identifier le *Scannis*. On chercha autour de Gasny quel village y répondait le mieux, et l'on choisit Ecos. C'est, parait-il, dans les livres liturgiques du diocèse de Paris que, vers 1740, on commença à lire Ecos en face de Scannis. Les hagiographes du temps s'empressèrent de profiter de la découverte. Au siècle suivant, l'identification était devenue classique dans le département de l'Eure. Auguste le Prevost excepté, tous ceux, géographes, historiens ou hagiographes, qui sont amenés à s'occuper d'Ecos, y reconnaissent le *Scannis* de la *Passio*. En dernier lieu, un habitant d'Ecos, M. Goubert, heureux de cette occasion de donner quelque célébrité à son pays natal, s'est livré à des recherches très étendues et finalement a écrit un volume de 560 pages pour justifier cette

(1) A. Le Prévost. *Mémoires et Notes pour servir à l'hist. du départ. de l'Eure*, t. II, p. 162.

(2) *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. XVII.

Digitized by Google

identification (1). Il a eu la satisfaction de voir l'autorité diocésaine y donner son adhésion. La présence de l'évêque d'Evreux à la fête de saint Nicaise célébrée avec un éclat inaccoutumé dans l'église d'Ecos le 11 octobre 1863, fut, selon l'expression du doyen d'Ecos, « une noble sanction à cette revendication historique » (2).

M. Goubert avait cependant prévu quelques objections. Nulle part, en dehors de la *Passio*, son bourg n'est désigné sous le nom de Scannis. On trouve dans les chartes contemporaines Escoz, Scoz, Eschoz (3). Puis, la distance qui sépare Ecos de Gasny est de sept kilomètres. M. Goubert lui-même doutait que le miracle des saints décapités, s'avançant la tête dans leurs mains, eût pu durer tout ce trajet. Et lui, qui déclarait vénérer la *Passio* à l'égal de l'Evangile, est amené à atténuer le merveilleux du récit au point de faire violence au texte.

On y lit que les anges ont gardé les corps saints durant le jour, leur ont fait escorte la nuit. Entendez, dit M. Goubert, que les chrétiens ont relevé les corps à Ecos pour les transporter dans l'obscurité à Gasny. Les corps une fois étendus sur des civières, on plaça entre les mains de chacun la tête que le glaive du bourreau avait détachée du tronc (4).

M. Goubert, pour le besoin de sa cause, rend ainsi cette phrase : *erecti sancti martyres, angelicis comitibus, apprehensis propriorum corporum capitibus, properantes pervenerunt ad fluvium cui vocabulum est Itta.* Il oublie que *pervenerunt* a pour sujet le nominatif pluriel *erecti sancti martyres*, auquel se

---

(1) LL. Goubert. *Notice sur saint Nigaise, Apôtre du Vexin, et dissertation sur le lieu de son martyre, établissant que c'est bien Ecos.* Paris, 1867. — Le P. Poncelet apprécie ainsi l'ouvrage de M. Goubert : Quo aliud insulsius ægre quis sibi fingere poterit... nihil in ipso repertum iri, quod quoquo modo historicis studiis utile sit. *Act. SS.*, Nov. t. II, p. 441, note 5.

(2) LL. Goubert, *ibid*, p. 81.

(3) A. Le Prévost, *Mém. et Notes*, t. II, p. 22.

(4) « Dans l'espèce, rien n'annonce implicitement, faites y bien attention, que les saints ont opéré eux-mêmes. » LL. Goubert. *Notice sur saint Nicaise*, p. 40.

Digitized by Google

rapporte le participe *properantes* (1). A suivre M. Goubert, il n'y aurait plus de miracle, partant plus d'intérêt pour cette partie du récit. S'il avait ouvert la *Passio* dè saint Denys par Hilduin, il y aurait vu que, après sa décollation, le saint évêque parcourt un espace de deux milles (2).

Il faut aussi dire un mot du grattage effectué sur le *Livre noir* de Saint-Ouen de Rouen, à la fin de la *Passio*. Ce grattage n'a pas été sans conséquence, puisqu'il en est sorti un saint inauthentique, et que la variante a passé de Saint-Ouen dans les manuscrits du Nord (3).

Le texte primitif portait, comme dans les autres manuscrits : *Quædam matrona, nomine Pientia... assumptis sanctissimis viris, claris actibus et nominibus, et ex ipsorum collegio presbytero, suscepit corpora sanctorum,.. dans ipsum locum prædii sui, cum omni sua facultate, ad sanctorum memoriam.* Le nom du prêtre qui avait aidé sainte Pience à ensevelir les martyrs restait ignoré. Il a suffi de quelques retouches pour le tirer du texte même. L'adjectif *claris*, passant du pluriel au singulier a donné le nom propre *Claro;* la phrase s'est par suite un peu modifiée. On lit maintenant au Livre noir : *Assumpto sanctissimis actibus viro nomine Claro, ex ipsorum collegio presbytero.*

Le prêtre Clair, une fois connu, a eu lui aussi sa légende. Associé une première fois à sainte Pience pour la sépulture des saints, il l'a été une seconde fois dans le martyre. D'autres détails sont venus se greffer la dessus. Farin, qui a vu la légende, renvoie à un vieux manuscrit (4). Elle est résumée par Pommeraye en

---

(1) « Quant aux mots *properantes pervenerunt*, cela doit s'entendre des personnages qui portaient les corps; *pervenerunt*, ils parvinrent, c'est à dire, grâce aux transporteurs. » *Ibid.* p. 41.

(2) Beati Dionysii se cadaver erexit, sanctaque manu caput a corpore delabra lictoris truncatum, angelico ductu gressum regente, pendulis cepit brachiis vectitare... ab ipso monte, ubi fuerat decollatus, per duo fere millia deportanti usque ad locum in quo... requiescit inhumatum. *Patr. lat.*, t. CVI, col. 47.

(3) Manuscrits de Namur et Saint-Sauveur d'Utrecht.

(4) *Normandie chrest.* p. 48. Senex quidam idolorum sacrificulus, captus oculis soloque nomine Clarus, conversus est ad Deum, lumenque recepit. Ex vet. cod. Ms Roth.

Digitized by Google

ces quelques lignes : « Un manuscrit met au nombre des domestiques de Pience un vieux sacrificateur des idoles, appelé Clair, a qui son âge avoit fait perdre la veue. Le baptême fut pour luy un mystère d'illumination, aussi bien pour son corps que pour son âme. Il n'eut point de pleine satisfaction qu'il ne se fût rendu, en compagnie de sainte Pience, la victime de Jésus-Christ. On apporta depuis une partie de son corps en l'église collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, l'autre ayant esté laissée à Meulan, et dispersée en quelques autres lieux » (1). Cette légende a trouvé place, au XVIIIe siècle, dans le bréviaire du diocèse de Paris (2).

Les manuscrits de la *Passio* sont assez nombreux. Chaque église ou monastère qui possédait quelque relique des saints martyrs, a voulu en avoir un exemplaire. On la retrouve encore dans les manuscrits des diocèses de Rouen, d'Evreux, de Séez, de Chartres, aux bibliothèques de Paris, de Liège, de Namur, jusque dans la bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche (3). Tous

---

(1) *Hist. des Archevêques de Rouen*, p. 33.

(2) Sancti Clari presbyteri et martyris, qui, ex vetusta provinciæ traditione, ad prima illic annuntiatæ fidei exordia, cum Nigasio et sociis martyribus revocatur. *Brev. de Paris* de 1736. Sur l'inauthenticité du sainct Clair de Gasny et le grattage du Livre noir, v. P. Poncelet, *Act. SS.*, Nov. t. II, p. 440, no 16-20. Clari istius S. Nicasio cætanei spuriam fabulosamque originem.

(3) Manuscrits de la *Passio sanctorum martyrum Nigasii episcopi, Quirini presbyteri et Scuviculi diaconi.*

Bibliothèque Nationale de Paris. (V. Catal. codd. hagiog. lat., t. I, p. 88, t. III, p. 304).

1. Cod. lat. 15,436. fo 43v-46v (XIe s.). Lectionnaire
2. Cod. lat. 1864 fo 14r-18r (XIVe s.) de Bonport.

Bibliothèque municipale de Rouen. (V. *Anal. Boll.*, t. XXIII, p. 154, 162, 166, 176, 184, 220).

3. Ms Y 41. fo 17-23v (XIIe s.) de Saint-Ouen de Rouen.
4. Ms U 2. fo 111-114 (XIIe s.) de Jumièges.
5. Ms U 39. fo 91-94r (XIIe s.) »
6. Ms U 20. fo 90-91 (XIIe s.) de Fécamp, lectionnaire.
7. Ms U 32. fo 138-139v (XIIe s.) » »
8. Ms U 17. fo 177v-180v (XVe s.) » »

Digitized by Google

ne forment qu'une seule famille. Il n'y a entre eux d'autre différence que celle qui existe entre les légendaires et les lectionnaires. Tandis que les premiers contiennent le texte intégral, on a, dans les lectionnaires, supprimé le prologue, et résumé plus ou moins brièvement les quatre premiers chapitres. Le texte publié par les Bollandistes au tome premier de leurs *Analecta* (1) représente les lectionnaires dans la forme la plus réduite. Le *Livre noir* de Saint-Ouen de Rouen (Ms Y 41) serait bien le type des légendaires.

(A suivre.)

---

9. Lectionnaire de Saint-Nicaise de Rouen (XIVe s.) A Dieppe, chez M. Ed. Lecorbeiller.
10. Bibliothèque d'Evreux, no 101 (XIIe s.).
11. Bibliothèque d'Alençon, no 21 (XIVe s.).
    Bibliothèque de Chartres. (V. *Anal. Boll.*, t. VIII, p. 152, 179, 192, 199).
12. Cod. 190. fo 210v-213r (XIIe s.) du Chapitre; lectionnaire.
13. Cod. 193. fo 312r-314v (XIIe s.) » »
14. Cod. 229 (XIIIe s.) » »
15. Cod. 479. fo 43r-45v (XVe s.) » »
    Bibliothèque de Liège. (V. *Anal. Boll.*, t. V, p. 335, 354, 372).
16. Cod. no 58. fo 17r-20r (XIIe s.) de Saint-Tron.
17. Cod. 256. fo 75 80r (XIIe s.) » »
    Bibliothèque de Namur. (V. *Anal. Boll.*, t. I, p. 492, 497, 609).
18. Cod. 15, 15o (XIIIe s.) de Saint-Hubert-en-Ardennes, lectionnaire.
19. Cod. 2, t. 45o (XIVe s.) » » »
    Bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche. (V. *Anal. Boll.*, t. XIV. p. 250).
20. Cod. 9375, fo 65v-68v (XVe s.).
    Bibliothèque de la Reine de Suède (au Vatican).
21. Cod. 593a fo 146-148v (XIIe s.).
    Les Bollandistes ont consulté pour leur tome V d'Octobre :
22. Ms de Saint-Martin de Trèves.
23. Ms de Saint-Sauveur d'Utrecht.

(1) P. 628-632.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

Une chronique de Lyre commence le manuscrit 60 : *Anno ab incarnatione Domini DCCCLI venit Hastingus in regnum Francorum*, jusqu'à la mort de Garin, évêque d'Evreux, *anno MCC*, chronique publiée dans le *Recueil des Hist. de France*, t. XXIII, p. 468. Le reste du manuscrit traite *de computo*. Les tableaux sont rayés en traits rouges et verts, le calendrier va de 1093 à 1596. A remarquer au fol. 45 une lettre avec une Vierge assise à l'intérieur, un dragon aux pieds, un autre fait le tour de l'O, ailes au sommet, C'est la vierge de l'Apocalypse *datæ sunt alæ duæ*, etc. Un D au feuillet 47 est dessiné simplement avec entrelacs, personnages à gauche, chien à droite, grande finesse (1).

Avec le *diadema monachorum* de Smaragde (ms. 83) (2) se terminent les manuscrits d'Evreux pour les auteurs ecclésiastiques. Celui de Rouen (535) a de plus l'ex-libris suivant : « Iste

(1) Ms. 60. XIIe siècle. Parchemin, 140 ff. de 14 lignes, 252 sur 168 millim. Rel. peau blanche avec fermoir. On peut y ajouter le ms. 67 pour le livre de Bède *de temporibus*, XIIe siècle. Parchemin, 83 ff. de 34 lignes. 232 sur 152 millim. Rel. peau blanche avec fermoir, lettres initiales avec têtes de dragon, levriers, personnages à tête d'aigle, etc. Le ms. 2, fol. 6, donne aussi un traité *de computo*.

(2) Ms. 83. XIIIe siècle. Parchemin, 138 ff. 250 sur 162 millim. Rel. peau blanche avec clous en plomb.

Digitized by Google

unus librorum est monasterii Beate Marie de Lira, ordinis sancti Benedicti Ebroycensis dyocesis. — ALECIS. » — Puis au dernier feuillet ces mots : « Iste liber, quem ego frater Johannes Bonard, monachus hujus cenobii Lirensis, feci religari ex pecuniis sacris michi permissis, est dicti cenobii... anno Christiano millesimo quadringentesimo octogesimo primo. — Bonard » (1).

Le numéro 568 de Rouen (2) contient quatre livres des *Sententiarum* de Pierre Lombard avec cette note au folio 1v° : « Iste est textus Sententiarum magistri Petri Lombardi quondam Parisiorum episcopi... quem quidem textum concesserunt religiosi beate Marie de Lira, diocesis Ebroicensis, michi Radulpho Bouverii. »

Quand nous aurons signalé les épîtres d'Ives de Chartres (542), le *Decretum Gratiani* avec une glose, la *concordia regularum* (3) et la première partie de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin (678) (4) nous aurons parcouru, dans ces manuscrits du moyen âge, ce qui peut intéresser au point de vue local et patrologique.

AUTEURS PROFANES. — On a reproché souvent aux moines d'avoir dédaigné la belle littérature grecque et romaine. Injuste accusation! Comment serait-elle parvenue jusqu'à nos jours, si leurs manuscrits ne nous l'avaient point transmise?

---

(1) Ms. 535. XIe siècle. Parchemin. 206 ff. 270 sur 195 millim. Rel. moderne.

(2) Ms. 568. XIIIe siècle. Parchemin 231 ff. à 2 col. 334 sur 252 millim. Cartonné.

(3) Ms. 106. XIIIe siècle. Parchemin. 275 ff. à 2 col. 405 sur 270 millim. Rel. peau brune avec coins en cuivre. Note en tête du volume : « Precium hujus libri duodecim libris parisiensium. Pignus pro sexto libro Decretalium precio IIII libr. » — La *concordia regularum* n° 61 du premier catalogue se trouve à la Bibl. Nat. ms. lat. n° 10879.

(4) Rouen. ms. 542. XIIe siècle. Parchemin. 170 ff. 220 sur 150 millim. Rel. peau blanche. — Ms. 678. XIVe siècle. Parchemin 272 ff. à 2 col. 326 sur 220 millim. Au verso du dernier feuillet, en écriture du XIVe siècle, on lit : [ordo] angelorum in hac continetur annotatione... (à la fin) G. Euvrie. » Un ms. lat. de la Bibl. Nat. 4221, venu de Lyre, renferme aussi les épîtres d'Ives de Chartres et ses sermons, des brefs des Papes en faveur de Lyre, un vieux catalogue des livres de ce monastère avec une liste des rentes et des présentations. Ce manuscrit est du XIIe siècle.

Digitized by Google

Le numéro 1 (1) de Lyre nous offre sept livres de Senèque *de beneficiis;* des épîtres de Symmaque (fol. 33); des extraits de Solin, géographe latin du IIIe siècle (fol. 139); dix formules de droit, etc. Guillaume Alexis dut souvent le parcourir car les volumes qu'il affectionnait ont cette formule déjà rencontrée : « Iste unus librorum est cenobii lirensis, ordinis sancti benedicti, etc. ALECIS. » Même note au manuscrit 26 du traité de Priscien *de constructione partium orationis* (libri XVII-XVIII) (2). — Des extraits d'Ovide, de Juvénal, d'Horace, de Perse, de Claudin, d'Alexandre, de Lucain, de Virgile, etc., se trouvent au numéro 2, folio 79 à 102. Aristote figure dans le manuscrit 79 avec les traités suivants : *Physicorum libri VIII* (fol. 1); *de cœlo et mundo* (fol. 75); *de meteoris libri* IV (fol. 150); *de vegetalibus* (fol. 200); *de generatione et corruptione* (fol. 215); *de anima* (fol. 234); *de sensu et sensato* (fol. 281); *de differentia spiritus et animæ* (fol. 294); *de morte et vita* (fol. 304), etc. (3).

Trois autres manuscrits de Rouen ont été étudiés par le bon moine de Lyre. D'abord le numéro 1040 où il trouvait des modèles dans les discours de Cicéron (fol. 1 à 13), les épîtres de Symmaque, les opuscules d'Apulée *de fato*, de Claudien, etc., d'où la note : « Hic unus librorum etc., 1472. ALECIS. » (4). — Dans l'histoire des Juifs de Flavius Joseph il prenait des exemples pour appuyer ses théories (1124) et dans Quinte Curce (1128) un style précis, éloigné du mauvais goût de son époque (5).

---

(1) Ms. 1 d'Evreux XIIIe siècle. Parchemin. 109 ff. A partir du f. 159 il y a 2 colonnes avec écriture plus fine donnant 37 lignes au lieu de 27. — 180 sur 135 millim. Majuscules rubriquées, belle gothique. Au folio 159 : Incipiunt (en vert) Ysagoge (en rouge) in moralem (en vert) philosophiam, etc.

Le ms. 2 d'Evreux a *liber proverbiorum* de Senèque au folio 15.

(2) Ms. 26. XIVe siècle. Parchemin 52 ff. de 23 lignes à 2 col. 205 sur 140 millim. Lettres rouges avec filigranes dans les marges.

(3) Ms. 79. XIIIe siècle. Parchemin. 315 ff. 260 sur 172 millim. Rel. veau brun.

(4) Rouen. Ms. 1040, XIIe siècle. Parchemin. 109 ff. à 2 col. 325 sur 230 millim.

(5) Rouen. Ms. 1124. XIIe siècle. Parchemin. 197 ff. à 2 col. 336 sur 228 millim. Avant la reliure moderne on lisait, d'après une note de M. A. Pottier, sur les gardes : « Guillermus Aleccis » et « emit hunc

Digitized by Google

Le *viaticum* (1) de Constantin l'Africain, un des hommes célèbres du XIe siècle, est curieux à consulter au point de vue médical et l'école de Salerne lui doit une grande partie de sa renommée. (Ms. 62). André Turini prétend que ce traité n'est qu'une traduction d'Isaac, médecin arabe, dont il a publiée les *Œuvres* en 1515. La première lettre représente le copiste, un moine écrivant, et au folio 32, il y a une intéressante miniature.

On trouve encore l'ouvrage *de proprietatibus rerum* de Barthélémy de Glanvill, franciscain anglais du XIVe siècle, divisé en 19 livres, dans lequel il a fondu les idées d'Aristote, de Platon et de Pline avec ses propres observations (2). En tête du volume, sur le feuillet de garde, ces mots : « Iste liber est cenobii Lirensis, Ebroycensis diocesis. *J. Bonard.* »

Enfin viennent les opuscules d'Alexandre Neckam avec la note suivante, en écriture du XIIIe siècle, au folio 1 vo : « Sciatis de « libro magistri Alexandri Nequam, abbatis Cirecestrie, de cujus « titulo inquirere voluistis (3), quod ipsum sic invenimus intitu- « latum : *Incipit liber partium Veteris et Novi Testamenti, qui « intitulatur correctiones Promothei.*

---

dompnus Stephanus venerabilis abbas hujus monasterii. » — Ms. 1128. XIIIe siècle. Parchemin. 90 ff. 290 sur 202 millim. Au fol. 88 verso : « Iste unus librorum est monasterii beate Marie de Lira, ordinis, etc. Alecis. » Le titre est celui-ci : « *Quinti Curcii Rufi de gestis Alexandri magni*, etc. »

Dans ce même manuscrit on trouve les vers suivants, peut-être d'Alexis :

Femmes, enfants qui veullez prouffiter
Ne veuillez pas vos anciens irriter

Quent femme veult elle veult ung empire
Quent elle veult, au monde n'est rien pire.

(1) XIIIe siècle. Parchemin. 79 ff. de 42 lignes avec nombreuses notes marginales. 258 sur 180 millim. Rel. parchemin. Lettres azurées, filigranées, etc. Au fol. 79 verso, recettes médicales.

(2) Rouen. Ms. 989. XIVe siècle. Parchemin. 316 ff. à 2 col. 252 sur 180 millim. Rel. peau blanche.

(3) Ce titre est celui-ci : Correctiones Promothée. Ferrum situ rubiginem ducit... facio eum vomere liram. » Ms. 72 d'Evreux. XIIIe siècle. Parchemin, 109 ff. 255 sur 190 millim. Rel. peau blanche. Une seule lettre ornée avec filigranes dans la marge.

Digitized by Google

« Relationem hujus tituli non invenimus evidenter expressam. « Hec tamen que subscribuntur, ne penitus ignari videamur, « reperimus scripta de Promotheo super Bucolica. Promotheum « aiunt hominem ex limo fecisse, quem quidem inanimatum et « insensibilem fecerat, cujus opus Minerva mirata, spopondit ei « quod si vellet de celestibus bonis ad suum opus adjuvandum, « ei adquireret. Ille se nescire respondit que bona in celestibus « habentur, sed si fieri posset se ad superos elevaret. Quod cum « fecisset Minerva, vidit ille omnia celestia flammatis agitari « vaporibus, et clam ferulam Phebeis applicans rotis, ignem « furatus est. Quem pectusculo creati hominis applicans, anima- « tum reddidit corpus. Iratus inde Jupiter relegavit eum in monte « Caucaso per Mercurium, ibique consumitur jecur a vulture, vel « ut quidam dicunt ab aquila. Hec non sine ratione finguntur. « Nam Promotheus vir prudentissimus fuit. Unde etiam Promo- « theus dictus est a pothi prometias, id est, a providentia. Hic « primus Assiriis astrologiam insinuavit, quem residens in monte « Caucaso altissimo nimia sollicitudine providerat. Dicitur vultur « cor ejus edere quia atrox est sollicitudo, qua ille affectus siderum « omnes deprehendit motus. Et hoc quia per prudentiam fecit, « qui prudentie et rationis Deus est, ad saxum religatus dicitur. « Deprehendit preterea rationem fulminum et hominibus indi- « cavit, inde celestem ignem dicitur esse furatus. Hec per « ordinem Scripta invenimus. Ex hiis igitur si melius potestis « conscite que sit ratio tituli prescripti. Nobis videtur hunc esse « sensum : Correctiones Promothei, id est, congregationes sapien- « tis sive prudentis. Valete. »

Tels sont les ouvrages profanes, manuscrits, qui restent aujourd'hui de la belle bibliothèque de Lyre. Montfaucon signale de plus : un livre de Raoul de Longchamp *continens omnes scientias et artes* (139); de vieilles fables gauloises et leur allusion (186); la Pragmatique sanction (221); un traité *de Medecina* (227); *Institutiones Porphyrii* (240); les Catégories d'Aristote (241); un traité *de apibus* (251); *Plurima notabilia super libros Ovidii et aliorum Poëtarum* (321); Guido Aretinus *de musica et micrologo* (325); un livre *continens matricula organica* (326); l'*Ars* Mag. Franconis *de musica mensurabili*, in fol. (327), etc.

Imprimés. — Après les curieux manuscrits, qui sont aujourd'hui la richesse de la bibliothèque ébroïcienne, il convient de recher-

Digitized by Google

cher si celle de Lyre possédait des incunables. La réponse est d'autant plus difficile que l'Inventaire ne donne ni la date, ni le lieu d'impression des éditions gothiques. M. Morand, curé de la Vieille-Lyre, auteur de ce travail, laissa de côté les manuscrits dont trois seulement sont indiqués : d'abord le n° 242 *Vitæ Patrum Complectentes hist. Eremetarum;* puis le n° 796 « manuscrit gotique *(sic)* de Pierre Lombard sur des questions dogmatiques et théologiques, en parchemin, 1 vol. in-folio »; enfin le dernier numéro 919 : « tractatus gotice manu scriptus in quo agitur de Incarnatione, de Nativitate, de Passione, de Resurrectione, de Ascensione, de Spiritu Sancto, etc., 1 vol. in fol. parchemin. »

En dehors de là cinq impressions gothiques sont simplement signalées. La première (n° 22) : « *Melliflui... docti S. Bernardi Abb. Clarev. opuscula*, 1 vol. in-fol. Gotice. Parisiis venumdatur a J. Parvo. » — La deuxième (n° 63) *Hugonis Cardinalis opera et commentaria*, 5 volumes in fol. gotice *scripta* qui, à cause de cette dernière expression, désigne plutôt un manuscrit qu'un imprimé. La troisième — aujourd'hui conservée à la Bibliothèque d'Evreux (n° (a) 520). — (n° 71 de l'inventaire) *Tabula de mundi temporibus*, gotice impressa, cum figuris, 1 vol. in-fol. grand papier. Ce titre est défectueux, le voici tel qu'il figure dans un cartouche dessiné à la plume : *Registrum* || *huius ope* || *ris libri cro* || *nicarum* || *cū figuris et ymagī* || *bus ab initio mūdi* ||. Il y a plus de 2.000 figures sur bois et Brunet en parle ainsi : « 300 ff. chiffrés au texte, au recto du dernier *Adest nunc studiose lector*, etc. (1); entre les

(1) « Adest nunc studiose lector finis libri Cronicarum per viam « epithomatis et breviarii compilati opus quidem preclarum et a doc- « tissimo quoque comparandum. Continet enim gesta quecumque « digniora sunt notatu ab initio mundi ad hanc usque temporis nostri « calamitatem. Castigatusque a viris doctissimis ut magis elaboratum « in lucem prodiret. Ad intuitum autem et preces providorum civium « Lebaldi Schreger et Sebastiani Kamermaister hunc librum dnūs « Anthonius Koberger Nuremberge impressit. Adhibitis tamen viris « mathematicis pingendique arte peritissimis. Michaele Wolgemut et « Wilhelmo Pley den Wurff quarum solerti acuratissimaque animad- « versione tum civitatum tum illustrium virorum figure inserti sunt. « — Consummatum autem duodecima mensis Julii. Anno salutis ntrī « 1493. »

Ce qui précède se lit à la page 300 recto, mais le vrai nom de

Digitized by Google

ff. CCLXVI et CCLXVII doivent se trouver 6 ff. non chiffrés dont un est blanc et les 5 autres contiennent *De Sarmacia regione, etc.* — Les ff. CCLVIIII, CCLX et CCLXI sont blancs pour des notes que les lecteurs désiraient ajouter d'après le verso du feuillet 258. — A la page 207, additions. Au fol. 1 la lettre initiale destinée à être dessinée et peinte ne l'a pas été. — L'ouvrage est de Schedel Hartmann, 4 juin 1493. » — Le quatrième incunable (nº 86) intitulé *Nicolaus de Lyra in prophetas* gotice impressus. 1 vol. in-folio est aujourd'hui (a) 13 d'Evreux, sous ce titre : *Postillæ perpetuæ in V. et N. Testamentum*, contient depuis Isaïe jusqu'au IIe livre des Machabées. Goth. *Romæ, Conrad Sweynheym et Arn. Pannartz, in domo Petri de Maximis* 1471-1472, in-folio. — Le cinquième (nº 146) n'est pas un incunable, car la date d'impression est de 1509; il est ainsi catalogué par Mr Lambert, le distingué bibliothécaire de la ville d'Evreux : Bonifacii VIII *Liber sextus Decretalium et* Clementis V *constitutiones* (Gothice). Lugduni, Fradin, 1509, in folio. »

Trois autres incunables d'Evreux proviennent encore de Lyre quoiqu'ils ne figurent point au catalogue du curé Morand. D'abord *Legenda Sanctorum* par Jacques de Voragine, gothique, avec ces mots à la fin du livre : *Finit lombardica hystoria per mandata Anthonii Koburger Nurenberge impressa anno salutis 1482*, in-folio. *(Catal. d'Evreux*, t. I, p. 651, (a) 571). La provenance de ce livre est en tête du volume, parfaitement lisible, tandis que pour les deux suivants on a effacé le nom de Lyre, qui se devine cependant. Il s'agit de la *Pharsale* de Lucain, 1477, édition de Venise in-folio (T. I, p. 372) et d'un *Volumen gothicum* de 1496 (t. I, p. 560) traitant d'arithmétique.

Il est impossible d'examiner les 920 numéros de l'Inventaire dont beaucoup ne sont que des ouvrages sans intérêt aujourd'hui. Une cinquantaine sont du XVIe siècle, les autres du XVIIe et du

---

l'auteur est à la page 266 : « Completo in famosissima Nuremburgensi « urbe Operi || de hystoriis statum mundi ac descriptione urbium fe — « || lix imponitur finis collectum brevi tempore auxilio docto || ris « Hartman Schedel, qua fieri potuit diligentia. Anno Xti || millesimo « quadringentesimo nonagesimo tercio, die quarto mensis Junii « Deo igitur optimo sint laudes infinite. »

Digitized by Google

XVIIIe siècle. On ne sera pas étonné d'y rencontrer les grands ouvrages de la Congrégation de Saint-Maur : *Annales ordinis Sti Benedicti* par Mabillon, les *acta sanctorum* de Luc d'Achery, le *Menologium Benedicti nunc Sanctorum*, la *Chronique générale de l'Ordre de Saint-Benoît*, (nos 154 à 158); le *Traité des Etudes monastiques* de Mabillon (no 177); *De re Diplomatica* de Mabillon (no 826); *l'Antiquité expliquée et représentée en figures* de Montfaucon en 15 volumes in-folio (no 827); enfin des œuvres telles que la collection des Pères par Marguerin de la Bigne, la *Gallia Christiana*, *l'ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise* du R. P. Thomassin (no 273), l'histoire de Normandie de Gabriel Dumoulin, les annales de Baronius, *Rollo Northmanno* de Denyau, curé de Gisors, Virgile (nos 872 et 909), Cicéron (884), Tite-Live (910), Térence (911), Théophraste (916), Corneille (914), Pascal (917), etc., et l'innombrable collection de livres enfantés pour ou contre le Jansénisme.

Inventaire sous la Révolution. — Cet inventaire manuscrit, propriété de la *Société libre de l'Eure* (F. 14), débute ainsi : « Catalogue des livres et manuscrits de la Bibliothèque de la « cy-devant abbaye de Lyre, ordre de Saint-Benoît, Congrégation « de Saint-Maur, rédigé par nous curé du bourg et paroisse de la « Vieille-Lyre, département de l'Eure, District de Verneuil, en « vertu de la commission à nous adressée par MM. composant « le Directoire du dit District, en date du dix sept juin dernier, « signé Guy, en présence de Mrs Le Bas, administrateur du même « District, Duval, maire de la dite paroisse, Foucault, procureur « de la commune qui nous a représenté la clef de l'appartement « renfermant les livres composants la dite Bibliothèque, dans « lequel appartement avons été introduit par Mr Queru, président « du dit Directoire et les cy-dessus dénommés, le huit du mois « d'août dernier, à laquelle opération avons procédé en commen- « çant par mettre des fichets dans le 1er volume de chaque corps « d'ouvrage qui nous a paru digne, suivant l'instruction à nous « adressée en même temps que la dite commission au surplus de « laquelle nous nous sommes conformé, lesquels livres consis- « tent, etc. »

Le catalogue, avec ses 920 numéros, se termine ainsi : « Le « reste de la Bibliothèque ne consiste plus qu'en livres de peu de « conséquence, couverts la plus part en parchemin, en journaux,

Digitized by Google

« esprit des journaux, mercures, causes célèbres, livres classiques, « de controverse, étant au nombre d'environ deux mille volumes, « et qui ne nous ont pas paru mériter des remarques. »

Mr Morand demandait, le 12 mai 1792, une récompense pour deux mois et demi employés à dresser cet inventaire. Le District lui accorda 60 livres à raison de 3 livres par jour (*Arch. de l'Eure*, L. 1257). Une autre récompense, à laquelle il était loin de s'attendre, lui fut, plus tard, accordée : la prison!... Il n'en sortit que le 23 frimaire an VIII « attendu que le citoyen Morand « a justifié par actes autentiques avoir prêté tous les serments « voulus par les lois des 26 décembre 1790 et 15 août 1792, s'être « rangé sous les drapeaux de la Garde Nationale un des premiers « et l'avoir lui-même organisée en 1789, s'être refusé en l'an IV « d'adhérer aux propositions des chouans royalistes qui le désar- « mèrent, etc. » (*Arch. de l'Eure*, L. 260).

Mais revenons à notre bibliothèque qui, pas plus que le plomb, n'était à l'abri des voleurs malgré son inventaire. « Le trente « germinal, an troisième de la République, la municipalité se « transporte à la bibliothèque de l'abbaye dont la porte a été « forcée avec un instrument de fer. Le citoyen Morand, secrétaire, « cy-devant curé, qui avait été chargé par l'administration de « Verneuil en 1791 de faire le dépouillement de cette bibliothèque « a constaté que le dictionnaire de Noël Chaumel, deux vol. « in-folio, était volé, l'histoire romaine de Tite-Live, Virgile de « l'abbé Desfontaines 2 vol., plusieurs autres ouvrages in-12, « dont il ne se souvient pas de l'intitulé, mais qu'il sera facile de « vérifier par le catalogue qu'il a déposé au district en octobre « 1791, etc. » (*Registres de la mairie*, copie de Mr Delieuvin).

Nouveau vol constaté l'année suivante : « Le cinq fructidor « an quatrième de la République la municipalité constate que la « serrure de l'appartement qui renferme les livres de la ci-devant « abbaye de ce lieu a été forcée avec un ferrement, que le pre- « mier volume des Antiquités de Montfaucon et le quatrième de « son supplément et plusieurs autres volumes ont été enlevés « sans pouvoir en donner la désignation vu que le citoyen « Morand, chargé de faire le dépouillement de la bibliothèque, en « a remis le catalogue au district sans que celui-ci lui en ait fait « parvenir un double, qui lui avait cependant été promis lors de « l'envoi du procès verbal relatif au premier vol (30 germinal

Digitized by Google

« an III). — Serrures enlevées à beaucoup d'appartements, même « une roue de l'horloge et une autre laissée sur place. Vu le grand « nombre des archives, rien n'y semble dérangé. » (*Registres de la mairie*. Delieuvin).

En tête du catalogue se trouve la note suivante : « L'administration n'a point ordonné le transport des livres portés au « présent catalogue; ils sont restés sous la garde et surveillance « de la municipalité de la Vieille-Lyre. Les commissaires à la « Bibliothèque ont inutilement réclamé près l'administration du « District de faire effectuer le transport des livres dont s'agit, « surtout depuis l'envoi d'un procès verbal qui constate que les « portes de l'appartement dans lequel les dits livres sont déposés, « ont été forçées et plusieurs volumes enlevés. Ils ont en vain « redoublé leurs instances à l'époque où la suppression des Districts a été fixée.

« Verneuil, 12 Brumaire, 4e année répne

« J. B. Buquet, Cre ».

Enfin le 8 vendemiaire an V le Directoire d'Evreux accordait 100 livres « aux citoyens Fontaine et Leroux qui avaient apporté « dans cette ville la bibliothèque de Lyre, payables sur le produit « de la vente du mobilier des domaines nationaux. » Deux voitures et deux jours, pour une distance de 8 lieues, méritaient bien cette somme (L. 214). — Au 21 et au 27 brumaire de la même année on trouve encore 126 livres « pour sept chevaux à « 6 livres chaque et 3 jours à voiturer *les effets* provenant de « Lyre (L. 245), puis 140 livres (L. 237), etc. »

Que faut-il entendre par ces *effets* de Lyre? Les livres, des manuscrits, des meubles? Un savant archéologue, M. Louis Régnier, pense que les quatre stalles, actuellement dans la chapelle du Lycée, proviennent de l'abbaye de Lyre et sont semblables à celles de l'église des Bottereaux. Ont-elles été apportées dans l'ancien couvent des Capucins, en même temps que la bibliothèque de l'abbaye?... Impossible, sans documents, de donner une réponse affirmative à toutes ces questions si intéressantes.

On sait que tous les livres ou manuscrits des établissements supprimés par la Révolution furent centralisés au chef-lieu de département et classés, en ce qui concerne celui de l'Eure, par Rever, ancien curé de Conteville, directeur de l'Ecole Centrale

Digitized by Google

établie dans le couvent des Capucins où ces bibliothèques se trouvaient.

Il est fort probable que les manuscrits de Lyre, considérés comme quantité négligeable par le curé Morand, firent partie du même envoi que les titres de Lyre, inventoriés par le citoyen Masson, auquel le Directoire accordait, le 9 novembre 1793, 1.800 livres à raison de 6 livres par jour, payables sur le receveur de l'enregistrement à Lyre. (L. 1275).

Mais pour être arrivés enfin à bon port ces livres sont-ils tout à fait en lieu sûr? Hélas! certains collectionneurs sont aussi funestes que les voleurs! Evreux avait alors, comme préfet, Masson de Saint-Amand, historien, littérateur, et qui, souvent, venait examiner les précieux manuscrits des bénédictins. Plusieurs prirent le chemin de la Préfecture, sans espoir de retour, car, bientôt, figuraient au bas du premier feuillet ces mots : « Bibliothèque de Mr Masson de Saint-Amand, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requestes jusqu'en 17.. époque de leur suppression, préfet du département de l'Eure, à l'organisation des préfectures en l'an VIII, membre de la Légion d'honneur en l'an XII. Ceci écrit en l'an XIII, février 1805, première année du règne de Napoléon Ier, empereur. »

Ce curieux ex-libris se trouve sur un manuscrit de Lyre, autrefois acheté par M. Thomas Phillipps, à Cheltenham, (no 16.230 de sa bibliothèque, vendue il y a quelques années). Il eut le même sort que le superbe missel de Jacques Juvenal des Ursins, pris également par ce bibliophile peu scrupuleux, vendu 36.000 francs à la ville de Paris (1) et brûlé dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, en mai 1871! Les livres comme les peuples ont leurs destinées. *Habent sua fata libelli!*

Manuscrits conservés. — Il est temps de terminer ce chapitre, malgré l'abondance des documents. Sur les 137 (2) manuscrits,

---

(1) Voir la brochure d'Ambroise Firmin Didot sur le Missel de Jacques Juvenal des Ursins, grand in-8o, Paris, 1861, 56 pages.

(2) Le catalogue du xne siècle qui énumérait ces 137 numéros, ajoutait ces deux vers :

Cetera que desunt, quia cuncta dapes anime sunt,
Scribite, scriptores, ut discant posteriores.

Digitized by Google

réduits à 130 à l'époque de Montfaucon, nous en avons 74 à Evreux, 24 à Rouen, 5 à la Nationale (mss. lat. 4221, 9559, 10061, 10596 (?), 10879), le ms. 2 de la Bibliothèque de l'Evêché d'Evreux (1), *S. Augustini expositio in Ps. I. L. et Bedæ expositio in tabernaculum testimonii* (XIIe siècle), enfin celui de Thomas Phillipps *liber equivoquorum fratris G. de Barqueto*, d'où 105 manuscrits aujourd'hui conservés, c'est-à-dire la presque totalité, car dans les 130 de Montfaucon sont compris plusieurs traités réunis, de nos jours, en un seul volume. Ainsi le dernier (nº 186 de Montfaucon, *livre de vieilles fables gauloises et leur allusion)* renferme, fol. 9-23, les fables d'Eude de Cherrington, à deux colonnes; c'est une traduction en prose française des fables de Odo de Ciringtonia, d'où on a fait Eudes de Shirton ou Cherrington, composées vers 1200; puis, fol. 163-177, *traité des synonymes* (nº 93, de Montfaucon) de Godefroy de Vinsauf *(de Vinosalvo)* ou de Mathieu de Vendôme; au folio 149-162 un traité des *homonymes* avec *l'explicit liber equivocorum fratris G. de Barqueto.*

Ces richesses bibliographiques consolent quelque peu de la ruine de l'abbaye!

Ce qui est profondément regrettable c'est la perte des quatorze registres de l'histoire de Lyre, mentionnés dans l'Inventaire du

---

(1) L'abbé Porée décrit ainsi ce manuscrit : « Très beau manuscrit « de la première moitié du XIIe siècle sur parchemin à 2 colonnes. La « grande initiale B occupe la moitié de la première page et forme un « entrelacement fantastique de branches feuillagées, d'oiseaux, de « monstres, encadrant quelques sujets relatifs à la vie du roi David; il « sonne du cornet à bouquin, il étrangle une bête féroce, il frappe « Goliath de sa fronde, il joue de la harpe. Le géant Goliath est armé « d'une cotte de mailles, d'une lance et d'un casque conique tout « comme les guerriers normands de la Broderie de Bayeux. Cette « miniature tracée à la plume est peinte en tons clairs; le vert et le « rouge dominent avec quelques fonds bleu clair ou pourpre. Au bas « de la première page on lit : *Ex libris manuscriptis monasterii Beatæ « Mariæ de Lyra, ordinis sancti Benedicti Congregationis Sancti Mauri.* « — In folio, rel. neuve de velours noir avec clous et coins de cuivre « argenté. »

C'était dans le catalogue du XIIe siècle le nº 88 et 133.

Digitized by Google

XVIIIe siècle, et qui devaient donner, avec les plus grands détails, tous les faits intéressant le monastère, tant pour sa vie intime que pour ses relations forcées avec l'extérieur. Les quatre superbes volumes d'inventaire des titres peuvent suppléer quelques pièces de propriété ou de procédure, mais sont presque inutiles pour l'histoire même de cette abbaye normande.

On ne peut que répéter ici *habent sua fata libelli!*

CHAPITRE NEUVIÈME

MOINES DE LYRE. — BÉNÉDICTINS CÉLÈBRES AVANT LA RÉFORME. — RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

En l'absence du registre des professions, aujourd'hui perdu, l'obituaire de Lyre conservé à la Bibliothèque d'Evreux — ms. 17, fol. 5 à 11 — nous fournira le nom d'un grand nombre de religieux depuis la fondation du monastère. Les auteurs des *Historiens des Gaules* (t. XXIII, p. 470) l'ont, non pas publié, mais résumé en y ajoutant quelques noms pris dans le manuscrit 11053 de la Nationale — qu'ils désignent par la lettre B (1) — et dans un obituaire communiqué par Aug. Le Prevost (lettre C).

Il est donc indispensable de le donner *in extenso*, complété par les deux manuscrits ci-dessus indiqués (B-C); par des indications prises dans les manuscrits 117 et 122 d'Evreux, tous deux du XIVe siècle et par l'obituaire d'Aug. Molinier dont nous avons déjà parlé (p. 32).

Au manuscrit 17, écrit au début du XIIIe siècle, les moines de Wareham ajoutèrent ensuite de nombreux obits que nous placerons entre crochets [ ]. Les moines de Lyre seront faciles à discerner, aussi bien que les prieurs et les abbés, car, au dessus de leur

---

(1) Ce manuscrit n'a que les quatre derniers mois de l'année. — On ne comprendra pas dans la table des noms de personnes ou de lieu ce chapitre neuvième qui est, lui-même, en quelque sorte, une table des moines de Lyre, sauf ceux qui auront une notice.

Digitized by Google

nom, on trouve ces trois lettres : m. h. l. *monachus hujus loci;* mil. veut dire *miles;* mul. *mulier*, etc.

Donc, en résumé, six obituaires seront employés avec ces signes :

A, ms. 17 et ses additions [ ];
B, ms. 11053 de la Bibliothèque Nationale;
C, ms. d'Aug. Le Prévost;
D, ms. 117 de la Bibl. d'Evreux;
E, ms. 122 de la Bibl. d'Evreux;
F, Obituaire d'Aug. Molinier.

Le tableau suivra toujours cet ordre, par conséquent il est inutile de mettre la lettre A qui désigne le principal obituaire.

Ex obituariis Lirensis monasterii.

JANUARIUS.

1. — *Kal.* — Rodulphus Augn. — Elisabeth. [Robertus d'Aviron, Ebroic. decanus].
2. —IIII*Non.* — Stephanus. — Osbernus. — F : Obiit Osbernus, abbas.
3. —III*Non.* — Leigardis. — Obiit magister Godefridus de Rupella.
4. — II *Non.* — Guacelinus. mil. — F : obiit Agnes, mul.
5. — *Nonis.* — [Johannes Pichez, prior Liræ].
6. — VIII. — Rom. Theodoricus, m. — C : Johannes de Bosco Ernaldi.
7. — VII. — Rohais.
8. — VI. — Willelmus Rohais.
9. — V. — Rogerius Odo.
10. — IV. — Domnus Osbernus abbas hujus loci (1177) id E et F qui ajoute *1 missa.*
11. — III. — Amalbertus. — Gaufridus, m. h. l.
12. — II. — Ernaldus, m. h. l.
13. — *Idibus.* — Domnus abbas Enardus. Guillelmus de Paceio, miles et Willelmus dominus hujus loci. [Willelmus de Britolio et Willelmus de Paceio].
14. — XIX. — Ricardus comes hujus loci.
15. — XVIII. — Rogerius, m. h. l. — Garinus. — Radulphus.

Digitized by Google

16. — XVII. — Guimundus, miles. — [Obiit magister G. de Gessiz].
17. — XVI. — Rodulphus. — Willelmus, m. h. l. — Tustinus, mil. — Samson. — Vascelinus. — C : Ysabella, comitissa Glovecestriæ.
18. — XV. — Geraldus, m. — Willelmus, h. l. — [Willelmus de Vernolio, m. h. l.].
19. — XIV. — Albericus, m. h. l. — [Ricardus de Pratellis, condam prior de Warham].
20. — XIII. — Salomon, m. h. l. — Ex Utic. necrol. Ricardus de Lira.
21. — XII. — Henricus, m. h. l. — Rog. — Leudo. — Radulfus Boseval, mil. [Ascelinæ de Noville].
22. — XI. — Nicholaus de Valeya, m. h. l.
23. — X. — Fulcherius, m. h. l. — Matheus de Ebroicis.
24. — IX. —
25. — VIII. — Ingulfus, m. h. l. — Hugo, m. h. l.
26. — VII. — F : Obiit Herenboure la blonde (XIIIe siècle).
27. — VI. — Willelmus, sacerdos. — Johannes, famil. — Stephanus, m. h. l.
28. — V. — C : Domnus Robertus de Gauvilla, m. h. l. — Isabella (1), regina Franciæ († 1271). E et F : Robertus, abbas.
29. — IV. —
30. — III. — Stephanus, m. h. l. — Henricus, m. h. l. — Radulphus, m. — Jocelinus. mil. — C : Lucas episcopus (2).
31. — II. — Guido, m. h. l. — Bernardus, mil. — Emmelina.

FEBRUARIUS

1. — *Kal.* —
2. — IIII. — Herbertus, m. h. l. — Hugo. — Guillelmus, mil. — Agnes, mul. et F.
3. — III. — Hilderinus, m. h. l. — Rosomundus, h. l. [Matheus, mil]. — C : Thomas abbas.

---

(1) Ysabella de Aragonia, Philippi III uxor, anno 1271 mortua.
(2) Lucas, Ebroicensis episcopus ab anno 1203 ad annum 1220.

Digitized by Google

4. — II. — Johannes, m. h. l. — Radulfus, m. h. l. — Idonea, mul. — Johannis.
5. — *Nonis.* — Herbertus, m. h. l. — Germundus, mil.
6. — VIII. — Anfridus, m. h. l.
7. — VII. — Rodulfus, mil. — Garinus, mil. — Fulbertus, mil. — Mathilda, mul.
8. — VI. — Galterius, m. h. l.
9. — V. — Radulfus, m. h. l. — Grento, mil. — Emma, mul.
10. — IIII. — Rodulfus, m. h. l. — Ricardus, abbas. — Gillebertus de Tileriis, mil.
11. — III. — Rodulfus Comin.
12. — II. — Odoenus, h. l. — Radulfus, m. h. l. — Gauquelinus, mil. — Popelina monaca [Walterus].
13. — *Idibus.* — Robertus, m. h. l.
14. — XVI. — Heodericus, m. h. l. — Rainaldus, m.
15. — XV. — C : Rainaldus Comm. Insulæ *(Sic in C compendii nota voci* comm. *superjecta).*
16. — XIV. — Yvon, m. h. l. — Lucas de Barra, m. h. l. — Froelina, mul.
17. — XIII. — Heodericus, m. h. l. — Leodegarius, m. h. l. — Gauterinus, m. h. l.
18. — XII. — Fulcoin, m. h. l. — Agidis, monacha. — Orieldis, mul.
19. — XI. — Lambertus, m. h. l. — Osbertus, laicus. — Walterus, m. h. l.
20. — X. — Guillelmus comes (1), institutor hujus loci. D, *1 missa*, E et F.
21. — IX. — Elveredus, mil. [Margareta vidua Roberti filii Johannis].
22. — VIII. — Domnus abbas Malmesberiensis Gregorius, m. h. l. C : 1159 et F. — Walterius, m. h. l. — Johannes, m. h. l. — Radulfus, mil. — C : Radulfus, episcopus Herefordiæ.
23. — VII. — Engelius, mil.
24. — VI. — Robertus, m. h. l. — Margareta, mul. — [Alicia domina de Britolio].

(1) Comes Leycestriæ. C.

Digitized by Google

25. — V. — Girardus, m. h. l. — Osbernus, m. h. l. — Rodulfus. — C : Robertus de Arbressello.
26. — IIII. — Nicholaus abbas. — Maria, mul. — Cristina, mul.
27. — III. — Guillelmus, m. [Rogerius].
28. — II. — Guillelmus, m h. l. — Eustachius, mil.

MARTIUS

1. — *Kal.* — Hadevis, mul. — Gilebertus, m.
2. — VI. — Robertus, m. h. l.
3. — V. — Guillelmus, m. h. l.
4. — IIII. — Ingenulfus, m. [Durandus, prior]. — C. Laureta comitissa Leicestriæ.
5. — III. — Christianus, m. h. l.
6. — II. —
7. — *Nonis.* —
8. — VIII. — Guillelmus puer, filius Eustachii. — Osbertus, mil.
9. — VII. — Petrus, m. h. l.
10. — VI. — Guillelmus de Crih. — C : Hamelinus abbas.
11. — V. — Domnus Gaufridus, abbas h. l. 1177-1206 — Bernardus, mil. — D, E et F Gaufridus, abbas.
12. — IIII. — Auvedus, sac. [Johannes Filol.]
13. — III. — Radulfus, m. h. l.
14. — II. — Osmundus, m. h. l. — Osbertus A — Osbernus, mil. [O. fratris Johannis Poucin 1326]. — C : Johannes Lovet junior, mil. — Ms. 66 dit : *Osbernus miles fundator hujus loci.*
15. — *Idibus.* — Alicia.
16. — XVII. — Johannes, m. h. l. — F : Obiit Robertus Foulon, abbas Liræ (1332-1334).
17. — XVI. — Richardus, m. h. l.
18. — XV. — Gillebertus, m. h. l. — F : Obiit Johannes Le Blond, abbas Liræ (1350-1362).
19. — XIIII. — C : Stephanus, decanus Herefordiæ *(post annum* 1234).
20. — XIII. — Willelmus, m. h. l. — [O. Royes mater Willelmi] C : domnus abbas Hildebertus.

Digitized by Google

21. — XII. — Rogerius, monachus de Witot. — C : Stephanus, burgensis Vernolii.
22. — XI. — Martinus, laicus. [Matheus, m. h. l.]
23. — X. — Robertus, m. h. l. — [Adam, m. h. l.] C : Willelmus Paenel, archidiaconus Constantiensis.
24. — IX. — Rogerius, m. h. l. — Rodulfus, m. h. l. — [Willermus de Stokes].
25. — VIII. — Adelicia regina *(Henrici I regis Angliæ uxor, anno 1151 mortua?).*
26. — VII. — Radulfus, m. h. l. — Matildis de Brillesford.
27. — VI. — Galterius de Laci, mil.
28. — V. — Avesgaudus abbas. — Jordanus de Insula. — C : Magister Alexander.
29. — IIII. — Ranierus, m. h. l. — Robertus, levita. [Margeria de Haules]. C : Radulfus episcopus Ebroicensis. (1223).
30. — III. — Gauterius laicus.
31. — II. — C : Alienor regina (1204).

APRILIS

1. — *Kal.* — Lanzo, m. — Petronilla, comitissa Leicestriæ.
2. — IIII. — Rogerius, m. — Radulfus, m. h. l.
3. — III. —
4. — II. — Herinbertus, m. h. l. — Garinus, m. h. l.
5. — *Nonis.* — Robertus, comes Leicestriæ. — Rogerius, m. — Rogerius, mil. — Itelina, mul. — [Herbertus, m. h. l.] D, E, F : Robertus comes Leicestriæ; C ajoute *primus* et Ricardus episcopus Ebroicensis (1236).
6. — VIII. — Radulfus, m.
7. — VII. — Jocelinus, m. [Richardus] C : Ricardus, rex Anglorum (1199).
8. — VI. — Gauterius, m. h. l. — C : Rogerius de Herlenviler, mil.
9. — V. — Domnus Barno, abbas h. l. (3e abbé) — Heboldus, laicus. — Berta, mul. [Ginebaldus de Sancto Vincentio]. C : Galeranus, comes Mellenti † 1166. — Petronilla de Auribecco.

Digitized by Google

10. — IIII. — Alboldus, m. — Wuillelmus, m. — C : Nicholaus de Glotis, miles.
11. — III. — Willelmus.
12. — II. — Rodulfus, m. — Amelina, mul.
13. — *Idibus*. — Robertus, m. h. l. — C : Agnes monacha, fundatrix prioratus S^ti^ Nicholai.
14. — XVIII. — Rodulfus, m. — Willelmus, m. — [Johannes, laicus].
15. — XVII. — Guillelmus, m. h. l. — D, E, F : Ricardus, abbas h. l. *1 missa* (1221-1226).
16. — XVI. — Rodulfus, eps Herefordensis. — Guillelmus, abbas Becci (1124). — Bernardus, m. h. l. — Regnardus, m. h. l. — Fulcherius et Nicholaus, m. h. l. — C dit *Robertus*, episcopus, etc.
17. — XV. — Gillebertus, m. h. l. — [Girardus Flandrensis].
18. — XIV. — Osbernus, m. h. l. — Herveus, m. h. l. — Clemens, h. l.
19. — XIII. — Galterius, m. h. l. — C : Garinus, Silvanectensis episcopus (1227).
20. — XII. — Domnus Robertus, abbas h. l. — David, m. h. l. — Robertus, h. l. — Gillebertus, mil. — Hugo, mil. [Nicholaus de Andeure] D, E, F : Robertus *primus* abbas h. l. 1 missa.
21. — XI. — Domnus Anselmus archiepiscopus (1109). — Ricardus comes. — F : Simon Moncel abbas Liræ (1414-1440).
22. — X. — Rogerius, m. h. l. — Domnus abbas h. l. Willelmus (1166). — Willelmus, h. l. C dit au 22 Willelmus, episcopus et au 23 Willelmus abbas h. l. — E ajoute *I missa*.
23. — IX. — Drogo, h. l. — Rainerius. — Matelina, mul. — Guleria, mul. — [Gaufridus] E et F : Willelmus, abbas h. l.
24. — VIII. —
25. — VII. — Guillelma, monaca. — F : Robertus Belin.
26. — VI. — Willermus, m. h. l. *(quondam prior Lyræ ex Utic. necrol.)* — Radulfus, abbas h. l. D'après C, ce doit être Raoul Ier (1130-1142) [Dyonysius m. h. l.]

Digitized by Google

27. — V. — Rogerius, m. h. l. — Rogerius, puer. — Hermengardis, mul.
28. — IIII. — Elisabeth, mul. — Leburgis, mul. — Cornely sanctarum mul. et fratrum Fontis Ebraldi. — C : Gervasius de Hantonia.
29. — III. — Germundus, m. h. l. — Fulbertus, m. h. l. — Joseph. — Rogerius. — C : Radulfus de Thevrai. — F : Robertus Eudoast, abbas (1229).
30. — II. — Richardus, m. h. l. — Adelix, mulier. — C : Osmundus, civis Rotomagensis.

MAIUS

1. — *Kal.* — Guillelmus de Marinis, m. h. l.
2. — VI. — [Johanna, mulier.].
3. — V. — Domnus Erfastus, abbas m. h. l. (2e abbé) — Guillelmus. — Guillelmus.
4. — IV. — Galterius, m. h. l. — Jordanus, m. — Hugo, m. — Herveus heremita. — Thomas, m. — C : Willelmus abbas. — Willelmus de Friadello clericus.
5. — III. — Willelmus, m. h. l. — C : Robertus, archiepiscopus Rothomagensis (1221).
6. — II. — Radulfus, m. — Eustachius, m.
7. — *Nonis.* — Teardus, pater. — Ivereus, mil. — Anschitillus, mil. — Ada, mul. — Emma Segar femina.
8. — VIII. — Richardus, m. h. l.
9. — VII. — Rogerius, m. h. l.
10. — VI. — Rogerius, m. h. l. — Odo, m. h. l. — Fromundus, m. — C : Baldevinus, comes.
11. — V. — Robertus, m. — Guillelmus, mil. — Gulbertus, mil. — C : magister Albericus de Vitreio, presbiter.
12. — IV. — [Memorandum quod Willelmus Dil dedit quoddam mesnagium cum curtillagio in villa de Stoborga Deo et beatæ Mariæ de Warham, pro salute animæ suæ et uxoris et parentum suorum et pro salute animæ domini Willelmi de Stokes et Aliciæ, uxoris suæ].

Digitized by Google

13. — III. — C : Hugo homo Dei.
14. — II. —
15. — *Idibus*. — Hugo miles.
16. — XVII. — Renoldus, m.
17. — XVI. — Martinus, m. h. l. [Iodell de Warham].
18. — XV. — Mavilla, relicta Odonis Anderbodi.
19. — XIV. — Hugo, m. h l. — Guillelmus. — Leobaldus, canonicus.
20. — XIII. — Osbernus, clericus.
21. — XII. — Gervasius, abbas. — Hammundus, m.
22. — XI. — Albericus, abbas
23. — X. — Rogerius, mil. [Nicholaus, m. h. l.].
24. — IX. —
25. — VIII. — Hawis, comitissa Glœcestræ.
26. — VII. — [Johannes, abbas h. l.] — *(Jean I d'Almenesches* 1226-1241). D, E, F, id.
27. — VI. — Liscelina, mul.
28. — V. — Ernaudus, m. h. l. — Gillebertus, m. h. l. — Garinus, m. h. l. — Nicholaus et Johannes, m. h. l.
29. — IV. — Gunbertus, m. — Radulfus.
30. — III. — Eustachius, m. — C : Eustachius, prior S^ti^ Pancratii. D, E et F : Domnus abbas Johannes. (1226-1241).
31. — II. — Leobaldus, m. — Audoenus, m.

JUNIUS

1. — *Kal.* — Garinus. — Guillelmus, m. h. l. — C : Johannes, Ebroicensis episcopus (1256).
2. — IIII. — Guascelinus, mil.
3. — III. — Ausfredus, m. h. l. — Helervis, mul.
4. — II. — Baldewinus, comes. — Hawis, mul. — Helewis, mul. — [Galfridus, m. h. l. — Guillelmus m. h. l.] — C et F : Dnus abbas Gaufridus; Radulfus Ebroic. eps, Ysabellis, mater regis Henrici III Angliæ († 1246).
5. — *Non.* — Robertus, comes Mellenti (1118).
6. — VIII. — Aubertus, m. h. l. — [Rogerius l'Enveisié, presbiter].

Digitized by Google

7. — VII. —
8. — VI. — Rainaldus, m.
9. — V. — Rogerius de Barra, m. h. l. — Radulfus, m. h. l. — Bernuinus, m. (1).
10. — IV. — [Philippus, m. h. l. — Nicholaus, laicus].
11. — III. — Rogerius de Novo Burgo, h. l. — [Radulfus, m. h. l.] C : Henricus rex Anglorum junior (1183).
12. — II. — Bernardus, m. h. l. — Robertus, m. [Avice de Warham].
13. — *Idibus*. — Ricardus, m. h. l.
14. — XVIII. —
15. — XVII. — Guillelmus de Godessella, m. h. l. — Gilbertus, m. h. l. — [Johannes Math., cler.] C : Magister Rogerius de Avernaio.
16. — XVI. —
17. — XV. — Guillelmus, m. h. l. — Agnes, mul.
18. — XIV. — [Martinus, m. h. l.]
19. — XIII. — Vitalis abbas. — Gilbertus, m. — [Rogerius, m. h. l.]
20. — XII. — Godefridus, m.
21. — XI. — Thomas filius.
22. — X. — Ramerius, m. h. l. — Odo, mil. — [Dna Johanna Louel. — Fulco, m. h. l.]
23. — IX. — Nicholaus. — C : Yvo de Ferreriis.
24. — VIII. — Gaufridus, m. h. l.
25. — VII. — Sahildis, mul. — Liscelina, mul. — C : Symon, comes. (Leycestriæ *ex Utic. nec.*)
26. — VI. — Gilibertus, mil. — Ascelina, mul.
27. — V. —
28. — IV. — Rogerius, m. — Ricardus, m.
29. — III. — Arnulfus, m.
30. — II. — Radulphus, m. h. l.

JULIUS

1. — *Kal.* — Garinus, m. h. l. — Hunfredus, sacerdos.

---

(1) *Les Historiens des Gaules* ont mis ces noms au 8 juin par erreur, comme ceux du 26 juin ont été mis au 28.

Digitized by Google

2. — VI. — Rogerius, m. h. l. — Audoenus episcopus Ebroic. († 1139).
3. — V. — Gaufridus, m. h. l. — Susanna, mul. — Berta, mul. — [Petrus, miles.]
4. — IV. — Lancelinus, m.
5. — III. — C : Magister Willelmus de Paceio.
6. — II. — Domnus abbas Ernaldus, h. l. (4e abbé xie s.).
7. — *Non.* — Thomas de Wintersis, miles. — C : Henricus, rex Anglorum († 1189).
8. — VIII. — Fulcodus, m. h. l.
9. — VII. — [Reginardus, clericus].
10. — VI. — Rainaldus, m. h. l. — Servinus, m. sac.
11. — V. — Gauquelinus, m. — Godricus, m.
12. — IV. — Ricardus, m. h. l. — Rogerius, m. h. l. — [Petrus, m. h. l.]
13. — III. — Robertus, m. h. l.
14. — II. — Ricardus, m. h. l. — C : Philippus rex Franciæ († 1223).
15. — *Idibus.* — Tono abbas (vel Tovo). — [Willelmus, m. h. l.]
16. — XVII. — [Petrus, m. h. l.]
17. — XVI. — [Guillelmus, laicus. — Mathildis, mul. — Robertus, m. h. l.]
18. — XV. — C : Magister Gillebertus de Sancto Jacobo.
19. — XIV. — Fulco m. h. l.
20. — XIII. — C : Petronilla, filia comitis Leicestriæ. — Hadvis. — Alienor, comitissa Salesberiensis.
21. — XII. —
22. — XI. — Gislebertus, abbas. — [Ricardus comes de Clare].
23. — X. — Ernaldus, m. h. l.
24. — IX. — Guillelmus, m. — Teodericus, mil.
25. — VIII. — Robertus, m. h. l. [Gorvinus, m.]
26. — VII. — Radulfus, m. h. l. — [Abraham, m.] F : Sancte Anne (fin xve)
27. — VI. — Guillelmus abbas. — Guillelmus, nobilis comes Flandriæ filius Roberti comitis Normannorum. († 1128).
28. — V. — C : Thomas, decanus Herefordiæ (1216).

Digitized by Google

29. — IV. — Willelmus, m. h. l. — Robertus miles.
30. — III. — Guillelmus, m.
31. — II. — Isambardus, m. h. l.

AUGUSTUS

1. — *Kal.* — Rainaldus, m. h. l. — Guillelmus, rex Angliæ († 1100, C dit le 29 juill.) — Herlevinus, mil.
2. — IIII. — Johanna, mul. — [Durandus, prior de Deserto] C : *3 aug. notatus.*
3. — III. — Maria, abbatissa Wintoniæ. [et C, le 4 aug. Symon, comes Leycestriæ, et Henricus filius ejus. — Johannes, comes Nivernensis († 1270].
4. — II. —
5. — *Nonas.* — Philippus, m. — Gauquelinus, m. — Gaufridus, m h. l.
6. — VIII. — Galterus. [Alicia, uxor ejus].
7. — VII. — Godefridus, mil. — Johannes, m. h. l.
8. — VI. —
9. — V. — Rogerius, Wigornensis episcopus († 1179). — Ypolitus, mil. — F : Hac die domini MDXVI obiit Raymundus Renatus de Prie, cardinalis, abbas h. l.
10. — IV. — Johannes, m. h. l. — [Guillelmus et Simon, m. h. l.]
11. — III. — Roes, uxor Willelmi de Chaineyo.
12. — II. — Albericus.
13. — *Idibus.* — Michael Lambert, m. h. l. — Richardus, m. h. l.
14. — XIX. — Hunfredus, m. — Rogerius, comes. [Aalix de Stokes] C : Garinus, Ebroicensis eps et mater ejus (1201).
15. — XVIII. — Henricus.
16. — XVII. — Gilla monacha. — Rogerius filius ejusdem, m.
17. — XVI. — [Willelmus le Bastart, mil.] C : Willelmus, abbas Leicestriæ.
18. — XV. — Radulfus, m. h. l.
19. — XIV. — Rogerius, m. h. l. — Gaufridus, mil. — Robertus, m. h. l.

Digitized by Google

20. — XIII. — Robertus, m. h. l. — Helena, mul. — E : Robertus, comes, 1 missa.
21. — XII. — Rodulfus, m. — Symon, mil. — Asa, monacha. — [Robertus, m. h. l. — Robertus abbas h. l. (in C : ab anno 1216 ad annum 1221). Mazelina, mul. ad succurrendum.] C : Willelmus mil., dominus de Feritate.
22. — XI. —
23. — X. — Renodus, m.
24. — IX. — Hugo, m. h. l. — C : Magister Augerus, archidiaconus Ebroicensis. — Ludovicus, rex Franciæ († 1270).
25. — VIII. — Guillelmus. — Lecelina, familiar.
26. — VII. — Herlewinus, abbas Becci. C : Herluinus († 1078). — [Philippus Mathei].
27. — VI. — [Johannes, m. h. l. — Johannes, presbyter.].
28. — V. — Gislebertus. Ebroicensis episcopus (1112).
29. — IIII. — Reginaldus, m. — Lucas, sacerdos. — [Ysuldis, mul.]
30. — III. — Fulco, m.
31. — II. — Robertus, comes Leicestriæ : ex Utic. necrol. peregrinus Jerosolimis. — Amicia, comitissa. — Tescendis, mul. — C après Leicestriæ, ajoute *et Amicia, comitissa ejus.* — D, E *Robertus comes 1 missa.* – F *Robertus comes et Amicicia, mater ejus.*

SEPTEMBER

1. — *Kal.* — Domnus Gislebertus, abbas h. l. († 1113). — Humbaldus, m. h. l. — Hamelinus, m. h. l. — C : Balduwinus, filius comitis Insulæ.
2. — IV. — [Ricardus, m. h. l.] — F : Obitus Johanne Eudoarde.
3. — III. — Johannes, laicus. — Willelmus, sac : familiares.
4. — II. — Nicholaus, m. h. l. — C : Rogerius de Praiellis.
5. — *Non.* — Garinus, abbas — C : Guarinus [Egidius, m.].
6. — VIII. — Baldricus, m. h. l. — Gaufridus, m. h. l.
7. — VII. — Dervina, mul. — B : Petrus de Ponte.

Digitized by Google

8. — VI. — Hainericus, prior. — Robertus, m. h. l. — [Philippus, c. m. h. l.] C : Willelmus, comes. — Mathaeus, civis Rothomagensis.
9. — V. — Gillebertus, m. h. l. — Guillelmus, rex († 1087). — [Petrus de Rusellis, Petronilla, mul.] C : Ægidius episcopus († 1179).
10. — IV. — Guillelmus, m. h. l. — Fulbertus, m. — Guibertus. — B : domina Petronilla de Herlainviler.
11. — III. — Guarinus, m. h. l. — Rogerius, m. h. l. — Bernardus, clericus.
12. — II. — Guillermus, m. h. l. — [Johannes de Bradelée, armiger.]. E : Guillelmus, abbas, 1 missa.
13. — *Idibus*. — Guido, m. h. l. — Rodulfus, mil.
14. — XVIII. — [Ricardus Lomer.]
15. — XVII. — [Edmundus, comes.]
16. — XVI. —
17. — XV. — Hylarius, m. h. l. — Willelmus Binet, mil. — [Richart Gerart.]
18. — XIV. — [Robertus, m. h. l.]
19. — XIII. — Guillelmus, abbas h. l. et F († vers 1130). — Gaudeanus, m. h. l. — Hamylinus, m. h. l. — Agnes, mul. — B : Johanna de Gornaio. — C : Gundelmus.
20. — XII. — Radulfus, m. h. l. — Gilbertus, m. h. l. — [Rodulfus, m. h. l. — Villebertus.]
21. — XI. — Johannes, m. h. l. — C : Robertus, comes Mellenti (*circa annum* 1204).
22. — X. — Thomas, m. h. l. — [Martinus, m. h. l.] B : Rogerus le Brun.
23. — IX. — Odo de Paceo, m. h. l.
24. — VIII. — Robertus de Winnd.
25. — VII. — Martinus, canonicus.
26. — VI. — Abscendis, mul. [Willelmus de Capellis, mil. — Nicholaus Binet].
27. — V. — Eustachius, mil.
28. — IV. — Willelmus, m. h. l. — [Gillebertus, abbas h. l. († 1262).] D, E, F. Gillebertus, abbas h. l.
29. — III. — Alderedus, m. — Gaufridus, m. h. l. — B. Ri-

Digitized by Google

cheldis, relicta David Anglici. — Martinus, primus presbyter de Baucis.

30. — II. — Lambertus, mil. — Walterius, laic. — [Ricardus.]

OCTOBER

1. — *Kal.* — Willelmus, m. h. l. — Rodulfus, mil.
2. — VI. — Rainbaldus, mil. [Edith Brac, h. l.]
3. — V. — Morandus, m. h. l. — Hugo, m. h. l. — Helewis, mul.
4. — IV. — Hugo, h. l. — Gauquelinus de Ferrariis, mil. — Elisabeth, mul. — C : Galeranus juvenis.
5. — III. — Adeliz, uxor Willelmi, h. l. fundatoris. [Willelmus, m. h. l.] D, E, F : Adelicia comitissa.
6. — II. — Ernulfus Avenel. — Robertus, m. h. l.
7. — *Non.* — Beringerius, m. — [Philippus, m. h. l.] B : magister Robertus de Charlée, XVI solidos et bibliothecam.
8. — VIII. — Benicelinus, m. h. l. — Hemelinus, mil. — Galfridus, m. h. l. — C : Robertus, Lyncolnensis episcopus († 1253). — Willelmus de Sakevilla; B, Sakenvile.
9. — VII. — Rodulfus, m. h. l. — Alexander de Valle.
10. — VI. — Robertus et Petrus de Curtiniaco, mil. B : Petrus. [Amicia.]
11. — V. — Anschitillus, m. [Willelmus, m. h. l.]
12. — IV. — Willelmus, m. h. l. [Walterius, Salmonius, Reginaldus, m. h. l.]
13. — III. — Hugo, m. h. l. — Radulfus, mil. — E. Robertus, comes, 1 missa.
14. — II. — Normanni anglico bello sub Willelmo principe 1066 (C au 18 octobre). — Manasserius, m. h. l. — Rogerius filius, m.
15. — *Idibus.* —
16. — XVII. — Garinus, m. h. l. — Guarnerius, m. — Emma, mul. — Hadwise, mul. — Lescia, mul. B : Colinus le Tort. — Nicholaus de Sapo et Gerovisia, uxor ejusdem.

Digitized by Google

17. — XVI. — [Radulfus de Athées, m. h. l. — Helias, sac.]
18. — XV. — Baudricus, m. h. l. — Rodulfus, m. — C : Johannes, rex Anglorum († 1216.)
19. — XIV. — [Johannes, m. h. l.]
20. — XIII. — Gundrannus, m. h. l. — Guillelmus, m. h. l. — Ansfridus, m. Becci. — Robertus III comes Legrecestriae et F. — Hilderius (B : Heuderius) de Pasceio, laic. — B : Agnes l'Eschacière.
21. — XII. — [Gaufridus Warwick.]
22. — XI. — Hugo Asinus, m. h. l. — Fulco, m. h. l. — Lucas, m. h. l.
23. — X. — [Ricardus, m. h. l.]
24. — IX. — Rodulfus de Sancto Victore, m. h. l.
25. — VIII. — Rodulfus, h. l. — Berhers, mul. — Rescendis, mul. — Godefridus, mil. — Angeria, mul. Albreia, mul. — [Gilebertus de Clare, comes; C : comes Gloucestriæ.]
26. — VII. — Gaufridus, m. h. l. — Gauquelinus, m. — Bartholomeus, m. — Hugo, pater. — Willelmus, mil. — Radulfus.
27. — VI. — Aubertus, m. h. l. — Rogerius, m. — Willelmus, mil.
28. — V. — [Christiana Pache. — Willelmus, h. l.] B : Guillelmus, presbiter de Barra.
29. — IV. — Mahildis regina. — Teobaldus, m. h. l. — Willelmus, m. [Rogerius, m. h. l.]
30. — III. — Theodericus de Scanno.
31. — II. — Robertus Azimus, mil.

NOVEMBER

1. — *Kal.* —
2. — IV. — Matildis regina († 1083). [Radulfus, prior h. . de Warham.]
3. — III. — Willelmus, m. h. l. — Rogerius, m. — Teodericus, laic. — Radulfus, m. h. l.
4. — II. — Robertus, m. h. l. — B : Guillelmus de Sancto Johanne presbyter.

Digitized by Google

5. — *Non.* —
6. — VIII. — Domnus abbas h. l. Silvester. — C. : Silvester, abbas Castellionis, *ex Lirensi.* E. et F. — [Justinus, m. h. l.]
7. — VII. — B : Johannes de Siccis Molendinis.
8. — VI. — Walterius de Valle. — C. : Ludovicus, rex Franciæ († 1226). — Gillebertus de Chaorciis.
9. — V. — Robertus, presbyter.
10. — IV. — Ermenaldus, m.
11. — III. — Johannes Fromundus, sacerdos. — C : Guillelmus de Saqueinvilla, mil.
12. — II. — Audoenus, mil.
13. — *Idibus.* —
14. — XVIII. — Symon, m. h. l. — C. : Ægidius, episcopus. — B : Herbertus Godard.
15. — XVII. — [Mercelina, mul.]
16. — XVI. — Gundrannus, m. h. l.
17. — XV. — [Gaufridus, prior h. l. — Renatus, m. h. l.]
18. — XIV. — Guirdinus, m. h. l. C : Joscelinus, Ricardus, episcopi.
19. — XIII. — Gaufridus, m. h. l. — Richerius, mil.
20. — XII. — Fromundus, m. — [Willelmus, m. h. l.] B : Matheus de Pomerol, mil.
21. — XI. — Ricardus filius G.
22. — X. — Godefridus, m. h. l. — Radulfus, m. h. l. — Odelina, mul.
23. — IX. — Gutmundus, m. h. l. — Bennardus, m. — Willelmus, comes Glocestriæ. — Willelmus de Britolio et dans F. — Willelmus. — C : Radulfus, Ebroic. eps († 1269.)
24. — VIII. — Willelmus, m. h. l. — [Margareta.]
25. — VII. —
26. — VI. — Robertus Paganus, m.
27. — V. — Andreas, m. h. l. — Radulfus, m. h. l. — Emericus, m. — Rodulfus, m. — Galterius, mil. — Anduldis mul. F. Robertus de Vittot.
28. — IV. — Osbernus, m. — Oizannus.
29. — III. — Robertus, m. h. l. — B : Emelina de Bretescha.
30. — II. — Guimundus, mil.

Digitized by Google

DECEMBER

1. — *Kal.* — Heccelinus, mil. — Leigardis, mul. — B : Lejardis de Villeta.
2. — IV. — Henricus, rex Anglorum († 1135). — Robertus, m.
3. — III. — Guarinus, m. h. l. — Ernaldus, mil. — Willelmus, m. h. l. — C : Theobaldus, rex Navarræ († 1270.)
4. — II. — Rodulfus, m. h. l.
5. — *Non.* — Robertus, m. h. l. — Richeldis, mul. — B : Reginaldus de Houcemaigne.
6. — VIII. — Willelmus, mil.
7. — VII. — Rogerius, m. h. l. — [Willelmus, prior h. l.]
8. — VI. —
9. — V. — Ernaldus, m. h. l. — Hunfridus, m. h. l.
10. — IV. — Gaufridus, m. h. l. — Rogerius Pipe. — [Urcia Flori, mul.]
11. — III. — Herding et uxor ejus Elucue. — Robertus. — Johannes et Eustachius. — Willelmus, m. h. l. — Godard, m. C : Rogerus, abbas Yberii, m. h. l.
12. — II. —
13. — *Idibus.* — Johannes Aurifaber. — Symon, presbyter, iste delegm. dom. — Willermus.
14. — XIX. — [Marcus, m. h. l.].
15. — XVIII. — Robertus, m. h. l.
16. — XVII. — Herbertus, mil. — B : Emelina Bourdon. — Hodiena Chevalier.
17. — XVI. — Thomas, m. h. l. — Gotmannus, mil. — Robertus Trenchart, mil. — B : Guillelmus de Bossaio, mil.
18. — XV. — Stephanus, m. h. l. — Johannes, m. — Matheus. — Radulfus, m. h. l.
19. — XIV. —
20. — XIII. —
21. — XII. —
22. — XI. —

Digitized by Google

23. — X. — Radulfus, m. h. l. — Rogerius, m. h. l. — Bauduinus, episcopus. — Guillelmus, mil.
24. — IX. — Justinus, m. h. l. — Gaufridus, mil. — Robertus, mil.
25. — VIII. — Robertus, m. h. l. — Gillebertus, m. h. l. — Henricus, m. h. l. — Rogerius.
26. — VII. — Domnus abbas h. l. Hildierius. — D. et F. (1142-1147.)
27. — VI. — Alicia. — [De la pale.]
28. — V. — Gaulterius, m. h. l. — [Albericus, m. h. l.]
29. — IV. — Alexander, m. h. l. — B : Johannes de Barra, mil.
30. — III. — C : Johannes de Barra, mil. — B : *die* 29 *dec. annotatus est.*
31. — II. —

XIe SIÈCLE. — Outre les moines qui figurent à l'obituaire nous pouvons ajouter les suivants d'après les chartes :

Geoffroy, moine de Lyre, qui fut nommé premier abbé de Fontenay (diocèse de Bayeux) par Guillaume, roi d'Angleterre, à la prière de Raoul (Taisson) fils du fondateur et du consentement d'Odon, évêque de Bayeux (1055-† 1070).

Robert du Châlet, 1er abbé de Lyre; Raoul, fils du fondateur; Guillaume, neveu d'Ernauld, fils de Popeline, 1071 (chartes nº 3 et 13); Godefroy, sous l'abbé Ernauld (ch. nº 323) et Fulcoin; Guillaume de Houssemagne (Inv. ch. 45, art. II).

XIIe SIÈCLE. — Richard du Bois-Anzerai et Roger, son frère (ch. 23 et 24); Silvestre, *vir venerandæ simplicitatis*, moine de Lyre, élu abbé de Conches, à la place de Vincent, déposé 1152; Raoul de Groslay en 1162 (ch. 325); Aubert de l'Arche-Gauthier, dit le Maire, de Pacy-sur-Eure (Le Prév. 516[2]); Raoul, nommé l'Abbé, qui doit être Raoul d'Auvergny, vers 1192; Jean, moine de Lyre et *indigena* (Bibl. de Rouen, ms. 553); Toustaint, moine de Lyre, etc.

XIIIe SIÈCLE. — Raoul de Saint-Victor, célérier (Arch. de l'Eure. H. 526) vers 1200; Richard et Aubert, prieurs de Maupas, vers 1219 (*id.* H. 919); en 1244 : Raoul de Romilli, Henri de Pacy, auteur du *Campus floridus*, André..., Jean de Chambreis, moines de Lyre (H. 440); Roger de Putot, ancien seigneur de Bois-Anzeray, père

Digitized by Google

de Mathieu II, en 1250; frère Aubry, prieur en 1252 (G. 122, n° 270); frère G. de Barquet, *explicit liber equivocorum fratris G. de Barqueto*; Robert de Chambrey, prieur de Maupas, en 1278 (H. 919); Simon de Séez-Moulins qui fit profession vers 1200; Raoul Faget, de Landepereuse; Guillaume Gaucelin, procureur et économe de Lyre, en 1227 (Le Prév. 516[1]); etc. Notons en passant que saint Thomas de Canteloup, chanoine d'Evreux, demeura quelque temps à l'abbaye de Lyre. On trouve encore dans le cartulaire normand : R... prieur de Lyre en 1221 et Robert en 1282.

XIVe SIÈCLE. - Jean Mabille, prieur du Désert en août 1302. En 1321 : Jean Pepin, Jean Piquelier, Jean de Gournay, Pierre de l'Aumône, Richard de Froimont, Garin de Seulez et Jean de Conches, prirent l'habit monacal à Lyre (Ms. 4 d'Evreux). A N.-D. du Désert on rencontre dom Robert du Bosc, prieur en 1371 et dom Robert de Mousseaux en 1395, déjà mentionné en 1392 (G. 122, n° 425, fol. 139). Enfin prirent l'habit en 1394 : fr. Robert de Maugny, Jean Rotgier, Robert du Valet, Thomas le Bourguignon, Jean de Serquigny, Guillaume... etc. (1).

XVe SIÈCLE (2). — Jean le Bourguignon et Jean de Cléry, prieurs du Désert en 1405; dom Robert Demonchaulx, de Maupas le 13 octobre 1414; Robert du Vallet, le 24 mai 1431; dom Michel Josse, nommé prieur de Maupas en 1444 à la place de Guillaume de la Mare; puis André le Galois qui résigne ce bénéfice à Jean le Bas. Michel Hue religieux de Lyre, en 1446 (H. 587, t. IV, p. 182, n° 29, 30, 31, 32.) Deux ans après on y trouve fe Jean Badelorge et

---

(1) On trouve à la Bibl. Nat. fond fr. 20.895 (Gaignières) p. 63, 4 quittances de frère GEORGES, « humble abbé du moustier de N.-D. de Lyre » de 1380, 1382, 1385 et 1386 avec son sceau qui représente un abbé, crosse dans la main droite, revêtu de la chasuble, un livre dans la main gauche.

(2) Le fond fr. (Gaignières) à la Bibl. Nat. contient 3 quittances d'ETIENNE l'humble abbé du Moustier de N.-D. de Lyre, des 22 juin 1402, 1er mai 1401, dernier octobre 1407 et 6 de Guillaume le Bas depuis 1448 jusqu'à 1461. Le sceau porte : SIGILLV GVILERMI DEI GRATIA ABBATIS DE LYRA. Au milieu N.-D. de Lyre assise, tenant l'enfant Jésus debout sur le genou droit; au-dessous un abbé agenouillé, crosse en main : à droite un blason : *une rose à 5 pétales*; à gauche les armes de l'abbaye, *une seule lyre*.

Digitized by Google

dom Michel Bouchard qui en 1448 était prieur du Désert, remplacé en 1452 par François Gastine. En 1463 f° Jean Badelorge, ex prieur conventuel est toujours à Maupas, jusqu'en 1468, dom Michel Bouchard, prieur, et Geoffroy Gastine à N.-D. du Désert (H. 587, t. I, p. 21). — En 1475, dom Louis Cléry cellerier de Lyre; dom Geoffroy, senior; en 1481, Jean Bouard (m. 13 d'Evreux et ms. 989 de Rouen); en 1485, dom Robert le Sonneur, prieur claustral; dom Jean Ringuet, bailli; dom Henry Girard, sacristain : dom Estienne Boscheron, chantre; Robert le Roux; Guillaume Petit, sous-prieur; Jean Picot; Jean Suhart, prieur de Maupas en 1505 (H. 914); Pierre Cresson; Michel le Bougile; Martin Petit; Jean Chevestre; Benoist le Meriere; Jean Bonnet; Noël Advenel, tous religieux profès (H. 512). Enfin dom Jean Dorbec en 1492 (H. 462).

Mais le plus célèbre des moines de Lyre, à cette époque, fut le prieur de Bucy, Guillaume Alexis, dont nous avons, naguère, écrit la biographie (1). Les éditeurs de ses Œuvres, MM. Arthur Piaget et Emile Picot, dans leur *Notice* (2) placée en tête du tome III, n'ont rien ajouté, rien découvert de plus à son sujet. Impossible de l'identifier, impossible de retrouver ce fameux prieuré de Bucy! Parmi les moines présents à Lyre, en 1485, un an avant son prétendu départ pour Jérusalem, il n'y a que Guillaume Petit, sous-prieur, portant même prénom. Aux œuvres, par nous analysées, le tome III ajoute : *Le débat de l'omme mondain et d'un sien compaignon qui se veult rendre religieux*, composé de 64 strophes de 8 vers octosyllabiques, *ab, ab, bc, bc*, dont le dernier est un proverbe. Voici la première :

L'OMME MONDAIN

Mon compaignon, que veulx tu faire
De te rendre religieux?
Jadis souloys aux dames plaire,
Dancer et chanter en tous lieux.

---

(1) Cf : *Revue Cathol. de Normandie* 15e année, p. 250-312, 16e année, p. 25, 61, 147, 173, 219, 289 et 17e année, p. 19 et 61 : — ou le tirage à part en vente à la librairie Champion, Paris.

(2) *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, 3 vol. in-8o. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1896, 1899 et 1908. Société des anciens textes français.

Digitized by Google

Hélas! je t'ay veu si joyeux
Et tenir tousjours table ronde!
Attens au moins que soyes vieulx :
Il n'est vie que d'estre au monde.

XVIe SIÈCLE. — Jean Suhart, dernier prieur régulier de Maupas, reste jusqu'en 1520, quoique l'inventaire de Lyre nomme, en 1522, dom Nicole Hue prieur de Maupas. François Ier, en effet, usant du droit acquis par le nouveau Concordat mit ce prieuré en commende et le donna à Jean le Veneur de Tillières, abbé de Lonley et du Bec, évêque de Lisieux et cardinal.

Dom Louis de Roussillon, curé de Saint-André de la Barre, meurt le 23 juillet 1507; frère Jean Darthoys, religieux de Saint-Benoît, est présenté à la cure de Breteuil le 4 avril 1516; dom Guy de Mailloc, religieux de Lyre, était prieur de la léproserie de la Barre en 1518 et curé de Capelles en 1523; Jean Panthou, prieur claustral de 1542 à 1545, fut de plus curé de la Vieille-Lyre (1544), prieur de la léproserie de la Barre (1538), et mourut le 10 août 1548 (1); frère Nicolas Sureau, prêtre, religieux, son successeur à la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Barre, mort en septembre 1551, fut remplacé par frère Pierre Emengard, prieur claustral, décédé lui-même avant le 23 octobre 1556, date de la nomination de Claude de Coulonges, protégé par le cardinal de Ferrare. Dom Nicolas le Doyen, prieur claustral de Lyre (G. 32 et H. 560) et René Durand, aumônier, en tant que procureurs de leur abbé, le cardinal de Ferrare, « vendirent à Etienne Bigot, écuyer, demeurant paroisse Saint-Erblanc de Rouen 200 livres de rente pour 2000 livres afin de racheter les terres, seigneuries, prévostés, fermes, prieurez, ryvières, rentes et revenus aliénés. » *(Tabell. de Rouen* 13 décembre 1564, communiqué par M. Foulon, avec un bail des dîmes de Lyre à Bretteville près Cany dépendantes de la baronnie de Bans-le-Comte) (2).

Dom René Durand, devenu prieur claustral en 1573, présentait,

---

(1) Le ms. 121 d'Evreux porte qu'il fut acheté par ce religieux : « Incipiunt hore, etc. quas emit Johannes Panthou, religiosus ac baillivus dicti monasterii. » [Voir aussi P. 33 et H. 472, Arch. de l'Eure].

(2) Voir *Appendice* no 9.

Digitized by Google

le 24 avril 1574 à la cure de Morainville (G. 25) à cause de la vacance du siège abbatial, en union avec les religieux suivants : Thomas Le Leu, sous-prieur : Adrien d'Hellenvilliers, aumônier; Nicolas le Boullenger, secrétaire; Robert Passelou, chantre; Jacques Emengard, Nicolas le Mere, Jean Postel, tous religieux profès de Lyre (G. 28). Pierre Boucher, en 1573, était prieur de la Madeleine et Nicolas Le Sec mourut en 1576.

Au début du XVIe siècle le prieuré du Désert, on ignore pour quel motif dit le bon J. A. Avenelle, tomba en main séculière jusqu'à ce que le 21 octobre 1581 frère Adrien Maillard, religieux profès de Lyre, le revendique contre Mathurin Duprey « soi disant moine », qui le conserva jusqu'à sa mort arrivée le 20 août 1587. Aussitôt dom Thomas Le Leu, prieur claustral, nomma Adrien Maillard au bénéfice vacant, mais inutilement, le prieuré resta en mains séculaires jusqu'à son union avec le Grand Séminaire d'Evreux.

Parmi les religieux de Lyre résidants à Maupas on trouve, en 1583, dom Nicolas le Maire, Richard David [† en 1597] et Eustache Cordier; puis, en 1598, dom Pierre Briant.

Thomas le Leu, prieur claustral, gouverna l'abbaye près de dix ans soit à cause de la vacance du trône abbatial après l'assassinat du cardinal de Guise, soit à cause de l'absence des abbés commendataires.

XVIIe SIÈCLE, *jusqu'en 1646*. — En 1602 on trouve à Lyre : dom Martin le Roy, prêtre, prieur claustral (G. 33); Jacques Esmengard, sous-prieur; Robert Pasdelou, aumônier; François Vallet ou Vallée, prieur de la Madeleine à la Vieille-Lyre, mort en 1622 (G. 33); Michel Georges, chantre; Jehan Aussour qui avait résigné son prieuré de Francheville en 1600 (G. 33); Jacques de Lombelon; Bréant, *prieur;* Jehan de la Haye, prieur de la léproserie de la Barre; Jehan le Leu; Jehan Charles; Martin Hellard, et Le Marchand Simon, tous religieux prêtres. (H. 482).

Le 16 janvier 1622, il y avait au couvent de Lyre : dom Adrien Maillard, prieur claustral depuis 1608; Michel Georget, aumônier; Jacques de Lombelon; Jean le Leu, chantre; Jean de la Haye, sous-chantre; Martin Hellard, sacriste; Georges de Bardouf, prieur de Saint-Martin de Francheville; Jacques Bonenfant; Louis le Tailleur; Pierre le Marchand et Louis le Grain, tous religieux profès, réunis pour présenter un candidat à la cure de Pacy. (G. 29.)

Digitized by Google

En 1630 dom Georges de Bardouf était prieur claustral. (G. 33.) — L'archiviste des dames bénédictines de Verneuil l'a souvent rencontré dans les actes du notariat de cette ville, notamment le 4 mai 1642. Il assistait au contrat de mariage de sa cousine Marguerite de Bardouf, fille de feu Georges de Bardouf, sieur de la Rouillardière (1) et de Marie de Migneray, qui épousait Guillaume Vallée, écuyer, sieur de Belnoc (ou Belnoe).

Les autres religieux profès en 1630, mentionnés dans l'acte des Archives de l'Eure (H. 489), sont : Michel Georget, aumônier; Martin Hélart, sous prieur; Jacques de Lombelon; Jehan de la Haye; Louis le Tailleur, sacristain; Jacques Bonenfant; Pierre Le Marchand; Philippe; Louis Chagrain; Pierre Fleury; Adrien Marmion, prieur de Saint-Marc de la Barre et Silvestre Perrecyot, titulaire de ce prieuré en 1645.

Au moment de la réforme de Saint-Maur, Martin Hélard était prieur claustral. Il mourut le 14 novembre 1646 et fut remplacé par Jehan de la Haye, alors sous prieur, élu par Jacques Bonenfant; Pierre le Marchand, aumônier; Pierre Fleury, chantre; Laurent Legrand; Nicolas Brière et Georges Bardou, religieux de l'abbaye, demeurant à Francheville. (Delieuvin.)

(A suivre).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

(1) Nicolas de Bardoul tenait en 1602 la vavassorie de la Rouillardière, sise à Francheville.

Digitized by Google

Un écho des Congrès du Millénaire

Les lecteurs de la *Revue Catholique* prendront sans doute quelque intérêt aux réponses normandes qui furent écrites à une lettre normande de faire-part datée de 1122. La notice en est empruntée au curieux in-folio que la maison Champion a publié en 1909 : *Rouleau mortuaire du Bx Vital*, etc., 49 pl. en phototypie précédées de IX et 48 pp. de texte. C'est la dernière (puisque les chartes de Henri II n'ont pas encore paru) des grandes œuvres de M. Léopold Delisle, l'un des hommes les plus remarquables de notre province au XIXe siècle. Ses deux mille notes, mémoires ou volumes constituent un ensemble de matériaux que plusieurs générations de travailleurs n'épuiseront pas; car il n'est guère de faits ou de personnages un peu importants de l'histoire de France sur lesquels il n'ait affermi ou développé nos connaissances.

Lorsque Palmé réimprima les XXII in-fol. des *Historiens de France*, M. Delisle put promettre (le prospectus en fait foi) un supplément de deux volumes à cette incomparable collection. Malheureusement cette seconde édition resta inachevée. Et c'est grâce à l'illustre Normand que le XXIIIe volume contient environ 400 pp. (soit près de la moitié du livre) de textes relatifs à notre province, notamment le précieux pouillé de Coutances et celui d'Eudes Rigaud. Quant au XXIVe volume qui compte plus de seize cents pages et a dû être divisé en deux tomes, il a été préparé et imprimé par M. Delisle seul. Il demeure une preuve étonnante qu'il a su donner, presque octogénaire, de son énorme puissance de travail.

Un Parisien disait un jour à Etretat qu'on pouvait s'attendre à voir M. Delisle entrer à l'Académie française. Les qualités de son style autorisaient cette espérance, appuyée surtout du crédit d'un beau-frère qui n'était autre que le secrétaire perpétuel Gaston Boissier. La modestie de M. Delisle ne songea jamais à cette candidature. Les solennités du Millénaire devaient d'ailleurs réserver à sa mémoire un hommage plus auguste, en faisant, le 28 mai 1911, retentir son nom sous les voûtes de la Cathédrale de Rouen.

Sa merveilleuse renommée avait trouvé ici, il y a plus d'un demi-siècle, un digne précurseur dans l'abbé Cochet, ce prêtre qui méritait, il y a quelques mois, qu'on commémorât avec honneur son centenaire.

Digitized by Google

En publiant une note fournie par M. Delisle, le jeune ecclésiastique se flattait que le monde savant saluerait en lui un autre Du Cange; et l'horoscope resta plutôt au-dessous de la réalité. Par une singulière réciprocité L. Delisle, en annonçant à la Société de l'Histoire de Normandie la mort du grand archéologue, sut aussi caractériser d'un mot heureux son principal mérite : « Il a popularisé le goût de nos antiquités. »

Février 1913.

Le Rouleau mortuaire du Bienheureux Vital de Savigny

L'usage des lettres de faire-part a passé depuis trois quarts de siècle par de singulières vicissitudes.

Elles n'étaient d'abord qu'un objet de luxe que les petites gens ne s'accordaient pas volontiers. Devenues insensiblement d'un emploi à peu près général, elles tendent aujourd'hui à se voir substituer une simple annonce dans la presse. C'est toujours la tendance au « moins possible ». A mesure que le travail se simplifie, l'effort doit-il donc sans cesse diminuer?

Ce résultat, si naturel qu'il soit, n'en demeurerait pas moins regrettable. Souhaitons qu'aux plus grandes facilités répondent des actes plus nombreux et surtout mieux faits. Ce serait vraiment ce progrès dont on parlait à satiété, il y a quelque quarante ans.

Le rouleau, comme l'explique l'éminent éditeur « consiste en 15 bandes de parchemin, couvertes d'écriture au recto et au verso. Il en manque au moins une au commencement (1). » Ces bandes, mises bout à bout, atteignent une longueur de 9 m. 50, elles sont larges de 225 millimètres.

Le Bx Vital, abbé de Savigny, au diocèse d'Avranches, était mort le 16 septembre 1122. Aussitôt un messager fut chargé d'an-

---

(1). A. Champollion-Figeac, citant ce rouleau en 1868 (*Documents paléographiques relatifs à l'histoire des Beaux-Arts*, p. 329), écrit : « Les lettres de la première ligne (notamment le T) sont composées d'une agrégation de diables enlacés, bien digne du crayon de Callot. » Rien de tel ne figure dans notre beau volume, ce qui prouve que la citation appartient au feuillet dérobé, que Champollion avait pu voir antérieurement.

Digitized by Google

noncer au loin la funèbre nouvelle. Après avoir parcouru l'Avranchin et le Cotentin, il visite Caen et les abbayes des diocèses de Bayeux et de Lisieux, puis se rend à Rouen, suit le cours de la Seine jusqu'à son embouchure, et le rivage de la mer jusqu'à Fécamp. Après qu'il s'est promené dans le centre de la France (6 visites dans Paris), on le voit à l'extrémité sud-est du diocèse de Coutances (St-Sever); ensuite il parcourt les diocèses de Séez et d'Evreux. Enfin il passe en Angleterre et en rapporte 72 réponses fournies par vingt-cinq comtés. Un siècle et demi après Guillaume le Conquérant, c'était donc déjà l'entente cordiale entre les vaincus et nous, les vainqueurs.

Cette excursion étonnante s'accomplit en vingt mois environ. Elle fut inspirée par le pieux souvenir des morts, encore si vivace dans nos populations normandes. La confraternité monastique y surmonta les obstacles mieux que la simple charité chrétienne. Ainsi se trouve confirmée cette réflexion de l'abbé Sauvage : que le moyen âge voyageait plus que ses moyens de communication ne le feraient supposer. Un des plus illustres contemporains de saint Louis en est un exemple : le grand docteur italien Thomas d'Aquin, qui a écrit une quinzaine d'in-folio, a su néanmoins, bien que mort à 47 ans, visiter par deux fois l'Angleterre. Et pourtant, quatre siècles plus tard, les Bollandistes, en quittant Rouen, ne purent aller directement saluer le célèbre Du Cange, parce qu'il n'y avait point alors de relations suivies entre Amiens et la capitale des Normands.

Mais revenons aux 208 textes de notre Rouleau. Il s'est perdu, en outre, un certain nombre de ses réponses, entre autres celles des diocèses d'Avranches et de Coutances. Malgré ces lacunes, les pièces normandes s'élèvent encore au nombre de quarante-huit. Plusieurs appartiennent à des localités dont les annales ne possèdent pas un second texte aussi ancien. Il importe donc de consigner ici les particularités intéressantes qui s'y rencontrent.

La cathédrale de Rouen répond en huit vers (qui, par exception, ne sont pas léonins), suivis de cette déclaration : « Au nom du Christ, l'archevêque et tous les prêtres de l'archevêché ont accordé mille messes à l'âme de l'abbé Vital. »

Les moines de Saint-Ouen désignent toujours leur abbaye par l'ancien nom de « Saint-Pierre et Saint-Ouen. » Après leur réponse

Digitized by Google

en neuf vers, ils demandent des prières pour les abbés Nicolas et Helgot, avec une douzaine d'autres personnes, y compris la femme du sénéchal, et « pour tous les autres parents et bienfaiteurs dont Dieu connaît les noms ».

« Ce que vous demandez pour les vôtres, rendez-le de même aux nôtres », disent heureusement dans un vers les religieuses de Saint-Amand : elles citent une douzaine de noms.

Sainte-Catherine gardait aussi encore le nom primitif de la « Sainte-Trinité du Mont de Rouen ». On y recommande une vingtaine de défunts (dont le fondateur Goscelin et Emmeline sa femme). Deux vers en terminent l'énumération.

L'église Saint-Paul, dès lors sans doute prieuré de l'abbaye de Montivilliers, encadre deux distiques d'une douzaine de noms de femmes.

Bonne-Nouvelle s'appelle encore, comme à ses origines, N.-D. du Pré. Il se borne à une simple formule anonyme de prière. — Saint-Georges de Boscherville l'a reproduite, mais avec huit noms propres. Si cette abbaye ne recommande aucun défunt, c'est qu'elle comptait une dizaine d'années d'existence, comme le pensent aujourd'hui les archéologues d'accord avec la *Neustria pia*.

Le prieuré de N.-D. d'Auffay fait prier pour Drogon, Gulbert, Béatrice et Avice, « fondateurs de notre église ».

Ses voisins, les moines de Saint-Victor (« le martyr » ajoute le titre) citent neuf défunts, avec « d'autres frères, amis et familiers ».

Saint-Pierre de Jumiéges se contente aussi de cette formule, mais énonce parmi ses défunts l'archevêque Robert (celui peut-être du commencement du XIe siècle), les deux abbés Robert et Gontard (ce dernier né à Sotteville et honoré comme saint) et quinze autres frères.

A Saint-Wandrille la rédaction de la réponse fut des plus laborieuses. Sur les quarante et quelques noms qu'elle enregistre, quinze sont ajoutés en interligne. On y joint une douzaine de pieuses femmes.

Une communauté d'ecclésiastiques (*Lylebonenses clerici*) vivait alors à Lillebonne, sans être sans doute citée nulle part ailleurs. Elle accorde trente messes et vingt psautiers à l'abbé Vital et sollicite des prières pour « Gautier et ses condisciples ».

Les abbesses Béatrice et Elisabeth, puis la secrétaire Elisabeth

Digitized by Google

sont recommandées par N.-D. de Montivilliers *(Stæ Mariæ Monasterii Villaris)*, avec seize religieuses.

Le texte de Fécamp n'est guère moins embarrassé qu'à Saint-Wandrille, puisqu'il est surchargé d'une douzaine de noms. La liste commence par les deux ducs Richard. Dans la même ville une recluse Mathilde accorde au défunt de participer « à tout son bénéfice », et ensuite trois psautiers. Un clerc dira un psautier.

Vingt-cinq messes et quarante-deux psautiers sont offerts par les clercs de Longueville, « adonnés à la science des lettres ». Ils font prier pour Godefroi et ses condisciples et pour trois prêtres. — Sainte-Foi de Longueville, parmi ses défunts, cite nommément Gautier Giffard, et trois autres personnes.

Nous avons prié pour les vôtres, priez pour les nôtres, pour le comte Guillaume et la comtesse Helvise, qui ont fondé notre église. » Trois autres noms terminent cette réponse « de N.-D. et de Saint-Martin » de Noyon-sur-Andelle.

Puis voici le diocèse d'Evreux. La cathédrale s'est contentée d'une réponse de deux lignes : « Priez pour les nôtres; et nous [nous prierons] pour les vôtres. » Même laconisme non seulement à Saint-Sauveur d'Evreux et à N.-D. du Désert, mais à l'illustre abbaye de Lyre.

Saint-Pierre de Conches n'avait recommandé que six défunts; mais dix-huit noms sont inscrits dans leur réponse par les moines de Saint-Taurin d'Evreux.

A « Sainte-Croix et Saint-Leufroi, abbé, éminent confesseur, » les dix noms enregistrés par le secrétaire sont suivis d'un onzième mot *Richarde*, d'une écriture menue et quasi novice.

L'absence de tout nom spécifie les deux lignes provenant de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger.

Passons au diocèse de Lisieux. Avec neuf vers, la cathédrale donne six noms où se distinguent le doyen Guillaume et l'évêque Roger.

(N.-D. aujourd'hui) Saint-Désir de Lisieux. Rien que douze noms propres, outre les six mots des autres réponses.

A Préaux, les moines de Saint-Pierre emploient une écriture plus fine et mieux soignée que la plupart des scribes normands. La mention des familles y est précédée d'une quarantaine de noms, dont près du quart en surcharge.

Digitized by Google

La même paroisse, chose unique peut-être dans un village de Normandie, renfermait un autre monastère de femmes, dédié à Saint-Léger. Elle n'enregistra que dix-sept noms, dont l'écriture ressemble assez aux autres textes.

Voici maintenant la pièce la plus longue que nous ayons encore rencontrée. Elle est d'autant plus intéressante qu'elle appartient à une abbaye (Grestain, aux portes de Honfleur), qui n'a guère laissé de notables souvenirs. Ici les onze défunts recommandés sont accompagnés de quarante-quatre vers sur deux colonnes. Traduisons la première partie de ce petit poème, où les vers riment deux à deux comme nos alexandrins :

« Je n'ai que peu de papier, et mes pensées n'ont guère de poids : aussi mes vers se réduisent à peu de chose. Mon esprit est court et léger, il manque d'expérience. Notre lettre doit être portée par des chemins nombreux et variés : il n'y faut donc pas mettre beaucoup de paroles. Ainsi, selon la demande qui en est faite, prévoyons ce qu'il y a de plus utile, et ce qu'on peut y ajouter de meilleur.

» C'est la pieuse voix de la Sainte Eglise que les pleurs de ce troupeau monacal implorent. O doux Sauveur, qu'elle porte par vous un charitable secours au Père Vital et le rende digne de ce nom. Oui que Vital vive, qu'il jouisse des splendeurs perpétuelles; qu'il vive à jamais et reçoive le diadème céleste de la main de ce Christ auquel il s'est donné et qu'il a toujours aimé. En se vouant tout à lui il ne l'a jamais chassé de son cœur.

» Et vous, lecteur et auditeur, en relisant cette supplique sur la mort de notre père abbé, dans votre deuil répondez : qu'il soit ainsi fait. »

Les dix noms relatés dans la pièce suivante ont été fournis par N.-D. de Beaumont en Auge.

Non contente de transcrire vingt et un noms, N.-D. de Bernay évoque « tous ses autres frères, sœurs, parents, amis et bienfaiteurs ».

Ensuite, avec onze noms enchâssés dans des formules assez banales, la grande abbaye de Saint-Evroult ne répond guère à sa renommée.

Le diocèse de Bayeux s'annonce heureusement par l'église Notre-Dame, sa cathédrale. Neuf défunts seulement sont nommés

Digitized by Google

dans sa réponse; mais on y lit une poésie de vingt-huit vers, et elle se termine par cette formule exceptionnelle : « Dans le saint synode de Bayeux, chacun des prêtres qu'il avait réunis a donné au seigneur Vital, trois messes et un trentain avant Pâques. Et les chanoines de cette église ont donné le service d'un chanoine. »

A Saint-Martin de Troarn les mentions s'élèvent à vingt-six.

Saint-Etienne de Caen n'a laissé qu'un parchemin très fatigué, en sorte qu'une ligne ou deux peuvent seules se lire sûrement. Les deux blancs qui le séparent en trois parties feraient croire que la rédaction présumait un nombre plus considérable de mentions. Elles commencent par le roi Guillaume le Conquérant, le bienheureux Lanfranc et l'archevêque Guillaume (sans doute Guillaume Bonne-Ame, mort récemment, après avoir occupé plus de trente ans le siège de Rouen).

Dans la même ville, la Sainte-Trinité répond par dix distiques (léonins, et avec enjambement du pentamètre), suivis de trois lignes de recommandations. Sa trentaine de noms ne se déchiffrent la plupart qu'avec peine, vu le mauvais état de la pièce.

Enfin N.-D. du Désert au Bocage n'a que deux lignes de réponse, sans aucun nom propre.

Le diocèse de Séez n'est représenté au rouleau que par trois textes.

N.-D. (aujourd'hui Saint-Pierre) sur Dive ne nous fait lire que trois lignes avec une douzaine de noms, dont trois ou quatre en surcharge. Ici encore, dans plusieurs endroits, l'encre a souffert.

De Saint-Martin de Séez subsistent également trois lignes, mais sans un seul nom.

Bien plus fine, mais non moins soignée, l'écriture à N.-D. d'Almenèches énumère quatorze noms en deux lignes et demie.

Enfin (puisque rien ne subsiste du diocèse d'Avranches) au dossier de Coutances les pertes sont énormes. La réponse de Lessai a disparu, ce qui nous prive d'une page entière.

L'unique débris du Cotentin, fourni par l'abbaye de Saint-Sever, ne vaut que par les quinze noms qu'il conserve.

L'abbé A. Tougard.

Bonsecours, le 30 avril 1911.

Digitized by Google

L'ENQUÊTE GOUVERNEMENTALE

ET

L'ENQUÊTE ECCLÉSIASTIQUE

sur le Clergé de Normandie et du Maine

DE L'AN IX A L'AN XIII

avec les portraits des principaux personnages

(Suite)

5e Arrondissement : Bernay.

---

398. *Lebourg* (1) (Germain); à Bernay; 55 (2) ans (?), vicaire avant la Révolution, curé constitutionnel de Sainte-Croix de Bernay en 1791; attaché aux devoirs de son état qu'il remplit avec zèle, pourrait faire le bien dans cette ville où il jouit de l'estime et de la confiance de ses concitoyens.

399. *Grimoult* (Jean-Baptiste); à Menneval; 40 ans, vicaire de Thevray avant la Révolution, curé constitutionnel de Menneval depuis 1791. Exerce le ministère depuis 15 ans; a de la moralité, de l'instruction et des moyens; est attaché au Gouvernement, jouit de l'estime des habitants de sa commune et pourrait remplir d'une manière utile les fonctions de curé; [recommandé par M. le Baron d'Angers, curé constitutionnel très instruit et qui a

---

(1) Prêtre habitué avant la Révolution, il devint après le Concordat curé de Morsan, de Sainte-Croix de Bernay, mourut le 26 mars 1805 à l'âge de 70 ans.

(2) D'après la première enquête ecclésiastique il était âgé de 60 ans. Il aurait été plus âgé d'après l'abbé Piel, *op. cit.* t. V, p. 694.

Digitized by Google

eu les meilleures façons pour l'ancien curé dont il a sauvé la vie, mais entêté, empêchant les autres de se soumettre, *1re enq. eccl.*].

400. *Douis* (1) (Jean-Charles); à Bernay; 42 ans, curé constitutionnel de Grandchain en 1791, maintenant desservant de l'église de la Couture de Bernay; remplit avec zèle et exactitude les devoirs de son état; a des mœurs et jouit de la confiance.

401. *Regnier* (2) (François-Guillaume); Saint-Vincent-du-Boulay; ancien curé de la même commune, ayant prêté le serment en 1791; attaché au gouvernement et aux devoirs de son état et jouit de la confiance publique.

402. *Crunel* (3) ..... à Courbépine; ancien religieux, curé constitutionnel de Saint-Nicolas du Boscabbé en 1791; exerce maintenant à Courbépine; a des moyens, du zèle et des mœurs, mais ses infirmités lui rendent difficile l'exercice de ses fonctions.

403. *Boirin* (Jacques-Alexandre); à Bernay; 50 ans, prêtre assermenté, n'a jamais rempli de fonctions publiques; exerce le ministère dans la commune de Saint-Martin-le-Vieux, a des mœurs, est attaché au gouvernement et à son état.

404. *Lecuyer* (Jean-Baptiste); à Saint-Vincent-du-Boulay; ancien curé, prêtre assermenté, exerce maintenant le ministère à Saint-Vincent-du-Boulay; a des moyens, s'est montré constamment soumis aux lois.

405. *Langoisseur* (Augustin); à Saint-Victor-de-Chrétienville; 50 ans, prêtre assermenté, exerce maintenant le ministère à Saint-Victor-de-Chrétienville, a des moyens médiocres, est attaché au Gouvernement et à son état; a des mœurs et de la conduite.

406. *Petel* (4) (Sébastien-Jean-Honoré); à Saint-Léger-du-Boscdel;

---

(1) Avant la Révolution il était professeur au collège de Bernay, fut après le Concordat curé de Neuville, de la Couture en 1805, mourut le 15 avril 1808 à l'âge de 48 ans.

(2) Il exerça le culte de l'an V à l'an VIII, resta curé après le Concordat et mourut le 18 mai 1806 à l'âge de 73 ans.

(3) Ses prénoms seraient Laurent Emmanuel et aurait été maire à Bernay d'après la première enquête ecclésiastique.

(4) Né à Tostes, il s'exila en 1792, revint en 1797 à Saint-Léger, fut après le Concordat curé de la Haye-du-Theil, de la Saussaye, mourut le 22 décembre 1826 à l'âge de 72 ans. Il a laissé des notes qui ont été publiées par la *Semaine Religieuse d'Evreux*, 1re année pp. 12-40.

Digitized by Google

ancien curé de cette commune, prêtre insermenté, déporté, rentré en France, exerce ses fonctions après avoir fait la promesse de fidélité à la constitution, a des moyens et des mœurs.

407. *Broutin* (Jean-Baptiste); à Saint-Mars-le-Vieux; prêtre assermenté, ancien vicaire de Saint-Clair-d'Arcey, n'exerce pas, a des mœurs et de la conduite.

408. *Deschandeliers* (1) (Charles); à Vallailles; ancien curé de la même commune, exerce maintenant ses fonctions à Neuville-sur-Auton, a prêté le serment en 1791 et a passé pour l'avoir rétracté; a peu de moyens, mais l'habitude de quelques fonctions.

409. *Pataillier* ..... à Plasnes; ancien religieux, ancien curé constitutionnel de Chatel-Lalune, exerce maintenant le ministère à Plasnes, est attaché au gouvernement, mais a peu de moyens et ne jouit pas d'une grande considération.

410. *La Bigne* ..... à Bernay; ancien religieux bénédictin, exerce le ministère à Bernay, honnête homme, sans aucun moyens.

411. *Pivale* (2) (Alexandre); à Faverolles; ancien curé de cette commune, n'exerce pas maintenant ses fonctions, a cependant manifesté son intention de les reprendre; a prêté le serment en 1791, a peu de moyens.

412. *Le Bertre* (3) (Pierre-Jacques); à Bernay; ancien curé de Notre-Dame de la Couture de Bernay, ayant cessé l'exercice de ses fonctions; soumis aux lois.

413. *Virien* (4) (Jean-Baptiste); à Beaumesnil; ancien vicaire de Bernay, curé constitutionnel de Beaumesnil en 1791; soumis aux lois, attaché au gouvernement, a des moyens, de l'instruction et des mœurs, jouit de l'estime publique.

414. *Bardel* (Jean-Henri); à Ajon; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791, soumis aux lois, attaché au gouvernement, ayant des moyens, une conduite régulière et jouissant de l'estime de ses concitoyens.

---

(1) Il mourut curé du Theil-Nolent le 20 mars 1808 à l'âge de 48 ans.

(2) Il fut pendant quelque temps curé constitutionnel de Bournainville.

(3) Il se signala par ses idées révolutionnaire, fut l'un des fondateurs de la Société populaire de Bernay, abdique en l'an II.

(4) Né à Bernay en 1759 il fut juge de paix de Beaumesnil après qu'il eut, en l'an II, abdiqué les fonctions ecclésiastiques, mourut curé de Thevray le 11 avril 1830 à l'âge de 71 ans.

Digitized by Google

415. *Sément* (François); à Epinay; ancien curé du Long-Essard, a prêté le serment en 1791 à Vieilles; dans l'exercice du ministère; est resté attaché au gouvernement et d'une moralité sans reproches.

416. *Lenoble* (Jacques); à Berville; ancien curé âgé de 56 ans ou 60, a prêté le serment en 1791, homme d'un caractère doux et paisible, attaché au gouvernement et aux devoirs de son état; ayant des moyens.

417. *Fouchet* (Jean-Bernard); à Bougy; ancien curé de la même commune, prêtre assermenté attaché au gouvernement; ayant des moyens et de l'estime publique, un caractère doux et pacifique, et ami des devoirs de son état.

418. *Marin* (Genest); à Romilly; prêtre assermenté, soumis aux lois, attaché au gouvernement; ayant des moyens et remplissant avec zèle les fonctions de son état.

419. *Ferey* (Jean); La Puthenaye; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791; ami de son état dont il remplit les fonctions avec zèle, attaché au gouvernement.

420. *Flavier* (Jean-Nicol); à Saint-Aubin-le-Vertueux; prêtre assermenté, exerce le ministère à Saint-Aubin-le-Vertueux, a de l'intelligence; attaché au gouvernement et aux devoirs de son état, est estimé des habitants de sa commune.

421. *Chevallier* ..... à Thilleul-Dame-Agnès; exerce le ministère dans cette commune; est d'une conduite régulière, ami du gouvernement, mais a peu de moyens.

422. *Daviel* (Guillaume); à Gouttières; ancien curé de la même commune, a prêté le serment en 1791; attaché au gouvernement mais faible de moyens et peu considéré sous le rapport de sa conduite.

423. *Savarre* (Pierre-François); à Beaumesnil; ancien curé de Saint-Lambert, a prêté le serment en 1791; paraît avoir abandonné son état.

424. *Pelvilain des Jardins* (Charles); à Livet-en-Ouche; ancien professeur de mathématiques, curé constitutionnel de Saint-Aubin-des-Hayes en 1791, ayant de l'esprit et des connaissances, mais peu considéré, au surplus attaché au gouvernement et soumis aux lois; n'exerce pas.

425. *Touquet* (Jules); à Le Noyer; curé constitutionnel du Chatellier Saint-Pierre, attaché au gouvernement, ayant des moyens,

Digitized by Google

mais ayant un peu négligé de se montrer dans l'état qu'il a embrassé et paraissant l'avoir abandonné.

426. *Duchemin* (Jean); à Bosc-Robert; ancien curé de la même commune a prêté le serment en 1791, attaché au gouvernement et soumis aux lois et jouissant de l'estime de ses concitoyens.

427. *Pinsum* (Jean-François de); à Brétigny; ancien curé de la même commune; a prêté le serment en 1791, attaché aux devoirs de son état, d'une conduite régulière, jouissant de l'estime de ses concitoyens.

428. *Chevalier* ..... au Bec; ancien religieux bénédictin, exerçant ses fonctions dans cette commune, ayant des moyens et de l'instruction, attaché au gouvernement; d'une conduite régulière, méritant la confiance.

429. *Petit* (Jean); à Malleville; ancien curé de Saint-Taurin-des-Ifs où il exerce encore actuellement ses fonctions, a prêté le serment en 1791; attaché au gouvernement; d'une conduite régulière.

430. *Brière* (Georges); à Calleville; a prêté le serment en 1791, remplit avec zèle les fonctions de son ministère; attaché au gouvernement et estimé dans sa commune.

431. *Legris* (Charles-Sébastien); à Berthouville; ancien curé de la même commune, ayant prêté le serment en 1791, exerçant actuellement ses fonctions; soumis aux lois et jouissant de l'estime de ses concitoyens.

432. *Malherbes* (Jacques-Germain); à Hecmanville; curé constitutionnel de la même commune en 1791; attaché au gouvernement et aux devoirs de son état; estimé dans sa commune.

433. *Gibory* ..... à Morsan; ancien religieux, exerce le ministère depuis 1784, curé constitutionnel de Notre-Dame de Fresne en 1791, exerce maintenant à Morsan, est soumis, a des moyens ordinaires et jouit de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. [Mauvais sujet, immoral, *4e enq. eccl.*].

434. *Thulou* (Jean-Nicolas); à Saint-Cyr de Salerne; ancien curé de la dite commune, prêtre assermenté, exerçant maintenant ses fonctions après s'être soumis aux lois.

435. *Leroux* (Pierre); à Saint-Pierre de Salerne; ancien curé déporté; rentré, exerce ses fonctions après avoir fait la promesse de fidélité à la constitution; est attaché aux devoirs de son état et se conduit bien.

Digitized by Google

436. *Mesnil* (François); à Brionne; ex-vicaire, prêtre assermenté, exerçant le ministère à Brionne depuis le décès du curé.

437. *Volgeard* ..... à Notre-Dame d'Epine; prêtre assermenté, d'une conduite peu régulière, n'ayant pas la confiance.

438. *Derobert* ..... à Neuville-sur-Authou; prêtre déporté, rentré, exerce ses fonctions dans cette commune et paraît peu attaché au gouvernement.

439. *Bernays* (Charles); à Courbépine; ancien curé de Saint-Pierre de Salerne, a prêté le serment en 1791; n'exerce pas maintenant ses fonctions, est d'une conduite régulière et considéré.

440. *Benoist* ..... au Bec; ancien religieux bénédictin, d'une conduite régulière; jouit de la confiance et n'exerce pas.

441. *Crespin* (Bruno); à Brionne; curé constitutionnel de Saint-Victor-d'Epine en 1791, maintenant juge de paix du canton de Brionne, n'exerce pas ses fonctions et d'une conduite peu régulière et très peu considéré.

442. *Deliste* (Jean-Eustache); à Plessis-Mahiet; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791, soumis aux lois, et attaché aux devoirs de son état, exerce ses fonctions.

443. *Mouton* (Gabriel); à Barquet; ancien curé de La Vacherie, a prêté le serment en 1791, soumis aux lois, attaché aux devoirs de son état, exerce ses fonctions.

444. *Primois* (Louis-Charles); à Saint-Opportune-la-Campagne; ancien curé de la Hunnière, a prêté le serment en 1791, soumis, remplit ses fonctions avec exactitude, estimé.

445. *Touquet* (Pierre); à Fontaine-l'Abbé; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791, attaché au gouvernement et aux devoirs de son état, exerce ses fonctions.

446. *Rouland* (Louis-André); à Cambon; prêtre soumis aux lois, exerce ses fonctions, est estimé.

447. *Parisel* (Nicolas); à Beaumont; ancien moine, curé constitutionnel de Launay en 1791, exerce maintenant le ministère à Beaumontel, est attaché au gouvernement, estimé dans sa commune.

448. *Gobe* (Pierre); à Serquigny; exerce ses fonctions en cette commune, soumis aux lois, et d'une conduite régulière.

449. *Maroquesne* (Pierre); à Barquet; ancien curé de la commune, prêtre assermenté, soumis aux lois et jouissant d'une médiocre considération, exerçant maintenant ses fonctions.

Digitized by Google

450. *Verdières* (Alexandre-Robert); à Beaumont; exerce ses fonctions à Beaumont, prêtre soumis aux lois.

451. *Coquerel* (Nicolas); à Vieilles; ancien curé de cette commune, infirme, ayant cessé ses fonctions.

452. *Boucher* (Jean-Baptiste); à Beaumont; curé constitutionnel en 1791, attaché au gouvernement et ayant des moyens, ayant cessé ses fonctions.

453. *Ducoudray* (Louis-Léonor); à Beaumont; curé constitutionnel de Beaumont en 1791, ayant des moyens et de la conduite, n'exerce pas maintenant ses fonctions.

454. *Plantée* (Pierre-François); à Barc; curé constitutionnel de cette commune en 1791, ayant des moyens, attaché au gouvernement et ayant cessé ses fonctions.

455. *Paris* ..... à Launay; curé constitutionnel du Thilleul-Othon en 1791, s'est rétracté; n'exerce plus.

456. *Le Prévost* (André); à Beaumontel; n'exerce pas.

457. *Le Guay* (Jean-Crespin); à Barc; ancien vicaire de Goupillières, a prêté le serment en 1791; n'exerce pas.

458. *Bourlet* (Pierre); à Saint-Germain-la-Campagne; ancien curé de la même commune, a prêté le serment en 1791, soumis aux lois et attaché au gouvernement, a des mœurs, de l'instruction et des moyens, et jouit de l'estime publique.

459. *Dumont* (Jean-Henry); à Saint-Mards de Fresne; ancien curé de la même commune, a prêté le serment en 1791, attaché au gouvernement et aux devoirs de son état, a des moyens, des mœurs et jouit de l'estime publique.

460. *Bourlet* (Guillaume); à Saint-Germain-la-Campagne; ancien curé de Cernay, aime le gouvernement, a de la conduite et des moyens, est attaché aux devoirs de son état, est estimé.

461. *Morin* (Jean-Baptiste); à Saint-Quentin-des-Isles; prêtre avant la Révolution, curé constitutionnel de Ferrières en 1791, attaché aux devoirs de son état, ami de l'ordre actuel, a quelques moyens, du zèle et des mœurs.

462. *Bourdon* (Michel); à Livet-en-Ouche; a été curé constitutionnel dans l'arrondissement d'Evreux, exerce depuis plusieurs années le ministère à Livet-en-Ouche, a peu de moyens, il a du zèle, des mœurs et est estimé dans sa commune.

463. *Marais* (Michel); à Grandcamp; curé constitutionnel de

Digitized by Google

cette commune en 1791, attaché aux devoirs de son état, ami du gouvernement; exerce ses fonctions.

464. *Levilain* (François); à Saint-Germain-la-Campagne; ancien curé de Beslon, est d'une conduite très régulière, se livre à l'instruction de la jeunesse, n'exerce pas maintenant ses fonctions malgré qu'il paraisse attaché à son état, a des moyens et est estimé.

465. *Lemaignen* (François); à Saint-Germain-la-Campagne; ancien curé de la dite commune, a prêté le serment en 1791, est attaché au gouvernement, mais il est âgé et infirme et presque hors d'état de continuer ses fonctions.

466. *Hardouin* (1) (Jacques); à Capelles; ex-curé de Saint-Vincent-la-Rivière, exerce maintenant le ministère à Capelles, a de la conduite et peu de moyens.

467. *Guérin* (Pierre); à Sainte-Marguerite-en-Ouche; exerce le ministère dans cette commune depuis plusieurs années, a des mœurs et de la conduite, mais a des moyens très faibles et jouit par cette raison de peu de considération.

468. *Bauquemarre* (Marcel-Pierre-Jacques); à Grand-Camp; ancien curé de cette commune, n'a pas prêté le serment en 1791, a fait la promesse de fidélité à la constitution, exerce le ministère chez lui, paraît peu attaché au gouvernement et est d'ailleurs très infirme.

469. *Tranquet* (Joseph); à La Haye-de-Calleville; ancien desservant de cette commune, puis curé constitutionnel de Sainte-Opportune-du-Bosc en 1791, est attaché aux devoirs de son état, soumis aux lois et d'une conduite régulière.

470. *Mondet* (Jean-Pierre); à Ecardenville; ancien curé de la même commune, a prêté le serment en 1791, exerce ses fonctions en se conformant aux lois, est d'une conduite régulière et jouit de l'estime publique dans sa commune.

471. *Celos* (Alexandre); à Fontaine-la-Soret; ancien curé de cette commune, a prêté le 1er serment exigé, exerce maintenant ses fonctions après s'être soumis aux lois, est ami de l'ordre, a des moyens, des mœurs et de la conduite.

472. *Le Renard* ..... à Boisney; exerce les fonctions du minis-

---

(1) Il finit ses jours à Capelles le 18 octobre 1835 à l'âge de 85 ans.

Digitized by Google

tère dans cette commune, est attaché au gouvernement, a des mœurs et jouit de la confiance de sa commune.

473. *Theil* (Jean); à Perriers; exerce le ministère depuis plusieurs années dans cette commune, a des mœurs, est soumis aux lois, attaché au gouvernement et aux devoirs de son état.

474. *Bullet* (1) (Pierre-Sébastien); à Aclou; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791 et l'a rétracté depuis, a fait la promesse de fidélité.

475. *Jacquerolles* ..... à Thilleul-Othon; ancien religieux cordelier, exerce son ministère dans cette commune, depuis environ 2 ans, est soumis aux lois, mais peu considéré.

476. *Fresnel* ..... à Goupillières; ancien carme, exerce le ministère dans cette commune depuis 2 ans, soumis aux lois, mais peu considéré sous le rapport de la conduite.

477. *Delaqueze* (2) (Claude-Simon); à Carsix; a prêté le serment en 1791, l'a retracté depuis, exerce maintenant ses fonctions après s'être soumis aux lois, au reste peu considéré.

478. *Noël* (Charles-Claude); à Harcourt; ancien curé de cette commune, s'est conformé avec exactitude à tout ce que les lois ont exigé de lui, son grand âge et ses infirmités le mettent dans l'impossibilité de continuer ses fonctions mais lui donnent droit à des secours.

479. *Maurey* (Jacques-Olivier); à Thibouville; ancien curé de cette commune a prêté le serment en 1791 et l'a rétracté depuis; on lui reproche d'avoir exercé son ministère dans son domicile et dans des réunions assez nombreuses sans avoir fait la promesse de fidélité à la constitution, est au surplus d'une conduite très régulière.

480. *Auzerais* (Jean-François); à Valleville; ancien curé de cette commune, ne peut exercer ses fonctions depuis longtemps à cause de ses infirmités.

481. *Neuville* (3) (François); à Saint-Aquilin-d'Augerons; ancien curé de la même commune, 48 ans; a prêté le serment en 1791,

---

(1) Il abdiqua en l'an II, redevint néanmoins curé de sa paroisse en 1803.

(2) Il redevint curé de sa paroisse en 1802, et y mourut le 13 février 1822 à l'âge de 73 ans.

(3) Il mourut curé de cette paroisse le 26 juillet 1817.

Digitized by Google

exerce ses fonctions, instruit la jeunesse, est attaché au gouvernement, a des moyens et jouit de l'estime publique.

482. *Le Sage* (François-Denis); à Saint-Laurent-du-Tencement; ancien curé de la même commune, 72 ans, prêtre assermenté, exerce ses fonctions après s'être soumis aux lois, a des mœurs, jouit de la confiance publique.

483. *Leveau* (1) (Nicolas); à Mesnil-Roussel; ancien curé constitutionnel de Montreuil, exerce les fonctions de son ministère au Mesnil-Roussel, attaché au gouvernement et jouit de quelque confiance.

484. *Godel* (Jean); à Chapelle-Gautier; vicaire avant la Révolution, curé constitutionnel de la dite commune en 1791, a cessé ses fonctions pendant longtemps, les a reprises depuis environ 6 mois; a des moyens mais a eu des opinions politiques exagérées et jouit d'une confiance extrêmement bornée.

485. *Mésange* (2) (Louis); à Saint-Denis-d'Augerons; ancien curé de la même commune, a prêté le serment en 1791 et l'a rétracté depuis, a exercé clandestinement ses fonctions sans être soumis aux lois.

486. *Dan* (Jean-Baptiste); à Verneusse; curé de cette commune longtemps avant la Révolution, a prêté le serment en 1791, l'a rétracté depuis, a exercé ses fonctions pendant quelques temps sans avoir fait la promesse de fidélité à la constitution, a des moyens très ordinaires.

487. *Lefranc* (François-Lainé); à Piancourt; 41 ans, curé constitutionnel de cette commune depuis 1791, est attaché au gouvernement et aux devoirs de son état, a des mœurs, de l'instruction et des moyens et jouit de la confiance publique.

488. *Peulevey* (Jules); à Piancourt; prêtre assermenté, âgé de 52 ans, curé constitutionnel de Fontaine-la-Louvet en 1791, attaché au gouvernement et aux devoirs de son état, assez instruit et jouissant de la confiance publique.

489. *Lefranc* (Jean-Baptiste); à Piancourt; prêtre assermenté, curé constitutionnel d'Heudreville en 1791, attaché au gouvernement et à son état, assez considéré.

490. *Mottey* (Jean-Louis); à Drucourt; 34 ans, prêtre asser-

---

(1) Après le Concordat, curé de Corneville, puis de Plainville, où il mourut le 18 juillet 1818.

(2) Mort le 24 décembre 1818, ancien curé de Berville-la-Campagne.

Digitized by Google

menté, aimant le gouvernement et son état, ayant peu de moyens et jouissant cependant de certaine considération dans sa commune.

491. *Racine* (Nicolas); à Theil-Nolent; curé constitutionnel de cette commune en 1791, ayant des moyens; on lui reproche de l'exagération dans ses opinions politiques, il est cependant assez estimé dans sa commune.

492. *Bernays* (Pierre); à Planquay; ancien curé de cette commune ayant prêté le serment en 1791, soumis aux lois, attaché à son état, mais peu de moyens.

493. *Allain* (1) (François); à Saint-Aubin-de-Scellon; ancien curé de cette commune, ayant prêté le serment en 1791 et l'a rétracté depuis, a fait sa soumission aux lois de la République, remplit avec zèle ses devoirs, peu attaché au gouvernement.

494. *Lefebvre* (2) (Nicolas); à Barville; ancien curé de cette commune, a prêté le serment en 1791 et l'a ensuite rétracté, a été déporté, est rentré en France, exerce le ministère après avoir fait la promesse à la constitution.

495. *Peuffier* (3) (Jean-Baptiste); à Heudreville; vicaire de Cauverville avant la Révolution, assermenté, puis rétracté, ayant repris l'exercice de ses fonctions depuis environ 4 mois, paraissant peu attaché au gouvernement.

496. *Toufflet* (Thomas); à Thiberville; prêtre assermenté, 44 ans, ex-curé du Ronceray, attaché au gouvernement et n'exerçant maintenant aucune fonction.

497. *Jouveaux* (Jean-Baptiste); aux Places; prêtre assermenté, ancien curé de cette commune, n'exerçant pas ses fonctions et jouissant de peu de considération.

498. *Vauquelin* (Félix); à Bazoques; prêtre assermenté, ex-vicaire de Condé-sur-Isle, n'exerçant aucune fonction sacerdotale, ami du gouvernement, mais peu de moyens.

499. *Boivin* (4) (Jacques); à Giverville; 65 ans, ancien curé de cette commune, ayant prêté le serment en 1791, n'exerçant maintenant aucune fonction.

---

(1) Mort curé de cette paroisse le 2 décembre 1809, âgé de 83 ans.

(2) Mort curé de cette paroisse le 22 septembre 1803, âgé de 69 ans.

(3) Mort curé de Favril en 1819.

(4) Mort prêtre habitué à Sainte-Croix de Bernay le 16 mars 1831, âgé de 81 ans.

Digitized by Google

500. *Levallois* (1) (Pierre-Louis); à Boissy; ancien curé de cette commune, prêtre assermenté, n'exerçant aucune fonction (2).

Certifié par nous, préfet du département de l'Eure à Evreux, le 17 vendémiaire, an X de la République Française.

MASSON SAINT-AMAND.

II

1° ETAT DES PRÊTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE RECONNUS PARTICULIÈREMENT DIGNES DE CONFIANCE.

1. *Verdière* ..... à Evreux; 53 ans, depuis 20 ans, curé à Saint-Gervais-les-Magny, département de Seine-et-Oise, aujourd'hui professeur de belles-lettres et directeur du pensionnat de l'Ecole Centrale; de formes gracieuses et du meilleur ton. L'intérêt le plus tendre pour les élèves concilie à ce citoyen l'estime de leurs parents, il a celle de tous les citoyens, il regrette de ne plus exercer les fonctions du culte. Digne de paraître dans les premiers emplois, il les honorerait par ses excellentes qualités.

2. *Biset* (Jean-Baptiste); à Paris; 54 ans, après avoir professé la rhétorique à Evreux pendant quelques années, le citoyen Biset est devenu curé à Guichainville près Evreux; quoiqu'il eut prêté tous les serments exigés, l'administration lui chercha querelle sur une opinion particulière et lui appliqua la peine de la déportation. Arrivé en Anglererre, il fut abandonné de ses pareils à cause de son attachement aux idées libérales et aux principes de tolérance. En cultivant les sciences, il a vécu honorablement; autorisé par le gouvernement à revenir dans sa patrie, il s'est fixé à Paris où il s'occupe de littérature française et anglaise. Un physique gracieux et imposant, un caractère doux et honnête, le rendent propre à remplir les fonctions ecclésiastiques qu'il paraît désirer reprendre.

---

(1) Il fut en 1774 l'un des curés protestataires contre les retraites pastorales et les conférences ecclésiastiques rétablies par Mgr de Condorcet.

(2) Sur quelques prêtres des arrondissements d'Evreux et de Bernay l'on trouve quelques notes intéressantes aux archives départementales de l'Eure dans la série V.

Digitized by Google

3. *Rever* (1) (Marc-François-Gilles); à Conteville; ancien professeur de philosophie à l'Université, curé de Conteville, arrondissement de Pont-Audemer, membre de la 1re législature, aujourd'hui bibliothécaire à l'Ecole Centrale. C'est un homme rare par l'étendue de ses connaissances et sa modestie, qui honorerait les fonctions ecclésiastiques si on pouvait le déterminer à les reprendre.

4. *Lamy* (2) (Charles-Robert); à Evreux; 53 ans, curé de Saint-Clair d'Arcey, élu évêque constitutionnel de l'Eure depuis 2 ans, il est instruit, attaché au gouvernement, montre beaucoup de tolérance, mais il serait mieux placé partout ailleurs que dans la ville d'Evreux où les chefs de l'Eglise d'avant la Révolution jouissent encore de la considération attachée à leur fortune et à leurs emplois. Ses rivalités avec le Chapitre et ses efforts pour faire reconnaître son autorité l'ont rendu l'objet de quelques calomnies.

5. *Langeux* (Pierre-Nicolas); à Evreux; 46 ans, ancien prêtre et chapelain de la cathédrale d'Evreux, estimé dans tous les emplois qu'il a remplis; depuis 3 ans, il exerce les fonctions du culte avec quatre ci-devant chanoines; ses lumières, son activité, son zèle lui méritent beaucoup de considération dans Evreux, son éloignement trop marqué pour les constitutionnels avec lesquels il

---

(1) Né à Dol (Ille-et-Vilaine) le 8 avril 1753, mort à Conteville (Eure) le 12 novembre 1828, il fut curé de Conteville, administrateur du département de l'Eure, député à l'Assemblée législative, professeur de l'Ecole Centrale d'Evreux, correspondant de l'Institut de France. Il a laissé des travaux scientifiques et archéologiques. On a sur lui une *Notice* de A. Fresnel (1830) et un autre de C.-H. Langlois (1833). La Société libre de l'Eure conserve son portrait que nous reproduisons.

(2) Né à Bernay le 26 mai 1747, mort le 30 novembre 1814, il fut en 1781 professeur au collège de Bernay, en 1784 vicaire de Sainte-Croix, en 1785 curé de Saint-Clair-d'Arcey, en 1790 maire, en 1791 secrétaire de l'Assemblée primaire de Beaumesnil, fut élu évêque constitutionnel le 9 thermidor an VI (27 juillet 1798), sacré le 28 messidor an VII (14 juillet 1799), présida le 24 septembre 1800 le synode diocésain, assista au Concile provincial de Rouen le 5 octobre 1800, et au Concile national en 1801, donna sa démission en 1801 et rentra dans la vie privée. (Archives de M. Porée).

Digitized by Google

exerce concurremment dans le temple d'Evreux est le seul reproche qu'on puisse lui faire.

6. *Langeux* (1) (Jean-Baptiste-Guillaume); à Conches; 50 ans, curé de [Sainte-Foy de] Conches dès avant la Révolution; depuis 20 ans qu'il y demeure, il a toujours conservé l'attachement des habitants de la ville, son empressement à se rendre utile, les fonctions qu'il continue d'exercer, son caractère facile et formé sur celui de ses concitoyens le rendent seul propre à vivre parmi eux, à entretenir l'union et la tranquillité.

7. *Dumouchel* (2) (Louis); à Vernon; 50 ans, nommé curé constitutionnel de Vernon, il a su se concilier l'estime des habitants de cette ville qui, dès l'aurore de la Révolution eut à gémir sur des attentats, source de discordes et de divisions; ami sage du gouvernement, il a toujours montré beaucoup de tolérance et il n'a perdu un peu de la considération dont il jouissait que depuis la rentrée de 2 déportés soumis qui exercent concurremment avec lui.

8. *Ricquier* (Pierre); à Saint-Just; 40 ans, ancien oratorien devenu curé constitutionnel, ami sage et éclairé du gouvernement, il mériterait plutôt la considération dans une grande commune par sa douceur, sa bienfaisance et son zèle pour les fonctions de son état.

9. *Troussel* (Claude-Auguste); à Rouvray; 37 ans, ancien bénédictin, modeste et instruit sur divers objets de sciences, estimé dans sa commune rurale où il exerce ses fonctions, il obtiendrait plus de considération dans une grande commune où il aurait occasion de développer et de faire connaître ses bonnes qualités de cœur et de l'esprit.

10. *Languerreu* (Claude); à Breteuil; 64 ans, ancien curé de Villez-sous-Damville et doyen rural du ci-devant diocèse d'Evreux, il a conservé pendant la Révolution l'estime dont il jouissait auparavant, il est considéré dans la ville de Breteuil.

11. *Lefel* (Jean-Baptiste-Pierre); à Pont-Audemer; 50 ans, ancien curé de Pont-Audemer, s'étant concilié l'estime des habitants de cette ville, par son mérite et ses talents, il jouit d'une

---

(1) Né le 24 mai 1750, mort le 4 complémentaire an XI.

(2) Il était avant la Révolution vicaire de Menilles, il devint après le Concordat curé de Poses.

Digitized by Google

grande considération dans cette ville où il continue d'exercer le culte.

12. *Bunel* (Louis-Joseph); à Saint-Germain-Village; 50 ans, ancien curé de Saint-Mars, membre du jury d'instruction publique de l'arrondissement de Pont-Audemer, juge de paix du canton rural; son esprit, ses talents le rendent propre à exercer les fonctions du culte s'il se détermine à reprendre ses fonctions.

13. *Michaux* (Nicolas-Marin); à Bourgtheroude; 48 ans, ancien curé d'Harquanville, vicaire épiscopal de la Seine-Inférieure, aujourd'hui maire de Bourgtheroude, exellent citoyen, prêtre instruit et estimable, il réunit les qualités convenables pour occuper les premiers emplois dans une grande commune.

14. *Maille* (Etienne-Marin); à Louviers; 60 ans, un des curés de la ville de Louviers depuis 30 ans, il y exerce encore les fonctions publiques du culte, il a conservé l'estime des habitants de cette commune importante et il est digne de la confiance qu'il a inspirée.

15. *Dubusc* (1) (Jean-Nicolas); à Pont-de-l'Arche; 65 ans, curé de cette commune depuis 30 ans, il y jouit de la plus haute considération qu'il mérite pour sa bienfaisance et son attachement aux devoirs de son état.

16. *Virien* (Jean-Baptiste); à Beaumesnil; 43 ans, ancien vicaire de Bernay, curé constitutionnel de Beaumesnil et juge de paix de ce canton, exerçant le culte. Excellent citoyen, prêtre généralement estimé, il ferait le bien dans la ville de Bernay où il a été comme vicaire et chef de bureau du district.

17. *Lebertre* (Pierre-Jean); à Bernay; 52 ans, ancien curé de Notre-Dame de la Couture dans Bernay, il n'exerce plus de fonctions, mais il jouit d'une grande considération dans cette ville où il tient à une famille de marchands.

18. *Bernaud* (Armand); aux Andelys; 60 ans, ancien curé d'Andelys, distingué par son mérite et ses vertus, il s'est concilié l'estime de ses concitoyens et a toujours cherché à éteindre les germes de division et à en anéantir les traces.

19. *Berthinot* ..... à Gisors; 50 ans, curé constitutionnel de Gisors, homme instruit, d'un caractère liant et facile, digne de rester dans cette grande commune où il est estimé.

---

(1) Il mourut curé de Saint-Pierre-du-Vauvray le 21 avril 1811.

Digitized by Google

20. *Seyer* (Pierre); à Bois Jérôme; 48 ans, ancien prieur de Bois Jérôme, excellent prêtre, estimable, jouissant de la plus haute considération par la pureté de ses mœurs et une bienfaisance éclairée.

Certifié par nous, Préfet du département de l'Eure, à Evreux, le 17 vendémiaire an X de la République Française.

Signé : MASSON SAINT-AMAND.

Em. SÉVESTRE,
52, rue de la Clef, Paris, Ve
11, rue Guillaume le Conquérant, Caen (Calvados).

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

Le diocèse de Bayeux en 1912.

Un tel titre comporte un si vaste sujet qu'il faudrait réclamer un volume et des loisirs pour le traiter à l'aise. Dans ces conditions, une chronique de quelques pages, soucieuse de n'être point trop incomplète et écrite par un journaliste pressé, risque fort de n'être qu'une esquisse rapide et à bâtons rompus. J'en fais d'avance mon *mea culpa* auprès de nos chers lecteurs de la R. C. N.

Examinons successivement ce que fut chez nous en 1912 la vie intellectuelle, sociale et religieuse, corformément au plan tracé par M. le chanoine Jouen dans son magistral article sur l'archidiocèse de Rouen.

* * *

Le diocèse de Bayeux est au début d'une transformation profonde. La plaine aux grands blés est en train de devenir un pays de mines, de hauts-fourneaux et d'usines métallurgiques. Sur les inquiétudes et les problèmes qu'apporte avec elle cette transformation, n'oublions pas la remarquable lettre que publiait Mgr Lemonnier, en février 1912, dans la *Revue illustrée du Calvados*.

Cependant, la vieille université normande continue et accroît son rayonnement intellectuel et scientifique. Le chiffre des étudiants augmente; il en vient même de fort loin, grâce aux conférences que M. Souriau, sous le patronage de l'Alliance française, a faites avec succès à l'étranger. La Société des Amis de l'Université aide à la création de nouvelles chaires. Par dessus tout un personnel d'élite sait retenir et attirer les auditeurs. Quand une Université peut invoquer les noms de savants et de travailleurs

Digitized by Google

éminents comme Guillouard, Le Fur, Astoul, Génestal et Villey pour le droit, Prentout, Besnier, Souriau et Schneider pour les lettres, elle n'a rien à envier aux plus illustres, que des auditoires plus nombreux. L'action de tels maîtres s'étend plus loin que les salles de nos facultés; M. Guillouard demeure le chef incontesté d'un incomparable barreau où des nôtres comme les deux Morin, Coqueret et Cautru sont en belle place; M. Prentout, qui vient d'être couronné par l'Institut pour son travail sur les anciens États provinciaux, ne cesse pas de poursuivre ses travaux sur notre histoire normande; M. Génestal grossit la *Bibliothèque d'histoire du droit normand.*

Nombre de ces maîtres sont des catholiques exemplaires ; pourrais-je ne pas rappeler ici que M. Souriau achevait en 1912 son étude sur *Deux mystiques normands au XVIIe siècle* qui vient précisément de paraître à Paris chez Perrin et où, en un style digne du grand siècle, il étudie la vie intérieure et la direction spirituelle de MM. de Renty et de Bernières en des chapitres que signerait fièrement un vieux théologien rompu à la pratique de cet *ars artium* qu'est le *regimen animarum.*

Nos sociétés savantes de Bayeux, Caen et Lisieux, pour moins produire peut-être que jadis, sont cependant tout aussi prospères. La vieille Société des Antiquaires de Normandie compte à chacune de ses séances mensuelles de 40 à 50 membres présents; elle nous a donné récemment le beau volume sur *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn*, dû au travail de notre ami R. N. Sauvage; elle poursuit dans ces derniers temps, tout particulièrement, l'étude du préhistorique normand et des noms de lieu celtiques ou gallo-romains de Basse-Normandie. MM. Vanel et Hunger, deux de ses membres, publiaient dernièrement deux bonnes études sur Caen aux XVIIe et XVIIIe siècles et sur le siège de 1450. Presque en même temps, M. G. Lavalley achevait la publication de son abondant *Catalogue des ouvrages normands de la Bibliothèque de Caen* (Caen, Jouan. 3 gros vol. in-8).

Notre clergé a assumé sa part dans ce grand labeur intellectuel. Après l'*Esquisse sur l'histoire de Lisieux au XIXe siècle* que nous donnait le regretté M. le Vicaire général Goudier au début de 1912, les articles de la revue *Baiocana*, et les publications de MM. les abbés Bourienne, Le Mâle, Heurtevent, Alix et Sevestre en sont la preuve suffisante.

Digitized by Google

* * *

Nos artistes font bonne figure à côté de nos écrivains.

Parmi nos peintres les plus choyés du public, et dont les œuvres figurent aux Salons annuels, Rame, dans son atelier d'Ouésy, rêve toujours de moutons; Motteley demeure fidèle aux paysages de Clécy; Jean de la Hougue affine ses intérieurs; Huet, malgré ses vingt-huit ans, traite déjà les figures en maître. Parmi nos sculpteurs de renom, Le Duc prépare la maquette du monument qui doit bientôt s'élever sur la plage de Villers; Le Marquier s'attache aux bijoux; de la Heuderie fait parler pierre et bronze, pendant que Bigot et Géo Lefèvre, avec leurs sculptures sur bois, continuent la tradition bien normande des huchiers du moyen âge et de la Renaissance.

En musique, à part Gabriel Dupont, qui reste nôtre tout en étant loin, nos compositeurs sommeillent. Mais les concerts abondent; les Sociétés musicales prospèrent, et le goût du public s'élève. La *Schola* de l'Orne a donné en 1912 de brillants concerts à Vire, Falaise et Saint-Pierre-sur-Dives; sa sœur bayeusaine, la *Scola Jeanne d'arc*, a fait de même à Bayeux et à Avranches. La cathédrale de Lisieux demeure un centre musical unique chez nous; à Caen, l'*Association des grands Concerts caennais*, la *Lyre caennaise*,, la *Neustrie* remplissent les mois d'hiver de la longue série de leurs auditions. Sigalons entre toutes, la réunion du 31 mars 1912 où la *Schola cantorum* caennaise fit entendre en entier la difficultueuse autant qu'admirable *Passion selon saint Jean* de J. S. Bach. La musique religieuse elle-même reprend sa bonne place en nos vieilles églises; et nos trois communautés de Bénédictines, en adoptant le chant grégorien, ont renoué la chaîne de la vieille prière liturgique, interrompue depuis quatre siècles.

Nos poètes chantent comme les oiseaux quand revient le soleil; Gouget prépare un second recueil de ses pièces détachées; Théodore Legrand multiplie ses sonnets argentins; Charles Lemaître patoise. S'il prend quelquefois trop sur le vif les boutades de nos paysans bôcains, applaudissons du moins sans restriction à la poésie émue de son *Vieux calvaire*.

Voilà pour la vie intellectuelle; venons-en à la vie sociale.

Digitized by Google

* * *

Nos amis de Caen n'ont pas perdu de vue leur œuvre si utile de jardins ouvriers et d'habitations à bon marché, et M. Souriau, — encore lui — a fait bonne œuvre d'assainissement avec son groupe caennais contre la licence des rues. Un bureau de placement gratuit, vite chargé de besogne, s'est ouvert en juillet à la Maison diocésaine des œuvres, 25, rue Guilbert. Deux de nos prêtres ont eu les honneurs d'un prix officiel : M. le curé de Port-en-Bessin pour sa *Maison des marins*, et M. le curé de Villerville pour son entreprise dentellière, par laquelle il a su retenir et occuper les jeunes filles du pays.

Trois groupes antialcooliques prospèrent, et la Croix-Blanche, qui vient de jeter encore de nouvelles semences en pleine ville de Caen, tint en juillet, à Vire, sous la présidence de notre évêque, un Congrès fécond.

Au point de vue des Mutualités, louons sans réserve les groupements actifs et biens chrétiens qui s'appellent les *Travailleurs du Cinglais*, le *Syndicat agricole de Bourguébus*, les *Prévoyants de Bourguébus*, et l'*Union mutualiste des familles catholiques de Caen*. Et n'oublions pas de saluer des hommes comme MM. Tancrède de Hauteville et Dufour de la Thuillerie qui, dans cette œuvre de reprise de contact entre l'Église et le peuple, n'hésitent pas à jeter dans la mêlée le poids de leur nom et de leur lumineuse activité.

Pour le reste, la question sociale va se poser chez nous sous un nouveau jour. L'arrivée imminente de nombreux travailleurs étrangers — on annonce déjà la venue prochaine de Polonais et d'Italiens, leurs curés en tête — la poussée vers les idées socialistes qui s'ensuivra forcément nous obligent à une période de recueillement et de préparation.

Clergé et fidèles l'ont compris, et se recueillent, et se préparent et attendent.

* * *

Au point de vue purement religieux, la simple énumération qui va suivre montrera combien, sous l'impulsion d'un évêque

Digitized by Google

inlassable, universellement aimé et unanimement suivi, l'action est devenue intense, en 1912, dans le diocèse de Bayeux.

Au cours de l'année écoulée, de grandes solennités religieuses n'ont pas manqué de manifester au dehors la vitalité de la foi entée, il y a tant de siècles déjà, au cœur de nos populations.

Sans doute, la grande procession du Saint-Sacrement qui porta vers Ardenne des milliers de Caennais, les bénédictions de calvaires qui eurent lieu à Ouistreham, à Saint-Vaast, à Cahagnes, à Troarn, à Lion, à Banville, à Condé-sur-Ifs, à Castilly, la consécration de l'église et la bénédiction de l'hospice de Saint-Germain-du-Crioult, le baptême des cloches de Victot-Pontfol et de Viessoix ne furent que des manifestations locales. Mais les grandes solennités qui, du 18 au 25 août, marquèrent à Bayeux, à la Délivrande, à Lisieux le passage de notre ancien pasteur et toujours aimé père, devenu le Cardinal de Paris; mais le pèlerinage diocésain à Montmartre, auquel prirent part plus de 500 prêtres ou fidèles, sont des manifestations d'un ordre plus général.

Non moins fructueuses, quoique plus intimes, furent la grande journée sacerdotale du 23 avril, où 300 prêtres, dans la vaste salle de la rue Guilbert, étudièrent en commun, sous la direction de leur évêque, les moyens de former des catholiques et de les grouper en un infrangible faisceau, et la retraite fermée qui, en octobre, réunit à Hérouville une élite de laïques résolus à n'être point des chrétiens quelconques.

* * *

La voix du Christ doit parvenir à tous par une prédication qui sache revêtir toutes les formes.

C'est dans ce but que, en 1912, dans le diocèse de Bayeux, une douzaine de prêtres, assujettis volontairement à cet unique labeur, allèrent, sans repos, de paroisse en paroisse pour accomplir le rude, mais si fructueux travail des missions.

C'est dans ce but que furent données, un peu dans tout le pays, des conférences multiples, soit dans les églises mêmes, soit dans des salles où osent entrer des gens — du sexe fort — qui auraient peur d'entrer dans nos temples. Signalons particulièrement les deux séries de conférences données au printemps et en octobre sous le patronage de la Ligue des Femmes françaises par MM. Paul

Digitized by Google

Parsy et l'abbé Kollen, les conférences que M. l'abbé de la Tour fit au cours du Carême à Notre-Dame de Caen, et la fructueuse quinzaine pascale de M. le chanoine Jouen à la cathédrale de Bayeux.

Dans cet ordre d'idées, pourquoi aussi ne parlerions-nous pas de la grande manifestation qui groupa à Caen, le 30 mai, plus de 1500 personnes, pour entendre Maurice Barrès nous parler de nos églises? Cet auditoire, je le sais bien, venait des quatre coins de l'horizon politique ; ce n'en fut pas moins une grande manifestation religieuse. A preuve, les applaudissements unanimes qui saluèrent la parole de notre évêque.

C'est dans ce but enfin que, chaque semaine, la presse catholique locale, qui laisse chez nous bien loin derrière elle la presse adverse, fait pénétrer la vérité jusque dans les hameaux les plus perdus. Sans parler des Bulletins paroissiaux, très nombreux, et dont quelques-uns ont un tirage supérieur à 500 exemplaires, c'est à près de 20.000 exemplaires que tire ici la bonne presse hebdomadaire. Et qu'on me permette de dire simplement que, dans ce chiffre, les journaux à cinq centimes de la presse « diocésaine », grâce à leur organisation spéciale, entrent pour plus de 13.000 exemplaires.

Verbum Dei non est alligatum.

* * *

Que dirai-je maintenant du réseau serré de nos œuvres d'hommes, de dames, de jeunes filles, de jeunes gens, qui, en 1912, sous la direction très active et très jeune de M. l'abbé Tréche, ont atteint un si haut degré de prospérité?

Hélas, je ne puis guère que les énumérer.

A Caen, à Lisieux, à Mézidon, à Lison, les *Cheminots catholiques* affirment leur foi. Le 28 octobre, ils eurent à Vaucelles de Caen une magnifique réunion.

La *Famille Condéenne* est un groupement puissant ; sa dernière fête annuelle, à laquelle prirent part plusieurs membres du Parlement, obtint un gros succès.

L'*Association calvadosienne des Pères et Mères de famille catholiques* fit, au printemps, une campagne de presse vigoureuse ; son assemblée générale du 17 mars et surtout la conférence qu'elle fit

Digitized by Google

donner à Caen par M. Guiraud, le célèbre professeur de la Faculté de Besançon, eurent un long écho.

Je ne cite que pour mémoire les Hommes de France au Sacré-Cœur, les divers groupements d'anciens élèves de nos établissements libres, les Conférences multiples de Saint-Vincent de Paul, qui, pour faire bien, n'ont eu qu'à continuer, et qui, de fait, continuent.

Ce qui est plus nouveau, ce sont les *Unions catholiques* d'hommes, qui s'élèvent maintenant au beau chiffre de 23, dont sept ou huit nées en 1912. Du Congrès qu'elles tinrent à Equemauville le 1er septembre, on peut conclure que ces unions seront demain un ferment puissant pour la régénération des paroisses.

* * *

Parmi les œuvres de dames, je ne cite encore que pour mémoire l'œuvre charitable du *Cœur agonisant de Jésus*, destinée à secourir les malades et les pauvres, et qui, elle aussi, continue. Mais je m'en voudrais de ne pas signaler à part les groupes diocésains de la *Ligue des Femmes françaises*, qui ont organisé en 1912 deux tournées de conférences, qui ont fondé deux nouveaux comités à Trouville et Saint-Pierre de Caen, et qui, en octobre, se réunirent en une retraite fermée aux pieds de Notre-Dame de la Délivrande.

* * *

La ruche ouvrière à laquelle préside, à Caen, M. le chanoine Granger, dans la maison de la Sainte-Famille, est, sans conteste, la plus intéressante de nos œuvres de jeunes filles. Mais nos autres patronages féminins sont aussi dignes d'attention. Issus d'un mouvement relativement neuf chez nous, bien distincts des nombreuses associations d'Enfants de Marie qui subsistent encore, d'ailleurs, suivant la méthode ancienne dans la grande majorité de nos paroisses importantes, c'est une œuvre très prospère, dès maintenant, à Caen, à Vire, à Condé, et à Lisieux. A Bayeux, le patronage de jeunes filles a pour annexe une école ménagère ; à Port-en-Bessin et à Villers-sur-Mer, l'œuvre est complétée par deux ouvoirs admirablement outillés.

Digitized by Google

* * *

Les œuvres de jeunes gens sont, je le crois, le plus beau fleuron de notre couronne d'œuvres diocésaines.

La Jeunesse catholique, en Calvados (siège social : 25, rue Guilbert, à Caen ; aumônier, M. l'abbé Lénault) ne compte pas moins de cinquante groupes très vivants, qui gravitent autour de ce noyau central formé en majeure partie, à Caen, par des étudiants de l'Université, qui a su réunir en une gerbe magnifique presque tous les groupes normands, et dont l'organe, la *Jeune Normandie*, rédigé par les jeunes, est un modèle du genre. Affairés par la grande préparation du Congrès national qui doit se tenir à Caen en avril 1913, nos groupes n'ont pas songé, en 1912, à étendre davantage leurs rameaux. Mais je puis affirmer, documents en main, que leurs progrès spirituels ont été très grands pendant l'année écoulée. Les grands gestes de 1912 ont été les Congrès cantonaux de Troarn, de N.-D de Courson, de Falaise et de Livarot, la grande réunion du lundi de Pâques à Notre-Dame de Grâce, et la retraite fermée, très suivie, qui se termina, en novembre, par le sixième Congrès provincial.

Nos sociétés sportives catholiques sont au nombre de dix-neuf. Tout en tête, signalons l'*Avant-garde Caennaise*, qui, sous l'impulsion incessante de M. l'abbé Adam, a établi par des faits la preuve — devenue nécessaire — qu'un jeune homme pouvait être en même temps gymnaste et apôtre. Rappelons la belle campagne d'hiver de 1911-1912, où ses jeunes gens allèrent camper de ville en ville pour jouer leur pièce, j'allais dire pour rééditer leur prédication : *L'aube chrétienne*. La campagne de 1912-1913 débute par les bons succès d'une autre pièce, sociale celle-là. mais qui est aussi une prédication : *Les yeux s'ouvrent*.

Le festival du 7 juillet 1912, au pensionnat Saint-Joseph de Caen, fut d'ailleurs pour la fédération sportive de Basse-Normandie et pour M. l'abbé Adam une fort belle journée. Je ris encore, après huit mois, de l'ahurissement des bons ruraux qui, ce jour-là étaient descendus vers la grande ville pour voir un ministre, lequel d'ailleurs demeura invisible, mais qui, en récompense de leur peine, s'extasièrent en voyant défiler, en ordre parfait, clairons en tête, drapeaux au vent, avec curés à la clef, toutes les sociétés catholiques venues pour le festival.

Digitized by Google

En plus de ces cinquante groupes de J. C. et de cette vingtaine de sociétés affiliées à la Fédération du Dr Michaux, il faut encore signaler une trentaine de patronages qui ne rentrent dans aucun des deux groupements précédents, et dont beaucoup, très actifs et très florissants, ont, comme les groupes de J. C., des cercles d'études.

Additionnez : nos groupes de jeunes gens atteignent la centaine.

* * *

Un dernier mot relatif à nos œuvres d'enseignement. Nos écoles chrétiennes, en 1912, se sont augmentées de deux unités : Olendon et Saint-Germain-du-Crioult. Nos grands pensionnats libres ont recueilli, aux examens et aux concours de l'année, de remarquables succès parmi lesquels il me faut signaler particulièrement ceux des établissements caennais de Saint-Joseph et de Sainte-Marie.

* * *

J'ai fini, sans tout dire.

C'est assez, j'espère, pour montrer quelle vie circule dans l'église de Bayeux.

Chefs et soldats, tous sont à la peine. Mais tous s'aiment bien. *Ubi amatur, non laboratur.*

La discipline règne, et, après quelques tâtonnements, l'esprit de suite est entré dans les mœurs. Chacun est à son poste, et sait y demeurer.

C'est aujourd'hui l'heure des semailles, mais, si Dieu envoie le soleil et la pluie en leur temps, que belle sera donc la moisson!

En avant! Dieu aide!

Cormelles-Caen, ce 18 février 1913.

M. J. Masselin.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Hâvre.
Dieppe et Neufchâtel : M. le chanoine Legris.
EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure;
CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre :
MANCHE : M. l'abbé Couppey, curé-doyen de Barneville-sur-Mer;
ORNE : M. l'abbé Devaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.
PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

420. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE (janvier 1913). *Excursion archéologique au pays d'Ouche : Rugles, Conches, Beaumont-le-Roger et leurs environs*, par M. René Gobillot, p. 31-102, nombreuses illustrations; — *Rapport annuel sur les travaux de la Société* par M. le baron Angot des Rotours; — *Notice sur le Bois-Bertre* (commune de Saint-Martin-d'Ecublei), par M. Emile Picot, p. 113-122; — *Notes archéologiques d'un Bénédictin de Notre-Dame de Lyre* (1720-1721), par l'abbé Ch. Guéry, p. 123-131; — *Anciens Ferrons du territoire de Laigle*, par M. J. O. Mouchel, p. 131-143; — *Les côtés normands de l'Œuvre de Mme de Ségur*, par M. René Gobillot, p. 144-151.

421. — LA FRANCE FRANCISCAINE (1re année) : article sur Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, p. 32; — *Province de France :* 21 couvents en 1233, d'après le rouleau des morts de Guillaume des Barres : Vernon (p. 135), Rouen (p. 131), Evreux (p. 132), etc.; en 1343 dans la *Custodie de Normandie :* Rouen, Vernon, Evreux, Verneuil, Caen, Bayeux, Bernay; au 23 décembre 1771 :

Digitized by Google

Caen, Vernon, Evreux, Falaise; Bayeux, Verneuil, Bernay; — *Province de France-Parisienne* 1415 : Séez, Rouen, Pont-Audemer, Vire, Valogne; après 1587 : Lions-la-Forêt; en 1753 : Granville, Lyons, Pont-Audemer, Rouen, Séez, Valognes, Vire, Blangy 1499, îles Chaussey (Manche), Gisors, Sainte-Marguerite (arrondissement de Dieppe); — *Biographie :* Jacques Du Bosc, cordelier, natif de Normandie, de Radepont (Eure) probablement. Lille, René Giard 1912. grand in-8°, 355 pp.

422. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1912 (paru en février 1913). *Les établissements de Rouen*, par M. Audouin, p. 140-158 (Rouen, Falaise, Pont-Audemer); — *Recherches sur quelques maréchaux de Philippe-Auguste et de saint Louis*, par M. J. Depoin, p. 187; — *La Croisade Mayennaise de 1158*, par M. E. Laurain, p. 199 (Alain de Goué, châtelain d'Avranches, 1213, p. 248); — *L'administration communale d'Avranches au XVIIIe siècle*, par M. Vivier, p. 254; — *Henri IV et les croquants du Limousin, la mission de l'intendant Boissise*, par M. Nouaillac, p. 321, (la famille Thumery de Boissise était de l'Eure).

423. — Société Normande d'Etudes préhistoriques : fouilles de Saint-Aubin-sur-Gaillon, de Condé-sur-Iton, de Chaignes, de Beaumont-le-Roger, etc. *Le Courrier de l'Eure*, 4 janvier 1913.

424. — Société libre de l'Eure : Discours de M. Lerenard-Lavallée, président; — Camille Fouquet par M. le duc de Broglie; — Souvenirs du vieux château de Dangu, par M. L. Régnier, *Le Courrier de l'Eure*, 13 et 15 février 1913.

425. — Bulletin de la Société Géologique de Normandie : *Comptes rendus des conférences et excursions organisées par G. Lennier*, d'après les articles publiés par A. Lecureur (Honfleur, Criquebeuf, Trouville, Bolbec, Lillebonne, Fécamp, Villers, etc.); — *Carte et tableau analytique de la répartition du bronze dans la Seine-Inférieure*, par A. Dubus, p. 93, pl.; — *Les silex taillés de la forêt de Montgeon*, par Marcel Duteurtre; — *A propos des haches polies fragmentées*, par A. Dubus; — *Extension universitaire au Havre*. Le Havre, 1912, in-8°.

426. — Jehanne la Pucelle (Revue mensuelle, 6, rue Garancière, Paris, 6 francs par an) : *Jean de Saint-Avit, juge de Jeanne d'Arc*, expulsé du tribunal, son tombeau à Saint-Ouen de Rouen, inscription lapidaire remise par les soins de Mgr Fuzet; — Les

Digitized by Google

docteurs de la réhabilitation : Thomas Basin, évêque de Lisieux, Jehan Bréhal, dominicain, Robert Cibole, natif de Breteuil (Eure), docteur et chancelier de l'Université de Rouen, etc. Mars 1912.

427. — Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, t. XI, 1910-1912, Rouen et Paris, 1913, in-8° (dernier trimestre de 1912) : Documents historiques : *Pierre Corneille, procureur des Etats de Normandie*, par R. N. Sauvage; — *Le pillage de l'abbaye de Beaubec par les Calvinistes en 1562*, par J. J. Vernier.

428. — Normandy-Revue, n° 4 : *Prééminence de Vie sur l'Art*, par René Bellet; — *Le pourceau dérobé*, par Antoine Le Métel; — *Retour*, par C. Basset-Dauriac; — *Sonnet*, par L. Delarue; — *Croquis de soir*, par André Petit; — *Les Grand'mères; le Théâtre*, par Léon Deries; — *L'Echéance*, par Jean Duguet; — *L'Art de la femme*, par Chrysis; — *Les livres*, par Raoul Sciama; — *Les Revues*, par J. D. et H. L. B.

429. — L'Intermédiaire des Chercheurs et curieux : *Armoiries d'un vitrail de Villequier* (Seine-Inférieure) 1912, n° du 10 décembre, col. 754; — *Thiers et Gambetta* [et Albert Sorel, incidemment] 1913, 10 janvier, col. 9; 30 janvier, col. 102 et 10 février, col. 197; — *La terre des Boisfrancs* (Eure), 20 janvier, col. 44; — *Quand est mort le baron Félix Desportes* (né à Rouen)? *ibid.* col. 62; — *Famille de Sansac, ibid.*, col. 70; — *Ambroise Paré, empoisonné à Rouen*, 20 février, col. 189.

430. — Almanachs paroissiaux, édités par la maison de la Bonne-Presse, 1913 : de Saint-Pierre de Husson; de Beaumont-Hague; de Brix; de Colleville et Sainte-Colombe; de Notre-Dame des Pieux; de Reffuveille; de Saint-Pierre de Coigny; de *la Croix de la Manche;* de Banville et Sainte-Croix-sur-Mer; de Briqueville et Colombières; de Grandcamp; de *la Croix du Bessin;* de Lénault; du canton de Douvres; de Donville; de Saint-Clément; de *l'Opinion Normande;* de Franqueville avec *notices historiques* par M. Vaussier, 53 p. fig.; — *Almanach nouveau à l'usage des habitants de la Manche*, Avranches, 1913, in-8°; — du *Réveil de Vernon*, in-8°, grav. en coul. et en noir; — *Almanach-Annuaire de Pont-Audemer et de l'arrondissement*, etc.

431. — Adam (abbé). Cf. : n° 596.

432. — Alix (Frédéric) : *L'Auxiliaire des Chercheurs* (Revue mensuelle, 1913, janvier, février).

Digitized by Google

433. — Amette (S. E. le Cardinal) à Sainte-Marie et à Saint-Etienne de Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 8 février.

434. — Anchel (Robert) : Cinq procès de religion dans l'Eure, tirage à part du n° 255, 59 pp.

435. — Andé (Eure). Historique du Pont d' — *Journal de Rouen* 20 février.

436. — Aubé (Raoul) : La fève traditionnelle. Histoire et philologie légumières, *Journal de Rouen*, 1913, 7 janvier; — Flambées de carême : brandons, fouées, figots, bourdis, bugrées, etc., *id.*, 6 février.

437. — Audouin (M.). Cf. : n° 422.

438. — Augouard (Mgr), évêque missionnaire, promu officier de la Légion d'honneur, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 7 février, et *Bull. relig. de Rouen*, 8 février.

439. — Avranches. Cf. : n° 604.

440. — Bardel (Mgr) : Lettre pastorale sur la mission de l'épouse dans la famille, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 31 janvier.

441. — Barrey (Philippe) : Les Elections à la Convention dans la Seine-Inférieure, *Révolution Française*, 1913, 14 février, pp. 135-148.

442. — Basset-Dauriac. Cf. : n° 428.

443. — Bayeux. Cf. : n° 471 bis.

444. — Bazin (René). Cf. : n° 548.

445. — Beaumont-sur-Auge. Cf. : n° 525.

446. — Beaunier (André), Etude littéraire sur Flaubert, *Revue des Deux Mondes*, 1913, 1er janvier, pp. 205-216.

447. — Bellet (René). Cf. : n° 428.

448. — Belloir (abbé Jean-Marie) † ancien curé de Saint-Martin-des-Champs, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 30 janvier.

449. — Béranger (J.) : Communication sur les méreaux du Chapitre de Notre-Dame de Rouen, *Bull. du Comité des travaux historiques*, *Archéologie*, 1912, 2e livraison, p. LXXIX.

450. — Bernay. Cf. : nos 456, 601.

451. — Bertot (J.). Guides du cycliste en France : de Paris à Saint-Malo, Cherbourg et le Havre, 28 cartes, 10 plans, 10 cartes, Paris, C. Mendel, s. d. in-18, XVIII-146 pp. — La Revenante, grand feuilleton littéraire et normand, *Journal de Caen*, 1913, janvier et février.

452. Bigot (Paul) né à Orbec : La Rome impériale, *Journal*

Digitized by Google

d'Orbec, 1912, 22 décembre, *Le Figaro*, *la Revue Hebdomadaire*, *la Revue illustrée du Calvados*, etc.

453. — Blanchet (A.). Jetons frappés à Rouen et à Paris en 1714, *Revue de Numismatique*, 1912, pp. 280-281.

454. — Brécy (Calvados). Un château de Mansard à — *Illustration* n° 3651, 1913, 15 février, photo.

455. — Bodin (chanoine) † Supérieur de la Providence d'Alençon. *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 28 février.

456. — Brionne. L'Indispensable Almanach historique-illustré de — et de l'arrondissement de Bernay, (nombreux articles de M. L. Régnier, du chanoine Porée, etc.), Brionne, Pierre Amelot, 1913, 612 pp.

457. — Briouze. Origine de la Communauté des Sœurs de Notre-Dame, dites Sœurs de Briouze et notamment sur les deux supérieures générales Charlotte Delaunay (1822-1831) et Marguerite Poulain (1831-1832). *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 10 janvier.

458. — B[runon] (R.). Cf. : n° 537.

458 bis. — Butel-Hamel. Cf. : n° 603.

459. — Caen : Sonnerie électrique de Saint-Etienne de —, *Revue illustrée du Calvados*, 1913, février. — Cf. : n°s 474, 505, 511, 581.

460. — Carabots, *Annales Révolutionnaires*, 1913, janvier, février, p. 106.

461. — Cheylus (Mgr de). Mandement du 7 juin 1795, *Baiocana*, 1913. 15 janvier, pp. 286-294.

461 bis. — Cléret (S.). La Vacquerie, Souvenirs Religieux, 1 vol. Caen, 1912, 175 pp.

462. — Coche (C.). Cf. : n° 472.

463. — Coutances. Cf. : n° 476.

464. — Damville, La Charité de — *Bull. Cath. de Damville*, 1913, janvier. Cf. : n°s 66 et 280.

465. — Déchelette (Mgr). Evêque nommé d'Evreux, *Journal de Rouen*, 1913, 4 février; *Le Courrier de l'Eure*, 6 et 22 février; *Bull. Rel. de Rouen*, 8 février, signé E. P. [Chanoine Prudent]; *Sem. Rel. de Bayeux*, 9 février; *Sem. Cath. de Séez*, 7 février; *Sem. Rel. de Coutances*, 20 février, portrait; *l'Eclair*, *le Figaro*, *l'Univers*, *la Croix*, *l'Echo de Paris*, etc.; Lettre de Mgr Déchelette, *Sem. Rel. d'Evreux*, 8, 15 février.

466. — Delaporte (M.), instituteur à Heudicourt : La popu-

Digitized by Google

lation de l'Eure il y a 100 ans. Sa vie économique sous le Consulat et l'Empire d'après les documents officiels, *l'Impartial des Andelys*, 8 et 12 février 1913.

467. — Delarue (L.). Cf. : n° 428.

468. — Delesques (Paul). Cf. : n° 473.

469. — Demorlaine (J.). La question de la forêt d'Eu, *Journal de Rouen*, 1913, 28 janvier.

470. — Depoin (M. J.). Cf. : n° 422.

471. — Deries (Léon). Cf. : n° 428.

471 bis. — Deslandes (chanoine) : Etudes sur l'église de Bayeux, *Baiocana*, 1913, 15 janvier, p. 229-281.

472. — Dieppe. *Amys du Vieux Dieppe* [nouvelle revue des —] 1er fascicule : *Les Fontaines de Dieppe*. par M. C. Coche, p. 25; — *Les Dieppois au Canada*, par M. H. Cahingt, p. 31; — *Le prieuré de tous les Saints sous Bellencombre*, par M. l'abbé Roussel, curé de Vassonville, p. 33; — *Les lettres de légitimation en faveur des enfants d'Aymar de Chatte* en 1599, publiées par M. Pierre Le Verdier, p. 36. Dessins h. t.

473. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* : 1913, Découverte d'ossements humains. Un ancien cimetière des huguenots (rue de la Rose, 49), 6 janvier; — Les privilèges de l'Eglise Saint-Maclou, 7 janvier; — Une préface de Jacques Ferny. « Les poèmes à dire » d'Emile Goudeau, 10 janvier; — En l'honneur du poète P. N. Roinard, 16 janvier; — Exposition d'Estampes médicales à Rouen, 18 janvier; — Collection Loquet, serrurerie artistique (catalogue de la vente des 30 et 31 janvier), 19 janvier; — Une statue à un prélat normand, Daniel Huet, 20 janvier; — Un Rouennais dans les Balkans, Paul Lucas (1664-1737). 22 janvier; † de M. Etienne Dejean, 23 janvier; — Les grilles de l'église Saint-Maclou, 31 janvier; — Un vieux Liseur, A propos de Marie Nodier, 3 février; — M. Charles V. Langlois directeur des Archives Nationales, 3 février; — Le Bi-centenaire d'une maison de commerce Rouennaise (fondée en 1713 par Jacques Legendre, né en 1691 à Saint-Pierre d'Epréville-en-Lieuvin, près Pont-Audemer), 6 février; — L'ancien Hôtel de Fécamp à Rouen, 7 février; — Une élection à l'Institut, M. Henri Lemonnier (né à Rouen); Notice biographique et bibliographique, 11 février; — Un vieux liseur; L'Impératrice Joséphine, Normande (à propos de la conférence de Georges d'Esparbès sur

Digitized by Google

l'Impératrice Joséphine) 17 février; — Vestiges de l'ancien Rouen : La porte de la Haute-Vieille-Tour; Le musée d'Art normand, réouverture, brochure de M. Henry Rousseau, conservateur des musées royaux de Belgique, sur ce musée normand, 18 février; — Exposition des Artistes Rouennais, 19, 21, 22 février et 1er mars. — Notice biographique et notices nécrologiques sur Paul Delesques. Caen, Delesques 1912, petit in-8o, 72 pp. port. — Ancienne maison place Saint-Eloi, no 14, façade en pierre (XVIIe siècle) pl. *L'architecture et la construction dans l'Ouest*, 1912, novembre, p. 127. — Nos Camarades artistes : Charles Tillot (né à Rouen en 1824) portrait; *Notre vieux Lycée* octobre-décembre 1912. Cf. : nos 435, 493, 565.

474. — Dubosq (R.) : Les richesses de la cathédrale de Bayeux, les boiseries, *Revue Illustrée du Calvados*, 1913, janvier, février, p. 23, 28-29; — La sonnerie électrique de Saint-Etienne de Caen, *id.*, février, pp. 19-20.

475. — Duguet (François). Cf. : no 428.

476. — Du Pont (Le Père — né à Dieppe) et la communauté du Sacré-Cœur de Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 23 janvier.

477. — Duval (Louis) : Morceaux de Points de France et fragments historiques et littéraires recueillis entre Argentan et Alençon. Alençon, E. Langlois, 1913, in-12, 55 pp.

478. — Engerand (Fernand), député du Calvados. Nos églises et nos députés. Où est la vraie solution, *Correspondant*, 1913, 25 janvier, pp. 297-308.

479. Enlard (Camille) : Conférence sur l'influence extérieure de l'Art Normand au moyen âge, *Ext. du Bull. de la Soc. Norm. de Géographie*, Rouen. L. Gy, 1912, in-4o, 32 pp. fig.

480. — Eu. Palinods, Chants royaux, ballade gravée sur une dalle de pierre conservée dans l'église d'Eu, ballade composée par Pierre Apvril, né à Eu. (Extrait du journal *le Temps)* (Guillaume Jeanneau). *La Dépêche de Rouen*, 20 février 1913. Cf. no 469, 526.

481. — Eure. Cf. : no 466.

482. — Exmes. Notice historique et religieuse sur le doyenné d' —. *Bull. du Petit Hiesmois*, 1913, janvier (à suivre).

483. — Falaise, Le duc de Bronze de —, *Revue Illustrée du Calvados*, 1913, janvier.

484. — Ferrère (E.-L.), G. Flaubert. *Le dictionnaire des idées*

Digitized by Google

reçues. L'esthétique de G. Flaubert. Thèses de doctorat ès-lettres, Paris, 1913, 10 janvier.

485. — Flaubert. Cf. : nos 446 et 484 et par M. André Beaunier dans la *Revue des Deux Mondes*, 1913, 1er janvier, p. 205.

486. — Fontaine de Resbecq (Frédéric de). Cf. no 596, 2 art.

487. — Fuzet (Mgr). Exhortation à la vie intérieure, allocution au clergé dans la chapelle du Grand Séminaire le 21 novembre 1912, Rouen, 1912, in-4o, 12 pp.; — Les fermes du Grand Séminaire et le grand tapis du manoir archiépiscopal (lettre à M. le Président du Conseil Général de la Seine-Inférieure), Rouen, 1912, in-4o, 9 pp.; — Le 25e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Fuzet, portr. *Bull. Rel. de Rouen*, 1913, 25 janvier; — Lettre pastorale sur la vie maritime, *Bull. Rel. de Rouen*, 1er février, et *Journal de Rouen*, 2 février.

488. — Gastebois (Victor). Cf. : 548.

489. — Gautier (chanoine F.). M. l'abbé Lelandais, † curé de Burey, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 30 janvier; — † du chanoine Gautier, ancien curé de Saint-Nicolas de Coutances, *id.*, 6 février.

490. — Giroux (M. l'abbé), † curé de Serigny, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 21 février.

491. — Glos-la-Ferrière. Les célébrités de —, *La Voix de Saint-Aignan*, *Bull. de* — janvier 1913; *Sem. Cath. de Séez*, 1913, janvier.

492. — Gobillot (René). Cf. : no 420, deux art.

493. — Goudeau (Emile). Poèmes à dire, précédés d'une notice sur le livre et l'auteur par Jacques Ferny, portr. par Ch. Jouas, Paris, Ollendorf, in-8o.

494. — Grandmaison (Louis de). Le livre d'Heures pour Michel Colombe, par Pierre Fabri en 1487, *Bull. trim. de la Soc. Arch. de Touraine*, 1912, t. XVIII, p. 426-427, 433 et volume de 1912 des réunions des Sociétés des Beaux-Arts.

495. — Granville. *Le pays de Granville.* (Revue mensuelle, 1912, décembre) : Le corps royal du génie et les projets d'agrandissement de Granville, par M. X. Eude; — Le naufrage du Mesnil à Carolles en 1781, par M. A. de Brachet; — Le commandant de Pérouse (1760-1805) par M. R. du Coudray.

496. — Gros (Chanoine) † *Sem. Rel. d'Erreux*, 1913, [Chanoine Tannery] 1, 8, 15 et 22 février; *Le Courrier de l'Eure*, etc.

497. — Guérard (Mgr). Lettre pastorale sur la grâce sanctifiante;

Digitized by Google

— Lettre aux fidèles de Coutances sur une mission, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913. 20 février.

498. — Guéry (abbé Ch.). Cf : n° 420.

499. — Guise († du Colonel) 3 février 1913. (M. Alex. Mesnier, son beau-père, habite le château du Parc à Grandcamp, Eure). Cf. : *Journal de Rouen* 2 février et l'*Echo de Paris*; les obsèques, l'*Echo de Paris*, 7 février, le *Courrier de l'Eure*, 6 février, le *Journal de Rouen*, 7 février, avec portrait.

500. — Guyot (R. M. Marguerite-Marie) † supérieure de la Visitation de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*. 1913, 22 janvier.

501. — Hanotaux (C.). Champlain, in-18, 79 pp. et port. Paris, E. Sansot et Cie.

502. — Hébert (Chanoine). M. le Chanoine Féret. Eloge funèbre, 22 septembre 1912. Evreux, Imp. de l'Eure, 1913, in-8° de 40 pp. Portr., ill. Cf. : nos 97 *bis*, 543.

503. — Henriot. Le maître des rois et des nations fait derechef entendre sa voix. L'œuvre de « Basilique » à Constantinople, au xve siècle; celle du petit canon français, au xxe, *Journal de l'Orne*, 1913, 15 février.

504. — Hérou (Commandant Albert). L'Embrun (poésies), Cherbourg, Imp. du *Réveil*.

505. — Hérubel (Marcel A.). Le port de Caen et la Basse-Normandie, Ed. de la Ligue maritime.

506. — Hervieux (Le Chanoine) † aumônier des Franciscaines de N.-D. de Pitié de Perrou, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 10 janvier.

507. — Heudières (Louis d'). A propos de quelques statues conservées dans l'église de la Trinité-de-Thouberville (Eure). Evreux, 1913, in-8°, 5 pp. 2 pl. Cf. : *Journal de Rouen*, 1913, 19 février, signé J. L [afond].

508. — Honfleur. N.-D. de Grâce, *Bull. Rel. de Rouen*, 1913, 22 février.

509. — Huet (Daniel). Une statue à un prêtre caennais, évêque d'Avranches, *Revue illustrée du Calvados* 1913, février, p. 25, et *Sem. Cath. de Séez*, 24 janvier.

510. — Hulmel (abbé). Cf. : nos 562, 596.

511. — Hunger (V.). Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450, Paris, 1912, 70-cxii pp.

512. — Institution Join-Lambert, *Annuaire* (1912-1913). Imp. de la Vicomté, Rouen, in-8°, 132 pp.

Digitized by Google

513. — Jean d'Armor. Figures Rouennaises : Isidore-Simon Lefèvre, conspirateur et chansonnier. *Le Donjon*, 1913, 15 janvier, p. 11.-14 (*à suivre*).

514. — Jean Fid, Mademoiselle de Saint-Supplix, conte pour les Rois, *Journal de Rouen*, 1913, 6 janvier.

515. — Jouen (Chanoine L.). Confréries du Saint-Sacrement, *Bull. Rel. de Rouen* 1913, 18 janvier [Bosgouet, canton de Routot] et 22 février (*fin*) [procession du Roumois, du pays de Caux, Flancourt, etc.]. Cf. : n° 537.

516. — J. S. Pierre de Brézé, *Revue illustrée du Calvados*, 1912, décembre, pp. 187-188.

517. — Landisacq. Almanach de — pour 1913, 200 pp.

518. — Laurain (M. E.). Cf. : n° 422.

519. — Lebegue (E.). Thouret (1746-1794), Paris, Alcan, 1910, in-8° de LII-320 pp. Compte rendu par H. Morin, *Revue historique de la Révolution et de l'Empire*, 1912. décembre, p. 650-651.

520. — Lebreton (abbé) † curé de Lignou, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 31 janvier.

521. — Le Cannellier (M. Albert). Cf. : 596.

522. — Lechevalier (A.). Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure. Rouen, Lecerf fils, petit in-8°, 8 pp.

523. — Lecureux (Lucien). Les peintures murales du Moyen Age dans le diocèse du Mans et d'Angers (église Saint-Céneri-le-Gerei, Orne, peintures du chœur, p. 232-233. pl.). *Bull. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, 1912, n° 95.

524. — Lefèvre (M. J.-B.). Cf. : 548.

525. — Le Fort (V.). La colline inspiratrice. I. Beaumont-en-Auge et les barons de Roncheville. II. Le Prieuré de Beaumont. *Revue illustrée du Calvados*, 1913, janvier-février, pp. 1-3, 21-24. — Le Théâtre Romain de Lisieux, *id*, 1912, décembre, pp. 180-181.

526. — Legris (Chanoine). La chapelle du collège d'Eu, *Le Réveil d'Eu*, 1913, 16, 23, 26, 30 janvier; — Comment, en 1790, Eu ne fut pas chef-lieu de district, *id*, 6 et 9 février; — Saint-Laurent d'Eu, *Le messager Eudois*, 12, 16, 26 janvier, 9, 13, 19, 26 février.

527. — Le Metel (Antoine). Cf. : n° 428.

528. — Lemonnier (Mgr). Lettre pastorale sur le sanctuaire de N.-D. de Grâce, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 9 février.

529. — Leneveu (M.). Cf : n° 548.

530. — Le Roumois, 1913, janvier, février (*suite*). Cf. : n° 339.

Digitized by Google

531. — Leroy (Chanoine). Les vocations sacerdotales, rapport au congrès régional d'Avranches, Coutances, imp. N.-D., petit in-8, 15 pp.

532. Leverdier (Pierre). Cf. : nos 472, 584.

533. — Levy (Roger). La Réaction antirobespierriste au Havre. *Annales Révolutionnaires* 1913, janvier, février.

534. — Lisieux. Cause de béatification et canonisation de la Servante de Dieu, Thérèse de l'Enfant Jésus, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 26 janvier. Cf. : n° 525.

535. — L. (J). René de Fervacques. *Revue illustrée du Calvados*, 1913, janvier, pp. 12-13.

536. — Lorraine (Bse Margte de). *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 24 janvier et 7 février *(à suivre)*.

537. — Loth (Mgr) † le 6 janvier, obsèques le 8, *Journal de Rouen*, 6, 8, 9 et 18 janvier; *Bull. Rel. de Rouen*, 11 et 18 janvier par le Chanoine E. Prudent et le Chanoine L. Jouen; *Sem. Rel. de Bayeux*, 12 janvier; *La Dépêche de Rouen*, 7 janvier; *Le Donjon*, 15 janvier; *La Normandie médicale*, 15 janvier, signé R. B [runon].

538. — Louvel (M.). Le Forceps, poésie. Caen. G. Poisson et Cie 1912, in-8°, 7 pp.

539. — Maillard (abbé Victor) † à Rânes, *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 14 février.

540. — Marcel (Pierre). Deux tableaux de Jean-François de Troy aux musées de Rouen et d'Orléans, pl. xxxiii-xxiv. *Les Musées de France*, 1912, n° 6, p. 102-103.

541. — Mauger (N.). Les Hotteterre, célèbres joueurs et facteurs de flûtes [originaires de la Couture-Boussey, Eure]... des xviie et xviiie siècles. Nouvelles recherches. Paris, Fischbacher, 1912, gr. in-8°.

542. — Maurion (Georges). La formation de la Seine-Inférieure, *Nouvelle Revue historique du Droit*, 1912, décembre, p 737-797.

543. — Meunier (Mgr). Lettre adressée au rédacteur de la *Croix de Lourdes*, 15 décembre 1912. *La Croix de Lourdes*, 1913, 4 janvier. — Mort et obsèques de Sa Grandeur l'Evêque d'Evreux et tous les journaux qui en ont parlé, cités par le Chanoine Archelet, *Sem. Rel. d'Evreux*, 1913, 18, 25 janvier, 1, 8, 15. 22 février; *Journal de Rouen*, 12, 13 janvier; *Bull. Rel. de Rouen*, 18 janvier, signé Chanoine E. Prudent; *Sem. Cath. de Séez*, 17 janvier; *Sem. Rel. de Bayeux*, 19 et 26 janvier, 9 février; *Sem. Rel. de Coutances*, 23 jan-

Digitized by Google

vier; La *Croix de Lourdes*, 18 janvier; l'*Illustration*, 25 janvier, p. 66, avec portrait; *Le Courrier de l'Eure*, 14, 16, 18 janvier, etc.; *Bull. parois. de Gisors*, portrait, armoiries, etc. — Art. nécrol. par M. le Chanoine Hébert, *Sem. Rel. d'Evreux* du 18 janvier au 22 février.

544. — Milon (V.). Le culte décadaire dans le Calvados, *Baiocana*, 1913, 15 janvier, pp. 294-304.

545. — Millet (Stanislas). Cf. : n° 477.

546. — Montreuil (Pierre). Rapport sur la pêche côtière présenté et lu au congrès de l'Association Normande, 1912, in-16, 14 pp.

547. — Morin (H.). Cf. : n° 519.

548. — Mortain. *Revue du Mortainais*; Biographie du général F. M. G. Legendre, ancien vicaire de Reffuveille, par Victor Gastebois; — Mortain, notes de voyage, par M. René Bazin; — La commune de Romagny de 1789 à 1802, par M. l'abbé François Renault; — Un seigneur de Touchet au xvie siècle, par M. H. Sauvage; — Cherencé-le-Roussel avant et pendant la Révolution, par M. Leneveu; — Histoire de la commune de Bion, par M. J.-B. Lefèvre. — Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'Abbaye Blanche, Mortain, Leroy, 1912 in-8°.

549. — Mortier (R. P.). Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, t. VI. Paris, Picard et fils, 1913, in-8°.

550. — Mouchel (J. O.). Cf. : n° 420.

551. — Nonancourt, Histoire de — (suite), *La bonne parole*, 1912, décembre, et 1913, janvier. Cf. : n°s 138, 373.

552. — Nouaillac (M.). Cf. : n° 422.

553. — Palfray (Chanoine), curé de Saint-Romain (Seine-Inférieure), *Dieu est amour*. Paris, libr. Saint-Paul. 1912, in-16.

554. — Périer (P. M.), chanoine, supérieur de l'Ecole Saint-Paul. Les morts du « Vendémiaire », allocution prononcée le 17 novembre 1912 à Auderville. Cherbourg, 1912, in-8°, 21 pp.

555. — Picot (Emile). Cf. : n° 420.

556. — Pierre (abbé Julien), † ancien curé d'Argouges (1829-1912), *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 9 janvier.

557. — Pinet (G.). Léonor Mérimée (1757-1836). Paris, Champion 1913, gr. in-8°.

558. Pitel (abbé), † chapelain de l'Œuvre Expiatoire, ancien directeur au Grand Séminaire, *Sem. Cath. de Séez* 1913, 24 janvier.

Digitized by Google

559. — PONT-DE-L'ARCHE. Souvenirs d'autrefois, *Journal de Louviers et l'Indépendant réunis*, 3 janvier au 28 février.

560. — PRUDENT (Chanoine). Cf. : n° 537, 543.

561. — QUÉNEDEY (Le Capitaine). Communication sur un devis de charpenterie rouennais de 1393, *Bull. du Comité des travaux hist. Archéologie*, 1912, 2e livraison, p. xc. — Conférence sur les vieilles maisons de Rouen, *Journal de Rouen*, 10 février 1913.

562. — QUETTEHOU (suite et fin), *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 9 janvier, signé : abbé Hulmel.

563. — RÉGNIER (Louis). Les Historiens de Gisors. Robert Denyau, ses continuateurs et ses copistes, Pontoise, 1912, in-8°, 87 pp. pl. h. t. — Bézu Saint-Eloi, *Bull. parois. de Gisors*, n° 40. Cf. : n° 202, 389, 424, 456.

564. — RENAULT (abbé François). Cf. : n° 548.

565. — RENAULT (Abbé), vicaire de Saint-Patrice de Rouen. L'Hôtel de Fécamp à Rouen, gr. in-8°, 20 pp. avec 6 pl. Fécamp, Imp. M. L. Durand, 1913, et *Journal de Rouen*, 7 février, signé G. D.

566. — RÉPERTOIRE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, 1912, 3e trimestre, fascicule 13, Paris, 1912, in-4° à 2 col. 316 pp. L'*Index alphabétique* pour 1911 est paru en même temps (fascicule 10 avec 452 pp., même format, à 3 col.

567. — REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE, *Bull. Cath. de Rouen*, 1912, 28 décembre et 1913, 8 février; *Sem. Rel. de Coutances*, 6 février; *Répertoire d'Art*, etc., ci-dessus, p. 283.

568. — RICHARD SANS PEUR. Les dicts de — *Revue Illustrée du Calvados*, 1912, décembre, et 1913, janvier, février, pp. 192, 16-17, 32-33.

569. — RITTER (Georges). Extraits du Journal du Trésor (1423-1424), *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1912, septembre-décembre. [1424, août, sommes payées à André Courtevache et à Jean de Clamecy pour transporter de Caen à Paris les comptes, papiers, livres, documents, etc.].

570. — ROBERT (Paul-Louis). Auguste Guéroult, compositeur et organiste de Saint-Ouen (1836-1911), *Le Donjon*, 1913, 15 janvier, pp. 16-19 (à suivre), et Rouen, Paul Leprêtre, 1913, in-8° 22 pp.

571. — ROTOURS (baron Angot des). Cf. : n° 420.

572. — ROUEN. L'année 1912 à Rouen et dans la région, *Journal de Rouen*, 1913, 2, 4, 7, 8 et 9 janvier; — Le thème du triomphe dans les entrées solennelles en France à la Renaissance. (Entrée de

Digitized by Google

Henri II à Rouen en 1550, fig. tirées du manuscrit de la bibliothèque de Rouen). *Gazette des Beaux-Arts*, février 1913, p. 85-105. [Signé : René Schneider.] — † M. Victor Duval, ancien rédacteur au *Nouvelliste* et ancien directeur du *Journal de Neufchâtel*, Notice nécrologique. *Journal de Rouen*, 4 février 1913; — VIIe Exposition de la Société des artistes Rouennais, la *Dépêche de Rouen*, 8, 17, 23 février 1913 [signé : E. Morel.] et *Journal de Rouen*, 8, 21, 22 février. — Rouen disparu et Rouen qui s'en va. Exposition de vues photographiques et de gravures intéressant la ville de Rouen et ses monuments, à la Société industrielle, La *Dépêche de Rouen*, 8 février 1913, *Journal de Rouen*, 8 février; — Les Mardis littéraires et artistiques. Conférence de M. Edward Montier, sur la Marquise de Lambert et les lettres à ses enfants, *Journal de Rouen*, 12 février, 1913; — Le port de Rouen en 1912. [Signé : Pierre Charles.] *Journal de Rouen*, 12 février; — Don au Musée d'Antiquités d'une inscription obituaire du xve siècle. Inscription de Jean Lonoy, bourgeois de Rouen, inhumé devant l'autel de Saint-Pierre dans l'église Saint-Denis. *Journal de Rouen*, 14 février 1913, *id. La Dépêche de Rouen*, 14 février, signé : L. V [esly]; — Le grand moulin de la ville, *Journal de Rouen*, 15 février; — Les mardis littéraires : Conférence de Jean Lafond sur le *Vitrail* à Rouen aux xve et xvie siècles, 1913, *Journal de Rouen*, 20 février; — Les règles successorales normandes et les règles actuelles, *id*, 26 février; — *Notre vieux Lycée*, *Bull. de l'Assoc. des anciens élèves du Lycée Corneille* (1912, 4e trim.), *Journal de Rouen*, 3 février; Cf. : n°s 449, 453, 473, 512, 513, 515, 537, 565, 570, 586.

573. — Rousseau (M. Xavier). Métiers originaux de la campagne avec préface de Paul Harel. Cf. : 393.

574. — Roussel (abbé). Cf. : n° 472.

575. — Sainte-Barbe-en-Auge, Origine du Prieuré de —, traduction de la *Neustria Pia* par René Tostain Le Goz, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 12 janvier.

576. — Saint Blaise (Culte de —). Cf. : n° 589.

577. — Saint-Maurice-les-Charencey. Notes d'histoire locale : Une lettre de M. Queru, curé de Charencey, du 4 mars 1791, *L'Echo paroiss. de* — cité par la *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 10 janvier.

578. — Satin (Dom) O. S. B. † *Sem. Cath. de Séez* 1913, 28 février.

579. — Sauvage (Hip.). Cf. : n° 548.

580. — Sauvage (N.). Compte rendu du livre de Raoul Heurte-

Digitized by Google

vent, Durand de Troarn et les origines de l'hérésie Bérengarienne, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1912, septembre-décembre, pp. 515-516.

581. — Sauvage (R. Norbert). Un monitoire contre les briseurs d'images à Caen dans la nuit du 3 juin 1560, *Baiocana*, 1913, 15 janvier, pp. 281-286. Cf. : n° 427.

582. — Schveitzer (Marcel N.). La Constitution de l'an XIII dans le Département de l'Eure. Paris, R. Roger, 1913, gr. in-8°.

583. — Scudéry. Les sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid. Paris, Hachette et Cie, 1912, in-8°, 68 pp.

584. — Seine-Inférieure. Code des usages locaux du département de la — 4e édit. Rouen, Wolf, 1912, in-8°, 122 pp. — Classement des objets d'art du département de la Seine-Inférieure par la commission des monuments historiques, dans la séance du 14 février 1913. *Journal de Rouen*, 15 février 1913; — Chemins de fer départementaux d'intérêt local, dans la *Seine-Inférieure*. Projet de réseaux, rapport et exposé par M. Leverdier. Rouen, impr. L. Gy, 1912, in-4°, 33 p. Conseil général de la Seine-Inférieure, 1re et 2e session de 1912. Cf. : nos 441, 452.

585. — Sevestre (abbé E.). Enquêtes sur le clergé, de l'an IX à l'an XIII (suite) : Lieux d'origine dans l'Orne : Beaulandais, Desromais; Céaucé, Fleury, Meignan, Pottier, Bonvoisin; Champsegré, Letourneur; La Coulonche, Bidault; Domfront, Barré, Chorin, Fouesnel, Louvel, Dompierre, Bidault; la Ferrière-aux-Etangs, Desclos. Fouquet; la Ferté-Macé, Dupont; Genestay, Enault; Le Grais, Desnoës; Lorchamp, Beauvais; Lonlai-l'Abbaye, Bouvet, Brionne, Duffay, etc. *Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Mayenne*, 1912, XXVIII. Cf. : nos 94 *bis*, 95 et 96.

586. — Sionville (Jules). Une exécution en 1357, mœurs moyenâgeuses, 8 janvier 1357, Les Innocents, *La Dépêche de Rouen*. 1913, 14 janvier; — Essartage moderne. M. de Cany. Joyeux printemps. Notes historiques sur le bois Cany et sur la famille Becdelièvre marquis de Quevilly, etc. *La Dépêche de Rouen*, 18 février 1913.

587. — Sorel (Albert). Correspondance d' — (1870-71). *Revue des Deux Mondes*, 1913, 1er janvier, pp. 95 à 122. — Cf. n° 429.

588. — Souriau (Maurice). La compagnie du Saint-Sacrement à Caen. Deux mystiques normands au XVIIe siècle : M. de Renty et Jean de Bernières. Paris, Perrin et Cie, 1913, in-8°.

589. — Tabourier (abbé). Le culte de saint Blaise dans le dio-

Digitized by Google

cèse de Séez (1190-1910), *Sem. Cath. de Séez*, 1913, 31 janvier, 7, 14, 21 février (à suivre); — Brethel au XIIIe siècle. (*Vidimus* de Luc, Evêque d'Evreux; le Breuil-Benoît), *Bull. parois. d'Auguaise*. 1913, février; — L'Ame Percheronne (suite), *Bull. de la Soc. Percheronne*, 1913, 15 janvier, pp. 25-50.

590. — Tardif (abbé Jules-Alexandre) † à Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 13 février.

591. — Tostain le Goz. Cf. : n° 575.

592. — Tougard (Chanoine A.). Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe s. conservés aux Archives de l'Académie de Rouen, t. II, Rouen et Paris, 1912, in-8°, 293 pp. Cf. : n° 229.

593. — Tourville (Vice-amiral de —). Une gloire de la marine française, par M. A. V. Hulin, chez Hulin, 3, rue des Grands-Augustins.

594. — Trédolat-Magmac. Histoire du commerce Alençonnais; — La légende de la dame du Parc, *Avenir de l'Orne*, 1912, 20 décembre et 1913, janvier-février.

595. — Ubald d'Alençon (R. P.). L'âme franciscaine, Paris, Rivière et Cie, 1912, in-8°, 45 pp.

596. — Valognes. *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 16, 23 janvier, 6, 13 février, signé : Hulmel (fin). — *Mém. de la Soc. arch., art., litt. et scient.* de Valognes, t. IX, 1912 : Le domaine de Brix du VIe au XIXe siècle, par M. l'abbé Adam; — Les rapports du Gouvernement anglais et de la noblesse normande dans la Vicomté de Valognes pendant l'occupation (1418-1450), par M. Frédéric de Fontaine de Resbecq (carte); — les deux drapeaux du Musée de Valognes, par A. Le Cannelier; — La ligue à Valognes (1589) par L. Delisle précédée d'une note du Vicomte de Fontaine de Resbecq.

597. — Vaussier. Cf. : n° 430.

598. — Vautier (Dom Henri —) † article nécrol. *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 9 février.

599. — Verneuil. Quelques notes chronologiques sur l'histoire de —, *L'Echo des Roches*, 1913, janvier et février.

600. — Vernier (Jules). Notice historique sur l'abbaye d'Auchy-les-Aumale. — Rapport sur les archives historiques antérieures à 1800, inventaire de la Série H. *Conseil Général*, 2e partie, 1912, pp. 151-152. — Cf. : n° 427.

601. — Veuclin (E.). Notes historiques sur l'hospice de Bernay

Digitized by Google

en 1813, 1814, 1815, 1816, etc. *L'Avenir de Bernay*. 1913, 8 janvier, 5 et 12 février.

602. — VIAL (Marcel) et GIRODIE. Les artistes décorateurs du bois. Répertoire alph. des ébénistes, sculpteurs, etc., au XVIIe et XVIIIe siècle, t. I. A à L. Paris, Bibl. d'Art et d'Arch. 1912, in-4°. Cf. : n° 566.

603. — VIRE. Vers inédits (18) d'André Chénier trouvés à Vire par M. Jules Lenouvel, *Revue Hebdomadaire*, 1913, 18 janvier, *Journal de Caen*, *Le Temps*, etc. — Vire monumental et pittoresque par M. Butel-Hamel, conservateur des antiquités du Calvados. Imp. E. Morière. Lisieux.

604. — VIVIER (M.), professeur au Lycée de Rouen. L'administration communale d'Avranches au XVIIIe s. *Bull. Hist. et Phil du Comité des travaux hist. et scientif.* 1912, pp. 254-266. — Cf. : n° 422.

605. — VOEUX usités en Normandie au moyen âge, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 23 janvier.

606. — WEISS (N.). Note sommaire sur les débuts de la réforme en Normandie (1523-1547), Rouen, L. Gy, gr. in-8°, 25 pp.

Digitized by Google

ACADÉMIE

des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

Prix proposés pour les années 1913, 1914 et 1915.

1913. — Prix Gossier (Lettres). 700 francs.
Etude sur Nicolas Mesnager, négociant et diplomate.

1915. — Prix Bouctot (Lettres). 500 francs.
Etude sur Thiroux de Crosne, conseiller au Parlement et Intendant à Rouen (1736-1794).

Observations relatives aux Concours.

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er mai* (terme de rigueur) à M. E. Chardon.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

00 fr. NET — NOUVELLE SOUSCRIPTION — DERNIERS EXEMPLAIRES — AU LIEU DE **1810 fr.**

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE

Connu sous le nom de DOM BOUQUET

Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores

LE PERTZ FRANÇAIS

VINGT-CINQ VOLUMES IN-FOLIO, brochés, 1869-1904

Ouvrage entièrement acheré dont l'Académie des Inscriptions vient de faire paraître les deux derniers lumes (Tome XXIV en deux vol. Prix : **60** fr. net).

Nous possédons des Collections reliées. La reliure des 25 volumes se paie en sus : en toile, 150 fr.; en mi-chagrin, 250 fr. Nous vendons séparément les tomes : 1 à 3 et 5 à 19, **50** fr. (A) chacun; 20, **400** fr. t; 21, **200** fr. net; 22 et 23, **100** fr. net chacun; 24 (en 2 vols.) **60** fr. net, ensemble.

00 fr. NET — AU LIEU DE **1225 fr.**

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Tomes I à XVI et Tables édités par PALMÉ; XVII à XXIX édités par WELTER; XXX à XXXIII édités par nstitut de France. Trente-quatre volumes in-4, brochés.

A ceux qui possèdent les 16 premiers volumes édités par M. Victor Palmé nous offrons :

Les *tomes XVII* à *XXIX* (Edition Welter) **650** fr. pour **360** fr. au comptant, ou avec facilité de payer 10 mois pour . . . . . *net* **400** fr.

Les *tomes XXX* à *XXXIII* sont la propriété de l'Institut de France. Nous les vendons actuellement, pris semble . . . . . **125** fr.

80 fr. NET — AU LIEU DE **460 fr.**

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Collection, depuis l'origine en juillet 1866, jusqu'à 1888 inclusivement, avec 2 vol. de Tables générales. En tout 46 vol. gr. in-8, brochés.

Nous vendons séparément chaque numéro pour **7** fr. **50.**

s années 1889 à 1912 sont en partie épuisées et rares. Nous pouvons cependant les fournir pour **480** fr.

00 fr. NET — LES DERNIERS EXEMPLAIRES DU — AU LIEU DE **600 fr.**

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE L'ANCIEN LANGAGE FRANÇAIS

Par LACURNE de SAINTE-PALAYE

10 volumes in-4° sur papier de Hollande, brochés. 1877-1883.

80 fr. NET — AU LIEU DE **350 fr.**

TRÉSOR des LIVRES RARES et PRÉCIEUX

OU NOUVEAU DICTIONNAIRE BIBLIOGRAPHIQUE

Par GRÆSSE

8 VOLUMES IN-4 brochés. 1859-1869. Réimpression. PARIS, WELTER, 1900-1901.

L'ouvrage de Græsse, basé sur le Manuel de Brunet qui s'y trouve pour ainsi dire reproduit entièrement, , pour les littératures germanique, anglo-saxonne, slave, orientale et classique, infiniment plus complet e Brunet, et même *à côté* du Manuel, le **Trésor** figurera avec honneur dans toute bibliothèque.

50 fr. NET — AU LIEU DE **626 fr.**

ASSEMANI. CODEX LITURGICUS

TREIZE VOLUMES IN-4, RELIÉS. — Réimpression WELTER, 1902.

l ouvrage se vendait **3000** *fr. avant que notre réimpression fût publiée.* Volumes séparés, **100** fr. chacun.

37 fr. 50 NET — AU LIEU DE **1300 fr.**

GALLIA CHRISTIANA

volumes in-folio brochés, au lieu de **1300** fr. pour **537** fr. **50** net; ou les t. I à XIII seuls pour **400** fr. net.

Prospectus spécial à disposition sur demande.

500 fr. NET — AU LIEU DE **5200 fr.**

MANSI. COLLECTIO CONCILIORUM

52 vol. in-folio parus, cartonnés, **3500** fr. net. Ou **4600** fr. **comptant la souscription à forfait,** compris les 27 derniers volumes à paraître de 1912 à 1918.

Prospectus spécial pour tous ces ouvrages à disposition sur demande.

Welter est toujours acheteur de Collections des *Patrologies* **(grecque-latine 166 vol., et latine 221 vol.) de l'***abbé Migne.*

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 6, rue du Meilet, Evreux.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 96 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, gérant.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

22me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1913

P. DE L. : Nécrologie. — LA RÉDACTION : Une amabilité. — M. le chanoine LEGRIS : Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre). — Paul HAREL et H. N.-L. : Sonnets normands. — Abbé C. GUÉRY : Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. — Abbé V. BOURRIENNE : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163) *(suite)*. — L. TABOURIER : Le Livre de Raison de Messire Pierre-André de Saint-Aignan, seigneur et patron d'Augnaise. — Noël LANGLOIS : Chronique normande. — Bibliographie normande.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 6. — ÉVREUX.

1913

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

I. — Nécrologie . . . . . **P. de L.** 417

II. — Une Amabilité . . . . . **La Rédaction.** 419

III. — Les premiers martyrs du Vexin, Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre) *(suite)*. **Ch. Legris.** 421

IV. — Sonnets normands . . . . . **P. Harel, H. N.-L.** 436

V. — Histoire de l'abbaye de Lyre *(suite)*. . . . . **C. Guéry.** 438

VI. — Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163) *(suite)* . . . . **V. Bourrienne.** 466

VII. — Le Livre de Raison de Messire Pierre-André de Saint-Aignan, seigneur et patron d'Auguaise. **L. Tabourier.** 474

VIII. — Chronique normande. . . . . **Noël Langlois.** 483

IX. — Bibliographie normande. 493

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Histoire de l'abbaye de Lyre, par M. l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Les Manuscrits de l'abbaye de Mortemer a la Bibliothèque nationale, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Les premiers martyrs du Vexin : Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule et Pience, par le chanoine LEGRIS (*suite*).

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Habley sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

Quelques notes de bibliographie normande : 1° *Etudes générales du XVIIIe siècle et de la Révolution intéressant la Normandie*, 1708-1913; — 2° *Hommages aux historiens et aux érudits normands récemment décédés*, 1909-1913, par M. l'abbé Em. SÉVESTRE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le Chanoine ODIEUVRE

19 février 1844 — 12 avril 1912.

Ce fut au moment du Congrès social tenu à Caen en 1889, à l'occasion de l'anniversaire de la Convocation des Etats généraux, que se décida la fondation de la *Revue catholique de Normandie*.

M. le chanoine Odieuvre apprit ce projet et avec une bonne volonté, un enthousiasme qui ne s'est pas démenti depuis, il mit au service des fondateurs l'imprimerie de l'Eure qu'il dirigeait et, ce qui était plus précieux, toute son expérience et son dévouement.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis vingt-quatre ans, il a été pour nous tous le conseil le plus éclairé, le guide le plus sûr, l'ami dont la sollicitude ne s'est pas ralentie un seul instant, même lorsque la maladie eut fait son œuvre et que déjà profondément frappé il voulait cependant continuer à la *Revue*, sa collaboration d'autrefois.

Qui ne se rappelle cette réunion d'il y a trois ans. Il y avait alors de graves intérêts engagés; la *Revue* semblait traverser une phase critique malgré ses vingt années d'existence, au diocèse de Bayeux se fondait une autre publication qui pouvait détacher de nous un certain nombre d'abonnés, de nouvelles initiatives ardentes, généreuses, mais un peu théoriques s'offraient; de sérieuses décisions s'imposaient; et nous nous réunîmes à Evreux, dans cette chambre de Saint-François de la quelle depuis plusieurs mois, profondément atteint, M. le chanoine Odienvre dirigeait moralement plus qu'effectivement la grande maison d'éducation où tous l'entouraient du plus profond respect. De cette réunion sortirent des résolutions viriles et pour la *Revue* une vie nouvelle; ce vieillard quasi mourant nous avait dicté ces résolutions.

C'est que M. le chanoine Odieuvre resta jusqu'à la fin un énergique, un militant. La *Semaine Religieuse d'Evreux*, la *Croix de l'Eure*, deux de ses œuvres, ont raconté sa vie. Nous n'y reviendrons pas. Elle est simple d'ailleurs. Malgré la multiplicité des œuvres réalisées, elle se déroule dans un même cadre : la Normandie; elle se caractérise par trois mots, la sainteté, l'activité, la dignité.

Digitized by Google

Né à Granville en 1844, fils et petit-fils de soldat, de ces défenseurs de la patrie qui connurent les luttes du premier empire, M. Odieuvre prit dès le début ce quelque chose du soldat, cette allure qu'il conserva toujours. Bachelier ès lettres à seize ans, il était prêtre en 1866, à 22 ans, et vicaire à la cathédrale d'Evreux lorsque la guerre de 1870 fut déclarée. Le cœur de soldat qui battait sous la soutane du prêtre n'hésita pas; nous le voyons associé à toutes les vicissitudes du 3e bataillon des mobiles de l'Eure dont il était l'aumônier. Et elle fut rude la campagne des mobiles de l'Eure. Pendant la période la plus dure de l'hiver eurent lieu les héroïques et sanglants combats des Moulineaux, de la Maison-Brûlée, de la Londe, de Château-Robert, de Bourgtheroulde, etc.

L'aumônier ramassa bien des blessés, bénit bien des morts. Trois fois fait prisonnier, relâché volontairement une fois, évadé deux autres fois, revenu presque mourant; il montra ce que peut l'énergie au cœur d'un prêtre. A vingt-sept ans il était fait chevalier de la Légion d'honneur.

La guerre terminée, les évêques d'Evreux, surent utiliser cette activité dévorante, ce besoin de dévouement. Successivement supérieur de la vieille maison diocésaine, curé d'une paroisse importante, aumônier de l'école normale; il devenait bientôt directeur de l'Imprimerie de l'Eure, c'est-à-dire d'une importante œuvre d'apprentis et de toutes celles qu'elle entraînait avec elle, *Semaine Religieuse*, presse catholique, etc. Une tâche plus lourde encore allait bientôt lui incomber au départ des Pères Jésuites qui dirigeaient la Maison de Saint-François; il eut à prendre la nouvelle direction, c'est-à-dire à assumer toutes les responsabilités, toutes les charges, à régler toutes les difficultés. La prospérité du collège atteste qu'elle fut son œuvre.

Il est mort comme il avait vécu, en soldat et en prêtre, avec courage et abandon chrétien à la volonté de Dieu. Ses obsèques furent imposantes; ses obligés lui firent cortège. Quelques-uns manquaient cependant, entre autres celui qui écrit ces lignes; s'il eut été prévenu en temps, il eut tenu à apporter sur la tombe de M. le chanoine Odieuvre au nom de la *Revue catholique de Normandie* un témoignage de profond respect et de juste reconnaissance.

P. DE L.

Digitized by Google

UNE AMABILITÉ

Le 13 décembre 1912, Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Bayeux écrivait au si regretté Mgr Meunier au sujet de la *Revue Catholique de Normandie :*

« J'ai fondé la petite revue « *Baïocana* » pour recueillir les documents relatifs à l'histoire du diocèse de Bayeux. Comme il peut « y avoir là une concurrence faite à la *Revue Catholique de Normandie*, plus ancienne et plus importante, je vais supprimer « « *Baïocana* » à la fin de sa quatrième année, au mois de mai « prochain. A cette occasion je recommanderai la *Revue Catholique* « *de Normandie*, priant nos lecteurs et nos abonnés de reporter « leur sympathie sur la sœur aînée. »

Cette aimable promesse de Mgr Lemonnier a été réalisée dans toute sa teneur. Nous lisons, en effet, dans la *Semaine religieuse de Bayeux* du 20 avril 1913 :

LA « BAIOCANA »

« La Revue *Baïocana* a paru le 15 avril pour la dernière fois. « Fondée dans la pensée et le but de recueillir, de publier et de « conserver des documents relatifs à l'Histoire religieuse de notre « diocèse, elle a pu jusqu'ici, grâce aux communications de « nombreux et érudits collaborateurs, réaliser, non sans quelque « succès, le programme que lui avaient tracé ses fondateurs. « Néanmoins, malgré ces résultats, nous croyons devoir en cesser « la publication. — Près de nous, à Évreux, s'édite depuis 22 ans, « une savante Revue, la *Revue Catholique de Normandie*, à laquelle « la forte direction de Mgr Meunier, évêque d'Evreux, de vénérée « mémoire, vient encore d'imprimer un nouvel et plus vigoureux « essor. Cette Revue fait appel au concours des ecclésiastiques de « Normandie dont plusieurs lui ont déjà promis une active collaboration. Elle doit résumer, chaque année, l'action de la vie « catholique de l'un des diocèses normands et le numéro de « mars 1913 a dressé le tableau concernant celui de Bayeux et « Lisieux.

Digitized by Google

« Notre jeune et modeste Revue ferait alors double emploi; « elle s'efface, simplement, devant sa sœur aînée qui poursuit, « mais dans un cadre plus vaste, l'étude qu'elle-même avait « entreprise.

« Nous prions nos lecteurs et nos collaborateurs de reporter « leurs sympathies sur la grande Revue publiée à Evreux; nous « les engageons vivement à s'y abonner et à lui adresser les inté- « ressants articles qu'ils voulaient bien nous réserver.

« Et avant de prendre congé d'eux tous, nous tenons à les « remercier, une fois encore, de leur précieuse collaboration à « notre œuvre. »

La Rédaction de la *Revue Catholique de Normandie* offre à Monseigneur de Bayeux ses bien vifs remerciements pour une telle amabilité, en faisant à Sa Grandeur la promesse qu'une très large hospitalité sera toujours réservée aux collaborateurs de *Baïocana*. Ainsi les abonnés de cette intéressante revue auront l'illusion de la lire encore, y voyant les noms de ceux qui charmaient leurs loisirs et ravivaient les souvenirs des vieilles légendes, arrachant à l'oubli des documents précieux, ou ranimant les nombreuses ruines éparses sur le territoire bayeusain.

Lente consumit lapides hominesque vetustas!
Historiæ famuli cui magis tempore robur,
Nos vitam priscis scriptura reddimus ævis,
Et monumenta patrum dubiis revocamus ab umbris!
O soror alma, tuos nostris adjunge labores
In cœna vitæ felix conviva sedebis (1).

La Rédaction.

(1) *Soc. Arch. de Tarn-et-Garonne*, 1910, à la Société de Senlis.

Digitized by Google

LES PREMIERS MARTYRS DU VEXIN

SAINTS NICAISE, QUIRIN, SCUVICULE, PIENCE (11 octobre)

On ne se lassait pas à Saint-Ouen de Rouen de célébrer les saints dont l'Abbaye possédait les reliques. Toute l'activité littéraire tendait à cela. Après les vies en prose, c'étaient les vies métriques en vers léonins (1), les récits de translation (2), les miracles longuement racontés (3), puis les pièces liturgiques, hymnes (4) et offices.

Ainsi, après la *Passio*, saint Nicaise eut sa vie métrique (5). On écrivit ensuite en 9 leçons, pour l'office de décembre, la translation de ses reliques (6). Enfin, pour les deux fêtes d'octobre et de décembre, fut composé un office entier où les plus beaux passages de la légende étaient repris sous la forme d'antiennes et de répons (7).

§ IV

La plupart de ces pièces ne sortirent pas de l'abbaye, elles n'ont d'autre témoin que le *Livre noir*. Il n'en fut pas de même de la

(1) Vies métriques de saint Ouen, saint Romain, saint Nicaise, sainte Agnès, saint Nicolas (Ms Y. 41).

(2) de saint Ouen, saint Nicaise, saint Romain.

(3) de saint Ouen et de saint Romain.

(4) de saint Nicaise et de saint Ouen.

(5) Ms Y. 41, fo 24-32v.

(6) Ms Y. 41, fo 32v-36, U, 22, fo 202v-204. Martène, *Thesaurus Anecd.*, t. III, p. 1677-82. L'auteur y a inséré (no 4-7) quelques miracles, les plus anciens opérés par saint Quirin dans le trajet de Condé à Malmedy et en cette ville. L'archevêque de Cologne (no 34) est Hermann Ier (890-925). On est encore au temps des incursions normandes, comme l'indique l'ensemble du récit (*Act. SS.*, Oct., t. V, p. 556, no 34).

(7) Ms A. 486, fo 251, A. 226, fo 221. — V. l'appendice 1.

Digitized by Google

Passio. En peu de temps, elle fut en toutes les mains, acceptée comme un document auquel son insertion dans la liturgie conférait un caractère d'authenticité. Les églises, les abbayes, qui possédaient des reliques des martyrs de Gasny, l'introduisirent dans leurs offices et contribuèrent à la propager.

Le premier effet de cette diffusion fut d'amener des retouches à la mention d'Usuard. Saint Nicaise y devint, comme dans la *Passio*, un évêque désigné par le pape pour le siège de Rouen, Quirin fut son prêtre, Scuvicule son diacre. Toutefois ces retouches eurent lieu à des dates différentes; elles ne revêtent pas toutes la même formule, plus ou moins étendues selon qu'elles sont inspirées de la *Passio*, d'Orderic Vital ou de l'interpolateur des *Acta archiepiscoporum* (1). Dans l'un des dérivés du martyrologe de Saint-Ouen, celui de la Croix-Saint-Leufroy (2), on lit :

In pago Vilcasino, passio sanctorum Nigasii episcopi et sociorum ejus, Quirini et Scuviculi atque Pientiæ virginis et martyris. On ne sent encore ici que l'influence de la *Passio*.

Le clergé de la cathédrale fut plus lent à accepter les données nouvelles fournies par elle. Il avait ses traditions, consignées depuis longtemps, et elles ne concordaient pas avec ces données.

Les listes épiscopales en sont les plus anciens témoins. La première remonte au commencement du IXe siècle; l'intervalle qui a suivi jusqu'au XIe siècle est représenté par trois autres. Toutes s'accordent à commencer par saint Mellon; sur aucune ne se lit le nom de saint Nicaise (3).

Telle est encore sa tradition vers 1075, près de cinquante ans après le retour des reliques de Vambase, alors que la *Passio* commençait à se répandre. A l'occasion de la venue à Rouen des reliques de saint Vulfran, la châsse de saint Romain, escortée par le clergé de la cathédrale, avait croisé par les rues de la ville la

---

(1) Quelques martyrologes n'ont pas modifié leurs courte formule. Passio sanctorum Nicasii, Quirini, Excubiculi. *Sacramentaire de Saint-Evroul*, fin du XIe s.). Apud Rotomagum, sancti Nigasii martyris, sociorumque ejus. *(Augense)*.

(2) Biblioth. nat., Ms latin 5549.

(3) *Anal. Boll.*, t. VIII, p. 8,20. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 200.

Digitized by Google

châsse de saint Nicaise que portaient les religieux de Saint-Ouen (1). Néanmoins, à cette date, deux clercs de la cathédrale, composant chacun une chronique des archevêques de Rouen, la commencent tous deux à saint Mellon et semblent encore ignorer saint Nicaise (2).

Vers le même temps, l'usage s'introduit dans les abbayes et les grandes villes de tenir des annales que l'on fait remonter aux premiers temps de l'ère chrétienne. Celles de Rouen ne sont connues que par un manuscrit du xve siècle. Au Ier siècle, elles n'inscrivent que saint Denis : 96. *S. Dionysius, martyr*. Rien de saint Nicaise. La mention de saint Mellon, à l'année 306, se termine ainsi :

S. Mellonus Rotomagensis archiespiscopus secundus quia sanctus Nigasius fuerat ante. Le *secundus quia* est une addition postérieure, placée là, assez gauchement d'ailleurs, pour réparer l'omission de l'année 96 (3).

Cette persistance à ignorer celui qui d'après la *Passio* était leur saint archevêque, ne manquait pas de contrarier les religieux de Saint-Ouen. L'idée leur vint d'user d'industrie et de faire passer leurs propres conceptions sous le couvert des clercs de la cathédrale (4). L'un d'eux, transcrivant à l'usage de son monastère les deux chroniques du *Livre d'Ivoire*, fit une addition à chacune d'elles. En tête de la chronique métrique, il plaça un petit poëme de 52 vers en l'honneur de saint Nicaise. Le poëme débutait ainsi :

Nigasius nostris primus resplenduit horis,
Hic a romano papa Clemente beato
Antistes sedis sacratur Rothomagensis.

---

(1) Mabillon, *Act. SS. Ord. S. Bened.*, sæc. III, pars 1^a, p. 375.

(2) Bibl. municipale de Rouen, M^s Y. 27, *Livre d'ivoire* de la cathédrale, p. 26, 36. Sur les deux chroniques, v. Vacandard, *Un essai d'histoire des archevêques de Rouen au XIe siècle*.

(3) V. Labbe. *Nova biblioth. libr. mss.*, t. I, p. 364. Cette compilation jouissait d'une grande vogue en Normandie, au moyen âge. Il suffit de rappeler l'usage qu'en ont fait les rédacteurs des Annales de Saint-Evroul, des Annales de Caen et des Annales de Saint-Vandrille. L. Delisle. *Ord. Vit. Ed. Le Prevost*, t. V, p. LXVIII.

(4) Sous Guillaume Bonne-Ame (1079-1110). V. L. Duchesne. *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 202.

Digitized by Google

Venait ensuite, sans retouche, le distique consacré à saint Mellon :

Extitit egregius Mallonus in ordine primus (1).

Aux *Acta Archiepiscoporum*, après la phrase du début : *In præfata civitate Rotomagensi extitit egregius Mallonus in ordine primus*, il inséra cette petite dissertation : Certains sont troublés de cette affirmation. Ils ne considèrent pas avec assez de soin que, si l'on a recours à une distinction un peu subtile, il est vrai *(si expositione quantulumcumque subtili fulciatur)*, leur sentiment que le bienheureux Nicaise fut le premier évêque de cette ville, n'en est contredit en rien.

Pour ne pas s'y tromper, que clercs et moines remarquent comment, en examinant de plus près les textes, l'un et l'autre sentiments peuvent se défendre sans inconvénient.

Ils ont raison, je le reconnais, ceux qui affirment que Mellon a été le premier sur le siège de Rouen; quant à la prise de possession de l'archevêché nul en effet ne l'a précédé. Mais aussi ceux-là n'ont pas tort qui prétendent que le bienheureux Nicaise a été le premier archevêque de ce siège. *Chacun sait* en effet que le bienheureux pape Clément l'a ordonné évêque de la ville de Rouen non encore soumise au pouvoir d'un pasteur. Ce n'est pas une opinion *frivole*, mais un fait établi et reconnu véritable, comme l'atteste sa *Passio*, que, par la permission du pape Clément, il a abordé en Gaule, compagnon du bienheureux Denis. Avant de parvenir à son siège, reçu de Rome ainsi qu'on l'a dit, il eut la tête tranchée et souffrit le martyre avec Quirin et Scuvicule sur les confins de la Normandie. D'où l'on peut dire en vérité, mais en des sens divers, de l'un et de l'autre qu'il fut le premier, Nicaise par la vertu de son ordination, Mellon par le séjour à Rouen. Ainsi l'on doit dire, Nicaise fut le premier évêque ordonné pour le siège de Rouen, Mellon est le premier qui l'ait occupé (2).

Le *chacun sait* est d'une belle audace. Nul n'en avait parlé jusque-là, pas même *la Passio*. Au siècle suivant Orderic Vital l'ignorait encore. Pour lui saint Nicaise tenait sa mission de saint Denis (3).

---

(1) *Livre noir*, Ms Y. 41.

(2) *Livre noir*, Ms Y. 41, fo 1. — Migne. *P. L.* t. 147, col. 273.

(3) *Historia eccles.* l. v, c. v. vii.

Digitized by Google

Qu'on se réfère à la *Passio*, elle ne contient rien de semblable. Le pape Clément a conféré l'épiscopat à Nicaise; il l'a adjoint, avec le prêtre Quirinus et le diacre Scuvicule, au groupe de saint Denis pour l'évangélisation des Gaules, sans désignation de siège pour aucun des membres du groupe. Après quelque temps donné à la prédication à Paris, le groupe se disperse, Nicaise résout de descendre le long de la Seine et de gagner Rouen : *Sancti autem viri, Nigasius...audientes Rothomagensium metropolim longe inferius Parisio super ripam Sequanæ sitam, ad eam quantocius venire decernunt.*

Il y avait donc une lacune dans la *Passio*. Tant qu'elle ne serait pas comblée, les moines ne triompheraient pas de la résistance des clercs. Notre religieux s'en est chargé. Avec la même assurance qu'il appelle la *Passio* un document d'une autorité indiscutée, *firmum et ratum*, il déclare connues de tous les allégations qu'il produit pour la première fois, *quippe jam non paucis reor manifestatum esse*. Afin de donner à ses assertions plus de crédit, il a l'habileté de les insérer dans le texte même du clerc de la cathédrale.

Cela n'a que trop bien réussi. C'est son texte interpolé, non celui du *Livre d'Ivoire*, qui, communiqué par les bénédictins de Saint-Ouen à Mabillon, a été publié dans ses *Analecta vetera*. Jusqu'à ces derniers temps, s'il s'élevait quelque doute sur la mission apostolique de saint Nicaise, on produisait le texte interpolé : *Quippe jam non paucis reor manifestatum esse.*

Toutefois, quelque insistance que missent les religieux de Saint-Ouen à faire passer ces assertions nouvelles, elles ne firent que lentement leur chemin. Un siècle durant, il y eut encore des hésitations ou des divergences, selon que les documents utilisés provenaient de la cathédrale ou de Saint-Ouen. Orderic Vital en est un exemple. Il avait entre les mains la *Passio sanctorum Nigasii* et la *Chronique métrique* du *Livre d'Ivoire*. Il les utilise toutes deux sans souci de les concilier. Au livre V, il résume en une page la *Passio* (c. VII), et il dit de l'archevêque Guillaume Bonne-Ame, *et* XLVI *post beatum Nigasium, quem sanctus Dionysius Parisiensis pontifex primum præsulem Rodomensibus præfecit, Rothomagensem metropolim sortitus est* (c. V). On pourrait induire de là qu'il place saint Nicaise en tête de la liste épiscopale. Un peu plus loin (c. VIII), il insère la chronique métrique, commence avec

Digitized by Google

elle par saint Mellon, 1. *Antistes sanctus Mallonus in ordine primus*, et compte encore Guillaume Bonne-Ame comme le 46me archevêque.

Orderic Vital ne tient pas compte de l'interpolation des *Acta archiepiscoporum*. Selon lui c'est saint Denis de Paris qui a envoyé Nicaise vers Rouen. Le martyrologe du Tréport (1). le dernier des dérivés du martyrologe de Saint-Ouen, reflète dans sa notice du 11 octobre cette interprétation.

In pago Vilcasino, passio sanctorum martyrum Nigasii episcopi, Quirini presbyteri et Scuviculi diachoni qui a beato Dionysio Rothomagensium civitati sunt ad prædicandum destinati. Ipso die sanctæ Pientiæ virginis et martyris.

Pendant qu'Orderic Vital empruntait la chronique métrique au manuscrit de la cathédrale pour son *Histoire ecclésiastique*, un moine de Mortemer l'insérait dans ses Annales d'après le texte interpolé de Saint-Ouen, et, conséquent avec lui-même, modifiait ainsi le distique de saint Mellon :

Extitit egregius Mallonus in ordine secundus.

Durant ce XIIe siècle la version de Saint-Ouen faisait son chemin dans les monastères. A Jumièges, à Saint-Vandrille, au Mont Saint-Michel, saint Nicaise prend la tête de la liste épiscopale.

S. Nigasius martyr primus episcopus.

A Jumièges, on retouche les Annales pour l'y introduire. Elles ne faisaient primitivement mention que de saint Denis à l'année 96. Une main postérieure a écrit au dessous. *Nigasius archiepiscopus*, et, à l'année 306, à la suite de : *sanctus Mallonus Rothomagensis archiepiscopus*, ajouté IIus (2).

---

(1) Ms Y. 36.

(2) Biblioth. municip. de Rouen, Ms Y. 15 (XIIe s.) fo 217. — D'autres Annales n'ont pas subi de retouches. Aux Annales de Saint-Vandrille, une notable partie du Ier siècle manque, on lit à l'année 266 : *Sanctus Mallonus primus archiepiscopus Rothom.*

De même au Chronicon triplex (Ms Y. 124 de la Bibliot. municip. de Rouen).

96. *Dionisius apud Parisium martyrio coronatur.*

307. *Sanctus Mallonus Rothom. archiepiscopus. Extitit... in ordine primus.*

Digitized by Google

Le succès des religieux de Saint-Ouen fut complet lorsque, sur le *Livre d'Ivoire*, recueil du chapitre de la cathédrale, on inséra, en tête de la chronique métrique, le distique suivant :

Antistes Rodome datus a Clemente, Nigasi,
Si non sedisti, caput adlegando stetisti.

Il faut sans doute reconnaître une marque de cet accord et comme une prise de possession, dans les miracles de saint Romain racontés par un religieux de Saint-Ouen (1). Le fait se passe à la cathédrale, sous l'archevêque Robert Poulain (1208-1221). L'archevêque est venu célébrer avec les religieux (*fratres monasterii*) l'office nocturne de la fête de saint Romain devant le *feretrum quo sacra ossa quiescunt*. A cette occasion, l'auteur raconte la vision d'un vieillard gardien de l'église. Une nuit, il a vu rangés devant l'autel où saint Romain allait célébrer la messe, les saints évêques de Rouen, les apôtres qui ont jadis gouverné cette église. L'un d'eux, Victrice, les lui désigne pas leur nom. A droite, ce vieillard à la tête chenue, est Mellon, celui qui porte une couronne rouge de sang, le bienheureux Nicaise, l'un des nôtres (*unus ex nobis*) (2).

---

(1) Fratres monasterii... id est dominus noster Audoenus. *Act. SS.*, Oct., t. X. p. 101, nº 17,20.

(2) Des deux premiers archevêques de Rouen qui ont porté le nom de Robert, l'un a siégé de 989 à 1037, le second, Robert Poulain, de 1208 à 1221. L'ensemble du récit paraît mieux s'appliquer au XIIIe siècle. 1. C'est le ch. 2 d'une vie postérieure à 1090 (nº 8, *gens quidem illa... nostra ossa de terris reportabit)*. 2. L'archevêque Robert Ier est mort en 1037, retiré à Saint-Père de Chartres. Entre l'arrivée des reliques de saint Nicaise en 1032 et cette mort, il reste trop peu de temps pour que l'épiscopat du saint fut déjà admis à Rouen. 3. L'apparition de la main de Dieu racontée dans la vie de saint Romain avait soulevé un doute dans l'esprit de l'archevêque, il les soumit *cuidam seniori quem in disciplinis liberalibus magistrum habuerat* (nº 7); cela ne convient pas avec l'âge avancé de Robert Ier. 4. Parmi les saints qui apparaissent dans la vision, quelques-uns, saint Victrice, saint Mellon, saint Ansbert n'ont vu leur culte réintroduit à la cathédrale que vers le XIIIe siècle. Ils n'ont pas encore d'office au graduel 904, qui est de la fin du XIIe siècle.

Digitized by Google

§ V

Toutefois saint Nicaise ne fut jamais fêté à la CATHÉDRALE comme il l'était à Saint-Ouen. Parmi les saints évêques de Rouen, il fut toujours maintenu en second rang. Sa fête, jusqu'en 1728, demeura du rite double, avec office tiré du commun, à l'exception de l'oraison et de la légende.

Chaque année, sur la cédule attachée au cierge pascal, on inscrivait dans leur ordre chronologique les noms des grands évêques de Rouen : saint Mellon *(anno ab institutione sancti Melloni)*, saint Romain, saint Ouen. Celui de saint Nicaise n'y figure jamais (1).

La liturgie de 1728 porta au rite triple de première classe la fête de saint Nicaise, désormais fixée au second dimanche d'octobre. Mais c'était l'apôtre de la Neustrie qu'on y célébrait, non l'évêque : *Festivitas SS. Nicasii Neustriæ apostoli et sociorum martyrum, ac Melloni qui Ecclesiam Rothomagensem fundaverunt.* Qu'on parcoure l'office, en aucun endroit on n'y verra une allusion à sa mission ou à son titre d'évêque (2). Il en était de même, le 29 octobre, à la fête des saints Pontifes de Rouen. L'oraison *Deus qui in hac plebe tua post beatum Nicasium... per sanctos Pontifices successores ejus*. date de 1860.

La relique de saint Nicaise donnée par Davanne en 1632 était conservée dans une châsse que Farin décrit ainsi : « La cathédrale est encore honorée d'un reliquaire de bois doré, de longueur environ d'un pied et demi sur la largeur et hauteur à proportion, dans lequel il y a des reliques dudit Saint sur un coussin de satin bleu rempli de paillettes d'or, fermé de deux panneaux de verre » (3).

L'ABBAYE DE SAINT-OUEN DE ROUEN se vit dépouiller par les protestants de toutes ses reliques. Maîtres de la ville en 1562, ils envahirent l'église, pillèrent les châsses, brûlèrent sur le pavé les saints ossements. Le culte de saint Nicaise en fut atteint. Un siècle

---

(1) *Patrol. lat.* t. 147, col. 134.

(2) *Assumam ex eis in sacerdotes et levitas.* Ant. de *Magnif.* 1res vêpres.

(3) *Normandie chrest.*, p. 69.

Digitized by Google

plus tard, la chapelle dédiée de toute ancienneté aux martyrs, Denis, Nicaise, et leurs compagnons, fut consacrée (1654) en l'honneur de Notre-Dame de la Délivrande (1).

Eglise Saint-Nicaise de Rouen. Davanne attribue à saint Ouen la fondation de cette église. Après avoir apporté à Rouen les corps des martyrs de Gasny, il aurait fait « bastir une chapelle à leur honneur ». Du Moustier, plus précis, ajoute : « *et cum Rothomago dedicasset Ecclesiam Parœchialem sub nomine S. Nicasii, duo ossa ejusdem S. Præsulis illic reposuit* » (2).

Selon toute vraisemblance, l'église fut construite au XIe ou XIIe siècle par les religieux de Saint-Ouen qui en demeurèrent les patrons. La population de Rouen débordait par de là son enceinte trop étroite. Au-delà des dépendances et du Bourg-l'Abbé, sur le côteau, des maisons s'étaient groupées. Bientôt une église s'y éleva, dotée par les religieux des reliques de saint Nicaise (3).

Ces reliques y ont été conservées jusqu'à nos jours. Au XVIIIe siècle, on les exposait sur l'autel, le 18 octobre, jour octave de la fête (4). Au maître-autel placé en 1658 se voyaient les statues de saint Nicaise, de saint Scuvicule, de saint Quirin et sainte Pience (5).

Un prêtre rouennais, Belamy, a composé à l'usage de cette paroisse un *Office de saint Nicaise* (6) entièrement différent de celui du bréviaire de 1728. Lui aussi évite de donner au saint patron d'autre titre que celui d'apôtre de la Neustrie.

---

(1) Pommeraye. *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Ouen*, p. 205, 209.

(2) *Neustria pia*, p. 331.

(3) La paroisse de Saint-Nicaise comptait en 1240, 450 paroissiens ou chefs de famille. On trouve dans les comptes de la fabrique, en 1601, « le bras et côte de Monsieur saint Nigaise, » en 1739, « le bras de saint Nicaise couvert d'argent. » Archives de la Seine-Inférieure, G. 7233, 7284.

(4) *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourg de Rouen*, 1740.

(5) A la même époque, la confrérie de saint Nicaise faisait représenter sur sa chasuble et les deux tuniques, « 3 ymages : saint Nicaise, saint Quirin, saint Scuvicule. » Arch. de la Seine-Inf., G. 7287, 7299.

(6) *Office de saint Nicaise apôtre de la Neustrie et de ses compagnons, martyrs*. Rouen. Laurens Dumesnil, 1734.

Digitized by Google

Pendant son séjour au collège de Rouen, le P. Commire a composé trois hymnes en l'honneur de saint Nicaise (1).

Saint-Cande-Le-Vieux. Si l'on en croit Farin et du Moustier, les reliques de sainte Pience que possédait cette église, auraient été brûlées en 1562 (2). On n'aurait sauvé que sa ceinture, « *quæ mulieribus gravidantibus ac parturientibus applicata, mira quotidie divinitus operatur,* » écrit du Moustier. Cependant, dans un inventaire daté de 1636, on trouve cette mention : « Une châsse de bois dans laquelle est une coste de madame sainte Pience » (3).

En 1740, on lit encore dans l'Almanach spirituel :

11 octobre. Solennité à Bonne-Nouvelle et à Saint-Cande-le-Vieux, où l'on conserve des reliques de sainte Pience.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Bien avant que Davanne devint prieur de ce monastère, on y célébrait très solennellement la fête de saint Nicaise. A la fin d'un antiphonaire, manuscrit des XIVe et XVe siècles, se trouve, copié à la même époque, un office un peu différent de celui en usage dans l'abbaye de Saint-Ouen (4).

L'office de saint Nicaise était célébré dans tous les monastères du diocèse de Rouen :

Sainte-Catherine (*in V cappis*); Jumièges (XII leçons);

Saint-Vandrille (*in albis;* sur un inventaire de 1636, on lit encore : *Brachium S. Nigasii martyris*);

Fécamp (*in cappis*. Ordo de 1790 : 10 octobre. *In Vesp. com. seq. cuj. sacrum caput exponitur*. Les reliques de saint Nicaise sont conservées dans la grande châsse de marbre blanc posée sur le rétable du maître-autel);

Saint-Georges-de-Boscherville (III lec.), Saint-Amand de Rouen (semid), Beaulieu, Tréport.

---

(1) *Johannis Commiri e societate Jesu opera posthuma*. p. 281-283. Claram Nicasii martyrio diem. — Qui vos terror agit, state coloni. — Clare martyr, sancte Præsul.

(2) Farin. *Normandie chrestienne*, p. 69.

(3) *Neustria sancta*, 17 octobre, ms. lat. 10,051 de la Biblioth. nat. Arch. de la Seine-Inf., G. 6336.

(4) Ms A. 226 de la Biblioth. de Rouen, v. l'appendice II.

Digitized by Google

Diocèse d'Evreux. Gasny. C'est peu connaître le premier siècle qu'imaginer comme le fait l'auteur de la *Passio*, que sainte Pience et les chrétiens de la région ont pu élever de suite une église sur le tombeau des martyrs.

On ne trouve guère trace de leur culte avant le viiie siècle. Il est à remarquer que la paroisse de Gasny s'est choisi pour patron saint Martin, celle d'Ecos, saint Denis. Evidemment saint Nicaise ne fut pas, à l'époque mérovingienne, un de ces saints populaires sous la protection desquelles les paroisses nouvellement créées aimaient à se placer. On conservait dans l'île de Gasny le souvenir de son martyre, la vénération à son tombeau, sans doute aussi quelques pratiques isolées de culte autour de ce tombeau.

Une chapelle y fut édifiée au plus tard au viiie siècle, lorsque Gasny eut passé en la possession de l'abbaye de Saint-Ouen. Par la suite elle devint un prieuré que desservit un petit groupe de religieux. Eude Rigaud en compte trois, dans une de ses visites en 1266.

Au siècle précédent, sous Hugues d'Amiens, les religieux prétendirent avoir trouvé, sous l'autel du prieuré, d'autres reliques du premier siècle. Ils produisaient à l'appui une charte de cet archevêque Hugues, dont on peut, à bon droit, suspecter l'authenticité.

Un ermite du nom de Geoffroy, y était-il dit, apprit en des visions puis par le message d'un ange, que, depuis des temps reculés, des reliques étaient cachées sous cet autel. La cédule qui les accompagnait, en donnerait l'énumération. Il vint à Rouen trouver l'abbé de Saint-Ouen, Roger (1157-1167); l'abbé le présenta à l'archevêque. Muni de la bénédiction du prélat, il se rendit à Gasny accompagné de quelques religieux.

Un jeûne de trois jours, prescrit par lui, devait précéder la cérémonie de l'invention des reliques. Mais il mourut avant la fin du troisième jour. Toutefois il avait jusqu'à la fin gardé une telle foi en sa mission qu'il demanda aux religieux de laisser son corps sans sépulture, si son indication était reconnue fausse. On creusa donc à l'endroit désigné, et l'on découvrit, avec des reliques, une cédule sur laquelle on lisait : « Clair, Midelmo, Aldricus et Jean, sur l'ordre transmis du Seigneur par un ange, en présence de la vénérable Pience et de quelques fidèles, à ceux à qui ils seront révélés, l'absolution du Seigneur et le salut éternel.

Digitized by Google

Ceinture de la mère du Christ. Son cordon dans une coupe.

Mitre de saint Nigaise, son étole et ses sandales.

Glaive qui a donné la mort à lui et à ses compagnons.

Ceux qui les verront, y croiront, les recevront, vivront et mourront dans le Seigneur. Ils ressusciteront et seront à lui. Que si temporellement ils manquent de quelque chose, qu'ils le demandent avec foi et il leur sera donné. La colère de Dieu sur les fils de la défiance. Le Seigneur sauvera ceux qui espèrent en lui. Amen » (1).

Suivait la remise faite par l'archevêque, à ceux qui visiteraient les reliques, du tiers de la pénitence *pro criminalibus*, de la moitié *de levioribus* (2).

Aux derniers siècles, le Prieuré, tombé en commende, n'était plus desservi que par un prêtre qui y disait la messe une fois la semaine. On n'y célébrait pas toujours la fête du 11 octobre. Il passa ensuite aux Jésuites du collège de Rouen (1688), et ce fut la désolation. Le curé de Gasny écrivait en 1789 : « l'église du prieuré est exactement devenue une espèce de colombier d'où les pigeons ne bougent ni jour ni nuit, en sorte que le pavé, jusqu'à l'autel, est couvert de la fiente de ces oiseaux ».

L'église du prieuré subsiste encore. Partagée en deux dans la longueur par une cloison, elle sert à des usages particuliers.

Près de là, du côté de la Roche-Guyon, est une fontaine de saint Nicaise; le pont jeté un peu plus loin sur le petit bras de l'Epte, est appelé le pont Saint-Nicaise. Chaque année, le jour de la fête du saint, la paroisse, en procession, traverse l'île et s'avance jusqu'à ce pont.

Ecos a pour patron saint Denis. Il n'y a, dans le passé, aucune tradition relative au martyre des saints. Les prétentions d'Ecos dérivent de l'interprétation donnée au mot *Scannis* au XVIIIe siècle. L'activité de M. Goubert, secondée par le curé d'Ecos, a réuni dans l'église d'Ecos des reliques de tous nos saints martyrs : reliques, de saint Nicaise venue d'Evreux, de saint Quirin obtenue de Malmédy.

---

(1) *Chronique de R. de Torigni*, édit. L. Delisle, t. I, p. LXVII. Le manuscrit cité est du XIIe siècle.

(2) Arch. de la Seine-Inf., série D. 211, 219.

Digitized by Google

de sainte Pience et de saint Clair tirées la première de Longpont, la seconde de Saint-Maclou de Pontoise.

La Roche-Guyon aurait été la résidence de sainte Pience et le centre de son domaine. Une partie de son chef, écrit le P. Giry, se montre au village de la Roche-Guyon qui était autrefois sa seigneurie.

Un office, composé pour le château en 1806, atteste que, à cette époque, on y possédait un doigt de la sainte (1). Le cardinal de Rohan l'emporta avec lui à Besançon. Il a été donné par son successeur le cardinal Mathieu à la cathédrale d'Evreux (2).

Fontaine-la-Louvet possède aussi, dans une petite custode, des reliques de saint Nicaise, reconnues le 7 novembre 1850 par Mgr Olivier.

La fête de saint Nicaise, en usage à Evreux, au moins depuis le XIIIe siècle, était célébrée au Bec et à Lyre, in cappis (3).

Diocèse de Coutances et Avranches.

Une des richesses de la cathédrale d'Avranches était les reliques venues de Gasny. On y montrait les chefs de saint Nicaise et de ses deux compagnons : *Capita tria beatorum Nicasii et sociorum ejus*, écrit Robert Cenalis. Les reliques de sainte Pience paraissent y avoir été plus considérables. Sa châsse était la plus honorée, la plus vénérée par les fidèles (4). Sainte Pience, disent les actes de cette église, est invoquée non seulement à la fête du 11 octobre,

---

(1) L. Goubert, p. 6.

(2) Mgr Guérin, 11 octobre.

(3) D. Martène. *De antiquis monachorum Ritibus*. Le martyrologe de Saint-Taurin a, au 11 octobre, cette mention : In pago Vilcasino, passio Sanctorum Nicasii, presbyteri et sociorum ejus, Quirini, Scubiculi et Pientiæ.

(4) On lit dans le bréviaire de D. Huet (1698) : Une noble femme, du nom de Pience, donna aux corps des martyrs une honorable sépulture. Le juge infidèle, informé de cette action, la fit cruellement flageller, et elle fut décapitée, après avoir vu son corps mis en lambeaux. Ses reliques, apportées en l'église d'Avranches, y sont en très grande vénération.

Digitized by Google

mais dans les litanies et surtout à la procession du Mont Saint-Michel.

Le vendredi avant la Pentecôte, tandis que les religieux du Mont Saint-Michel venaient à Avranches, portant le corps de saint Aubert, les chanoines de la cathédrale se rendaient au Mont avec la châsse de sainte Pience. Les religieux, présidés par l'abbé, descendaient au devant d'elle jusqu'à la porte de la bailliverie. A l'entrée de l'église, deux religieux prenaient la châsse, l'élevaient entre les deux battans de la porte, et tous passaient dessous (1). Ces reliques ont disparu à la Révolution, lors de la démolition de la cathédrale.

Du Moustier mentionne la consécration faite en 1270, par l'évêque Raoul, d'un autel de sainte Pience dans la chapelle de l'évêché (2).

La cathédrale de Coutances possède une vertèbre de saint Nicaise, donnée par l'église de Meulan à l'évêque Eustache II de Lesseville (3). « J'ai vu, écrit M. Goubert, à la cathédrale de Coutances, le 29 mars 1865, et pieusement vénéré cet ossement qui est gros comme un œuf. On m'a montré le procès-verbal des autorités pour sa conservation pendant la Révolution, moyennant l'échange de sa riche châsse contre une boîte de mauvais bois. (Acte du 30 janvier 1793, signé Bécherel évêque constitutionnel). »

On sait, par Jean d'Avranches, que, dès le milieu du XIe siècle, la fête de saint Nicaise était classée parmi les fêtes de second ordre. Au XVIe siècle, elle était du rite triple avec octave.

Saint Nicaise était et est encore honoré dans les autres diocèses de la province de Normandie (4). On trouve sa fête au 11 octobre, aux bréviaires de Bayeux, Lisieux, Séez et Troarn (5).

---

(1) V. Pigeon. *Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, t. II, p. 175, 177.

(2) *Neustria sancta*, 17 octobre.

(3) Pigeon, *ibid*, 159.

(4) Du rite double-majeur à Evreux et à Séez, double à Bayeux, semi-double *ad libitum* à Coutances.

(5) Les plus anciens manuscrits conservés à la Biblioth. nat. sont :
Pour Evreux, le cod. 15616. Bréviaire du XIIIe s.
Le Bec, le cod. 1105. Missel plénier du XIIIe s.

Digitized by Google

Diocèse de Versailles. Vaux. La fontaine Saint-Nicaise est située au hameau du Temple, au bord de la grande route de Paris.

Près de là s'élevait, au xviiie siècle, un modeste oratoire. La niche était ornée d'un bas relief représentant le miracle de Vaux. On y voyait saint Nicaise debout, à côté de lui saint Quirin tenant le dragon enlacé dans l'étole. La Révolution a renversé le petit monument et brisé le bas relief. On a pu recueillir le buste de saint Nicaise; il est aujourd'hui dans la sacristie de l'église.

Le souvenir de saint Nicaise n'est pas effacé au hameau du Temple. La fontaine est toujours vénérée des fidèles. Sur le mur d'une maison voisine, une statue du saint rappelle la chapelle disparue.

(A suivre.)

Coutances, les cod. 786, 1271. Bréviaires du xive s.

Le mont Saint-Michel, le cod. N.-A. 424. Bréviaire du xve s.

Bayeux, les cod. 1298, 1299. Bréviaires de 1425 et 1436. — Il faut y ajouter l'*Ordinarium Ecclesiæ Baiocensis* (xiiie s.), publié par U. Chevalier.

Lisieux, le cod. 1065. Bréviaire du xve s.

Troarn, le cod. 13242. Bréviaire du xve s.

Digitized by Google

SONNETS NORMANDS

Devant la statue de Notre-Dame-des-Champs

Toi dont l'amour compta les sanglantes reliques,
Les tenailles, les clous, l'éponge et le marteau;
Toi qui vis la couronne où brillait l'écriteau
Q'ont épelé depuis les siècles catholiques;

Accorde ta lumière aux soirs mélancoliques.
Sur ton Fils et ton Dieu repliant ton manteau,
Apparais dans ta gloire au sommet du coteau,
Et souris-nous de loin au fond des basiliques.

Viens dans tous les hameaux, sois dans chaque maison,
Afin qu'on voie, à l'heure où fleurit l'oraison,
Des terriens inclinés sous les blanches statues.

Du haut de tes autels bénis les paysans
Et laisse, quand du jour les clameurs se sont tues,
Vers toi monter les cœurs, la prière et l'encens.

Paul Harel.

L'Hommage

Lorsque tout fut réglé : la dot, le mariage,
Rollon, devenu duc, dit au normand Onfroy :
— « Il me faut maintenant, paraît-il, rendre hommage,
« En baisant le Roi Charles au dessus du pied droit.

« J'aimerais mieux subir n'importe quel dommage,
« Tu me remplaceras pour cela près du roi. »

Digitized by Google

— « Moi, mais, pourrai-je bien me courber, à mon âge? »
Répondit le vieillard, dans un sursaut d'effroi.

Mais, Rollon est sévère : Imprudent qui le brave!
Onfroy s'avance donc à petits pas, l'air grave,
Vers le trône, — non loin de l'autel de saint Clair.

Il est aux pieds du roi. Debout, sa main les touche.
Alors, les saisissant, il les porte à sa bouche,
Sans observer qu'il met le roi les pieds en l'air.

H. N.-L.

Saint-Clair-sur-Epte, 28 mai 1911.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE LYRE

(Suite)

Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur

Dans chaque monastère de cette célèbre congrégation il y avait trois registres, in-folio, intitulés : *Matricula monachorum professorum Congregationis S. Mauri in Gallia, Ordinis sancti Patris Benedicti*, édités en 1669, 1690 et 1783. On devait y inscrire, dans les colonnes préparées à l'avance par l'impression : le numéro d'ordre du religieux, ses nom et prénoms, son lieu natal, son diocèse, son âge au jour de la profession, le lieu et le jour de cette profession, enfin le lieu et la date de sa mort. Les secrétaires, malheureusement, manquèrent souvent d'exactitude pour la tenue de ces registres, en sorte qu'il y a une grande diversité, pour les numéros matricules, si on les compare les uns avec les autres. Dom P. Denis s'est servi de celui de l'abbaye de Conches, afin d'y relever tous les bénédictins originaires de l'Orne (*Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. XXIX, p. 523 et suivantes), tandis que nous avons suivi le ms. 12795 de la Bibliothèque nationale.

Comme à partir du 2 août 1668 l'abbaye de Lyre eut un noviciat jusqu'en 1705, nombreux furent les bénédictins formés dans ce monastère. Nous les donnons, d'après leur matricule, avec des notes biographiques quand ils auront quelque célébrité.

344. — Dom Martin-Adrien Marmion, né à Valognes (Manche), profès au Bec le 6 mai 1629 à l'âge de 30 ans, mort à Lyre le 26 octobre 1658, prêtre. Procureur en 1651, 1652 (H. 544) et 1657.

Digitized by Google

Il était procureur de l'abbaye. (H. 544).

352. — Dom François-Maurice LOUDET, né à Rouen, profès au Bec, âgé de 18 ans le 28 avril 1629, mort à Lyre le 3 juin 1650, prêtre.

592. — Dom Nicolas-Valérien THURET, né à Bernay (Lisieux) (1), profès à Jumièges le 26 avril 1634, âgé de 19 ans, mort à Lyre le 22 octobre 1657, prêtre.

649. — Dom André-Hugues LE CLERC, né à Saint-Dizier (Châlons-sur-Marne), profès à Saint-Remi de Reims le 5 avril 1635, âgé de 20 ans, mort le 13 juillet 1650 à Lyre où il était prieur. (H. 469).

1166. — Dom Laurent VITRAY, né à Yenville (Orléans), profès à Vendôme le 11 août 1645, mort à Lyre le 14 décembre 1668, prêtre.

1178. — Dom Nicolas BOURDON, né à Bourges, profès à Vendôme le 6 novembre 1645, âgé de 32 ans, mort à Lyre le 24 décembre 1668, prêtre, 1660 (H. 560). (H. 474 en 1663).

1254. — Dom Claude-Henri SAMANECHILDIS, né à Châlons-sur-Marne, profès à Saint-Remi de Reims le 22 janvier 1648, âgé de 21 ans, mort à Lyre le 19 juillet 1711, prêtre.

1354. — Dom Guillaume DU NOYER (2), né à Caudebec (Rouen), profès à Vendôme le 22 juin 1648, âgé de 22 ans, mort à Lyre le 16 novembre 1689, prêtre.

Le 1er juillet 1687, comme cellérier, il assurait 200 l. à Michel Dufour, organiste. (Delieuvin).

1473. — Dom Pierre CHEROT, né à Plenest (Saint-Brieuc), profès à Saint-Mélaine de Rennes le 18 juin 1653, âgé de 23 ans, mort à Lyre le 21 juillet 1678, prêtre.

1620. — Dom Jacques DE PORCARO, né à Vannes, profès à Jumièges

---

(1) Le nom du diocèse, avant la Révolution, sera toujours ainsi indiqué.

(2) Un M. Dunoyer, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Codebec, bailly de Maulevrier et ancien lieutenant-général de la vicomté et capitaine de la première compagnie des bourgeois de la ville (1696-1701) blasonnait : d'or à un noyer de sinople sur une terrasse de même ».

(G. Prévost, *Armorial*, I, 289, no 1.)

Digitized by Google

le 6 décembre 1655, âgé de 31 ans, mort à Lyre le 27 décembre 1689, prêtre. (H. 469 et H. 472).

1982. — Dom Honorat Oudineau, né à Choue (Chartres), profès à Vendôme le 16 février 1661, âgé de 19 ans, mort à Lyre le 3 mai 1710, prêtre.

Cellérier depuis 1688 à l'abbaye de Lyre, où il apparaît dès 1680, on trouve son nom dans tous les actes de cette époque. Sa fonction consistait, effectivement, à défendre les intérêts temporels du monastère et à le représenter devant les tribunaux.

2030. — Dom Jacques Esnault, né au Havre, profès à Jumièges le 17 novembre 1661, âgé de 21 ans, mort à Lyre le 20 janvier 1710, prêtre.

2107. — Dom Bonaventure Le Cocq, né à Lendelin (Coutances), profès à Jumièges le 4 janvier 1663, âgé de 27 ans, mort à Lyre le 3 octobre 1693, prêtre.

2548. — Dom François Rose, né à Breteuil (Evreux), *premier profès* de Lyre (1) le 2 août 1668, âgé de 20 ans, mort le 28 octobre 1703 à Saint-Jean de Laon.

Il y eut six profès le même jour, beau début pour le noviciat de Lyre. — François Rose se livra d'abord à la poésie et nous a laissé quelques tragédies chrétiennes. Ensuite il composa en prose : *Le nouveau système par pensée sur l'ordre de la nature et de la grâce*, 1696, in-8, puis *Les convers de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1702, afin de prouver qu'ils ne sont pas de véritables religieux; enfin *Un Système de la Gloire*, resté manuscrit.

(Cf. *Bibl. hist. de* Dom le Cerf, p. 430; le *Cabinet hist.* p. 200, etc.)

2549. — Dom Jean Savouray, né à Canouville (Rouen), profès à Lyre le 2 août 1668, âgé de 31 ans, mort le 7 septembre 1705 à Ivry, prêtre.

2550. — Dom François Le Noir, né à Alençon (Séez), profès à

---

(1) Dom U. Berlière mentionne cependant dom Siméon Duvernay, comme profès de Lyre le 8 juillet 1664, à l'âge de 22 ans, mort à Séez le 2 mars 1713. (*Nouv. suppl.* p. 201).

Et l'abbé Piel dit (t. I, p. 284, n° 224), que le 10 avril 1666, frère Jérôme Chevalier, religieux de Saint-Maur à Saint-Taurin d'Évreux, est ordonné sous-diacre, *sub titulo obedientiæ*, en l'église abbatiale de N.-D. de Lyre.

Digitized by Google

Lyre le 2 août 1668, âgé de 21 ans, mort le 23 avril 1714 à Saint-Taurin d'Evreux, prêtre.

2551. — Dom Charles Bordin, né à Séez, profès à Lyre le 2 août 1668, âgé de 21 ans, mort à Caen le 28 octobre 1726, prêtre.

2552. — Dom Daniel Billouet, né à Rouen, profès à Lyre le 2 août 1668, âgé de 19 ans, mort le 27 mars 1699 à N.-D. de la Chaume, prêtre.

M. L. Halphen a publié un fragment d'une lettre écrite par ce bénédictin en 1689 à Dom Michel Germain (Bibl. nat. lat. 12662, fol. 132) et relative à des recherches dans les archives de l'abbaye de Beaulieu. (*Suppl. litt.* etc. par Dom Berlière, p. 41).

2553. — Dom Charles de Lannay, né au Havre, profès à Lyre le 2 août 1668, âgé de 19 ans, mort au Bec le 18 avril 1727, prêtre.

2554. — Dom Jean Irrebert, né à Rouen, profès à Lyre le 2 août 1668, âgé de 21 ans, mort au Bec le 18 avril 1727, prêtre.

Écrivit une lettre à Dom Jean Gelé, dans laquelle il dit « je souhaitte de tout mon cœur que le travail de dom J. De Moré lui soit utile... » « si il y avoit ici lieu de luy rendre quelqu'autre service, je me feroy toujours un véritable plaisir de m'y employer »... Il était, le 15 novembre 1711, prieur de Saint-Évroult; de Préaux en 1717. (*Revue Bénéd.*, janvier 1911, p. 47).

2568. — Dom Louis Ruffy, né à Rouen, profès à Lyre le 4 septembre 1668, âgé de 18 ans, mort à Saint-Vandrille le 10 janvier 1726, prêtre.

Voir à son sujet : *Revue Bénéd.*, 2 avril 1909, p. 229.

2569. — Dom François Chevillon, né à Lisieux, profès à Lyre le 4 septembre 1668, âgé de 18 ans, mort le 10 janvier 1726, à Saint-Wandrille, prêtre. Cette note est biffée sur le registre, nous l'inscrivons cependant.

2577. — Dom Henri Josse, né à Boissy-Maugis (Chartres), profès à Lyre le 30 septembre 1668, âgé de 21 ans, mort à Saint-Martin de Séez le 1er février 1710, prêtre.

2590. — Dom Claude Gibert, né à Caen (Bayeux), profès à Lyre le 4 novembre 1668, âgé de 21 ans.

2633. — Dom Jacques Berthres, né à Saint-Cyr (Lisieux), profès à Lyre le 13 juillet 1669, âgé de 27 ans, mort à Saint-Ouen de Rouen le 15 juillet 1693, prêtre.

Digitized by Google

2634. — Dom Jean-Baptiste NICOLLE, né à Louviers (Evreux), profès à Lyre le 13 juillet 1669, âgé de 26 ans.

Ce bénédictin était fils aîné du peintre Jean Nicolle et d'Anne David, son acte de baptême porte : « 1642, 19 janvier. L'enfant de Mre Jehan Nicolle, *peintre* et Anne David sa femme, nommé Jehan-Baptiste par Mre Marius Nicolle, *organiste* et Jeanne David ». (Cf. : *Jean Nicolle, peintre*, par le chanoine Porée).

2635. — Dom Abraham LE VASSEUR, né à Alençon, profès à Lyre le 13 juillet 1669, âgé de 21 ans, mort à Saint-Martin de Séez le 10 avril 1708, prêtre.

2653. — Dom Gabriel POUGET, né à Nogent-le-Rotrou (Chartres), profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 17 ans, mort le 9 mars 1714 à Lyre où il était prieur, prêtre.

2654. — Dom Jean LANGLOIS, né au diocèse de Chartres, profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 19 ans, mort à Jumièges le 28 juin 1676, prêtre.

2655. — Dom Eloi D'ALIGRE, né à Chartres, profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 19 ans, mort à Chartres le 10 novembre 1721, prêtre.

2656. — Dom Jacques DES PIERRES, né à Alençon, profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 20 ans, mort à Saint-Ouen de Rouen le 14 avril 1721, prêtre.

2657. — Dom François EGASSE, né à la Mussoire (Séez), profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 22 ans, mort à Tiron le 20 décembre 1702, prêtre.

2658. — Dom François LE CARBONNIER, né à Cherbourg (Coutances), profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 25 ans, mort à Saint-Wandrille le 20 septembre 1692, prêtre.

2659. — Dom Guillaume PÉRY, né à Caen, profès à Lyre le 26 août 1669, âgé de 20 ans, mort au Bec le 20 octobre 1733, prêtre.

2729. — Dom Jacques DEMYÉE, né à *Basochum ou Bazocum*, profès à Lyre le 7 août 1670, âgé de 22 ans, mort à Fécamp, prêtre, 18 mai 1719.

2730. — Dom Charles LE CLERC, né à Compiègne (Soissons), profès à Lyre le 7 août 1670, âgé de 22 ans, mort à Fécamp le 16 avril 1710, prêtre.

2778. — Dom Nicolas LE NOIR, né à Alençon, profès à Lyre le 23 avril 1671, âgé de 21 ans, mort à Jumièges le 24 février 1703, prêtre.

Digitized by Google

2779. — Dom Guillaume Grip, né à Lisieux, profès à Lyre le 23 avril 1671, âgé de 22 ans, mort au Bec le 7 juin 1715, prêtre.

2809. — Dom Laurent Sanson né à Dieppe (Rouen), profès à Lyre le 26 août 1671, âgé de 24 ans, mort à Saint-Evroult le 30 septembre 1719, prêtre.

2810. — Dom Antoine Bourdon, né à Caen, profès à Lyre le 26 août 1671, âgé de 18 ans, à Lyre en 1677 (H. 472), mort à Saint-Germain-des-Prés le 4 octobre 1695, prêtre.

2811. — Dom Nicolas Houel, né à Montivilliers (Rouen), profès à Lyre le 26 août 1671, âgé de 24 ans, mort à Saint-Germain-des Prés le 14 novembre 1712, prêtre.

2812. — Dom Jean Des Monts, né à Grandchain (Lisieux), profès à Lyre le 26 août 1671, âgé de 21 ans, mort à Séez le 25 avril 1693, prêtre.

2817. — Dom René Robehier, né à Caen (Bayeux), profès à Lyre le 16 septembre 1671, âgé de 20 ans, mort à Tiron le 17 mai 1681, prêtre.

2822. — Dom François de Saint-Pol, né à Paris, profès à Lyre le 8 octobre 1671, âgé de 19 ans.

2823. — Dom Denys Rosty, né à Caen, profès à Lyre le 8 octobre 1671, âgé de 20 ans, mort à Aumale le 11 juillet 1738, prêtre.

2824. — Dom Pierre Le Cirier, né à Montesson (Paris), profès à Lyre le 8 octobre 1671, âgé de 19 ans, mort à Tiron le 17 février 1710, prêtre.

2825. — Dom Guillaume Fouques, né à Bernay (Lisieux), profès à Lyre le 8 octobre 1671, âgé de 20 ans, mort à Compiègne le 10 février 1702, prêtre.

Traducteur des *Heures bénédictines à l'usage des Pères convers de la Congrégation de Saint-Maur* (Cf. : L. Du Bois : *Hist. de Lisieux*, t. II, p. 264; Frère, I, 483; Oursel, I, 374; Tassin G. G. I, 289; François, I, 337; Le Cerf, H. C. 281-283).

3016. — Dom Charles Descorches, né à Genestal (Evreux), profès à Lyre le 19 août 1675, mort à Beaumont le 21 janvier 1722, prêtre.

3026. — Dom Gabriel Lesvoyts, né à Pont-l'Evêque (Lisieux), profès à Lyre le 28 décembre 1675, mort à Tiron le 27 octobre 1733, prêtre.

3044. Dom Charles Dujardin, né à Rouen, profès à Lyre le 6 août 1676, âgé de 19 ans, mort à Fécamp le 14 juin 1733.

Digitized by Google

Il fut prieur de Saint-Evroult (1707-1723) et a donné au *Monasticon benedictum* : 1° *Abrégé de l'histoire de Saint-Père de Chartres*, 1709, ms. lat. 12689, fol. 302. 2° *Remarques sur la fondation de l'abbaie de Saint-Chéron-lès-Chartres*, 1709, id. fol. 311.

D. U. Berlière (Nouv. Suppl. p. 186) dit encore qu'en 1715 il était prieur de Bonneval, etc.

3047. — Dom Martin Laisné, né à Chambrais (Lisieux), profès à Lyre le 11 août 1676, âgé de 20 ans, mort à Chartres le 22 février 1727, prêtre.

3056. — Dom Gilles de Barville, né à Pervenchères, profès à Lyre le 27 octobre 1676, âgé de 23 ans, mort le 22 février 1692 à Saint-Wandrille, prêtre.

3060. — Dom André Le Fèvre, né à Caen, profès à Lyre le 14 novembre 1676, âgé de 20 ans, mort à Saint-Georges de Boscherville le 28 août 1720, prêtre.

3061. — Dom Laurent Eudes, né à Rouen, profès à Lyre le 14 novembre 1676, âgé de 19 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés le 6 septembre 1691, prêtre.

3062. — Dom François Le Moyne, né à Rouen, profès à Lyre le 14 novembre 1676, âgé de 20 ans, mort à Saint-Ouen de Rouen le 20 janvier 1704, prêtre.

3072. — Dom Jacques Le Lièvre, né à Guerbaville (Rouen) profès à Lyre le 10 mars 1677, âgé de 23 ans, mort à Fécamp le 22 novembre 1717.

Ul. Robert le dit régent de rhétorique à Pontlevoy où il fit représenter par les élèves, le 6 juillet 1690, une pièce de sa composition, intitulée : *L'Éducation de la noblesse*. (*Cabinet hist.* 1881, p. 178). Voir aussi *Loir-et-Cher histor.* 1897, 142.

3073. — Dom Charles Marechesne, profès à Lyre le 10 mars 1677, âgé de 31 ans, mort à Fécamp le 29 janvier 1704, prêtre.

3074. — Dom François Le Comte, né à Nogent-le-Rotrou (Chartres), profès à Lyre le 10 mars 1677, mort à Jumièges le 19 avril 1737, prêtre.

3087. — Dom Jacques Druault, né à Rouen, profès à Lyre le 14 juillet 1677, âgé de 19 ans, mort à Conches le 6 septembre 1710, prêtre.

3088. — Dom Pierre Thibault, né à Rouen, profès à Lyre le 14 juillet 1677, âgé de 19 ans, mort à Fécamp le 15 juillet 1738,

Digitized by Google

Il fut supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur après avoir été prieur à Beaumont en 1693, à Saint-Vigor de Bayeux en 1696, à Saint-Étienne de Caen pendant six ans, à Saint-Bénigne de Dijon en 1705, à Chezal-Benoist, visiteur de cette province en 1708, en 1711 de celle de Bourgogne, prieur en 1714 à Fécamp, le 7 août 1720 supérieur général, continué le 13 juin 1723, le 3 mai 1725. Le Chapitre de 1726 le renversa comme trop attaché à la bulle *Unigenitus* et l'envoie prieur à Fécamp, et, en 1733; il meurt comme simple religieux le 15 juillet 1738 (Cf. : *Nouvelles Eccl.* année 1728 au mot *Bénédictins* et 1729).

3095. — Dom François DE GUILLOTS, né à Rouen, profès à Lyre le 1er septembre 1677, âgé de 20 ans, mort à Saint-Wandrille le 24 septembre 1728, prêtre (1).

3096. — Dom Robert DE LA METERIE, né à Rouen, profès à Lyre le 1er septembre 1677, âgé de 19 ans, mort à Saint-Wandrille le 13 juin 1693, prêtre.

3097. — Dom Jean TRAVERS, né à Nogent-le-Rotrou, profès à Lyre le 1er septembre 1677, âgé de 21 ans, mort à Jumièges le 30 avril 1699, prêtre. Au dessous du matricule 4000 on ajoute : Jean Travers mort à Lyre le 28 mars 1724.

3102. — Dom Michel HOUSSET, né à Rouen, profès à Lyre le 4 novembre 1677, âgé de 19 ans, mort à Saint-Denis le 13 octobre 1720, prêtre. Secrétaire à Lyre en 1685.

3132. — Dom Marin ALLARD, né à Saint-Candide (2) (Lisieux), profès à Lyre le 13 mai 1678, âgé de 19 ans, mort à Fécamp le 4 juin 1710, prêtre.

3135. — Dom André OLIVIER, né à Saint-Cyr-de-Bailleul (Avranches), profès à Lyre le 4 juin 1678, âgé de 24 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés le 24 octobre 1724, prêtre.

Il fut procureur à Saint-Pierre de Chartres, puis à Saint-Germain-des Prés; après avoir exercé ces mêmes fonctions au Bec, il devint syndic de la Congrégation au Parlement de Rouen, puis au Parlement de Paris. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, (Abbé Vanel, *Nécrologe*, etc., p. 140).

---

(1) Un J. B. Guillots « escuyer, sieur de la Houssaye, blasonnait : de gueules à 2 lions rampant affrontés d'argent qui se touchent les pattes de devant » (*Armorial*, G. Prévost, II, 179, no 33).

(2) C'était Saint-Cande-le-Vieil, église collégiale et paroissiale desservie par trois chanoines-curés.

Digitized by Google

3136. — Dom Claude CHANDEBOYS, né à Sainte-Scolasse-sur-Sarthe (Séez), profès à Lyre le 4 juin 1678, âgé de 33 ans, se retrouve à Lyre le 14 mars 1699 (H. 454), mort à Séez le 10 mai 1727, prêtre.

3145. — Dom Pierre LOHY, né à Rouen, profès à Lyre le 16 septembre 1678, âgé de 19 ans, mort *extra* (c'est-à-dire en dehors de la Congrégation).

3148. — Dom Pierre DAVAREND, né à Séez, profès à Lyre le 25 novembre 1678, âgé de 23 ans, mort à Lonlay le 6 janvier 1708, prêtre.

3150. — Dom Jacques ROUSSEL, né à Vernon (Evreux), profès à Lyre le 11 janvier 1679, âgé de 20 ans, mort à Saint-Taurin d'Evreux le 26 novembre 1718, prêtre.

3157. — Dom Charles NEVEU, né à Cany (Rouen), profès à Lyre le 20 mars 1679, âgé de 22 ans.

3158. — Dom Joseph MINTER (?), né au Vieux-Séez, profès à Lyre le 20 mars 1679, âgé de 20 ans, mort à la Couture le 27 avril 1709, prêtre.

3159. — Dom François DE GAUGY, né à Gerberoy (Beauvais), profès à Lyre le 3 avril 1679, âgé de 24 ans, mort à Ivry le 16 novembre 1704, prêtre.

3160. — Dom Jacques LE FRANÇOIS, né à Montgomery (Lisieux), profès à Lyre le 14 avril 1679, âgé de 24 ans, mort à Fécamp le 20 février 1727, prêtre.

3174. — Dom Robert QUIMBEL, né à Rouen, profès à Lyre le 31 juillet 1679, âgé de 19 ans, mort à B. M. de Josaphat le 26 juillet 1725, prêtre (1).

3175. — Dom Charles LE COQ, né à Rouen, profès à Lyre le 31 juillet 1679, âgé de 21 ans, mort au Bec le 27 avril 1737, prêtre.

3181. — Dom Charles DE CREUX, né à B. M. de Villers (Rouen), profès à Lyre le 28 août 1679, âgé de 24 ans, mort au Bec le 10 août 1726, prêtre.

---

(1) Un Adrien Quimbel, marchand de liqueurs, à Rouen, blasonnait : « *de gueules à 2 levriers d'argent, courant l'un sur l'autre* ». (G. Prévost, *Armorial*, etc. I, 85, nº 209).

Dom Quimbel était prieur de Préaux le 16 mars 1716. (Abbé Piel, II, p. 289, nº 473).

Digitized by Google

3182. — Dom André Le Recoquille, né à Lozelière (Paris), profès à Lyre le 28 août 1679, âgé de 19 ans, mort *extra*.

3183. — Dom François L'Héritier, né à Evreux, profès à Lyre le 28 août 1679, âgé de 21 ans, mort à Saint-Wandrille le 19 avril 1731, prêtre, secrétaire en 1686.

Prieur de Lyre (1699-1705), recommandable par sa piété. Touché par un écrit de dom Le Tellier, son confrère, contre la Constitution, il écrit au sieur Robinet, grand vicaire de Rouen, pour réparer sa faute en obtenant des pouvoirs pour la signature pure et simple du Formulaire et l'acceptation de la Bulle (*Nouvelles eccl.*, II, 199, a-43, p. 100).

3185. — Dom Jacques de Pronsac ou Proussac, né à Lizelle (Chartres), profès à Lyre le 13 septembre 1679, âgé de 23 ans, à Lyre en 1691, mort à Lyre le 4 avril 1733, prêtre (1).

3189. — Dom François de Guilbert, né à Bursard (Séez), profès à Lyre le 2 octobre 1679, âgé de 20 ans, mort à N.-D. de Josaphat le 14 avril 1741, prêtre.

3197. — Dom Charles Mazurier, né au diocèse de Rouen, profès à Lyre le 31 décembre 1679, âgé de 20, ans mort *extra*.

3209. — Dom Charles Bienaimé, né à Rouen, profès à Lyre le 9 avril 1680, âgé de 21 ans, mort à Saint-Wandrille le 15 février 1725, prêtre.

3215. — Dom Denys Daniel, né à Rouen, profès à Lyre le 14 mai 1680, âgé de 19 ans, mort à Conches le 2 septembre 1690.

3228. — Dom Pierre Le Marier, né à Dieppe (Rouen), profès à Lyre le 18 juillet 1680, âgé de 23 ans, mort à Saint-Denys ou à Séez le 17 février 1723.

3245. — Dom Jacques Le Febvre, né à Rouen, profès à Lyre le 16 septembre 1680, âgé de 22 ans, mort à Conches le 20 septembre 1726 (Cf. : n° 2869).

3246. — Dom Jacques Juillot, né à Rouen, profès à Lyre le 16 septembre 1680, âgé de 24 ans.

3247. — Dom Guillaume Roussel, né à Conches (Evreux), profès à Lyre le 23 septembre 1680, âgé de 21 ans, mort à Argenteuil le 5 octobre 1717, prêtre.

---

(1) D'après l'abbé Piel (II, p. 269, n° 373), il était prieur de Bernay le 5 septembre 1715 et à Saint-Evroult en 1733, mort avant le 17 janvier (*Id.* III, p. 116, n° 621). Il le nomme *de Proussac*.

Digitized by Google

Retiré à Reims, malgré ses talents pour la prédication, il y traduisit les lettres de saint Jérôme (3 vol. in-8o, 1703-1707). Il préparait une bibliothèque des Historiens de France par ordre des siècles (ms. in-folio), restée inédite; l'histoire de saint Irénée, etc. Son épitaphe sur Mabillon a été réimprimée dans la *Bibl. des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur* et dans *l'Hist. litt. de Saint-Maur*. On a encore de lui une dissertation sur le Narsès dont parle saint Grégoire le Grand, restée manuscrite (Cf. : Moreri et Me Oursel, II, p. 444).

3248. — Dom Guillaume-Nicolas L'Evesque, né à Rouen, profès à Lyre le 11 octobre 1680, âgé de 20 ans, mort à Bonne-Nouvelle de Rouen, 20 décembre 1724. Secrétaire à Lyre en 1687.

Etant religieux à Saint-Wandrille il obtenait, d'après l'abbé Piel (Inv. de Lisieux), la chapelle du Mont-Millon, à Bernay, le 1er août 1706. — « Le chapitre général de 1705 établit à Saint-Wandrille un cours de théologie, composé de 12 écoliers, ayant pour professeurs deux des plus célèbres maîtres qui avaient enseigné dans la province de Normandie. Dom G. Lévêque fut un des deux professeurs. Sous-prieur et cérémoniaire, il dressa un calendrier des saints de cette abbaye, approuvé par le prieur et les sénieurs, et envoyé au chapitre général de 1708. » (D. Toustain et D. Tassin, *Hist. de l'abbaye de Saint-Wandrille*). — Etant à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1710, il envoya une note à Dom Massuet, pour la continuation des *Annales*. (M. Lecomte dans *Mélanges Mabillon*, 269, cité par dom U. Berlière, *Nouv. Suppl.*)

3249. — Dom Jean Renoult, né à Rouen, profès à Lyre le 11 octobre 1680, âgé de 18 ans, mort à Tiron le 23 octobre 1734, prêtre.

3261. — Dom François Drely, né à Rouen, profès à Lyre le 1er février 1681, âgé de 20 ans, mort à Saint-Taurin le 12 septembre 1726, prêtre.

3262. — Dom Mathurin Despagne, du diocèse d'Evreux, profès à Lyre le 1er février 1681, âgé de 24 ans; il fut infirmier à Lyre de 1683 à 1692, mort à Saint-Evroult le 20 janvier 1732, prêtre. Cf. : p. 258.

3263. — Dom Jean Desperroys, né à Notre-Dame des Vaux (Lisieux), profès à Lyre le 1er février 1681, âgé de 23 ans, mort à Lyre le 17 avril 1739, prêtre. Cf. : p. 272.

Il était senieur en 1723 à l'abbaye de Lyre et appelant en 1733.

3278. — Dom Louis Bacquet, né à Rouen, profès à Lyre le 26 mai 1681, âgé de 22 ans, mort à Saint-Ouen le 5 novembre 1712, prêtre.

Digitized by Google

3279. — Dom Jean FOURQUEMIN, né à Bernay (Lisieux), profès à Lyre le 8 juin 1681, âgé de 21 ans, mort à Coulomb le 25 avril 1722, prêtre.

3303. — Dom Laurent AMONTOURS, né à Rouen, profès à Lyre le 15 septembre 1681, âgé de 22 ans.

3305. — Dom Louis PILLAIS, né à Bellême (Séez), profès à Lyre le 5 octobre 1681, âgé de 18 ans, mort au Bec le 3 décembre 1733, prêtre.

« D'abord sous-prieur à Saint-Evroult il devint, en 1702, administrateur de Notre-Dame de Josaphat, puis prieur de Notre-Dame de Beaumont-en-Auge (1705-1711), de Saint-Florentin de Bonneval (1711-1714), de Notre-Dame d'Ivry (1714-1717), de Lessay (1717-1720), à Dives (1720-1726). (Dom Denys, *Bull. hist. de l'Orne*, 1911, p. 372).

3307. — Dom Guido de MONCEAUX D'AUXI, né à Hanvoile (Beauvais), profès à Lyre le 20 octobre 1681, âgé de 19 ans, mort à Aumale le 9 janvier 1735.

3308. — Dom Etienne CHAILLOU, né à Dreux (Chartres), profès à Lyre le 20 octobre 1681, âgé de 19 ans, mort à Lyre le 4 mars 1687, diacre.

3313. — Dom Charles LE PREST, né à Le Locheur (Bayeux), profès à Lyre le 19 novembre 1681, âgé de 19 ans, mort à Jumièges le 24 décembre 1689, prêtre.

3314. — Dom Jacques-Joseph LE PAULMIER (1), né à Séez, profès à Lyre le 1er décembre 1681, âgé de 18 ans, mort à Séez le 20 août 1736, prêtre.

« Religieux plus recommandable encore par son exactitude à remplir tous ses devoirs que par la noblesse de sa naissance » dit dom Boudier dans son Hist. ms. du prieuré de Saint-Vigor de Bayeux, gouverna

---

(1) Le 23 novembre 1706 il obtenait le prieuré simple du Valboutry, vacant par la résignation faite en sa faveur par Jean Edeline, dernier titulaire, et le 15 octobre 1707 dom Christophe Inger, sous-prieur de Saint-Pierre-sur-Dives, prenait possession en son nom. On le dit résidant à Saint-Ouen de Rouen. (Abbé Piel, t. I, p. 711, nº 392).

Le 6 juillet 1708 Jean Edeline revendique le prieuré pour lui, *id.* p. 736, nº 575. Mais Dom Le Paulmier en était encore titulaire le 28 février 1720; on le dit prieur de Saint-Etienne de Caen. (Abbé Piel, II, p. 443, nº 207).

Digitized by Google

pendant plus de 30 années consécutives divers grands monastères normands. Administrateur de celui de Dives de 1699 à 1702, il fut ensuite prieur de Saint-Vigor (1702-1706), de Saint-Wandrille (1706-1711), de Saint-Ouen de Rouen (1711-1717), de Caen (1717-1723), du Bec (1723-1729), de Lyre (1729-1733). Le 18 novembre 1718, à la tête de la communauté de Saint-Etienne de Caen, il avait appelé de la Constitution *Unigenitus*. » [Dom Denys, *op. cit.*] Cf. : p. 272.

3324. — Dom François GAULTIER, né à Louviers (Evreux), profès à Lyre le 10 février 1682, âgé de 33 ans, mort à Saint-Evroult le 23 avril 1691, prêtre (1).

3328. — Dom Richard-Tannegui HOUSSET, né à Rouen, profès à Lyre le 25 février 1682, âgé de 20 ans, mort à Caen le 2 juillet 1723.

Religieux à Saint-Ouen de Rouen, en 1715, il collationna les mss. d'Isidore de Séville qui étaient dans cette abbaye, de même que les mss. du Bec et du Mont Saint-Michel; puis ceux d'Origène au Bec, à Jumièges, à Beauvais, à Caen, à Evreux, etc., pour dom de La Rue (*Suppl. grec* mss. 285-286, 289-290, où l'on trouve des lettres de ce mauriste).

Cf. : *Revue Bened.* Janvier 1911, p. 49, sa lettre à dom Jean Gelé du 13 octobre 1713; Robert, *Suppl.* p. 56, etc. Voici deux lettres au sujet d'Origène :

« P. C.

Mon Révérend Père,

Voicy le reste des Homélies d'Origène sur la Genèse et tout l'Exode que j'ay collationné sur le mss. de Jumièges. Je travaille sur le Lévitique que je vous envoyeray quand je l'auray achevé. Ce mss. est très beau mais une main étrangère y a fait quelques ratures et corrections qui paroissent assez judicieuses, mais qui pouroient diminuer son autorité si c'étoit en matière de conséquence et que l'on fût obligé de produire le mss. Je suis grâces à Dieu délivré de la fièvre quarte, elle a déjà manqué trois accez. Si elle ne revient point, je travailleray avec plus d'empressement que je n'ay fait pour donner des preuves que je suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble serviteur et affectionné confrère

Fr. Richard Housset, M. B.

---

(1) Un Jean Gaultier, receveur au grenier à sel de Louviers, blasonnait : « *d'azur à 2 chevrons d'or : party d'azur à l'aigle éployé d'or surmonté d'une étoile d'argent en chef.* » (G. Prévost, *Armorial*, etc., II, 219 nº 340).

Digitized by Google

Au Bec ce 24 novembre 1713.

Je vous prie de vouloir bien me faire la grâce de présenter mes très humbles respects au R. P. Assistant. » *(Bibl. nat. Suppl. grec*, 286, fol. 184).

« P. C.

Mon Révérend Père,

Je me sers de cette occasion pour souhaiter à V. R. la nouvelle année parfaitement heureuse et remplie de toutes sortes de grâces et pour luy demander le secours de ses saintes prières et le renouvellement de son amitié. Je vous envoye ce que j'ay recueilly du mss. de Jumiège sur le Lévitique, Josué, les Juges, le Cantique et Ezéchiel. Il me reste encore 9 homélies sur Isaïe et 14 sur Jérémie que j'espère achever dans dix ou douze jours, après quoy je demanderay l'autre mss. de Jumiège pour y travailler, je ne say ce qu'il contient j'ay été un peu détourné parce qu'il m'a falu écrire pour notre P. Procureur qui est toujours infatigable, et à qui le monastère du Bec aura des obligations tant qu'il subsistera. Son absence me donnera un peu de relâche et plus de liberté de travailler pour V. R. et luy donner des preuves que je me fais un vray plaisir de lui rendre quelque petit service et de l'assurer que je suis très véritablement,

Mon Révérend Père,
Votre très humble et obéissant serviteur
Fr. Richard Housset, M. B.

Je vous prie de me permettre d'assurer icy de mes très humbles respects le R. P. Assistant et de luy demander excuse si je ne me suis pas donné l'honneur de luy écrire au commencement de cette année. » *(Suppl. grec*, 289, fol. 31 *à la Bibl. Nat.)*.

3330. — Dom Jacques Daguin, né à Commeaux (Séez), profès à Lyre le 23 mars 1682, âgé de 33 ans, mort à Notre-Dame de Josaphat le 7 octobre 1696, prêtre.

3333. — Dom Jacques Basige, né à Caen, profès à Lyre le 12 avril 1682, âgé de 19 ans, mort à Séez le 29 octobre 1684, prêtre.

3352. — Dom Louis Ignou, né à Montivilliers (Rouen), profès à Lyre le 15 juillet 1682, âgé de 19 ans, mort à Saint-Taurin le 21 août 1698, prêtre.

3353. — Dom Siméon de Vernay, né à Cristot (Bayeux), profès à Lyre le 15 juillet 1682, âgé de 22 ans, à Lyre en 1696, 1711, 1710, 1712 (H. 954), mort à Saint-Wandrille le 5 novembre 1731, prêtre.

Digitized by Google

3365. — Dom Mathieu Hue, né à Nogent-le-Rotrou (Chartres), profès à Lyre le 26 août 1682, âgé de 19 ans, mort à Lyre le 5 avril 1734, prêtre. Prieur de Lyre du 24 mai 1714 au 1er juillet 1720.

Définiteur au chapitre de 1729, Visiteur de France (a-29, 20 mai, 25 juin, art. de Tours, p. 78, 96) exilé par lettre de cachet à Saint-Josse-sur-Mer (a-29, 1er juillet, art. d'Orléans, p. 107), exclu par ordre surpris au Roi du Chapitre de 1733 avec plusieurs autres, etc. [*Nouv. Eccl.* a-33, p. 107a, 131].

3372. — Dom Godefroy-François Jamet, né à Evreux, profès à Lyre le 20 octobre 1682, âgé de 22 ans, mort à Saint-Evroult le 14 avril 1685, clerc.

3373. — Dom René Massuet, né à Saint-Ouen-de-Mancelles (Evreux), profès à Lyre le 20 octobre 1682, âgé de 17 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés, 19 janvier 1716.

Inutile de rééditer ici la brochure du chanoine Porée sur ce célèbre bénédictin auquel la section de Bernay (*Soc. lib. d'Agricul. de l'Eure*) a érigé, naguère, une plaque commémorative dans son pays natal. — « Ardent janséniste, dans une lettre de 1716 il y marque son horreur pour la Constitution « ravissant à J.-C. son titre et ses droits de Sauveur, rendant inutile sa venue, etc. » — La lettre de 1715 à dom Thierri de Viaixnes, prisonnier à Vincennes, qui l'a demandé pour son Confesseur y marque à ce sujet son humilité en se croyant indigne d'une telle confiance, sa disposition à s'acquitter de ce devoir, ses gémissements sur le malheur du siècle dans les temps difficiles, de faire marcher les inconvénients à craindre avant l'observation des règles fixes et certaines, son chagrin de voir cette fausse maxime pénétrer dans les cloîtres, d'entendre les Supérieurs majeurs crier sans cesse la nécessité de *sauver le corps*, et jamais celle de *sauver l'âme*, etc. » [*Nouvel. Eccl.* II, 269]. Voir dom Tassin, Moreri, Feller, Le Cerf et les bibliographies normandes.

3377. — Dom François Travers, né à Nogent-le-Rotrou, profès à Lyre le 9 novembre 1682, âgé de 20 ans, à Lyre en 1712, mort à Séez le 10 juillet 1732, prêtre.

3378. — Dom Marc-Antoine Souchay, né au diocèse de Chartres, profès à Lyre le 9 novembre 1682, âgé de 20 ans, présent à Lyre en 1690, 1691, procureur de Jumièges le 4 mai 1717 (abbé Piel, II, p. 335, n° 223), mort à Saint-Ouen le 14 octobre 1730, prêtre.

Digitized by Google

3392. — Dom Jacques BRIFFAULT (1), né à Rouen, profès à Lyre le 5 février 1683, âgé de 27 ans, mort à Saint-Wandrille le 13 décembre 1703, prêtre.

3398. — Dom Pierre DUMONT, né à Vimoutiers (Lisieux), profès à Lyre le 2 avril 1683, âgé de 17 ans, mort à Saint-Vigor le 6 avril 1706, prêtre.

3402. — Dom Adrien DU BOCAGE, né à Lisieux, profès à Lyre le 20 avril 1683, âgé de 19 ans, mort au Bec le 4 octobre 1736, prêtre.

3412. — Dom Pierre LE BRETON, né à Bellême (Séez), profès à Lyre le 30 mai 1683, âgé de 18 ans, mort à Saint-Ouen le 3 décembre 1723, prêtre.

Le 22 octobre 1718, à Bonne-Nouvelle de Rouen, il avait appelé de la Bulle *Unigenitus*.

3413. — Dom Jean de BARVILLE, né à Nocé (Séez), profès à Lyre le 10 mai 1683, âgé de 25 ans, mort *extra*.

3421. — Dom Charles-François POMERAYE, né à Rouen, profès à Lyre le 21 mai 1683, âgé de 23 ans, mort à Préaux le 31 août 1691, prêtre.

3432. — Dom Nicolas FLAYS, né à la Gonfrière (Evreux), profès à Lyre le 24 juillet 1683, âgé de 19 ans.

3436. — Dom Jacques NICOLE, né à Chartres, profès à Lyre le 3 août 1683, âgé de 19 ans, mort à Sainte-Croix de Bordeaux le 3 octobre 1725, prêtre.

3437. — Dom Michel FÉLIBIEN, né à Chartres, profès à Lyre le 3 août 1683, âgé de 18 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés le 25 septembre 1721, prêtre.

Après avoir fait sa philosophie à Lyre il étudia la théologie à Saint-Denys ce qui lui donna l'idée d'écrire l'histoire de cette célèbre abbaye (Paris, 1706, in-folio). On a de lui : *Lettre circulaire sur la mort de Mme d'Harcourt, abbesse de Montmartre* (Paris, 1699, in-4o); *Vie d'Anne-Louise de Brigueul, abbesse de Monchy* (Paris, 1711, in-8o); *Histoire de la ville de Paris*, terminée par dom Lobineau; une *Vie de saint*

(1) Un N. Briffault, ancien religieux et prieur de Saint-Julien, blasonnait de 1696 à 1701 : *d'or à un aigle de gueules*. (G. Prévost, *Armorial*, I, p. 121, no 156.

Digitized by Google

Anselme, restée manuscrite. Cf. : Le long article de Le Cerf (103-127); Feller, Tassin, etc., dom Berlière, p. 215, *Nouv. suppl.*

3442. — Dom J.-B. Travers, né à Souancé (Chartres), profès à Lyre le 1er septembre 1683, âgé de 18 ans, mort à Jumièges le 3 avril 1699, prêtre.

3446. — Dom Louis Pavée, né à Saint-Maurice-sur-Huisne (Séez), profès à Lyre le 22 septembre 1683, âgé de 21 ans, mort à Saint-Ouen le 13 avril 1728, prêtre.

3447. — Dom Jean Monchin, né à Paris, profès à Lyre le 22 septembre 1683, âgé de 18 ans, mort à Saint-Denys le 7 septembre 1712, prêtre.

3464. — Dom Pierre Eudes, né à Rouen, profès à Lyre le 22 novembre 1683, âgé de 19 ans, prieur à Lyre du 29 juillet 1720 à 1726, puis du 3 août 1733 à 1736, enfin du 4 juin 1740 à 1742. — Cf. : p. 273. [En 1713 il était prieur de Saint-Pierre-sur-Dives].

3465. — Dom Antoine Du Fresne, né à Envermeu (Rouen), profès à Lyre le 22 novembre 1683, âgé de 24 ans.

3466. — Dom Gaspard du Vernay, né à Grainville (Bayeux), profès à Lyre le 22 novembre 1683, âgé de 22 ans, présent à Lyre en 1711, mort à Caen le 21 février 1738, prêtre.

3480. — Dom Maurice Ciron, né à Quillebeuf (Rouen), profès à Lyre le 25 janvier 1684, âgé de 21 ans, mort à Fécamp le 18 août 1724, prêtre.

3503. — Dom Charles Avenier, né à La Loupe (Chartres), profès à Lyre le 12 mai 1684, âgé de 19 ans, mort à Tiron le 12 mars 1708, prêtre.

3515. — Dom André Pivain, né à Blévy (Chartres), profès à Lyre le 6 juillet 1684, âgé de 19 ans, mort à Lyre le 12 août 1693, prêtre.

3516. — Dom Jean Bouald, né à Milhau (Rodez), profès à Lyre le 6 juillet 1684, âgé de 33 ans.

3517. — Dom Benoît ou Arturus du Noyer, né à Rouen, profès à Lyre le 6 juillet 1684, âgé de 33 ans, mort à Fécamp le 1er février 1717, prêtre.

3518. — Dom Robert Collevaux, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Coutances), profès à Lyre le 6 juillet 1684, âgé de 27 ans, mort à Saint-Vigor le 21 août 1695, prêtre.

3530. — Dom Claude Heudebert, né à Rouen, profès à Lyre le

Digitized by Google

1er août 1684, âgé de 20 ans, mort à Fécamp le 20 novembre 1725, prêtre.

3532. — Dom Sébastien DOULLAY, né à Chartres, profès à Lyre le 12 août 1684, âgé de 19 ans, mort à Saint-Julien-le-Noble le 5 janvier 1696, prêtre.

3534. — Dom Guillaume GARNIER, né à Chartres, profès à Lyre le 24 août 1684, âgé de 20 ans, mort à Bonneval le 21 juin 1726, prêtre.

Il était prieur de Notre-Dame de Josaphat. On a de lui une lettre à dom Chevillard, prieur de Saint-Wandrille, du 25 octobre 1712, adressée de Maintenon et relative à la vacance du prieuré de Saint-Jean de Bourdeau près Dieppe. Guillaume Garnier avait été prieur de Coulombs en 1702, 1708, 1711, puis de Notre-Dame de Josaphat en 1714, 1717, 1726, enfin de Saint-Florentin de Bonneval en 1705, 1720, 1723. [Cf. : Bigot, *Bonneval* et dom Berlière, *Suppl.*].

3536. — Dom Jean DE LESPINAY, né à Boissi (Lisieux), profès à Lyre le 14 septembre 1684, âgé de 21 ans, mort à Saint-Evroult le 1er mai 1724, prêtre.

3563. — Dom André-Etienne GUEUDEVILLE, né à Rouen, profès à Lyre le 15 avril 1685, présent à Lyre de 1691 à 1728, mort à Saint-Wandrille le 15 octobre 1738, prêtre.

3575. — Dom René DU HAMEL, né à Mortagne (Séez), profès à Lyre le 27 juin 1685, âgé de 19 ans, mort à Ivry le 23 mai 1731, prêtre.

Prieur de Saint-Martin de Vertou de 1705 à 1711. Mort en réputation de sainteté les prêtres du voisinage voulurent tous assister à son inhumation. Dom Martène ajoute que son tombeau était en grande vénération et que de son temps beaucoup de personnes y venaient chaque jour implorer son intercession. Ce qu'il ne dit pas, cependant, c'est que le 18 avril 1725 et de nouveau, le 17 novembre 1730, dom Du Hamel avait envoyé de Notre-Dame d'Ivry son adhésion aux protestations des appelants. Une première fois déjà, au Bec, il avait appelé le 21 octobre 1718. [Cf. : Dom Denys, *Soc. arch. de l'Orne*, p. 374]. *Matr.* 3577 à Paris.

3604. — Dom Adrien SACQUESPÉE, né à Rouen, profès à Lyre le 1er octobre 1685, âgé de 19 ans.

3625. — Dom J.-B. LANGLOIS, né à Gournay (Rouen), profès à Lyre le 1er mai 1686, âgé de 21 ans.

3641. — Dom Antoine HÉBERT, né à Séez, profès à Lyre le

Digitized by Google

22 juillet 1686, âgé de 18 ans, mort à Saint-Evroult le 24 janvier 1727, prêtre. N° 3643 de Paris.

3644. — Dom Pierre Michel, né au Havre (Rouen), profès à Lyre le 1er mai 1686, âgé de 23 ans.

3651. — Dom Thomas Le Febvre, né à Caen, profès à Lyre le 10 août 1686, sous-prieur de Lyre en 1705, prieur de Beaumont en 1717. (Abbé Piel, II, p. 323, n° 152).

3652. — Dom Claude Dupré, né à Brezolles (Chartres), profès à Lyre le 10 août 1686, âgé de 19 ans, mort en 1736.

Dom Martène écrit de lui : « Supérieur Général, né à Brezolles le 18 novembre 1667. Profès à Lyre sous dom Martin Filon qui y était prieur et père-maître, malgré ses parents de chez lesquels il s'était enfui. Profès le 10 août 1686, âgé de 19 ans : fit son séminaire à Saint-Ouen, fut ordonné à Jumièges. Il conserva l'esprit de religion qu'il avait reçu à Lyre, durant son séminaire à Saint-Ouen sous le R. P. dom Simon Bougis.

« Professeur de cinquième à Tyron, de philosophie à Fécamp où il trouva comme prieur Martin Filon autrefois à Lyre, puis sous-prieur de Saint-Ouen et directeur des jeunes profès. Professa la théologie à Caen, devint prieur de Saint-Pierre de Chartres (1705), abbé de Saint-Martin de Séez (1708-1714), visiteur de Normandie, définiteur, prieur de Fécamp, de Saint-Germain, enfin Supérieur Général » (1735). [*Nouv. Eccl.* 1737, p. 44; Vanel 176, 181, 215, 341, 345, etc.]

Le 24 novembre 1720 il écrivait une lettre à D. Bernard de Montfaucon en partant de l'abbaye de Lyre pour se rendre à celle de Tiron, afin de lui proposer comme élève et aide dom Nicolas Toustain qui en était alors sous-prieur.

Le n° 1425 de la Bibl. de Reims cite sous le n° 12 :

« Ad R. P. Cl. Dupré, O. S. B. electum in prœfectum generalem, carmen gratulatorium auct. Thiboust. » — Paris, 1736, in-4°.

3661. — Dom Pierre Le Févre, né à Lisieux, profès à Lyre le 2 septembre 1686, âgé de 32 ans, à Préaux en 1717 (abbé Piel, II, p. 330, n° 191), mort à Saint-Evroult le 28 avril 1724, prêtre.

3697. — Dom Vital Vivier, né au Puy-en-Velay, profès à Lyre le 9 mars 1687, âgé de 19 ans.

3701. — Dom Louis Pillon, né à Mieuxcé (Séez), profès à Lyre le 6 juillet 1687, âgé de 23 ans, mort à Lyre le 12 octobre 1734, prêtre. Cf. p. 272.

On le trouve à Lyre dans des actes de 1714, 1719, 1727, 1729, après avoir été religieux à Bernay en 1706. Il était cellerier depuis 1719. Il

Digitized by Google

avait protesté, le 31 août 1733, avec quatre autres religieux de Lyre, contre la canonicité du chapitre général qui venait de se tenir à Marmoutier. (Dom Denys, d'après le ms. 10.188 de la Bibl. de l'Arsenal). Voir l'acte du 6 juin 1733 à Lyre, page 271. Les autres appelants étaient dom Mathurin Larcher, dom Joseph Mullot et dom Pierre-Louis Bouet. — Le 18 août 1713 on le voit religieux à Bernay. [Abbé Piel, II, p. 153, nº 514].

3707. — Dom Marin Cresté, né à Louversey (Evreux), profès à Lyre le 20 juillet 1687, âgé de 20 ans, mort à Boscherville le 4 octobre 1710, prêtre.

3715. — Dom Jean Pinchon, né à Harcourt (Evreux), profès à Lyre le 3 août 1687, âgé de 20 ans.

3716. — Dom Jean Plet, né à Rouen, profès à Lyre le 3 août 1687, âgé de 24 ans, mort à Tiron le 19 octobre 1711, prêtre.

3738. — Dom Gabriel Guérin, né à Vire (Bayeux), profès à Lyre le 28 octobre 1687, âgé de 22 ans, mort à Fécamp le 17 avril 1710, prêtre.

Cf. : François Ier, 432, 433. — Tassin, 533, 704. — Tassin G. G. II. 210, 482.

3753. — Dom Mathurin Barbe, né à la Posté (Le Mans), profès à Lyre le 8 mars 1688, âgé de 24 ans, mort à Fécamp le 22 novembre 1738, prêtre.

3768. — Dom Chrysostôme Inger, né à Lisieux, profès à Lyre le 13 juillet 1688, âgé de 21 ans, mort à Séez le 27 juin 1726, prêtre. Cf. : nº 3314.

3774. — Dom Jacques Dupuis, né à Noyon, profès à Lyre le 15 août 1688, âgé de 21 ans, mort à Saint-Riquier près d'Abbeville le 23 juillet 1703, prêtre.

3783. — Dom André Le Tellier, né aux Andelys (Rouen), profès à Lyre le 12 septembre 1688, âgé de 21 ans.

3784. — Dom François Le Tellier, né aux Andelys, profès à Lyre en même temps que son frère, âgé de 19 ans. mort à Caen âgé de 74 ans.

Les Nouv. Eccl. (1743, p. 99) le disent né en janvier 1670, baptisé le 22 février, professeur de théologie à Saint-Etienne de Caen, à la place de dom Massuet, puis à Saint-Bénigne de Dijon et à Saint-Remi de Reims. Lit au réfectoire de Saint-Wandrille la Constitution, adhère à l'appel en 1718, 1720. Imprime en 1732 un « avis pour les religieux de la Congrégation de Saint-Maur. » Se retire au Bec, puis en sort

Digitized by Google

pour raison de santé en 1742 et meurt à Caen âgé de 74 ans. [a, 43, p. 99], 4 février 1743.

Ses ouvrages sont : *Les Commendes. — Dissertation sur ce principe de théologie morale : qui veut la cause, veut l'effet. — Dissert. sur les Prêts trop usités dans le commerce. — Dissert. ayant pour objet de détruire le principal argument des Protestants contre l'infaillibilité de l'Eglise. — Thèse sur l'Eglise*, 1702, in-4°. — Dans ses manuscrits : *Culte des saints de Saint-Wandrille. — Défense d'une consultation de D. Fr. Lami. — De l'usage de donner la communion aux novices. — Traité sur la tolérance.* — Cf. : *Nouv. Suppl.* de dom U. Berlière, p. 378; Porée, *Abbaye du Bec*, II, 493; Tassin, 621-626, 646; Tassin, G. G. II, 350-358, 388; Vanel, S. L. 324-332, etc.

3786. — Dom Henri Tarillon, né à Paris, profès à Lyre le 29 septembre 1688, âgé de 19 ans.

3788. — Dom Nicolas Planterose, né à Dieppe, profès à Lyre le 18 octobre 1688, âgé de 20 ans, à Lyre 16 novembre 1699, (H. 454 et H. 582), mort à Beaumont le 9 mars 1721, prêtre (1).

3793. — Dom Pierre Restout, né à Caen, profès à Lyre le 22 novembre 1688, âgé de 22 ans, mort à Saint-Denys le 3 novembre 1737.

3798. — Dom Edouard Le Lorrain, né à Paris, profès le 27 décembre 1688, âgé de 20 ans, à Lyre où il était secrétaire en 1696 (H. 582), mort à Melun le 9 octobre 1705, prêtre.

3818. — Dom Augustin Guislain, né à Rouen, profès à Lyre le 19 mai 1689.

3827. — Dom Louis Clouet, né à Alençon, profès à Lyre le 24 juillet 1689, âgé de 20 ans, mort à Séez le 4 juillet 1737, prêtre.

« Il fut successivement administrateur de Saint-Pierre de Conches (1714-1717), prieur de Saint-Wandrille (1717-1723), de Saint-Ouen de Rouen (1723-1729), visiteur de Normandie en 1729. Exilé à Lessay pour avoir pris comme secrétaire Dom François Chasal adhérent public à l'appel de l'évêque de Senez, puis déposé à la diète de 1730, il ne dut qu'à l'intercession du duc de Brancas la fin de son exil et la permission de se retirer à Saint-Martin de Séez.

---

(1) Un Pierre Planterose, quartinier de la ville de Rouen, blasonnait : « *De gueules à un chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.* » (G. Prévost, *Armorial*, I, 109, n° 34).

Digitized by Google

Pendant qu'il était professeur de théologie à Caen, il fit imprimer des thèses qu'il distribua dans la ville et qu'il devait soutenir dans la grande salle de l'abbaye, le mercredi 19 et le jeudi 20 mai 1706. Il apprit que l'évêque de Bayeux était à Caen. Il alla lui présenter ses thèses et le prier d'assister à la soutenance. Monseigneur lui répondit que, s'il y assistait, il ne pourrait s'y rendre qu'assez tard. Une querelle suscitée par la question de préséance existant alors entre l'évêque et le recteur de l'Université, il avait été décidé, pour éviter toute espèce de conflit, que ce Corps savant n'assisterait pas aux thèses soutenues dans l'abbaye, lorsqu'il pourrait craindre de s'y rencontrer avec Monseigneur de Nesmond. Dom Clouet eut l'imprudence d'écrire au recteur et aux professeurs des différentes Facultés que Sa Grandeur ayant annoncé l'intention de ne pas aller à l'abbaye, il se trouverait heureux de pouvoir soutenir ses thèses devant eux. Tous s'y rendirent et la cérémonie commença, en présence d'une nombreuse assemblée.

On prévoit ce qui arriva. L'Evêque de Bayeux survint au moment où on l'attendait le moins. Il voit le recteur, M. Hallot, assis à la place d'honneur; il se persuade que les religieux ont eu l'intention de l'offenser, en ouvrant la séance avant son arrivée, et en le plaçant après le Recteur. L'Evêque apostrophe le recteur, les professeurs, les religieux qui se confondent en excuses. Plus violent encore le lendemain, M. de Crévecœur, conseiller au présidial, intervint avec plusieurs autres pour l'apaiser. »

[Antiq. de Normandie 1855, p. 286. — Nouvel. Eccl. 1729, p. 87, 96, 107. — Vanel, S. L. 293-301, 301-322. — Le Cerf, H. C. 175, 186, 202, 326].

3828. — Dom Henri Collin, né à Paris, profès à Lyre le 24 juillet 1689, âgé de 21 ans.

3838. — Dom François L'Herminier, né à Alençon, profès à Lyre le 7 septembre 1689, âgé de 19 ans, mort à Caen le 10 décembre 1750, prêtre.

A Paris son numéro est 3840. — Signe le vendredi 18 novembre 1718, l'appel contre la Bulle rédigé par dom Joseph Le Paulmier, prieur de Saint-Etienne de Caen. Il était alors secrétaire du Chapitre. [Hippeau].

3839. — Dom Adrien Le Court, né à Goustrainville (Lisieux), profès à Lyre le 5 septembre 1689, âgé de 21 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés le 21 août 1729.

Prieur de Cerisi, à l'âge de 55 ans, il y introduisit la réforme malgré les anciens religieux et les ruines de l'abbaye.

Digitized by Google

3842. — Dom Jean Pomponne de Sainte-Marie, né à Rouen, profès à Lyre le 23 septembre 1689, âgé de 20 ans.

Prieur de Lyre du 14 juin 1726 à 1729 il fut un des opposants au brigandage de Marmoutier de 1733. [*Nouv. Eccl.* 1733, art. Bénéd.]

3849. — Dom François Mésange, né à Breteuil, profès à Lyre le 6 novembre 1689, âgé de 19 ans.

3853. — Dom Nicolas-François Costé, né à Rouen, profès à Lyre le 1er décembre 1689, âgé de 22 ans, mort à Fécamp, le 1er février 1692, clerc.

3854. — Dom François-Charles Morin, né à Rouen, profès à Lyre le 1er décembre 1689, âgé de 17 ans, mort à Fécamp le 23 mai 1718, prêtre.

3858. — Dom François Piole, né à Saint-Riquier (Amiens), profès à Lyre le 20 février 1690, âgé de 23 ans, mort à Ivry le 12 octobre 1702.

3872. — Dom Jacques Jouvelin, né à Dreux (Chartres), profès à Lyre le 18 mai 1690, âgé de 19 ans, mort à Poitiers le 17 novembre 1713, prêtre.

Religieux au Bec il composa sur cette abbaye un recueil qui forme le ms. lat. 13.905. On a encore de lui : Mémoires pour Saint-Pierre-sur-Dives ou N.-D. de l'Epinay, ms. fr. 18.952, fol. 50; des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Martin de Séez (FF. 18.953, p. 208). [Chanoine Porée, abbaye du Bec, II, 413, 437-438; Robert, 58; D. Berlière, 302].

3897. — Dom Claude Thierry, né à Bernay (Lisieux), profès à Lyre le 16 octobre 1690, âgé de 22 ans, mort à Saint-Ouen le 30 octobre 1728, prêtre.

3898. — Dom Etienne Hideux, né à Paris, profès à Lyre le 16 octobre 1690, âgé de 21 ans, mort à 72 ans, aveugle.

En 1701 il était secrétaire du Chapitre à Lyre. Il fit ses études de philosophie et de théologie sous le savant Dom Massuet et y eut de grands succès. D'un caractère droit, ferme, vif et courageux il fut chargé avec dom Dubos de travailler à un Commentaire perpétuel sur chaque verset de l'Ecriture tiré des SS. Pères. Il prit part à l'édition du Traité de l'abstinence par dom Berthelet, bénédictin de Saint-Vannes, au recueil des Préfaces de dom Mabillon, à une critique de l'Histoire du Concile de Fra Paolo, enfin il est l'auteur des Tables des Matières de Saint-Grégoire, des Conciles de Normandie, etc.

[Cf. : Nouv. Eccl. 1743, 1757. — Tassin G. G. I, 293; II, 358, 365. —

Digitized by Google

Tassin, 192, 626-631. — Le Cerf, H. C. 312. — Sauvage, Ecole de Bonne-Nouvelle, 19. — Nouv. suppl., Berlière, 282, etc.].

3901. — Dom Antoine HAREL, né à la Saussaye (Evreux), profès à Lyre le 3 novembre 1691, âgé de 20 ans, mort à Préaux le 9 mai 1720.

3902. — Dom Jean CHAPELAIN, né à Saint-Médard de la Brière (Chartres), profès à Lyre le 22 novembre 1691, âgé de 22 ans, mort à Saint-Evroult le 14 mai 1710.

On le trouve à Lyre dans des actes de 1701. 1705, 1714, (H. 514).

3903. — Dom Joseph LE DAAL, du diocèse de Lisieux, profès à Lyre le 21 décembre 1690, âgé de 29 ans, mort à Lyre le 12 mars 1691, clerc.

3909. — Dom Georges NOEL, né à Séez, profès à Lyre le 1er avril 1691, âgé de 20 ans, mort à Lyre le 22 juin 1722, prêtre.

D'après dom Denys son matricule est : 3919, il y a donc déjà une différence de 10 numéros entre le registre de Conches et celui de Paris.

3910. — Dom Pierre CRONEAU, né au Mans, profès à Lyre le 20 mai 1691, âgé de 19 ans, mort le 19 décembre 1721, prêtre.

3915. — Dom Louis PELLAT, né à Château-sur-Loir (Le Mans), profès à Lyre le 8 juillet 1691, âgé de 21 ans, mort à Jumièges le 6 février 1713, prêtre.

3916. — Dom Guillaume GRUEL, né à Bernay, profès à Lyre le 8 juillet 1691, âgé de 21 ans, secrétaire à Lyre le 11 février 1701, 1708, 1746 (Del.).

3929. — Dom Jean-Thomas BILLOUET (1), né à Rouen, profès à Lyre le 23 septembre 1691, âgé de 20 ans, mort à Caen le 16 novembre 1736, prêtre.

3930. — Dom François NOIREAU, né à Nogent-le-Rotrou (Chartres), profès à Lyre le 23 septembre 1691, âgé de 18 ans.

3947. — Dom Pierre CONART, né à Séez, profès à Lyre le

---

(1) Un Pierre Billouet, avocat à Rouen de 1696 à 1701, blasonnait : d'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 bilboquets de même. (G. Prévost, *Armorial*, etc. I, p. 75, nº 126).

On trouve dom Thomas Billouet prieur de Bernay le 11 décembre 1719. (Abbé Piel, II, p. 435, nº 162).

Digitized by Google

24 octobre 1691, âgé de 21 ans, mort à Jumièges le 16 juin 1739, prêtre. — 3937 de Paris.

3951. — Dom Etienne Le Picart, né à Rouen, profès à Lyre le 5 février 1692, âgé de 26 ans, mort à Coulombs le 19 septembre 1728, prêtre.

3964. — Dom J.-B. de Laumone, né à Echauffour (Lisieux), profès à Lyre le 22 mai 1692, âgé de 26 ans.

3965. — Dom J.-B. de Clerbout, né à Rouen, profès à Lyre le 22 mai 1692, âgé de 23 ans.

3968. — Dom Pierre Renault, né à Rouen, profès à Lyre le 22 mai 1692, âgé de 22 ans.

3969. — Dom Mathieu Duval, né à Fresne-l'Archevêque (Rouen), profès à Lyre le 22 mai 1692, âgé de 23 ans, mort à Saint-Martin le 7 juin 1726, prêtre.

3973. — Dom Pierre Allart, né au Mans, profès à Lyre le 7 juillet 1692, âgé de 21 ans.

3981. — Dom Jean Birée, né à Alençon, profès à Lyre le 28 juillet 1692, âgé de 19 ans, mort à Jumièges le 3 mars 1734, prêtre.

Sous-prieur à Caen il fut envoyé, en 1706, à Lessay avec Dom François de Bure pour réformer cette abbaye ce qui lui donna beaucoup de peines. Les Supérieurs obtinrent un arrêt du Grand Conseil pour y établir d'autorité des religieux réformés contre les anciens qui avaient fait mourir de misère le Père Forestier. — Ensuite il devint administrateur et prieur de Préaux (1708-1714), prieur de Lonlay (1714-1720), de Tiron (1720-1723), de Bernay (1723-1729), et enfin de Jumièges (1729-1733). On le déposa au chapitre général de 1733, où il était député de la province de Normandie, pour avoir protesté contre la tenue du Chapitre. Dom René Laneau, Supérieur Général, dut même, en 1734, demander au garde des sceaux de prendre des mesures sévères contre lui. [Dom Denys, op. cit.]. Matr. 3991.

3991. — Dom Louis-Paulin Maille, né à Rouen, profès à Lyre le 21 septembre 1692, âgé de 24 ans, mort à Saint-Taurin le 22 septembre 1727, prêtre.

3998. — Dom J.-B. Le Piard, né à Rouen, profès à Lyre le 6 novembre 1692, âgé de 24 ans, mort à Lonlay le 5 mai 1706, prêtre.

3999. — Dom Laud Brunel, né au Puy, profès à Lyre le 23 novembre 1692, âgé de 18 ans, mort à Orléans le 15 mai 1731, prêtre.

Digitized by Google

4000. — Dom Jean Le Barbier, né à Rouen, profès à Lyre le 23 novembre 1692, âgé de 21 ans, prieur de Saint-Guingallois du Château-du-Loir. (Abbé Piel, III, p. 168, n° 876), mort à Saint-Evroult le 12 septembre 1738, prêtre.

4014. — Dom J.-B. Sacquespée, né à Rouen, profès à Lyre le 3 mars 1693, âgé de 22 ans, mort à Fécamp le 3 juin 1718.

Il était le premier du Chapitre Général de 1693 à 1696.

4033 ou 4043 de dom Denis. — Dom Jacques Hervieux, né à Ecouché (Séez) profès à Lyre le 16 août 1693, âgé de 21 ans, mort à Fécamp le 3 octobre 1744, prêtre.

On le trouve administrateur de Lonlay de 1702 à 1705 et prieur de Notre-Dame de Lantenac de 1709 à 1711. — Présent à Lyre en 1712 et secrétaire en 1714.

4034. — Dom Vincent Arnoult, né à Laval (Le Mans), profès à Lyre le 2 septembre 1693, âgé de 19 ans.

4039. — Dom Michel Jolly, né à Montvigueult (Sens), profès à Lyre le 30 septembre 1693, âgé de 29 ans, mort à Saint-Germain-des-Prés le 20 octobre 1731, prêtre.

Procureur de Saint-Corneille de Compiègne. Il mourut chez un de ses parents auprès de Saint-Nicolas du Chardonneret. (Vanel, p. 169).

4040 ou 4050 de dom Denis. Dom Gilles Vallée, né à Alençon, profès à Lyre le 30 septembre 1693, âgé de 19 ans, mort à Bonneval le 29 avril 1731, prêtre.

Procureur de Lessay en 1726 et prieur de Bonneval en 1729.

4049. — Dom Benoît Pernuton, né au diocèse du Puy, profès à Lyre le 18 novembre 1693, âgé de 21 ans.

4057. — Dom Nicolas Coudray, né à Condé (Chartres), profès à Lyre le 20 janvier 1694, âgé de 23 ans.

4061. — Dom Gabriel Guérin, né à Paris, profès à Lyre le 12 février 1694, âgé de 18 ans.

4064. — Dom Edme Perrault ou Perreau, né à Paris, profès à Lyre le 19 mars 1694, âgé de 19 ans, mort en 1741.

Esprit vif, naturel heureux, perfectionné par de bonnes études et une éducation chrétienne. Professeur de philosophie, de théologie, prédicateur dans plusieurs cathédrales, à Paris en particulier le 25 décembre 1717 devant le cardinal de Bissy et l'abbé d'Estrées nommé à l'archevêché de Cambrai; puis curé de Saint-Germain-des-

Digitized by Google

Prés, démissionnaire en 1727, exilé à Corbie, prieur de Samer en 1736, de Saint-Riquier en 1737. [*Nouv. Eccl.* 1742, p. 46].

On a de lui : *Dénonciation des lettres de D. Vincent Thuillier*, religieux bénédictin de Saint-Maur contre l'appel, etc., (s. l. n. d.) in-4°. (*Cabinet hist.* 27e année, p. 193).

4065. — Dom Louis Lemonnier, né au Mesle (Poitiers), profès à Lyre le 19 mars 1694, âgé de 22 ans.

4066. — Dom Mathurin Pausse (?), né à Bernay (Le Mans), profès à Lyre le 12 avril 1694, âgé de 25 ans.

4071. — Dom François-Pierre de Corville (?), né à Chartres, profès à Lyre le 27 juin 1694, âgé de 19 ans, mort à Chartres le 15 décembre 1707, prêtre.

4080. — Dom Thomas Durand, né à Fécamp (Rouen), profès à Lyre le 28 juillet 1694, âgé de 21 ans, célerier à Saint-Evroult le 5 septembre 1718. (Abbé Piel, II, p. 391, n° 497).

4098. — Dom Jacques Delamarre (1), né à Rouen, profès à Lyre le 18 octobre 1694, âgé de 19 ans, mort à Fécamp en 1741.

4099. — Dom Louis Daunoux, né à Verneuil (Evreux), profès à Lyre le 1er octobre 1694, âgé de 20 ans.

4113 de dom Denys. — Dom Henri-Léonard Duval, né à Alençon, profès à Lyre le 30 octobre 1694, âgé de 18 ans, mort *extra*. 4103 de Paris.

4114. — Dom Guillaume Samson, né à Sept-Frères (Coutances), profès à Lyre le 6 avril 1695, âgé de 20 ans, mort à Lonlay le 9 juin 1732, prêtre.

4115. — Dom Jean Leturquier, né à Chaumont (Rouen), profès à Lyre le 6 avril 1695, âgé de 18 ans.

4116. — Dom Guillaume Du Noyer, né à Rouen, profès à Lyre le 6 avril 1695, âgé de 22 ans, mort à Saint-Pierre le 3 mars 1728, prêtre.

4117. — Dom Charles Renoult, né à Bernay (Lisieux), profès à Lyre le 6 avril 1695, âgé de 18 ans; à Lyre 1706.

---

(1) Les *Nouv. Eccl.* disent : « Jacques de Lamare, né à Rouen, profès à Lyre dès 1694, régent au collège de Saint-Germer, l'un des plus saints religieux de cet ordre : zélé appelant de la Bulle, etc. retiré à Fécamp où il mourut en 1741. » [1743, p. 172 et a-43, p. 42]

Digitized by Google

4126. — Dom Jean-Claude Renault, né à Rouen, profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 18 ans.

4127. — Dom Séraphin-Joseph de Limbourg, né à Tourny, profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 20 ans, mort à Tiron le 24 novembre 1704, prêtre.

Secrétaire à Lyre en 1703.

4128. — Dom Louis Hérault, né à Guineuf (Bourges), profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 20 ans, mort à Saint-Wandrille le 4 novembre 1701, sous-diacre.

4129. — Dom Gabriel Papillon, né à Paris, profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 22 ans, sous-prieur à Bernay en 1711 (abbé Piel, II, p. 103, n° 51) et prieur de Beaumont-en-Auge en 1722-1728. (Abbé Piel, II, p. 535, n° 89).

4130. — Dom Pierre-Alexandre de Saint-Aignan, né au diocèse d'Evreux, profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 19 ans; secrétaire en 1703.

4130 bis. — Dom Pierre Courtois, de Paris, profès à Lyre le 31 mai 1695, âgé de 19 ans, mort à Saint-Michel le 16 octobre 1710.

4147. — Dom François Pelet, né à Rouen, profès à Lyre le 5 octobre 1695, âgé de 18 ans, mort à Séez le 30 juillet 1732, prêtre.

4153. — Dom René de Vallée, né à Tours, profès à Lyre le 5 octobre 1695, âgé de 18 ans, mort à Molesmes le 24 mars 1736, prêtre.

4154. — Dom Jean Roville ou Rouille, né à Tours, profès à Lyre le 5 octobre 1695, âgé de 18 ans.

4156. — Dom Michel-Jacques Le Gris, né à Alençon, profès à Lyre le 5 octobre 1695, âgé de 18 ans, mort à Lonlay le 12 octobre 1739, prêtre.

Sous-prieur à Bonne-Nouvelle de Rouen où il avait été appelé le 4 novembre 1718, il fut nommé procureur, en 1723, à Ivry où il resta avec le titre de prieur de 1726 à 1729. Devint ensuite prieur de Cérisy (1733-1736), de Lonlay (1736-1739). Une lettre de lui, en date du 2 janvier 1728, à Montfaucon se trouve Bibl. Nat. ms. fr. 17.709, f. 170. Dom Denys lui donne le numéro 4166, d'après le registre de Conches.

(A suivre).

Abbé C. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARCOURT

ÉVÊQUE DE BAYEUX

(1142-1163)

(Suite) (1)

DEUXIÈME PARTIE

L'Évêque *(suite)*.

CHAPITRE II

Philippe de Harcourt et la reconstitution du temporel de l'église de Bayeux *(suite)*.

Paragraphe II

Philippe de Harcourt, et ses démêlés avec les Abbayes Normandes.

I. DÉMÊLÉS AVEC LES ABBAYES DE TROARN ET DE FÉCAMP : L'EXEMPTION DE L'ABBAYE DE TROARN. — Ier CONFLIT, A PROPOS DES PROCESSIONS DE LA PENTECÔTE (1144). — IIe CONFLIT, PLUS GÉNÉRAL, RELATIF A L'EXEMPTION PROPREMENT DITE (1144-1146); BULLES DES PAPES LUCIUS II ET EUGÈNE III; SENTENCE DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN ET SOUMISSION DE L'ABBÉ DE TROARN. — CONFLITS PARTICULIERS. — II. DÉMÊLÉS AVEC LES ABBAYES DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN, DE SAINTE-TRINITÉ DE CAEN ET DE SAVIGNY.

Nous lisons dans Hermant (2) que Philippe de Harcourt « n'agit pas avec moins de force et de zèle pour rentrer dans ses

---

(1) Voir *Revue Catholique de Normandie*, 15 septembre 1910.
(2) *Histoire du Diocèse de Bayeux*, p. 173.

Digitized by Google

droits, dont les moines, qui sçavoient si bien profiter du malheur des temps, s'étoient emparéz. C'est ce qui l'obligea, malgré qu'il en eût (1), d'avoir de grands démesléz avec Arnault, abbé de Troarn (2), qui furent enfin terminéz à l'avantage de notre évèque par le jugement du pape Lucius II. Mais ces moines inquiets et qui avoient tant de peine à souffrir le joug de leur évèque et légitime pasteur, peu contents du jugement qu'avoit rendu le Pape, n'eurent pas plutôt appris sa mort qu'ils tentèrent derechef à se soustraire de son obéissance. Mais Philippes s'étant adressé à Eugène III, son successeur, et lui ayant présenté huit chefs contre ces moines, afin de les soumettre entièrement à sa juridiction, ils eurent le chagrin de se voir condamnéz pour la seconde fois, le pape Eugène ayant prononcé en faveur de Philippes, qui sortit glorieusement de cette grande affaire » (3).

Ce furent, en effet, « de grands démesléz » que Philippe de Harcourt eut avec l'abbaye de Troarn, O. S. B., fondée, presqu'un siècle auparavant, près de la Dive, par Roger II de Montgomeri, et dont le premier abbé avait été, de 1059 à 1088, le célèbre Durand Ier, fameux par son traité de l'Eucharistie contre l'hérésiarque Bérenger. Ces démêlés eurent pour cause principale et unique ce que l'un des religieux de Troarn, D. Albéric de Vienne, appelait, au XVIIe siècle, « l'Exemption de l'Abbaye de Troarn ».

Les sources consultées par Hermant et D. Vienne, relativement à ce litige, sont certaines : ils n'ont rien connu de mieux que le *Livre Noir;* mais ils l'ont interprété avec les idées et les soucis de leur époque. D. Vienne, en particulier, a écrit sur « l'Exemption de Troarn » des pages spécieuses, évidemment erronées, et qu'il faut consulter avec beaucoup de réserves. Et pour avoir une idée vraiment juste de toute cette question, il faut désormais tenir compte des données sérieuses du savant et remarquable ouvrage, paru en 1911, de M. R.-N. Sauvage, *L'Abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au seizième siècle,*

---

(1) « Il ne faut pas croire qu'il reculait devant l'accomplissement d'un devoir même pénible. Il sut avec énergie faire rentrer dans l'obéissance les moines, etc. » P. de Farcy, loc. cit., p. 58.

(2) C'est inexact. Arnoul, 2e abbé de Troarn, était mort depuis 1112.

(3) Cf. *Livre Noir*, *Introd.*, p. liij.

Digitized by Google

Chapitre III : L'Abbaye et les autorités spirituelles, § *Ier*, *L'Abbaye et les Évêques* (p. 75 et seq.).

Odon Ier de Conteville, évêque de Bayeux (1050-1097), avait fait à l'abbaye de Troarn de pieuses largesses. C'est ainsi, en particulier, qu'il avait, en 1068, rendu « libres des droits épiscopaux la paroisse de Langrune (1) et la chapelle de Saint-Martin de Tailleville (2). Cette libéralité même parait être le seul témoignage ancien encore subsistant qui puisse, dans une mesure très réduite, expliquer les prétentions (3) » de l'abbaye de Troarn à l'exemption.

Mais que doit-on entendre par ce mot « exemption? »

L' « exemption » était, au moyen âge, le plus envié des privilèges monastiques. « On appelle exemption, écrit M. le chanoine Porée (4), le privilège en vertu duquel une église, une abbaye... n'est pas soumise à la juridiction ordinaire de l'évêque, mais relève immédiatement, soit du Souverain Pontife, soit d'un supérieur qui exerce la juridiction épiscopale. Suivant les règles de la plus ancienne discipline ecclésiastique, l'évêque est le chef spirituel de tous les membres de son diocèse. Les exemptions étaient donc une exception et ne pouvaient s'établir que du consentement de l'évêque ou de l'ordre formel du Pape, chef des évêques... Que ces exemptions aient été souvent accordées de mauvaise grâce, et avec certaines restrictions par les évêques, cela ne se peut nier. Aussi, lorsque dans la suite des temps, ces prélats ont pu ressaisir quelque lambeau des droits que leurs prédécesseurs avaient cédés, ils n'y ont point failli. »

Y eut-il, *en droit*, et au sens large de cette définition, une *exemption de Troarn*? M. R.-N. Sauvage répond (5) : « Il y eut une *exemption de Troarn* et, jusqu'à la Révolution, les religieux troarniens s'efforcèrent d'en maintenir les droits. Assurément, cette exemption ne fut jamais totale : jamais les abbés de Troarn ne réclamèrent comme ceux de Saint-Étienne de Caen, par

(1) Canton de Douvres.
(2) Id. Tailleville, réuni à Langrune.
(3) R.-N. Sauvage, loc, cit., p. 76.
(4) *Histoire de l'abbaye du Bec*, p. 316-317.
(5) Loc. cit., p. 76.

Digitized by Google

exemple, l'immédiateté du Saint-Siège. » L'immédiateté, en effet, ne s'obtenait que par une bulle; et si Saint-Étienne de Caen en avait reçu du pape Alexandre II, Troarn n'en eut jamais. Ce fut donc une exemption limitée, qui mettait les moines de Troarn *en possession* de libertés spirituelles qu'ils voulurent amplifier à la faveur des temps de trouble où se trouva l'évêché de Bayeux après la mort d'Odon de Conteville.

D. Albéric de Vienne, curé et sacristain de Troarn, mort en mai 1691, a écrit un « *Éclaircissement touchant l'exemption de l'abbaie de Saint-Martin de Troarn* (1). » Mais il l'a fait, nous le répétons, avec les idées et les soucis de son époque, parfois d'une façon erronée; et il est nécessaire de lui opposer des textes positifs qui rétablissent les faits.

Dans un 1er « éclaircissement (2) », il expose « ce que c'est qu'exemption, combien il y a de sortes d'exemptions, et de l'origine des exemptions ».

Un 2e « éclaircissement (3) » traite « de la fin des exemptions et de leur utilité ».

Dans un 3e « éclaircissement (4) », il dit « en quoy consiste l'exemption de l'abbaye de Troarn (5), et quels sont les privilèges de cette abbaye ». « Ces droits, écrit-il, sont, comme disent les anciens chartriers de l'abbaye de Troarn, *habere omnia jura episcopalia et omnes consuetudines episcopales* dans les églises et parroisses qui dépendent de cette abbaye. » Et après avoir déterminé quels sont les droits épiscopaux, il ajoute : « Il est certain que l'exemption de Troarn ne consiste point, comme l'ont abusivement soutenu aux siècles passés quelques abbéz de cette abbaye, à conférer les ordres mineurs aux séculiers leurs sujets, ni à leur donner des démissoires, ni autres permissions ou dispenses. Ils ont néantmoins les droits, lorsqu'ils sont réguliers, de conférer

(1) Cahier in-folio, de 45-48 pages, Arch. du Calvados, H. Troarn. Cf. R.-N. Sauvage, loc. cit., p. 77.

(2) P. 2-6.

(3) P. 7-9.

(4) P. 9-11.

(5) D. Vienne écrit « Trouart », selon l'ancienne orthographe. Ce mot a été postérieurement surchargé et remplacé par « Troarn. »

Digitized by Google

les mineurs à leurs religieux, et de se servir des ornements pontificaux dans toutes les églises, chapelles et prieuréz de leur dépendance, pourvu que ce ne soit en présence des légats du Saint-Siège, ni d'aucuns archevesques ou évesques catholiques (1). » Et, plus loin (2) : « Quant à ce qui est des droits qui appartiennent originairement aux évesques, et qui sont du 2e et du 3e ordre, qui consistent dans la jurisdiction..., les abbéz de Troarn les ont possédéz, les possèdent encore et en jouissent conformément à leurs titres sur l'étendue de dix parroisses, sçavoir : Sur le bourg de Troarn, où il y a eu deux parroisses, Saint-Gilles et Sainte-Croix, qui furent réunyes au siècle passé, sur le bourg et les parroisses de Saint-Silvin (3) et de Saint-Pierre de Renémesnil (4), qui n'étoit autrefois qu'une annexe; et sur les parroisses de Notre-Dame de Jeanville (5) et de Sannerville (6), de Saint-Pierre de Touféville (7), de Saint-Germain-de-Liroze (8), de Saint-Ouen-de-Bures (9), et de Saint-Paër (10). C'est particulièrement sur ces parroisses que les abbéz de Troarn ont *omnes consuetudines episcopales et omnia jura episcopalia*, à la réserve des droits du premier ordre. L'ancien chartrier fait ainsi le détail de ces droits :

« *Domnus Abbas Troarni potestatem habet, similem episcopali, instituendi pleno jure omnes sacerdotes et clericos parochiarum Abbatiæ subjectarum, et, cum opus fuerit, eos omnes deponendi, corrigendi et puniendi, necnon congregandi eos in formam synodi, postridie Purificationis Beatæ Mariæ* (11) *in Capitulum Abbatiæ, et eorum ecclesias visitandi, et agendi quidquid utilius fuerit super statu prædictarum ecclesiarum et parochiarum; sicque prædicti*

(1) P. 10.
(2) P. 11.
(3) Saint-Sylvain, doyenné, canton de Bretteville-sur-Laize.
(4) Canton de Bretteville-sur-Laize; paroisse réunie à Cauvicourt.
(5) Janville, canton de Troarn.
(6) Canton de Troarn.
(7) Touffréville, réunie à Sannerville.
(8) Canton de Troarn; Lirose, paroisse réunie à Sannerville.
(9) Bures, canton de Troarn.
(10) Paroisse réunie à Troarn.
(11) C'est-à-dire le 3 février, en la fête de saint Blaise.

Digitized by Google

sacerdotes et clerici exempti sunt a synodo domini Episcopi et a placitis archidiaconi Oximiensis (1) *et ab omnibus vectigalibus, quæ exigi consueverunt a prædicto archidiacono sive a capitulo Bajocensi.* » Et D. Vienne ajoute :

« Voilà sommairement en quoy consiste *(sic)* les droits de l'exemption de l'abbaye de Troarn, qui estoient au commencement plus estendus comme l'on aprendra par le quatrième éclaircissement. »

M. R.-N. Sauvage reproduit (2) cette ancienne définition de l'exemption de Troarn, rappelée par D. Vienne, et la fait suivre de ces réflexions : « Tels furent les droits spirituels des abbés de Troarn fixés par les accords avec les évêques de Bayeux au XIIe siècle. Antérieurement, ces droits, si l'on veut bien s'en rapporter à Frère Thomas (3), auraient été beaucoup plus étendus : « ..... Abbas noster — dit-il — ad synodum Baiocensem forte non ibat, nec presbiteri totius exemptionis nostre antique (in pluribus enim ecclesiis tunc exempti eramus quam nunc sumus) ibant ad synodum Baiocensem, nec episcopo Baiocensi, nec alicui archidiaconorum Baiocensium sacramentum vel obedientiam faciebant, nisi abbati solum. Abbas vero, pro suo libito, si demeruissent, deponebat... » Mais Frère Thomas ne prouve pas ce qu'il avance. L'absence, en 1338, de textes relatifs à cette première exemption, nous incline à croire qu'elle n'eut sans doute jamais d'existence légitime. Dom Vienne, au XVIIe siècle, prétendait en faire la « récompense d'une rente et d'un droit que les abbéz de Troüar ont quitté les Évêques, chanoines et chapitres de Bayeux. » *(Inventaire général*, fol. 13vo). Hypothèse. »

Dans un 4e « éclaircissement (4) », D. Vienne fait voir « quel est le fondement et l'origine » des droits de l'exemption de Troarn. Il rappelle d'abord la fondation de l'abbaye par Roger

---

(1) Hiesmes, l'un des quatre archidiaconés de l'ancien diocèse de Bayeux.

(2) P. 77.

(3) *Chartrier rouge*, ou *Livre des églises de Saint-Martin de Troarn*, B. Nat., Lat. 10086, XIVe siècle, fol. 86.

(4) P. 12-17.

Digitized by Google

de Montgomeri; les motifs qui le déterminèrent à cette fondation; la magnificence qui accompagna la dédicace de l'église abbatiale en 1059 (jeudi de l'Ascension, 12 mai); les donations qui lui furent alors faites. Et à cette occasion, il rappelle (1) ce que fit Odon de Conteville en faveur de l'abbaye : « Eudes, évesque de Bayeux, qui avoit invité à cette auguste cérémonie tous les prélats de la province, voulut dans cette rencontre donner aussi des marques de sa grandeur d'âme, car il approuva et confirma non-seullement toutes les donations que l'on faisoit de plusieurs églises, dimes et patronages, mais encore il donna de son propre mouvement plusieurs rentes et droits qui luy appartenoist sur Tailleville et sur Langrunne. Il exempta même de sa jurisdiction l'église de cette parroisse avec la chapelle de Tailleville et il les commist entièrement aux soins de M. l'abbé Durand.. L'affection de ce bon Évesque alla encore plus loin, car elle s'estendit sur toutes les autres églises et chapelles et sur toutes les parroisses, dîmes et patronnages dont on dotoit ce nouveau monastère, et comme Dieu y avoit amené des sujets capables d'avancer la gloire, notre grand évesque voulut, pour entretenir leur zèle, leur départir la puissance spirituelle pour tous les lieux où s'estendoit leur domaine temporel, c'est-à-dire exempter toutes les églises et chapelles dépendantes de l'abbaye de la jurisdiction épiscopale (2). » Et il ajoute : « Le consentement du chapitre de Bayeux estoit nécessaire pour faire réussir ce dessein, car *capitulo non consentiente, non est rata donatio episcopi.* (Decretal. lib. 2, Tit. 10). Il estoit question de céder et de transporter un droit à l'abbaye de Troarn qui appartenoit à Monsieur l'Évesque et à Mess. du Chapitre; il y alloit de leur intérest; il falloit les dédomager : c'est ce qui fut fait par une eschange d'un temporel assez considérable que l'abbé et le couvent de Troarn

(1) P. 13-14.

(2) Plus haut (2e éclaircissement, p. 8), il avait dit : « L'abbaye de Troarn reconnoissoit estre redevable de son privilège à l'illustrissime et révérendissime Eudes ou Odon, évesque de Bayeux, l'un des plus pieux et des plus sçavants prélats de son siècle, dont la mémoire vivra toujours dans le monastère de Troarn, pour avoir beaucoup contribué à son établissement, tant par ses bienfaits que par sa protection. »

Digitized by Google

leur transportèrent. Et c'est ce traitté qui est appellé par toutes les bulles que nous citerons cy après *amicabilis compositio.* » Et le bon moine ajoute naïvement : « Mais cette pièce si nécessaire ayant esté perdue, l'on a perdu avec elle toute la connoissance des clauses et des articles qu'elle contenoit. Voicy ce qui nous reste de ce titre fondamental extrait de l'ancien chartrier : *Ecclesias nostras habemus exemptas per excambium amicabiliter factum inter nos et R. episcopum Bajocensem et Cap. Bajocense, confirmatum per literas Papales* (1).

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Curé d'Ellon.

---

(1) Ailleurs (5e « éclaircissement », p. 18) il écrit : « L'on peut dire que la transaction qui estoit le Ier titre de l'exemption de Troarn et qui fut faite avec M. l'Évesque et le Chapitre de Bayeux, estoit véritable, estoit autentique. »

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON

DE

MESSIRE PIERRE-ANDRÉ DE SAINT-AIGNAN

SEIGNEUR ET PATRON D'AUGUAISE

(Analyse)

Sise sur un joli plateau, la petite paroisse d'Auguaise tire son nom au dire de doctes étymologistes de l'adjonction germanisée de « *aquæ resides* ou *aqua reses*, *eaux stagnantes* ». La nature humide et salpêtreuse du sol, la présence de mille petites sources qui suintent sous la mousse, des mares nombreuses semblent justifier cette assertion.

En 1308 on écrivait *Augèse* ou *Augesa* dans le latin decadant des vieilles chartes. Avant la Révolution Auguaise était au civil de la *généralité d'Alençon*, *du comté d'Evreux*, *de la vicomté de Verneuil*, *de la sergenterie de Laigle*, et au spirituel du *diocèse d'Evreux*. Depuis la tourmente qui bouleversa tout, la commune est maintenant du *département de l'Orne*, *de l'arrondissement de Mortagne*, *du canton de Moulin-la-Marche* et la paroisse relève de la juridiction de *l'évêché de Séez*.

C'est un délicieux petit bocage, étayé aux dernières ondulations de la forêt de Bonmoulins, dont le rideau vert aux tons variés lui fait un cadre exquis. Frais ombrages, habitations de chaume enfouies dans la verdure, église coquette, chateau renaissance, rien ne manque pour en faire un séjour charmant de douce quiétude.

C'est au Château, si vous le voulez bien, que nous allons faire halte pour y causer en archéologues et historiens non point avec les vivants — pourtant très aimables — mais avec les chers disparus — par le souvenir. — N'est-ce pas lui qui

Digitized by Google

ravive les traits des ancêtres, descelle leurs lèvres et leur permet de nous donner encore « de grandes et terribles leçons » selon le mot de Bossuet? Si nous ne pouvons plus ouïr le timbre de leur voix, dans les lignes écrites de leurs mains prévoyantes, nous perçevons nettement les étincelles lumineuses de leur pensée, les battements de leur cœur, leur âme enfin. C'est infiniment plus précieux.

Grâce à l'amabilité exquise de M. Richard du Bouillonney, propriétaire du manoir de la Pichonnière, héritier des de Saint-Aignan, nous détenons depuis déjà deux ans, un vieux document d'histoire locale — qui prête à chercheur n'est pas près de rentrer en son bien. — C'est le *Livre de Raison de Messire Pierre-André de Saint-Aignan, seigneur et patron d'Auguaise*, né en cette paroisse en 1714 (1), décédé en l'an VIII de la République. Il commença d'écrire en l'an 1780, pour l'instruction et l'édification de ses enfants, ces pages de vie familiale, ou fourmillent de précieux renseignements d'histoire communale. Elles vont nous permettre de ressusciter en son vrai jour tout un passé trop décrié, spécialement au point de vue de la bienfaisance sociale.

La preuve de mon dire n'est pas longue à trouver. Le manuscrit s'ouvre par le compte scrupuleux et très intéressant des débours pour la *construction du château* en 1777-1778, et nous allons le voir, les ouvriers d'aujourd'hui voudraient bien trouver patron si aimable, et les maîtres batisseurs ouvriers si consciencieux et de salaire de 16 sols par jour.

La *seconde partie* comprend deux transcriptions. La première relate un procès fameux daté du dernier jour de juin 1636 ou

---

(1) *Acte de naissance*. « Le 16me jour d'octobre 1714, a été baptizé en l'église d'Auguaise, par nous Jacques Letestre, prêtre, curé du dit lieu, soussigné : André-Pierre de Saint-Aignan, fils légitime de noble homme Pierre de Saint-Aignan, écuyer, seigneur et patron d'Auguaise et noble dame Jeanne Jouy son épouse ses père et mère, et a été tenu sur les saints fonds du baptême, par noble homme *André Pigace* sieur de Carentonne et son parrain et noble dame Marie de Bailleul, dame d'Auguaise, sa marraine, lesquels ont signé avec nous sous la grosse du présent registre dudit an. » (Registres d'Auguaise, année 1714).

Digitized by Google

la noble *dame de Pigace se désiste du patronage d'Auguaise en faveur du seigneur de Saint-Aignan et ses successeurs moyennant 1.700 livres en louis d'or et d'argent.* La seconde nous retrace l'entête du testament de feu messire *Nicolas de Saint-Aignan* grand'oncle de notre châtelain.

La troisième section du manuscrit est un petit code d'utilité pratique pour le bonheur social de l'ouvrier et du pauvre. Elle contient : 1° des modèles de bail, ferme contrat. reconnaissance, etc. Nous les passerons. — 2° Des recettes utiles pour *les ouvriers curieux.*

Enfin le livre se termine par un petit *traité de médecine usuelle* tant à l'usage des humains que des bons animaux qui leur rendent service.

I

La construction du pavillon.

Une nomenclature de chiffres est toujours aride. Nous abrégons donc mais se serait dommage de la passer totalement sous silence. N'y aurait-il à signaler que les jolis surnoms donnés suivant la mode d'alors aux ouvriers, puis le douloureux contraste qui vous fera regretter cet âge d'or ou le salarié se contentait de peu, fournissait bon, travaillait dur et s'en allait gai et content sans rancœur ni jalousie haineuse.

Voici comment débute tout fièrement le bon seigneur :

« Messire Pierre-André de Saint-Aignan, seigneur et patron d'Auguaise, Brethel (1), seigneur du fief de Rousseline et autres lieux, qui par son économie acheta la terre de Nilly, la Pichonnière, la terre et fief de Brethel, le fief de Rousseline, augmenta considérablement la terre d'Auguaise, tant en terres labourables que prëys et herbages, puisqu'il coucha en herbes les cours du Chatelet, du Taillis, de Nilly, qui fit bâtir le colombier d'Auguaise, la grange nouvelle, la cave, la chartrie..... aida son père a faire le corps de bâtiment qu'on appelle remise. vacherie, fit réparer la chapelle, et faire l'autel et les bans de

(1) Petite commune aujourd'hui réunie à Auguaise.

Digitized by Google

la chapelle qui joint l'église d'Auguaise en l'année 1777-1778. Fit bâtir à l'âge de 66 ans, le *pavillon* d'Auguaise qui fut commencé *le 24 avril 1780*. La même année que le presbytère de Notre-Dame d'Apres (1), un an après le pavillon des Genetes, sept ans après le prexbitaire de Brethel, trois après le mariage de mon frère, un an après le mien (2), 18 mois avant la mort de Monsieur Roger, curé d'Auguaise.

Le 1er maçon s'appelait François Le Cointe, de Saint-Jean-de-Laigle, ses principaux ouvriers étaient un nommé Geslain de Tubœuf, Coneau des Genets, Louis Letertre, dit *La Rose*, d'Auguaise et autres... Le dit Le Cointe prenait trois livres par toise, et *à boire*.

Et il se trouva au pavillon 105 toises de maçonnage font 316 livres 10 sols, plus pour le renduit du pavillon en dehors et en dedans 24 livres 8 sols.

Et est entré dans le pavillon *40.200 de briques* dont 37 mille de Vitry à 14 livres le mille et 3.201 de Danneville à 18 livres total de l'argent 386 livres. Et est entré dans le pavillon 14 pipes de chaux de Houdelière, de Chaumesnil à 12 livres la pipe fait 168 livres. Plus 20 boisseaux de chaux d'Ivry à 5 livres la pipe 38 livres 10 sols. En ajoutant en sus 20 sols. — Total : 250 livres 10 sols.

Les charpentiers ont commencé la charpente le mardi *2 mai* 1780 et finie le samedi 7 octobre. Ils ont été 392 jours à la faire à 16 sols par jour. Total : 314 livres 9 sols. Dans laquelle charpente et solivaux il est entré 148 *chaines* sans compter plusieurs vieux chevrons de l'ancien pavillon.

François Boujou, dit *La Fleur* couvreur de la *Ferrière-Haut-Doyen* a été 41 jours à couvrir le pavillon à 18 sols, *à boire* et de la *soupe*. Il a commencé le 18 septembre et fini le 21 novembre. Plus à *La Fleur* pour la ganivelle et le tablier, les cotés des croisées du galtas avec l'entablement de la croisée en tuile. 11 jours à 18 sols. Total 12 livres 12 sols.

Plus les *4 tulipes* du haut du pavillon pesant chacune 8 livres, faites par le nommé *La Fortune* de la paroisse des Genets coutant les deux du côté du jardin 8 sols la livre,

---

(1) Paroisse jadis du diocèse d'Evreux.
(2) Un second mariage.

Digitized by Google

fait 6 livres 8 sols — avec les deux tuiles pesant 8 livres — un quarteron moins — pour envelopper le haut des aiguilles, à 10 sols 6 deniers la livre, fait 4 livres 1 sol 1 denier.

Et les deux tulipes du côté du dehors, coutant 10 sols la livre plus 6 plaques de fer blanc à 10 sols, fait 3 livres. Total : 21 livres 9 sols 6 deniers.

Les ferrures ont été fournies par un nommé Roger de Moulins. Le total de sa note était de 85 livres 8 sols.

La peinture se montait à 63 livres.

La menuiserie se montait à 480 livres 5 sols.

Le vitrier nommé Vibert de Moulins a fourni 532 carreaux à 5 sols ce qui fait en tout 133 livres. »

Comment ne pas construire un gracieux pavillon avec des ouvriers nommés : « *La Rose*, *La Fleur* et la *Fortune?* Et comment le bon chatelain leur eut-il refusé à boire? ou la soupe? Quel temps de douce bonhommie et de vraie fraternité! Comme la condescendance paternelle des chefs — et non point la morgue et l'arrogance inventée — le joyeux et scrupuleux travail des ouvriers entretenaient l'entente, l'union et le bonheur commun.

Puis la main d'œuvre moins élevée faisait pourtant du solide et non pas des châlets de carton à la vie précaire et courte. En effet, si par Auguaise vous passez, à mi route de Moulins à Laigle, quand vous aurez dévalé rapidement la côte lisière de la forêt avant de gravir d'allure plus posée, le rédillon du *cotillon rouge*, vous apercevrez encore bloti derrière une épaisse futaie de sapins, ce *pavillon d'Auguaise*, ses toits élevés terminés toujours par les *tulipes* du nommé La Fortune. Les hautes et larges ouvertures à petits carreaux, encadrées de lierre ou de vigne vierge, les lignes architecturales sobres et pures vous rappeleront de suite cette date de fin XVIIIe siècle. Le propriétaire actuel, vous y accueillera avec l'exquise urbanité d'antan et une très affable simplicité.

La Révolution avec ses pillages éhontés et ses brutales mesures dispersa et dépouilla cette famille de Saint-Aignan qui dès lors quitte Auguaise pour ne plus y revenir. Le château devint la propriété des *de Graveran* qui le vendirent à *M. Frédéric Fleury* député de l'Orne, père de *M. Paul Fleury*, conseiller général et sénateur de l'Orne.

Digitized by Google

Maintenant que nous voila renseigné sur la demeure et son acte de naissance détaillé, il nous faut faire connaissance plus complète avec ses différents propriétaires pour suivre avec intérêt les débats du procès relatif au droit de patronage, si fidèlement relaté par notre « Livre de Raison. ».

II

Le Patronage d'Auguaise.

« Le patron était originairement, nous dit le droit romain, le citoyen membre d'une gent patricienne auquel se rattachait par le lien de la clientèle, une personne libre, de condition inférieure, appelée client. Il existait entre le patron et le client des devoirs réciproques. C'est du même nom de patron qu'on désignait l'ancien maître après qu'il avait affranchi son esclave. »

En France, sous l'ancien régime, le Roi avait ses privilèges, mais aussi le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat, les Provinces, les Villes, les Corporations, les Cours souveraines, les Universités, les Corps constitués de tout genre, de toute nature, avaient les leurs qui limitaient sur tous les terrains les pouvoirs du Roi, par conséquent de l'Etat... Il faut en distinguer deux groupes : les privilèges *féodaux* et les privilèges *nobiliaires*. Les premiers, nommés aussi droits *seigneuriaux*, étaient essentiellement réels; c'est-à-dire celui qui acquiérait un fief, fut-il clerc noble ou roturier, acquiérait en même temps les droits attachés à ce fief et devait en supporter les charges... Quant aux droits honorifiques dans les églises également attachés à la possession des terres et se transmettant forcément avec elles, ils appartenaient : 1° au *patron de l'église*, c'est-à-dire à celui qui l'avait fondée, construite et dotée, ou à ses ayant-cause et 2° au *seigneur haut justicier* du lieu où elle était bâtie, mais les officiers du Roi ayant la justice ordinaire et presque tous du Tiers-Etat, avaient droit de préséance sur l'un et l'autre comme représentant le Souverain. Le fait d'être noble ou roturier n'avait donc aucune influence sur l'exercice de ces droits; quand un gentilhomme n'était ni le *patron* de l'église, ni le *haut justicier*, il devait prendre place au milieu des paysans et autres habitants de la paroisse, tandis que le roturier, possesseur d'une terre ayant droit de *patronage*

Digitized by Google

ou de *haute-justice*, jouissait par le fait même de droits honorifiques dans l'Eglise.

Or le droit de patronage pouvait s'acquérir par un quadruple titre : 1° le *Saint-Siège* le concédait comme récompense de hauts faits, de mérites éclatants ou de pieuses largesses; 2e on le possédait encore par *fondations*, *constitutions* ou *dotations* de quelque église chapelle ou bénéfice; 3e par *héritage;* 4e enfin la *prescription* elle-même dotait souvent du droit de patronage. Il consistait d'abord comme privilège et droit seigneurial dans le pouvoir qu'avait un prélat ou seigneur laïc de nommer à un bénéfice. Quant aux droits et privilèges honorifiques dans les églises, on peut les résumer ainsi : au patron devait être réservé un siège a part dans la nef ou dans le chœur (chancel). On devait l'asperger d'eau bénite et l'encenser le dimanche, le nommer en particulier dans les prières publiques, lui donner une place honorable dans les processions. Lui offrir le premier le pain béni. En outre, les seigneurs haut justiciers et les seigneurs patrons avaient le droit *de litre* ou de *ceinture funèbre* qui consistait à faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire en forme de laize de velours autour de l'église ou à l'intérieur. Enfin, après sa mort, le corps du patron défunt avait sa place réservée dans le chancel de l'église. Le patronage remonte à une très haute antiquité. Le IVe Concile d'Orléans, en l'an 541, consacre déjà ce droit : « Si quelqu'un veut avoir une paroisse dans sa terre, qu'il lui assigne des terres suffisantes et nomme des ecclésiastiques pour y faire l'office.

Dans les canons du Concile convoqué à *Lillebonne* par Guillaume-le-Conquérant (1080), plusieurs ont trait au patronage. Voici la teneur de quelques-uns : « 1° Le patron laïc d'une église ne pouvait percevoir les oblations faites à l'autel, ni les droits de sépulture, ni le tiers des dîmes, et le prêtre qu'il présentait ne lui devait rien pour sa présentation, sinon des prières et tout au plus quelques petits services obséquieux... 2° Le patron ne pouvait pas présenter le prêtre de son choix sans l'avis de l'évêque qui était obligé de recevoir le candidat s'il était capable, et libre de le refuser s'il ne l'était pas...

Si le patronage d'une église venait à être donné à un monastère, le curé qui en était pourvu continuait néanmoins d'en jouir jusqu'à sa mort, mais ensuite, c'était l'Abbé qui présentait le

Digitized by Google

successeur dont l'évêque jugeait la capacité et auquel il faisait la collation du bénéfice. »

En maints endroits, comme l'attestent des aveux et sentences des baillages, au jour de la fête patronale, le curé du lieu était tenu de donner à dîner au seigneur et patron, sa femme et tout son train. En retour, ce jour, le patron offrait le pain béni.

Ces éclaircissements donnés, on comprend ce qu'était le patronage antique, comment on pouvait l'acquérir, à combien de privilèges il donnait droit, partant, comme il devait être cher aux heureux détenants de ce petit pouvoir local. Qu'on ne s'étonne donc point de voir la noble dame Anne de Pigace demander forte somme pour l'abandon du patronage d'Auguaise, même entamer procès, et les héritiers de M. de Saint-Aignan acquérir ce titre au poids de l'or.

Quelle était maintenant cette famille *de Pigace?* Par quelles alliances la famille de Saint-Aignan se croyait-elle en droit de revendiquer le patronage d'Auguaise? Deux questions à élucider pour continuer la lecture du manuscrit de notre chatelain.

I. — La famille *Pigace* (de sable à la fasce d'argent accompagnée de 3 molettes d'éperon du même), possédait Carenthonne ou Carentonne près Bernay (Eure) depuis 1456 en la personne de Jean Pigace sieur de Boncel, époux de Colette d'Achey.

En 1469, la seigneurie revint à *Michel Pigace*, fils de Colette d'Achey et de Jean. Il était aussi seigneur de Menilote et de partie du fief Rogier des Fontaines. Il se présenta « à la monstre de 1469 en abillement d'omme d'armes à troys chevaulx (1). »

---

(1) Tous ces renseignements précieux sur la famille Pigace, nous les devons à l'érudition bienveillante de M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux. Qu'il veuille bien accepter nos vifs remerciments.

Ces notes, nous dit-il, sont extraites les unes du Dictionnaire de l'Eure par Chapillon et l'abbé Careme, (2 vol. in-8°. 1868), les autres de l'Histoire de la maison d'Harcourt par de la Roque (4 vol. in-folio).

Outre ce que nous enregistrons pour l'utile compréhension du document, on y apprend encore entre autres renseignements sur cette famille 1° que les Pigaces furent sieurs de Menilotte à Combon pendant près de 131 ans, jusqu'à Adrien Pigace qui vendit ce fief à Charles de Giverville.

2° Le fief de l'Aubière appartenait en 1655 à Pierre de Pigace qui

Digitized by Google

Il épousa Claude de l'Hopital, veuve en 1488 et tutrice de Jean Pigace, son fils, âgé de 17 ans. Il avait un frère nommé *Roland* auteur de la branche *d'Auguaise*, qui dans la suite lui disputa le patronage de Carentonne.

(A suivre).

L. TABOURIER,
Curé d'Auguaise.

---

obtint de faire convertir en *Charité*, la confrérie du nom de Jésus à Ambenay. L'année suivante 1656 Pierre-Hercule de Pigace, seigneur de l'aubrière à Epinay fut maintenu de noblesse.

3° En 1673. François Pigace, seigneur et patron de Montreuil et Sommaire, de Launay et de la Chaise rendit aveu pour ce dernier fief de haubert au droit de sa mère, feue dame Marie de la Pierre, fille et héritière de François de la Pierre, son aieul maternel pour lequel il devait au roi tous les ans un *arc d'if et 4 couples de chiens*, etc...

Voici maintenant les noms des de Pigace trouvés par nous aux registres de l'église *Saint-Pierre-de-Sommaire*.

14 février 1676. Baptême du fils de *François Pigace* seigneur de Raveton, seigneur et patron de cette paroisse et de Dame Marguerite de Maintetorne présenté par Claude Pigace, écuyer, seigneur de Montreuil — (pas de noms, absence de parrain et de marraine).

Le 16 septembre. Nom donné. *Louis-Claude* par son parrain haut et puissant seigneur *Louis des Acres*, chevalier, seigneur et marquis de Laigle et dame Marie de Grave, femme de haut et puissant seigneur Henri de Grave, chevalier seigneur et marquis de Villefogeot, grand maître de la garde noble de M. le duc d'Orléans.

Le 14 janvier. baptême de André Pigace. Parrain : André de Maintonne, seigneur de Menneval. Marraine : Dame Marie Dufay, femme de André de Maintonne seigneur de Tanville.

17 février 1674. Baptême d'*Adrien*. Parrain : Claude Pigace. Maraine : Anne de Folleville.

En 1688 *Marguerite Pigace* est marraine au baptême.

8 juillet 1702. Baptême de Marguerite-Louise-Charlotte-Victoire Pigace, fille de *Louis-Claude* et de Marguerite Lecoq.

Août 1703. Baptême de *Jacques-André* fils de André et de Françoise Jouy.

Enfin 19 septembre 1704. Baptême de François Pigace. Parrain : François de Bretigneulles. Maraine : Jeanne Jouy.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

Le diocèse de Coutances en 1913.

Ce titre de Chronique Normande, au lieu d'annoncer une médiocre et morne prose, semblerait devoir être le héraut d'une merveilleuse chevauchée de gestes héroïques, de pas d'armes, de trépas d'épopée. Mais il n'y a plus au Cotentin de fils de Tancrède à quitter leur village brumeux pour se tailler un royaume aux pays du soleil, ni de Godefroy de Harcourt, champion des libertés normandes, à mourir au gué des Veys en remerciant Dieu de l'honorable mort.

Sur le Cotentin, comme sur tout le pays, la vie moderne a étendu son gris banal.

* * *

L'éminent chroniqueur du diocèse de Bayeux écrivait dans le dernier numéro de cette revue que la plaine de Caen aux grands blés allait se transformer en pays d'industrie et de hauts fourneaux.

On a parlé beaucoup de bouleverser le sol de la Manche pour en extraire de fabuleux trésors de minerais. A Diélette depuis plusieurs années les barbares de la métallurgie massacrent les jolies falaises où jadis saint Germain extermina le dragon Baligan. Mais des géologues fort compétents assurent qu'il n'y a pas d'avenir en nos gisements du nord de la Manche déjà plusieurs fois exploités et abandonnés. Tant mieux pour la beauté de la terre cotentinaise.

Elle est toujours pittoresque et féconde. En dépit de la médiocrité du temps, les falaises de la Hague plongent leurs roches indomptées dans le tourbillon farouche du raz Blanchard, les

Digitized by Google

sauveteurs de Goury continuent à lui arracher héroïquement des vies humaines et sur la plus célèbre de ses victimes la croix du Vendémiaire, bénie le 17 novembre dernier, continue la pensée de secours aux trépassés de l'antique confrérie de Notre-Dame de Mortchrist.

L'église de la Pernelle domine toujours les fertiles champs du Val de Saire, les mêmes bêtes grasses font comme jadis l'opulence du Cotentin proprement dit, dont les pluies multipliées changent plus que de raison en petits océans les marais.

Les transformations sociales ont leur répercussion chez nous; partout se fondent des laiteries coopératives. La Manche est maintenant sillonnée, ou à peu près, de chemins de fer et de tramvays; le nord lui-même en bénéficie, le chemin de fer Cherbourg-Barfleur, qui tant d'années apparaissait sous la forme imprécise des vagues prophéties, fonctionne depuis déjà beau jour; dans les vieux pays de la Hague, des Pieux, où l'on respire un air primitif, circulent des autobus troublant les mânes de mystérieux Wikings.

A Cherbourg, cité ouvrière, l'atmosphère normande assagit le prolétariat cosmopolite et les commotions révolutionnaires ne s'y perçoivent à peu près que dans les journaux de Toulon ou de Brest.

En dépit des manœuvres des rivaux, grâce à sa situation unique d'escale mondiale, le port de Cherbourg continue ses traditions d'hospitalité maritime qui ont été sa vie et sa fonction essentielle à tous les âges; il est toujours, selon le mot de Vauban, l'auberge de la Manche où, grâce aux paquebots anglais, américains, allemands, circulent chaque jour les émigrants de toutes les tribus de la terre.

Les travaux du Hommet et autres auront bientôt voilé la vue de la mer aux habitants de la ville et le prestigieux projet de quartier transatlantique reste à l'état de larve.

Bien que le nivèlement moderne fauche ici comme ailleurs les vieilles traditions, les Normands du Cotentin sont, tout comme il y a des siècles, prudents, avisés et peu enclins aux réponses tranchées. Leur accent traînard résonne toujours, avec, dans certains milieux où il disparait, comme des airs d'un écho de la petite patrie.

* * *

Des érudits mettent un zèle actif à conserver et à faire renaitre

Digitized by Google

le vieux patois de la Hague et celui du Val de Saire et le poète illustre de ce dernier parler, au génie fin et familier, M. Alfred Rossel fut l'objet l'an passé d'une glorification bien méritée. Une société d'études normandes s'est fondée sous son vocable, l'on y voit affluer des poètes patoisants de tous les horizons.

Un vieux poème en « Hague-language » du XIVe siècle racontant la vie du bienheureux Thomas Elie de Biville a été récemment réédité et traduit en vers français par M. l'abbé Victor Lecler, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, l'un des nombreux poètes ecclésiastiques du diocèse.

Des prêtres comme le chercheur infatigable et sagace M. l'abbé Hulmel, des gentilshommes comme le vicomte Thibaut de Brachet, des gens de loi ayant conservé le style et l'allure de l'antique basoche comme M. E. Sarot, de Coutances, se plongent dans la fouille passionnante du passé normand.

Mais parler davantage en cette revue de nos historiens, de nos prêtres érudits du Cotentin ce serait présenter à leur public familier de vieilles connaissances.

Un peu partout se font jour les initiatives pour la sauvegarde du patrimoine moral de la patrie normande. C'est ainsi qu'il vient de se créer à Valognes une Société bas-normande de décentralisation artistique qui se propose une exposition régionale de l'art normand décoratif.

A bien juste titre l'on a lancé et rappelé l'idée de créer un musée normand à Cherbourg dans le seul monument antique de la cité, avec l'église de la Trinité, dans ce qui subsiste encore des magnifiques cloîtres de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu actuellement affectés à usage de caserne et de dépôts militaires! En attendant, le musée d'ethnographie, dirigé par le savant docteur Collignon, possède une section fort intéressante de préhistoire cherbourgeoise.

On rend aussi hommage au passé de chez nous par de très justifiées statues. La première pierre en ayant été fournie par le regretté et glorieux roi des Hellènes, issu des rois danois cousins de nos barons cotentinais, successeur du basileus du grand Empire d'Orient vaincu par eux, un monument va être érigé à Hauteville-la-Guichard au père de nos paladins, à Tancrède de Hauteville. Avranches s'apprête à ériger une statue à son savant évêque Daniel Huet.

Digitized by Google

On célébra l'an dernier le huitième centenaire de la fondation par saint Vital de l'abbaye de Savigny et le deuxième centenaire de la fondation par la mère de Surville du Bon Sauveur de Saint-Lô.

* * *

L'on est plutôt soucieux parmi nous du présent que du passé; les champs de la gloire moderne s'ouvrent à nos compatriotes, la conquête de l'air tente des courages normands, tels les aviateurs cherbourgeois Divetain, Hubert, l'aviateur granvillais Arondel, un des martyrs de l'aviation. Parmi les chambellans du triomphant roi français des Bulgares on relève un nom de la vieille noblesse avranchinaise : de Clinchamps. La mission de la Croix-rouge française au Monténégro avait à sa tête le baron de Billeheust d'Argenton (de Montbray).

Dans un autre ordre de gloire on n'oublie pas ici qu'on est au pays de Millet; chaque année dans le gymnase du Lycée de Cherbourg se tient l'exposition des Amis des Arts de la Manche qui vaut aux exposants, dans la presse locale, de longues colonnes d'éloges amicaux. Chaque année aussi plusieurs artistes de la Manche obtiennent des prix au Salon pour la peinture et la sculpture.

Un natif de Cherbourg, professeur à la Faculté de Nancy, M. Grignard, a obtenu l'an dernier un prix Nobel pour la chimie.

Un autre cherbourgeois, M. Henri Buffet, professeur au collège de Condé-sur-Noireau, a inventé, sous le nom de palmodian ou de violon qui chante, un système de phonographe très perfectionné.

* * *

Les antiques chroniques normandes nous racontent qu'au début du xe siècle le diocèse de Coutances, dévasté par les pirates danois, était comme vidé de chrétiens, *christicolis vacuus*; puis tout d'un coup une blanche floraison d'églises et de couvents couvrit de nouveau le sol. C'est la même histoire aujourd'hui.

La rafale de la Séparation n'est pas encore passée que les institutions abattues ont de toutes parts surgi derechef.

Le vieux et célèbre collège diocésain de Saint-Lô, expulsé des locaux de la ville, est plus florissant que jamais dans les nouveaux

Digitized by Google

et superbes bâtiments dus à un splendide effort des anciens élèves et l'on conte la mésaventure d'un inspecteur général de l'Université qui ayant affaire au maigre collège municipal et étant entré par erreur dans le collège ecclésiastique, laissa échapper une admiration fourvoyée. .

Chassé de l'antique Abbaye blanche, le Petit Séminaire de Mortain, actuellement à Ducey, bientôt ira s'établir face au Mont Saint-Michel en la cité d'Avranches, où jadis enseignèrent en un collège renommé le bienheureux Lanfranc et saint Anselme.

L'ancien collège eudiste de Valognes trouve dans l'Institution Saint-Paul de Cherbourg un brillant épanouissement.

L'Institution Saint-Joseph de Villedieu, l'Ecole secondaire libre de Saint-Pierre-Eglise, l'Ecole apostolique de Biville sont en pleine prospérité. L'ancienne abbaye de Montebourg donne asile à une école normale diocésaine d'institutrices libres.

Mais la Providence s'est montrée merveilleusement maternelle à l'égard du Grand Séminaire; on dirait un conte d'autrefois. Tandis que le magnifique Séminaire bâti à Coutances par Mgr Daniel est en train de s'effondrer, inutilisé par l'obstination stupide d'un sectarisme vandal, alors que les séminaristes languissaient, mouraient même, dans leur installation anti hygiénique de l'ancien couvent des Augustines de Carentan, la descendante d'une famille normande d'Angleterre, lady Beauchamps, protestante, écrivit à Mgr l'Evêque pour mettre à sa disposition le magnifique château de l'ancien duché-pairie de Coigny et le 2 juin doit avoir lieu la bénédiction du Séminaire de Coigny.

* * *

Sous l'impulsion vigoureuse de Mgr l'Évêque et grâce à l'ardeur des prêtres qu'il a mis à la tête des œuvres diocésaines, l'action catholique sur le terrain public et social est animée d'un mouvement intense dans notre diocèse.

Les 11, 12 et 13 octobre dernier, succédant au Congrès diocésain des 4, 5 et 6 août 1911, aux Congrès régionaux de Saint-Lô (6 et 7 mai 1912), d'Avranches (28 et 29 juillet 1912), le Congrès diocésain de Cherbourg avec ses 1200 femmes, ses 800 hommes, ses 1500 jeunes gens, a laissé lui aussi le réconfortant et fécond souvenir de journées d'enthousiasme généreux, de larges semailles

Digitized by Google

et de manifestations grandioses, révélant à la population, avec des défilés, des drapeaux, des clairons, de la fanfare, de la jeunesse et des prêtres, une fonction nouvelle du clergé, un aspect inconnu du monde religieux.

Cette année c'est la série déjà commencée des Congrès cantonaux dans chaque doyenné du diocèse. Mgr l'Évêque convoqua son clergé les 22 et 23 avril, à Coutances, à deux journées d'études sacerdotales.

De toute part, presque de chaque paroisse, surgit une jeunesse catholique, énergique, active, conquérante, alimentée par l'Eucharistie, provoquant la curiosité sympathique des villes et des campagnes par ses Congrès retentissants. On a évalué à 12 ou 1400 le nombre des délégués de la Jeunesse catholique de la Manche au Congrès de Caen.

Chacun des 48 cantons du diocèse a son association de chefs de famille déclarée, agrégée à la Fédération départementale déclarée, affiliée à l'Union nationale, et comptant 16.000 adhérents.

Il y a à Saint-Lô et à Cherbourg une Maison du peuple. L'organisation professionnelle catholique est surtout représentée à Cherbourg où fonctionnent les syndicats catholiques des employés du commerce et de l'industrie, des apprentis et aides-ouvriers de l'arsenal, des ouvriers de l'arsenal, du personnel des chemins de fer, de l'aiguille, l'Œuvre des cercles, la Mutualité familiale Jeanne d'Arc, l'Œuvre du trousseau, le travail à domicile.

L'Union catholique du personnel des chemins de fer tint ce 4 mai à Notre-Dame du Roule de Cherbourg son Congrès régional.

Dans les campagnes du sud se répand de plus en plus la confrérie de Notre-Dame des Champs.

Les œuvres de femmes, catéchismes, patronages de filles ne sont pas les moins prospères et unies en fédération diocésaine sous le nom d'Union Notre-Dame, elles ont un organe nouveau-né : *La Gerbe*.

Les bulletins paroissiaux sont une généralité, et jusque de petits hameaux ont leur patronage, avec cercle d'études, théâtre, leur salle paroissiale vaste et commode, sans atteindre toutefois les proportions grandioses et les dispositions admirées de la cité paroissiale de Saint-Clément de Cherbourg.

Pour subvenir aux frais de tant d'œuvres, les chrétiennes du

Digitized by Google

monde se dépensent en kermesses, ventes de charité, représentations de mystères et autres, qu'elles mènent de front avec le catéchisme, le cercle d'études et le dispensaire.

Les gentilshommes du pays se donnent avec ardeur au mouvement catholique, se mettent comme jadis à la tête des revendications de l'Église et des paroisses, s'affirment sociaux avec enthousiasme. Ils trouvent le plus bel exemple du dévouement des vieilles races normandes à l'apostolat moderne dans la vénérable personne de M. le chanoine de Mary de Longueville.

Dans une zône différente de la vie catholique, il faut signaler la fondation à l'ombre de la cathédrale de Coutances, par un professeur du lycée de cette ville, M. Lotte, du *Bulletin des Professeurs catholiques de l'Université*, dont le nom seul est tout un symbole et tout un gage d'espoir et de renaissance.

La bonne presse, tant celle de Paris que la locale, populaire, combattive, est l'objet d'une propagande zélée et dans un bon nombre de communes rurales sa diffusion l'emporte encore sur celle de la mauvaise.

* * *

Ce serait cependant s'illusionner grandement que de s'imaginer sous la poussée de cette action moderne, le Cotentin marchant comme un seul homme à la restauration du gouvernement chrétien de la France.

L'action laïque en certains endroits fait rage; l'empreinte de l'école laïque, l'insouciance religieuse du milieu familial résistent trop à l'effort des œuvres catholiques. Il ne manque pas non plus de vieux Normands dont l'anticléricalisme prend prétexte de voir le prêtre abandonner ses cantonnements sacrés de jadis, renoncer à s'absorber dans sa fonction de sacrificateur mystique pour descendre dans la mêlée des conflits temporels, joindre sa voix à la clameur de la vie publique, se faire le guide social et parfois l'amuseur de ses ouailles.

Les élections en Normandie ne suivent guère une progression rassurante!

Il y eut aux origines normandes au Cotentin à côté des Normands chrétiens de Guillaume Longue-épée, des Néel de Saint-Sauveur et autres grands fondateurs d'églises et d'abbayes, les

Digitized by Google

Normands païens de la Hague, établis depuis longtemps, renforcés de nouvelles alluvions danoises, qui furent en conflit avec les premiers, même après la défaite du comte païen du Cotentin, Riou.

On croirait parfois retrouver dans le Cotentin actuel le contre coup de ces deux courants originels.

La faveur populaire élève souvent sur son pavois électif des représentants de la vieille souche de Normandie païenne, et à côté de superbes manifestations religieuses comme le dernier Carême en a vu notamment à la mission de la cathédrale de Coutances, l'on sent passer comme un souffle profond de scepticisme et de sympathie à l'impiété triomphante.

* * *

Mais, s'épanouissant en de vénérés prélats et de saints prêtres comme Mgr Jourdan de la Passardière, M. l'archiprêtre Tollemer qui trépassa l'autre jour, la vieille foi normande garde ses racines dans le culte des bons vieux saints.

Avec la collaboration enthousiaste de Mgr Lepetit, vicaire général et curé du Mont-Saint-Michel — et depuis l'an passé, ainsi que son collègue Mgr Leroux, prélat de sa Sainteté, — Mgr Guérard a rendu au pèlerinage du Mont-Saint-Michel la splendeur des anciens jours. La concession par le Saint-Siège, l'an dernier, du privilège grégorien à l'autel de saint Michel dans l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel est la suite d'une longue série d'accroissements obtenus pour le culte de l'Archange par l'évêque de Saint-Michel.

Sur son invitation, aux grandes solennités michéliennes, vers le rocher choisi pour son principal poste terrestre par le prévôt des armées célestiales, affluent comme au moyen âge les prélats et les peuples.

La foule interlope des touristes profanes évoque la bave du dragon infernal contre le chevalier de Dieu. Comme jadis le diable bâtissant des cathédrales, l'Etat travaille toujours à restaurer l'église abbatiale, préparateur inconscient du futur couronnement des efforts naguère récompensés par le sacré pallium.

Dans un vieux et verdoyant pays normand, à l'antique abbaye bénédictine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, relevée jadis par ses

Digitized by Google

soins, la bienheureuse Marie-Madeleine Postel, de son sépulcre fréquenté, continue à exercer ses bontés prodigieuses qui la mèneront à la canonisation.

La bienheureuse Jeanne d'Arc, martyre normande, devra peut-être quelque chose de la sienne, imminente, à la charité qu'elle eut de sauver des flammes, il y a quatre ans, le père Dumoitier à Tribehou en Cotentin.

L'enfant moniale, dont la tombe candide domine la vallée d'Auge, par qui il plaît à Dieu de répandre en ces jours l'abondance de ses bienfaits, la petite Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, voulant sans doute conquérir à Dieu le milieu, on ne peut plus réfractaire à la religion, de la banlieue cherbourgeoise, guérit en décembre dernier une percluse d'Equeurdreville, Mme Enguehard, au grand émoi de la population d'ouvriers du port.

Les saints d'autrefois, le bienheureux Thomas Elie de Biville, le « bienheureux » Barthélémy Picquerey d'Octeville-sur-Cherbourg, saint Pair et saint Gaud à Saint-Pair-sur-la-Mer, saint Ortaire au Dézert, saint Marcouf, saint Floscel, saint Herbland, les saints spécialistes, chacun dans son quartier, les saint Sébastien, les saint Gilles, les saint Gatien, les saint Antoine, les saint Jouvin, les saint Benoît, les saint Méen et tant d'autres, continuent à recevoir aux jours de leurs solennités la foule empressée de leurs dévots reconnaissants et si pour beaucoup cet acte de dévotion est d'une heureuse inconséquence vis-à-vis de leur habituel éloignement de l'église, on peut espérer que ce geste de foi au monde céleste sera pour nos braves Normands des régions non pratiquantes la corde de sauvetage les tirant au Paradis.

Grâce à un indult de la Sacrée Congrégation des rites, depuis deux ans le dimanche après l'Épiphanie on célèbre solennellement, sous la présidence de Mgr l'Evêque, au Séminaire de Coutances, dont il fut le fondateur, la fête de ce grand saint normand, le bienheureux Jean Eudes. Le bienheureux martyr Auguste Chapdelaine est toujours fidèlement célébré, notamment à Boucey où il fut vicaire.

Le culte de saint Joseph va se développer au pays cherbourgeois par suite de la fondation d'une paroisse sous son vocable à la Mielle de Tourlaville avec confrérie de la Sainte-Famille.

Mais par dessus tout nos Normands gardent encore un culte féal à la Sainte Vierge qui jadis, d'après le dicton, en partage avec

Digitized by Google

saint Martin, était la suzeraine du Cotentin, qui y fait encore des guérisons notamment à Notre-Dame-sur-Vire et qui au moyen âge tenait les grandes assises de sa maternelle pitié, avait son eau miraculeuse dans la cathédrale de Coutances.

Puisque la Sainte Vierge a transporté le siège principal de ses merveilles et sa fontaine des miracles jusqu'aux Pyrénées, nos Normands l'y vont trouver. Une fois de plus, pour la prochaine Notre-Dame des Neiges, le pieux et zélé M. le chanoine Rothe mènera un pèlerinage du diocèse de Coutances à Lourdes. Les fidèles de la Manche y apporteront leurs malades, y étaleront leurs détresses. Ils demanderont aussi à la Vierge de garder le Cotentin à son Fils à qui, pour finir comme les vieilles chroniques normandes, gloire, honneur et jubilation dans les siècles des siècles. Amen.

NOEL LANGLOIS,
prêtre.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Dieppe et Neufchâtel : M. le chanoine Legris.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, curé-doyen de Barneville-sur-Mer, et M. l'abbé Hulmel, à Quettreville.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

607. — RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, VIe série, t. X. *Incursions des Normands dans la vallée de la Seine*, par M. Léon Coutil, p. 11 ; — *Découvertes archéologiques dans le département de l'Eure*, par M. Léon Coutil, p. 29 ; — La Société libre à Verneuil, p. 63 ; — *id.* aux fêtes de Saint-Evroult, p. 79 ; — *Jean-Paul Le Jau, haut doyen d'Evreux, vicaire général* (1570-1631), par M. le chanoine Porée, 127 ; — *L'Église de Vitotel*, par M. Louis Régnier, p. 158 ; — *Rapport sur l'Histoire de la Société nationale d'agriculture* de M. Louis Passy, par Albert Doucerain, p. 188 ; — *Albert Sorel, sa vie et son œuvre* (1842-1906), par Maurice Durand, p. 267 ; *Camille Fouquet*, par M. le duc de Broglie, p. 263. Evreux, 1913, in-8, 15 pl. hors texte.

608. — SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE. (Bulletin XXVII), Evreux, P. Hérissey, 1912. *L'Église Notre-Dame d'Ecouis, autrefois collégiale*, par M. Louis Régnier *(suite)*, p. 28-145 ; — Nécrologie, p. 146 ; — Événements divers, p. 147, etc. 6 pl. hors texte.

Digitized by Google

609. — Annuaire de la Curiosité et des Beaux-Arts pour l'année 1913. Contient dans une première partie le résumé des principaux événements artistiques de l'année 1912; des tableaux détaillés des grandes ventes qui ont eu lieu en 1912 en France et à l'étranger; une liste des expositions artistiques annoncées pour 1913 et une foule de renseignements pratiques intéressant les amateurs, artistes, antiquaires. La seconde partie donne la liste des antiquaires en tous genres du monde entier, ainsi que les professions qui s'y rattachent. La troisième partie renferme l'intéressante liste des amateurs collectionneurs de Paris et des départements, avec des indications sur le genre de leurs collections. La quatrième partie est une liste des adresses des artistes, peintres, aquarellistes, pastellistes, miniaturistes, graveurs, statuaires, habitant en France, avec leurs titres, récompenses aux expositions. C'est un ouvrage extrêmement curieux, qui contient une variété de documents d'un intérêt tout à fait remarquable, et qui est indispensable à toutes les personnes qui, par goût ou par profession, s'occupent d'art ancien ou moderne ou de collection. Édité en un volume de 575 pages, donnant environ 25.000 adresses, soigneusement tiré sur beau papier et relié, l'ouvrage est en vente aux prix suivants : Livré à Paris, 8 fr.; franco départements, 8 fr. 50; étranger, 9 fr.

Administration : 90, rue Saint-Lazare, Paris.

610. — Bulletin Monumental 1912, Caen, H. Delesques, in-8°, 637 p. *Le lit et le berceau au moyen âge*, par le lieutenant-colonel Dervieu (p. 387-416); — *Les plans des églises bénédictines* [Boscherville, Lessay, Jumièges, la Trinité de Caen, Bernay, Cerisy, Saint-Vigor, Bernières, Ouistreham, Montivilliers, Saint-Étienne de Caen et Saint-Nicolas, le Mont-Saint-Michel, Saint-Paul de Rouen, Saint-Taurin d'Évreux, Secqueville-en-Bessin et Cheux (Calvados), Saint-Ceneri-le-Geré (Orne), Notre-Dame sous l'Eau à Domfront, Notre-Dame de Guibray à Falaise], par M. Lefèvre-Pontalis (p. 416-486); — *Chronique* (p. 580-600) : Eglises de Caen et de la Basse-Normandie; chapelle de Flainville; chapelle de Philibert Delorme à Villers-Cotterets; Vitraux en Normandie, par Jean Lafond.

611. — Société Historique et Archéologique de l'Orne (1913, 2e bulletin, avril). *Documents*, par le P. Ubald d'Alençon, p. LXXXI; — Procès-verbaux des séances de la Société, p. 153; — *Le théâtre*

Digitized by Google

à Alençon aux XVIIIe et XIXe siècles, par M. Adhémar Leclère, p. 165; — *L'abbé Boulié*, par M. R. de Brébisson, p. 208; — *Les Cloches et l'Horloge de l'Hôtel-de-ville d'Alençon (suite)*, par M. l'abbé Legros, p. 212; — *La confrérie de la Sainte Vierge, en l'église Notre-Dame de Courmesnil* (doyenné d'Exmes), par M. Louis Duval, p. 223; — *Notice historique, géographique, statistique et archéologique sur la commune de Saint-Germain-la-Campagne*, par M. Dallet, p. 235; — *Conseils pour la reproduction des inscriptions*, p. 247.

612. — L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (Vol. LXVII). *La Mésangère* (château sis à Bosguérard-de-Marcouville, Eure), col. 237; — *Mme Loyer de Maromme*, col 257; — *Ambroise Paré*, empoisonné à Rouen, col. 189 et 309; — *Commanderies de Chantereine et de Fieffe* (de Biencourt-Poutraincourt), col. 313; — *Plaque de cheminée* (Bigot de Sommesnil), col. 316, 505; — *Lettre d'Albert Glatigny sur la maladie de Baudelaire*, col. 376; — *Hébert*, « Le Père Duchesne », col. 379; — *La terre des Boisfrancs* [Eure], col. 44, 255, 397; — *Descendant de l'avocat Target*, col. 431; — *Armoiries épiscopales à déterminer* [de Lezay-Marnésia, évêque d'Evreux], col. 383, 459, 504; — Le peintre J. F. G. Colson [1733-1803] à Navarre près Evreux?, col. 476; — *La vie privée de Jules Vallès* [† à Rouen], col. 500.

613. — Revue illustrée du Calvados. *M. Poincaré propriétaire dans le Calvados*, mars, p. 13; — *A propos du captage des eaux de l'Orne, le canal d'Orne et Mayenne, de Caen à Angers*, p. 34-35; — *Bonnets et bonnetiers de Falaise*, pp. 36-38; — *Les richesses de la cathédrale de Bayeux* : les boiseries, mars, pp. 40-42 et avril pp 62-64, par Dubosq; — *Un docteur calvadosien à l'Exposition de Gand*, M. Th. Lemasson-Delalande, mars, pp. 43-44; — *Beaumont et ses prieurs*, le collège et l'école militaire, par V. Le Fort, mars, pp. 45-48, avril, pp. 55-58; — *Une innovation de l'Ouest-Etat* : Les installations d'aiguillage aux gares de Lisieux et de Mézidon, avril, pp. 45-51; — *Jean Aubert, fondeur de cloches*, par L. F., avril, pp. 52-54; — *Le cidre de Normandie*, par Jean Lesquier, avril, pp. 61; — *Le carnet de route d'un officier allemand dans la région d'Orbec*, par O. Boyer, avril, pp. 64-65.

614. — Mémoires de l'Académie de Caen, 1912. *La jeunesse du cardinal du Perron* : un opuscule littéraire inédit, par J. Nouaillac (avec tirage à part de 39 pp.); — *Caen révolutionnaire* : l'hôtel du Rosel de Beaumanoir, par M. Valère Fanet; — *Notes pour servir à*

Digitized by Google

l'histoire de la Réforme en Normandie au temps de François Ier, principalement dans le diocèse de Rouen, par M. C. Oursel (avec tirage à part de 156 pp.); — *L'Ecole centrale du Calvados*, par M. C. Pouthas; — *Le tombeau poétique de Jean Regnault de Segrais*, par R. N. Sauvage (avec tirage à part de 27 pp.).

615. — Au Pays Virois, Bulletin mensuel d'histoire locale, 1re année, n° 1, mars 1913. *Au lecteur*, par Picard René; — *Documents inédits concernant le Protestantisme à Vire*, par A. Danguy, pp. 4-8; — *La baronnie de Vassy*, par A. Madelaine, mars, pp. 11-20; — *La fête de Saint-Yves et la bibliothèque de Baillye*, mars, pp. 21-28, avril, pp. 48-51, par Georges Roger; — *Nécrologie* : A. Lepage, par Jean Robert, mars, pp. 29-30; — *Une lettre inédite de Daniel Polinière*, pp. 31-36, par R. Heurtevent; — *Du transport des marchandises vers la fin du XVIIIe siècle*, par Emile Ballé, avril, pp. 46-47; — *Notes sur Bertrand Porquet, curé constitionnel de Vire*, avril, pp. 52-54; — Les incendies de 1830, Souvenirs d'un ancien juge d'instruction, par le Dr Porquet, mars, pp. 8-15 et avril, pp. 37-45.

616. — Bulletin de la Société Percheronne d'histoire et d'Archéologie, 1913, 15 avril. L'abbaye de Thiron, par M. l'abbé C. Claireaux, p. 53, vue; — *Le vertueux Dr Lherminier, les Saint-Lambert, le peintre Achille Giroux* (tous de Mortagne), par M. Charles Turgeon, p. 71, portrait; — *Nocé, rentes « irrévocables et perpétuelles constituées en faveur de la Charité et de la Fabrique »*, par M. Georges Gouget, p. 82, etc.

617. — Normandy-Revue, n° 5 (février-mars 1913) : *Une ville*, Pierre Adam; — *Pierre Corneille*, Chanson, etc. — n° 6 (avril) : *Enquête sur la Turquie*; — *Anthologie turque*, par Edmond Fazy; — *La légende des roses*, par J. Duguet, etc.

618. — Le Cidre et le Poiré, 1913, mars, Directeur A. de Pontaumont. — Argentan, imp. M. Langlois : *La vie et l'œuvre du Dr Denis*, par Villez-Desmarets.

619. — Le Pays Bas-Normand, Flers, Domfront, Vire et ses environs, 7e année, octobre-décembre 1912 : *La fête de la libération de la Normandie*, par Louis Duval (avec tirage à part); — *La Normandie et les Normands et l'exposition de géographie de la Bibliothèque nationale*, par A. Schalck, fils; — *Un souvenir*, Marguerite Hamard; *Les dessins de Léandre*, A. L.; — *Sœur Angèle (suite)*, Mme F. Schalck de la Faverie; — *Jacques de Champ-Repus*, Pierre

Digitized by Google

de Cenival; — *Un instituteur poète*, Desdevises du Désert; — *Bibliographie*, Illust., carte de Cherbourg et de ses environs, par Louis XVI enfant. — Janvier-mars : *Avant-Propos*, Aug. Lelièvre; — *le fabuliste Boisard*, Ch. Porquet; — *La Chaîne*, poésie, Georges Mauriel; — *La prise de Vire par les grandes Compagnies en 1368*, par A. Lemaître; — *Jacques de Champ-Repus (suite)*, Pierre de Cenival; — *La gloire normande*, poésie, Eléonore Daubrée; — *Sœur Angèle (suite)*, Mme Schalk de la Faverie; nécrologie *M. Morel, notaire à Flers*, A. L.

620. — Adam (Pierre). Cf. : 617.

621. — Alix (Abbé). Exemption de Rots, fief et manoir Saint-Ouen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1913, 20 avril; — *Auxiliaire des Chercheurs* (mars et avril) : Sources du nobiliaire de Normandie (*suite*); — Un saint local, saint Hugues, *Bull. paroiss. de Biéville*, avril.

622. — Allais (Alphonse), né à Honfleur en 1854, † à Paris en 1905, rédacteur en chef du *Chat Noir*, par Maurice Donnay, de l'Académie, *Revue Hebdom.*, 15 mars 1913.

623. — Allorge (Henri). Le mal de la gloire (roman). Paris, Sansot et Cie, 1913, in-18.

624. — Almy (Georges). La question des chemins de fer de 1844 à 1860, Falaise.

625. — Amette (le Cardinal). Adresse du chanoine Blin à Son Eminence, *Sem. Rel. d'Evreux*, 1913, 8 mars.

626. — Anchel (Robert). Les maîtres d'histoire de Bouvart à Péruchet, *La Revue*, 1913, 15 avril, p. 518-544.

627. — Anthiaume (abbé). Recherches sur l'histoire de la science nautique antérieure à la découverte du Nouveau-Monde; Le Havre, Micaux, 1913, in-8 de 255 pp. (Ext. no 245 bis).

628. — Aubé (Raoul), a publié dans le *Journal de Rouen*, 1913, 1er mars : Les « *quatre mendiants* » origines et particularités; 22 mars, *Traditions du Vendredi-Saint*, croyances et légendes rustiques; 25 mars, *Autour du Pot-au-Feu*, la soupe et le bœuf; 30 avril, *Couvreurs et toitures*, artisans et matériaux.

629. — Aubert (Marcel). Saint-Evroult, *Revue de l'art chrétien*, t. LXII, p. 450-452 (description des châsses provenant de l'abbaye de —, 2 fig.).

630. — Augouard (Mgr). Les Deux Congo, 35 ans d'apostolat au Congo français, *La Revue des Voyages-Maritimes*, 1913, p. 13.

631. — Banse. Cf. : no 684 et no 262.

Digitized by Google

632. — Barbey d'Aurevilly (J.). L'Ensorcelée, Aquarelles gravées en couleurs. Paris, P. Renouard, 1912, in-4. xiv-271.

633. — Bardel (Mgr). Discours prononcé au Congrès national de la Jeunesse catholique de Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 avril, et *Sem. Cath. de Séez*, 2 mai; — Lettre pastorale pour la quête des écoles libres, *Sem. Cath. de Séez*, 25 avril; — Lettre pastorale pour le Jubilé Universel de 1913, *Sem. Cath. de Séez*, 2 mai.

634. — Barneville. Le passé de —, par L. Couppey, curé-doyen de —, *Petit Messager de* —, nos 3 et 4.

635. — Bayard (Emile). L'art de reconnaître la Céramique française et étrangère. Paris, Royer, 1913, in-8o, fig. [Caen, p. 364-365; — Dangu, p. 306; — Lisieux, p. 310; — Manerbe, p. 44; — Rouen, p. 81-87, 310-322, 372; — Valognes, p. 387.]

636. — Bayeux. Fête des noces d'or de l'Œuvre des Tabernacles et compte rendu de la réunion générale tenue le 28 janvier 1913, etc. Bayeux, in-8o, 20 pp. — Cf. : no 669.

637. — Bénet (Armand). La Société populaire d'Evreux [art. tiré de *l'Événement*, jadis publié par le *Courrier de l'Eure*] réédité par —, *Le Courrier de l'Eure*, 1913, 22 mars. Cf. 27 mars, *A propos d'un document*; Une assemblée électorale à Evreux en 1790 (à suivre), *ib.* mars, 29; — Ancien état civil de la paroisse Saint-Nicolas d'Evreux (31 décembre 1613-1692), analyse des pièces justificatives [1721, an IV] (autographié), 89 pp.; — Archives de la commune du Vieil-Evreux, inventaire de l'état civil antérieur à 1800 des communes de Cracouville, le Coudray, le Vieil-Evreux et Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux (autographié).

638. — Besnier (Georges). Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les Archives communales du Calvados. Caen, in-8, lxxvii-555 pp.

639. — Blossom (Frédérich A.). La correspondance de Flaubert, notes sur la date de ses lettres. *Revue d'Hist. litt. de la France*, janvier-mars 1913, p. 194-197.

640. — Boissais (E.). Binot-Paulmier, dit le capitaine de Gonneville, 1503-1505. Ses origines, son voyage, sa descendance. (Ext. cf. : no 1).

641. — Boland (H.). Coins de France. Brie... Normandie, etc. Paris, Hachette, 1912, in-16, 288 pp. 57 grav. (Collection des Voyages illustrés).

642. — Boyer (O.). Cf. : no 613.

Digitized by Google

643. — Brébisson (R. de —). Cf. : n° 611.

644. — Breuil-en-Auge. Le manoir du —, *Vie à la Campagne*, 1er mars, p. 133.

645. — Briquebec, par l'abbé Hulmel, *Sem. Rel. de Coutances*, 1913, 13 mars, 10 et 17 avril *(fin)*.

646. — Broglie (Le duc Albert de —). Jeunesse du duc —, *Le Brionnais*, 1913, 23 mars; — *Le Correspondant*, 10 mars, p. 953. Cf. : n° 607.

647. — Buat (Chanoine) † à Troarn, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 avril.

648. — Caen. Lycée Malherbe, Caen, s. d. petit in-8°, 32 pp. avec grav.; Le Congrès national de —, *La Vie nouvelle*, 27 avril, *La Croix du Calvados*, 27 avril, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 avril et 4 mai; — Union régionale des Eglises réformées de Normandie. Compte rendu de la 35e session, tenue à Caen le 25 avril 1912. Bolbec, Yvon, 1912, in-8°, 12 pp.; — Deux mystiques normands (Compte rendu, voir n° 588), *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 avril.

649. — Caillemer (E.). Des conflits entre l'Eglise de Lyon et l'Eglise de Rouen relativement à la Primatie. Lyon, Rey et Cie, 1913, in-8°, 39 pp. (Ext.)

650. — Cénival (Pierre de —). Cf. : n° 619, 2 art.

651. — Chanoine-Davranches. Le clergé et la Révolution. — La liturgie révolutionnaire. Rouen. L. Gy, 1913, in-8, 254 pp. [Ext. de *l'Académie de Rouen*].

652. — Charencey (le comte de —). Histoire légendaire de la Nouvelle-Espagne, *Journal de la Soc. des Américanistes de Paris*, t. VIII et IX (tirage à part, gr. in-8°)

653. — Chrismant (Gaston). Le Christ pleuré par les saintes femmes, panneau inédit de l'Ecole d'Anvers (débuts du XVIIe siècle) provenant du Val-Dieu (Orne). *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des Dép.* en 1912, n° VII, pl.

654. — Chapuisat (Edouard). Les demoiselles Corneille [filles de Jean-François Corneille, écuyer, ancien procureur du roi au grenier à sel d'Evreux], *Le Correspondant*, 25 février, p. 786.

655. — Chardot (abbé), † à Tourville, *Semaine Religieuse de Coutances*, 20 mars.

656. — Claireaux (abbé). Cf. : n° 616.

657. — Clérembray (Félix). Mme Loyer-de-Maromme. Cf. : n° 612.

658. — Colombain (Le chanoine) † à Chambéry, *Semaine Religieuse d'Evreux*, 15 mars et 3 mai.

Digitized by Google

659. — Couarde (abbé). Cantique à Jeanne d'Arc, Evreux, petit in-16, à 2 col., 3 pp. Paroles de M. l'abbé —, curé-doyen de Gisors.

660. — Couppey (abbé). Cf. : n° 634.

661. — Coutil (Léon). Cf. : n° 607, 2 art.

662. — Dallet (Alexandre). Cf. : n° 611.

663. — Danguy (A.). Cf. : n° 615.

664. — Daubrée (E). Les Fleurs de mon pays, poésies normandes, Caen, 1912, in-16, 148 pp. — Cf. : n° 619.

665. — Daudet (Léon). Etudes sur l'espionnage juif-allemand en France depuis l'affaire Dreyfus. [p. 127 : la Normandie envahie.] Paris, un vol. in-16 de xvi-312 pp., Nouvelle librairie nationale, rue de Médecis.

666. — Déchelette (Mgr). Son intronisation à Evreux : *Journal de Rouen*, 3 avril; *Courrier de l'Eure*, 1, 3, 5 et 10 avril; *Semaine Religieuse d'Evreux*, 22 et 29 mars (portrait), 5, 12, 19 et 26 avril : — Lettre pastorale et mandement à l'occasion de son entrée dans son diocèse, Evreux, Imprimerie de l'Eure, grand in-8, 17 pp.; — Lettre pastorale et mandement à l'occasion d'un Jubilé universel, *id*, 13 pp.

667. — Dervieu (Colonel). Cf. : n° 610.

668. — Desdevises du Désert. Cf. : n° 619.

669. — Deslandes (Chanoine). Etude sur l'Eglise de Bayeux, *Baiocana* 1913, 15 mai, pp. 305-387.

670. — Donnay (Maurice). Cf. : n° 622.

671. — Dubois (Pierre). Conférences sur l'histoire industrielle de Rouen : Introduction à l'histoire économique de Rouen des origines à la fin du xvie siècle, *Journal de Rouen*, 5 avril et *Dépêche de Rouen*; sur l'histoire industrielle de Rouen du xiiie au xviie siècle, *Journal de Rouen*, 4 mai.

672. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* : 1913, 28 février, Le coq de la cathédrale de Rouen; février 28, mars 1, 3, 5, 6 (*fin*) : Exposition des artistes Rouennais; mars 4, A propos de l'Impératrice d'Autriche, son séjour à Sassetot-le-Mauconduit en 1875; mars 8, Une inondation Rouennaise en 1658 ou « la Seine extravagante »; mars 10, L'exposition du Vieux Rouen, au musée d'art normand; mars 11 et 1er avril, Exposition Fernand Combes : Dessins et eaux-fortes du Vieux Rouen, du Vieux Lisieux et du Vieux Honfleur; mars 22, Les nouveaux

Digitized by Google

fonts baptismaux de la Cathédrale de Rouen; Cf. : n° 712; mars 22, La vraie Graziella; mars 26, Notice nécrologique sur M. Charles-Fernand de Condamy, peintre; mars 29, Exposition d'œuvres d'artistes pour la tombola Joseph Delattre, *La Dépêche de Rouen*; avril 3, La fresque du Musée d'Art normand au porche de l'ancienne église Saint-Laurent, et *La Dépêche de Rouen* du 1er avril; 4 avril, Les collections de Mgr Loth; la Chanson normande; Les chansons inédites de Gaultier d'Argies; avril 11, Les travaux de la gare de la rue Verte en cartes postales; A propos de la vente du château de Chenonceaux : Thomas Bohier, le premier constructeur, surveilla la construction du château de Gaillon, puis fut à la délibération concernant la reconstruction du portail de la cathédrale de Rouen; avril 12, A la cathédrale, restauration de la partie basse de la tour Saint-Romain; avril 16, Découverte d'ossements humains, rue Jeanne d'Arc, ancien cimetière ou petit aître Saint-Jean; Commission des sites et monuments; Une attribution d'un tableau du Musée de Rouen, Pérugin ou Raphaël? Vente des collections de Mgr Loth; avril 23, La Communauté des chirurgiens de Rouen 1407-1791, par le docteur François Hue [Lestringant 1913, 562 pp. ill. et pl. en couleurs]; avril 28, Vieilles rues, vieux logis (guide-répertoire édité par J. Girieud, dessins de MM. Imbert, Morel et Ch. Dubourg); à propos de l'état-civil du jeune Champtaiseaux; Don au musée d'Antiquités d'un salut d'or et d'un noble d'or d'Henri VI, roi d'Angleterre; Découverte d'une voie romaine à Foucart et 29 avril; avril 30, L'histoire du Théâtre des Arts, 1882-1913, ms. de M. Charles Vauclin, et *Dépêche de Rouen*, 30 avril.

673. — Dubosq. Cf. : n° 613.

674. — Duguet. Cf. : n° 617.

675. — Dupré (N.). Essai historique et monographique de la commune de Saint-Saire-en-Bray (grav.).

676. — Durand-Gréville (E.). La part de Raphaël dans la « Résurrection » du Pérugin du Musée de Rouen, *Les Musées de France*, 1913, p. 11-14, pl. 6.

677. — Duval (Louis). Hommage à Jeanne d'Arc, *Le Petit Patriote de Normandie*, 4 mai 1913. Cf. : nos 611 et 619.

678. — Dufour (docteur). Cf. : n° 684.

679. — E. A. Les Historiens de Gisors, *Le Vexin*, 23 mars 1913. Cf. : n° 563.

Digitized by Google

680. — Ecouis. Cf. : n° 608.

681. — Ecultot (Seine-Infre). A travers la campagne normande. *Journal de Rouen*, 30 avril et 4 mai (*fin*), par Jean Fid. Famille de la Barre de Nanteuil.

682. — Ephemeris Campanographica. T. IV, fasc. IX. Cloche de Pont-Saint-Pierre, p. 419; — Cloches et horloge de l'Hôtel-Dieu d'Alençon, p. 448-451; — Cloches de Darnétal, p. 438.

683. — Evreux. Les Amis des Cathédrales à Evreux. *Le Courrier de l'Eure*, 17 mars. Cf. : nos 612, 3 art. et 654. Cf. : n° 769.

684. — Fécamp. Les Amis du Vieux-Fécamp, 3e bulletin : Les hôtelleries françaises, par M. René Legros [Hôtel du Cygne à Tôtes, de la marine à la Meilleraye, du Grand-Cerf et du Viennois aux Andelys, etc.]; — Sépulture gallo-romaine découverte aux Bordeaux Saint-Clair, par M. Samson; — notice sur l'église de Saint-Nicolas de Fécamp, par M. Banse; — Glanes sur les hôpitaux de Fécamp, par M. le docteur Dufour; — Compte rendu d'excursions par M. Paul Leroux, etc., *Journal de Rouen*, 27 mars.

685. — Féron (A.). Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie, l'attitude du clergé dans le diocèse de Rouen sous l'épiscopat des deux archevêques de Harlay (1630-1671). Rouen, Lestringant 1913, in-8°, 321 pp. 20 fr.

686. — Foville (Jean de). Artistes contemporains : Maurice Denis, *Revue de l'art ancien et moderne*, 10 avril, t. XXXIII, p. 267-268, 3 pl. h. t. et 11 fig. [peintre normand né à Granville, à propos de ses peintures au théâtre des Champs-Elysées]; — Le Cabinet des Antiques [à la Bibl. Nat.] *Les Arts*, mars 1913, n° 135, p. 15-32 : Le trésor de Berthouville, p. 26 avec 3 fig.

687. — Fréville (R. de). Etude sur l'organisation judiciaire en Normandie aux xiie et xiiie siècles. Paris, 1912, in-8. (Ext. de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*). Cf. : n° 101.

688. — Fuzet (Mgr). Une école normale libre de pédagogie, *Bulletin Religieux de Rouen*. 8 mars; — Lettre pastorale pour un Jubilé extraordinaire pour le xvie centenaire de la « Paix de Constantin », *Bulletin Religieux de Rouen*, 12 avril.

689. — Gastebois (Victor). Cf. : n° 763.

690. — Gauthier d'Argies. Cf. : n° 672 (4 avril).

691. — Gerlier (Pierre). Lettre à J. Berlier, président régional de l'A. C. J. F. Caen, Congrès, 2 février 1913.

Digitized by Google

692. — Germain (Le Cher Frère) † à Saint-Hilaire-du-Harcouet, *Semaine Religieuse de Coutances*, 17 avril.

693. — Gilbert (René). Le chèque barré, commentaire juridique de la loi du 31 décembre 1911. Caen, in-8, 163 pp. (Thèse de doctorat en droit).

694. — Girieud. Cf. : n° 672 (29 avril).

695. — Gobillot (René). Un Musée percheron à Mortagne, *Les Musées de France*, 1913, p. 29-30, 1 fig.

696. — Goujet (Georges). Cf. : n° 616.

697. — Guérard (Mgr). Lettre pour la mort de Mgr Jourdan de la Passardière, *Semaine Religieuse de Coutances*, 20 mars.

698. — Guernier (Chanoine) † curé de Vire, *Semaine Religieuse de Bayeux*, 9 et 16 mars 1913.

699. — Guéry (abbé Ch.). Notes archéologiques d'un bénédictin de N.-D. de Lyre (1720-1721). Alençon 1913, grd in-8°, 12 pp. [Ext. Cf. : n° 420].

700. — Guillot (Denis), avocat. Croquis de Voyage. Le Havre, 95 pp. (Analysé dans le *Havre-Eclair* du 5 février 1913).

701. — Guillot (G). L'Expansion normande au xie siècle. Conférence faite à Alençon le 10 mars, *Journal d'Alençon* du 16 mars.

702. — Guiraud (J.). Lettre à Pierre Gerlier, président, etc. Cf. : n° 691.

703. — Hallays (André). Les Sociétés d'amis des monuments en province, *Journal de Rouen*, 27 avril.

704. — Hauser (Henri). Les sources de l'Histoire de France, xvie siècle (1494-1610). Les guerres de religion [Claude de Sainctes]. Paris, A. Picard, in-8°, xiii-327 pp.

705. — Hébert (Chanoine). Cf. : n° 761.

706. — Homo (Roger). Les rivalités Gréco-Bulgares au moyen âge, *Journal de Rouen*, 26 février.

707. — Hue (Dr François). Cf. : n° 672 (23 avril) et *Dépêche de Rouen*, 6 avril, signé Morel (E.).

708. — Hulmel (abbé). Cf. : n° 645.

709. — Jean Fid. Cf. : n° 681.

710. — (Jeanne d'Arc). Joan of Arc. Loan Exhibition, catalogue, Paintings, Pictures, Médals, Coins, Statuary, Books, Porcelains, Manuscripts, curios, etc... Under the Auspices of the Joan of Arc Statue committee (for a statue of Joan of Arc in the

Digitized by Google

City of New-York), The Museum of French art, French Institute in the Unite States, The American Numismatic Society in The American Numismatic Society Building, Broadway, between 155th and 156th streets. New-York City, January 6th of February 8th, 1913, in-8 (planches).

711. — J.-B. Le Congrès catholique de la région de Vire, *Semaine Religieuse de Bayeux*, 16 mars.

712. — Joret (Ch.). Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie. Paris, A. Picard, 1913, in-4°, 68 pp.

713. — Joret-Desclosières (G.). Notes de famille de 1828 à 1883, 1er volume. Bayeux, Auvray, 1912, in-8°, 254 pp.

714. — Jouen (Chanoine L.). Confréries du Saint Sacrement : Liste des anciennes confréries; Rouen : Cathédrale, Saint-Godard, Oissel, etc., 8 et 29 mars, 5 avril, *Bulletin Religieux de Rouen*; Doyenné du Bourgtheroulde : le Gros-Theil, Saint-Eloi-de-Fourques, le Bosgouet, Saint-Ouen-de-Thouberville, la Londe, Caumont, la Trinité de Thouberville, Thuit-Simer, Infreville, etc., 12 avril; Doyenné de Pont-Audemer : Barneville, Saint-Léger-du-Génetay, La Haye-de-Routot, Saint-Martin-de-Vatteville, Glos-sur-Risle, Saint-Ouen-des-Champs, la Haye-Aubrée, Appeville-Annebault, N.-D. de Blacarville, Flancourt; Doyenné de Saint-Georges : Epinay, Blacqueville, etc., *ib.* 17 avril. — Au Havre : Un buste de l'abbé Cochet, *Bulletin Religieux de Rouen*, 15 mars; — Le nouveau baptistère et les nouveaux fonts baptismaux de la cathédrale, *ib.* 29 mars, Cf. : n° 672 (22 mars).

715. — Jourdan de la Passardière (Mgr) † à Granville, *Journal de Rouen*, 14 et 15 mars; *Semaine Religieuse de Coutances*, 13 20 mars et 15 mai; *de Bayeux*, 23 mars; *d'Evreux*, 22 mars; *de Séez*, 21 mars; *Bulletin Religieux de Rouen*, 15 et 22 mars; *Bulletin de la Société Bibliographique*, avril, p. 91, etc. — Cf. : n° 697 et 762.

716. — Julien (abbé E.). La Jeunesse d'Ozanam, discours prononcé le 8 février 1913. Le Havre, in-8°, 15 pp.

717. — Lafond (Jean). Cf. : n° 610.

718. — La Mésengère (Eure). Cf. : n° 612.

719. — Lasteyrie (R. de). L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Paris, A. Picard, in-8° de 750 pp. avec 731 fig. [Chap. xv : école normande d'architecture].

720. — Lauzac de Laborie. Alexandre Lenoir et le musée des

Digitized by Google

monuments français pendant la période Napoléonienne [Gaillon, les tombeaux de l'église collégiale d'Eu, etc.], *Revue des Questions Historiques*, 1913, janvier, p. 26-52.

721. — Layer (E.). Rapport sur les prix de vertu. Rouen, 1913, in-8°, 17 pp. [Ext. de l'Académie de Rouen].

722. — Leblanc (Georgette) [Mme Maeterlink]. Un pèlerinage au pays de Mme Bovary. Paris, Sansot et Cie, 1913, in-16, 106 pp. 3 fr.

723. — Le Bouteiller (vicomte). Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères, t. III, maisons de Lusignan, d'Alençon, etc. Rennes 1912, in-8°, 395 pp. avec plans et croquis.

724. — Leclère (Adhémar). Insomnies, poésies. Alençon, Herpin, 1913, in-16. — Cf. : n° 611.

725. — Lecomte (abbé), † curé de Carolles, *Semaine Religieuse de Coutances*, 3 avril.

726. — Lecornu (abbé Adrien), † curé du Mesnil-de-Briouze, *Semaine Catholique de Séez*, 18 avril.

727. — Lefèvre (J. B.). Cf. : n° 763.

728. — Lefèvre-Pontalis. Cf. : n° 610.

729. — Le Fort (V.). Cf. : n° 613, 2 art.

730. — Legras (H.). Un fragment inédit de rôle normand de Jean-Sans-Terre. Caen, 1913, in-8°, 13 pp. [Ext. du *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. 29].

731. — Legris (A.). La liturgie Rouennaise en Italie. *Revue des Questions Historiques*, 1913, 1er avril, p. 450-460.

732. — Legris (Chanoine). Saint-Laurent d'Eu, *Messager Eudois*, 6, 12, 20, 27 mars, 3. 10 avril; — Le séjour de Bourdaloue à Eu, *Réveil d'Eu*, 10 avril.

733. — Legros (abbé). Cf. : n° 611.

734. — Legros (H. M.), curé d'Arçonnay (Sarthe) : La cloche de Bethan (?) [Ext. de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. LXXI, 1912]; — Episodes à Arçonnay et aux environs pendant la Révolution, les gardes nationales, id. t. LXXIII.

735. — Legros (René). Cf. : n° 684.

736. — Lemaître (A.). Cf. : n° 619.

737. — Le Male (abbé). La fête commémorative de la délivrance de la Normandie en 1450. Caen, E. Domin, in-8°, 88 pp. — Cf. : n° 797.

738. — Lemonnier (Mgr). Lettre à MM. les Membres du

Digitized by Google

Comité régional de l'A. C. J. F. du 24 décembre 1912, Caen, Congrès, 5 janvier 1913.

739. — Lemonnier (Henri). Conférence sur l'aqueduc de Maintenon et l'Académie Royale d'Architecture (1684-1685). — Notice biographique sur M. Henri Lemonnier. *L'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, 1913, janvier, p. 6-11, (*à suivre*).

740. — Lepicard (Jules) † à Rouen, *Journal de Rouen*, 24 février 1913.

741. — Lepreux (Georges). *Gallia Typographica* ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'Imprimerie jusqu'à la Révolution. Série Départementale, tome III. Province de Normandie, 5 parties en 2 vol. in-8°, Paris 1912, 1er vol. Seine-Inférieure. Eure, Calvados. 2me vol. Manche, Orne. Documents et tables. 40 francs, chez Champion.

742. — Le Roumois (Pays du) Journal *Le Roumois*, mars 1913 (*fin*). Cf. : n° 339 et 530.

743. — Leroux (Paul). Cf. : n° 684.

744. — Le Roy (G. A.). Charles Tellier, créateur de l'Industrie frigorifique. *Association Française du Froid*, 9, avenue Carnot. Paris, in-8°, 168 pp.

745. — Levieux (G. L.). La conservation des vieux logis rouennais, la maison de la place Saint-Eloi, n° 14, à Rouen, *L'Archit. et la Construc. dans l'Ouest*, 1913, janvier, p. 3.

746. — Lezay-Marnésia, évêque d'Evreux, Cf. : n° 612.

747. — Lisieux. Fondation du Carmel de — et sa fondatrice la Rev. Mère Geneviève de Sainte-Thérèse. Paris, 1912, in-16, 127 pp. avec port.

748. — Loirette (Gabriel). Le traité d'alliance de 1365 entre Charles le Mauvais et Arnaud Amanieu. sire d'Albret, *Bull. de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Paris*, *1910*, p. 237.

749. — Loquet. Vente après le décès de M. Charles — en son vivant serrurier d'art. Serrurerie artistique... des époques Gallo-Romaine, Mérovingienne et des xiiie au xviiie siècles. Rouen, Lecerf, 1913, in-8°, 28 pp. 12 pl.

750. — Lorraine (Bse Marguerite de —), *Sem. Cath. de Séez*, 14 mars, 18 avril et 9 mai (*fin*). — Cf. : n° 353, 536.

751. — Madelaine (A.). Cf. : n° 615.

752. — Mainneville (Eure). *Bulletin mensuel de* — 15 avril :

Digitized by Google

Mme Pagnerre; — Les cantons de Mainneville et de Gisors au début de la Révolution [voir aussi janvier 1913]; — Notice sur Mainneville : III, les Seigneurs (*suite*), signé : abbé Thorel.

753. — MAISONS-LAFFITTE. Le château de — construit par René de Longueil avec reproduction de l'estampe de Rigaud. [Les de Longueil étaient seigneurs de Glisolles (Eure)]. La *Revue des Voyages*, avril 1913, p. 11.

754. — MALET (Albert). La guerre des Balkans, Conférence à la Société Normande de Géographie, le 25 février, *Journal de Rouen*, 26 février.

755. — MALGRANGE (L.). Le Syndicat d'initiative et les sites pittoresques du Perche, *Bull. de la Soc. Percheronne d'Hist. et d'Arch.* t. XII, 1913, p. 13-16.

755 *bis*. — MARAIS-VERNIER (Eure). L'église du —. Description : aperçu général; — Dimensions; Historique de la construction (*à suivre*), mars et avril 1913. *Bull. Parois. du Marais-Vernier* et de *Saint-Samson de la Roque*, art. signé L. R. H.

756. — MARTIN (Olivier) et Jacques AUBERGÉ. Le prétendu cartulaire de Saint-Pierre de Rillé [Ext. du *Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XIII, 2e partie; contient une notice sur le cartulaire d'Alençon et le Livre de Marie d'Espagne].

757. — MARTINON (Philippe). Etudes sur le vers français, les innovations prosodiques chez Corneille, *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier-mars, p. 65-100.

758. — MAURIEL (Georges). Cf. : n° 619.

759. — MAURION (Georges). La formation de la Seine-Inférieure, *Rev. hist. du Droit*, janvier-février, pp. 57-121. — Cf. n° 542.

760. — MESNIÈRES (Seine-Infre). Bulletin de l'Association des anciens professeurs et élèves. 1912. Rouen, L. Gy, petit in-8°, 41 pp.

761. — MEUNIER (Mgr). Mgr Meunier et N.-D. de Grâce, *Sem. Rel. d'Evreux*, 1er mars; — Souvenirs sur —, le service de quarantaine, par M. le Chanoine Hébert, *id.*, 8 mars; — A la mémoire de Mgr —, *id.*, 22 mars; — *Association amicale des anciens élèves de Saint-François-de-Sales* 1912, article nécrologique, p. 51, avec portrait; *Soc. d'Emulation d'Abbeville* 1913, p. 218. Cf. : n° 607 et 608.

762. — MONT-SAINT-MICHEL. *Les Annales du* — 1913, mai : Mgr Jourdan de la Passardière; — Les fondations pieuses de

Digitized by Google

l'église Saint-Pierre du — (vue du chastiau de Dame Thifaine et de la porte de l'ancien couvent de Sainte-Catherine); — Le « traitement » des officiers municipaux du — pendant la Révolution (en avril les *Annales* ont donné : Un martyr de la Révolution au —). Vue du cellier, p. 60.

763. — Mortain. *La Revue du Mortainais :* Biographie des généraux : Camille de Mésange de Saint-André, Charles Letellier-Blanchard, Auguste Gaudin de Villaine, Julien Blondel de Néron, par Victor Gastebois, p. 249; — Les anciennes verreries du Mortainais, par Hippolyte Sauvage, p. 262; — Le fondateur du Petit-Séminaire de Mortain, l'abbé Fr. Dary, par l'abbé Fr. Renault-Pitellière, p. 272; — Une vieille famille du Mortainais, les Parin, primitifs seigneurs de Parigny, par Léonce-Parin, p. 283; — Histoire de la Commune de Bion (*suite*), par J.-B. Lefèvre, p. 294. — Cf. : n° 548.

764. — Morel (E.). Au musée d'art normand, les expositions temporaires et permanentes, *La Dépêche de Rouen*, 10 mars; — VIIe exposition de la Société des artistes rouennais, *id.*, 3, 6, 10, 11 mars; — Exposition de tableaux pour la tombola Delattre, *id.*, 29 mars; — Exposition Fernand Combes, *id.*, 1er avril.

765. — Mourlot (Félix). Le cahier d'observations et doléances du Tiers-Etat de la ville de Caen en 1789, *Soc. de l'Hist. de la Révolution Française*, 1912, in-8°, 284 pp.

766. — Nonancourt. — Histoire de — (*suite*), *La bonne parole de* — 1913, mars et avril. Cf. : n° 138, 373, 551.

767. — Nouaillac (J.). Cf. : n° 614.

768. — Odieuvre (chanoine), † à Evreux : *Sem. Rel. d'Evreux*, 19 et 20 avril; *La Croix de l'Eure*, 19 avril; *Le Courrier de l'Eure*, 17 avril; *Sem. Rel. de Coutances*, 17 avril; *Assoc. amicale des anciens élèves de Saint-François-de-Sales* 1912, p. 56.

769. — Omont (Henri). Nouvelles acquisitions du département des Man. à la Bibl. Nat. 1911-1912. Paris, E. Leroux, 1913, in-8°. [n° 11.127-11.150 : Papiers, recueils et correspondance historiques et arch. de Raymond Bordeaux sur Evreux, l'Eure, la généralité d'Alençon, maisons de Caen, dialecte normand, etc.; — 11.158, abbaye de Lyre, Bretel de Grémonville; — 21.689, Chartes et pièces originales sur la Bretagne, la Normandie (1154-1791), 258 pièces; — 21.701, Chartes relatives à différentes localités de la Manche, Montebourg, etc. (1313-1655) 105 pièces; — 21.702,

Digitized by Google

pièces originales relatives à différentes familles du Calvados et de la Vicomté de Caen (1540-1658); — 21.703-704, Léon Lacabane (1798-1884) et ses notes sur l'histoire des seigneurs ou rois d'Yvetot; — 21.719-21.734, pièces et documents originaux sur les familles, classés par ordre alphabétique; — 21.745, Plaids et gage pleges du fief de Tourneville, diocèse d'Evreux, 537 pp.; — — 21.789, Divinité et Souveraineté par M. Jean Pradelle, évêque élu de Bayeux († 1818); 21.806-21.873, Collection L. Delisle sur la Normandie, etc.

770. — Oursel (E.). Notes pour servir à l'histoire de la réforme en Normandie au temps de François Ier. Caen, H. Delesques, 1913, in-8°, 156 pp. (Ext.).

771. — Panet (Valère). Cf. : n° 614. *alias :* Fanet.

772. — Pantin (abbé). A propos des fouilles aux ruines de la Cité Romaine du Vieil-Evreux, *La Croix de l'Eure*, 1913, janvier 19, 1er et 15 mars. Cf. : n° 174 et 376; — Entrées solennelles des Evêques d'Evreux dans leur ville épiscopale [avant et après la Révolution], *La Croix de l'Eure*, 29 mars, 5 et 26 avril.

773. — Parin (Léonce). Cf. n° 763.

774. — Passy (Louis). A propos d'un livre de M. — (Histoire de la Société d'Agriculture de France), *Le Courrier de l'Eure*, 17 avril.

775. — Peccatte (Louis). Vers Dieu. La Ferté-Macé, 1912, in-8°.

776. — Perducet (Gaston). La chanson normande, Paris, Heugel, *Journal de Rouen*, 3 avril.

777. — Picard (René). Cf. : n° 615.

778. — Picot (Emile). Les Jean Petit, libraires à Rouen, *Revue des Livres anciens*, n° I, p. 1-14, Paris 1913, in-8°. Cf. : n° 823.

779. — Pierre (Charles). Contre le déboisement de la région de Rouen [notes historiques], *Journal de Rouen*, 3 avril.

780. — Pinet (G.). Léonor Mérimée, 1757-1836. Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 141 pp. avec 21 ill. [Mérimée est né à Broglie, le 16 septembre 1757, † à Paris, le 27 septembre 1836].

781. — Pont-Audemer. Almanach de — (22e année 1913). Eglise d'Illeville-sur-Montfort, par Ch. Engelhard, p. lxxxvii-viii, article archéologique.

782. — Pont-de-l'Arche. Souvenirs d'autrefois, *Journal de Louviers et l'Indépendant réunis*, 7 mars (n° 18) au 18 avril. Cf. : n° 559.

783. — Porée (chanoine). Cf. : n° 607, 823.

784. — Porquet (Ch.). Cf. : n° 619.

Digitized by Google

785. — PORQUET (Dr L.). Cf. : n° 615.

786. — POUSSIN (Nicolas). Discours sur —, par M. Jean Boucher, le 21 février 1913, *La Pomme*, mars, p. 39.

787. — POUTHAS (C.). Cf. n° 614.

788. — PRENTOUT (H.). Les limites de la Bretagne et de la Normandie au xe siècle. — La bataille de Caen (931), Ext. du *Bull. de Géographie hist. et descriptive*, 1912, nos 1-2. Paris, 8 pp.

789. — RÉGNIER (Louis) a publié dans le *Bull. parois. de Gisors* (n° 42 et 43, mars-avril) : Bouchevilliers; L'église N.-D. d'Ecouis. Cf. : n° 607 et 608.

790. — RENAULT (abbé François). Cf. : n° 763.

791. — REYMOND (Marcel). Autels Berninesques en France, *Gazette des Beaux-Arts*, 1913, mars, p. 207-218. [Autels de l'abbaye du Bec, aujourd'hui à Sainte-Croix de Bernay (fig.) p. 209; de l'abbaye de la Trinité de Caen, aujourd'hui N.-D. de Caen (fig). p. 212].

792. — ROBERT (Jean). Cf. : n° 615.

793. — ROBERT (Paul-Louis). Aug. Guéroult, compositeur (*suite*), *Le Donjon*, 15 mars, p. 13-14. Cf. n° 570.

794. — ROLLAND (Joachim). Une étude sur Guy de Maupassant, *Dépêche de Rouen*, 26 avril,

795. — ROTOURS (baron Angot DES —). Cf. : n° 640 et *Le Correspondant*, 10 mars.

796. — ROUEN. Dans le *Journal de Rouen* : Les mardis littéraires et artistiques, 26 février, conférence de M. G. de Beaurepaire sur les règles successorales normandes; le 5 mars, par M. Pierre Macqueron, sur Bonaparte, proconsul en Italie; le 12 mars par le même sur Hoche après les guerres de Vendée; — le 5 mars : Quelques images de confréries normandes exposées chez M. Dervois; — le 1er avril : A propos de l'anniversaire de l'Assoc. des anciens élèves J.-B. de la Salle, exposition de documents historiques du Bienheureux J.-B. de la Salle. — Dans la *Revue des Voyages* 1913, mars : La tour de la Grosse Horloge, p. 13, pl. (Vieilles maisons à Rouen); avril, p. 15 : L'abbaye de Saint-Amand à Rouen et le corps d'Anne de Souvré. Cf. : n° 808.

797. — RUELLE (Pierre-Gabriel), prêtre de Vire ou un martyr de la déportation, *Sem. Rel. de Bayeux*, 4 mars et 13 avril, signé : abbé Le Mâle.

798. — SAINT-BRICE. Annuaire de la paroisse de — pour 1913. La Chapelle-Montligeon 1912, in-18, 40 pp. avec grav.

Digitized by Google

799. — Saint Blaise (Culte de —) au diocèse de Séez (1190-1910). *Sem. Cat. de Séez*, 7, 21 et 28 mars, 4 avril.

800. — Saint-Dominique (Rév. Mère) † Supérieure des Augustines de Barenton. *Sem. Rel. de Coutances*, 13 et 20 mars.

801. — Saint-Germain-la-Campagne (Eure). Cf. : n° 611.

802. — Saint Hugues. Un saint local, *Bull. parois. de Bierville*, rédigé par l'abbé Alix, avril 1913, p. 7. Cf. : n° 621.

803. — Saint-Lo. Annuaire de l'Institut libre de —, 1912-1913, in-16, 456 pp. grav.

804. — Samson. Cf. : n° 684.

805. — Sauvage (Hippolyte). Cf. : n° 763.

806. — Sauvage (R.-N.). Lettres du procureur syndic de la ville de Caen sur les troubles advenus à Paris au mois d'avril 1561, *Documents d'Histoire* décembre 1912, pp. 518-521 ; — La confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel à Saint-Gervais de Falaise, en 1647, *Baiocana* 15 mars, pp. 387-393. Cf. : n° 614.

807. — Schalck de la Faverie (Madame). Cf. : n° 619, 2 art. et : Bonheur perdu. Paris, A. Lemerre 1912, in-12.

808. — Schneider (René). Le thème du triomphe dans les entrées solennelles en France à la Renaissance, *Gazette des Beaux-Arts*, 1913, février, p. 85-106 et 15 fig. [Entrée d'Henri II à Rouen].

809. — Séance du Comité départemental des recherches et de publication de documents économiques de la Révolution, *Journal de Rouen*, et *Dépêche de Rouen*, 1er mars.

810. — Sionville (Jules), a publié dans la *Dépêche de Rouen* du 11 mars : Gauthier d'Argies (trouvère du XIIIe s.) ; Un vieux trouvère, un poète moderne, leur idéal ; — le 18 mars : Les dattes empoisonnées, le ménestrel Woudreton, Desportes et Malherbe ; — le 22 avril : Rouen assiégé, disette et sédition, arquebuse et goupillon.

811. — Sorel (Albert). La vocation historique d'—, *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars, p. 403. Cf. n° 607.

812. — Tabourier (abbé). L'Ame percheronne. Bellême, E. Levayer, 1913, grand in-8°, 64 pp. [avec dédicace à M. l'abbé Desvaux, curé de Montsort, à Alençon]. Cf. : n° 799.

813. — Tesnière (abbé Victor) † à Savigny-le-Vieux. *Sem. Rel. de Coutances*, 10 avril.

814. — Tillières (Eure). Un compatriote célèbre : Me Jacques

Digitized by Google

du Lorens (1580-1655), *Bull. paroiss. de* —, mars, avril et mai (*fin*).

815. — Tougard (chanoine). Un testament en vers latins par F.-L. parochus Novæ-Villæ C. A., *Bull. du Bibliophile* 1913, n° 5, 15 mars, p. 152-155.

816. — Tréboisel (abbé), † à Avranches, *Sem. Rel. de Coutances*, 1er mai.

817. — Turgeon (Charles). Cf. : n° 616.

818. — Tyssandier (Léon). Souvenirs d'une française, Normandie, Angleterre, Espagne. Paris, 1913, in-12; Cf. : *La liberté de l'Eure* du 12 avril, article signé G. Gabiolle.

819. — Ubald d'Alençon (le Père). Cf. : n° 611.

820. — Valette (L.). Notice sur divers objets anciens découverts aux environs de Pont-l'Evêque et de Cambremer, de 1890 à 1893. Caen, 1912, in-8°, 23 pp. et pl.

821. — Varigny (Henri de). Les rues cavées de la campagne de Caen, *Journal des Débats*, feuilleton du 17 avril 1913.

822. — Vaudon (J.). Pêcheuse de truites. Une vallée normande. Tours, 1913, in-8°, 36 pp.

823. — Verneuil. *Les amis de Verneuil* (Bull. annuel, 1913, 2e année) : Les Humanistes de — au xvie s., par Emile Picot; — Un curé de la Madeleine, Me Jacques Godebille, par M. le chanoine Porée; — Verneuil pendant la Fronde; les barons des Essarts, par M. G. du Moustier; — *Verneuil en 1854*, par M. le comte de Barrey, etc. Verneuil, Aubert, grand in-4°.

824. — Vernon. Almanach du *Journal de Vernon*, 1913, in-8°, 148 pp. grav.

825 — Villez-Desmarets. Cf. : n° 618.

826. — Vire. Cf. : n° 797.

827. — Witte (Jehan de). Les origines du Congo belge, avec préface de M. de Mun. Paris, Plon-Nourrit, in-16, grav. et cartes. [A propos de Mgr Augouard]. Cf. : n° 630.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Lettres diverses à Cousin Despréaux de 1776 à 1778 (*fin*). — E. Le Corbeiller 5
Histoire de l'Abbaye de Lyre (*suite*). — Ch. Guéry 16
Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requête pour une soutane de cérémonie. — A. Tougard. 47
Table des matières 1911-1912 64
Chronique normande 69
Histoire de l'Abbaye de Lyre (*suite*). — Ch. Guéry 72
Un concile inédit. — A. Féron 110
L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII (*suite*). — Em. Sévestre 115
Quelques notes de bibliographie normande. — Em. Sévestre. . 125
Le mouvement catholique en Normandie. — J. L'Hopital. . . 137
Les fils de Tancrède de Hauteville. — G. Guillot. 144
Histoire de l'Abbaye de Lyre (*suite*). — Ch. Guéry 157
Les récentes monographies en Normandie (1909-1912). — Em. Sévestre 179
Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requêt pour une soutane de cérémonie. — A. Tougard. 186
Bibliographie normande (nº 1 à 244) 197
Mgr Philippe Meunier, évêque d'Evreux. — Ch. Guéry 217
Chronique normande (diocèse de Rouen). — Chanoine L. Jouen. 220
La Vision de l'Ermite, conte de Noël. — L. Tabourier 226
Histoire de l'Abbaye de Lyre (*suite*). — Ch. Guéry 235
Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requête pour une soutane de cérémonie (*fin*). — A. Tougard 265
Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre). — Chanoine Legris 280
Bibliographie normande (nos 245 à 419) 297
Mgr Déchelette, évêque nommé d'Evreux. — Ch. Guéry. . . . 313
Elégie de Robert Denyau, curé de Gisors (1581-1684), en l'honneur de Jeanne d'Arc. — Ch. Guéry 315
Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre) (*suite*). — Chanoine Legris. 320
Histoire de l'Abbaye de Lyre. — Ch. Guéry 330
Un écho des congrès du Millénaire. — A. Tougard 366

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII (*suite*). — Em. Sévestre 373
Chronique normande (diocèse de Bayeux). — J. Masselin . . . 389
Bibliographie normande (nos 420 à 606) 415
Nécrologie : M. le Chanoine Odieuvre. — P. de L. 417
Une amabilité. — La Rédaction. 419
Les premiers martyrs du Vexin normand, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre) (*suite*). — Chanoine Legris . . 421
Sonnets normands. — Paul Harel et H. N.-L. 436
Histoire de l'Abbaye de Lyre. — Ch. Guéry. 438
Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163) (*suite*). — V. Bourrienne 466
Le livre de raison de Messire Pierre-André de Saint-Aignan, Seigneur et patron d'Auguaise. — L. Tabourier 474
Chronique normande (diocèse de Coutances). — Noël Langlois. 483
Bibliographie normande (nos 607 à 827). 493

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Bourrienne (abbé V.)	Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163) *(suite)* 466
Féron (A.)	Un concile inédit 110
Guéry (abbé Ch.)	Histoire de l'Abbaye de Lyre *(suite)*. 16-72-157-235-330-438
	Chronique normande 69
	Mgr Meunier. 217
	Mgr Déchelette 313
	Elégie de Robert Denyau, curé de Gisors (1581-1684) en l'honneur de Jeanne d'Arc. 315
	Une amabilité 419
Guillot (G.)	Les fils de Tancrède de Hauteville. . . 144
Harel (Paul.)	Devant la statue de N.-D. des Champs (sonnet). 436
Jouen (Chanoine L.)	Chronique normande (diocèse de Rouen). 220
Langlois (abbé Noël.)	Chronique normande (diocèse de Coutances). 483
Le Corbeiller (E.)	Lettres diverses à Cousin Despréaux de 1776 à à 1778 *(fin)* 5
Legris (Chanoine.)	Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience (11 octobre). 280-320-421
L'Hopital (J.)	Le mouvement catholique en Normandie. 137
Longuemare (P. de.)	Nécrologie : Le chanoine L. Odieuvre. . 417
Masselin (abbé J.)	Chronique normande (diocèse de Bayeux). 389
Sévestre (abbé Em.)	L'enquête gouvernementale et ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII 115-373
	Quelques notes de bibliographie normande. 125
	Les récentes monographies en Normandie (1909-1912) 179
Tabourier (abbé L.)	La vision de l'Ermite, conte de Noël. . 226
	Le livre de raison de Me Pierre André de

Digitized by Google

St-Aignan, seigneur et patron d'Auguaise. 474
THUILLIER (abbé H.) Poésies. 317-318; 436
TOUGARD (Chanoine A.) Collégiale du Saint-Sépulcre à Caen, requête pour une soutane de cérémonie . 47-186-265
Un écho des congrès du Millénaire . . 366

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

fr. NET — NOUVELLE SOUSCRIPTION — DERNIERS EXEMPLAIRES — AU LIEU DE **1810 fr.**

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE

Connu sous le nom de DOM BOUQUET

Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores

LE PERTZ FRANÇAIS

VINGT-CINQ VOLUMES IN-FOLIO, brochés, 1869-1904

rage entièrement achevé dont l'Académie des Inscriptions vient de faire paraître les deux derniers es (Tome XXIV en deux vol. Prix : **60** fr. net).

s possédons des Collections reliées. La reliure des 25 volumes se paie en sus : en toile, 150 fr.; en hagrin, 250 fr. Nous vendons séparément les tomes : 1 à 3 et 5 à 19, **50** fr. (A) chacun; 20, **400** fr. 1, **200** fr. net; 22 et 23, **100** fr. net chacun; 24 (en 2 vols.) **60** fr. net, ensemble.

fr. NET — **HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE** — AU LIEU DE **1225 fr.**

es I à XVI et Tables édités par PALMÉ; XVII à XXIX édités par WELTER; XXX à XXXIII édités par ut de France. Trente-quatre volumes in-4, brochés.

eux qui possèdent les 16 premiers volumes édités par M. Victor Palmé nous offrons :

tomes XVII à *XXIX* (Edition Welter) **650** fr. pour **360** fr. au comptant, ou avec facilité de payer mois pour. . . . . *net* **400** fr.

tomes XXX à *XXXIII* sont la propriété de l'Institut de France. Nous les vendons actuellement, pris ble . . . . . **125** fr.

fr. NET — **REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES** — AU LIEU DE **460 fr.**

llection, depuis l'origine en juillet 1866, jusqu'à 1888 inclusivement, avec 2 vol. de Tables générales. En tout 46 vol. gr. in-8, brochés.

Nous vendons séparément chaque numéro pour **7** fr. **50.**

nnées 1889 à 1912 sont en partie épuisées et rares. Nous pouvons cependant les fournir pour **480**

fr. NET — LES DERNIERS EXEMPLAIRES DU — AU LIEU DE **600 fr.**

CTIONNAIRE HISTORIQUE DE L'ANCIEN LANGAGE FRANÇAIS

Par LACURNE de SAINTE-PALAYE

10 volumes in-4° sur papier de Hollande, brochés, 1877-1883.

fr. NET — **TRÉSOR des LIVRES RARES et PRÉCIEUX** — AU LIEU DE **350 fr.**

OU NOUVEAU DICTIONNAIRE BIBLIOGRAPHIQUE

Par GRÆSSE

8 VOLUMES IN-4 brochés, 1859-1869. Réimpression. PARIS, WELTER, 1900-1901.

uvrage de Græsse, basé sur le Manuel de Brunet qui s'y trouve pour ainsi dire reproduit entièrement pour les littératures germanique, anglo-saxonne, slave, orientale et classique, infiniment plus comple runet, et même *à côté* du Manuel, le **Trésor** figurera avec honneur dans toute bibliothèque.

fr. NET — **ASSEMANI. CODEX LITURGICUS** — AU LIEU DE **626 fr.**

TREIZE VOLUMES IN-4, RELIÉS. — Réimpression WELTER, 1902.

rage se vendait **3000** *fr. avant que notre réimpression fût publiée.* Volumes séparés, **100** fr. chacun.

fr. 50 NET — **GALLIA CHRISTIANA** — AU LIEU DE **1300 fr.**

umes in-folio brochés, au lieu de **1300** fr. pour **537** fr. **50** net; ou les t. I à XIII seuls pour **400** fr. net

Prospectus spécial à disposition sur demande.

fr. NET — **MANSI. COLLECTIO CONCILIORUM** — AU LIEU DE **5200 fr.**

2 vol. in-folio parus, cartonnés, **3500** fr. net. Ou **4600** fr. **comptant la souscription à forfait,** compris les 27 derniers volumes à paraître de 1912 à 1918.

Prospectus spécial pour tous ces ouvrages à disposition sur demande.

elter est toujours acheteur de Collections des *Patrologies* **(grecque-latine 166 vol., et latine 221 vol.. de** *l'abbé Migne.*

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. G. Poussin, 6, rue du Meilet, Evreux.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 96 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(510) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

DEC 14 1993

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google